

---

---

## Procès-verbal de la séance du Conseil du 13 décembre 2021

---

---

### SOMMAIRE

<b>Journée du 13 décembre 2021</b>	(p. 11)
<b>Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président</b>	(p. 11 ; 114 ; 119)
<b>Désignation d'un secrétaire de séance</b>	(p. 11)
<b>Hommage à la mémoire de madame Françoise Pietka</b>	(p. 11)
<b>Intervention préalable de monsieur le Président</b>	(p. 12)
<b>Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques</b>	(p. 14)
<b>Interventions préalables</b>	(p. 14)
<b>Constatation du quorum</b>	(p. 28)
<b>Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée</b>	(p. 28)
<b>Procédure d'urgence relative aux dossiers n° 2021-0908 et n° 2021-0909 : adoption du principe</b>	(p. 29)
<b>Présidence de Madame Émeline Baume, 1ère Vice-Présidente</b>	(p. 113 ; 115)
<b>Journée du 14 décembre 2021</b>	(p. 120)
<b>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président :</b>	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1er août 2021 au 31 octobre 2021 (dossier n° 2021-0773)	(p. 120)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 29 juillet 2021 et le 15 octobre 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 (dossier n° 2021-0774)	(p. 120)
<b>Annexe 1 - résultats des votes</b>	(p. 202)
<b>Annexe 2 - Cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035 - Axes directeurs - Document projet lors de la présentation de Mme la Vice-Présidente Groperrin (dossier n° 2021-0841)</b>	(p. 219)
<b>Annexe 3 - Annexe à la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2021-0842</b>	(p. 222)
<b>Annexe 4 - Annexe à la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2021-0843</b>	(p. 224)
<b>Annexe 5 - Rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Plan d'actions 2021-2023 - Document projeté lors de la présentation de Mme la Vice-Présidente Picard (dossier n° 2021-0823)</b>	(p. 226)
<b>Annexe 6 - Débat d'orientations budgétaires 2022 - Tous budgets - Document projeté lors de la présentation de M. le Vice-Président Artigny (dossier n° 2021-0824)</b>	(p. 239)
<b>Annexe 7 - Approbation du schéma de développement du tourisme responsable pour la période 2021-2026 - Document projeté lors de la présentation de Mme la Vice-Présidente Dromain (dossier n° 2021-0790)</b>	(p. 250)

<b>Annexe 8</b> - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Création de 2 pôles d'entrepreneurs - Fonciers et études - Individualisations partielles d'autorisations de programmes - Document projeté lors de la présentation de Mme la Vice-Présidente Baume (dossier n° 2021-0795)	(p. 254)
<b>Annexe 9</b> - Schéma de promotion des achats responsables (SPAR) - Adoption du programme d'actions de la Métropole de Lyon - Document projeté lors de la présentation de Mme la Vice-Présidente Baume (dossier n° 2021-0803)	(p. 259)
<b>Annexe 10</b> - Elaboration du règlement local de publicité (RLP de la Métropole de Lyon) - Document projeté lors de la présentation de M. le Vice-Président Guelpa-Bonaro (dossiers n° 2021-0866 -arrêt du bilan de concertation- et n° 2021-0867 -arrêt du projet-)	(p. 267)
<b>Annexe 11</b> - Charbonnières-les-Bains - Tassin-la-Demi-Lune - Projet voie Lyonnaise n° 8 - Requalification de la route de Paris du giratoire Montcelard - Approbation du bilan de concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Document projeté lors de la présentation de M. la Vice-Président Bagnon (dossier n° 2021-0780)	(p. 276)
<b>Annexe 12</b> - Amendement déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain relatif au dossier n° 2021-0780)	(p. 278)
<b>N° 2021-0773</b> Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1er août 2021 au 31 octobre 2021	(p. 120)
<b>N° 2021-0774</b> Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 29 juillet 2021 et le 15 octobre 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020	(p. 120)
<b>N° 2021-0775</b> Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) se substituant à l'actuel Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Accord unanime sur les participations financières des membres à verser à l'AOMTL pour l'exercice 2022	(p. 133)
<b>N° 2021-0776</b> Conseil d'administration de l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) se substituant à l'actuel Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation des représentants de la Métropole	(p. 133)
<b>N° 2021-0777</b> Rillieux-la-Pape - Sathonay-Camp - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Gare de Sathonay-Camp-Rillieux-la-Pape - Travaux de SNCF Réseau pour le prolongement du souterrain et la mise en accessibilité de la gare - Avenant n° 2 à la convention de financement des travaux	(p. 106)
<b>N° 2021-0778</b> Saint-Priest - Vénissieux - Plateforme logistique multimodale Saint-Priest-Vénissieux - Travaux d'aménagement de performance - Attribution d'une subvention d'investissement à SNCF Réseau - Approbation de la convention de financement partenariale entre SNCF Réseau, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'État et la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme	(p. 148)
<b>N° 2021-0779</b> Etoile ferroviaire lyonnaise (EFL) - Régularisation comptable et administrative - Attribution d'une subvention d'équipement à SNCF Réseau - Approbation de la convention partenariale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale	(p. 149)
<b>N° 2021-0780</b> Charbonnières-les-Bains - Tassin-la-Demi-Lune - Projet Voie Lyonnaise n° 8 - Requalification de la route de Paris au nord du giratoire Montcelard - Approbation du bilan de concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme	(p. 155)
<b>N° 2021-0781</b> Couzon-au-Mont-d'Or - Projet Voie Lyonnaise n° 3 - Aménagement cyclable sur la route départementale (RD) 51 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme	(p. 107)

<b>N° 2021-0782</b>	<i>Plan Oxygène - Zone à faibles émissions mobilité (ZFEm) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions - Abrogation partielle des délibérations du Conseil n° 2020-0133 du 27 juillet 2020 et n° 2021-0565 du 21 juin 2021</i>	(p. 160)
<b>N° 2021-0783</b>	<i>Vénissieux - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à l'euro symbolique, avec dispense de le verser, de 3 emprises situées avenue Marcel Houël et Boulevard Ambroise Croizat</i>	(p. 107)
<b>N° 2021-0784</b>	<i>Montanay - Neuville-sur-Saône - Rue des frères Voisin - Réalisation de travaux suite aux acquisitions foncières réalisées en vue de l'élargissement de la voie - Individualisation totale d'autorisation de programme</i>	(p. 107)
<b>N° 2021-0785</b>	<i>Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2020</i>	(p. 106)
<b>N° 2021-0786</b>	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Lyon Parc Auto (LPA), Indigo, Q-Park, Effia - Exercice 2020</i>	(p. 107)
<b>N° 2021-0787</b>	<i>Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2020</i>	(p. 107)
<b>N° 2021-0788</b>	<i>Mission d'information et d'évaluation relative à la qualité et l'adaptation des infrastructures routières au regard des besoins de développement de la Métropole de Lyon - Demande de création</i>	(p. 200)
<b>N° 2021-0789</b>	<i>Assemblée générale du groupement d'intérêt public (GIP) Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique (CRAIG) - Désignation de représentants de la Métropole</i>	(p. 161)
<b>N° 2021-0790</b>	<i>Approbation du schéma de développement du tourisme responsable pour la période 2021-2026</i>	(p. 76)
<b>N° 2021-0791</b>	<i>Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Approbation du schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) pour la période 2021-2026</i>	(p. 84)
<b>N° 2021-0792</b>	<i>Appel à projets pour soutenir le développement responsable et la modernisation des hébergements touristiques - Attribution de subventions d'équipement 2021 - Avenant n° 1 à la convention relative au projet de l'hôtel Hirundi - Convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes</i>	(p. 107)
<b>N° 2021-0793</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'Association de solidarité et d'entraide métouienne (ASEM) pour son action d'urgence en Tunisie dans le cadre de la crise sanitaire</i>	(p. 161)
<b>N° 2021-0794</b>	<i>Fonds social européen (FSE) - Avenant n° 4 à la convention de gestion portant sur l'intégration des crédits du dispositif de relance européen REACT EU à la subvention globale pour la période 2021-2023</i>	(p. 107)
<b>N° 2021-0795</b>	<i>Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Création de 2 pôles d'entrepreneurs - Fonciers et études - Individualisations partielles d'autorisations de programmes</i>	(p. 86)
<b>N° 2021-0796</b>	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022</i>	(p. 108)

<b>N° 2021-0797</b>	<i>Partenariat avec Pôle emploi - Convention de partenariat pour la période 2021-2024 - Conventions techniques d'application relatives à l'échange de données en matière d'information sur les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) demandeurs d'emploi, d'orientation et d'accompagnement dans les parcours d'insertion et d'utilisation d'outils numériques partagés</i>	(p. 108)
<b>N° 2021-0798</b>	<i>Dispositif d'aide aux éco-investissements dans le cadre du programme Lyon Éco Énergie - Approbation du cadre et règlement du dispositif - Individualisation partielle d'autorisation de programme</i>	(p. 108)
<b>N° 2021-0799</b>	<i>Lyon - Service commun université et vie étudiante avec la Ville de Lyon - Renouvellement de la convention pour la période 2022-2026</i>	(p. 110)
<b>N° 2021-0800</b>	<i>Compte unique de territoire GrandLyon Connect (GLC) - Approbation de la convention de partenariat</i>	(p. 108)
<b>N° 2021-0801</b>	<i>France Relance - Fonds Transformation numérique des collectivités territoriales et Coconstruction de services numériques - Projets d'expérimentation et de services numériques - Conventions de financement avec l'État et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)</i>	(p. 163)
<b>N° 2021-0802</b>	<i>Suite logicielle mutualisée CART@DS - Convention de mise à disposition du pack ADS demat auprès des communes du territoire prenant en compte la dématérialisation des dossiers d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA)</i>	(p. 108)
<b>N° 2021-0803</b>	<i>Schéma de promotion des achats responsables (SPAR) - Adoption du programme d'actions de la Métropole de Lyon</i>	(p. 87)
<b>N° 2021-0804</b>	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2020</i>	(p. 108)
<b>N° 2021-0805</b>	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2020</i>	(p. 108)
<b>N° 2021-0806</b>	<i>Rapport des mandataires - Société d'économie mixte Patrimoniale du Grand Lyon (SEMPAT) - Exercice 2020</i>	(p. 108)
<b>N° 2021-0807</b>	<i>Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 - Espace d'accueil et d'accompagnement social commun à la Métropole de Lyon et au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Lyon - Renouvellement de la convention de gestion de l'espace</i>	(p. 164)
<b>N° 2021-0808</b>	<i>Feyzin - Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 - Délégation de gestion du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Feyzin à la Métropole de Lyon - Renouvellement de la convention</i>	(p. 165)
<b>N° 2021-0809</b>	<i>Proposition d'attribution de subventions aux associations sur les axes de déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté</i>	(p. 166)
<b>N° 2021-0810</b>	<i>Politique d'hospitalité - Les Grandes Voisines - Attribution de subventions à la Fondation de l'armée du salut et au Foyer Notre Dame des sans-abri (FNDSA) - Attribution de subventions aux associations et structures agissant en faveur de l'accueil et intégration des bénéficiaires d'une protection internationale - Année 2021</i>	(p. 101)
<b>N° 2021-0811</b>	<i>Personnes âgées - Personnes handicapées - Soutien financier aux SAAD associatifs prestataires mettant en œuvre les revalorisations salariales de l'avenant 43 à la convention collective nationale de la branche de l'aide à domicile (BAD) - Taux directeur d'évolution pour les SAAD prestataires signataires des CPOM pour la prise en charge de publics spécifiques (2020-2022) et enveloppe globale de financement</i>	(p. 166)

<b>N° 2021-0812</b>	<i>Accompagnement des services et établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Évolution de l'enveloppe de tarification enfance - Année 2022</i>	(p. 110)
<b>N° 2021-0813</b>	<i>Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens - Approbation de la charte portée par le Réseau environnement santé</i>	(p. 169)
<b>N° 2021-0814</b>	<i>Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Fontaines-sur-Saône - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 1er - Lyon 3ème - Lyon 4ème - Lyon 5ème - Lyon 8ème - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Villeurbanne - Restauration scolaire - Avenant n° 1 aux 4 contrats de délégation de service public (DSP)</i>	(p. 175)
<b>N° 2021-0815</b>	<i>Culture - Soutien au développement de l'éducation artistique et culturelle</i>	(p. 175)
<b>N° 2021-0816</b>	<i>Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien aux projets et à l'orchestre Démos Lyon Métropole</i>	(p. 110)
<b>N° 2021-0817</b>	<i>Lyon 8ème - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM)</i>	(p. 176)
<b>N° 2021-0818</b>	<i>Sport - Attribution d'une subvention à l'association Lou Rugby pour son action d'accompagnement en faveur des clubs de rugby de la Métropole de Lyon - Année 2021</i>	(p. 110)
<b>N° 2021-0819</b>	<i>Sport - Attribution de subventions de fonctionnement aux comités sportifs - Appel à projets 2019 sur l'investissement en faveur du développement des activités physiques et sportives - Avenant de prolongation de la durée des conventions de subvention</i>	(p. 110)
<b>N° 2021-0820</b>	<i>Vie associative - Attribution de subventions pour le développement de la vie associative</i>	(p. 110)
<b>N° 2021-0821</b>	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest et Elios - Exercice 2020</i>	(p. 111)
<b>N° 2021-0822</b>	<i>Chassieu - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2020</i>	(p. 111)
<b>N° 2021-0823</b>	<i>Rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Plan d'actions 2021-2023</i>	(p. 48)
<b>N° 2021-0824</b>	<i>Débat d'orientations budgétaires 2022 - Tous budgets</i>	(p. 61)
<b>N° 2021-0825</b>	<i>Révision de divers tarifs, prix et redevances à partir du 1er janvier 2022</i>	(p. 111)
<b>N° 2021-0826</b>	<i>Gestion active de la dette 2022</i>	(p. 111)
<b>N° 2021-0827</b>	<i>Modification de la délibération du Conseil n° 2020-0216 du 5 octobre 2020 portant programme de financement obligataire Euro Medium Term Notes (EMTN) - Application de la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 portant délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon au Président</i>	(p. 126)
<b>N° 2021-0828</b>	<i>Attributions de compensation (ATC) 2021</i>	(p. 111)
<b>N° 2021-0829</b>	<i>Rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par la Métropole de Lyon pour la période 2016-2020</i>	(p. 111)
<b>N° 2021-0830</b>	<i>Dotations de solidarité communautaire (DSC) 2021</i>	(p. 126)
<b>N° 2021-0831</b>	<i>Reversement du huitième de taxe d'aménagement intercommunale 2021</i>	(p. 111)
<b>N° 2021-0832</b>	<i>Déficits de caisse de régies pour 2021 - Avis sur les demandes de remise gracieuse de la part des régisseurs titulaires</i>	(p. 111)

<b>N° 2021-0833</b>	<i>Communication des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la Communauté urbaine de Lyon puis de la Métropole de Lyon pour les exercices 2014 et suivants</i>	(p. 111)
<b>N° 2021-0834</b>	<i>Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Convention pluriannuelle 2022-2024 relative aux contributions versées par la Métropole de Lyon au SDMIS</i>	(p. 112)
<b>N° 2021-0835</b>	<i>Règlement des frais occasionnés pour les déplacements temporaires des agents de la Métropole de Lyon et instauration du forfait mobilité durable</i>	(p. 132)
<b>N° 2021-0836</b>	<i>Prestation pour les agents de la Métropole de Lyon relative aux enfants porteurs de handicap - Abrogation partielle de la délibération du Conseil n° 2015-0384 du 29 juin 2015</i>	(p. 112)
<b>N° 2021-0837</b>	<i>Adhésion aux missions proposées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69) - Convention pluriannuelle</i>	(p. 112)
<b>N° 2021-0838</b>	<i>Mise à disposition de personnel auprès du Comité des œuvres sociales (COS) - Années 2022 à 2024</i>	(p. 113)
<b>N° 2021-0839</b>	<i>Rapport Transitions et résilience - Edition 2021</i>	(p. 56)
<b>N° 2021-0840</b>	<i>Bron - Rillieux-la-Pape - Rapport des délégataires de services publics - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux-la-Pape) et conception, construction, entretien et exploitation du crématorium, du complexe funéraire de Bron par la société Atrium - Exercice 2020</i>	(p. 113)
<b>N° 2021-0841</b>	<i>Cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035 - Axes directeurs</i>	(p. 30)
<b>N° 2021-0842</b>	<i>Création de la Régie publique de l'eau potable - Approbation des statuts - Désignation des représentants de la Métropole - Désignation du directeur</i>	(p. 30)
<b>N° 2021-0843</b>	<i>Régie publique de l'eau potable - Organisation de la phase de préfiguration - Convention de gestion pour l'année 2022</i>	(p. 30)
<b>N° 2021-0844</b>	<i>Service public de production et de distribution d'eau potable - Avenant n°4 - Protocole de fin du contrat de délégation de service public (DSP)</i>	(p. 47)
<b>N° 2021-0845</b>	<i>Fontaines-sur-Saône - Rillieux-la-Pape - Aménagements hydrauliques du réseau d'assainissement du bassin versant du ruisseau du Ravin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 114)
<b>N° 2021-0846</b>	<i>Vernaison - Régularisation d'occupation du domaine concédé par le collecteur d'assainissement - Convention à signer entre la Métropole de Lyon, l'État et la Compagnie nationale du Rhône (CNR)</i>	(p. 114)
<b>N° 2021-0847</b>	<i>Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement</i>	(p. 114)
<b>N° 2021-0848</b>	<i>Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés</i>	(p. 114)
<b>N° 2021-0849</b>	<i>Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 2021-2024</i>	(p. 113)
<b>N° 2021-0850</b>	<i>Distribution d'électricité et fourniture aux tarifs réglementés de vente - Avenant n° 7 au contrat de concession</i>	(p. 114)
<b>N° 2021-0851</b>	<i>Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti et développement des énergies renouvelables - Individualisations partielle et complémentaire d'autorisations de programmes</i>	(p. 178)

<b>N° 2021-0852</b>	<i>Programme de prévention et de gestion des risques majeurs pour la période de 2021 à 2022 - Attribution d'une subvention à l'Institut des risques majeurs (IRMa)</i>	(p. 113)
<b>N° 2021-0853</b>	<i>Programme de coopération territorial dédié à l'impact des pollutions industrielles sur l'environnement et sur la santé des populations exposées - Attribution d'une subvention à l'association AMARIS</i>	(p. 114)
<b>N° 2021-0854</b>	<i>Politique agricole - Partenariat avec l'association Terre de liens Rhône-Alpes - Attribution d'une subvention</i>	(p. 179)
<b>N° 2021-0855</b>	<i>Politique agricole - Attribution de subventions d'investissement à plusieurs projets agricoles dans le cadre du plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes et de l'appel à projet sur les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP)</i>	(p. 114)
<b>N° 2021-0856</b>	<i>Plan nature - Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Attribution de subventions dans le cadre du règlement d'aide financière du dispositif de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs</i>	(p. 113)
<b>N° 2021-0857</b>	<i>Convention de participation financière relative à l'organisation de la 74ème réunion du Comité permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) du 7 au 11 mars 2022</i>	(p. 113)
<b>N° 2021-0858</b>	<i>Limonest - Lyon 1er - Lyon 2ème - Trame verte - Modification des bénéficiaires de la politique Jardins - Attribution de subventions d'investissement à la Ville de Limonest et à Batigère Rhône-Alpes pour la création de jardins collectifs sur Limonest, Lyon 1er et Lyon 2ème</i>	(p. 115)
<b>N° 2021-0859</b>	<i>Lyon Rhône solaire - Augmentation de capital par intégration d'une partie des comptes courants d'associés</i>	(p. 181)
<b>N° 2021-0860</b>	<i>Syndicat mixte Plaines Monts d'Or (SMPMO) - Approbation de la modification des statuts - Versement de la participation statutaire de fonctionnement pour 2021</i>	(p. 114)
<b>N° 2021-0861</b>	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés ELM, EGMI, Elyde, Vénissieux Energies, V3E et PNE - Exercice 2020</i>	(p. 182)
<b>N° 2021-0862</b>	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés sur le territoire de la Ville de Lyon par les sociétés Enedis et EDF - Exercice 2020</i>	(p. 184)
<b>N° 2021-0863</b>	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée à la société Eau du Grand Lyon - Exercice 2020</i>	(p. 114)
<b>N° 2021-0864</b>	<i>Lyon - Rapport des délégataires de services publics - Concession de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon pour la société Gaz réseau distribution France (GRDF) - Exercice 2020</i>	(p. 184)
<b>N° 2021-0865</b>	<i>Approbation de la convention de Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) pour la période 2022-2024</i>	(p. 115)
<b>N° 2021-0866</b>	<i>Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Arrêt du bilan de concertation</i>	(p. 91)
<b>N° 2021-0867</b>	<i>Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Arrêt du projet</i>	(p. 91)
<b>N° 2021-0868</b>	<i>Lyon 2ème - Projet d'aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique</i>	(p. 185)

<b>N° 2021-0869</b>	<i>Lyon 3ème - Lyon 7ème - Place Gabriel Péri - Approbation du projet d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 185)
<b>N° 2021-0870</b>	<i>Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - 3ème tranche - Tronçon D rues Baratin-Souvenir - Assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0871</b>	<i>Opérations d'urbanisme - Comptes-rendus financiers au concédant - Année 2020 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0872</b>	<i>Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Lyon - La Mulatière - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2021 - Approbation et signature des conventions de participation financière</i>	(p. 115)
<b>N° 2021-0873</b>	<i>Bron - ZAC Terraillon - Avenant n° 2 au traité de concession - Convention financière relative aux dépenses de relogement, sécurisation et portage entre la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 119)
<b>N° 2021-0874</b>	<i>Fontaines-Saint-Martin - Secteur du Prado - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Foncière et immobilière lyonnaise (FIL) - Individualisation totale d'autorisation de programme</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0875</b>	<i>Lyon 7ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Porte Ampère TECHSUD - Fin de la convention d'aménagement avec la société par actions simplifiés (SAS) Porte Ampère - Suppression de la ZAC</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0876</b>	<i>Oullins - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de La Saulaie - Autorisation donnée à la Société d'équipement de la région lyonnaise (SERL) de déposer une demande de permis de construire précaire pour la réalisation de la maison du projet</i>	(p. 119)
<b>N° 2021-0877</b>	<i>Saint-Genis-Laval - ZAC du Vallon des hôpitaux - Approbation du dossier de réalisation de la ZAC, de la convention financière fixant les participations de la commune et de la Métropole de Lyon - Approbation du projet de PEP - Approbation de la convention-type de participation financière des constructeurs au financement des équipements publics et de la convention avec l'opérateur SAGS concernant le lot E0 - Autorisation d'engagement complémentaire</i>	(p. 193)
<b>N° 2021-0878</b>	<i>Vénissieux - Secteur Vaillant Couturier sud - Convention de projet urbain partenarial (PUP) entre la société SNC LNC YODA Promotion, la Ville de Vénissieux et la Métropole de Lyon</i>	(p. 197)
<b>N° 2021-0879</b>	<i>Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) et autres documents de planification - Dépenses afférentes aux procédures courantes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0880</b>	<i>Corbas - Fleurieu-sur-Saône - Jonage - Meyzieu - Mions - Rillieux-la-Pape - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Cycle de l'eau - Instauration d'un droit de préemption urbain (DPU) dans les périmètres de protection rapprochée (PPR) des prélèvements d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines</i>	(p. 199)
<b>N° 2021-0881</b>	<i>Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2020</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0882</b>	<i>Rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx-en-Velin - Exercice 2020</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0883</b>	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2020</i>	(p. 116)

<b>N° 2021-0884</b>	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2020</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0885</b>	<i>Lyon 3ème - Lyon 8ème - Lyon 9ème - Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, avec dispense de versement, de 13 parcelles de terrain nu destinées à être incorporées au domaine public de voirie métropolitain à l'issue de la réalisation de la ligne D du métro et appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) ou tout établissement qui lui sera substitué - Approbation d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0886</b>	<i>Lyon 7ème - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 3 parcelles de terrain nu situées 18 passage Faugier et appartenant aux sociétés Natiocrédibail, Généfim et Crédit Mutuel Réal Estate Lease ou à toutes sociétés à elles substituées</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0887</b>	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 51 bis rue Joseph Desbois</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0888</b>	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue du Rambion et appartenant à l'Association pour le développement de l'enseignement catholique (ALDEC)</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0889</b>	<i>Vaulx-en-Velin - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 1 rue Jean et Joséphine Peyri</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0890</b>	<i>Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique avec dispense de versement, de 6 parcelles de terrain nu situées 37-45 rue Jules Ferry et appartenant à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat</i>	(p. 119)
<b>N° 2021-0891</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés 17 rue Guillermin</i>	(p. 119)
<b>N° 2021-0892</b>	<i>Corbas - Réserve foncière - Zone industrielle (ZI) du Carreau - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu cadastrée AE 22, située lieu-dits Pillon et Tatevin ouest</i>	(p. 119)
<b>N° 2021-0893</b>	<i>Craponne - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 34 rue de Verdun</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0894</b>	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, de lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 7 avenue Jean Jaurès</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0895</b>	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, de lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Les Jardins de l'île</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0896</b>	<i>Fontaines-Saint-Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu situées 520 rue du Prado</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0897</b>	<i>Neuville-sur-Saône - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot dépendant d'un immeuble en copropriété situé 4 avenue Carnot</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0898</b>	<i>Rillieux-la-Pape - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement bâti industriel situé 105 avenue du 8 mai 1945 et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Georgette</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0899</b>	<i>Vénissieux - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Marché Monmousseau-Balmes - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles de terrain nu situées 11 à 21 rue Gaston Monmousseau et appartenant à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée</i>	(p. 116)

<b>N° 2021-0900</b>	<i>Meyzieu - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, de 2 lots de copropriété situés 5 rue de Dunkerque</i>	(p. 119)
<b>N° 2021-0901</b>	<i>Saint-Fons - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Fons - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu situé rue Carnot à la Société anonyme de coopérative de production d'habitat à loyer modéré (SA COOP de production d'HLM) Rhône Saône habitat (RSH) ou toute autre société qui lui sera substituée</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0902</b>	<i>Villeurbanne - Développement Urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Grand Clément - Cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) Vikhar, d'un bâtiment à usage d'usine de blanchisserie et d'autres bâtiments à usage de bureaux, atelier et logement, sur un terrain constitué de parcelles situées 16-20 rue Paul Kruger</i>	(p. 116)
<b>N° 2021-0903</b>	<i>Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'un immeuble sur son terrain situé 49 rue Docteur Frappaz</i>	(p. 117)
<b>N° 2021-0904</b>	<i>Lyon 3ème - Habitat - Logement social - Résiliation, à titre onéreux, du bail emphytéotique consenti à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat sur les lots d'un immeuble en copropriété situé 200 et 202 rue de Créqui</i>	(p. 117)
<b>N° 2021-0905</b>	<i>Villeurbanne - Equipement - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'une maison d'habitation sur son terrain située 49 rue Nicolas Garnier</i>	(p. 117)
<b>N° 2021-0906</b>	<i>Lyon 3ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Secteur place de Milan - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 199)
<b>N° 2021-0907</b>	<i>Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes - Prévention et gestion des déchets - Exercices 2015 et suivants</i>	(p. 122)
<b>N° 2021-0908</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement, d'une cave et d'un garage situés 17 rue Suzanne Melk dans la copropriété La Caravelle</i>	(p. 29)
<b>N° 2021-0909</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés 4 rue Hélène Boucher</i>	(p. 29)

---

---

---

**Présidence de Bruno Bernard  
Président**

Le lundi 13 décembre 2021 à 09h30, mesdames et messieurs les membres du Conseil de la Métropole, dûment convoqués le 26 novembre 2021 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Bruno Bernard, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT** : Bonjour à toutes, bonjour à tous. Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Michaël Maire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

*(Monsieur Maire est désigné).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous rappelle que nous avons un quorum à un tiers, donc à 50 élus sur les 150, que chaque élu peut avoir deux pouvoirs, que nous utiliserons le vote électronique pour voter sur les dossiers où il y a des interventions et que, pour les dossiers sans débat, je mettrai ces dossiers aux voix en demandant simplement s'il n'y a pas d'opposition et, s'il n'y en a pas, ils seront adoptés en tenant compte des élus qui sont en conflit d'intérêt et qui ne prendront pas part au vote.

Nous allons tout d'abord vérifier que les dispositifs de vote électronique fonctionnent et que le quorum est réuni, donc je vous demande de faire un premier vote.

Il n'est pas encore ouvert. Je suis allé trop vite. Nous allons poursuivre et nous voterons plus tard pour voir si tout fonctionne.

---

**Hommage à la mémoire de madame Françoise Pietka  
ancienne adjointe au Maire de Bron et Conseillère de la Métropole de Lyon**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons rendre hommage à la mémoire de madame Françoise Pietka, ancienne adjointe au Maire de Bron et Conseillère de la Métropole de Lyon qui nous a quittés le 28 septembre 2021. Je laisse la parole à monsieur Pierre-Alain Millet, puis à monsieur Jean-Michel Longueval.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, Françoise Pietka a été Conseillère municipale de la Ville de Bron de 2001 à 2020 et Conseillère communautaire, puis métropolitaine, de 2014 à 2020. Jean-Michel Longueval parlera de ses engagements brondillants, mais beaucoup, dans la Métropole, ont pu apprécier sa rigueur et sa gentillesse, notamment sur les questions de l'insertion dont elle était une spécialiste. Elle en connaissait les questions nationales, législatives, comme celles concrètes des associations d'insertion, comme Présidente de la mission locale.

Elle était issue d'une famille modeste polonaise. Son père avait connu Dachau et cela a compté dans ses engagements. Comme élue, elle avait cette pugnacité de l'expérience, de la connaissance, toujours en douceur, toujours avec les mots justes lors de ses interventions en lien avec les acteurs et les usagers, à l'écoute des plus précaires sans faux-semblants ni façade.

Mais permettez-moi de parler de la personne, de la militante, celle qui disait à propos des hommages : "Il faut s'appliquer, ça reste, ça aide. Il faut rendre hommage du mieux qu'on peut. J'espère faire le mieux." Françoise, c'était tout à la fois l'opéra et la poésie, l'engagement et la fête, la joie et la discrétion, la Commune de Paris et le Sénat, une femme rigoureuse et festive, engagée et réservée, et tellement bienveillante ! Elle ne se mettait jamais en avant. Elle avait l'habitude de travailler avec d'autres, pour d'autres et elle a, notamment, joué un rôle important pour permettre à Guy Fischer d'être un Vice-Président du Sénat reconnu et apprécié.

Mais après avoir travaillé avec rigueur sur les thèmes de la Sécurité sociale, des anciens combattants et des retraites au Sénat à Paris, alors que la pression tombait, elle pouvait, dans le TGV du retour, faire rire le wagon avec des chansons de titi parisien ou des airs d'opéra. Elle adorait l'opéra, la Callas, jusqu'à réaliser son rêve, il y a quelques années : aller écouter un opéra italien à la Scala de Milan, ces salles immenses où l'on peut reprendre le chant des esclaves comme le cœur vivant de tout un peuple.

Elle était aussi une grande auditrice de musique contemporaine et ceux qui l'ont accompagnée pour sa dernière cérémonie ont parfois découvert l'un de ses auteurs contemporains favoris : Arvo Pärt et son *Spiegel im Spiegel* où se répondent piano et violoncelle.

Grande lectrice, férue de littérature et de poésie, elle avait le génie de dénicher des livres rares, lisait la poésie d'Ibrahim Maalouf et de Paul Géraudy. Elle était aussi passionnée d'orgues de Barbarie dont elle collectionnait les

cartons perforés de chansons de la Commune de Paris, car c'était une passionnée de la Commune de Paris, cet acte fondateur du défi à toutes les bourgeoisies du monde qui affirment que ceux qui travaillent peuvent diriger l'État. Alors permettez-moi, en son hommage, de reprendre la chanson pour elle : "Tout ça n'empêche pas not'Françoise qu'la commune n'est pas morte".

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Longueval.

**M. le Vice-Président LONGUEVAL** : Françoise nous a quittés le 28 septembre à l'âge de 64 ans. Elle est partie trop tôt et surtout, elle est partie trop jeune. D'une fratrie de trois enfants, Françoise avait une sœur jumelle. Elle s'est battue contre la maladie pendant près de deux ans. Elle a été élue au Conseil municipal de Bron en 2001 à 44 ans, d'abord Conseillère déléguée aux personnes âgées pendant un mandat, puis adjointe au développement économique et commercial et à l'insertion en 2011, au cours de son deuxième mandat. Elle a poursuivi en 2014 comme adjointe aux relations avec les citoyens et à l'insertion.

Le 24 juillet 2016, elle perd son Président de groupe Charles Tourdes qui décède subitement et Françoise, en sa mémoire, ajoute à sa délégation les marchés forains et les affaires publiques. Elle est entrée au Conseil communautaire en 2014 sur les bancs du parti communiste. Pendant sa maladie et jusqu'à la fin, elle a souhaité poursuivre son engagement de Présidente de la mission locale Bron, Décines, Meyzieu.

Bron a perdu une citoyenne engagée pour une vie meilleure pour tous et qui a donné 20 ans de sa vie à son engagement communal. Elle a marqué ses collègues élus par ses interventions toujours justes et étayées, toujours calme et à l'écoute de tous les élus, quelle que soit leur famille politique et toujours avec respect. Si elle chantait dans le TGV, elle a aussi chanté dans quelques bars de Bron avec son orgue de Barbarie.

Françoise appréciait la littérature et les bons vins. Françoise a fini de jouer sa partition avec une grande dignité. Je pense à sa famille et à son compagnon de tous les jours Georges Michon qui l'a accompagnée avec beaucoup d'amour tout au long de sa maladie. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci d'observer une minute de silence, chers collègues.

*(Une minute de silence est observée).*

---

#### Intervention préalable de monsieur le Président

**M. LE PRÉSIDENT** : Chers collègues, quelques mots pour démarrer ce Conseil. Je tiens d'abord à remercier l'ensemble des Présidents de groupes de s'être adaptés à la situation sanitaire en permettant une tenue physique du Conseil avec une jauge à 60 % des élus. Je remercie aussi les élus qui ont accepté d'être en visio, plutôt que parmi nous.

Hier avait lieu le second tour des élections municipales de Givors. J'adresse mes félicitations républicaines et chaleureuses à Mohamed Boudjellaba, réélu avec plus de 50 % des voix.

La situation sanitaire liée à la Covid s'aggrave très fortement, notamment sur la Métropole. Le taux d'incidence a fortement progressé. Les hospitalisations, ainsi que le nombre de personnes en réanimation, augmentent trop rapidement. Nul ne sait quand cette épidémie prendra fin mais l'une des clés de son éradication est la vaccination pour toutes les populations de la planète.

La France, comme toutes les grandes puissances mondiales, doit aider les pays les plus en difficulté sur la fourniture de doses de vaccin, mais aussi sur la logistique pour vacciner. Ici, dans la Métropole de Lyon, c'est la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui a permis un taux de vaccination supérieur au niveau national.

Je tiens à remercier une nouvelle fois toutes les communes qui participent activement aux campagnes de vaccination, ainsi que nos sapeurs-pompiers du SDMIS (Service départemental métropolitain d'incendie et de secours) dont l'aide est précieuse. J'appelle celles et ceux qui ne se sont pas encore vaccinés à le faire pour se protéger, pour nous protéger. J'ai une pensée pour le personnel de santé : pour toutes celles et tous ceux qui font tenir l'hôpital public, parfois à bout de forces. J'espère qu'après l'élection présidentielle de 2022, ils ne seront pas oubliés.

Depuis le Conseil de septembre, nous avons agi pour offrir des alternatives de mobilité sur les transports en commun. Après le bilan de concertation du SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise), le choix des tracés définitifs des lignes T6 nord, T9 et T10 a été arrêté. Ce sont 24 km de tramway supplémentaires créés dans le mandat qui permettront, notamment, de desservir des quartiers populaires jusqu'à présent oubliés à Saint-Fons, à Vaulx-en-Velin ou encore à Villeurbanne.

Sur les modes actifs, le réseau des Voies Lyonnaises, qui concerne l'ensemble de nos territoires, ou encore le lancement des free Vélo'v, viendront conforter les records d'utilisation du vélo battus en septembre et octobre : 17 000 vélos en une seule journée sur les quais du Rhône en rive gauche.

Pour une autre utilisation de la voiture, nous avons inauguré la gare de covoiturage sur le quai Gailleton. Le déploiement de l'autopartage, avec une multiplication par quatre des véhicules Citiz, est en cours avec la possibilité d'avoir une station dans chaque commune de la Métropole qui le souhaitera. Le déploiement du réseau de bornes de recharge de véhicules électriques Izivia, dont les localisations sont décidées avec les communes, sera bientôt terminé.

Depuis le Conseil de septembre, nous avons agi sur l'ensemble des compétences de la Métropole. Nous avons inauguré la chaufferie biomasse de Givors, dans le quartier des Vernes, qui permet de proposer une solution de chauffage avec un impact carbone plus faible utilisant une source d'énergie renouvelable alimentée par du bois produit localement. Cet équipement, lancé par nos prédécesseurs avec Christiane Charnay, Maire de Givors dans le mandat précédent, va aussi permettre d'alléger la facture énergétique des habitants.

En plein cœur de l'agglomération, la concertation pour la requalification de la rive droite du Rhône est en cours. Après la réussite de la rive gauche, lancée il y a une quinzaine d'années par Gérard Collomb et Gilles Buna, nous avons la responsabilité avec la Ville de Lyon, avec Grégory Doucet, de créer la ville de demain, ouverte sur le Rhône, végétalisée, apaisée, où chacune et chacun y trouve sa place : habitants comme touristes, promeneurs comme travailleurs, enfants comme adultes, piétons comme automobilistes, cyclistes comme utilisateurs des transports en commun.

Nous avons arrêté le bilan de la concertation sur la modification n° 3 du PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat) qui doit permettre d'adapter notre territoire aux enjeux sociaux et environnementaux en réduisant la pression sur le foncier agricole et naturel, tout en construisant plus de logements. Pour soutenir la construction dans les communes, nous délibérerons en janvier prochain sur une première enveloppe de 10 M€ pour le financement d'équipements municipaux afin d'aider les communes à faire face aux augmentations de population.

L'encadrement des loyers est en place depuis le 1<sup>er</sup> novembre. Il va permettre de limiter la hausse des prix et, progressivement, de faire baisser le prix des loyers des petites surfaces.

Nous allons délibérer aujourd'hui et demain sur des politiques structurantes et impactantes pour le quotidien de nos concitoyens. Nous allons débattre des orientations budgétaires, même si les prévisions restent incertaines à cause de la crise sanitaire. C'est un moment important pour notre assemblée.

Nous avons des délibérations concernant le nouveau SYTRAL. L'élargissement du SYTRAL à la quasi-totalité du département de l'ancien Rhône va nous permettre d'être plus efficaces pour développer les mobilités pour les trajets qui entrent et sortent de la Métropole.

Pour financer les investissements du mandat du SYTRAL et permettre la tarification solidaire qui a été mise en place et qui profite déjà à plus de 130 000 habitants, la Métropole de Lyon a augmenté fortement sa contribution au SYTRAL et va continuer à le faire progressivement pour la porter à 200 M€ en 2026 contre 127 M€ en 2020.

Nous allons également délibérer sur le dossier de réalisation de la ZAC du Vallon des hôpitaux et lancer officiellement ce nouveau quartier autour de la station de métro qui arrivera fin 2023. Ce projet très végétalisé verra l'arrivée de 1 500 nouveaux logements sur les 15 prochaines années avec une forte attention pour faciliter les circulations en transports en commun, en vélo et à pied.

Après plus d'un an d'échanges avec les communes, mais aussi les professionnels et les associations, la Métropole de Lyon présente au vote son projet de règlement local de publicité intercommunal. Il s'agit d'un long travail démarré en 2017 pour uniformiser les pratiques sur le territoire et protéger notre cadre de vie. Ce règlement propose, notamment, l'interdiction des écrans numériques et des bâches publicitaires de chantier, mais aussi la réduction de la place de la publicité et l'extinction des enseignes la nuit pour protéger la biodiversité.

Nous avons plusieurs délibérations importantes pour la gestion de l'eau avec la création de la Régie publique. Un cadre stratégique 2021-2036 pour, notamment, préserver la ressource, la possibilité de préempter du foncier pour protéger nos champs captants d'eau potable, ou encore la nomination du conseil d'administration de la Régie publique qui aura 20 membres paritaires, dont quatre issus du monde associatif.

Nous allons délibérer pour approuver la charte du réseau santé environnement sur les perturbateurs endocriniens. Avec les communes de la Métropole, nous souhaitons travailler pour agir mieux sur ce sujet de santé publique important, mais encore insuffisamment connu et pris en compte.

Je suis heureux que plusieurs communes s'engagent également sur cette charte : Bron, Champagne-au-Mont-d'Or, Charly, Écully, Feyzin, Francheville, Lyon, Neuville-sur-Saône, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Vénissieux, Villeurbanne et, je l'espère, beaucoup d'autres dans les semaines qui viennent.

Nous avons plusieurs délibérations concernant l'économie, tout d'abord sur notre schéma d'achats responsables. C'est une ambition forte que nous avons pour que nos 600 M€ d'achats annuels aient un impact positif en intégrant des critères environnementaux, sociaux et sociétaux progressivement, de plus en plus exigeants, travaillés avec les acteurs économiques du territoire. Lors du salon Global Industrie, nous avons présenté l'outil numérique gratuit que nous mettons à disposition des entreprises pour évaluer leur impact et leur donner des pistes d'amélioration.

Nous allons délibérer pour créer deux nouveaux pôles entrepreneuriaux à l'horizon 2025 dans l'aile de la Métropole : à Vaulx-en-Velin et à Vénissieux. C'est un investissement important de 14 M€ pour compléter l'offre déjà existante des trois pôles de Neuville, de La Duchère et de Givors. Ces pôles sont une chance pour les entrepreneurs et les territoires qui les accueillent, comme en témoignent les bons résultats obtenus dans les trois pôles existants.

Pour la première fois, nous nous dotons d'un schéma de développement du tourisme responsable. Cette stratégie, nous l'avons construite en collaboration avec les acteurs de la filière depuis septembre 2020. La Métropole a toujours affirmé son soutien à ce secteur et nous continuerons dans ce sens. Nous avons l'ambition de promouvoir une Métropole qui permette d'accueillir plus, qui permette d'accueillir mieux.

Pour terminer, je souhaitais aussi mettre en avant la délibération qui concerne l'action culturelle dans les collèges. Nous avons augmenté le budget de 90 000 € à 490 000 € pour les actions d'éducation artistique et culturelle et j'invite d'ailleurs tous nos collégiens, mais aussi tous nos habitants, à profiter des belles expositions en cours dans nos musées, notamment celle du musée Lugdunum : EnQuête de pouvoir ou celle du musée des Confluences : Sur la piste des Sioux.

Je vous remercie.

---

#### **Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques**

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous informe de modifications de composition des commissions thématiques qui vous ont été communiquées.

---

#### **Interventions préalables**

**M. LE PRÉSIDENT :** Il y a des demandes d'interventions préalables des groupes et je donne la parole à La Métropole pour tous.

**M. le Conseiller CHAMBON :** Monsieur le Président, nous n'avons pas le droit à un micro comme les autres, donc c'est plus complexe. Nous avons prévu, en ce lendemain de fête du 8 décembre, de faire un focus sur le tourisme, puis en arrivant à la Métropole et en voyant les tentes avec les mères de famille à l'intérieur, mon collègue Izzet Doganel a décidé de faire un focus sur le logement ou plutôt sur le mal-logement. Je lui laisse donc la parole.

**M. le Conseiller DOGANEL :** Merci. Monsieur le Président, mesdames et messieurs, chers collègues, alors que la température baisse dangereusement et que de nouvelles familles avec de jeunes enfants viennent de s'installer dans les tentes au pied de l'Hôtel de la Métropole, nous ne pouvons que nous interroger : en faisons-nous assez ?

N'est-ce pas l'occasion de nous remettre en mémoire l'alerte sur les conditions de mal-logement qui nous a été formulée par la fondation Abbé Pierre dans son rapport annuel publié en avril dernier ? En particulier, 18 500 personnes n'auraient pas de solution de logement dans la Métropole de Lyon. Dans la région, ce sont des milliers de ménages qui seraient confrontés à des problèmes d'habitat indigne et d'insalubrité. 11 % des demandes de logements sociaux sont satisfaites. Or, actuellement, on constate qu'une personne seule au SMIC ne peut pas se loger en dehors des logements sociaux, compte tenu des loyers élevés demandés. Il y a des avancées, comme l'encadrement des loyers, que nous avons soutenu récemment, et l'habitat participatif, mais il faut aller plus loin, car le logement n'est pas un bien comme les autres.

Une étude dévoilée au Progrès la semaine dernière fait le constat d'une application des règles d'encadrement des loyers bien en-deçà de nos attentes et surtout bien faibles au regard de l'urgence et de la situation du logement dans notre Métropole. 55 % des annonces publiées ne respectent pas le plafond imposé. Pour vivre ensemble, il va falloir réapprendre à habiter ensemble.

Quelles sont nos propositions ? Nous voyons bien les effets du choc d'offres : la construction s'est effondrée de 25 % en France et c'est encore pire sur le logement social : - 40 % depuis 2016. Mais certains Maires de la

Métropole qui refusent de signer les permis de construire portent aussi une responsabilité dans cette crise du logement.

Notre vision : il faut prioriser la construction de logements sociaux et réenchanter la densité de la ville avec des villages verticaux, la réenchanter en la rendant plus agréable, plus accueillante. Il faut mettre en place une politique ambitieuse de rénovation des logements pour lutter contre la précarité énergétique et chercher à transformer de l'immobilier de bureaux inutilisés en habitations. Il faut aussi construire beaucoup plus, mais sans artificialisation des sols et cela est possible. Il existe des solutions pour construire des logements avec un urbanisme circulaire comme le recyclage des friches, la densification des constructions existantes, rehaussement des normes de hauteur.

Je constate aussi un arrêt de l'accession sociale à la propriété. À cause de la suppression de l'APL (aide personnalisée au logement) accession et avec l'augmentation des prix de l'immobilier, il faut compter entre six et sept années de revenus pour acheter un logement. Il faut donc aussi renforcer l'offre de logements en accès à la propriété.

Enfin, concernant les sans-abris et le nombre qui augmente sur notre territoire, nous vous demandons d'agir en lien avec l'État pour renforcer des places d'hébergement d'urgence qui sont loin d'être suffisantes. Les acteurs de l'urgence sociale nous le disent, le 115 est saturé et le SAMU (service d'aide médicale urgente) social ne peut répondre au nombre de personnes qui dorment la nuit dans nos rues sans solution. Nous avons un devoir d'humanité et de solidarité à leur égard.

Ne prenons pas la direction de Marseille qui a laissé gangréner des quartiers entiers du fait de l'insalubrité et du manque d'investissement d'une multitude de particuliers jusqu'au terrible 5 novembre 2018 et l'effondrement de deux immeubles en plein centre-ville. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Métropole en commun.

**M. le Conseiller AZCUÉ** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, cette fin d'année voit ressurgir le spectre d'une crise sanitaire sans fin, là où nous pensions nous en être sortis. Plus de 50 000 cas quotidiens, des services de réanimation à nouveau pleins, un plan blanc national est attendu cette semaine. Un nouveau variant est apparu, il sera majoritaire dans plusieurs pays européens dès le mois de janvier, craignant une 6<sup>ème</sup> vague se cumulant de manière très rapprochée à la 5<sup>ème</sup> vague. Dès le mois de novembre, la direction générale de la santé avait annoncé qu'en tout état de cause, il faudrait réquisitionner les professionnels de santé pour les fêtes de fin d'année. Avec les plans blancs déclenchés un peu partout dans le pays, nous y sommes déjà.

Cette 5<sup>ème</sup> vague épidémique arrive dans un contexte très difficile. Bien sûr que les soignants sont fatigués, mais la fatigue est aussi celle d'une organisation hospitalière dysfonctionnant depuis plus de 20 ans. Management archaïque, ressources humaines comptables : on ne règle pas les problèmes de santé derrière les tableurs Excel ! La tarification à l'activité et l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie) ont montré aux soignants que seule la comptabilité comptait. Au-delà d'une infirmière pour six patients de jour comme de nuit, les études scientifiques internationales montrent que la sécurité des patients n'est plus garantie. À cette heure, les infirmières s'occupent de 12 patients en journée et plus de 20 patients la nuit.

Notre modèle hospitalier faisait notre fierté dans les années 2000. Les politiques néolibérales l'ont menée au bord du précipice. Notre groupe est solidaire des soignants qui se battent tous les jours pour délivrer les meilleurs soins possibles dans un contexte fortement dégradé.

Comme sur un grand nombre d'autres sujets, nous sommes à un tournant : ce sera chacun pour soi ou tous ensemble. Comment ne pas nous remémorer ici cette célèbre phrase de Gilles Deleuze : "Être de gauche, c'est d'abord penser le monde, puis son pays, puis ses proches, puis soi. Être de droite, c'est l'inverse." ? Eh bien nous y sommes encore.

Les droites proposent une fois de plus que chacun se débrouille, ajoutant le désordre à la pagaille. Madame Péresse veut 250 000 fonctionnaires en moins, rendez-vous compte ! Monsieur Macron a réussi le pari de finir de tout faire dysfonctionner, la justice, la santé et l'éducation, et la droite propose d'en rajouter, car évidemment, dans le système libéralisé qu'ils proposent, les riches pourront payer leurs soins, leurs écoles, et les autres ? Eh bien, les autres, qu'ils se débrouillent ! Voilà la proposition qui est faite au pays. Je le rappelle une fois encore : quand tout sera privé, on sera privé de tout.

Pour notre part, à gauche, nous pensons que la solution, face au désordre du monde, c'est le partage, le partage économique, le renforcement des liens sociaux, la fraternité et la sororité dans l'accueil de celles et ceux qui en ont besoin, d'où qu'ils viennent. Une fois encore, nous inscrirons nos prises de paroles, lors de ce Conseil, dans ce cadre politique.

Dans ce contexte national où l'État ne fait que se désengager quand plus de huit millions de personnes font appel à l'aide alimentaire et qu'un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, la Métropole doit prendre sa part. Notre grande collectivité a les moyens d'agir et de peser sur le cours des choses.

Monsieur le Président, nous devons aller plus loin et mettre au cœur de nos politiques publiques les questions de solidarité et d'égalité. Cela passe par le renforcement des politiques d'insertion, de protection de l'enfance, de l'accès aux droits, d'un soutien plus important aux épiceries sociales, aux associations.

Aujourd'hui, dans les quartiers politique de la ville, si l'urgence sociale dans les Maisons de la Métropole (MDM) est bien accompagnée, il faut attendre plus de deux mois pour un premier rendez-vous d'accompagnement social en situation complexe. Il est nécessaire de revoir et de renforcer l'ensemble du tissu de l'accompagnement social et médico-social.

Par ailleurs, notre majorité peut se prévaloir d'une politique de logement ambitieuse, de la mise en œuvre du RSA (revenu de solidarité active) jeune, des créations de postes dans le social. Allons plus loin : le partage est le seul horizon humaniste face à la crise écologique et sociale. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise, résiliente et solidaire.

**M. le Conseiller LEGENDRE** : Bonjour à tous. Monsieur le Président, chers collègues, nous aussi nous voulons attirer l'attention de notre assemblée sur le logement, comme le premier groupe, Métropole pour tous, parce que nous pensons que notre société ne pourra s'organiser politiquement de manière sereine que si les conditions matérielles de subsistance sont assurées pour toutes et tous, à commencer par le fait de loger tout le monde de manière décente et digne.

Et d'ailleurs, c'est une valeur constitutionnelle puisque, depuis 1995, notre Constitution considère que la possibilité de disposer d'un logement décent est un objectif à valeur constitutionnelle et depuis, le droit opposable au logement permet de faire valoir son droit au logement, même si les conditions d'application effectives sont loin de répondre à l'urgence des situations individuelles qui croissent ces dernières années.

Il y a quelque temps, on a pu voir le Maire de la Ville de Caluire, ici présent, la droite, qui se félicitait en Conseil municipal de refuser des permis de construire sur sa commune. C'est irresponsable, quand on connaît les besoins de logements de la Métropole et c'est une incohérence par rapport à la même voix qui réclame une ligne de métro sur le territoire du Plateau nord. Une ligne de mode lourd de transport en commun précède nécessairement une densification de l'habitat. Il faut être cohérent.

Plus récemment, on a la Ville de La Mulatière, toujours la droite, qui s'oppose à l'utilisation d'un bâtiment pour loger des mineurs, des enfants. Non seulement c'est de la compétence de la Métropole, mais moralement, il ne devrait pas y avoir besoin de recours à la loi pour loger des enfants sur notre territoire.

Nous avons trouvé, pour nous, particulièrement intéressante une récente publication de l'INSEE du 25 novembre dernier sur l'accumulation patrimoniale. Premier enseignement : la propriété de logements en location est très concentrée. Les ménages qui sont propriétaires de plus de cinq logements représentent 3,5 % des ménages, mais ils détiennent 50 % des logements en location. Deuxième enseignement : les hommes sont plus souvent propriétaires que les femmes et évidemment, cet écart augmente avec le nombre de logements possédés. Dernier enseignement, et pas des moindres : plus on possède d'appartements, plus ils sont vacants. Les multipropriétaires d'au moins 10 logements présentent 20 % de vacances, soit un logement sur cinq, alors que ce sont les ménages les plus aisés. On voit bien là une des failles de l'accumulation. Il n'y a plus d'efficacité dans la gestion de patrimoine à partir d'un certain seuil et cela vient confirmer ce que nous pouvons dire de l'échec du capitalisme : il est injuste et inefficace en faveur de ceux qui accumulent le plus.

C'est la raison pour laquelle nous, notre groupe politique, voulons instaurer un revenu maximum et un patrimoine maximum. Nous pensons qu'il doit y avoir une limite à l'accumulation et cette limite est celle de l'intérêt général.

Personnellement, lorsque je me suis engagé en politique, il y a dix ans, j'ai rejoint le champ de l'anticapitalisme parce qu'il me paraissait le plus cohérent pour analyser le fonctionnement de la société et je suis bien souvent critiqué pour cela. On me trouve excessif, radical. On me renvoie l'image de quelqu'un qui exagère son analyse et qui devrait nuancer ses propos. Je crois qu'il n'en est rien, au contraire. Ma détermination est plus forte encore que lors de mon engagement initial. On voit ici comment, dans ces exemples sur le logement, c'est l'accumulation de quelques-uns qui est un frein à l'application d'un juste droit pour toutes et tous.

Le capitalisme est injuste et inefficace, il doit être dépassé et ce système peut être renversé en valorisant économiquement et juridiquement les flux d'argent au détriment des stocks d'argent et ceci est déterminant. Taxer les stocks et l'accumulation de richesse, valoriser et encourager l'utilisation de la circulation de l'argent au service

de la transition écologique et de la justice sociale : voilà les raisons pour lesquelles nous sommes pour la réquisition de logements vides.

Un décret du 24 juin 2019 ouvre d'ailleurs la voie à la réquisition permettant au Préfet de saisir les locaux professionnels et les logements vides ou insuffisamment occupés pour toute personne sans abris en situation de détresse médicale, psychique ou sociale.

Voilà aussi les raisons pour lesquelles nous considérons le logement comme un véritable bien commun, au même titre que la santé, l'accès à l'eau ou à l'énergie. Il devrait être financé par la cotisation et géré par les institutions démocratiques collectives rassemblant les représentants des territoires, les habitants et les travailleurs. Le droit à se loger décemment et dignement doit être au-dessus des droits de la propriété lucrative. La loi devrait être écrite pour faire rentrer dans notre constitution l'obligation d'une limite à l'accumulation.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président, chers collègues, nous affrontons la 5<sup>ème</sup> vague de Covid. Le vaccin est une arme importante contre la pandémie, encore plus quand s'y ajoutent dépistage et gestes barrières. Cette 5<sup>ème</sup> vague montre que le pass, que nous y soyons favorables ou pas, ne saurait se substituer à une politique de santé publique. Hôpitaux et services d'urgences jusqu'au médecin de ville, tous souffrent face à cette nouvelle vague conjuguée au retour des épidémies hivernales, notamment les bronchiolites des plus jeunes.

Comment s'étonner que ce soit si difficile, alors que 100 000 lits ont été supprimés en 20 ans, 17 600 depuis 2017 et 5 700 en 2020, l'année du Covid et du Ségur de la santé, l'année où personne n'a pu ignorer le manque de lits d'hôpitaux d'urgence et de réanimation, l'année où nous avons applaudi les personnels hospitaliers ? Cela touche au scandale d'État.

Aux HCL (Hospices civils de Lyon), le plan blanc a été décidé ce 6 décembre. Les lits de réanimation pédiatrique sont occupés à 105 %, voire 110 %. Dans toutes les paroles des soignants, médecins et infirmiers, reviennent les thèmes de l'accélération terrible des difficultés avec le Covid : le regret, jusqu'à la culpabilité de ne pas pouvoir faire le travail comme il le faudrait, la déception après le Ségur de la santé, le sentiment d'abandon. Le directeur général des HCL indiquait, début septembre, qu'une centaine de postes restaient vacants, d'où un déficit d'activité de 15 à 20 % et la situation n'est pas revenue à la normale.

À Lyon-Sud, ce sont 88 lits fermés et le tiers des salles opératoires. Récemment, l'hôpital de Givors fermait les urgences de nuit. La psychiatrie est fortement impactée malgré des besoins croissants. Au Vinatier, il manque 80 infirmiers, 40 aides-soignants, 30 médecins et 150 lits ont été fermés en 2020.

La Métropole et les communes se sont fortement engagées sur la vaccination, se substituant parfois aux carences de l'État. Nous savons tous que les chiffres de la vaccination sont fortement liés au niveau de vie des personnes, y compris dans notre Métropole. Fracture sociale, fracture numérique, fracture médicale s'additionnent et sont les freins essentiels à la vaccination.

Comment ne pas mettre cette situation en rapport avec la casse des services publics de proximité, l'absence de centre de santé proche des habitants, l'usage de plus en plus obligatoire du numérique pour prendre rendez-vous, la difficulté à trouver un médecin traitant ?

Et comment accepter la décision de Sanofi de ne pas poursuivre la mise au point de son vaccin ARN messager, il y a quelques semaines, parce que celui-ci arriverait trop tard sur le marché, alors que 12 milliards de doses de vaccins anti-Covid auront été produites au total d'ici la fin de l'année ? Pourtant, des centaines de millions de femmes et d'hommes n'ont pas accès au vaccin dans le monde, pour le plus grand bonheur des variants. Une histoire de gros sous, en somme. Décidément, la levée des brevets mériterait plus d'engagement.

La santé est de la responsabilité de l'État et c'est lui qu'il faut faire bouger sur ces questions. Nos compétences propres : protection de l'enfance, personnes âgées, dépendance, personnes porteuses de handicap sont impactées par ce recul du système de santé publique français qui nous a longtemps été envié, sans compter que des pans entiers d'activités, considérées jusqu'alors comme relevant du médical, vieillissement, handicap, maladies psychiatriques, et financées auparavant par la Sécurité sociale, passent au médico-social. Cela veut dire qu'elles sont désormais financées à 80 % par les collectivités locales, l'impôt et le bénéficiaire, autrement dit le ou la patiente, voire sa famille.

La santé est une des premières préoccupations de notre population. Nous le voyons bien avec l'hôpital Henry Gabrielle : les personnels, comme les usagers, attendent notre engagement sur ces questions. Nous

sommes un partenaire incontournable du système de santé représenté dans plusieurs conseils d'administration des hôpitaux. Nous rendons un avis sur le plan régional de santé sur lequel notre assemblée a débattu en 2018.

À cette époque, le directeur de l'ARS (Agence régionale de santé) s'alarmait dans la presse du "trop grand nombre de gens qui se rendaient aux urgences" et envisageait la disparition de six services d'urgences dans le Département et la Métropole au bénéfice des services de soins non programmés, incapables d'absorber une activité identique.

Un rapport, publié en 2019 par le Conseil mondial de suivi de la préparation aux urgences sanitaires, mis en place par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) alertait sur l'incapacité du monde à faire face à une pandémie, jugeant le risque de survenue d'une crise majeure élevée. Le livre blanc fixant la stratégie française de défense et sécurité nationale affirmait en 2013 : *"Le risque existe notamment d'une nouvelle pandémie hautement pathogène et à forte létalité résultant, par exemple, de l'émergence d'un nouveau virus franchissant la barrière des espèces."* Qu'avons-nous fait depuis toutes ces informations ? Qu'ont fait les décideurs ?

Nous sommes légitimes, et je dirais que nous avons la responsabilité de nous interroger sur les raisons qui ont conduit à cette crise et pourquoi nous avons été collectivement, et nous le sommes toujours, mis en difficulté sur une mission publique de base, assurer la protection des populations contre une pandémie. Il n'est plus temps d'attendre, même pas une échéance électorale.

C'est pourquoi, comme le permet l'article 96 de notre règlement intérieur, nous renouvelons notre demande de création d'une mission d'information et d'évaluation de l'état du système de santé dans la Métropole qui entendra l'ARS, les HCL, les organisations professionnelles et syndicales. Dans le respect des compétences de chacun, nous devons jouer notre rôle d'alerte auprès des responsables nationaux et locaux de la santé publique, notre rôle d'information auprès des citoyens pour comprendre, débattre et agir et évaluer au mieux nos propres politiques publiques dans leur impact sur la santé.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

**M. le Conseiller GRIVEL :** Merci monsieur le Président. Au début de ce Conseil, vous nous avez présenté finalement ce qui était un rapport d'activité annuelle, comme on le ferait dans une assemblée générale et on vous en remercie. Par ailleurs, je voudrais dire à nos collègues qui nous ont précédés que le rappel des grandes options politiques est bien naturel. Pour éviter que nous ne puissions pas travailler sur ces options politiques et éviter aussi les incantations qui sont répétées, cela veut dire qu'au sein de cette Métropole, il nous faut travailler beaucoup mieux et correctement et je voulais vous dire qu'avec seulement quatre Conseils par an, votre méthode de travail désorganise nos instances qui basculent dans l'inefficacité et notre rôle de Conseillers métropolitains dans l'inutilité. Est-ce voulu ? En tout cas, c'est cohérent avec votre gouvernance verticale et à coup sûr, c'est navrant.

En novembre, nous avons eu une commission permanente famélique. Aujourd'hui et demain, nous avons un Conseil métropolitain obèse. Cinq cent soixante-quinze pages de délibérations, 31 pages de DOB (débat d'orientations budgétaires), 14 de SPAR (schéma de promotion des achats responsables), 124 de PPBE (plan de prévention du bruit dans l'environnement), 29 de SDTR (schéma de développement du tourisme responsable), 32 de SDHT (schéma de développement de l'hébergement touristique), 645 de RLP (règlement local de publicité), 31 de rapport égalité, 43 de cadre stratégique de l'eau, 20 de statut de la Régie de l'eau, 79 d'avenant au contrat DSP (délégation de service public) eau, 192 de RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service), 3 125 de rapports de DSP ou de mandataires, 89 de rapports de la CRC (Chambre régionale des comptes). Stop, ou encore ?

J'ai arrêté de compter une fois les 5 000 pages passées et je n'ai pas eu le temps d'ajouter les centaines de pages d'annexes techniques : conventions, avenants de conventions, tableaux de subvention, j'en passe et des meilleures. Est-ce vraiment sérieux ? Non ! Les dossiers qui nous sont envoyés deux semaines avant nos instances, comment peut-on imaginer que nous puissions prendre connaissance et instruire tous ces documents dans le laps de temps et travailler sur le fond avec nos collègues, même si nous ne sommes pas d'accord sur les options politiques ?

De la même manière, les commissions thématiques sont au bord de l'asphyxie. Vivement l'instauration d'une zone de faibles émissions pour nos commissions ! Certaines durent plus de 3 h 30 et ne bénéficient même plus de supports de présentation comme base pour nos échanges et nos débats. Comment peut-on assurer convenablement nos fonctions d'élus dans ces conditions ?

J'espère, monsieur le Président, au vu de ces constats, que nous sommes seulement devant des faiblesses d'organisation, de gestion et de management et que tout ceci n'est pas méthodiquement orchestré pour que l'opposition ne puisse pas jouer son rôle pourtant indispensable à notre vitalité démocratique.

Faites-vous le pari que nous nous épuiserons, en espérant que nous cessions même d'intervenir et de réclamer, de revendiquer et de défendre des convictions et des idées, de relayer la parole et les exigences de nos concitoyens qui nous ont élus, bref, d'assurer nos fonctions de Conseillères et de Conseillers métropolitains ? Monsieur le

Président, si c'était cela, bien sûr, ce serait une erreur. Nous sommes et nous serons tenaces. Nous ne lâcherons pas. Nous sommes élus pour cela.

Monsieur le Président, en septembre, lors de notre dernier Conseil, je vous rappelais que vous aviez une responsabilité historique en tant que premier Président de la Métropole de Lyon après l'instauration du nouveau mode de scrutin. Depuis septembre, vous ne semblez toujours pas en mesurer les conséquences pour la pérennité même de la Métropole de Lyon, car depuis septembre, à quoi a-t-on assisté ? D'abord vous déclarez, en introduction d'une Commission permanente en octobre, que vous ne traitez pas directement avec les Conseillers métropolitains de l'opposition, dont acte.

Ensuite, vous tentez une diversion avec les Maires en leur annonçant une aide à l'investissement, vous venez d'en parler, pour les équipements publics municipaux lors d'une Conférence métropolitaine récente dont, outre l'enveloppe annuelle fort limitée à 10 M€ qui tient presque de l'obole, quand on sait les grands sujets et les grands besoins des communes dans la périphérie de Lyon qui voient arriver des centaines et des milliers de familles, on découvre aux détours d'un échange en commission la semaine dernière qu'il ne s'agira que d'un jeu de vases communicants sur le plan budgétaire et pas d'une enveloppe nouvelle. Dommage ! Rendez-vous manqué pour les projets en équipements publics incontournables dans les communes et pour leurs habitants.

Pourtant, quand nous travaillons ensemble, nous trouvons des solutions acceptables grâce à des efforts de tous. La dotation de solidarité communautaire et la taxe d'aménagement en sont des exemples qui restent à confirmer, mais ce sont des exemples positifs.

Au passage, nous attendons toujours une réponse au courrier en date du 12 juillet dernier, co-signé par cinq Présidents de groupe où nous requérions que vous transmettiez à l'ensemble des Conseillères et Conseillers métropolitains, dans les plus brefs délais, la liste de l'intégralité des projets retenus à la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) de ce mandat, ainsi que les montants individualisés pour leur réalisation, en mentionnant les communes et les circonscriptions concernées. Cette demande a été renouvelée à de maintes reprises au sein de nos instances, vous ne répondez pas. Pourquoi attendre ? Faut-il que nous saisissons la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) pour avoir enfin une communication des documents auxquels nous pouvons légitimement prétendre aujourd'hui ?

Et je n'insisterai pas, autre sujet récent, sur la manière dont les organisations syndicales parlent de votre gestion. Nous l'avons découvert dans des tracts récents. Tout cela nous semble à mille lieues des principes fondamentaux d'un dialogue social de qualité pourtant réel il y a 18 mois. Certains syndicats parlent de monologue plutôt que de dialogue, tellement ils vous trouvent insaisissables, tandis que d'autres vous donnent un carton rouge sur l'agenda social. Pourriez-vous nous éclairer sur la raison pour laquelle vous êtes interpellé de cette façon-là par nos propres syndicats de cette Métropole ?

En vérité, c'est votre stratégie politique, ou plutôt votre tactique politique. Vous faites des essais de décisions pour voir si ça passe et si cela ne passe pas, vous vous étonnez et vous nous mettez en face d'un membre que votre Exécutif, alors que c'est vous que nous souhaitons rencontrer pour élaborer des solutions constructives pour la démocratie du quotidien de nos concitoyens.

Monsieur le Président, il y a des principes démocratiques, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons et quels que soient nos horizons politiques, qui ne devraient jamais souffrir de discussions et encore moins de remises en cause. Vous ne pouvez pas vous parer de toutes les vertus, dénoncer les abus de pouvoir dans des régimes tendus à l'étranger et tenter ici, à la première occasion, de bâillonner sèchement votre opposition, d'écraser méthodiquement les communes, d'écarter les citoyens qui s'expriment et disent publiquement être en désaccord avec vous. Tout cela est révélateur d'une gouvernance métropolitaine qui tâtonne, qui se cherche, et peut-être des conséquences de tensions internes entre vous.

Nous vous saurions gré d'admettre le débat contradictoire et espérons que vous vous appliquez enfin les principes de base d'une démocratie moderne, ouverte, dont vous vous êtes fait le promoteur pendant votre campagne électorale.

Enfin, et j'en termine par-là, monsieur le Président, souhaitez-vous que l'opposition joue un rôle sur les grands sujets qui marquent l'évolution, l'adaptation de notre Métropole à la société actuelle et future : la sécurité, la santé, cela a été rappelé, la mobilité, le cadre de vie et aussi l'économie, l'emploi et l'attractivité, à titre d'exemple, et que cette opposition ne soit pas écartée, notamment par défiance, au mépris du respect des pluralismes démocratiques et des équilibres politiques issus des élections au suffrage universel direct ?

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains. Je me suis trompé dans l'ordre. La parole est d'abord au groupe Inventer la Métropole de demain. Mes excuses, monsieur Pelaez.

**M le Conseiller PELAEZ :** Monsieur le Président, nous avons déjà et nous allons avoir dans les prochaines semaines et les prochains mois l'occasion d'avoir des débats nationaux, donc je laisserai à ces moments-là l'occasion d'avoir ces débats. En tout cas, je souscris à la proposition de Madame Picard que nous puissions avoir une commission générale sur la santé avec l'ensemble des instances qui ont des responsabilités sur celles-ci parce que si, effectivement nous sommes souvent d'accord, je n'ai pas grand-chose à dire sur les faits que vous énoncez, nous savons tous que les choses sont souvent beaucoup plus compliquées que ça.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je dirais enfin, après plus d'une année sans nous réunir, je suis heureux que nous puissions nous retrouver physiquement en Conseil de la Métropole. Nous, élus, en avons besoin, notre assemblée en avait besoin, mais surtout, notre débat démocratique en avait besoin. Depuis près d'un an, le débat dans notre assemblée a été tenu en laisse, la visioconférence ne permettant nullement de faire vivre correctement la richesse et l'importance de nos échanges.

Alors que la crise démocratique couve et que notre institution est souvent perçue comme hors sol, il nous fallait faire atterrir nos débats physiquement et les ancrer dans l'enceinte symbolique de notre assemblée, car il faut se le dire clairement, la crise sanitaire n'est pas terminée et, comme tous les Français, il va falloir, il nous faut vivre avec le virus. Il nous fallait donc trouver des solutions, sans quoi, à ce rythme, nous risquons de ne plus jamais nous réunir sous ce mandat.

Le temps passe : 18 mois, 550 jours, presque un tiers du mandat. Tant pis si, aux yeux de certains, je parais trop dur, mais nous savons que nous ne sommes pas au pays des Bisounours et si, en politique, nous ne sommes pas capables de nous dire les choses, alors il faut faire autre chose, surtout l'on veut qu'elles puissent changer car, monsieur le Président, ce Conseil métropolitain est finalement quasiment votre premier vrai Conseil en tant que Président : le Conseil où vous allez devoir défendre le premier bilan de votre politique, le premier Conseil où vous ne pourrez pas vous défilier lorsque nous vous interpellons les yeux dans les yeux avec les Grand Lyonnais pour témoins.

Depuis 18 mois, nous attendons encore le signe que votre mandat de Président commence enfin et nous nous demandons si nous aurons encore à subir cela pendant quatre ans. Dix-huit mois à se demander quand vous allez arrêter de nous prendre pour un caillou dans votre chaussure.

Les élus métropolitains de la majorité, comme de l'opposition, ont une expérience à apporter à notre collectivité et sur notre territoire d'élection. La démocratie exige de chacun qu'il relie son point de vue à celui de tous. Elle interdit aussi de prétendre représenter l'avis général ou détenir la vérité absolue.

Comme souvent avec vous, il a fallu en venir au rapport de force avec articles de presse et demandes formelles au titre du règlement intérieur pour obtenir que vous consentiez, enfin, à ouvrir le chantier du rôle de Conseiller métropolitain. Enfin ! 18 mois après le début du mandat, 10 mois après l'avoir acté dans le pacte de cohérence métropolitain et c'est une première, nous en sommes heureux car, avec vous, nous ne cessons de nous demander quand vous allez répondre à votre opposition.

Nos demandes en commission, nos courriers et nos interpellations en séance ne reçoivent, le plus souvent, aucune réponse. Encore une fois, lors de la dernière Commission permanente, tous les groupes, hors majorité, vous ont fait part d'exemples très précis de demandes n'ayant pas obtenu réponse, alors même que certains engagements avaient pu être pris à ce propos et, comme souvent, en l'absence de public, vous ne nous avez rétorqué que votre silence méprisant.

Que doit-on penser des groupes de travail où l'on nous demande de nous prononcer sur un document qui est tronqué ? Je pense, par exemple, au groupe de travail sur la Régie de l'eau et la détestable habitude que vous avez prise de réserver les informations pour vos coups de communication à la presse, plutôt qu'aux élus du suffrage universel.

Vous ne respectez manifestement pas le droit d'information des élus métropolitains, pourtant garanti dans la loi et inscrit dans notre règlement intérieur, gage d'une saine démocratie car, au fond, vous ne considérez ni votre opposition, ni même votre majorité. Je pense même que le débat démocratique de nos instances est quelque chose qui vous ennuie profondément. Quand allez-vous comprendre qu'on ne peut pas prétendre à un débat démocratique de qualité lorsqu'on ne se retrouve que quatre ou cinq fois par an ?

Nous nous voyons trop peu, avec des ordres du jour trop chargés. Qui, ici, peut prétendre pouvoir suivre avec toute l'assiduité nécessaire, nos 18 heures de débats réparties sur deux jours complets ? Vous êtes le maître de l'ordre du jour et cela est bien pratique pour noyer les sujets importants sous une masse de rapports. Nous aurons l'occasion d'en reparler demain avec, par exemple, la situation de la place Gabriel Péri que vous avez habilement dissimulée en fin de séance lorsque la lassitude saisit votre opposition et nos spectateurs.

Vous avez, avec la ruse d'un politicien digne de l'ancien monde, organisé le déroulé de cette séance en passant en premier les dossiers sur lesquels vous avez déjà réalisé des communications médiatiques sans débat et sans aucune contestation que les médias, je le regrette, ont relayées comme une communication officielle.

C'est toute l'organisation des instances sous ce mandat qui est à revoir, car avec des réunions organisées en plein milieu de journée et des instances réparties sur plusieurs journées consécutives, votre gouvernance participe à évincer les élus qui ont fait le choix de maintenir une vie professionnelle active.

Dans votre majorité, nombreux sont ceux à se voir, non pas comme élus, mais comme des agents astreints au régime de la fonction publique et aux 35 heures. Ils sont nombreux ceux de vos Vice-Présidents à se prendre pour des chefs de service sans avoir compris le rôle de l'élu politique et le chacun dans son rôle. Élu sous une promesse de renouvellement démocratique avec une génération issue de la société civile, vous menez pourtant un processus actif de professionnalisation politique d'élus, souvent issus de milieux associatifs ou de groupes de pression.

Quand comprendrez-vous que vos pratiques sont aux antipodes des attentes des Grand Lyonnais ? Ce n'est pas le moindre de vos paradoxes, mais pour un parti construit sur une critique de la centralité du pouvoir, vous vous êtes quand même parfaitement coulés dans le présidentielisme de la fonction où l'assemblée d'élus n'est qu'une simple chambre d'enregistrement sans servir à grand-chose. Peut-être est-ce parce que vous ne nous faites pas confiance ou vous ne faites confiance à personne, pas même à votre majorité qui vous a déjà fait défaut ? Cela expliquerait peut-être le retour de pratiques de cumul des mandats et de fonctions que l'on pensait révolues et que vos prédécesseurs n'auraient pas osé envisager.

Vous êtes le Président de la Métropole, du SYTRAL et de nombre d'organismes associés. Vous avez entre vos mains tous les leviers disponibles, tous les pouvoirs. Pourtant, personne ne vous voit. Qu'il s'agisse des syndicats de la Métropole qui édictent des tracts sur votre absence, des agents du SYTRAL qui ne se souviennent pas vous avoir croisé et des acteurs de terrain qui se désespèrent de vous rencontrer.

Pourtant, ces derniers 18 mois, vous avez su être présent, mais principalement pour commenter la situation politique d'Europe Écologie-les Verts, plutôt que défendre les dossiers de la Métropole. Quand ferez-vous la part des choses entre votre rôle de monsieur élection des Verts et de Président de la Métropole et vous adresserez-vous, comme se le doit un président de tous les Grand Lyonnais, aux 85 % d'électeurs inscrits sur les listes électorales n'ayant pas voté pour vos listes ou qui se sont abstenus lors des deux élections métropolitaines ?

Alors que votre collègue, Grégory Doucet, subit régulièrement l'indignation publique pour des sujets relevant parfois de la compétence métropolitaine, vous demeurez bien à l'abri dans votre bureau. Nous ne vous ferons pas le procès de dire que vous êtes à l'origine de la faible connaissance qu'a le grand public de notre Métropole. C'est un sujet ancien que le suffrage au scrutin universel direct aurait dû en partie résoudre. Force est de constater que votre faible incarnation de la fonction participe pleinement à continuer à faire de la Métropole une instance qui ne parle pas aux gens et fait de vous l'inconnu le plus puissant de France.

Quand comprendrez-vous que l'on n'exerce pas la fonction de Président de la Métropole depuis son bureau ? Faire une visite expresse d'une heure avec tous les Maires des petites communes est clairement insuffisant pour désamorcer les crises institutionnelles latentes.

Que penser lorsque, pendant les vacances de la Toussaint, tous nos mails tombent sur un message d'absence et qu'il ne semble n'y avoir presque plus personne pour assumer une permanence ? La Métropole a-t-elle un pilote 365 jours par an en cas de crise ? Est-ce pour cela qu'il a fallu attendre dix jours pour que vous répondiez au courrier du ministre de l'Intérieur sur le dossier Interpol ? Malheureusement, notre bilan des 18 mois est que vous êtes un Président en charge de tout, responsable de rien et présent nulle part.

Monsieur Bruno Bernard, quand endosserez-vous enfin le costume de Président de cette Métropole ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller KIMELFELD :** Monsieur le Président, tout d'abord, vous ne m'en voudrez pas, je vais peut-être prendre une ou deux minutes de plus, mais je vous les rendrai. C'est promis, notre groupe vous les rendra d'ici mardi soir. Je voudrais souscrire à la proposition de madame Burricand, qui n'est pas madame Picard, monsieur Pelaez. C'est madame Burricand qui a proposé ce groupe de travail.

Monsieur le Président, chers collègues, nous aurions pu, dans cette première intervention, comme bon nombre des groupes qui nous ont précédés, faire la liste des griefs, mais elle est bien longue, comme le sera ce Conseil. Nous voulions éviter un gavage peu en vogue, notamment sur le territoire lyonnais. Nous avons décidé d'évoquer les mobilités qui semblent être, pour vous, la priorité des priorités, reléguant, notamment, la question sociale, l'emploi et le pouvoir d'achat au second rang de vos préoccupations.

Le premier à l'avoir bien entendu fut le Maire de Lyon prêt à sacrifier une opportunité unique de faire de la friche culturelle Fagor-Brandt un lieu exemplaire en France de l'urbanisme transitoire, confondant au passage transitoire et temporaire pour laisser faire un entrepôt à tramway. Cette décision, sans doute, coupa le souffle à son adjointe à la culture qui, dans le même temps, se débattait pour atténuer les effets dévastateurs de la Covid sur les acteurs culturels lyonnais.

Ce n'est, en même temps, pas la première fois que le Maire de Lyon perd un arbitrage au mépris des Lyonnais. Après les habitants de Gerland, qui devront se contenter d'un entrepôt, ce seront les habitants de la Guillotière qui pourront encore longtemps contempler l'immeuble du CLIP dont la destruction aurait permis un acte fort en matière de sécurité, mais nous sommes désormais habitués à ce que le Maire de Lyon préfère les symboles à une vraie vision de la ville.

Mais revenons aux mobilités. Le premier sujet est la place de la voiture dans les villes et en dehors de celles-ci. Aujourd'hui, elle occupe l'essentiel de l'espace et les déplacements urbains se sont construits et pensés autour d'elle. Nous sommes tous, ici, dans cette assemblée, favorables à une réduction des déplacements en voiture et pour des modes de déplacements vertueux, mais comment souhaitons-nous atteindre nos objectifs ?

La première piste est la contrainte. Elle existe et n'a pas attendu votre arrivée. Elle est nécessaire à dose mesurée pour permettre le changement. C'est, par exemple, le cas avec la mise en place des zones à faibles émissions (ZFE) dans les grandes agglomérations françaises.

Nous sommes favorables au principe de la ZFE. Nous l'avons initiée pour les véhicules professionnels. Cependant, si nous voulons qu'elle soit acceptable et acceptée, elle doit se faire avec les citoyens et ne pas se transformer en zone de forte exclusion. L'épisode des Gilets jaunes est venu nous rappeler violemment cette réalité.

Cette contrainte ne peut exister sans l'accompagnement. C'est dès aujourd'hui que nous devons proposer des dispositifs de conversion si nous souhaitons qu'un réflexe s'installe avant l'entrée en vigueur totale du dispositif en 2026.

Nous notons, par ailleurs, que vous avez souhaité prendre une année d'avance sur la loi climat résilience, en interdisant, dès 2022, les Crit'Air 5 mais, dans le même temps, les personnes qui ne pourront plus utiliser leur véhicule dans les prochaines semaines ou les prochains mois, ne se voient pour l'instant proposer aucun dispositif pour les remplacer et surtout, aucun budget attribué n'est évoqué entre 2022 et 2026.

Certains, dans vos entourages, évoquent des montants de 100 à 400 M€, ce qui laisse rêveur, mais qui, pour l'instant, ne font rêver ni l'infirmière qui doit traverser la Métropole pour aller tôt au travail ou le jeune professeur qui vit à Bron et qui doit aller jusqu'au collège de Neuville-sur-Saône à 7 h 30 tous les matins, ni l'agent d'entretien ou l'agent de cette collectivité qui vit en banlieue de Lyon, mais qui doit venir travailler dans la ville centre dès 6 h 30 du matin, voire même quelquefois plus tôt.

Ils ne font rêver ni le retraité modeste qui vient garder ses petits-enfants le mercredi après-midi au cœur de la Métropole, ni, bien évidemment, les propriétaires des 22 000 véhicules Crit'Air 5 ou non classés qui, demain, seront pénalisés. Il est inconcevable d'ajouter des contraintes sans alternatives crédibles. Nous avons bien compris que l'alternative, pour vous, était le vélo et, pour monsieur Kohlihaas, faire marcher à la baguette les récalcitrants.

Alors oui, si cela est bien fait, si cela est fait en concertation avec les élus et les habitants concernés, nous y sommes favorables et nous l'avons d'ailleurs très largement entrepris au cours des dernières années, mais le vélo, à lui seul, n'est pas suffisant. Il ne répond qu'à une partie des besoins d'une partie de la population. La meilleure alternative, pour du transport de masse, reste les transports en commun. C'est là où de meilleurs investissements sont nécessaires.

Nous pouvons, vous l'avez dit dans votre intervention en préambule, vous accorder le bénéfice d'avoir augmenté le budget du SYTRAL, mais combien de temps en aurez-vous la capacité en refusant une stratégie d'attractivité équilibrée et source de rentrées fiscales ? Le futur débat sur le DOB montrera une contradiction supplémentaire. Mais cela se fait sur des bases et sur des projets qui étaient déjà envisagés sous la précédente majorité.

Cependant, dans votre plan de mandat, une chose semble avoir été oubliée : une ambition pour le métro qui, je vous le concède, n'a pas été suffisamment anticipée dans les mandats précédents, alors qu'avec la dernière extension du métro B qui sera inaugurée en 2023, nous arrivons au bout d'un processus engagé il y a une quarantaine d'années.

Il semble nécessaire de poser aujourd'hui les jalons de notre choix pour le métro lyonnais pour les décennies à venir. Vouloir légitimement régler l'urgence et avoir des rubans à couper d'ici 2026 ne doit pas vous empêcher de voir loin. À la place de cela, vous préférez mettre en suspens un projet en cours : le métro E où des études avaient

été réalisées et une concertation menée jusqu'au bout et vous mettez en concurrence les territoires sans réussir à penser une politique d'ensemble pour notre Métropole. En définitive, diviser sans réussir à régner.

Notre groupe reste farouchement favorable au métro E. Il nous semble plus performant. L'étude comparative du SYTRAL distribuée lors des ateliers le montre : ce sont entre 40 000 et 70 000 véhicules en moins sur la voirie. Voilà une vraie alternative à la voiture individuelle.

Ce développement du métro doit s'accompagner de la création de parcs-relais aux extrémités ainsi que de bus de rabattement aux différents arrêts pour couvrir le plus grand territoire possible. Pour le 5ème, pour l'ouest lyonnais, la solution est le métro E.

Ce n'est pas pour autant que tout projet de métro doit être abandonné : vous devez donner des perspectives et proposer un véritable plan métro échelonné, plutôt que d'opposer les territoires. Oui, l'est lyonnais aura besoin, à terme, d'une solution de métro, ainsi que le Plateau nord.

Nous comprenons bien que tous les projets ne peuvent être lancés en même temps, mais si l'Exécutif est aujourd'hui incapable de donner des objectifs, nous n'avancerons jamais sur ces sujets et nous continuerons de traiter l'urgence avec de simples pansements. Par exemple, le projet de téléphérique que vous portez entre Francheville et Lyon est un très mauvais pansement inefficace, coûteux au regard de sa capacité, et largement décrié par la population concernée.

Enfin, permettez-moi d'interroger votre stratégie, ou plutôt celle de monsieur Kohlhaas, qui s'appuie plus sur ces certitudes que sur des études concernant les parcs-relais de notre Métropole. Dans le sud de Lyon, vous envisagez, je crois, de supprimer un parc-relais à Oullins qui est déjà saturé en prétextant qu'un nouveau doit ouvrir à Saint-Genis-Laval avec le prolongement du nouveau métro B. C'est un nouveau parc-relais que vous sous-dimensionnez au regard des besoins constatés.

Vous faites donc des choix dans le mauvais sens. Une personne qui a besoin de venir dans le centre de Lyon et qui ne peut pas laisser son véhicule dans un parc-relais aux portes de la ville n'arrêtera pas d'utiliser son véhicule. Au contraire, si l'on complexifie l'accès au métro, il entrera à Lyon en voiture, vous créez les conditions d'une congestion.

"Ne venez plus à Lyon, au cœur de la Métropole" ne peut être une politique ou une réponse offerte aux habitants des autres communes de la Métropole et au-delà de celles-ci. Ils y travaillent, monsieur Kohlhaas, ils y ont leur famille, ils y vivent et ils ont le droit d'y bouger comme ils le souhaitent. En définitive, ces sujets sont complexes et ont des implications qui dépassent largement l'étendue d'un mandat politique tant ils définissent un territoire pour des décennies. Les projets doivent être largement partagés et discutés. L'entre-soi qui vous guette serait, notamment sur ce sujet, monsieur le Président, mortifère.

Nous souhaitons, monsieur le Président, que ce Conseil qui s'ouvre vous amène à réfléchir et à partager avec tous les élus de cette assemblée. Ils ont une légitimité commune à avoir été toutes et tous ici élus au suffrage universel direct.

De nombreuses collectivités nous observent. Vous êtes premier Vice-Président du GART (Groupement des autorités responsables de transport), ne l'oubliez pas, et des élus souvent proches de vous ont signé il y a quelques jours un appel pour que les élus des intercommunalités soient élus au suffrage universel direct pour plus de démocratie.

Si, tout simplement, aujourd'hui, vous ne décevez pas vos amis, faites vivre cette collectivité et ses satellites dans sa diversité et sa pluralité. Je vous remercie et c'est promis, je vous rendrai la minute et les 35 secondes que je vous ai volées subrepticement. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**M. le Vice-Président LONGUEVAL** : Monsieur le Président, chers collègues, à mon tour d'adresser nos félicitations au Maire de Givors, Mohamed Boudjellaba, et aussi de donner aujourd'hui une pensée pour soutenir tous nos personnels soignants, confrontés à une nouvelle vague. Contrairement aux précédentes, et n'étant plus tenus au confinement, nous n'en percevons peut-être que trop peu sa brutalité.

La santé pour tous doit être notre première préoccupation et nous partageons, dans mon groupe politique, la nécessité d'être actifs et déterminés pour lutter contre la pollution de l'air, avec la poursuite des travaux sur la ZFE, le développement des transports en commun et des mobilités actives, contre la pollution visuelle avec le rapport sur le RLP et aussi la pollution sonore parce que je pense que la pollution sonore ne doit pas non plus être négligée parce que ses effets sur la santé sont réels. On peut citer les nuisances autour de l'aéroport de Bron avec, prochainement, une commission consultative qui doit examiner une nouvelle charte, en lien avec les professionnels,

contre le bruit. On peut citer le bruit du périphérique et dire que la limitation à 70 ou à 50 km/h relève aussi d'un objectif de lutte contre le bruit. Je vais terminer sur le fait qu'avec Acoucité, mais aussi le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et l'Université Gustave Eiffel, j'avais porté un projet de radars de bruits pour le périphérique et je crois, d'ailleurs, qu'il se poursuit à Bron.

L'ordre du jour de ce Conseil et les 18 derniers mois nous montrent les avancées mises en œuvre lorsque nous, la gauche, travaillons ensemble vers un but commun. Nous sommes parvenus, grâce au travail du Vice-Président Renaud Payre, à instaurer l'encadrement des loyers sur Lyon et Villeurbanne avec une célérité certaine. Cela a été dit, l'encadrement des loyers n'a pas pour but de ralentir la construction de logement, il sert à mettre un coup d'arrêt à la pression inflationniste qui s'exerce sur le marché immobilier et qui exclut toujours plus les travailleurs les plus modestes de notre cité.

Oui, l'investissement locatif explose, l'INSEE a été cité avec son dernier ouvrage "France, portrait social 2021" et oui, il est montré que 24 % des ménages français possèdent 68 % des logements et oui, les ménages propriétaires d'au moins cinq logements représentent 3,5 % des ménages et détiennent 50 % des logements en location.

Alors oui, la politique offensive que nous menons sur le logement, l'habitat et le foncier relèvent d'une impérieuse nécessité et les 518 M€ votés à la PPI sur le seul volet habitat le démontrent. Comment pourrions-nous espérer faire société si nous ne parvenons pas à loger ?

Notre ordre du jour permet aussi d'illustrer un autre aspect de cette majorité : sa responsabilité. Nous, socialistes, figurions déjà au sein de l'Exécutif précédent et cette responsabilité se démontre aussi par le respect des engagements qui ont été pris sous l'ancien mandat et j'en profite ici pour saluer aussi Gérard Claisse qui a permis de préparer le terrain sur le service public de l'eau.

Notre ordre du jour permet aussi d'évoquer un autre sujet qui a animé notre actualité politique, qui est c'est celui de la dotation de solidarité communautaire, qui est un sujet de préoccupation pour les Maires à l'heure de boucler leur budget. Aujourd'hui, nous délibérerons sur le montant 2021 et je suis certain que mes collègues ici présents saisiront l'opportunité de la délibération pour s'exprimer sur la réforme qui a été proposée le 26 novembre dernier en Conférence des Maires. Cédric Van Styvendael s'exprimera pour notre groupe à ce sujet.

Je voudrais dire que ce projet de réforme, copiloté par Bertrand Artigny et Hélène Geoffroy, démontre notre volonté d'aller vers les Maires incarnée au quotidien par notre collègue Vice-Présidente et Maire Hélène Geoffroy.

Ce sujet m'amène enfin sur la mission d'information que conduira la commission des lois du Sénat en 2022 sur la Métropole de Lyon. Oui, toute loi doit être évaluée et, si nécessaire, toute loi doit évoluer. On sait que le Président de la commission des lois, notre collègue François-Noël Buffet, partageait l'avis de notre Sénateur socialiste, Gilbert-Luc Devinaz, quand il disait qu'attendre 2023 aurait été plus judicieux, ce qui aurait correspondu au milieu du mandat pour laisser le temps à la collectivité d'ancrer son fonctionnement.

La loi MAPTAM (de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) date de 2014, son entrée en vigueur de 2015 avec la reprise des compétences du Département, mais l'élection au suffrage universel et le nouveau statut démocratique de notre collectivité n'a qu'un an et demi d'existence.

Attendre donc 2023 pour cette mission d'information aurait permis d'avoir huit ans d'études sur le premier volet et surtout trois sur le second pour mieux faire la part des choses entre le fond et le médiatique et ainsi, apporter les évolutions nécessaires, le cas échéant.

Au lieu de cela, c'est le piège de l'immédiateté, de la communication des réseaux dits "sociaux" qui, bien souvent, n'ont de social que le partage d'informations erronées, tronquées ou falsifiées. En l'occurrence, faire vite, c'est assurément faire mal.

Par ailleurs, vous poursuivez, pour certains de nos collègues, vos critiques très personnalisées avec une cible qui est notre Président. Comptez-vous le faire à toutes les sessions jusqu'à la fin de ce mandat ? Je pense que la presse va s'en lasser. Au-delà du fait que je vous redis aujourd'hui que l'Exécutif travaille collectivement, ne cherchez pas les tensions internes, monsieur Grivel, vous perdrez votre temps. Je voudrais dire aussi que si l'Assemblée s'est réunie en visio, je pense qu'il faut aussi arrêter de dire que c'est pour limiter les débats et la démocratie, c'est juste une responsabilité face à la pandémie et c'est juste le respect des consignes sanitaires de l'État ou du Gouvernement.

Voilà, monsieur le Président, ce qui me paraissait important d'aborder pour commencer ce Conseil. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller COCHET :** Merci, monsieur le Président. Monsieur Longueval, je vais peut-être vous décevoir, mais je pense un panégyrique fait en direction du Président à ce point-là en étant un socialiste, je vous laisse devant vos contradictions.

Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a quelques semaines, lors d'une intervention publique, j'avais exprimé notre forte opposition à vos méthodes en évoquant une dérive dictatoriale de votre gouvernance. Vous vous en êtes offusqué, monsieur le Président, et vous aviez raison. Les mots ont un sens. En parlant d'une "tendance dictatoriale", j'étais très en-deçà de la réalité car la Métropole a complètement basculé dans une dictature.

Monsieur Bernard, vous êtes un dictateur quand vous refusez le débat. Ce Conseil en est l'exemple prégnant, mais aussi les Conseils précédents. On vous demande un débat en commission générale sur le projet Part-Dieu : refus ! On vous demande un débat en commission générale sur la politique foncière de la Métropole : refus ! On dépose des amendements, vous refusez de les présenter en Conseil de la Métropole. Fort heureusement, il y a encore, dans notre pays, des procédures de recours. Et là, le Préfet du Rhône vous écrit comme il l'a fait à notre groupe, pour dénoncer cette illégalité. Mais plus que le fondement juridique, c'est cette attitude volontaire de faire taire le débat qui est dangereuse pour notre démocratie locale.

Monsieur Bernard, vous êtes un dictateur quand vous dédaignez votre opposition. C'est le cas à chaque Conseil pendant lesquels vous ne répondez à aucune intervention, à aucune question posée par l'opposition. Vous avez même osé dire que vous n'étiez pas dans cette enceinte pour échanger avec les membres élus de l'opposition : c'est un verbatim.

Pour ce Conseil, on vous demande une mission d'information sur les infrastructures routières, vous la refusez ! Mais comme en plus, vous manquez de courage, vous nous faites écrire pour nous indiquer que vous pourriez l'accepter si vous en écriviez vous-même l'objet et les attentes : attitude dédaigneuse et grotesque.

Monsieur Bernard, vous êtes un dictateur quand vous niez la légitimité des Maires. Jamais autant de Maires d'un territoire ne se sont levés contre un Exécutif communautaire ou départemental. Les seuls Maires qui vous apportent un soutien sont ceux qui vous sont inféodés politiquement mais qui viennent nous voir pour nous expliquer tout le mal qu'ils pensent de votre posture.

Que pensent vraiment madame Picard, Maire de Vénissieux, madame Geoffroy, Maire de Vaulx-en-Velin, monsieur Van Styvendael, Maire de Villeurbanne ? Quand je parlais de votre manque de courage politique, rassurez-vous, il est partagé par certains de vos amis sur les bancs de la tribune.

Monsieur Bernard, vous êtes un dictateur quand vous violez les résultats des urnes. C'est le cas quand vous refusez la représentation proportionnelle au sein de cette assemblée. Pourtant, la proportionnelle est bien un totem des Verts.

Que ce soit l'équilibre des représentations pour la Régie de l'eau ou pour l'AOMTL (autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais) SYTRAL, pour lequel vous êtes incapable d'assurer une majorité politique, mais surtout une majorité de projet, c'est la peur qui vous guide et vous en savez ce qu'en dit, d'ailleurs, madame Elisabeth Badinter : "La peur est mauvaise conseillère", monsieur le Président, car c'est bien sur les politiques publiques que se trouve la problématique réelle. Si votre gouvernance, qui se disait ouverte, en est devenue à ce point à mettre à mal les fondements mêmes de la démocratie, c'est parce que vous avez rapidement compris que vos choix politiques n'ont pas de soutien populaire et que vous devez les imposer contre la volonté des Grand Lyonnais.

Nous pouvons parler de la zone à faibles émissions. Certains groupes en ont parlé largement et positivement. Heureusement qu'il y a l'opposition et le relais de la presse pour indiquer aux centaines de milliers d'automobilistes concernés que vous avez décidé de leur interdire d'utiliser leur liberté de circuler. Ne nous y trompons pas : ceux que vous allez empêcher d'utiliser leur véhicule, ce ne sont pas les habitants aux hauts revenus qui ont déjà anticipé cela en achetant des véhicules adaptés à la réglementation. Ce sont les Français les plus modestes auxquels vous vous attaquez. Ce sont les petits artisans que vous ruinez.

Que pensent vraiment madame Picard, Maire de Vénissieux, madame Geoffroy, Maire de Vaulx-en-Velin, monsieur Van Styvendael, Maire de Villeurbanne, à ce sujet ? Dites-moi, quand on prive de leur liberté de circulation sur le fondement de leurs capacités contributives, peut-on parler de dictature ou c'est un gros mot ?

Nous pouvons parler des transports en commun. Vous avez déjà décidé de vous opposer à la construction des métros sur la base d'une vision purement partisane et politicienne, sans même vous intéresser aux besoins du territoire et encore moins aux souhaits de nos habitants. Vous avez lancé une fausse concertation pour tenter de couvrir votre mascarade, mais elle ne fait que confirmer ce que nous savions déjà : les habitants veulent des transports collectifs fiables et efficaces, en clair des métros en priorité.

Votre projet de téléphérique est rejeté par les élus des territoires concernés et maintenant, suite aux référendums organisés par les Communes de Sainte-Foy-lès-Lyon et La Mulatière, on sait que votre projet est rejeté par les populations, mais vous continuez quand même.

Dites-moi, quand on ne prend pas en compte l'avis du peuple, peut-on parler de dictature ou c'est un gros mot ? Ces concertations dévoyées de leur rôle premier sont devenues votre spécialité. On en trouve encore des exemples dans l'ordre du jour de ce Conseil : les aménagements de voiries prévus sur la route de Paris, sur Charbonnières-les-Bains et Tassin-la-Demi-Lune.

Comment osez-vous parler de concertation positive, alors que tous les présents à la réunion publique de concertation ont indiqué le refus en masse de votre proposition d'aménagements ? Même les services de la Métropole, qui ont un devoir de réserve, ont été obligés de concéder en commission que le bilan de la concertation donne un avis négatif sur le projet.

Aussi, comment un Vice-Président peut-il s'arroger le droit de dire que le Maire concerné de Charbonnières-les-Bains soutient le projet, alors que vous lui avez proposé un marché de dupe ? C'est la seule opération retenue dans sa PPI et s'il ne l'accepte pas, vous le menacez de ne rien inscrire dans la PPI.

Quand on menace et que l'on utilise le chantage, peut-on parler de dictature ou c'est un gros mot ?

Votre action politique est néfaste, car elle a perdu le sens de l'intérêt général et vous le savez bien, puisque parfois, acculés, vous abandonnez vos positions doctrinaires pour penser enfin la réalité de nos territoires. On en trouve deux exemples dans l'ordre du jour de ce Conseil : d'une part, sur la gestion de notre dette par le grand capital international et son marché ultralibéral, finalement, c'est une bonne chose, d'autre part, la poursuite d'une politique touristique qui développe le tourisme d'affaires et son corollaire aérien, finalement, c'est une bonne chose.

Et on ne va pas boudier notre plaisir de voir ces élus d'extrême gauche coincés dans leur appartenance à votre majorité hétéroclite voter main dans la main avec les démocrates sociaux en faveur du financement des grands fonds de pension pour mener vos politiques territoriales. Quel régal ! Où est le fonds d'investissement en gonettes ? D'ailleurs, merci de nous indiquer qui sont vos élus qui reçoivent la totalité de leurs indemnités en gonettes. Mais plus encore, celui d'observer vos comparses écologistes voter une politique touristique qu'ils ont dénoncée jusqu'à ce qu'ils soient élus au sein de cette assemblée. On est impatients.

Et nous, nous voterons sur ces deux rapports car, quand vous ouvrez les yeux, que vous devenez raisonnables et que vous nous proposez de voter des choix politiques qui sont ceux portés par notre famille politique, on en est heureux ! Comme dirait Michel Audiard : "On n'emmena pas de saucisse quand on va à Francfort."

Monsieur le Président, les critiques qui, aujourd'hui, ne s'expriment plus seulement que par la bouche de votre opposition, mais qui pointent sur l'ensemble de ces bancs, vous les méritez. Encore une fois, réfléchissez à votre comportement et à vos choix politiques, plutôt que de donner des leçons de vie à nos habitants qui méritent un autre respect et l'engagement de leurs représentants d'être à leur service. Profitez de la trêve de Noël, stoppez vos graines, mangez du foie gras, découvrez un arbre de Noël, un vrai, et regardez en différé le Tour de France, ça vous fera du bien.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, Monsieur Cochet, pour ces propos équilibrés. La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA** : Merci. Mes chers collègues, lorsque nous sommes arrivés à la tête de la Métropole, nous nous sommes attelés au travail en lançant, en un an, énormément de chantiers comme les Voies lyonnaises, le plan nature, la Régie publique de l'eau, le revenu de solidarité jeune, l'encadrement des loyers, le bail réel solidaire, la gratuité TCL (transports en commun lyonnais) pour les plus démunis ou pour les déplacements scolaires, le règlement local de la publicité, le schéma de promotion des achats responsables ou encore, le développement des composteurs collectifs.

Lorsque nous avons lancé tous ces chantiers, portés par l'énergie de l'urgence écologique et sociale, nous avons choisi de prouver, par nos actes, que nous mettons en place ce pour quoi nous avons été élus. Mais force est de constater que prendre des décisions fortes autour des enjeux de transition écologique et de rééquilibrage territorial entraîne des mécanismes de résistance de l'ancien système.

Ce qui relève d'une opposition démocratique a tendance, en période électorale, à devenir pure tactique politicienne, car oui, il y a une différence entre s'opposer, défendre un autre point de vue ou des intérêts divergents et rechercher le conflit partout, en essayant systématiquement d'attiser les divisions à grand renfort d'effets de manche. Nous venons d'en avoir un grand exemple avec la démonstration de monsieur Cochet qui, à mon avis, devrait revoir la définition du mot "dictature".

C'est le cas encore, monsieur Cochet, sur ces grands effets de manche, quand vous remettez en question la décision d'une Maire d'arrondissement qui souhaite réduire le trafic routier de la montée Saint-Sébastien pour protéger les piétons, les familles en poussette, qui étaient contraints de descendre, vous le savez, dangereusement sur la chaussée. Vous n'avez pas juste exprimé un désaccord. Non, vous avez menacé un recours en référé au motif que, selon vous, je cite : "Cela entraverait la liberté de circulation garantie par l'article 13 de la liberté des droits de l'Homme." C'est tout en nuances effectivement. Je pense que c'est plutôt vous qui risquez d'entraver la circulation des dossiers du Tribunal administratif.

Effectivement, que nous n'ayons pas les mêmes priorités, cela s'entend, mais quand vous en faites en plus un lieu de promenade électoraliste pour votre candidate en campagne pour les législatives, vous n'offrez vraiment plus beaucoup de doutes quant à l'intention réelle de votre démarche.

En réalité, vous cherchez à opposer les catégories, et c'est un peu récurrent à droite, cyclistes contre voitures, ruraux contre urbains, communes contre Métropole dans une vision binaire et passéiste qui pense que nous serions dans une même caste toute notre vie durant où quand on agit pour l'un, c'est forcément contre l'autre.

Mais je vous rassure, je ne vais pas revenir sur tout, le Conseil n'y suffirait pas et je préfère plutôt vous livrer les réflexions que cela m'inspire.

Parce que je me demandais, en venant ici, je me disais, finalement, le débat démocratique dans une assemblée est-il vraiment possible ? Je pense que vous serez d'accord avec moi sur le fait que le débat démocratique a besoin de nuances, d'écoute, de dialogue, alors que la communication, et en particulier quand on est dans l'opposition, a besoin de clashes, d'affrontements et de coups d'éclat. On peut considérer cela comme une équation insoluble ou se dire que c'est une donnée de référence, une variable, une condition.

Mais en réalité, ce n'est pas cela le problème. Il y a un obstacle bien plus grand, un obstacle contre lequel nous nous sentons désarmés et qui sévit en politique dans tous les partis, qui s'insère insidieusement petit à petit, au fur et à mesure des années de mandat et des rouages politiques, et ce poison, c'est le cynisme.

Le cynique, en politique, il s'arrange un peu avec la vérité. Il dose un peu désinformation, manipulation et mauvaise foi. Le cynique ne se bat plus pour l'intérêt général, mais pour lui-même. Il ne négocie plus pour obtenir une réalisation, mais pour asseoir son influence. Il a oublié le fond pour céder à la forme.

Alors, monsieur Kimelfeld, lorsque vous pensez nous faire injure en nous traitant d'élus militants, vous nous faites honneur, parce que le militant n'est pas cynique. Il ne peut pas l'être. Être élu militant, cela signifie assumer ses convictions, placer la réalisation collective avant sa réalisation personnelle. C'est avoir pour horizon les générations futures et pas la fin de son mandat. C'est garder sa boussole : la transition écologique. C'est, bien sûr, et il le faut, savoir se remettre en question, apprendre aussi, personne n'est parfait mais c'est une lueur dans la tempête, c'est un mât auquel se raccrocher.

Alors oui, nous sommes fiers que nos élus soient toujours des militants dans l'âme parce que c'est quand nos élus auront cessé de l'être que nous serons morts, parce que c'est quand nos élus auront lâché le combat que nous serons morts, alors oui, mes chers collègues, je vous le dis, gardons note âme de militants.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je vous demande d'éviter les réactions pendant les interventions et après.

Chers collègues, tout le monde a pu s'exprimer. Nous avons démarré il y a presque une heure et demie ce Conseil. Des sujets ont été abordés, nationaux, que je partage en grande partie sur l'hôpital, le logement et puis il y a eu des propos que je qualifierai d'excessifs, quasi insultants pour les Vice-Présidents ou moi-même et surtout, en grande partie incohérents, messieurs Grivel, Pelaez et Cochet, parce que je veux bien que l'on dise que l'opposition est bâillonnée, mais ça fait une heure et demie que nous discutons.

Les interventions préalables des groupes en Conseil, c'est nouveau. C'est depuis que je préside ce Conseil, donc expliquer que l'opposition est bâillonnée, si c'est le cas, en tout cas, je n'ai pas réussi, monsieur Grivel, mais comme ce n'est pas mon intention, ce n'est pas bien grave.

Certains regrettent finalement que les Conseils durent deux jours et qu'on ne les fasse pas au milieu de la nuit. Moi, je pense que c'est une avancée démocratique. Les commissions thématiques seraient trop longues, mais il me semble d'abord qu'en 2021, il y a le même nombre de commissions qu'en 2019. Il me semble qu'à chaque commission, nous avons des élus de l'opposition, mais aussi de la majorité, qui se questionnent et c'est légitime, qui nous demandent des documents supplémentaires, des présentations, eh bien nous les faisons en commission thématique et oui, les commissions thématiques peuvent durer trois ou quatre heures, mais c'est le rôle de l' élu d'y participer et d'avoir le maximum d'informations et que l'on réponde aux informations demandées.

Quand on ne répond pas à une question parmi les 50 qui sont posées en interventions préalables, on aurait un mépris pour les élus. On a deux jours pour discuter et je vous rappelle que le règlement intérieur prévoit comment déposer des questions orales et écrites. Ne vous en privez pas, si vous souhaitez les poser, mais non, les interventions préalables ne sont pas faites pour que l'Exécutif réponde à n'importe quelle question le moment venu.

Merci à ceux qui ont parlé de fond, David Kimelfeld notamment, parce que c'est quand même important de parler des politiques publiques pour les habitants et pas seulement d'essayer de créer de la polémique en permanence. On aura l'occasion d'en discuter parce que, si je le remercie d'avoir parlé de fond, j'ai quelques désaccords sur ses résumés. En tout cas, cela nécessitera d'éclaircir nos positions qui ont peut-être été mal comprises sur la ZFE ou les parkings relais, mais nous avons deux jours pour le faire.

Sur la question qui a été évoquée des transports en commun et du développement futur, après avoir reconnu, d'ailleurs, que les dossiers n'avaient peut-être pas assez avancé dans les mandats précédents, ce sont des sujets qui vont nous engager sur 15 ou 20 ans. Oui, une consultation est en cours. L'objectif n'est pas de mettre en concurrence les territoires. L'objectif est de prendre les bonnes décisions qui vont nous engager pour 20 ans et de les prendre ensemble.

À ce propos, je convoquerai, en espérant que les conditions sanitaires le permettent, une commission générale, je l'espère, fin janvier, pour que chaque Conseillère métropolitaine, chaque Conseiller métropolitain puisse faire des propositions pour que l'on puisse travailler ensemble et définir la feuille de route du développement des transports en commun pour les 20 ans qui viennent, parce que nous ne pouvons y arriver qu'avec un travail collectif et, une nouvelle fois, c'est la méthode que j'utiliserai.

---

### Constatation du quorum

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous allons faire le vote pour vérifier le quorum qui devrait fonctionner. Je laisse chacun reprendre son outil et le vote est ouvert pour vérifier le quorum qui a l'air bien atteint depuis un moment.

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), M. Chihhi (pouvoir à Mme Collin), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charmot), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin).

**M. LE PRÉSIDENT :** Le quorum est bien atteint. Le système de vote fonctionne.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), Mme Augey (pouvoir à Mme Georgel puis à Mme Percet), M. Barla (pouvoir à M. Maire), Mme Baume (pouvoir à Mme Vessiller), M. Ben Itah (pouvoir à Mme Baume), Mme Benahmed (pouvoir à Mme Percet), M. Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), M. Blanchard (pouvoir à Mme Boffet puis à Mme Dromain), Mme Borbon (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bouagga (pouvoir à Mme Etienne puis à Mme Fréty),

Mme Bramet-Reynaud (pouvoir à Mme Corsale), Mme Brossaud (pouvoir à Mme Giromagny), M. Bub (pouvoir à M. Marion), Mme Burricand (pouvoir à M. Millet puis à M. Debû), M. Camus (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat puis à M. David), M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), M. Charmot (pouvoir à M. Vincendet), M. Cohen (pouvoir à M. Vincendet), Mme Coin (pouvoir à M. Pillon), Mme Collin (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), Mme Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), Mme Creuze (pouvoir à Mme Roch), M. Dalby (pouvoir à M. Marion), M. David (pouvoir à M. Grivel), Mme Dehan (pouvoir à Mme Guérin), M. Doucet (pouvoir à Mme Dubot puis à M. Ray), Mme Dromain (pouvoir à M. Blanchard), Mme Dubot (pouvoir à Mme Lagarde puis à M. Doucet puis à M. Ray), Mme Etienne (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), Mme Fréty (pouvoir à M. Pérez puis à Mme Bouagga), Mme Frier (pouvoir à Mme Carrier puis à M. Pelaez), M. Gascon (pouvoir à Mme Bramet-Reynaud), Mme Georgel (pouvoir à Mme Augey puis à M. Maire), Mme Giromagny (pouvoir à M. Badouard), Mme Guérin (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Jannot (pouvoir à Mme Panassier), M. Kohlhaas (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Lagarde (pouvoir à M. Badouard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), M. Le Faou (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Lungenstrass (pouvoir à M. Pérez puis à Mme Creuze), M. Marguin (pouvoir à M. Cohen), M. Marion (pouvoir à Mme Subaï), M. Mône (pouvoir à M. Marguin puis à M. Uhlrich), M. Monot (pouvoir à Mme Lagarde), M. Novak (pouvoir à M. Thévenieau), Mme Panassier (pouvoir à Mme Jannot puis à Mme Prost), Mme Percet (pouvoir à Mme Moreira), M. Pérez (pouvoir à M. Thévenieau), Mme Perriet-Roux (pouvoir à M. Pelaez), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), Mme Petiot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Picard (pouvoir à M. Millet), Mme Picot (pouvoir à M. Corazzol), M. Pillon (pouvoir à Mme Coin), Mme Popoff (pouvoir à Mme Brossaud), M. Portier (pouvoir à Mme Subaï), Mme Prost (pouvoir à Mme Picot), M. Ray (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Roch (pouvoir à Mme Giromagny), M. Rudigoz (pouvoir à M. Kimelfeld puis à M. Le Faou), Mme Sarselli (pouvoir à M. Petit), M. Sellès (pouvoir à Mme Crespy), Mme Subaï (pouvoir à M. Badouard), M. Thévenieau (pouvoir à Mme Roch), M. Uhlrich (pouvoir à M. Mône), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval), M. Vergiat (pouvoir à M. Vincent), Mme Vullien (pouvoir à M. Geourjon).

---

#### Procédure d'urgence relative aux dossiers n° 2021-0908 et n° 2021-0909

**N° 2021-0908** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement, d'une cave et d'un garage situés 17 rue Suzanne Melk dans la copropriété La Caravelle - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0909** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés 4 rue Hélène Boucher - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

---

**M. LE PRÉSIDENT** : En date du 6 décembre, vous avez reçu les dossiers n° 2021-0908 et n° 2021-0909 qui sont présentés selon la procédure d'urgence. Avant de pouvoir les discuter pendant ce Conseil, je vais mettre l'urgence aux voix et déclare le vote ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. L'urgence a été adoptée.

Je mets donc maintenant les dossiers n° 2021-0908 et n° 2021-0909 aux voix. Le vote est ouvert. Il y a deux votes à effectuer.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

---

**PREMIÈRE PARTIE**

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes  
de débats en Conférence des Présidents*

---

**N° 2021-0841 - proximité, environnement et agriculture** - Cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035 - Axes directeurs - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**N° 2021-0842 - proximité, environnement et agriculture** - Création de la Régie publique de l'eau potable - Approbation des statuts - Désignation des représentants de la Métropole - Désignation du directeur - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**N° 2021-0843 - proximité, environnement et agriculture** - Régie publique de l'eau potable - Organisation de la phase de préfiguration - Convention de gestion pour l'année 2022 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons à l'ordre du jour avec les délibérations avec débats qui seront votées par vote électronique. En Conférence des Présidents, nous avons souhaité rassembler le débat pour les délibérations n° 2021-0841, n° 2021-0842 et n° 2021-0843 qui concernent toutes l'eau potable.

Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0841 à 2021-0843. Madame Groperrin, vous avez la parole.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 2 page 219)*

**Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN, rapporteur** : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, les trois délibérations que je vous présente sont des politiques essentielles pour l'avenir de la gestion du bien commun de l'eau dans notre Métropole.

L'objet de cette première délibération est d'approuver le cadre stratégique pour le service public de l'eau potable à l'horizon 2035.

Le cadre stratégique répond en premier lieu à une nécessité d'actualiser le schéma général d'alimentation en eau potable 2012-2020 qui accompagnait la DSP d'Eau du Grand Lyon et qui était arrivée à son terme.

Il a pour objectif d'apporter des réponses aux vulnérabilités importantes de notre système d'approvisionnement et aux défis majeurs pour l'avenir de la ressource, avec des effets du changement climatique déjà sensibles sur notre ressource principale, le Rhône, des fortes pressions associées au développement urbain, des pollutions avérées et des attentes sociétales nouvelles.

C'est la première fois que notre collectivité délibère sur la diversification de la ressource.

Le cadre stratégique pour le service public de l'eau potable 2021-2035 repose sur six axes directeurs que vous avez sous les yeux :

- agir pour la préservation des ressources en eau potable,
- sécuriser le système d'alimentation en eau potable à long terme et face aux crises,
- rapprocher le service de ses usagers,
- gérer le patrimoine de façon performante et durable,
- rechercher l'amélioration continue des performances du service,
- renforcer enfin la cohérence des politiques publiques liées à l'eau potable.

Il permettra de rendre lisible la trajectoire du service public en eau potable et ses conditions de réussite, tout en accompagnant la mise en régie publique prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La seconde délibération concerne les statuts qui ont été présentés, la nomination du conseil d'administration et la nomination du directeur. La création de la Régie publique de l'eau soumise au Conseil de ce jour est véritablement une décision historique pour notre Métropole et c'est un grand honneur qui m'est donné de la porter.

La Ville de Lyon a marqué l'histoire de la gestion de l'eau potable en France, histoire mouvementée, car c'est ici que la toute première privatisation de l'eau potable d'une ville française a été réalisée en 1853. C'est à Lyon que se sont créées la Compagnie générale des eaux et la Lyonnaise des eaux, respectivement, aujourd'hui, Véolia et Suez. Mais c'est aussi à Lyon que, de 1899 à 1986, pendant près de 90 ans, l'eau a été gérée en régie directe par la ville.

C'est donc aujourd'hui une sorte de retour vers le futur qui sera acté dans cette délibération de création de la Régie publique d'approbation de ses statuts de désignation de son directeur et de son conseil d'administration.

Oui, nous faisons un choix pour le futur, un choix fondamentalement politique, nous l'avons déjà dit, pour nos conditions de vies futures, car l'eau c'est la vie, c'est la ressource sur laquelle la civilisation entière repose.

Car la gestion publique du bien commun de l'eau :

- c'est un choix au service d'une vision à long terme de la gestion et de la préservation de la ressource,
- c'est un choix au service de la maîtrise technique publique d'un service d'importance vitale dans un contexte de changement climatique et de tensions accrues sur la ressource,
- c'est un choix au service du renforcement des investissements et de la qualité de service dans la durée,
- c'est un choix au service des usagers enfin, et de leur association à la gouvernance pour leur donner la possibilité de se saisir des enjeux sociaux, économiques, démocratiques, écologiques liés à l'eau.

Cette délibération importante est accompagnée de la délibération n° 2021-0843 destinée à organiser la phase de préfiguration au cours de l'année de transition 2022 par une convention de gestion entre la régie et la Métropole. Son objet est de mettre à disposition les moyens humains et financiers nécessaires qui pourront ensuite être remboursés à la Métropole par la régie lorsqu'elle sera opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien madame la Vice-Présidente. La commission a donné un avis favorable sur ces trois dossiers. Tous les groupes ont souhaité s'exprimer. Je donne la parole au groupe la Métropole pour tous.

**M. le Conseiller CHAMBON** : Merci monsieur le Président. Mesdames et messieurs, il y a un an presque jour pour jour, nous avons soutenu le projet de reprise en régie publique de production et de distribution de l'eau potable dans la Métropole. Les délibérations sur lesquelles nous avons aujourd'hui à nous exprimer sont des étapes essentielles de cette phase de préfiguration qui permettront de construire ce qui sera opérationnel dans un peu plus d'un an.

Contrairement à d'autres dossiers phares portés par la majorité, il nous semble que, sur celui de l'eau, nous avons été invités, par étapes régulières, à une participation large et riche d'opinions divergentes. Nous avons pu suivre les principales avancées de ce projet. Ce temps est essentiel, non seulement pour construire un projet solide, mais aussi dans un esprit démocratique rigoureux.

Pour autant, nous avons le sentiment que, 12 mois passés, les "régie-sceptiques" et les "pro-régies" n'ont pas réussi à dépasser le stade du clivage idéologique. Or, pour que ces débats soient aujourd'hui constructifs, il faut accepter ce changement de paradigme.

Il faut accepter que le retour à une gestion publique de l'eau dépasse les seuls enjeux opérationnels et financiers, sans les enterrer, bien entendu. Il faut accepter une redéfinition des valeurs qui doivent sous-tendre notre vigilance dans la création de cet établissement public.

Faire une régie publique permet d'imaginer l'accès à l'eau comme un service public pour un bien commun dont la valeur n'est pas que comptable, mais plutôt inestimable et dont la jouissance doit reposer sur une prise de conscience collective.

En effet, pour ce qui concerne les biens communs tels que l'eau, à la manière du "dilemme du prisonnier", on s'aperçoit qu'en l'absence d'intervention publique fixant les conditions et les limites d'usage, une ressource qui est en accès libre est inévitablement surexploitée et finit par nous faire perdre le juste Prix (avec un grand "P") de sa valeur. Avec cette nouvelle autorité de gestion, nous pourrions à la fois protéger l'eau comme bien écologique et protéger son accès de manière égalitaire sur toute la Métropole. Avec le rapport annuel présenté par les services, on suppose en collaboration avec Véolia, nous sommes en parfaite connaissance des chiffres clés liés à son exploitation.

Sur le cadre stratégique 2021-2035, il faudra, madame la Vice-Présidente, rapidement apporter des éléments un peu plus factuels afin de répondre aux demandes légitimes de certains et certaines élus. En conclusion, cette transformation ne doit pas nous pousser à abandonner notre exigence de suivi et d'efficacité, mais elle ne peut plus s'appliquer uniquement au domaine financier.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Métropole en commun.

**Mme la Vice-Présidente BOFFET** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, la mise en place de la nouvelle Régie de l'eau est beaucoup plus qu'un changement d'opérateur passant d'une gestion déléguée au groupe Véolia à une gestion en régie publique. C'est pourquoi cette délibération est historique.

Après l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux et l'adoption du projet de Régie de l'eau et de son périmètre au Conseil métropolitain du 21 juin, on peut dire que le cap est désormais clairement défini, reconnu et largement partagé par les associations qui s'intéressent à quelque niveau que ce soit aux différents enjeux de protection de la ressource, du droit à l'eau et de gestion participative.

Je me permets ce rappel car elles ont œuvré, ici plus particulièrement qu'ailleurs, à la transparence de gestion depuis de longues années. Anne Grosperin nous a rappelé combien l'histoire de la gestion de l'eau et Lyon sont imbriquées.

Contrairement au mandat précédent où toutes les politiques publiques liées à l'eau, production et distribution de l'eau potable, assainissement, place de l'eau dans l'espace urbain, perméabilité des sols, utilisation agricole et industrielle, étaient globalement gérées en silo au sein des services de la Métropole.

Le souci de la cohérence d'ensemble est désormais clairement affiché dans un contexte où la vulnérabilité de la ressource et le changement climatique sont prégnants. Si le pilotage global des politiques de l'eau revient à la Métropole, la Régie va pouvoir reprendre, de façon cohérente, de nombreuses missions partagées jusque-là dans une architecture complexe entre la Métropole, Véolia et sa filiale Eau du Grand Lyon.

Il en est ainsi de la planification opérationnelle, des travaux et des études, de l'exploitation du service, comme du recueil des données et du compte-rendu du service. C'est un gain en efficacité pour la qualité du service. C'est aussi un gain en transparence pour les usagères et les usagers.

Une politique où la réappropriation citoyenne des enjeux de l'eau doit être prise au sérieux. C'est le cas sur le long terme par le travail avec les associations les plus concernées, associées aux travaux futurs sur la gouvernance et les tarifs en 2022, mais c'est aussi le cas au-delà, par d'autres propositions d'actions de concertation avec le grand public en 2022 pour impliquer, mais aussi former le plus grand nombre possible de Grand Lyonnaises et de Grand Lyonnais aux enjeux de l'eau.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise, résiliente et solidaire.

**M. le Conseiller GROULT** : Mesdames et messieurs, chers collègues, je voudrais d'abord apporter hommage à chacune et chacun qui se sont battus pour faire advenir un choix, une vision politique de l'eau, citoyens, élus, journalistes, chercheurs, l'eau comme bien commun pour la ressource et l'eau comme service essentiel en gestion publique pour l'eau potable. Fruit de leur détermination à un monde plus juste, je suis honoré et très fier de voir cette régie publique advenir, et de relayer et poursuivre leurs actions aux côtés de madame la Vice-Présidente Anne Grosperin.

*(Monsieur Groult se sert un verre d'eau.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Avez-vous terminé, monsieur Groult ?

**M. le Conseiller GROULT** : Ce geste simple est un besoin élémentaire, vital. Il se lie à une multitude d'usages sociaux essentiels parmi lesquels ceux de l'hygiène et de la dignité. Tous relèvent en tant que tels de droits fondamentaux. Je vois que ça vous fait rire et que ça vous amuse mais pourtant, à certains endroits en France, ils ne sont même plus possibles, comme en Guadeloupe ou à la Réunion où on aménage les rythmes scolaires simplement pour pouvoir s'adapter au moment où on peut prendre sa douche.

Partout ailleurs, ils sont menacés : financiarisation, introduction, par exemple, sur les marchés boursiers de Chicago et du Nasdaq il y a tout juste un an, privatisation de la ressource par les bassines ou les barrages qui mettent en question même le concept de bien commun : pression quantitative et qualitative toujours plus grande, réchauffement climatique.

Ce que je voudrais vous dire, chers collègues, c'est que ces menaces ne sont pas le fruit du hasard ou d'une fatalité, les défis nouveaux à relever qui sortiraient de nulle part, un petit peu comme vous nous les présentez à chaque fois. Non, ce que je voudrais rappeler, c'est que ce sont les produits, les conséquences de choix d'un militantisme ultralibéral, d'un fondamentalisme de marché, de choix qui, mesdames et messieurs les Conseillers qui voteront encore et toujours contre ces délibérations, vous refusez de changer, même simplement de les interroger ou d'en voir le sens politique profond sur lequel nous avons maintes et maintes fois débattu, mais qui vous semble inaccessible.

Il n'est pas trop tard et pourquoi pas, au terme de cette heure de débat, changer d'avis. Je vous y invite.

*(Monsieur Groult se sert à nouveau un verre d'eau.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci.

**M. le Conseiller GROULT** : Je n'ai pas fini, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Continuez, monsieur Groult. Terminez, s'il vous plaît.

**M. le Conseiller GROULT** : Mes chers collègues, ce geste si simple et si essentiel, c'est tout le sens des délibérations d'aujourd'hui que de le préserver et de le garantir pour toutes et tous avec, on l'a dit, ses usages oubliés.

Présenter de manière conjointe ces deux délibérations fait grand sens. Cadre stratégique à l'horizon 2030 d'une part, statut de la Régie publique d'autre part, cela matérialise la cohérence de notre vision politique : d'un côté une autorité organisatrice forte qui pense le service public dans une vision stratégique de long terme, intégrée et articulée avec l'ensemble des autres politiques publiques de la Métropole ; de l'autre côté, une régie publique autonome, outil industriel au service de cette vision qui possède la pleine maîtrise technique, politique et organisationnelle pour faire fonctionner ce service.

Entre les deux, il y a une interface à construire. D'un contrôle public-privé, passer à un partenariat public-public stimulant et innovant qui n'aurait rien à lui envier, bien au contraire. Contrat d'objectifs à établir ensemble, évaluation avec la même qualité, des formats novateurs et pourquoi pas, des regards croisés de régie à régie, elles qui se rétablissent partout en France.

En quelques mots, le cadre stratégique, d'abord. Qu'en restituer ici, car, malgré les esprits chagrins, il a été largement mis en partage et discuté avec l'ensemble des groupes de cette assemblée qui ont pu donner leur avis et contribuer à leur élaboration dans un format qui me semble assez loin d'une dictature ?

Premièrement, il affirme une gestion de la ressource en bien commun en dehors des logiques d'accaparement. Deuxièmement, il installe que le service public est l'instrument d'accès à un droit et non pas la fourniture d'un bien commercial comme un autre.

Car oui, c'est là toute la différence de notre pensée politique, la construction sociale volontaire et démocratique de ne pas considérer que tout se vaut, qu'il y a des biens plus essentiels que d'autres. Il y en a certains sur lesquels reposent la vie humaine et la dignité et l'eau en fait partie.

Bien sûr, ce cadre stratégique fixe les conditions pour garantir dans le temps la qualité et la fiabilité du fonctionnement de son infrastructure technique.

Mais avant tout ça, la première vertu de ce cadre stratégique est qu'il initie un changement de paradigme majeur. Ce n'est pas à l'eau, à l'état naturel, de s'adapter aux aménagements et aux modes de faire de la société, mais ce sont aux aménagements et aux modes de faire de la société de s'adapter aux disponibilités de la ressource. Le défi est immense. Finie la croyance de la nature sans limites qui peut fournir plus, toujours plus, et toujours plus. Finalement, ce cadre stratégique se fonde sur une chose essentielle : ce qui est renouvelable, pour l'eau, n'est pas inépuisable.

Pourtant épuisé, je vais vous faire une confidence, nous le sommes, nous aussi, un peu. C'est de cette manière que j'aborderai plus précisément le statut de la Régie. Épuisés de devoir répéter encore et toujours ce que vous ne voulez pas entendre ou ce que vous ne voulez peut-être simplement pas regarder. J'en reviens aux choix et à leurs conséquences : choix que vous ne voulez surtout pas changer, pas admettre qu'il pourrait y avoir eu quelques erreurs et, sous prétexte que vous avez quelques pansements pour stopper les hémorragies qu'ils ont déclenchées, maintenir en l'état. Mais, en présentant les avancées majeures de ces statuts, réessayons, pour cette fois encore, de se convaincre. Ensuite, il faudra bien l'entériner et déployer notre énergie ailleurs.

D'abord, la régie permet une avancée démocratique. Elle offre la possibilité d'une implication directe des usagers dans sa gestion et une démocratie renforcée. Demain, par ces statuts, ce sont quatre usagers qui siègeront au sein du CA (conseil d'administration) de la Régie, usagers qui ont proposé eux-mêmes, dans un exercice de concertation inédit, les modalités avec lesquelles ils souhaitent se voir représentés pour une participation vivante et dynamique dans le temps.

Si l'on compte les salariés, ces deux collèges représenteront à eux seuls 30 % des membres. Là encore, c'est inédit. Bien sûr, en plus de la gouvernance métropolitaine et de la CCSPL (Commission consultative des services publics locaux) qui seront toujours là et qui resteront inchangées, 14 élus siègeront directement au sein du conseil d'administration du futur établissement public, là où, bien évidemment, aujourd'hui, ils n'étaient pas à la table d'administration de Véolia.

Et n'en déplaise à l'agitation de vos habituels épouvantails antidémocratiques, la présence d'un représentant pour chaque groupe de cette assemblée prouve que vos remarques sur la forme, à défaut du fond, n'ont pas lieu d'être et que nous garantissons l'exercice démocratique en faveur de l'intérêt général.

La régie offre des avancées stratégiques. La régie offre la possibilité d'une maîtrise technique complète qui garantit notre souveraineté décisionnelle stratégique à long terme, sans confusion avec des intérêts privés. Demain, face aux enjeux immenses, sans cette maîtrise technique, nous serons dépendants du bon vouloir d'intérêts privés qui, dans leur objectif, ne pourront jamais complètement s'extraire de la confusion, de leur propre objectif à eux parmi lesquels faire du profit. Laisser les connaissances être confisquées par le privé, c'est rendre vulnérable la souveraineté de la communauté à décider de la gestion de l'eau au service de toutes et tous.

Cette maîtrise technique, ces connaissances et ce savoir-faire ne sont pas ceux des actionnaires de Véolia. Ce sont ceux des travailleurs que nous accueillerons. C'est un véritable trésor. C'est bien conscients de cela que nous souhaitons en faire un trésor qui fait partie d'un patrimoine public et profite à toutes et tous.

Enfin, la régie propose des avancées économiques et sociales. Elle garantit une absence de profits qui ne bénéficient qu'à quelques-uns pour mieux les réinvestir dans le patrimoine de toutes et tous, car nous croyons que ces droits essentiels ne doivent pas faire l'objet d'enrichissement individuel ou de rémunération d'actionnaires. Là encore, nous ne caricaturons pas, nous distinguons les choses. Ce n'est pas être anti-entreprise ni anti-économique que de dire que ce qui relève des droits fondamentaux doit sortir de la sphère du profit. Les 6 ou 7 % de rentabilité officielle qui ne compte pas les marges indirectes n'iront pas enrichir des individus particuliers ou des actionnaires, mais seront bien réinvestis pour la durabilité du patrimoine commun.

À eux seuls, chers collègues, chacun de ces arguments a une pondération suffisante pour dépasser tous les autres. J'ai hâte de travailler tous ensemble pour déployer ce projet l'an prochain. D'ici là, j'attends tranquillement vos remarques, des remarques inchangées depuis un an, sans fond, sans vision politique, enfermées dans les carcans de votre dogmatisme libéral aveugle au changement du monde.

Pour une fois, je vous en prie, donnez-nous des arguments sur le fond, faites de la politique, pas de la polémique. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller DEBÛ** : Merci, monsieur le Président. Nous ferons une intervention à deux voix avec Pierre-Alain.

Depuis des années, associations syndicales et partis agissent pour obtenir la fin de la gestion de l'eau par Véolia. L'objectif est de mettre un terme à la trop longue exploitation de ce bien commun par une multinationale dont le but fondamental est de dégager la marge bénéficiaire la plus forte possible. C'est, somme toute, la fonction de toute entreprise dans un marché capitaliste. Ce n'est pas un scoop.

Le dernier contrat de DSP avait, certes, conduit à quelques limitations intéressantes obtenues par les actions menées contre Véolia et qui pouvaient créer les conditions pour le passage en régie. La multinationale avait rusé en appelant Eau du Grand Lyon sa filiale, filiale à 100 %, se donnant une apparence de service public, alors que, comme en témoignent ses comptes, 45 % de l'activité étaient sous-traités directement à la maison mère, notamment la gestion de la clientèle, la télé relève, l'entretien des réseaux.

Ce petit tour de passe-passe permettait donc d'accroître la rentabilité du contrat en faisant remonter d'importants montants de la filiale à la maison mère. On peut estimer que la marge cumulée se situe donc plutôt entre 15 et 20 % et non les 6 % seulement d'Eau du Grand-Lyon.

On comprendra aisément que cette marge, destinée à être redistribuée aux actionnaires, n'est pas réinvestie dans l'outil industriel et ne contribue donc pas à l'amélioration du service, à la sécurité des infrastructures, à la qualité de l'eau distribuée. C'est d'ailleurs, en creux, ce qui ressort des axes 4 et 5 de la délibération qui nous est présentée.

Garantir l'accès à toutes et tous à une eau de qualité justifierait à lui seul le passage en régie publique, promesse de campagne de l'ensemble des groupes de la majorité et il est toujours bon, en politique, de tenir ses promesses.

D'autres considérations nous amènent à préférer la régie et à établir le plan stratégique qui nous est soumis.

D'abord, l'eau, cela a été abondamment dit, a une fonction vitale fondamentale. On ne peut vivre au-delà de trois jours sans eau. Il convient donc d'en assurer la disponibilité et la qualité à toute la population dans les meilleures conditions d'hygiène et de prix. C'est ainsi une question de dignité et de respect de la population. Cela concerne les abonnés, bien sûr, il ne faut pas que les prix augmentent pour nos abonnés, mais également les non-abonnés, notamment les 3 000 SDF (sans domicile fixe) de la Métropole. Notre époque n'est plus celle où l'on coupe l'eau des jardins publics.

Il faut également se prononcer pour la mise en place d'une tarification à caractère social et environnemental. C'est un enjeu que seule la régie peut réaliser, de ce point de vue. La gratuité des premiers litres d'eau, ceux indispensables à notre survie, serait un premier pas. Cela aurait en plus la vertu de rappeler que l'eau n'est pas un simple produit. En effet, nous estimons que l'eau n'est pas une simple ressource. Elle est un bien commun qui concerne toute l'humanité, cela a déjà été dit aussi. Qui mieux que la régie pour la protéger ?

C'est forts d'une conception d'un service public novateur, soucieux de préserver l'avenir face aux défis futurs, que nous pouvons faire face aux situations de tension, notamment quant à son approvisionnement. Cela se traduit, et c'est l'attention qui est portée, par l'axe 2 de la présente délibération.

De même, dans le cadre plus large des compétences de la Métropole, notamment en termes d'aménagement du territoire, donc des questions liées à l'agriculture, de la lutte contre les polluants, la régie, comme indiqué dans l'axe 1, est le meilleur outil pour garantir une eau de qualité, non polluée et disponible en quantité suffisante tout au long de l'année.

Enfin, nous souhaitons que la Métropole associe les usagers à la définition des politiques publiques relatives à la gestion de l'eau en les intégrant aux instances de gouvernance de la Régie, ainsi que les représentants du personnel et les élus. Ce sera une politique originale rompant avec un passé où l'obscurité caractérisait la pratique de la Métropole et de Véolia.

Je passe donc la parole à Pierre-Alain.

**M. le Conseiller MILLET :** Merci. La délibération sur les statuts vient concrétiser une décision historique, qui renoue avec l'histoire ancienne de la Régie de l'eau de Lyon, créée en 1900 devant l'échec de la Compagnie, comme l'avait appelée son créateur Napoléon III, à assurer la qualité sanitaire de l'eau.

C'est la création de la Communauté urbaine -tout un symbole- et la fusion des réseaux d'eau qui avaient conduit à sa privatisation en 1986. Et donc, 35 ans plus tard, un peu moins que les 47 ans de gestion privée au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous revenons à une gestion directe de ce service essentiel à toute ville, comme l'assainissement et la gestion des déchets.

Contrairement à la première régie en 1900, nous ne le faisons pas suite à un constat d'échec de la gestion privée. Eau du Grand Lyon fonctionne bien, et j'en profite d'ailleurs pour remercier tous ses agents qui ont rétabli, il y a quelques jours, l'alimentation du château d'eau des Minguettes mis en cause par un accident de chantier. Il a fallu un travail acharné de plusieurs nuits pour nous éviter une catastrophe, s'il y avait eu une coupure d'eau à plus de 20 000 usagers.

Mais les enjeux de l'eau ne sont pas seulement la bonne exploitation du réseau et la qualité de service. C'est aussi, d'une part, le temps long des ressources, des investissements, comme cela vient d'être dit, celui sur lequel pèse toujours l'exigence de rentabilité privée et d'autre part, l'appropriation par les usagers qui ne peuvent être considérés seulement comme des clients. Ces deux dimensions sont bien décrites dans le plan stratégique.

Cette délibération crée la régie en la dotant de statuts, en désignant nos représentants et en nommant son directeur. L'équipe de préfiguration est déjà au travail, mais beaucoup reste à faire et nous aurons une année de transition assurée par la Métropole, avant que la régie ne soit pleinement opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce qui fait l'objet de la troisième délibération.

Ces statuts donnent une place significative aux usagers avec quatre représentants et l'ambition d'une structure large de concertation qui se construira en 2022. C'est un défi qu'il faudra relever, une difficulté générale de la citoyenneté que nous connaissons plus marquée pour l'eau que beaucoup considèrent comme un service naturel et parfois, ne voient même pas sa facturation intégrée dans l'échange global.

Cette régie a la pleine responsabilité de la gestion de l'eau, de la planification des investissements à la relation aux usagers, dans un cadre stratégique défini par la Métropole.

Cette relation nouvelle entre Métropole et régie est aussi à construire et nous faisons pleinement confiance, pour cela, aux agents de la Métropole, comme à ceux qui seront mis à disposition de la régie et ceux rejoignant la régie depuis Véolia. Une telle transformation est évidemment un grand projet humain et social pour construire avec tous une unité sociale et technique au service de cette régie.

Les statuts incluent l'adhésion au réseau France eau publique. C'est important. Si l'eau demande une gestion publique locale, elle demande aussi un service public national, car le grand cycle de l'eau n'est évidemment pas d'agglomération, que la protection des ressources est un enjeu régional, national et international avec les échanges liés aux grands fleuves, notamment, et à leurs aménagements.

C'est pourquoi, nous pensons nécessaire d'inscrire l'évolution vers les régies de l'eau qui se multiplient en France, dans la perspective de la nationalisation de Véolia Suez et la CNR (Compagnie nationale du Rhône) pour la création d'un grand service public national de l'eau qui serait le cadre naturel de coordination et de mutualisation entre les régies locales.

Merci à la Vice-Présidente Anne Groperrin pour avoir relevé ce défi qui concrétise un engagement important de notre majorité. Il reste beaucoup à faire, mais nous avons franchi une étape importante. Bravo à toutes celles et tous ceux qui y ont contribué.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

**M. le Conseiller DAVID** : Monsieur le Président, chers collègues, l'eau est un bien commun. Ce constat est aujourd'hui très largement, voire unanimement, partagé.

En juillet 2010, l'Organisation des Nations unies a déclaré l'accès à une eau de qualité comme un droit fondamental de l'être humain, indispensable à la pleine jouissance du droit à la vie. Or, ce bien commun est menacé et la France ne sera pas épargnée par la raréfaction de la ressource en eau à l'horizon 2050.

Cette tension sur la ressource tient, d'une part, à l'augmentation des prélèvements pour répondre aux besoins liés à la hausse démographique, et, d'autre part, au dérèglement climatique qui se traduit par des épisodes de sécheresse plus fréquents et plus violents, des évolutions massives des précipitations, avec, notamment des déficits pluviométriques engendrant ainsi une baisse des débits d'étaillage, une baisse de la recharge pluviale des nappes et un assèchement des sols.

Dans ce contexte, les élus Synergies se reconnaissent tout à fait dans le cadre stratégique proposé, et les six axes qu'il développe, et qui serait applicable, d'ailleurs, quel que soit le mode de gestion retenu : en régie, en DSP ou dans le cadre d'une mixité fonctionnelle.

Nous restons et resterons néanmoins extrêmement vigilants quant à sa déclinaison opérationnelle, notamment au regard du changement de mode de gestion de la production et de la distribution de l'eau potable avec cette fin de délégation de notre service public du Grand Lyon et le passage à cette régie publique à autonomie financière et personnalité morale au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Notre vigilance portera en particulier sur :

- la préservation de la ressource en eau, au regard de sa raréfaction et des enjeux climatiques,
- la diversification et la fiabilisation de l'approvisionnement, notamment par les captages périphériques et hors Métropole,
- la sécurisation du système de production et de distribution, et le renforcement de ses capacités de résilience face aux crises climatiques, environnementales, aux menaces terroristes, etc.,
- la gestion patrimoniale, l'entretien et le renouveau du réseau. Il ne suffit pas de remplacer les petites tuyauteries, mais aussi toutes les tuyauteries pour avoir des objectifs plus ambitieux,
- la qualité sanitaire de l'eau, notamment par la lutte contre les pollutions résiduelles,
- l'efficacité et la réactivité du service rendu à l'utilisateur, naturellement,
- et enfin, malgré tout, la trajectoire tarifaire afin que l'eau demeure un bien commun accessible à toutes et à tous.

Au regard de ces exigences, nous étions et nous restons très réservés sur ce passage en régie publique, non pas car nous serions opposés par principe à la régie mais parce que vous êtes dans l'application d'une doctrine sans avoir analysé de façon précise toutes les options qui étaient sur la table. Vous l'avez reconnu vous-même en commission, vous avez fait un choix politique *a priori* que vous voulez porter jusqu'au bout, quelles qu'en soient les conséquences pratiques.

Et dans votre obstination, avec l'habileté qu'on vous connaît, vous essayez de faire croire que l'eau serait aujourd'hui privatisée, alors que la politique de l'eau est déjà pilotée par la Métropole qui délègue uniquement l'exploitation du service public à un opérateur privé et dans un cadre strictement défini, avec des objectifs fixés par nous-mêmes, c'est le principe même d'une délégation de service public.

D'ailleurs, il est assez croustillant de lire, dans le rapport qui nous a été présenté, le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, que, dans le cadre de cette DSP, je cite : "la majorité des sites des indicateurs de performance du service a été atteinte, malgré la crise" avec un objectif de rendement du réseau dépassé, un taux de conformité des eaux à 100 %, un taux de respect de la plage horaire pour les rendez-vous clients de 99,8 %, alors que la cible était demandée à 90 %, ou encore un taux de renouvellement du réseau passé

de 0,4 à 0,75 % en huit ans. 89 % des usagers se déclarent satisfaits du service rendu selon l'enquête annuelle menée en 2020.

Que dire du prix de l'eau qui s'établit aujourd'hui à 1,47 € TTC le mètre cube grâce aux baisses significatives obtenues par avenant en 2008, puis en 2015, lors du renouvellement de la délégation de service public ? Dans son avis, même la CCSP pointe une nouvelle fois la stabilité du prix de l'eau et son niveau inférieur par rapport à la moyenne nationale. Comme quoi, une délégation de service public peut quand même avoir du bon. Demain, si le passage en régie conduisait le prix de l'eau à augmenter, si la qualité de l'eau ou du service rendu aux 370 000 abonnés venait à se dégrader, vous devriez donc en assumer toutes les conséquences.

Sur les ressources humaines, de vraies questions sont soulevées par la réintégration des 290 salariés d'Eau du Grand Lyon, d'une partie des salariés des services supports de Véolia, ainsi que le transfert des agents métropolitains de la direction de l'eau. Quelles perspectives précises, en termes d'effectifs et de masse salariale pour cette régie ? Quelle évolution statutaire ? Quelle convergence entre les futurs salariés de la régie sous contrat de droit privé issus de Véolia et les agents de la Métropole transférés à la régie ? Quelle stratégie pour maintenir et développer les compétences, quand on voit l'état du dialogue social au sein de cette maison, depuis que vous avez pris les manettes ? On ne peut qu'être inquiets.

Par ailleurs, nous réclamons une évaluation permanente de la régie publique et le maintien d'une veille constante en matière de *benchmark* et de partage d'expérience qui ne peut pas se limiter à la seule participation au réseau France eau publique. Il faut vraiment avoir des analyses comparatives avec d'autres territoires, quel que soit leur mode de gestion, que ce soit régie ou délégation de service public.

Enfin, je rappelle que nos réserves sont aussi étayées par le coût de la transition évalué tout de même à plus de 8 M€ et des risques importants pesant sur les coûts de gestion et le volet ressources, en particulier les fonctions support intégrées jusqu'à présent au sein du groupe délégataire : le centre d'appel, la facturation, le recouvrement, les systèmes d'information et les outils métiers.

Nous avons compris que vous aviez passé des marchés de transition avec Véolia, car la régie ne serait pas en capacité d'exercer ces fonctions dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et qu'elle ne sera donc pleinement opérationnelle qu'à partir de mi-2025.

Nous y voilà. Vous vouliez botter les fesses au grand capital, chasser les vilains financiers de la gestion d'un bien commun essentiel et en péril, mais malheureusement, quelle déception pour vous ! Le grand jour tant attendu du service public vraiment tout public devra donc encore attendre.

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller PELAEZ** : Monsieur le Président, il faut être en capacité de pouvoir se dire les choses sans que forcément on nous accuse de faire de la polémique, sans quoi il faut qu'on arrête de faire de la politique et vous savez bien, monsieur le Président, qu'il y a un temps pour tout : il y a un temps pour parler des modes de fonctionnement de nos instances et il y a un temps pour parler de fond sur les dossiers. C'est ce que l'on va faire là. À Diogène, qui a inventé le concept de cynisme que je vous invite à relire, moi je préfère celui de Socrate qui nous demandait de prendre de la distance sur soi-même pour mieux appréhender le bienfondé de nos actions. C'est ce que l'on veut faire, notamment sur ce dossier.

Concernant la Régie publique de l'eau, j'interviendrai exclusivement sur le cadre stratégique de l'eau et ma collègue Nicole Sibeud aura l'occasion d'intervenir tout à l'heure sur les aspects liés à la transition vers la régie car chacun ici connaît notre position sur votre choix de passer le service public de production et de distribution de l'eau potable et je le répète, s'il faut le répéter encore pour la quarantième fois, nous n'avons jamais été contre le principe de la régie. Nous souhaitons simplement, cela nous paraissait une évidence, qu'une étude de comparaison de tous les modes de gestion soit menée pour pouvoir arbitrer en raison sur l'organisation du service le plus adapté à nos besoins.

Une telle étude aurait pu affirmer l'utilité de la régie et doter ce choix d'une légitimité incontestable. Cela n'a pas été votre choix et votre décision est donc une décision politique qui n'est basée sur aucun élément concret de ce que, par ailleurs, vous assumez, dont acte. Nous vous jugerons donc sur les résultats concrets de la régie et certains ici nous reprochaient, par ailleurs, de rester sur une position de principe sur la régie. Qu'ils soient rassurés, nous avons attentivement étudié votre document cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035.

Nous regrettons, par ailleurs, que ce qui a été présenté en groupe de travail eau potable soit une version tronquée et non pas complète du document que vous nous avez remis après. Affirmer et renforcer la position d'autorité organisatrice, assurer une gestion patrimoniale durable des équipements et de la ressource, garantir une qualité

de service optimale, définir une politique tarifaire prenant en compte les enjeux du service du territoire, pérenniser une gouvernance spécifique ouverte aux usagers *via* la CCSP : comment pourrions-nous être en désaccord avec ces grands principes, étant donné que ce que je viens de vous lire reprend les termes exacts des textes que nous avons adoptés en 2012 et renouvelés en 2019 ?

Chacun ici pourra donc noter la troublante ressemblance avec les six axes directeurs que vous nous proposez d'adopter pour 2025-2035. Permettez-moi de vous le dire clairement : mais non, votre vision concernant l'eau n'a rien de révolutionnaire par rapport à ce qui se faisait auparavant. Je dirais même que votre cadre stratégique présente bien peu de nouveautés concrètes.

Nous aurons l'occasion d'en reparler, car ce sera un peu le fil rouge de cette séance et peut-être même de votre mandat, mais sur le tourisme, l'eau ou l'environnement, vous avez le talent pour -pardonnez-moi l'expression- réinventer l'eau chaude et présenter les actions et objectifs qui étaient déjà ceux de vos prédécesseurs pour de grandes révolutions.

Rien de ce que vous nous proposez dans ce document n'a pas déjà été envisagé et/ou réalisé. Rien de ce qui est écrit n'aurait été impossible dans le cadre d'une délégation de service public avec une entreprise privée ou avec une entreprise parapublique, tout simplement parce que cela avait déjà été fait.

Vous commencez même votre cadre stratégique par un *satisfecit* sur le contrat écoulé. Je lis parce qu'il est important de le lire : "Le niveau de service rendu à l'utilisateur a régulièrement progressé au cours des années, notamment grâce à la mise en place d'un cadre contractuel exigeant sur la période 2015-2023 imposant aux délégataires, sous peine de pénalités, d'atteindre une série d'objectifs ambitieux. L'exploitation a également gagné en efficacité, bénéficiant de moyens humains et financiers dédiés. La gestion patrimoniale a également été renforcée. Des progrès notables ont également été obtenus en matière de relations aux usagers. Le tarif de l'eau est resté quasiment stable depuis cinq ans après des baisses significatives obtenues en 2008, puis en 2015. À moins d'un centime par litre, le prix de l'eau fourni par le service public est une fraction du prix de l'eau en bouteille. La facture qui représente moins de 0,8 % du budget des ménages en moyenne reste ainsi abordable pour les usagers."

S'il fallait reconnaître un point intéressant dans ce nouveau cadre stratégique, c'est que, débarrassé des relations contractuelles d'organisation du service avec Véolia, vous pouvez évoquer dans votre document le cycle complet de l'eau, et non plus seulement le service de production/distribution de l'eau potable et d'assainissement en tant que tel.

Mais là encore, ce qui est votre fameux axe F "Renforcer la cohérence des politiques publiques liées à l'eau potable" est bien léger et ne présente rien de neuf. La protection de la ressource *via* la préemption de terrains ou l'accompagnement à la réduction de l'usage des pesticides pour les agriculteurs, tout cela relevait déjà de la compétence de la Métropole. La prétendue souplesse apportée par une organisation en régie et une relation service public-service public avec la Métropole devra apporter la preuve de sa pertinence dans le contrat d'objectifs et de moyens passé avec la Régie en 2022.

Votre cadre stratégique présente les différentes actions qui seront menées. Néanmoins, aucune de ces actions n'est accompagnée d'un cadre budgétaire avec les moyens financiers qui seront associés sur les 15 ans à venir, ni même sur le mandat. Où sont les moyens financiers supplémentaires que vous avez affirmé pouvoir réinvestir dans la protection de la ressource grâce aux marges de Véolia ? Noyés sous les promesses démagogiques.

Plus techniquement, votre axe A "Agir pour la préservation des ressources en eau" précise votre objectif d'une réduction de 20 % des volumes d'eau perdus, c'est-à-dire que vous vous fixez l'ambition de réduire les fuites à hauteur de 2,6 millions de mètres cubes par an.

Plutôt que d'indiquer le volume d'eau perdu, l'indicateur pertinent ici aurait dû être celui du taux de rendement du réseau pour mesurer les fuites, car dire que vous voulez réduire de 20 % les volumes d'eau perdus ne nous dit absolument rien sur la performance globale du réseau.

Ce taux de rendement est aujourd'hui aux alentours de 85 % et a progressé de 10 points ces dernières années. Comment votre objectif de 20 % se traduit-il en taux de rendement ? Nous ne le savons pas et vous avez été incapables de nous répondre sur ce point. Mais passons, - 20 % de volume perdu est un objectif ambitieux, d'autant plus que vous souhaitez, dans le même temps, limiter la consommation de 15 % par abonné.

Pour rappel, malgré une production en baisse sur le champ de Crépieux-Charmy, nous avons déjà réussi à économiser 20 % de la production en 20 ans. Des marges de progression sont encore possibles, notamment avec des actions de sensibilisation, mais l'incitation va vite trouver ses limites. La Métropole souhaite-t-elle utiliser le levier de la contrainte ? Verra-t-on, par exemple, la Métropole pousser les services de l'État à interdire des consommations d'eau ?

De l'autre côté, la Métropole exemplaire qui diminue les volumes d'eau dédiés au nettoyage des voiries pose des vraies questions en termes de salubrité publique. Cette politique est déjà mise en œuvre par la municipalité de Lyon et notre ville n'a jamais été aussi sale.

Dans votre axe B, vous souhaitez sécuriser l'alimentation en eau à long terme, mais là encore, vous en êtes encore à vous interroger sur la pertinence et la faisabilité des scénarios de diversification de la ressource côté Saône. Rien n'a avancé depuis 2019. Les scénarios de diversification estimaient alors les investissements nécessaires à 250 M€.

Dans votre axe C, vous souhaitez mettre en place une tarification juste et équitable, mais votre document ne fait jamais mention de votre promesse d'une gratuité des premiers mètres cubes. D'ailleurs, est-ce que c'est une gratuité pour tous ou seulement pour les plus précaires ? On s'y perd, car vos déclarations et les délibérations se contredisent sur ce point. Démagogie, quand tu nous tiens !

D'ailleurs, votre tarification progressive et gratuité ciblée suppose une connaissance fine des abonnés afin de connaître le nombre d'occupants par logement. Or, seulement 50 % des habitations sont équipées de compteurs collectifs et seulement la moitié d'entre elles ont des compteurs de répartition, et vous écrivez que vous ne comptez pas procéder à un déploiement massif. Contrairement à ce que vous avez laissé sous-entendre avec le passage en régie, il n'y aura pas de baisse du prix de l'eau. Nous tenons à disposition les éléments qui prouvent le contraire et vous le saviez dès la campagne.

Dans votre axe D "Gérer le patrimoine de façon performante et durable", vous affichez un objectif de renouvellement global des canalisations de 1 % par an, mais cet objectif est exactement celui de l'Exécutif depuis 2019, suite au groupe de travail. Là encore, nous tenons tous les éléments à votre disposition. 30 M€ d'investissements annuels sont déjà aujourd'hui consacrés à l'entretien du patrimoine valorisé. Le groupe de travail 2019 avait estimé ces besoins à 35 M€ par an pour atteindre cet objectif de 1 % de renouvellement.

Pour rappel, le taux de renouvellement des réseaux est passé de 0,40 % en 2012 à 0,75 % en 2020. Aucune nouveauté, réappropriation des orientations et objectifs de vos prédécesseurs, promesses démagogiques, pas d'utilité démontrée de la régie, voilà le bilan objectif et sourcé de votre cadre stratégique et j'en suis désolé. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**Mme la Conseillère PROST** : Monsieur le Président et chers collègues, comme nous l'avons aussi dit et répété à plusieurs reprises, notre groupe n'a pas non plus d'opposition de principe à la Régie de l'eau.

Nous abordons cette question de la manière la plus pragmatique et la plus utile aux Grand Lyonnais. Nous ne sommes pas dogmatiques, mais force est de constater que l'affaire est mal embarquée. Je constate tout d'abord que vous avez souhaité mettre fin à la gestion de l'eau par le privé, nous promettant le grand soir et vantant une révolution qui était à notre portée. Nous constatons que vous n'aurez pas d'autre choix que de faire appel à lui justement, au privé, pour assurer certaines missions que la régie ne peut pas toutes maîtriser. Certains de vos alliés doivent être bien déçus, en leur for intérieur ! Vous avez mis Véolia et les acteurs privés dehors par la porte. Ils reviennent par toutes les fenêtres.

Par ailleurs, si nous souscrivons pleinement aux grands principes, aux objectifs affichés depuis un an et demi et aux premiers votes à ce sujet, vous n'avez toujours pas répondu à nos interrogations légitimes : quel est le bilan de la DSP ? Qu'est-ce que la régie apportera de plus, concrètement, à l'usager ?

Pour rappel, une délégation, ce n'est pas un blanc-seing donné au privé. C'est aussi et surtout un pilotage 100 % public, garantissant une évaluation des objectifs voulus par la collectivité avec la possibilité de peser à tout moment sur le délégataire. Cela a déjà été fait.

Face à ces questions, vous avez assumé et vanté ce que vous considérez être un choix politique, alors qu'il n'y a pas de dogmatisme à avoir sur la question. En effet, et comme nous le savons tous, autant de collectivités de gauche que de droite font le choix de la régie et autant de collectivités de droite que de gauche font le choix de la délégation et cela a maintes fois été évoqué en commission.

À Nice, le Maire Christian Estrosi, qui n'est pas spécialement connu pour chanter l'Internationale à la fête de l'Huma, a choisi le passage en régie parce que le délégataire n'effectuait pas son travail. Ici, vous nous assurez que Véolia a bien fait son travail et que vous souhaitez continuer à le missionner sur certains aspects mais pour autant, vous rejetez en bloc la DSP ou toute autre forme juridique.

À ces interrogations se sont ajoutées de nouvelles, en juin, lors d'un autre débat à ce sujet. La régie serait-elle meilleure exploitante que le délégataire ? Quel taux de rendement et de préservation de la ressource est-il attendu ? Comment seront intégrés les nouveaux agents qui bénéficieraient de conditions de travail avantageuses à Véolia

(temps de travail, primes, salaires, retraites, mutuelle) ? Je ne vais pas rentrer dans tous les détails. Ils souhaitent les conserver à juste titre, et c'est normal.

Les discussions sont aujourd'hui au point mort et les négociations n'ont, aux dernières nouvelles, pas abouti.

À la lecture de ces nouvelles délibérations, force est de constater que nous n'avons toujours pas de réponse satisfaisante, mais que de nouvelles questions se posent. Comment allez-vous faire face aux difficultés, pour la régie, d'être maîtresse de son foncier et donc d'assurer la pérennité de la ressource ? Comment la Métropole et la régie peuvent-elles conserver et développer certaines compétences-métier quand les agents de Véolia ne souhaitent pas, à l'heure actuelle, rejoindre la régie ?

Enfin, comment comptez-vous maîtriser les coûts de fonctionnement inhérents à ce changement et ceux liés à la masse salariale et ainsi maîtriser le coût de l'eau pour l'usager ? Toutes les estimations montrent que le pouvoir d'achat des Grand Lyonnais va être impacté par vos choix.

Par ailleurs, vous prétendez que la régie vous permet de proposer un tarif social, objectif bien sûr louable, mais qui était déjà en discussion avec le délégataire et qui existe dans d'autres villes en DSP.

En définitive, une seule question se pose, monsieur le Président : la Régie de l'eau sera-t-elle opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ? Et si oui, quel sera le prix de votre marqueur politique pour le portefeuille des habitants ? Prenons garde à ce que votre choix politique assumé ne se transforme pas en catastrophe pour les usagers et citoyens sur laquelle nous vous aurons alertés.

Dans l'attente de ces réponses, notre groupe s'abstiendra. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**Mme la Conseillère REVEYRAND** : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord je voudrais répondre à monsieur Pelaez qui nous a encouragés à relire Diogène. Il se trouve que la dizaine d'ouvrages qu'a pu écrire Diogène ne sont pas passés à la postérité, donc on aura du mal.

Partout, en échangeant au quotidien sur la question de l'eau, on perçoit une réelle sympathie populaire pour notre projet de gestion publique de l'eau. Entendu dans un conseil d'administration de collège, lors de l'examen des dépenses de fluides, gaz, électricité et eau : "L'eau, ce n'est pas pareil", ou bien lors de rencontres avec des habitants, ce n'est pas un panel choisi, je le précise : "L'eau, c'est comme l'air, ce n'est pas un produit, c'est à tout le monde et tout le monde y a droit naturellement". Justement, l'article 2 de la déclaration des droits de l'Homme ne dit pas moins que : "Le but de toute association politique est la préservation des droits de l'Homme."

La régie répond bien à ce choix politique fondé sur la conviction que, face aux enjeux auxquels nous serons confrontés à l'avenir, et je n'y reviendrai pas, nous devons recourir à la gestion publique pour le bien commun et les services vitaux. Ce choix politique, nous, socialistes, l'assumons pleinement dans le respect des engagements que nous avons pris dans notre programme en 2020.

Bien sûr, à droite, encore qu'on ne sache plus guère où se situe la droite, on nous dit que le sujet n'est plus "régie ou pas régie", mais rien n'indique, dans nos échanges, que le processus soit complètement acté, encore moins qu'il suscite l'adhésion et j'ai bien peur que le moindre faux pas puisse être savouré, dans ce camp politique. Le travail minutieux et exhaustif conduit depuis plus d'un an nous évitera tout écueil.

Cette série de délibérations propose le cadre stratégique pour le service public d'eau potable, les statuts de la régie et, notamment, ses missions, son articulation avec la Métropole, la composition de son conseil de l'administration, la désignation du directeur, la dotation initiale, un protocole de fin de contrat, une convention de gestion pour l'année 2022, un ensemble de textes qui traduit le travail accompli.

Au-delà de la réelle vision à long terme que propose le cadre stratégique pour le service public d'eau potable, je souhaite pointer la remarquable composition du conseil d'administration unique en France, à ce jour, faisant place à l'ensemble des groupes politiques de la Métropole -des élus de l'opposition ont même semblé en être surpris- comme aux salariés et aux usagers avec voix délibérative, soulignons-le. Quatre voix destinées à l'expression des usagers, c'est assez inédit.

Pour que ces usagers sachants soient à même de représenter les intérêts de l'ensemble des habitants du Grand Lyon, il nous faudra faire un bout de chemin pour vaincre la méconnaissance du grand public concernant la distribution d'eau potable, méconnaissance aussi de leur facture en copropriété, comme en logement social. À mon sens, la méconnaissance du grand public de ce qu'est aujourd'hui ce service public est en partie aussi liée à la perte du sens collectif.

Un travail d'acculturation avec des structures citoyennes a débuté pour une montée en compétences collectives. En parallèle, va se tenir, en cette année 2022, une démarche prospective et participative grand public. L'un des enjeux majeurs, à mon sens, est d'amener ce grand public à envisager l'eau comme une ressource naturelle finie à l'échelle de la planète. On le sait, la part d'eau accessible et de bonne qualité va diminuer dans les années à venir et la technologie ne peut pas tout pour sauver le monde, comme on l'entend souvent à propos des questions environnementales.

J'en reviens au statut. Avoir fait figurer à l'article 6.1 des statuts que la parité femme-homme doit être assurée au sein de chaque collègue du conseil d'administration n'est pas une anecdote car, pas très loin en arrière, pour avoir siégé dans le précédent mandat, j'avoue avoir été surprise, le premier jour de séance du Conseil, du nombre d'hommes présidents dans l'hémicycle : les Maires, les têtes de liste. Une Vice-Présidente LR (Les Républicains) de la Région Île-de-France s'en révoltait récemment dans les colonnes du Monde.

La Métropole de Lyon, autorité organisatrice du service public d'eau potable, ne se dessaisit pas de sa responsabilité. À travers la maîtrise publique de l'eau potable, elle fait le choix de finalités d'intérêt général, d'une vision à long terme de la gestion du bien commun, des investissements et de la préservation et de la diversification de la ressource, à bien distinguer de l'approche d'un contrat de délégation au privé d'un service public où le court terme et l'objectif de rentabilité pour le délégataire privé priment. Cette financiarisation de l'eau est à l'œuvre un peu partout dans le monde, malheureusement.

Je ne conclurai pas sans évoquer l'approche sociale du service public d'eau potable, l'accès inconditionnel à une eau de qualité pour tous. Dans notre Métropole, cela a été dit, mais c'est majeur pour nous, Socialistes, 3 000 personnes vivent dans la rue, 18 000 personnes sans logement trouvent un abri dans des squats, dans leur voiture, etc. Des items restent à creuser, les modalités d'une tarification sociale, les accès physiques à l'eau, tels que les bains publics, les fontaines, etc., et nous y veillerons, comme à la qualité de l'eau distribuée aux Grand Lyonnais, eu égard aux pollutions émergentes.

Par ailleurs, sans vouloir évoquer une quelconque guerre de l'eau, la territorialité des eaux et leur gestion en amont de notre territoire métropolitain sont majeures dans notre indépendance. Or, si le cours du Rhône est en grande part français, notre fleuve prend sa source dans un autre pays avec, aujourd'hui, le débit que la Suisse veut bien nous offrir.

La Métropole ne devrait-elle pas mettre une question d'inter-territorialité au débat avec l'État ? Cette solidarité territoriale s'exerce déjà à plus petite échelle pour des points de captage sur des territoires limitrophes du Grand Lyon. Elle devra là aussi, sans doute, s'étendre dans le futur.

Envisager la durabilité des champs captants, améliorer la qualité de l'eau, renouveler le réseau à un rythme nouveau, réaliser de nouvelles infrastructures, quand on sait qu'il faut 10 ans ou plus pour mettre en place une usine de traitement ou engager une nouvelle ressource, c'est anticiper pour que les adaptations du système réalisées d'ici 2035 puissent répondre aux besoins de 2050.

C'est avec cela en ligne d'horizon que nous réussirons notre régie publique d'eau potable, l'une des plus grandes régies de France et c'est déjà un vrai défi.

Notre groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera, vous l'aurez compris, ces délibérations. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**Mme la Conseillère CROIZIER** : Monsieur le Président, chers collègues, dans ce Conseil, vous nous présentez quatre délibérations ayant trait à la politique de l'eau de la Métropole pour les années à venir : l'une pour définir le cadre stratégique pour le service public de l'eau, la deuxième présentant les statuts de la Régie publique de l'eau, la troisième sur l'organisation de la phase de préfiguration et enfin, le protocole de fin de contrat avec le délégataire n'appelant, lui, pas de remarque particulière à stade.

Le cadre stratégique de l'eau, pour lequel nous attendions avec impatience de vraies avancées.

Lancé depuis plusieurs années, le schéma directeur des stratégies d'investissement de la Métropole pour les années à venir est fondamental. Il l'est d'autant plus par votre choix politique de passage en régie.

Le document que vous nous présentez est vraiment pavé de bonnes intentions, mais peu de chiffres, si ce n'est que vous semblez souhaiter passer le rendement de réseau de 85 à 88 % à l'horizon 2035. Sur quelle base ? Pour quel budget ? En fait, rien de neuf par rapport aux éléments du mandat dernier. Or, notre priorité doit être la mobilisation de nouvelles ressources avec des territoires voisins, l'étude des interconnexions de secours et là, vous semblez une nouvelle fois reporter le travail et la réflexion à la future régie.

La Métropole de Lyon est l'autorité organisatrice de la politique de l'eau et doit donc être au rendez-vous en portant une ambition forte. Ce rendez-vous, nous l'attendons aujourd'hui, à l'issue des fameux 500 jours, et nous ne le retrouvons toujours pas.

Depuis plusieurs années, notre groupe porte ce souci de l'approvisionnement et la sécurisation des ressources, certes accentué par le réchauffement climatique, mais la fragilité d'une ressource quasi unique n'est pas nouvelle. Elle aurait dû être la priorité absolue de votre mandat et nous ne faisons que tourner autour du choix de la régie comme réponse à tous nos maux et autour de l'eau, bien commun, comme objectif stratégique. C'est insuffisant.

Quant à la régie elle-même, depuis septembre, enfin des réunions régulières se tiennent avec les organisations syndicales, après une grève en juin dernier rassemblant 96 % des salariés pour le maintien des acquis historiques du personnel.

À ce jour, les salariés n'ont aucune visibilité ni aucune garantie sur les conditions du transfert, si ce n'est sur l'obligation d'une reprise à salaire égal. Ils sont conscients que l'environnement social ne sera plus le même que celui de Véolia, l'évolution de carrière non plus, la mobilité beaucoup moins facile. Ils s'interrogent sur la prise en compte de la participation et de l'intéressement en vigueur dans leur société actuelle. La définition d'un organigramme cible est également fondamentale. Notre groupe, lui, s'interroge en plus sur la façon dont vous allez gérer des différences de statut, voire de rémunération, entre les futurs agents de la régie et leurs collègues de l'assainissement, par exemple.

Concernant les statuts de la régie et sur l'articulation régie publique-autorité organisatrice, nous vous l'avons déjà indiqué : à ce jour, nous n'arrivons pas, au-delà des intitulés des documents remis, à savoir vraiment qui fait quoi et qui décide de quoi.

Vous nous renvoyez désormais au contrat d'objectifs qui nous donnera enfin toutes les clés, mais d'ores et déjà, nous aurions souhaité que le rôle de la Métropole soit pleinement affirmé, tout en respectant les prérogatives de la régie, par exemple que des questions précises sur les stratégies de communication, de gestion de situation de crise, de cibles techniques et de budgets, comme celui dévolu à l'expertise, soient tranchées.

Il faut que ce contrat d'objectifs et la définition d'indicateurs détaillés et précis nous soient présentés sans tarder davantage, et bien entendu, réduire de 20 % les volumes perdus par le réseau à l'horizon 2035, donc améliorer *a priori* le rendement de 85 à 88 % environ, atteindre un taux de renouvellement de 1 % des canalisations, alors que pour l'instant, l'objectif qui avait été donné au délégataire était de 0,75 %. Ces deux chiffres ne suffisent donc pas à définir une politique.

En particulier, un point est totalement absent de vos documents : l'objectif du coût du service. Assurer une gestion rigoureuse, équilibrée et performante n'est absolument pas antinomique avec l'accès à l'eau aux plus modestes et la réflexion sur l'éventualité d'un tarif social.

Si cet objectif de meilleur prix est vraiment posé, notre conviction est que les coûts entre régie et DSP se compensent *grosso modo*. La régie sera certainement plus chère en ce qui concerne le personnel et les achats. En revanche, la DSP intègre la marge du délégataire, des frais de siège et des impôts, puisque la fiscalité est différente. Tout votre argumentaire réside donc dans ces fameuses marges cachées qui vont compenser de futurs investissements. Nous attendons les chiffres.

Je fais une parenthèse personnelle, monsieur le Président. Les propos de votre Vice-Présidente sont régulièrement à la limite de la diffamation vis-à-vis du délégataire, en son absence, et ne sont pas dignes. Il n'y a pas les gentils du public parés de toutes les vertus et les méchants du privé, synonymes de profits, d'exploitation du personnel et de dépossession de la Métropole. Il y a des femmes et des hommes qui font leur travail avec une qualité reconnue, qui respectent leurs engagements et, si vous pensez que ce n'est pas le cas, que le délégataire a manqué à ses obligations, donnez-nous des chiffres et utilisez le cadre légal pour les faire respecter, plutôt que de dénigrer.

Fermons cette parenthèse et attardons-nous sur le conseil d'administration de la régie et de ses 14 élus métropolitains. Vous prévoyez 14 membres et vous voulez que chacun des groupes politiques soit représenté. Un calcul rapide montre qu'avec une configuration à 14, deux groupes ne devraient pas être représentés et pour qu'ils le soient, en respectant la proportionnelle, sans déshabiller Pierre pour habiller Paul, ce ne sont pas 14 personnes que nous devrions désigner, mais 36.

Mais monsieur le Président, avec votre proposition, vous balayez le poids de chaque groupe politique dont les membres ont été élus avec la même légitimité que la vôtre. Vous transformez, sur ce dossier, la représentativité de l'assemblée et nous ne pouvons l'accepter.

Également quatre représentants des associations et des habitants vont être choisis. Comment ? C'est le groupe qui choisira. La parité sera respectée au global ? Par association ? Par collègue ? Faudrait-il choisir telle association

parce qu'elle sera représentée par une femme et telle autre parce qu'il manque un homme ? Et sur le reste, de quoi parle-t-on ?

Les différents documents et rapports présentés par le délégataire indiquent un excellent niveau de satisfaction, une gestion performante, puisque la plupart des objectifs de performance ont été atteints. La continuité de service est bonne à 95 %, le prix de l'eau est inférieur à la moyenne nationale et dans les cinq premiers de France. Les engagements contractuels du délégataire ont été totalement respectés et je fais, moi, parfaitement confiance à monsieur Gérard Claisse, en charge de la négociation du dernier avenant, pour n'avoir rien éludé dans ce contrat.

Le résultat 2020 avant impôts est de 4,1 %. Le fonds de solidarité logement (FSL), mis en place pour aider les familles défavorisées à payer les dépenses liées à leur habitation, est excédentaire de plus de 690 000 €. Sur ce point, la Métropole aurait dû jouer son rôle. Pour l'instant, votre objectif semble donc se résumer à faire aussi bien qu'Eau du Grand Lyon et à utiliser donc les marges non valorisées pour réaliser des investissements non chiffrés pour un cadre stratégique peu précis.

En résumé, nous prenons date, monsieur le Président. Nous prenons date pour la régie, pour que nous ayons vraiment le meilleur rapport qualité-prix pour des ambitions réelles et fortes, pour qu'ainsi, vous challengiez précisément la DSP actuelle, pour que la Métropole reste une vraie autorité organisatrice et que vous ayez la même exigence et surveillance envers la nouvelle régie qu'envers un délégataire sur la gestion rigoureuse et équilibrée indispensable, sur la performance du réseau, des installations et du service.

Ne vous méprenez pas, vous avez pris une décision politique, elle est là et, monsieur le Président, vous avez vous-même indiqué qu'elle était philosophique et nous vous avons interpellé à plusieurs reprises et dit que, même si nous ne la partageons pas, cette décision était légitime.

Vous n'avez pas souhaité, comme il a été dit, une analyse comparative des deux modes de gestion qui auraient permis de partager tous un même socle. Le sujet n'aurait pas dû être un sujet de droite ou de gauche mais vous l'avez transformé ainsi.

Mais cette décision ne vous exonère pas du reste. Elle ne vous exonère pas de co-construire avec les élus que nous sommes. Je vous invite à la lecture très instructive des débats de la commission générale, il en existait à cette époque, et du Conseil du Grand Lyon de 2012, entre autres, et de ceux qui ont suivi, où chaque groupe politique, sans être forcément d'accord avec la conclusion, avait salué l'organisation de nombreux groupes de travail qui avaient auditionné des bureaux d'études, des villes qui avaient fait le choix de passer en DSP ou en régie. Bien entendu, je ne parle pas des deux séances de groupe de travail organisées ici, d'informations descendantes, l'une pour le cadre stratégique et l'autre pour les statuts.

Que dire également des séances que vous organisez avec les associations dont nous n'avons pas la liste et pour laquelle vous nous interdisez l'accès ? Quelle belle pratique, encore une fois, de la démocratie !

Je vous invite également à discuter avec madame la Vice-Présidente Petiot, avec laquelle nous travaillons avec assiduité sur la tarification incitative. Je ne sais pas si *in fine* nous serons d'accord avec les choix, nous n'en sommes pas là encore, mais nous aurons vraiment partagé les études et discussions et gagné en compréhension des enjeux, en échange d'opinions permettant ainsi de se positionner en connaissance de cause.

Nous avons confiance dans les agents qui, nous le savons, feront au mieux pour poursuivre ce service de qualité, mais rendez-vous dans quelques mois pour le contrat d'objectifs mais surtout dans quelques années, sur l'évolution du prix de l'eau de la Métropole, sur la sécurisation de notre alimentation et des moyens mis pour y parvenir. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**M. le Conseiller BADOUARD** : Monsieur le Président, chers collègues, tous les matins au réveil, pour nos repas, au milieu de la journée, quand on en ressent le besoin, on fait ce geste simple qui est d'ouvrir le robinet, se servir un verre d'eau et le boire.

Ce geste a une histoire récente, une histoire technique de progrès, une histoire des inégalités d'accès à la ressource aussi, une histoire géopolitique, une histoire de guerre déjà aujourd'hui et encore plus demain, si on ne prête pas attention à l'eau, si on ne la considère pas comme un bien commun.

Ce geste, il n'est pas donné : c'est un privilège. Ce geste simple, ouvrir un robinet d'eau potable, c'est un des premiers combats des écologistes.

Mais on le voit d'année en année, en Afrique, en Asie, en Australie et de plus en plus en France, l'eau commence à manquer, à se raréfier. Ici même, dans notre région, les glaciers des Alpes fondent à vue d'œil et la CNR estime

de 10 à 40 % la baisse du débit du Rhône en 2050. À ce moment-là, il faudra choisir entre l'irrigation, l'eau potable, le refroidissement des centrales nucléaires, si on en a encore, et la navigation.

Nous le savons, l'eau douce devient précieuse parce que rare. Pour nos enfants, mais aussi pour nous, pour nos générations, il faut recentrer le débat. Bien plus qu'un terrain de golf, qu'une mine d'or ou qu'un centre commercial dernier cri, c'est bien l'eau qu'il faut préserver en priorité et c'est ce que nous faisons ici, à la Métropole de Lyon.

Ce sujet a été un des marqueurs de notre campagne. L'engagement d'Anne Groperrin et des services pour mener ce combat de biens communs est remarquable. Il aboutit aujourd'hui à la construction de cette régie publique et du cadre stratégique de préservation de la ressource.

Comme l'a dit Bruno Bernard, c'était l'une des 10 priorités du mandat et nous allons aujourd'hui au-delà des principes. Comme cela a été dit souvent, vous êtes d'accord avec les principes eh bien nous, on passe de la théorie à la réalité. On l'a dit, on le fait.

Car nous ne pouvons laisser la gestion de l'eau au privé, à des multinationales qui, au-delà d'employés compétents et investis, a pour but final le reversement de dividendes à des actionnaires. Nous décidons ainsi, dans cet hémicycle, de reprendre la main et de mettre tout en œuvre pour protéger la ressource et pour diversifier les sources d'approvisionnement dans l'intérêt des habitants de la Métropole de Lyon.

C'est dans ce même intérêt que la politique tarifaire évoluera avec une tarification solidaire pour les plus précaires et un prix de l'eau qui augmentera en fonction de la consommation parce que boire, cuisiner, se laver est indispensable, remplir sa piscine, ça l'est moins.

Nous, écologistes de la Métropole de Lyon et d'ailleurs, voulons nous questionner sur notre rapport au monde, sur ce qui nous entoure, sur notre environnement. Nous, élus politiques, avons choisi de traiter en priorité ce que nous vivons tous les jours et ce qui nous fait vivre tous les jours : l'air que nous respirons, la nourriture que nous mangeons, le toit qui nous protège. Nous, habitants de la Métropole de Lyon, avons décidé de protéger notre bien commun qui est l'eau.

Les droits au chômage, au logement, l'hôpital public, la retraite : bien que ces mécanismes de Sécurité sociale soient démantelés d'année en année, ils sont une fierté française. Déjà, après un peu plus d'un an de mandat, la piétonisation et la sécurisation autour des écoles sont une fierté lyonnaise. Le revenu de solidarité jeunesse, c'est une fierté lyonnaise. Le retour de la nature en ville, c'est une fierté lyonnaise. Très bientôt, le modèle de gestion publique de la ressource en eau sera une nouvelle fierté lyonnaise.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci à toutes et tous pour vos interventions. La parole est à la Vice-Présidente, Anne Groperrin.

**Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN** : Merci, monsieur le Président. Sur le cadre stratégique, "rien de neuf", affirment monsieur Pelaez ou madame Croizier. Avez-vous lu le cadre stratégique pour l'affirmer ? Je l'ai dit, c'est la première fois que nous délibérons sur la diversification de la ressource, dans notre collectivité.

Nous avons fait tous les scénarios techniques, ces derniers mois, pour vérifier leur faisabilité avant d'inscrire cet objectif dans le cadre stratégique. Si tout était déjà contenu dans les réflexions antérieures du précédent mandat, comme vous le dites, vous devriez être satisfait de constater qu'elles sont reprises dans ce cadre stratégique.

Sur les objectifs quantifiés pour le service, puisque vous n'avez pas fait le calcul concernant le taux de rendement, - 20 % d'eau fuyarde, c'est égal à un taux de rendement de 88 à 89 %. Actuellement, nous sommes à 85 %. Les objectifs concernant le patrimoine sont très précis : 1 % de renouvellement des réseaux au lieu de 0,75 % actuellement, 1,3 % pour les *feeders*, 2 % pour les branchements et pour les vannes. Le cadre stratégique est nécessaire et suffisant pour fixer des orientations fortes aux contrats d'objectifs et de performance de six ans qui liera la Régie publique à la Métropole.

Sur les statuts et sur la création de la régie, j'ai vraiment un étonnement d'un débat et d'argumentaires qui tournent en boucle depuis le début du mandat. Je vous épargnerai la liste des nombreuses instances où nous avons mis ces sujets en débat et en discussion : Conseils, commissions, groupes de travail dédiés et rassemblant l'ensemble des groupes politiques. Les objectifs répétés et les informations et réponses données à longueur de réunions ne semblent pas être entendus, puisque ce sont sans cesse les mêmes discours et les mêmes positions qui sont réitérées dans toutes les instances.

Nous n'allons donc pas faire une énième fois un débat qui oppose des visions, semble-t-il, irréconciliables, hélas, comme l'a souligné monsieur Chambon. Le changement de paradigme n'est visiblement pas intégré, alors que

nous entrons dans une relation de service public à service public entre l'autorité organisatrice et la régie. Étonnement également d'entendre de manière récurrente les élus défendre un modèle de gestion privée avec autant d'acharnement et mettre en doute la capacité du service public à être aussi performant et à servir l'intérêt général.

C'est inacceptable d'entendre madame Croizier affirmer que je porte des propos diffamatoires à l'égard du délégataire, alors que nous interrogeons les impasses de la gestion privée et mettons en évidence les marges du délégataire comme autant de leviers futurs pour la gestion publique. Cette posture est d'autant plus incompréhensible que les grandes régies publiques françaises font tous les jours la preuve de leur performance dans les métropoles de tous bords politiques, comme vous l'avez souligné d'ailleurs.

Nous avons pourtant un bel exemple intégré qui démontre la performance de la gestion publique à travers nos grandes stations d'épuration : deux grands bassins versants, deux modes de gestion. D'un côté Pierre-Bénite en régie directe qui démontre depuis de nombreuses années l'excellence et la pertinence de la gestion publique, et de l'autre, Saint-Fons, en gestion privée, dont les insuffisances de gestion et d'investissement ont conduit à une non-conformité en 2018, 2019 et 2020. Cette non-conformité va coûter 3 M€ à notre collectivité de suppression des primes d'épuration de l'Agence de l'eau en 2022 et potentiellement, un arrêté du Préfet en 2023 interdisant toute urbanisation sur le bassin versant. Cet exemple est pourtant sous nos yeux.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Avant de procéder à la désignation des représentants de la régie, nous allons voter sur les trois dossiers. Chaque dossier a une note pour le rapporteur.

Le dossier n° 2021-0841 fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

"Dans le **DELIBERE**, il convient de lire :

"**Approuve** le cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035, joint au dossier, et le principe de sa mise en œuvre dans le cadre d'un contrat d'objectifs avec la régie."

au lieu de :

"**Approuve** le cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035 et le principe de sa mise en œuvre dans le cadre d'un contrat d'objectifs avec la régie.".

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Merci d'avoir adopté le cadre stratégique.

Le dossier n° 2021-0842 fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

"Il convient d'ajouter l'annexe ci-jointe à la délibération.".

*(VOIR annexe 3 page 222)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets aux voix le dossier. Monsieur Corazzol, avez-vous une difficulté technique ?

**M. le Conseiller CORAZZOL** : Non, je n'ai pas de problème technique. Simplement le système demandait de se reconnecter, donc il faut retaper le code. On perd donc quinze secondes et on ne peut pas voter.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est bien une difficulté technique.

**M. le Conseiller CORAZZOL** : Je vous demanderais de bien vouloir relancer le vote, s'il vous plaît.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons continuer et nous reviendrons, si nécessaire. Nous allons déjà voir quel est le résultat et ce qu'il est possible de faire.

Pour l'instant, nous passons au n° 2021-0842. J'espère que tout le monde a pu relancer l'application. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Merci. La création de la Régie publique a été adoptée.

Le dossier n° 2021-0843 fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

"Il convient d'ajouter l'annexe ci-jointe à la délibération."

*(VOIR annexe 4 page 224)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour la délibération n° 2021-0841 où, apparemment, le vote de monsieur Corazzol n'a pas pu être pris en compte, tout comme le vôtre, madame Croizier, je vous invite à le dire à nos services pour qu'ils soient ajoutés aux votes déjà effectués.

**M. le Conseiller CORAZZOL** : Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous en prie. Nous avons maintenant la nécessité de désigner les quatorze représentants pour siéger au conseil d'administration de la Régie publique de l'eau. Je rappelle que les statuts de la régie prévoient la parité femme-homme et que la désignation doit être effectuée sur proposition du Président de la Métropole.

La proposition est la liste qui est affichée. Cela a été dit : 14 élus, un élu par groupe, ce qui est vraiment une représentation très forte de toutes les tendances du Conseil.

S'il n'y a pas d'opposition, je vais mettre cette proposition aux voix.

Avez-vous tous eu la liste ? Sinon, je peux la dire. Nous allons réafficher la liste. Nous avons le temps, chers, collègues. Je donne les 14 noms, le choix des membres qui nous représentent est important :

- Mme Anne GROSPERRIN,
- M. Bertrand ARTIGNY,
- Mme Laurence BOFFET,
- M. Floyd NOVAK,
- Mme Anne REVEYRAND,
- M. Benjamin BADOUARD,
- M. Richard MARION,
- M. Florestan GROULT,
- M. Pierre-Alain MILLET,
- M. Pierre CHAMBON,
- Mme Émilie PROST,
- Mme Gisèle COIN,
- Mme Laurence CROIZIER,
- Mme Nicole SIBEUD.

Je mets aux voix cette proposition. Nous votons sur cette liste. Le vote est ouvert et en cours.

*(Opérations de vote.)*

(Brouhaha).

C'est tout à fait la bonne. Je vous demande de suivre un petit peu. C'est peut-être un peu compliqué, mais le dossier n° 2021-0842 avait deux votes : la création de la régie et cette désignation, ce qui vous permet même d'avoir deux votes différents.

Adopté.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

---

**N° 2021-0844 - proximité, environnement et agriculture** - Service public de production et de distribution d'eau potable - Avenant n°4 - Protocole de fin du contrat de délégation de service public (DSP) - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0844. Avis favorable de la commission. Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain à qui je donne la parole.

**Mme la Conseillère SIBEUD** : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons choisi d'intervenir une nouvelle fois sur le thème de l'eau, car il nous paraît indispensable de bien distinguer les sujets avec d'un côté, le cadre stratégique et la création de la régie, et de l'autre, la transition du contrat avec Véolia vers la régie.

Tout d'abord, contrairement à ce qui est affirmé, et cela a déjà été dit tout à l'heure, la Régie publique de l'eau ne sera pas pleinement effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il y a un an déjà, nous vous alertions sur les délais de transition bien trop courts pour passer d'une DSP à une régie complète. Nous vous avons même proposé un amendement qui vous donnait une année supplémentaire pour préparer les choses sereinement. Cet amendement, comme tout ce que nous proposons, vous l'avez rejeté, dont acte.

Comme madame la Vice-Présidente l'a reconnu lors de la commission proximité, les délais de transition sont tels qu'il faudra au moins deux ans et demi pour la reprise totale du service par la régie, cela nous amène au moins à la mi-2025, presque en fin de mandat. Une fois arrivés à cette date, que deviendront les relations avec Véolia ? À ceux qui pensaient que le privé représentant le grand capital serait chassé complètement de la gestion de l'eau, nous leur répondons qu'il est illusoire de penser que la régie permettra de se passer totalement du privé.

Vous continuerez à dépendre du privé pour de nombreuses prestations. Pour votre vision à long terme, vous serez encore et toujours dépendants du privé, et cela, sans bénéficier forcément des coûts d'échelle liés à l'organisation de telles entreprises.

Vous nous dites que vous pourrez faire jouer la concurrence sur de tels contrats, mais qui est la concurrence ? Suez ? Une autre multinationale ? À moins qu'elle n'ait été nationalisée d'ici là, comme le dit Pierre-Alain Millet.

Vous affirmez que la Métropole gardera son rôle d'autorité organisatrice, mais quelle garantie que demain, ce ne sera pas la régie qui donnera le la sur l'organisation du service de l'eau ? Alors, vous aurez donc paradoxalement réussi à créer une relation plus déséquilibrée entre la Métropole et son propre satellite qu'entre la Métropole et l'opérateur privé dans le cadre d'un contrat bien ficelé.

Par ailleurs, êtes-vous bien sûr que les 280 salariés d'Eau du Grand Lyon vont bien intégrer la régie ? Le climat social est explosif et il est reconnu que les salariés d'Eau du Grand Lyon sont les meilleurs de France dans leur domaine, tellement le contrat conclu en 2012 était exigeant. Ils n'auront donc aucun mal à trouver, de la part de leurs employeurs, des offres plus intéressantes que celles de la régie, car les salariés savent bien que, même si la Métropole s'est engagée à garantir leur statut actuel dans la régie, une fois intégrés à cette dernière, leur avancement professionnel ne sera pas garanti.

On sait la complexité de gérer les ressources humaines d'une structure comprenant des fonctionnaires détachés, des ex-salariés de droit privé et de nouveaux contrats de droit public. Certaines prestations, comme la relation usager avec la facturation et les centres d'appels, seront progressivement repris en régie. Ces services ont pourtant vocation à être délégués à un prestataire, car ils nécessitent des coûts de structure et de personnel extrêmement importants qu'une grande structure peut amortir.

Vous allez donc intégrer des centaines d'agents pour un service qui pourrait être délégué pour un coût moindre et, probablement, un service rendu supérieur. C'est absurde et cela aura un impact sur la facture finale de l'usager, sans en douter.

En parlant de facture, vous estimez que les coûts de transition du contrat devraient atteindre les 8 M€ contre les 5 M€ annoncés en cas de renouvellement de la DSP.

Mais puisque vous avez décidé ce passage en régie par principe, sans analyse comparative, nous avons été plusieurs à le rappeler, alors nous avons hâte de pouvoir participer au conseil d'administration et de pouvoir nous plonger dans les comptes et le bilan de la régie pour déterminer si elle sera capable d'assurer un service *a minima* équivalent pour des coûts similaires à la délégation privée. L'hypothèse que la régie fera mieux que le privé reste bien à démontrer.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. On a un peu recommencé le débat précédent. Je rappelle que la délibération porte sur le protocole de fin de contrat de DSP. Madame la Vice-Présidente.

**Mme la Vice-Présidente GROSERRIN** : Je vais quand même donner des réponses précises sur la transition. Je ne vais pas répondre à ces affirmations tout à fait infondées sur le coût de la gestion publique. En revanche, je vais vous dire précisément que le budget de dépenses de Véolia, Eau du Grand Lyon, aujourd'hui, est de 90 M€, ça vous le savez, dont 45 M€ partent directement en direction du groupe Véolia. Vous ne le savez peut-être pas, mais 50 % des marchés achats sont directement une sous-traitance d'Eau du Grand Lyon avec Véolia.

Sur les marchés de transition, très précisément, sur les 90 M€ de marchés, 11 M€ de marchés sont assurés pour Véolia à la création de la régie. Les marchés sur lesquels la Métropole assurera une transition avec Véolia s'élèvent donc à 11 M€ par an et ils comprennent 4 M€ pour le système d'information Water, 4 M€ pour la télé relève des compteurs et la détection des fuites, 3 M€ -en cours de négociation, le chiffre n'est pas encore stabilisé pour le centre d'appels.

Ces marchés seront passés pour 18 mois avec possibilité de renouvellement deux fois six mois, soit une durée maximale de 30 mois. C'est ça l'objectif très précis de ces marchés de transition. C'est absolument transparent.

Même si le contrat de DSP était bien bordé, il y avait quand même un certain nombre de zones de flou qui demandaient effectivement que nous négociions un protocole de fin de contrat avec Véolia.

Il a pour objectif véritablement de mettre en place les modalités de remise de l'inventaire patrimonial et de restitution des biens du service, le transfert du système d'information et des données associées qui n'étaient pas dans la DSP, les obligations et les engagements des parties en matière de continuité opérationnelle et d'exploitation, les ressources humaines -quoique vous en disiez, le processus est très avancé et il se déroule plutôt bien et depuis de nombreux mois- et enfin, la clôture comptable et financière et notamment, les régularisations financières de fin de contrat. Tout ceci était nécessaire d'être bordé par ce protocole.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSERRIN.

---

**N° 2021-0823 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Plan d'actions 2021-2023 - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction RSE et préventions

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0823. Madame Picard, vous avez la parole.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 5 page 226)*

**Mme la Vice-Présidente PICARD, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Comme je vous le disais il y a un an, si des avancées notables ont permis aux femmes d'être désormais égales aux hommes au regard de la loi, il reste un travail important à réaliser encore pour que cette égalité affirmée dans les textes soit véritablement une réalité concrète, acceptée sans retour en arrière possible.

À l'école, au travail, dans les services publics, dans les transports, dans les médias, dans les rues, dans nos loisirs, sur internet, l'ensemble des champs du quotidien et de nos politiques publiques portent en eux des inégalités subies par les femmes.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les femmes font 50 % de plus de tâches domestiques que les hommes. Le taux d'activité en temps partiel est quatre fois plus fréquent chez les femmes. À poste et expérience équivalents, les femmes touchent 16,5 % de moins que les hommes, c'est un chiffre INSEE. Les allocataires du RSA sont à 54 % des femmes. En 2019, la pension moyenne des femmes à la retraite était inférieure de 40 % à celle des hommes. La retransmission du sport féminin représente seulement 16 à 20 % des compétitions sportives retransmises. Seulement 9 % de femmes dirigent un établissement culturel de spectacle vivant. Au cours de leur vie, 14,5 % de femmes déclarent avoir vécu au moins une forme d'agression sexuelle et une femme décède tous les trois jours victime de son conjoint ou de son ex-conjoint. Cette situation globale nous oblige collectivement à être encore plus volontaires dans ce combat de l'égalité des droits.

Nous présentons aujourd'hui le rapport égalité femme-homme 2021. Je ne vais évidemment pas rentrer dans le détail des 30 pages du rapport égalité femme-homme, mais je vais vous présenter deux éléments essentiels de ce rapport que sont le rapport de situation comparée entre les agentes et agents de la Métropole et le plan d'actions égalité femme-homme de la Métropole de Lyon pour la période 2021-2023.

Le rapport de situation comparée est un document réglementaire et obligatoire annuel qui fait le point sur la situation comparée des hommes et des femmes dans notre collectivité selon 27 critères que sont, par exemple, le niveau de rémunération, l'accès au poste de management, le travail à temps partiel, les accidents du travail, etc. Les données de référence, dans ce rapport, sont donc celles de 2020.

Que nous dit ce rapport ? De façon globale, il n'y a pas de grande différence par rapport à l'année précédente. On reste sur les mêmes tendances. On retrouve de façon systémique un écart de rémunération à la défaveur des femmes, quand on analyse les rémunérations filière par filière. On constate également que les postes de management sont occupés proportionnellement plus par les hommes que par les femmes. Enfin, on note peu de mixité dans les différents métiers métropolitains.

Sur plus de 150 métiers, seule une dizaine sont vraiment mixtes avec quasiment autant d'hommes que de femmes. Quatre métiers sont exclusivement féminins, métiers de la petite enfance notamment, et 12 métiers sont exclusivement masculins, concentrés dans les filières techniques, ce qui ne veut pas dire évidemment que les équipes ne sont pas mixtes, puisqu'elles peuvent être constituées de métiers différents, mais cela montre combien encore les métiers restent assignés à un genre.

L'enjeu du plan d'actions est donc, notamment, d'apporter des corrections à ces problématiques.

Concernant le plan d'action égalité femme-homme, la Métropole de Lyon a mis en place un premier plan d'actions sur 2018-2020 qui contenait 54 actions. Nous avons travaillé sur un nouveau plan d'actions pour la période 2021-2023 avec l'ambition d'agir à la fois sur l'égalité professionnelle en interne, mais également d'intégrer l'égalité femme-homme dans l'ensemble des politiques publiques menées par la Métropole de Lyon.

Nous avons utilisé une méthodologie inclusive et participative en travaillant avec l'ensemble des grandes délégations métropolitaines. Ce travail a été possible grâce à l'implication des Vice-Présidents et d'une vingtaine de référents égalité femme-homme présents dans les directions opérationnelles de l'administration métropolitaine : le service diversité et lutte contre les discriminations a joué le rôle d'aiguillon, d'ensemblier, de coordinateur de ce travail collaboratif.

Nous aboutissons donc aujourd'hui à un plan réunissant 84 actions qui touchent à l'ensemble de nos politiques publiques. L'année 2021 étant déjà bien entamée, une grande partie de ces actions sont évidemment, aujourd'hui, déjà en cours de mise en œuvre.

Notre plan d'actions est organisé en trois grandes parties. Celles-ci sont décomposées en grandes orientations, puis en actions spécifiques.

La première partie réunit les actions permettant une meilleure structuration de notre action, c'est-à-dire la méthode, ainsi que les actions plus spécifiques d'acculturation sur le sujet en interne et en externe.

La deuxième partie concerne plus spécifiquement nos actions en matière d'égalité professionnelle en lien avec notre politique de ressources humaines.

La troisième partie concerne les actions pour favoriser l'égalité femme-homme dans nos politiques publiques : comment on intègre cette question de l'égalité femme-homme dans nos différents champs d'action ?

Je ne vais évidemment pas aujourd'hui détailler les 84 actions, mais tenter de vous donner un aperçu global des champs couverts par ce plan d'actions.

La première partie réunit cinq grandes orientations et 25 actions. On y retrouve donc les actions qui permettent une meilleure structuration de notre démarche, en interne et en externe, ainsi que les actions liées à l'acculturation des agents, ainsi que du grand public. C'est, schématiquement, la partie qui pose le cadre de notre action.

On retrouve, dans cette partie, deux actions importantes, inscrites ici en actions 7 et 9. Il s'agit de l'entrée progressive dans une démarche de budget sensible au genre et d'une commande publique qui intègre les enjeux de l'égalité femme-homme.

Concernant le budget sensible au genre, il s'agit de s'interroger sur l'impact de nos investissements sur les femmes et sur les hommes de notre territoire et de s'assurer que nos dépenses publiques bénéficient autant aux femmes qu'aux hommes.

Nous travaillons donc actuellement sur la construction de notre modèle d'analyse qui, une fois construit, nous permettra d'analyser nos dépenses sous ce prisme de l'égalité femme-homme, d'émettre un diagnostic précis et de prendre, le cas échéant, les mesures correctives. Nous appliquerons cette méthode d'analyse progressivement en commençant par une ou deux premières politiques publiques.

Concernant l'achat public, l'objectif est d'intégrer progressivement l'enjeu de l'égalité femme-homme dans nos relations avec nos prestataires. Ici encore, nous sommes en train de construire les modèles applicables avant de les généraliser progressivement dans les domaines où cela est possible.

Ces deux démarches sont aujourd'hui lancées avec des Vice-Présidentes et Vice-Présidents ainsi que des services très motivés et je les en remercie.

Cette première partie du plan intègre bien d'autres actions, celles liées à la sensibilisation des agentes et agents, du grand public, avec la réalisation de campagnes de communication, notamment au moment des dates clés que sont les 25 novembre et 8 mars.

Nous affirmons également, dans ce plan, notre volonté de lutter contre l'invisibilité des femmes en attribuant, par exemple, des noms de femmes à nos équipements publics, mais en favorisant aussi l'expression et la participation des femmes dans la construction de nos projets.

Concernant la deuxième partie de ce plan, relative aux actions qui visent à améliorer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en interne, auprès de nos agents, elle se décline en six grandes orientations. Je précise que cette partie est plus encadrée par les textes. La loi prévoit, en effet, que les plans d'action égalité femme-homme des collectivités intègrent au moins quatre grands sujets : l'égalité salariale, le déroulement de carrière, l'équilibre des temps de vie professionnels et personnels et enfin, la lutte contre les violences et le harcèlement, ce que nous retrouvons donc bien dans ce plan.

Nous avons travaillé avec ma collègue Vice-Présidente Zémorda Khelifi sur cette partie qui me semble très riche en propositions, même si évidemment, les questions d'égalité salariale, de déroulement de carrière et de mixité sont des sujets qui dépassent la seule action de la Métropole et touchent à des problématiques plus vastes et à des inégalités parfois fortement ancrées.

Toutes les inégalités constatées ne peuvent ainsi se résorber par la seule volonté métropolitaine mais, avec la délégation ressources humaines et moyens généraux, nous sommes déterminés à ce que les inégalités historiques et culturelles subies par les femmes de notre collectivité soient prises en charge et traitées comme elles le méritent.

Aussi, nous allons renforcer les actions de sensibilisation et de formation en interne pour éviter les possibles discriminations dans nos processus de recrutement ou d'évolution de carrière. Et concernant plus spécifiquement la question du harcèlement ou des violences, un travail est en cours pour mettre en place un dispositif de signalement plus efficace, dès début 2022, qui sera à disposition de tous les agentes et agents de la Métropole.

Enfin, la troisième partie réunit les actions que nous portons au niveau de nos différentes politiques publiques. C'est la partie qui réunit neuf orientations pour 41 actions. Ces actions concernent l'emploi et l'insertion, les coopérations internationales, la culture, le sport, la vie associative, l'éducation, la santé, l'action sociale, le logement, les déplacements, l'aménagement urbain, mais aussi les vulnérabilités spécifiques aux femmes, celles liées aux violences, celles liées à la grande pauvreté car être une femme est, en effet, souvent un facteur aggravant, celles liées au renoncement aux soins : les femmes responsables de familles monoparentales oublient ainsi trop souvent de prendre soin de leur propre santé, faisant passer leurs enfants bien avant elles et ne font pas ou trop tardivement les démarches médicales de prévention ou de dépistage qui leur permettraient d'éviter des situations médicales plus graves.

Toutes nos politiques publiques sont donc aujourd'hui concernées. C'est le cas, par exemple, des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion des femmes. Il s'agit donc ici de renforcer nos actions et d'en expérimenter de nouvelles pour permettre aux femmes de toujours mieux prendre en main leur parcours professionnel et leur donner un choix qui ne soit pas contraint par leur statut de femme.

C'est le cas aussi des actions portées par la Métropole autour des violences faites aux femmes, pour lesquelles la Métropole est déjà très engagée, à la fois au titre du travail mené par les professionnels métropolitains sur le territoire, dans nos MDM (Maisons de la Métropole) qui accueillent chaque année plus de 1 000 femmes victimes de violences, mais aussi par son soutien auprès des associations de terrain qui orientent et accompagnent les victimes et leurs proches.

L'enjeu est encore de renforcer nos actions, notamment en matière de prévention de ces violences auprès des jeunes et ainsi, éviter de futurs passages à l'acte en sensibilisant les plus jeunes, notamment collégiens, aux stéréotypes, aux agissements sexistes, au cyber harcèlement, mais aussi en mobilisant nos CPEF (centre de planification et d'éducation familiale) pour aborder avec encore plus de jeunes les questions qu'ils se posent autour de leur vie sexuelle et affective.

Mais la question de l'égalité femme-homme va s'intégrer également dans nos politiques d'aménagement urbain, dans la façon dont nous allons construire la Métropole de demain. Nous venons ainsi de lancer deux premiers projets d'aménagement urbain tenant compte de la question du genre à Villeurbanne et à Vénissieux, afin de nous assurer que ces aménagements futurs puissent bénéficier autant aux femmes qu'aux hommes. La question de cette mixité d'usage est ainsi prise en compte dès la phase amont du projet.

Pour la première fois également, nos coopérations internationales seront aussi abordées au regard de l'égalité femme-homme, en participant notamment au réseau de collectivités travaillant sur ces questions et en nous appuyant sur l'expertise de nos partenaires européens et internationaux.

Pour finir, je voulais aussi aborder les actions inscrites dans ce plan qui visent à accompagner spécifiquement les femmes en situation de grande vulnérabilité car, comme je vous le disais, être une femme est encore malheureusement un facteur aggravant dans bien des situations aujourd'hui.

Les orientations 5 à 8 réunissent donc des actions en faveur de ces femmes victimes d'isolement, d'exclusion, de violences et de grande précarité.

Pour conclure, je voudrais dire que, comme tous les plans d'actions, il ne portera ses fruits que s'il est porté collectivement par l'ensemble des membres de notre collectivité et je suis donc plutôt confiante, tant il est le fruit d'un travail partenarial porté avec beaucoup de convictions par l'ensemble des parties prenantes : élus, directions, services, agents. Surtout, ce plan d'action est amené à évoluer, à être modifié, amendé chaque année. Il donne aujourd'hui une direction, un cap que, je l'espère, nous dépasserons.

Bien évidemment, ce rapport a reçu un avis favorable des instances et un avis favorable de la commission. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, madame la Vice-Présidente. La parole est au groupe Métropole en commun.

**M. le Conseiller AZCUÉ** : Merci monsieur le Président. Madame la Vice-Présidente Picard, chers collègues, le groupe Métropole en commun se félicite de ce rapport structuré en 84 actions transversales en interne, en externe, en matière d'action sociale, d'habitat, de lutte contre les violences, d'accompagnement à la parentalité, de santé, de budget sensible au genre.

Cette transversalité est nécessaire tant la question des rapports sociaux entre les sexes et leur matérialité très concrète, vous l'avez rappelé madame Picard, concerne l'ensemble de la société et demande des financements importants. Sur les violences conjugales, les associations demandent près de 1 milliard d'euros et, là encore, l'État n'est pas à la hauteur des enjeux.

Je voulais attirer votre attention, au détour de ce rapport, sur la situation des métiers de la santé médicosociaux et sociaux qui traversent une crise majeure. Dans la filière sociale de la fonction publique territoriale, 97 % des agents sont des femmes, 96 % dans la filière médicosociale. Dans les métiers d'aides à domicile, on retrouve 98 % de femmes. Dans le soin, les infirmières et aides-soignantes sont à plus de 90 % des femmes. Il s'agit d'un couloir de verre qui n'est pas lié au hasard, mais bien à une construction sociale qui nous amène à considérer que le travail reproductif, c'est-à-dire faire des enfants, s'en occuper, s'occuper de ceux des autres, de la santé des autres, des personnes âgées ou des personnes handicapées, bref, est réservé aux femmes et que cela justifierait qu'il soit mal payé et déconsidéré.

Le résultat est sous nos yeux : crise des vocations, difficultés de recrutement, manque de reconnaissance. Le médicosocial et le secteur social ont d'ailleurs été les grands oubliés du Ségur de la santé.

Mes chers collègues, si nous voulons réduire les inégalités entre les femmes et les hommes de manière très concrète, nous en avons les moyens : améliorons les conditions de travail dans ces secteurs qui dépendent de nos politiques. Si les revalorisations des grilles dépendent de l'État, nous pouvons accorder des primes spécifiques, comme nous l'avons fait avec les professionnels de l'IDFF (Institut départemental de l'enfance et de la famille).

La Métropole est la cheffe de file de l'action sociale, alors donnons-nous les moyens d'une politique encore plus ambitieuse pour les agents et l'ensemble du secteur associatif. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**Mme la Conseillère BORBON** : Monsieur le Président, chers collègues. La loi garantit à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux des hommes. Ce principe est celui de l'égalité entre les femmes et les hommes inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946. Soixante-quinze ans après cette date, de nombreux textes sont venus réaffirmer le principe d'égalité de traitement en droit, mais force est de constater que l'égalité réelle est toujours un combat.

Cette année encore, des actions intéressantes ont été poursuivies ou menées par la Métropole, notamment sur l'emploi au féminin, grâce à des programmes d'insertion coordonnés par la MMI'e notamment, en collaboration avec des structures, comme le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles), FACE Grand Lyon, ALLIES (Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale) ou d'autres.

Merci à eux. Merci à tous ceux qui s'engagent pour l'égalité. Saluons leur travail qui contribue grandement à faire bouger les lignes.

Des actions également pour lutter contre les violences faites aux femmes avec les Maisons de la Métropole qui apportent une action adaptée, des actions en collaboration étroite avec les associations, en particulier concernant les hébergements d'urgence pour les victimes de violences intrafamiliales. Mais malgré tout, cette année, à mi-novembre, nous comptons encore 101 féminicides sur le plan national.

Depuis déjà plusieurs années, la Métropole de Lyon mène une politique volontariste en matière d'égalité entre les sexes. Le nouveau plan d'actions que vous proposez n'est donc pas une révolution et s'inscrit clairement dans la continuité des actions engagées précédemment. Malgré toutes les actions déjà initiées, force nous est de constater que de nombreux stéréotypes de genre perdurent au sein de notre instance métropolitaine.

Les femmes restent sous-représentées dans les postes d'encadrement. Les écarts de rémunération persistent et se sont même creusés dans certaines catégories. Pour la A, de 11 % en 2017, l'écart est passé à 17 % en 2020. La représentation des femmes prédomine dans certaines filières professionnelles. Sans surprise, nous constatons que, dans la filière administrative, sur 2 398 agents, 83,57 % sont des femmes. Dans la filière médicosociale, sur 1 302 agents, 92,4 % sont des femmes. Même la culture compte 59 % de femmes sur ses 59 agents.

En filière technique, à l'inverse, sur 4 807 agents, seulement 20,32 % sont des femmes. Le travail à temps partiel contraint ou choisi est aussi plus présent dans les métiers dits "féminins", cela a été dit, ce qui peut parfois mener à une précarité de salaire ou d'emploi.

Alors, lorsque l'on voit de manière générale la vitesse à laquelle les choses évoluent réellement pour les femmes, on pourrait se désespérer : pourquoi devoir se contenter de petits pas ? C'est en partie avec ce type de démarches chiffrées, sourcées qu'on pourra contrôler l'avancée réelle de l'égalité. Il nous faut demeurer toujours vigilantes.

Au moindre écart, au moindre relâchement, ils sont nombreux, ceux qui voudront nous reprendre nos droits chèrement acquis. C'est avec ces avancées, certes trop lentes mais réelles, que l'on scellera le socle du droit des femmes.

Pour ma part, je souhaite défendre un féminisme de la nuance, à l'image de la diversité des femmes et des situations, un féminisme qui ne se perd pas entre, d'un côté, une vision réactionnaire limitant la femme au foyer et de l'autre, la haine des hommes. Un droit partagé pour tous est ce que certains appellent le droit à la ville.

C'est pour cela que nous avons demandé, en Conseil municipal de la Ville de Lyon, à ce que la lutte contre le harcèlement de rue soit l'une des priorités de l'Exécutif. Il n'est pas concevable qu'aujourd'hui, l'espace public soit, à certains endroits, évité par les femmes. Des dispositifs existent, des formations, des mesures, comme le réseau Angela, les commerces qui se proposent d'accueillir des victimes afin de les mettre à l'abri le temps qu'elles puissent prévenir un proche ou la police. La Ville de Bron ici représentée est la seule commune de la Métropole, à ma connaissance, à chercher à le développer.

Certes, les associations sont un peu plus entendues depuis quelque temps, des évolutions législatives sont constatées ces dernières années, mais cela reste insuffisant et beaucoup reste à faire. Votre plan d'actions s'adresse aux agents et aux habitants de la Métropole. À mon sens, il y a un oubli : l'élu.

Depuis le 21 avril 1944, les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. En 2000, une première loi sur la parité a été promulguée, elle sera renforcée en 2007 et 2013. Ces lois ont permis d'augmenter la présence des femmes élues en politique. Les élections de 2020 ont porté la part des femmes dans les Conseils municipaux à 42,4 % contre 39,9 % à la fin du mandat précédent. Le Rhône n'est pas le plus mauvais élève puisque, sur 5 617 élus, 2 645 femmes siègent dans les Conseils municipaux, soit 47,1 %. Je me dois de rappeler qu'en ce qui nous concerne, c'est la première fois qu'autant de femmes siègent au sein de notre assemblée.

Oui, la parité progresse, mais souvent, le pouvoir et/ou les décisions restent assez naturellement des affaires d'hommes. Sans contraintes fortes comme les quotas ou les obligations paritaires, on constate que les femmes ne trouvent pas toujours aisément leur place sur la base de leur mérite ou de leur valeur.

Impossible de ne pas évoquer les différents mouvements de libération de la parole des femmes dans tous les milieux, notamment dans le milieu politique pour dénoncer les attitudes sexistes : harcèlement, viol. Le monde politique doit faire preuve d'exemplarité et assumer ses responsabilités. C'est notre affaire à toutes et tous. Formation et transparence doivent être indispensables à nos pratiques.

Il serait d'ailleurs intéressant qu'au sein de notre Métropole, tous les groupes puissent être associés à l'élaboration de ce plan qui se place au-delà des différences politiques. Nous pourrions y gagner en exemplarité et en efficacité. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole et au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**Mme la Conseillère CRÉDOZ** : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, à travers cette délibération, la Métropole poursuit sa politique d'action en faveur de l'égalité femme-homme, par ce nouveau plan d'actions 2021-2023 qui fait suite au travail engagé lors du précédent mandat. Cette lutte pour l'égalité femme-homme est toujours permanente. De nombreux exemples le démontrent.

Les effets de la pandémie ont touché plus durement les femmes. Le rapport de la Fondation des femmes indique que le confinement de mars 2020 a marqué une aggravation de l'inégale répartition des tâches. Elles sont 40 % à avoir consacré plus de quatre heures par jour à leurs enfants, soit le double des hommes. 21 % se sont arrêtées de travailler, soit, encore une fois, le double des hommes. 70 % d'entre elles estiment que leur carrière sera affectée durablement par la pandémie. Au moins 105 féminicides ont eu lieu depuis le début de l'année 2021. Le confinement, on le sait, a entraîné une explosion des violences.

Nous devons continuer le combat et redoubler d'efforts, surtout quand on entend des candidats aux élections présidentielles qui, craignant pour leur virilité, s'opposent à toute égalité. Je fais référence à des propos tenus par monsieur Zemmour.

Par ailleurs, le chef de l'État avait promis, à grand renfort de communication, que cette égalité femme-homme serait la grande cause du quinquennat. À quelques mois de la fin de son mandat, les associations pointent un bilan en demi-teinte. Je cite un extrait de l'avis du Conseil économique social et environnemental, le CESE, de mars 2021 sur le plan de septembre 2020 : "L'absence de la première cause du quinquennat du cœur de l'action publique de crise n'est pas seulement regrettable sur les plans sanitaire, économique, et social, c'est aussi un enjeu symbolique." Les symboles ont toute leur importance pour faire progresser les représentations collectives. En période de crise, le conflit des priorités conduit à rétrograder l'égalité entre les hommes et les femmes au second rang, alors même qu'elle est mise à mal par la crise.

De notre côté, nous avons commencé à agir dès le début du mandat. Saluons la politique de l'hospitalité portée par le Vice-Président Renaud Payre. Un certain nombre d'espaces d'urgence ont été créés depuis le début du mandat, là où il n'y avait aucune prise en charge avant. Plus de 200 places fixes, en Tiny house à la Base et aux Amazones, à l'hôpital Charial et à bien d'autres endroits encore auxquels s'ajoutent plus de 500 mises à l'abri.

L'égalité homme-femme doit se traiter de manière transversale, car, précisément, les enjeux sont à chaque endroit et à chaque instant. Pour ce qui relève de l'interne et, plus précisément, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, du budget avec les premiers budgets dits "genrés" dont il faudra faire le bilan pour juger de leur efficacité ou sur l'urbanisme avec des espaces publics mieux conçus, et donc mieux partagés, un éclairage urbain et du mobilier adapté, les transports, etc. Notons qu'en ce sens, le SYTRAL mène un travail de fond depuis plusieurs années, travail qui commence à porter ses fruits.

L'important est aussi d'agir dès le plus jeune âge et nous rappellerons, à cet effet, le soutien voté en 2020 aux associations Filations et Mouvement du Nid pour leurs actions de sensibilisation sur les violences sexistes, sexuelles et conjugales dans 23 collèges. C'est bien l'ensemble de nos politiques publiques qui est concerné par cet enjeu majeur.

Nous, groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, continuerons à porter avec force et détermination ce combat juste et noble pour l'égalité réelle et veillerons à ce qu'il soit systématiquement traduit de manière concrète. Je vous remercie.

Je vois que je n'intéresse pas tous les hommes, c'est dommage.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Messieurs, si le rapport égalité femme-homme ne vous intéresse pas, vous pouvez discuter à l'extérieur, s'il vous plaît.

La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère CRÉDOZ** : Tous les hommes ne se sentent pas concernés, c'est bien dommage.

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Lagarde.

**Mme la Conseillère LAGARDE** : Mesdames et messieurs, chers collègues, en préambule de ce rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, je voudrais citer Louise Michel : "Si l'égalité entre les deux sexes était reconnue, ce serait une fameuse brèche dans la bêtise humaine." Merci à toutes les féministes d'avoir lutté pour ouvrir cette brèche.

Cependant, aujourd'hui encore, même si l'égalité théorique est reconnue dans notre constitution et qu'elle est à peu près admise dans la société, des inégalités persistent :

- inégalités salariales avec 25 % de salaire en moins pour les femmes,
- inégalités sociales quand 78 % des emplois à temps partiel sont encore occupés par des femmes,
- inégalités de genre lorsque les métiers dits "féminins" sont moins rémunérés ou lorsque la charge mentale des femmes augmente à cause de la Covid,

et toujours, ce fameux plafond de verre.

Préjugés sexistes, harcèlement participent aussi à ces inégalités, et encore ces femmes qui meurent tous les ans, dans notre pays parce qu'elles veulent prendre leur autonomie ou quitter un compagnon violent : 108 féminicides à ce jour !

Pour ce qui concerne la Métropole, je vous invite à lire le rapport sur la situation des inégalités qui reflète à peu près celle de la France je pense. J'aimerais maintenant me tourner vers tous les hommes de notre assemblée, y compris ceux qui discutent en aparté car, comme le dit Emma Watson qui participe à la campagne He for she de l'ONU : "Oui, l'égalité des sexes, c'est aussi votre problème, messieurs."

Le Président de la Métropole, Bruno Bernard, l'a bien compris. Je le remercie d'avoir fait de l'égalité des femmes et des hommes un enjeu important du mandat que nous portons toutes et tous au sein de la majorité et d'avoir nommé, pour la première fois, une Vice-Présidente à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme, Michèle Picard, qui s'appuie sur un service diversité depuis fin 2020. Au sein de la majorité, nos 12 Vice-Présidentes et 11 Vice-Présidents sont toutes et tous mobilisés pour ce plan égalité ambitieux.

Ainsi, je ne peux que saluer la tribune signée par mes collègues écologistes de toute la France sur la nécessité de l'élection des assemblées intercommunales au suffrage universel direct qui permettrait, entre autres, enfin, cette parité tant désirée dans toutes les instances d'élus. Même si, au vu des interventions préalables à 80 % masculines, on doute que cela suffise. Les interventions stratégiques semblent encore réservées aux hommes.

Il y a donc l'égalité théorique et il y a l'égalité réelle. Celle à laquelle nous nous attaquons aujourd'hui à travers ce plan d'actions concrètes, partagé je l'espère, par vous toutes et tous ici. C'est un plan à large portée qui vise à enclencher des changements sociétaux en profondeur. Le plan d'actions métropolitain 2021-2023 pour l'égalité entre les femmes et les hommes est décliné en 84 actions présentées par Michèle Picard tout à l'heure dont certaines ont déjà commencé, réparties en trois axes qui se complètent. Je vais en reprendre quelques-unes :

- un axe transversal structurant le plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes, avec la démarche d'un budget sensible au genre, comme nos collègues Lyonnais l'ont déjà fait, qui permettra d'analyser l'impact des dépenses et des recettes sur les femmes et les hommes,

- un axe transversal avec des formations et des sensibilisations, tant en interne qu'en externe, avec toujours la volonté de visibiliser les femmes,

- un axe ressources humaines pour faire de la Métropole un employeur exemplaire qui traitera des écarts de rémunération entre les agentes et les agents, comme du bien-être au travail et de l'articulation des temps de vie qui profiteront à toutes et tous,

- enfin, un axe tourné vers les politiques publiques qui seront irriguées en permanence par la prise en compte de l'égalité femme-homme au travers de toutes les délégations.

Dans les actions de santé, ce sera lutter contre le renoncement aux soins des femmes pour, par exemple, renforcer l'accès à la contraception. Dans le sport, ce sera soutenir le sport féminin. Dans l'éducation, ce sera faire de la sensibilisation et de la prévention auprès des collégiens. Dans l'action sociale, ce sera soutenir les aidantes. Ce sera aussi lutter contre les violences faites aux femmes. Dans l'urbanisme, les mobilités, le logement, l'habitat, la culture, la vie associative et l'accès à l'emploi et dans toutes les actions de la Métropole, nous devons réfléchir et nous dire : "Ai-je bien veillé à l'égalité femme-homme ? N'ai-je pas créé d'inégalité supplémentaire ?"

Michèle Picard a fait un travail extraordinaire en collaboration avec toutes les autres Vice-Présidences. Nous la remercions vivement, la tâche n'était pas facile, tant elle est transversale et nous remercions aussi ses collaboratrices et collaborateurs.

Pour finir, nous continuerons à ouvrir des brèches dont parle Louise Michel et à lutter contre la bêtise humaine encore bien trop présente. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Monsieur Kimelfeld.

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Je n'ai pas pris d'intervention sur le sujet et vous m'en excuserez, mais ce sera très court. Tout d'abord, je voulais remercier Michèle Picard pour l'excellent travail qui est fait et qui est, comme vous l'avez dit, d'ailleurs, dans la continuité de ce qui se faisait avant avec, sans doute, une intensité plus forte. Il faut le reconnaître et c'est bien de le dire.

Je voudrais dire à madame Crédoz que la caricature ne donne pas de force aux propos et qu'en matière de création d'hébergement, le fait de dire que vous faites plus est tout à fait honnête, il faut le dire, mais le fait de dire que rien n'a été fait avant est pour le moins soit un mensonge, soit une approximation. Je trouve cela peu élégant et finalement assez détestable et je pense qu'il serait bien de mesurer ses propos en matière d'hébergement, comme sur d'autres choses. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je suis pour que chacun mesure ses propos ici. Tout irait beaucoup mieux, notamment, d'ailleurs, dans les propos préalables. Monsieur Grégory Doucet.

**M. le Conseiller DOUCET** : Pardonnez-moi, monsieur le Président, je vais être très bref. Je voulais simplement ici, avec un peu d'émotion, j'en suis désolé, témoigner de mon malaise. Je trouve qu'au moment même, dans cette assemblée, où nous sommes en train de parler du rapport égalité femme-homme, il est particulièrement inconvenant, pour ne pas dire insultant, que certains hommes, dans cette assemblée, se croient autorisés à des apartés que nous entendons tous ici, c'est-à-dire à parler fort, quand des femmes prennent la parole. Je trouve cela insultant. Nous sommes en train de dire qu'il faut respecter justement l'égalité. L'égalité, c'est aussi savoir s'écouter.

Quand certains, un peu plus tôt, nous parlent de dictature, sommes-nous à ce point en dictature qu'il est interdit de sortir pour aller faire son aparté en dehors ? Non, je ne crois pas. Messieurs, s'il vous plaît, un peu de tenue dans cette assemblée.

Vous noterez que cela se passe précisément quand des femmes prennent la parole.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité et réactions de protestation dans les rangs de l'opposition.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Doucet. Je m'associe naturellement à ces propos.

**Un intervenant** : C'est insupportable !

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous n'avez pas la parole.

**Un intervenant** : Monsieur le Président, rappelez à l'ordre le Maire de Lyon.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est vous que je rappelle à l'ordre. Vous n'avez pas la parole, monsieur.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICARD.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le vote est adopté. Je vous en remercie. Nous allons faire un arrêt de séance.

*(Madame la Conseillère Burricand demande la parole)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Burricand, je vous donne la parole après, si vous souhaitez, quand nous reprendrons.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Mais c'est sur le vote, monsieur.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le vote a été effectué. Allez-y, madame Burricand.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Justement, j'ai eu un problème technique et je n'ai pas pu voter et je voudrais que vous ajoutiez ma voix.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je le redis pour tous ceux qui ont des problèmes techniques, ce qui arrive, je vous demande à chaque fois d'aller à la table de vote pour le faire. On gagne du temps.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Excusez-moi. Je vous ferais remarquer, monsieur le Président, que vous avez donné la parole à deux hommes qui n'étaient pas inscrits, donc je trouverais dommage que vous ne me la donniez pas à moi qui suis une femme.

*(Applaudissements).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Burricand, je vous l'ai, en effet, donnée pour des questions de techniques de votes mais, si vous voulez poursuivre le propos, je peux vous laisser cinq ou dix minutes de plus.

Je vous propose donc de faire une pause et de reprendre à 13 heures 45 pour que nos débats puissent se poursuivre de façon sereine. À tout à l'heure.

*(La séance est interrompue à 13 h 01 et reprend à 13h49.)*

---

**N° 2021-0839 - proximité, environnement et agriculture** - Rapport Transitions et résilience - Edition 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0839. Monsieur Guelpa-Bonaro, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président GUELPA-BONARO, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

Je tiens à excuser Jérémy Camus qui, pour des raisons personnelles, ne peut être présent pour présenter son travail sur la résilience. L'année dernière, nous vous avons présenté un rapport développement durable qui venait clôturer un cycle qui s'appuyait sur les chiffres produits par l'observatoire du développement durable de l'Agence d'urbanisme en 2018.

Nous avons fait le choix de réorienter les outils du développement durable vers la notion de résilience qui, je pense, est un enseignement partagé par tous lors de la crise sanitaire. Nous avons besoin de mieux nous préparer à un ensemble de chocs qui vont se produire dans les prochaines années, qu'ils soient de l'ordre climatique, sanitaire ou de cohésion sociale.

Ainsi, Jérémy Camus vous présente, dans ce rapport, six outils pour travailler cette thématique :

- la prospective au sein de la direction de la prospective et du dialogue public pour se projeter vers l'avenir,
- le club Transition et Résilience pour partager les connaissances avec les communes,

- la création de futurs dispositifs d'aides envers des collectifs citoyens dédiés à la résilience,
- le plan d'accompagnement à la transition et résilience, anciennement dénommé plan d'éducation au développement durable pour accompagner les politiques publiques de transition,
- la collaboration territoriale avec les territoires voisins
- et enfin, l'observatoire de l'Agence d'urbanisme qui est donc en cours de réorientation pour mesurer l'avancée des transitions pour garantir les besoins essentiels.

Merci pour votre écoute.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, le dernier rapport du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) alerte, comme les précédents. La dernière COP (Conférence des parties) n'a rien décidé, comme les précédentes, malgré la noria des avions et des voitures.

Rappelons ce que nous disions en 2015 dénonçant le simulacre d'accords de Paris, puis la loi de transition énergétique dont tout le monde constate aujourd'hui l'échec retentissant, la promesse des 1,5°C était du vent, l'impact carbone d'un Français a augmenté depuis 2015.

Ce défi mondial immense demande de véritables bouleversements, notamment dans les grands pays qui produisent une électricité fossile en Europe, Allemagne et Pologne, pas la France, bon élève avec son énergie nucléaire et hydraulique.

Nous savons tous que l'expression répandue "penser global, agir local" est donc une erreur dramatique, tant il est urgent d'agir globalement, donc de mettre en cause un système économique dont le chaos et l'individualisme ne permettent aucune planification pour une société décarbonée.

Ce système en dégénérescence ne produit, dans la vie publique, que des Trump ou Zemmour suivis par tant de dirigeants qui les singent dans l'espoir d'un revenu électoral et, excusez-moi, monsieur Cochet, mais c'est ce que j'ai entendu ce matin quand vous avez parlé de "dictature".

Ce rapport a raison d'insister sur les crises à venir, de toutes sortes, avec au sommet, la crise de ces milliers de milliards de monnaie de singe appuyés sur une dette record dont la seule fonction est d'assurer aux oligarchies mondialisées le maintien de leur mode de vie et de justifier les politiques régressives violentes qui sont devant nous.

Ce capitalisme est moyenâgeux, dans ce qu'il impose d'inégalités profondes, d'injustices, de drames, mais aussi dans son incapacité à traiter les crises sanitaires, écologiques et démographiques. Nos sociétés dites "développées" sont incapables de faire face à la crise sanitaire, alors que d'autres systèmes économiques s'adaptent, tout en réduisant les inégalités.

C'est pourquoi nous proposons une autre conception de la résilience : s'adapter aux crises à venir dans le cadre du capitalisme, c'est chercher à maintenir les inégalités structurelles de nos sociétés. Tant que nous ne tirerons pas le bilan de l'échec des politiques agricoles, environnementales et énergétiques de ces dernières années, nous ne ferons que continuer dans l'échec et les milieux populaires seront toujours et encore les victimes, pendant qu'une petite minorité trouvera, dans le luxe et la gabegie, son adaptation aux crises.

Alors oui, on peut agir localement, à condition de penser, de faire penser, de mettre l'accent sur l'éducation populaire dans les expériences d'actions pour une société décarbonée, un développement qui préserve l'homme et la nature. Loin des polémiques des réseaux sociaux, en agissant localement, on apprend toujours, on comprend mieux les enjeux et donc on peut mieux agir sur le défi global.

C'est pourquoi, si nous comprenons le besoin de repenser la forme du rapport annuel, nous pensons qu'il reste utile de s'appuyer sur l'important travail réalisé les années précédentes, sous la direction de Bruno Charles, Vice-Président écologiste et, notamment, de l'idée d'un observatoire métropolitain.

Il était critiquable, bien sûr, sans doute trop lourd, mais il donnait à voir une orientation générale pour faire débat avec un référentiel partagé pour évaluer la situation du territoire. Nos collectivités font face à des démarches multiples : Agenda 21, plan climat, Cit'ergie et les rapports annuels développement durable. Nous aurions tout intérêt à faire émerger un ensemble d'indicateurs partagés, en cohérence, par exemple, avec les démarches Cit'ergie, et facilitant les échanges d'expériences et le débat public.

Pour conclure en un mot, il n'y aura pas de résilience dans les inégalités. La seule transition qui porte un avenir, c'est la transition vers une société socialiste. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Chers collègues, lorsque nous avons reçu les dossiers de délibérations, j'ai d'abord cru à une erreur. Peut-être suis-je encore naïf, mais de bonne foi, j'ai cherché où était la pièce jointe qui contenait le rapport développement durable 2021 de notre Métropole et puis, rapidement, la confirmation venant, l'erreur s'est transformée en une gigantesque farce, une farce à nos dépens, aux dépens des Grand Lyonnais.

Le rapport développement durable 2021 se révèle être ce document de deux pages et demie nous présentant les possibles orientations du futur rapport Transition et Résilience à venir probablement en 2022. Si je ne l'avais pas vu moi-même, je n'y aurais pas cru ! Les Verts qui ne présentent pas de rapport développement durable digne de ce nom, il fallait quand même oser ! Nous en prenons donc acte pour 2021.

Notre groupe ne prendra pas part au vote sur la communication du rapport développement durable, puisqu'il n'existe pas. Il n'y a pas de rapport développement durable en 2021 à la Métropole de Lyon.

Nous comprenons parfaitement votre volonté de vous réapproprier cet outil qu'est le rapport développement durable. C'est, d'ailleurs, ce que vous aviez indiqué en décembre 2020, quand vous annonciez, pour le rapport 2021, une révolution. Un an après, il n'y a rien. C'est une tartufferie.

Nous sommes pratiquement au tiers de votre mandat et nous ne connaissons pas votre objectif développement durable, aucun indicateur de suivi permettant un ajustement annuel des moyens et des actions.

Il est indispensable que le rapport à venir, et je rejoins monsieur Millet là-dessus, dans un an *a priori*, en plus de proposer de nouveaux indicateurs, continue à suivre les indicateurs déjà préexistants. Sinon, nous n'aurons plus de vision des effets de notre politique sur le temps long.

Il est vrai que pendant la campagne électorale, il y a bientôt deux ans, vous vous étiez bien gardés d'accompagner vos promesses d'objectifs chiffrés pour juger de la progression de vos réalisations. Tout juste avez-vous lâché à contrecœur l'objectif de 6 000 logements sociaux par an, issus du programme de votre allié socialiste et vous devez vous en mordre les doigts tant cet objectif semble difficilement atteignable aujourd'hui.

Je vais maintenant centrer mes propos sur les enjeux environnementaux. Quel est, par exemple, votre objectif en termes d'amélioration de la qualité de l'air ? De réduction des émissions de gaz à effet de serre ? Une fois encore, nous n'avons rien. La ZFE est un outil qui doit permettre d'atteindre un objectif de qualité de l'air. Vous avez fait le choix de transformer cet outil en un objectif politique, je dirais même politicien, un marqueur électoral. Nous regrettons cette instrumentalisation de l'outil ZFE.

Revenons sur les enjeux environnementaux plus généralement. Quels sont vos objectifs de réduction de la consommation énergétique des services métropolitains ? Une fois encore, rien. J'en profite pour réitérer en Conseil métropolitain, pour la troisième fois, ma demande d'obtenir les consommations détaillées sur les trois dernières années par type d'énergie et par contrat pour les services de la Métropole.

Et si au fond, nous pouvions simplement expliquer cela par un manque d'objectifs qui vous soient propres ? Si vous vous contentiez de reprendre à votre compte les objectifs de vos prédécesseurs ? J'avoue être tombé de ma chaise lorsque j'ai lu, en page 6 du document budgétaire 2022 que, je cite : "Ces mesures concourent toutes à l'atteinte des objectifs ambitieux du plan climat-air-énergie de la Métropole, qui vise à réduire de 30 % les consommations d'énergie, à porter à 17 % la part d'énergies renouvelables et réduire de 43 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'an 2000."

Ainsi, lorsque l'on lit le document d'aujourd'hui, notre collectivité se serait donc dotée, en 2019, d'un plan climat-énergie ambitieux. Mais n'aviez-vous pas écrit, dans votre programme électoral, que les objectifs climats actuels de la Métropole sont insuffisants face aux défis du dérèglement climatique que nous devons relever ?

Monsieur le Président, je peux vous adresser un exemplaire de votre programme électoral, si vous souhaitez le relire et vous rafraîchir la mémoire.

Certaines personnes diront que je suis mauvaise langue et qu'il s'agit d'une simple erreur de plume dans le rapport budgétaire. Si tel est le cas, j'espère qu'il n'y a pas d'autre erreur, notamment au niveau financier, dans le budget de notre collectivité, ce serait inquiétant.

Pourtant, le plan climat-air-énergie de 2019 précisait également son ambition d'arriver à 500 ha de surface désimperméabilisée pour l'écoulement des eaux pluviales à l'horizon 2030 et c'est exactement l'objectif que nous avons adopté ce matin en page 30 du cadre stratégique pour l'eau potable.

Enfin, me direz-vous, les Verts n'ont-ils pas voté un plan nature prévoyant la plantation d'au moins 300 000 arbres pour atteindre une couverture arborée de 30 % du territoire en 2030 ? Oui, c'est vrai. Cet objectif est plus ambitieux que celui inscrit dans le plan climat, mais dès 2019, avec son plan Canopée, la Métropole travaillait sur la plantation de 300 000 arbres pour atteindre, d'ici 2030, une couverture arborée de 30 % du territoire.

Si certains d'entre vous sont encore sceptiques sur le décalage entre les propos électoraux et les ambitions réelles des Verts, alors reprenons la feuille de route du développement des énergies renouvelables présentée en septembre dernier par Philippe Guelpa-Bonaro, Vice-Président climat énergie et réduction de la publicité.

Votre ambition est d'arriver à 200 000 équivalents logements raccordés au réseau de chauffage urbain à l'horizon 2030, soit le même chiffre qu'inscrit en page 244 du schéma directeur des énergies adopté lors du précédent mandat.

Vous souhaitez également multiplier par 10 la production d'électricité photovoltaïque, soit le même ordre de grandeur que l'ambition du schéma directeur des énergies de 2019. Ainsi, si on prend en compte toutes vos ambitions en matière de développement des énergies renouvelables, alors l'objectif de votre feuille de route est bien d'arriver à 17 % de consommation d'énergies renouvelables d'ici 2030, c'est-à-dire les objectifs du schéma de développement des énergies adopté en 2019, schéma que vous avez pourtant qualifié d'insuffisant pendant la campagne électorale.

En somme, il a fallu que tout change pour que rien ne change.

Bien évidemment, je tiens à disposition de tous les éléments utiles pour étayer mes propos. Lors du Conseil de juin dernier, pour célébrer votre première année aux manettes de la Métropole, vous clamiez : "qui de mieux que les écologistes pour faire de l'écologie ?" Je suis navré de vous le dire, mais la réalité des faits montre que sur ce point, vous vous situez simplement dans le prolongement de vos prédécesseurs, ce qui est déjà très bien.

Vous aurez beau retourner la chose dans tous les sens, il y a bien une certitude : vous avez menti aux Grand Lyonnais. Soit vous avez menti en expliquant que l'action de vos prédécesseurs n'était pas assez ambitieuse, soit vous avez menti en promettant une révolution environnementale que vous ne mettez pas en œuvre à ce jour.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est au groupe Les écologistes.

**M. le Conseiller PEREZ** : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport permet d'explicitier l'ensemble du travail conduit par Jérémy Camus sur la notion de résilience depuis un an. Monsieur Geourjon, un peu de hauteur, sur des enjeux aussi importants, pas de polémiques stériles.

Ce matin, on nous reprochait trop de rapports pour ce Conseil. En effet, notre société tend à se complexifier, à se mondialiser, à avoir une interdépendance très forte qui nous fait parfois perdre de vue qu'elle se fragilise aussi. Nous savons avec certitude que de nombreux chocs sont à venir dans les prochaines années, nous devons nous y préparer.

Les conséquences du dérèglement climatique sont de plus en plus prégnantes chaque année et la France a plutôt été épargnée en 2021, quand on pense aux terribles chaleurs de cet été au Canada ou aux inondations en Allemagne.

Les inégalités sociales augmentent créant de profonds sentiments d'injustice qui fragilisent notre cohésion sociale. La crise sanitaire inattendue, mais prévue de longue date par les scientifiques, a montré la faiblesse de notre pays face aux crises de toutes sortes.

Nous avons vu les replis sur soi que cela a provoqué. Nous avons vu les longues files d'attente à l'aide alimentaire. Nous avons vu les batailles pour les masques ou vaccins entre pays, mais nous avons aussi vu les solidarités, l'entraide, la débrouille, la coordination de nos collectivités locales. Ce sont autant d'éléments sur lesquels il faut capitaliser.

Travailler autour de la résilience, ce n'est pas qu'un mot ou une nouvelle appellation, c'est une nouvelle manière d'appréhender des problématiques territoriales, un changement de paradigme.

Il s'agit de renforcer les capacités de résistance, d'agilité, de diversité, de coopération et de sobriété dans l'action de la collectivité. Cela va bien au-delà du développement durable qui constituait, en quelque sorte, une première étape. Aujourd'hui, nous voyons bien ses limites et l'absolue nécessité d'une vision systémique qui intègre les notions d'incertitude et de complexité. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au Vice-Président Philippe Guelpa-Bonaro.

**M. le Vice-Président GUELPA-BONARO** : Merci, monsieur le Président. Monsieur Geourjon, vous opérez une légère confusion entre plusieurs notions qui sont la lutte contre le dérèglement climatique, le développement durable et la résilience, mais vous n'êtes sans doute pas le premier et pas le dernier.

Sur la partie climat, effectivement, je vous confirme que le travail mené lors de l'Exécutif précédent par Bruno Charles, Vice-Président écologiste, était un excellent travail. Il est salué parmi les meilleurs plans climat-air-énergie territoriaux de France et donc, à ce titre, je n'ai jamais dit qu'on allait tout révolutionner et changer totalement cette feuille de route qui est une bonne feuille de route pour commencer le mandat et nous mettrons à jour ce plan climat avec des objectifs bien plus ambitieux, en lien avec les objectifs européens en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Je vous inviterai, notamment, à la prochaine conférence énergie climat qui aura lieu au premier semestre 2022 pour que vous puissiez voir et constater à quel point nous coopérons avec l'ensemble des acteurs économiques et des collectivités du territoire pour, à la fois, l'adaptation au réchauffement climatique et aussi l'atténuation du réchauffement climatique. Nous, nous mettons les moyens et l'Exécutif précédent avait effectivement écrit des plans climat.

Comme tous les ans, ce rapport évolue et présente des axes de travail différents. Depuis 2018, il vous a été présenté une partie des chiffres issus de l'observatoire du développement durable qui n'étaient que partiellement remis à jour. Cette année, l'Agence d'urbanisme s'est concentrée à réorganiser l'observatoire autour de la notion de résilience.

Nous avons fait le choix de vous présenter la mise en place de la nouvelle politique publique autour de la résilience que Jérémy Camus met en place progressivement pour vous donner l'ensemble du contexte et la façon dont vont s'articuler cet observatoire et les autres outils de la Métropole. Nous aurons probablement l'occasion d'y revenir dans l'année avec des délibérations dédiées sur le sujet de la résilience.

Vous recevrez prochainement un document de présentation grand public de la politique de résilience. D'ailleurs, les communes ont déjà pu bénéficier de ce travail cette année avec des cycles d'échanges dans le club Transition et Résilience qui ont été très appréciés autour de la végétalisation des cours d'école ou la gestion de la restauration collective.

Concernant la production de chiffres sur le territoire en lien avec la résilience, il faut laisser le temps à l'Agence d'urbanisme de travailler sur ces enjeux et de les produire pour que nous puissions vous les présenter.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. En complément, je pense vraiment qu'il y a une confusion, au-delà de ce qu'a dit le Vice-Président, entre objectifs et actions, entre paroles et actes. Oui, nos prédécesseurs n'ont pas fait assez sur la protection du climat, comme d'ailleurs partout ailleurs, et oui, il pouvait y avoir, dans le plan climat 2019, des objectifs ambitieux, mais qui n'avaient pas été mis en œuvre ou très peu. C'est la réalité, ne soyons pas excessifs.

Ce que nous faisons ici depuis juillet 2020, nous l'avons vu ce matin avec le vote sur la préservation de la ressource en eau, avec le plan nature que nous allons voter cet après-midi ou demain, les subventions en copropriété aux bailleurs sociaux pour pouvoir végétaliser les espaces communs, ce sont des actes. Quand on met en place, dans le 7ème arrondissement, des bornes pour récupérer les déchets organiques en ne partant de rien, puisqu'aucun projet n'était prêt et qu'en un an, c'est effectif pour la population, ce sont des actes.

Il y a les paroles, il y a les actes et nous, nous sommes ici pour agir. Je mets le dossier aux voix.

*(Monsieur le Conseiller Cochet demande la parole)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Non monsieur Cochet, le vote est ouvert... Allez-y !

**M. le Conseiller COCHET** : C'est pour une question technique parce que, dans le vote, il est marqué "pour", "contre", "abstention", mais il n'est pas marqué "prendre acte" et cela pose un problème. On peut très bien prendre acte comme quoi ce débat a eu lieu mais cela ne veut pas dire que nous votons pour. On va se retrouver dans le même cas de figure tout à l'heure pour, notamment, le débat d'orientations budgétaires.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est la prise d'acte. Vous votez pour ou contre la prise d'acte, monsieur Cochet et le vote est ouvert. Monsieur Cochet, le vote est ouvert et je vous remercie de ne pas intervenir pendant les opérations de vote.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Nous avons pris acte.

---

**N° 2021-0824 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Débat d'orientations budgétaires 2022 - Tous budgets - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0824. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 6 page 239)*

**M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, vous avez tous pu prendre connaissance de ce document de 30 pages. J'espère que Marc Grivel ne nous en voudra pas trop s'il était trop important, mais en tout cas, il était assez concis.

Il y a eu un grand débat au niveau de la commission finances, donc je vais en faire une présentation un peu rapide de façon à laisser le temps au débat.

Vous avez pu voir que, dans le début de ce document, il y a un rappel des objectifs ambitieux que l'Exécutif et la majorité ont pour ce mandat. Il y a des objectifs environnementaux, des objectifs sociaux, des objectifs de développements territoriaux.

Il y a aussi une volonté, tout à l'heure j'avais noté, en début d'intervention, la question de la précarité. Vous avez vu que nous avons souhaité continuer dans la construction de logements abordables et de logements d'urgence. On vient de débattre sur les éléments environnementaux, donc il y a aussi le plan climat-air-énergie territorial sur lequel nous avons aussi de grandes ambitions et tout à l'heure, nous allons débattre du SPAR.

Effectivement, pendant ce mandat, nous allons continuer un certain nombre d'actions d'autant plus aisément que nous avons aujourd'hui une conjoncture économique qui nous est favorable, tant sur le plan international que français.

Vous avez ici, sur le support qui apparaît à l'écran, quelques chiffres qui vous sont donnés sur le rebond de l'activité économique en 2021, donc 25,9 % du PIB (produit intérieur brut) dans le monde et 6,3 % en France. Ce qu'il faut bien avoir en tête, c'est qu'en 2020, nous étions plutôt à - 8 %. Nous escomptons pour 2022 + 3,9 %. En fait, nous allons rattraper le retard qui a eu lieu en 2020. Naturellement, cela va entraîner un certain dynamisme au niveau de nos recettes de TVA, ce qui n'est naturellement pas négligeable, étant donné les compensations que nous avons pour la taxe foncière et la taxe d'habitation, donc nous sommes effectivement très attentifs sur ce point.

Sur le PLF (projet de loi de finances) 2022, vous avez pu voir aussi qu'il y a des dotations qui seront maintenues. Il n'y aura pas de nouvelle péréquation supplémentaire horizontale qui serait défavorable à la Métropole de Lyon et nous avons aussi un contexte local qui nous est extrêmement favorable parce que nous avons un maintien du nombre de transactions immobilières qui est important pour nous en matière de DMTO (droits de mutation à titre onéreux).

Nous avons aussi une baisse du nombre de demandeurs d'emploi de - 3,5 % sur un an qui est d'ailleurs assez conforme à ce qui existe au niveau national parce qu'au niveau national, nous sommes à - 8 %. Cela a aussi un impact très important sur le RSA parce qu'en 2021, nous notons 4,2 % de réduction des allocataires RSA.

Dans cette slide, il y a une petite phrase qui est importante car, même si la situation aujourd'hui est plutôt favorable, il faut être prudent quant à l'avenir. On l'a dit et répété, je crois, en début de séance. Nous avons une situation économique qui est naturellement fragilisée par la situation sanitaire et bien malin est celui ou celle qui pourra dire comment les choses vont évoluer dans les années à venir.

Si j'ai bien compris les informations données aujourd'hui dans les médias, la cinquième vague arrive à un palier mais naturellement, cela peut aussi avoir un impact sur l'économie et sur le social, mais il n'y a pas que ça. Il y a des orientations politiques au niveau national qui seront sans nul doute importantes à partir de l'élection présidentielle, donc l'État vaudra probablement revenir sur la gestion de sa dette et la réforme de l'assurance chômage pourrait aussi avoir un impact sur le RSA.

Si on rentre un peu plus dans le détail, sur les dépenses de fonctionnement, vous avez un tableau qui apparaît avec des histogrammes que vous commencez à connaître et qui donnent l'évolution des dépenses de fonctionnement qui ont été enregistrées aux comptes administratifs (CA) de 2015 à 2020. En gris, vous avez tout le budget et en jaune, ce qui est au budget principal.

Il est à noter que, pour 2021, on escompte des dépenses de fonctionnement aux alentours des 2,3 milliards d'euros. Naturellement, le CA n'étant toujours pas réalisé aujourd'hui, ce sont des approximations. Ces dépenses de fonctionnement seront contenues en 2022 de façon à maintenir l'autofinancement sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

Nous avons bien entendu aussi une augmentation de la masse salariale parce que, comme je le disais en commission finances, de façon à soutenir l'investissement, il faut aussi que l'on puisse soutenir le fonctionnement. Cette évolution de 2 % de la masse salariale devrait nous permettre, d'une part, de refondre aussi notre organisation interne, de revaloriser les salaires des agents. Tout à l'heure, je ne sais plus qui est intervenu sur le sujet sur l'attractivité, c'est aussi l'un des objectifs que nous avons et enfin, poursuivre les mesures en faveur du personnel, que ce soit en matière d'égalité femme-homme, comme il a été aussi évoqué tout à l'heure, la question des conditions de travail, etc.

Je crois que j'ai loupé les recettes, je suis désolé, je reviens sur les recettes. Sur les recettes de fonctionnement, vous avez en grisé toujours tous budgets. En jaune, vous avez la partie concernant le budget principal. Sur 2021, nous escomptons des recettes de 2,7 milliards d'euros.

Je reviendrai tout à l'heure peut-être sur la question de l'autofinancement, comment cela nous permet de pouvoir nous assurer un autofinancement satisfaisant pour les années à venir. Ce qui est important, en tout cas, c'est que nous aurons une stabilité au niveau des impôts ménages, des DMTO et des impôts entreprises. J'ai évoqué tout à l'heure une dynamique concernant les produits de la TVA qui sont aujourd'hui satisfaisants, mais sur lesquels il y a une certaine prudence à avoir et nous avons une stabilité de la dotation de l'État sur laquelle je ne reviendrai pas.

Pour information, en 2022, ce que nous escomptons au niveau de la DMTO, ce sont environ 400 M€. Nous allons avoir une mise en œuvre de la réforme fiscale que j'ai déjà évoquée à plusieurs reprises, mais qui a pour conséquences une perte de pouvoir du taux, donc c'est un peu ennuyeux parce que nous n'avons pas la main sur notre fiscalité. Sur la TVA, nous allons avoir une recette qui est escomptée à 440 M€, sur la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) environ 300 M€ et sur les dotations générales de fonctionnement de l'État, environ 380 M€.

Pour revenir à la capacité d'autofinancement, tout va dépendre finalement du taux de réalisation. On sera entre 95 % et 97 %, ce qui devrait nous permettre d'avoir un autofinancement assez stable pour 2021 autour des 400 M€.

Sur 2022, naturellement l'objectif est aussi de rester sur cet autofinancement aux alentours des 400 M€, ce qui veut dire que nous allons avoir un besoin de concilier nos dépenses de fonctionnement pour le maintien et l'accroissement de l'effort d'investissement, dans un contexte qui est naturellement à la fois politique, financier et économique, et peut tout à fait se tendre, comme je l'ai évoqué tout à l'heure.

Nous aurons sur 2022 l'ambition, je l'ai dit tout à l'heure, de maintenir l'autofinancement et pour cela, il nous faut aussi garder de nouvelles marges de manœuvre en matière de dépenses de fonctionnement, si on veut accélérer nos politiques de transformation, ce qui veut dire, en clair, que nous serons amenés à réexaminer l'opportunité et l'efficacité de certaines dépenses. Ça nous paraît en tout cas indispensable.

Sur la dette, cette fois-ci, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous aurons un encours estimé entre 1,9 milliard d'euros et 2 milliards d'euros. C'est une légère baisse par rapport à ce que nous avons au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cela nous ferait, pour le budget principal, entre 1,7 milliard d'euros et 1,8 milliard d'euros pour démarrer l'année 2022.

C'est un encours de dettes qui est totalement sécurisé, qui est classé à 100 % en catégories A1 et B1 selon la charte de Gissler, que tout le monde connaît bien maintenant, et avec un taux fixe qui représente 79,5 % de l'encours et la dette à taux variable représente 17,3 % de nos encours, le solde étant basé sur le livret A.

Ce qu'il est important d'avoir en tête, c'est que nous avons une stratégie de répartition de nos sources de financements de façon à assurer une forme d'agilité, de souplesse au niveau de la gestion, mais aussi de robustesse.

Nous avons, pour information, 133 emprunts qui sont répartis auprès de 15 groupes bancaires et nous avons pour cela un taux moyen qui sera affiché pour le compte administratif 2021 aux alentours de 1,44 %. Pour rappel, on était à 1,39 % en 2020 et la durée résiduelle moyenne de notre dette au compte administratif 2020 était de 11 ans et 11 mois. Nous sommes à peu près sur les mêmes durées.

Au niveau de la programmation pluriannuelle des investissements, vous commencez aussi à connaître ces trois diagrammes qui présentent la consommation des CP (crédits de paiement) par mandat. Pour information, en 2021, nous devrions être proches de 600 M€, en espérant que nous soyons un petit peu au-dessus. Les 600 M€ sont donc à comparer avec les premières années de mandat, ce qui fait que nous avons un début de mandat qui est plutôt assez dynamique en matière d'investissement.

Pour information aussi, on est sur le CPER (contrat de plan État-Région) qui fait l'objet de négociations pour être signé dans les prochains mois avec l'État, sans doute dans le courant 2022. À titre d'information, au niveau de France relance, nous avons 12 dossiers qui ont été retenus dans le cadre de la dotation de soutien-investissement pour un montant global un peu inférieur à 5 M€, 4,989 M€, pour être plus précis, et quatre dossiers retenus pour un montant de 1,2 M€, tout ce qui est DSIL-DSID.

Pour le budget 2022, nous avons aussi, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, une volonté également d'inscrire un nombre d'AP (autorisations de programme) et de CP supérieur aux années antérieures de façon à réaliser la PPI qui correspond à nos rythmes de projets, tel que nous l'avons déjà indiqué en début d'exercice.

Voilà, monsieur le Président, ce que je peux dire. Ensuite, on reste naturellement disponible pour répondre aux différentes questions.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Métropole en commun.

**M. le Conseiller AZCUÉ** : Merci. Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président Artigny, chers collègues, force est de constater que la politique d'investissement, la création de postes pérennes, la politique sociale que nous souhaitons voir encore renforcées, vous l'avez compris, participent d'une bonne reprise de l'activité économique sur la Métropole.

Le choix de réaliser une PPI rapidement, dès le début du mandat, a boosté l'activité, malgré la crise Covid et on ne peut que s'en féliciter. Les choix portés par la majorité sont payants. Les grandes orientations sont fidèles à nos valeurs et engagements de campagne dans un contexte national et international précaire.

La forte inflation en Europe et aux États-Unis, notamment, présentée comme temporaire par les économistes, se révèle durable. La hausse des taux d'intérêt va devenir inéluctable. La FED (*Federal reserve system*) est sur ce chemin. Pour l'instant, la Banque centrale européenne continue d'inonder le marché de liquidités. La relève des taux d'intérêt est inéluctable et avec elle, une crise financière majeure. Les 7 000 points atteints par le CAC 40 en sont annonciateurs. La question est désormais de savoir quand.

La crise Covid n'en finit plus et risque de remettre également en question la pérennité de la reprise. La forte inflation rend les équilibres financiers précaires. On voit bien sur le Rhône que les industries pourraient mieux fonctionner si le secteur n'était pas contraint dans ses approvisionnements.

J'imagine qu'à la droite de cette assemblée, nous entendrons les mêmes remarques que l'année passée. Les Harpagons veulent réduire la dette au moment même où il faut nécessairement accompagner la reprise et peu importe que ces recettes aigres n'aient jamais fonctionné nulle part, c'est devenu un mantra. Évidemment, sur les profiteurs de crise, les grandes entreprises qui ont dégagé 51 milliards d'euros de dividendes en 2020, alors même que leurs bénéficiaires n'étaient que de 37 milliards d'euros, là, les mêmes Harpagons se pâmeront.

Une collectivité sans dette est une collectivité qui n'investit pas fortement pour la transformation de son territoire et pour anticiper à son niveau l'effort de réduction des émissions. Il y a un autre chemin que vous empruntez, monsieur le Vice-Président, entre investissements d'avenir pour la transformation écologique, le fonctionnement avec la création de postes et la politique sociale. Nous vous encourageons à poursuivre et à positionner plus fortement, au cœur des politiques publiques métropolitaines, la solidarité et l'égalité.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise, résiliente et solidaire.

**M. le Conseiller LEGENDRE** : Monsieur le Président, je vous remercie. Tout d'abord, indiquons notre satisfaction de voir présenté le document et que le projet politique apparaisse en premier chapitre avant les conditions financières. Ça peut paraître un détail, mais pour nous, sur la forme comme sur le fond, c'est toujours important que les intentions politiques soient passées au-dessus des outils et des contraintes financières.

Le projet écologique et social que nous portons collectivement pourrait se résumer avec quelques items, que j'avais déjà égrainés je pense l'année dernière, mais que je vais égrainer à nouveau :

- se loger dignement,
- se déplacer autrement,
- manger sainement,
- éduquer avec exigence,
- se soigner décemment,
- gérer les ressources sobrement,
- et coopérer intelligemment.

On peut dire que les orientations budgétaires pour 2022 prennent tout à fait le sens de ce projet politique que nous défendons. De plus, vous l'avez présenté, monsieur le Vice-Président Artigny, les finances de la Métropole se portent bien et l'autofinancement, que nous avons évalué l'année dernière de manière prudente à 250 M€, s'élève finalement à 400 M€, soit peu ou prou son niveau hors crise sanitaire et donc, nos évaluations prudentes de l'année dernière, qui prévoyaient un ratio d'endettement à la hausse, sont revues cette année un peu à la baisse.

Nos recettes paraissent solides. Elles reposent principalement sur trois piliers qui, pourtant, sont fragiles :

- les dotations de l'État. Elles baissent chaque année et on est soumis à chaque fois à la décision des gouvernements,
- la fiscalité des entreprises qui dépend de l'activité économique sur le territoire,
- et enfin, les droits de mutation à titre onéreux qui sont en lien avec le prix de l'immobilier et le nombre de transactions immobilières.

Chacune de ces sources de financement présente aujourd'hui des volumes financiers importants sous forme de flux vers l'institution que la Métropole redéploie sur le territoire pour un fonctionnement juste des services publics et pour la solidarité vers les plus fragiles. De là à dire que les collectivités territoriales sont des anticapitalistes, il n'y a qu'un pas.

Comme je le disais, ces piliers sont fragiles, en particulier le fait que les dotations de mutation à titre onéreux soient associées à des niveaux élevés, voire indécents des prix du logement et du foncier, n'est pas une situation acceptable. On ne peut pas se satisfaire d'avoir des ressources financières adossées à un coût insoutenable et non durable pour les habitants. Nous voyons donc une fragilité dans notre modèle économique sur ce point. Une vigilance pour nous tous, jusqu'à la prochaine crise des prix de l'immobilier.

Nous serions favorables sur ce point à l'élaboration de scénarios variés de moyen et long termes de nos recettes sur ce volet. Quelles seraient nos recettes si le prix des logements revenait à un niveau décent pour les habitants et en quoi cela modifierait-il nos équilibres financiers ?

À notre sens, c'est une fiscalité sur les plus-values immobilières n'étant associées à aucune création de richesse qui devrait faire l'objet de futures ressources financières. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, je dépasserai d'une minute mais on a enlevé les trois minutes de la numéro 2021-0827.

Un débat d'orientations budgétaires est un moment clé du débat public. Ce devrait être un moment citoyen essentiel, mais la loi ne prévoit aucune forme de participation obligatoire, pas d'équivalent minimum d'une CCSP. Rendre ce débat d'orientations lisible par tous est donc un défi.

Pour nous, l'enjeu social et citoyen se trouve un peu à l'étroit dans les principes présentés. Il ne peut se résumer à l'accompagnement des habitants, mais demande d'engager l'action contre les inégalités et les injustices en se basant sur le vécu des habitants marqués par les inégalités profondes devant la crise sanitaire, la reprise économique, le cadre de vie ou les mobilités.

Ainsi, nous partageons l'ambition d'une Métropole de l'hospitalité et les actions qui la concrétisent. Et pourtant, nous constatons l'aggravation du mal-logement, du sans-abrisme et nous voyons grandir dans le parc social les occupations illicites, sous-locations et sur-hébergements, qui fragilisent nos politiques d'attribution.

Nous partageons l'ambition d'offrir une vie digne, mais nous voudrions avoir une estimation des besoins sociaux et du niveau de réponse qui commence par les conditions d'accueil dans les Maisons de la Métropole. Les dépenses sociales sont le premier budget de fonctionnement de la Métropole. Elles mériteraient un chapitre entier traitant du logement, de l'hébergement, de l'insertion, des aides sociales, de l'accueil, avec l'actualité de la crise sanitaire qui révèle les fragilités aggravées de santé psychique.

Nous nous félicitons de l'action Écoréno'v et de ses 4 000 logements rénovés par an, mais nous savons que ce rythme est loin de ce qu'il faudrait pour relever le défi climatique.

Nous nous interrogeons sur la baisse des bénéficiaires du RSA qui peut être le résultat d'un retour à l'emploi, mais qui peut aussi cacher des difficultés dans l'accès aux droits, dans la rupture du lien social qui développe des pratiques de vie "sans droits ni titres", comme on le dit du logement, sur la place de l'économie parallèle dans une crise qui favorise la débrouille et le chacun pour soi.

De même s'il y a reprise de l'emploi et des difficultés de recrutement dans de nombreux métiers, il y a toujours des restructurations, y compris dans des secteurs porteurs comme les Télécoms et nous avons toujours des sites industriels en difficulté, y compris de nouvelles entreprises innovantes fortement aidées.

Nous voyons bien les discours généraux optimistes de la reprise qui effacerait la crise ou de l'inflation qui ne serait que transitoire, mais nous sommes inquiets devant les risques d'aggravation des difficultés sociales, comme devant les décisions qui, en 2022, feront suite au quoi qu'il en coûte actuel.

Il y a des incertitudes sur le coût de la crise, mais aussi sur la situation mondiale et les politiques publiques. Le discours dominant cache les risques de guerres États-Unis-Russie ou États-Unis-Chine. L'OTAN installe des armes partout et joue au gendarme de la démocratie, alors que notre démocratie n'a jamais été aussi malade et contestée. À ce propos, permettez-nous d'appeler à la paix.

Ces risques de guerres ne sont que l'expression de la profondeur de la crise mondiale et des bouleversements qui mettent en cause la domination des USA. Les milliers de milliards des plans de Trump puis Biden pour tenter de sortir les USA d'une crise historique ne seront pas payés par les pays du sud qui peuvent, au XXI<sup>e</sup> siècle, choisir de s'appuyer sur la Chine qui n'impose aucune domination politique ou militaire à sa coopération. La crise la plus dure est donc à venir.

Au niveau national, l'air du "quoi qu'il en coûte" va se terminer. Il faudra passer à la caisse et nous savons tous que ceux qui ont gagné dans la crise n'ont aucune intention de payer. Sans bouleversement politique, il y aura des politiques d'austérité draconiennes à la Thatcher pour faire payer au plus grand nombre.

J'ai entendu un ancien Président de la Caisse des dépôts et de consignation qui prédisait, dans une rencontre de bailleurs sociaux, je le cite : "Je peux vous dire ce que dira le ministre des Finances en juin 2022, quel qu'il soit. Le "quoi qu'il en coûte" est terminé, il faut réduire drastiquement les dépenses et augmenter fortement les recettes."

C'est pourquoi il faut que nos recettes fiscales fassent la différence entre les gagnants et les perdants de la crise pour la fiscalité des entreprises, comme de l'immobilier. Il faut augmenter la taxe d'aménagement et la taxe transport, et agir auprès de l'État pour les droits de mutation et les plus-values foncières. Il faut augmenter fortement le taux de CFE (cotisation foncière des entreprises) avec une politique de dégrèvement associée à notre politique économique pour aider sélectivement ceux qui en ont besoin.

J'entends déjà le chœur des pleureuses patronales nous dire à quel point la vie des actionnaires est difficile, écrasée entre les injustes impôts de production et les irresponsables revendications salariales. La réalité est que les plus riches sont de plus en plus riches, que les dividendes explosent leurs records. Les Échos titrent "Aux abris, les profits explosent !" Le Figaro "Une flambée historique des profits !" Le patrimoine des 500 plus grandes fortunes est passé de 11 % du PIB en 2010 à 43 % en 2021.

Ne restons pas neutres dans ce grand écart qui écartèle la France. Le spéculateur Warren Buffett disait : "La guerre des classes existe et c'est la mienne, celle des riches, qui est en train de la gagner". La vérité du contexte de notre débat budgétaire est la guerre de classes qui oppose les oligarques, la grande bourgeoisie, les spéculateurs de toutes sortes, à tous ceux qui travaillent ou qui veulent vivre de leur travail, tous ces premiers de cordée qu'on applaudit quand on en a besoin, avant de les jeter comme des malpropres, quand l'ère du "quoi qu'il en coûte" est terminée.

C'est pourquoi je termine sur la question citoyenne par laquelle j'ai commencé en lançant un appel à nos concitoyens : organisez-vous, unissez-vous, défendez-vous, intervenez, agissez ! Ne laissez pas la violence des riches faire la loi en France ! Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

**M. le Conseiller VINCENT** : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas vous décrire le contexte économique général que nous connaissons toutes et tous dans cette assemblée et qui est très bien résumé dans le document préparé par l'administration métropolitaine afférent à notre DOB.

Je tiens d'ailleurs à remercier les services de notre collectivité pour la qualité de leur travail. Je pense bien entendu à Michel Soulas, à Bruno Daller et, à travers eux, à toutes les équipes de la direction finances et contrôle de gestion.

En matière de conjonctures économiques et financières, au moment où nous avons ce débat d'orientations budgétaires, je voudrais simplement insister sur quelques aspects.

Le "quoi qu'il en coûte" a fonctionné. Notre tissu économique a globalement été préservé, la santé financière générale de nos entreprises est bonne, les chiffres de création d'entreprises sont élevés, le chômage est en baisse, tout comme le nombre de bénéficiaires du RSA.

Au passage, on peut se féliciter de cet interventionnisme de l'État qui a bien joué son rôle d'amortisseur, tout comme la Métropole sous l'égide de vos prédécesseurs et de votre propre Exécutif dans la foulée.

Si la reprise est bien là avec une croissance annoncée à plus de 6 % en France en 2021, elle est en partie enrayée par les tensions sur les approvisionnements en matières premières et les difficultés de recrutement, alors même que les carnets de commandes sont bien remplis.

L'inflation est élevée et frôle les 3 % en France en cette fin d'année 2021. Certes, elle semble fortement liée à la reprise économique et à la pression sur les stocks et plutôt conjoncturelle que structurelle, mais restons vigilants, car elle n'est pas sans conséquence sur les coûts induits pour notre collectivité.

Dans ce contexte, vous affichez légitimement vos priorités politiques, dont certaines que nous ne pouvons que partager, d'autres étant plus discutables, tant elles semblent relever du dogme davantage que du bien commun.

Pour autant, on voit mal l'équation financière qui permettra de les porter, puisque l'on assiste à un effet ciseaux avec une baisse sensible des recettes, alors que nos dépenses augmentent massivement.

Sur le volet des recettes de fonctionnement, vous estimez à environ 1 % la baisse entre l'exercice 2020 et l'exercice 2021, ce qui semble logique au regard de l'impact de la crise. Vous n'indiquez pas, à ce stade, de montant prévisionnel pour 2022. Nous en reparlerons au moment des débats sur le budget. Nous craignons de mauvaises surprises.

En matière de fiscalité, vous misez sur une hausse contenue des produits de la cotisation foncière des entreprises, la CFE, et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et un faible repli de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Par ailleurs, les parts de TVA reversées à la Métropole en conséquence de la réforme de la fiscalité locale devraient mécaniquement augmenter à la faveur de la reprise de la consommation. Le projet de loi de finances 2022 mentionne une progression du produit de la TVA de 5,1 milliards d'euros à l'échelle nationale.

Les concours financiers de l'État semblent globalement stabilisés. Les dotations pour la Métropole seront en très légère baisse. Vous les estimez à ce stade à 494 M€ sur 2022 après 500 M€ en 2021. Cette baisse est principalement due au recul mesuré de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

Considérant l'évolution à la hausse des droits de mutation à titre onéreux sur les dernières années, + 4 % entre 2019 et 2020, vous projetez une nouvelle augmentation sur l'année 2022 en vous reposant sur le dynamisme du marché de l'immobilier et la hausse des prix de la pierre.

Cependant, vos décisions en matière de modification du PLU-H et d'encadrement des loyers inquiètent beaucoup les professionnels du secteur et il n'est pas à exclure un fort repli des transactions immobilière dans les années à venir, notamment au regard de l'affaissement de la production de logements en accession libre.

Considérant, par ailleurs, qu'il est possible que le marché de l'immobilier soit arrivé à un plafond en termes de prix, ce repli des transactions aurait une conséquence désastreuse pour nos recettes. Vous pariez sur 400 M€ de DMTO pour 2022, mais *quid* des années suivantes ?

Sur le volet des dépenses de fonctionnement, on comprend que l'année 2022 sera une nouvelle fois synonyme de hausses importantes dans la foulée de l'augmentation de 6,3 % en 2021, malgré la diminution des crédits dédiés au RSA en raison de la reprise économique. Cette évolution à la hausse est, notamment, portée par l'augmentation de la masse salariale avec une progression importante des effectifs.

S'agissant de la dette, nous avons noté que notre capacité de désendettement, ce fameux ratio dit "CDD", allait exploser. Il est passé de trois ans et quatre mois fin 2019 à quatre ans et quatre mois fin 2020, ce qui était parfaitement raisonnable.

Vous nous proposez de retenir, pour les prochaines années, l'objectif d'un ratio entre huit et dix ans, ce qui permettrait, certes, de nous maintenir en dessous des seuils d'alerte. Laissez-moi néanmoins vous rappeler que,

sur le plan prudentiel, la rapidité d'évolution à la hausse de ce ratio est risquée. Paradoxalement, il est plus dangereux d'avoir une CDD élevée, mais stable sur plusieurs exercices, qu'une CDD qui reste sous les seuils d'alerte, mais est en forte progression d'une année sur l'autre. Or, c'est ce modèle que vous nous proposez. Je vous invite donc à la plus grande vigilance sur ce point.

Par ailleurs, toujours s'agissant de notre dette, dont nous notons avec satisfaction qu'elle est diversifiée et ne présente aucun risque au regard de la classification Gissler, je tiens une nouvelle fois à attirer votre attention sur les taux d'intérêt qui restent bas, mais pourraient rapidement repartir à la hausse si jamais la BCE (Banque centrale européenne) venait à être moins accommodante et nous ne pouvons que vous encourager à avoir une politique d'endettement très maîtrisée, une gestion proactive de notre dette afin de constamment l'optimiser.

Au-delà du ratio théorique de désendettement, ce qui compte, c'est notre autofinancement, c'est-à-dire le montant du solde positif entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement qui nous permet de rembourser nos emprunts et de dégager de l'épargne nette. Plus cet autofinancement est élevé, plus nous sommes en capacité de financer les investissements ambitieux qui sont nécessaires pour préparer l'avenir de notre territoire et de ses habitants.

Or, notre autofinancement brut, après avoir fortement augmenté, entre 2015 et 2019, a baissé en 2020 en passant de 496 M€ à 426 M€ avant de s'effondrer en 2021, notre budget l'ayant évalué à 280 M€. Depuis le début de notre mandat, notre autofinancement brut a donc chuté de 45 %. À combien l'estimez-vous pour 2022 ?

La majorité précédente vous a laissé, en 2020, une collectivité dont la situation financière était parfaitement saine, ce qui a permis à notre Métropole de jouer pleinement son rôle d'amortisseur au moment où la crise est survenue. Il ne s'agirait pas que vous dégradiez trop massivement cette situation, ce qui amputerait les capacités d'actions sur les mandats futurs et ne permettrait pas à notre collectivité d'intervenir comme elle l'a fait en 2020, si une nouvelle crise majeure survenait.

"Gouverner, c'est prévoir.", comme le veut la maxime reprise par Thiers et Girardin au XIX<sup>e</sup> siècle.

Nous aurions apprécié, comme je l'ai déjà réclamé au sein de cette assemblée en juin dernier, lors des débats sur le compte administratif 2020, que vous nous fassiez part d'une forme de prospective financière sur le mandat, en matière de volume budgétaire, en recettes et en dépenses, d'endettement et d'évolution de la fiscalité.

De la même façon, nous exigeons d'avoir de la visibilité sur nos investissements qui s'incarnent à travers notre programmation pluriannuelle d'investissements. Nous n'avons toujours pas vu la couleur de cette PPI, en dehors de la partie relative aux collèges, alors même que nous en réclamons les détails depuis six mois. Où, quand et comment vont se décliner nos investissements ? Quels territoires ? Quelles communes ? Quels calendriers ? Quels budgets ? *Quid* de la clause de revoyure de 2023 qui a disparu de vos documents et que vous n'évoquez plus ?

Vous avez enfin annoncé la création d'une aide à l'investissement en direction des communes pour le financement de leurs équipements municipaux tels que les crèches ou les écoles. Dès janvier dernier, lors des débats sur le budget primitif de 2021, je vous sollicitais à ce sujet en vous rappelant que ces aides sont déjà en place dans tous les départements au titre de la coopération territoriale. Or, la Métropole est aussi, de fait, un département.

Vous avez indiqué qu'une enveloppe annuelle de 10 M€ serait constatée à cette aide dont les critères d'attribution n'ont toujours pas été précisés. Quand on sait qu'un nouveau groupe scolaire coûte de 10 à 12 M€, une enveloppe de 10 M€ pour 59 communes semble au bas mot franchement sous-estimée.

Les communes ne demandent pas l'aumône, juste de pouvoir répondre aux besoins nouveaux qui se font jour face à la pression démographique. Dans le département voisin de la Loire, ce sont 32 M€ qui sont consacrés à la coopération territoriale chaque année, alors que ce même département compte deux fois moins d'habitants que notre Métropole.

Nous avons également eu le plaisir d'apprendre, en commission finances, que cette nouvelle enveloppe ne correspondait pas à un nouvel engagement financier de votre part, mais bien à une réaffectation au sein de la PPI. Vous reprenez donc d'une main ce que vous donnez de l'autre. C'est un simple tour de passe-passe.

En parlant des communes, je voudrais évoquer deux dossiers qui viendront plus tard à notre ordre du jour, comme cela vous n'aurez à me supporter qu'une seule fois et ils me permettent en plus de terminer sur une note plus positive, ce qui devrait vous rassurer sur le caractère constructif de votre opposition dans cette assemblée.

Tout d'abord, je me félicite que nous ayons pu aboutir sur le reversement du huitième de la taxe d'aménagement intercommunal auprès des communes. Il en aura fallu de la ténacité, auprès des services de l'État et de notre administration métropolitaine que je remercie une nouvelle fois pour leur travail. Il nous reste à ajuster le tir sur les

reversements provisionnels opérés en 2019 et 2020 sur la base des montants 2018. En attendant, ce reversement de plus de 2 M€ constitue des recettes appréciables par nos communes.

Par ailleurs, je considère que nous avons pu avancer sur la dotation de solidarité communautaire, cette fameuse DSC qui aura fait couler beaucoup d'encre. Considérant le retour au sein du groupe de travail dédié, et les échanges en Conférence métropolitaine, vous avez écrit tout récemment un courrier à l'ensemble des Maires afin de leur faire une proposition consolidée.

L'application telle quelle des nouveaux critères aurait, en effet, conduit certaines communes à se retrouver dans une situation budgétaire intenable. Nous sommes revenus à un dispositif plus raisonnable qui conduira à une augmentation limitée à 4 M€ de l'enveloppe globale de la DSC qui passera de 27 M€ à 31 M€, ce qui permettra de contenter l'ensemble des communes en attendant de pouvoir mieux les faire converger sur les critères.

En matière budgétaire, comme en toute chose, il y a les paroles et il y a les actes. Alors que nous dépassons le quart du mandat, il serait temps de passer du "dire" au "faire". Vous l'aurez compris, nous vous attendons en particulier de pied ferme sur la PPI et l'aide à l'investissement pour les communes tout en étant particulièrement vigilants sur la santé financière de notre collectivité, en particulier la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Je vous remercie de votre attention, mesdames et messieurs.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller COLLOMB** : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, tout à l'heure, mon collègue, monsieur Geourjon, disait que nous avons eu l'ombre d'un rapport sur le développement durable. Eh bien je crois que nous allons examiner l'ombre d'un rapport pour une discussion d'orientations budgétaires. Je ne suis pas sûr que le rapport envoyé aux Conseillers métropolitains puisse, en effet, vraiment les éclairer sur les futures orientations budgétaires de la Métropole de Lyon.

S'il est, en effet, très documenté pour ce qui concerne les chiffres à court terme de la croissance mondiale, l'évolution du PIB national, la situation des entreprises dans notre région, il est particulièrement discret sur ce qui pourrait donner une idée précise de la trajectoire financière de la Métropole de Lyon dans les prochaines années. En particulier, tout ce qui est évolution des effectifs de la Métropole, tout ce qui est évolution de la masse salariale, est doté d'une grande incertitude et je me suis retourné vers monsieur le Vice-Président Artigny, mais comme j'avais l'impression que, pour lui arracher les informations, je lui arrachais le cœur et qu'en même temps, j'ai beaucoup de sympathie pour lui, je ne suis pas allé plus loin.

Or, nous devons, chers collègues, être très attentifs à ce que nous sommes en train de réaliser. Certes, aujourd'hui, l'évolution du PIB en France atteint des niveaux que nous n'avions pas connus depuis les Trente Glorieuses, mais c'est là, comme on l'a dit, le résultat direct des montants engagés par l'État pour soutenir et relancer l'économie française. Mais du coup, on en est sûrs, tout le monde l'a dit, dans les prochaines années, il faudra, quel que soit le résultat de l'élection présidentielle, prendre des mesures pour réduire la dette, ce qui peut avoir, vous le concéderez, quelques impacts sur les finances des collectivités locales.

Par ailleurs, l'environnement économique mondial peut ne pas être toujours aussi porteur. On voit que la croissance en Chine connaît, ce trimestre, quelques ratés. Les États-Unis sont, eux, près de la surchauffe et ont un taux d'inflation qui devrait conduire la FED à augmenter le taux d'intérêt. De même, la Banque centrale européenne n'aura pas toujours non plus des politiques aussi accommodantes que celles que nous connaissons aujourd'hui, et je ne parle même pas des goulots d'étranglement qui touchent l'économie mondiale et dont on ne sait combien de temps ils vont durer. Le pilotage des finances de la Métropole, comme d'ailleurs de toutes les collectivités locales, doit donc être particulièrement prudent. D'ailleurs, qu'en sera-t-il des effets économiques de la 5<sup>ème</sup> vague Covid ?

Pour ce qui est de notre Métropole, si nous avons pu faire face à la crise sanitaire et contribué à aider nos entreprises à hauteur de 105 M€, ce qui était important, si nous avons pu aider nos associations, les particuliers les plus fragiles et, dans le même temps, financer le coût des mesures sanitaires liées à la Covid, c'est qu'en 2019, avant le début de la crise, les finances de la Métropole étaient particulièrement saines.

Il suffit de regarder la progression de l'autofinancement brut d'un montant de 383,9 M€ en 2015, première année de fonctionnement de la Métropole, il atteignait 487 M€ en 2019, + 104 M€, soit une augmentation de 25 %. Dans le même temps, la dette avait diminué, passant de 1 840 M€ à 1 625,2 M€, soit une diminution de 219 M€. Cela, alors même que nous avons fortement investi. Vous avez vous-mêmes noté dans un précédent rapport que les investissements du mandat 2015-2020 avaient été réalisés à hauteur de 3,2 milliards d'euros.

Si nous voulons continuer sur cette voie d'un investissement élevé, être, le cas échéant, en mesure de faire face à de nouveaux chocs, il faut garder une capacité d'autofinancement forte. Nous pensons donc qu'il faut cesser d'envisager de se trouver en fin de mandat avec une capacité de remboursement de la dette portée à neuf ou dix

ans, alors que nous étions à trois ans et trois mois avant la Covid, car alors, en cas de choc externe important, nos finances courraient à la catastrophe.

Nous devons donc développer des politiques capables de continuer de booster nos recettes locales, j'ai entendu un collègue qui voulait les baisser, nous, nous voulons les augmenter, tout en veillant à avoir une gestion serrée de nos dépenses.

Pour ce qui est de la dynamique de nos recettes, nous n'avons guère le choix. Chacun a conscience que les dotations de l'État n'iront pas en augmentant. Nous ne pourrions pas non plus faire croître de manière considérable nos recettes de gestion.

L'élément de levier le plus probant pour continuer à progresser repose donc sur nos recettes fiscales qui sont entrepreneuriales : CVAE, CFE, DMTO, elles-mêmes liées à la croissance de notre économie, et donc à la capacité de nos industries, de notre secteur tertiaire à aller de l'avant.

Lorsque j'insiste sur la nécessité de continuer à porter une attention prioritaire à notre économie, ce n'est pas une marotte, mais c'est une nécessité absolue évidemment pour réduire le chômage et pour ceux qui n'auraient encore pas vu qu'il y a un lien entre l'économie et le social, on voit bien que quand l'économie va mieux, le nombre de bénéficiaires du RSA baisse, que le nombre de demandeurs d'emplois baisse. Donc la meilleure manière de faire du social, c'est encore d'avoir une économie qui se porte bien et donc, d'avoir des politiques qui permettent à l'économie de notre agglomération de se porter bien. Mais c'est aussi une nécessité absolue d'avoir cette économie pour pouvoir faire progresser les recettes de la Métropole et donc avoir la possibilité de mener à l'avenir des politiques ambitieuses dans tous les autres domaines.

Ceci, c'est pour les recettes, mais il faut aussi continuer à gérer au plus près nos dépenses. Or, lorsque je regarde les chiffres, entre 2015 et 2018, les dépenses de fonctionnement de la Métropole étaient passées de 2 245,3 M€ à 2 271, soit + 27,5 M€. Pour l'année 2021, vous les chiffrez dans les documents que vous nous avez présentés en commission à 2 300 M€, soit une augmentation de 29 M€ ! Si nous continuons sur cette voie, nous allons avoir de grandes difficultés.

Il en va de même pour l'évolution de la masse salariale. Il ne faut pas moins payer nos agents, mais moins embaucher de manière à ce que nous ayons une plus grande efficacité et c'est comme cela que nous pourrions avoir une Métropole qui soit au service de nos concitoyens parce que, évidemment, quand nos dépenses de fonctionnement dérapent, c'est notre autofinancement qui se trouve affecté.

Vous nous dites que l'autofinancement brut sera de 400 M€ en 2021, alors qu'il était de 487 M€ en 2019. On voit la chute ! Et donc si nous continuons ainsi, nous allons, mes chers collègues, dans le mur. Ceci, je crois que monsieur Bertrand Artigny le sait bien, mais il a des difficultés à arbitrer entre les différentes tendances de la majorité actuelle.

Monsieur le Président, si vous voulez pouvoir continuer à aller de l'avant, il faudra que vous permettiez que l'ensemble de vos tendances puissent effectivement se mettre d'accord pour penser :

- que l'économie est fondamentale et donc, qu'il faut investir pour nos entreprises,
- que la construction de logements est aussi un élément important et donc éliminer toutes les mesures qui ont fait qu'aujourd'hui, nous construisons deux fois moins qu'il y a quatre ou cinq ans ;
- et enfin, il faudra que l'on puisse accéder à la Métropole, que l'on puisse circuler dans la Métropole parce qu'autrement, les entreprises, monsieur le Président, s'en iront de notre Métropole.

Alors vous savez, puisque l'on a cité tout à l'heure les cyniques, je citerais les stoïciens et Sénèque qui disait : "Il n'est pas de bon vent pour qui ne sait pas où il veut aller." Eh bien c'est peut-être cela, votre problème, je crois que vous ne savez pas où vous voulez aller.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Monsieur le Président, une fois n'est pas coutume, je vais m'adresser de nouveau au Maire de Lyon, mais je vous promets une minute.

D'abord, monsieur le Maire de Lyon, je voudrais vous adresser toutes mes excuses pour l'incident de tout à l'heure. Même si je n'en étais pas à l'origine, les gens étaient autour de mon petit pupitre. Mais je voudrais surtout adresser mes excuses à madame Crédoz et à madame Lagarde de cet incident de séance. Mais monsieur le Maire, ce qui serait bien aussi, c'est que l'on puisse comprendre votre émotion, que l'on puisse vous entendre aussi sur les sujets lyonnais. Ce serait bien aussi, je vous remercie.

Dans un premier temps, il nous semble intéressant, monsieur le Président, de comparer ce nouveau projet de budget à celui que vous nous promettiez l'an dernier. L'un de vos grands principes pour 2021 était, je vous cite, dans le DOB : "Une Métropole partenaire des collectivités locales qui la composent."

J'ai bien peur que vous soyez passé légèrement à côté du sujet, si on en croit vos relations difficiles avec de nombreux Maires de la Métropole, avec la Région, avec le Département, avec vos partenaires du pôle métropolitain. J'espère qu'en inscrivant cette année comme nouveau grand principe "la territorialisation des politiques métropolitaines au plus près des besoins des habitants des 59 communes de la Métropole dans un dialogue constant avec les Maires" nous irons au-delà de la Méthode Coué.

D'ailleurs nous aimerions, peut-être dans un prochain Conseil, plus que dans une Commission permanente, que vous puissiez nous présenter précisément la réorganisation territoriale, puisqu'elle a été présentée aux différents directeurs et directrices qui seront, demain, avec leurs nouvelles missions sur les territoires. Je pense qu'il serait dorénavant assez urgent de la présenter à l'ensemble des Conseillers métropolitains élus au suffrage universel direct dans chaque circonscription métropolitaine.

Concernant votre projet 2022, il est entièrement construit à partir d'une vision de notre Métropole autour de votre ambition écologique. Si cette ambition est, certes, louable et respectable, elle doit s'inscrire dans l'ensemble de nos politiques publiques. Elle ne doit pas pour autant obérer les compétences premières de notre Métropole.

Je pense au défi social que nous devons relever qui a été évoqué par un certain nombre de Conseillers avant mon intervention. Vous le savez, le mot "social" n'intervient, je crois, qu'à la vingtième page de votre projet, monsieur Artigny, lorsque vous constatez que les dépenses à caractère social sont le plus gros poste de dépenses de notre Métropole.

Pas un mot, pourtant, sur la stratégie que vous portez pour cette compétence désormais première de notre Métropole. Il y a un mot, un autre terme que vous avez totalement banni de votre vocabulaire et qui, pourtant, se réfère à l'une des compétences de notre Métropole, c'est "l'attractivité".

Pourtant, les deux principaux revenus fiscaux de notre collectivité, cela a été dit par Gérard Collomb, que sont la CFE et la CVAE, restent à des niveaux très en-deçà des chiffres de ces dernières années. Certes, la crise Covid est passée par-là, mais d'autant plus parce que la crise Covid est passée par-là et qu'elle repassera peut-être par-là, il reste crucial d'attirer sur notre territoire de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois. S'il est vertueux, comme vous le faites, de vouloir accompagner les acteurs économiques dans leur transition écologique, un guide ne suffira pas. Encore faut-il avoir un tissu d'acteurs dynamiques, un tissu d'acteurs solides.

Ce qui fait la force de notre Métropole, c'est de pouvoir s'appuyer sur une fiscalité indexée sur le dynamisme et l'attractivité pour financer une ambition sociale et écologique mais sans dynamisme économique, cette Métropole sera bientôt à ranger au rang des départements qui n'ont aucune marge de manœuvre pour financer leur politique sociale et qui ne peuvent, aujourd'hui qu'accompagner des décisions gouvernementales, mais sans aucune autonomie et sans aucune vue d'ensemble.

Aujourd'hui, vous surfez sur les actions passées qui font les bonnes recettes fiscales, mais à ne pas vouloir assumer une croissance bien évidemment respectueuse de l'environnement, bien évidemment des entreprises avec des politiques RSE (responsabilité sociétale des entreprises) équilibrées, respectueuses de leurs salariés, respectueuses de leurs collaborateurs et collaboratrices, vous surfez, mais si vous continuez dans cette direction, votre budget va s'échouer, finalement, comme une planche de surf sur la plage de Lacanau quand on est à marée basse.

Votre projet oublie les 9 600 agents de notre Métropole. La convergence de tous les statuts, qui reste un objectif central depuis la fusion de la Métropole et du département du Rhône, est relayée aux oubliettes, alors que nous avons lancé ce chantier certes compliqué, ambitieux, laissant des disparités criantes entre les agents.

Si nous saluons votre volonté de poursuivre la revalorisation des filières féminines, afin de renforcer l'égalité femme-homme dans nos services, elle ne peut se substituer au travail de fond à mener sur l'ensemble des bases indemnitaires des agents.

L'augmentation des dépenses de personnel que vous affichez ne vous permettra pas, quoi qu'il en soit, de mener cette nécessaire remise à niveau. Nous espérons qu'elle parviendra au moins à prendre en charge, comme il se doit, les coûts pour nos agents, découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail.

Vous le savez, monsieur le Président, l'agacement et peut-être la colère grondent parmi nos agents. Il vous faudra descendre dans l'arène. Vous ne pouvez pas laisser seule, face aux organisations syndicales, votre Vice-Présidente. Je sais que certains dans cette assemblée n'aiment pas ce mot, mais vous êtes le patron et un patron doit être aux côtés de ses salariés, en particulier dans cette période difficile.

Enfin, concernant le logement et l'urbanisme, vous nous dites que "ce sont des années de retard en termes d'investissements et de planification de logements que vous devez rattraper, alors que les changements de comportements ont eu lieu et que les limites physiques d'une urbanisation débridée sont atteintes."

Nous ne reviendrons pas sur la forme de ces propos qui s'inscrivent, comme d'habitude, dans le respect de notre institution et de sa continuité. Nous nous attacherons cependant au fond. Comme nous l'avons souvent dit ici et malgré vos effets d'annonce, nous restons, en effet, particulièrement dubitatifs sur votre réelle capacité à planifier en réalité.

Vous voulez densifier sans étaler, vous densifiez en réduisant les grands projets, comme celui de la Part-Dieu et de Mermoz, vous étalez dans les communes où les espaces verts et les ressources doivent être protégés. J'ai bien peur, là aussi, que la contradiction entre la volonté affichée de votre Vice-Président Renaud Payre, volonté, volontarisme, détermination, soit contrecarrée par madame Béatrice Vessiller qui a les pieds sur le frein autour du foncier et donc il y a une première contradiction.

Permettez-moi enfin une remarque pour conclure. Rassurez-vous, c'est la dernière fois que j'en parle dans ce Conseil, je n'en parlerai plus. Dans votre projet, vous vantez les bienfaits de l'urbanisme transitoire que vous souhaitez développer. Est-ce une blague ou une coquille, au vu du sort réservé à Fagor-Brandt ?

En conclusion, ce DOB fait apparaître vos contradictions dont la plus inquiétante reste une ambition de dépenser plus. Mais pourquoi pas ? Mais cette ambition pourrait se défendre si vous aviez soit un plan de maîtrise des dépenses, soit une volonté d'augmenter les recettes à travers l'attractivité, à travers les entreprises, à travers l'emploi mais, pour l'instant, rien n'apparaît. Ces recettes ne feront que chuter. Monsieur le Président, parce que je sais que c'est votre conviction, si vous n'affirmez pas votre conviction à tout votre Exécutif que booster les recettes, c'est booster l'attractivité, c'est booster l'emploi et c'est booster les entreprises, vous ne pourrez réaliser en aucun cas l'intégralité de votre programme.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**M. le Conseiller GOMEZ** : Monsieur le Président, chers collègues, exercice traditionnel, le débat d'orientations budgétaires est, cette année encore, dans un contexte particulier, celui de la crise sanitaire qui dure et se prolonge qui, à la fois a des conséquences sur les recettes et dépenses passées et, en même temps, porte encore de nombreuses incertitudes pour les mois et l'année qui viennent et probablement plus longtemps encore.

Nous avons maintenant des chiffres consolidés sur l'impact économique, financier et social de la pandémie pour 2020. Nous commençons à avoir ceux pour 2021 et, sans surprise, l'effet ciseaux sur les recettes et dépenses de fonctionnement est maintenant clairement et négativement mesuré.

L'épargne brute des collectivités françaises a baissé en 2020 de 10 %. L'épargne nette a chuté, elle, de 18 %. Les chiffres sont effarants, effarants pour nos collectivités et effarants car, ces dernières années, ce sont nos territoires qui ont porté l'investissement public et la croissance.

Cette donnée globale masque des réalités diverses. L'épargne brute des communes de moins de 10 000 habitants a augmenté, car les petites villes n'ont pas eu à porter le poids des réponses sanitaires, comme l'ont fait les collectivités plus grandes.

Inversement, les collectivités de plus de 100 000 habitants, comme la nôtre, ont en moyenne eu une baisse de leur épargne brute de 15 %. Par conséquent et logiquement, la capacité de désendettement se dégrade. Sur les collectivités de notre strate, elle recule en moyenne de 1,5 an.

Ces données globales cachent naturellement des situations diverses selon la situation d'origine de la collectivité en 2019 et des choix politiques faits par les exécutifs depuis 2020. L'impact en dépenses n'est pas le même pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui ne soutient pas les villes qui ont des centres de dépistage, puis de vaccination, comme le fait la Métropole qui, de plus, a accompagné, par le fait de ses compétences sociales, les populations précaires. Les dépenses sociales, rappelons-le, représentent, pour la Métropole de Lyon, plus du tiers de ses dépenses de fonctionnement.

Dans ce contexte, notre Métropole, par le dynamisme de son territoire et l'héritage d'une gestion rigoureuse, a mieux résisté que d'autres territoires. En 2020, les recettes de fonctionnement du budget principal n'ont perdu que 2,5 %, malgré les confinements et toutes les contraintes de cette année hors normes. L'ensemble des recettes, tous budgets, est même en légère hausse. L'épargne brute ne baisse que de 12 %, moins donc que les collectivités de la même taille.

L'effet ciseaux sur le budget de fonctionnement et la baisse de l'épargne ont, bien sûr, un impact sur les dépenses d'investissement et sur la dette. Je l'avais déjà dit l'année dernière et je le redis : notre majorité a bénéficié à son arrivée d'un taux de désendettement très faible, un niveau de dette de communauté de communes en fait pour notre jeune collectivité qui n'avait pas encore eu à déployer toutes ses politiques, notamment les plus coûteuses, un taux de désendettement très faible, ce qui lui a permis de faire face aux effets financiers de la pandémie et donc le recul de l'autofinancement. Notre majorité a aussi fait le choix volontaire et assumé, et parce que le niveau de la dette était très faible, d'avoir recours à l'emprunt pour porter sa politique, ses engagements devant les Grand Lyonnaises et Grand Lyonnais.

La dette ou son absence ne sont pas une finalité. C'est un outil, un levier et, tant qu'elle est contrôlée, ce n'est pas un péril. Avec une perspective de capacité de désendettement entre huit et dix ans, nous demeurons largement à un niveau de dette contrôlable et contrôlé pour l'utiliser comme levier de déploiement d'une action publique. Sur le fantasme de la dette, certains sont des platoniciens de deuxième génération. Ils refusent de sortir de leur grotte pour aller chercher la connaissance.

Ces différentes politiques pour 2022, qu'elles le soient par des dépenses de fonctionnement ou d'investissement, ont été présentées dans son rapport par le Vice-Président aux finances, elles le seront par les élus qui les porteront, je ne déclinerais donc pas tout, je ne reviendrai que sur quelques éléments.

L'engagement environnemental est naturellement fort à travers des politiques transversales qui lient les questions écologiques à l'amélioration des conditions de vie des habitants car, pour les élus socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, transition écologique et transition sociale sont complémentaires, l'une étant l'aboutissement de l'autre, et l'inverse étant tout aussi vrai.

Il faut continuer à construire notre Métropole, la planifier à petite et grande échelle en retravaillant les documents de planification et en pensant les quartiers à travers des outils opérationnels d'urbanisme pour favoriser la diversité des logements à toutes les échelles et sur toutes les communes, en portant les diversités des fonctions, en favorisant la perméabilité des sols, avec la prime Écoréno'v et l'accompagnement des bailleurs dans la rénovation thermique de leurs parcs pour une meilleure qualité de logements et de confort, quel que soit son statut de propriétaire ou de locataire et des logements moins consommateurs d'énergie pour aller vers des territoires plus qualitatifs, plus agréables à vivre, des territoires de proximité, des territoires économes.

Augmenter la subvention au SYTRAL, c'est bien à la fois lutter contre la pollution et faciliter les mobilités dans notre agglomération pour que personne n'ait plus à jouer au *vroomer* et poster sur les réseaux sociaux une photo des bouchons prise au volant, c'est accélérer le renouvellement de la flotte pour qu'elle soit moins ou mieux énergivore, et c'est le choix du T10 ou du T9 pour enfin desservir les populations les plus précaires de Saint-Fons ou de Vaulx-en-Velin.

La Régie publique de l'eau sera mise en place en 2022 pour être opérationnelle début 2023. Je ne reviendrai pas sur le débat que nous avons eu, mais juste souligner que la diversité des collectivités préférant une régie publique à un système de délégation nous dit bien qu'il ne s'agit pas d'un choix partisan, mais d'un choix politique qui dit, quels que soient les bancs de cet hémicycle dans lequel nous siégeons, quel rapport aux citoyens et à bien commun nous voulons.

Je n'irai pas plus loin que ces trois exemples de la politique que nous souhaitons continuer et approfondir en 2022, trois exemples qui redisent que l'enjeu social et la problématique environnementale sont liés, se nourrissent et se renforcent.

En conclusion de ces quelques propos, vous l'aurez entendu, les élus du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés prennent acte positivement de ce rapport d'orientations budgétaires.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller LASSAGNE** : Merci. Président, chers collègues, je ne peux pas commencer mon intervention sans ouvrir deux parenthèses. La première, pour vous faire part de mon étonnement sur l'attitude du Maire de Lyon. Après ses propos moralisateurs ce matin, il n'a pas hésité à quitter l'hémicycle durant l'intervention de madame Laurence Croizier. Ce n'est pas une marque très élégante de respect vis-à-vis de notre collègue.

La deuxième parenthèse concerne une phrase dans le rapport du débat d'orientations budgétaires qui a dû faire bondir nos collègues Maires. On peut lire, en effet, en page 4, que parmi les trois principes fondamentaux qui guident votre action, vous vous félicitez, je cite : "du dialogue constant avec les Maires". Après la crise inédite et sans précédent dans vos relations avec la quasi-totalité des Maires de la Métropole de Lyon, cette phrase résonne comme un étonnant *satisfecit* unilatéral. Je ferme les deux parenthèses.

En propos liminaire, je veux noter la pauvreté du document qui est présenté à notre assemblée. Il manque singulièrement de vision et de mise en perspective des grands enjeux budgétaires. Je vais illustrer mon propos par quelques exemples.

Sur l'analyse contextuelle, vous ne dites pas un mot sur la manière dont vous anticipez ou pas la mise en place du nouveau pacte de Cahors qui est en préparation par l'État et qui pourrait avoir un impact fort sur notre collectivité. Certaines politiques métropolitaines sont totalement ignorées. C'est le cas des politiques sociales, comme l'aide à l'enfance, notamment des mineurs non accompagnés. Le constat est le même pour les actions en faveur des personnes âgées et de personnes handicapées.

Pour les ressources humaines, vous n'êtes d'ailleurs pas très prolixes sur la manière dont vous pilotez l'évolution de la masse salariale. Dans le bilan social, le télétravail est cité en oubliant d'expliquer comment vous évitez le décrochage de certains agents, difficulté pourtant bien réelle. Par ailleurs, vous ne répondez pas à l'article de la Gazette des communes publié il y a deux mois, sur les risques psychosociaux et les troubles dans les services de la Métropole.

Après ces remarques de forme, je voudrais aborder quelques sujets de fond. Sur le plan macroéconomique, nous comprenons bien votre intérêt de donner des perspectives favorables de croissance pour justifier les dépenses métropolitaines dynamiques. Il est, d'ailleurs, exquis de constater votre confiance inébranlable, quand ça vous arrange, dans l'économie de marché. Toutefois, au risque d'inverser les rôles, je souhaiterais apporter plus de nuance et de prudence dans les perspectives macroéconomiques.

En premier lieu, je pense que les développements et rebondissements de la crise épidémique restent incertains. Rappelez-vous, il y a un an, j'étais déjà intervenu sur votre manque de prudence sur le sujet. Effectivement, le budget 2021 n'a pas suffisamment pris en compte ce risque et vous avez dû le corriger à l'occasion de la décision modificative n° 1 qui a acté l'augmentation des dépenses de fonctionnement dues à la maladie pour le remplacement des agents dans les collèges, l'achat d'équipements de protection individuelle, la contribution aux centres de vaccination et la baisse de la taxe de séjour.

Ensuite, les rebonds de la croissance post-confinement peuvent rassurer, mais, à y regarder de plus près, on constate qu'ils sont très fragiles. En effet, poussée forte de la consommation, friction sur le marché de l'emploi, tensions sur les approvisionnements et la production industrielle poussive sont des signes de fragilité de l'économie nationale que la construction budgétaire de la Métropole de Lyon devrait prendre en compte, notamment dans ses perspectives de dépenses. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Sur les recettes de fonctionnement, nous notons que vous comptez beaucoup sur la fiscalité portée par le monde économique et le dynamisme du marché de l'immobilier. Pour avoir échangé avec de nombreux acteurs de ces secteurs, je crois qu'eux aussi aimeraient pouvoir compter sur vous. Vos politiques annoncées en matière d'inattractivité ne les rassurent pas du tout.

Enfin, en ce qui concerne la dette, nous notons une dérive inquiétante. En début de mandat, la perspective des huit à dix ans de capacité de désendettement était présentée par votre propre majorité comme un scénario catastrophe à éviter. Je note que cette perspective est actée et qu'elle est désormais présentée comme un point d'accostage de fin de mandat.

En conclusion, je dirais que les éléments que vous livrez à l'assemblée et qui sont censés alimenter nos débats post-budget 2022 sont bien pauvres et comportent les mêmes biais d'analyse que l'année dernière. La seule chose qui est dorénavant claire, c'est que la dette de la Métropole va dérapier.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère SUBAÏ** : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, monsieur Vincent, vous avez dit que le "quoi qu'il en coûte" a bien fonctionné. En voyant la situation de l'hôpital et le coût pour les générations futures, permettez-moi d'en douter.

Monsieur le Vice-Président Artigny l'a rappelé, ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire et son lot d'incertitudes. S'ajoute à cela la récente réforme de la fiscalité locale qui nous rend plus dépendants de l'évolution de la conjoncture économique. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE, la cotisation foncière des entreprises, la CFE dont on a entendu tout à l'heure, ou la TVA y sont directement liées. Aussi, si l'évolution de la crise sanitaire reste incertaine, ses répercussions économiques et sociales le sont également.

La Métropole s'est ainsi pleinement engagée pour venir en aide aux plus démunis en renforçant la lutte contre la grande pauvreté et le sans-abrisme, en créant le RSJ ou l'aide exceptionnelle aux dépenses de logement (ADEL).

Sur le plan économique, l'année écoulée s'est démarquée par une conjoncture relativement plus favorable et devrait permettre des résultats 2021 plus stables.

C'est la conséquence d'une bonne tenue, à date, de nos recettes fiscales : les droits de mutation à titre onéreux (DMTO, on a beaucoup de sigles !) témoignent du dynamisme de notre territoire, bien loin des prédictions peu fiables que certains ont pu faire. C'est aussi la conséquence de la bonne dynamique de l'emploi et du tissu économique local que nous accompagnons par un haut niveau de commande publique et d'investissements.

La Métropole s'est pleinement mobilisée dans les politiques d'insertion professionnelle, notamment à destination des personnes les plus précaires et éloignées de l'emploi. Ces objectifs seront renforcés par le schéma de promotion des achats responsables, le SPAR, que nous allons voter aujourd'hui peut-être et qui constitue un réel levier de transformation écologique et sociale de l'économie de notre territoire.

Le lancement du fonds d'amorçage industriel, le soutien aux accords de l'économie sociale et solidaire et aux commerces de proximité contribuent également à ces objectifs, tout en soutenant l'emploi local et non délocalisable. Car c'est bien une relance vertueuse que nous voulons, pour répondre aux besoins du territoire en matière de transformation écologique et de justice sociale.

Dans ce contexte incertain, nous faisons le choix de maintenir un effort d'investissement élevé pour accélérer cette indispensable transformation écologique et solidaire du territoire. Ainsi, les crédits de paiement pourraient atteindre cette année un niveau élevé à 600 M€ et être reconduits à un niveau également très élevé en 2022, entre 650 M€ et 700 M€, ce qui est assez rare pour un début de mandat.

De la même manière, le volume d'AP pour 2022 devrait atteindre un niveau élevé permettant ainsi de poursuivre ou de concrétiser de nombreux projets. Aussi, un axe important du budget 2022 sera celui de la territorialisation des politiques métropolitaines au plus près des habitants et de leurs besoins.

Dans cette perspective, je voudrais saluer la nouvelle enveloppe de 10 M€ qui sera ouverte en AP en 2022 en supplément de la PPI déjà votée. Elle permettra de concrétiser de nombreux projets communaux. Cela témoigne de notre attention portée aux besoins des communes. Cette agilité de nos investissements est nécessaire. En septembre, déjà, nous avons, au travers de la décision modificative, ajouté 53 M€ d'investissements au profit des collèges.

Chers collègues, nous pouvons être fiers des nombreuses réalisations et politiques engagées par notre collectivité en seulement 18 mois, dont le déploiement va s'accélérer en 2022. Je pense, par exemple, à la nouvelle politique d'hospitalité, au service Free Vélo'v, à l'encadrement des loyers, à l'effort de rénovation et création de nouveaux collèges, à l'amplification d'Écoréno'v, au plan nature, à la création de la régie eau, aux Voies Lyonnaises, à la collecte des biodéchets, et j'en passe. Tous ces chantiers amélioreront concrètement la vie des Grand Lyonnais et des Grand Lyonnaises.

Nous pouvons être d'autant plus fiers que cet effort d'investissement et de transformation du territoire ne se fait pas contre, mais à la condition d'une gestion maîtrisée de nos finances.

Cette cohérence permet d'ailleurs de conserver une bonne notation de la gestion financière de la collectivité. Ainsi, la gestion très active de la dette devrait permettre une réduction de son encours cette année 2021.

Elle reste, par ailleurs, totalement sans risque, et nous pouvons nous réjouir de l'intégration prochaine de critères sociaux et environnementaux dans les produits financiers qu'ils proposeront à la Métropole. Aussi, nous nous attachons à préserver l'autofinancement et donc, notre capacité à investir. Cela passera, notamment, par un pilotage précis des dépenses de fonctionnement pour dégager de nouvelles marges de manœuvre et une maximisation des recettes provenant de nos partenaires. Nous espérons ainsi une mobilisation franche de l'État et de la Région dans le cadre du CPER.

Chers collègues, malgré un contexte incertain, nous pouvons être fiers de la forte mobilisation de notre collectivité pour rendre notre territoire écologiquement et socialement plus résilient, tout en conservant une gestion financière pleinement maîtrisée.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Merci au Vice-Président Bertrand Artigny pour sa présentation, à nos services pour le travail effectué, notamment Sandra Jousset qui a piloté ce dossier.

Je souhaite vous rappeler que nous sommes ici au Conseil de la Métropole de Lyon, donc pour les élus lyonnais qui souhaitent interpeller le Maire de Lyon, je crois que le Conseil municipal a lieu jeudi. D'ailleurs, je vous

remercierai, lors du conseil municipal de Lyon, de ne pas interpellier le Président de la Métropole. Je trouve qu'on a suffisamment d'espace ici pour le faire tranquillement.

Je l'ai dit déjà à plusieurs reprises, la collectivité a été bien gérée financièrement depuis de nombreuses années par mes prédécesseurs. C'est, en effet, beaucoup plus facile de mener des politiques fortes quand on arrive dans une collectivité bien gérée, que quand on arrive dans une collectivité en difficulté.

La Covid a néanmoins, et monsieur Gomez l'a rappelé, impacté les ressources et les marges d'autofinancement de chaque collectivité locale. La Métropole de Lyon est plutôt plus résiliente que d'autres.

Dans les chiffres qui ont été présentés, je reviens sur ceux des crédits de paiement de la PPI, c'est le graphe qui est affiché, qui est quand même assez intéressant parce qu'on voit qu'en début de mandat 2008-2009, nous avions 840 M€ en totalité sur les deux années de crédits de paiement. Si on prend 2014-2015, nous sommes à 960 M€ et pour 2020 avec 2021, qui n'est pas sur ce graphe, on sera au total à 1,3 milliard d'euros donc des niveaux d'investissement en début de mandat et fin de mandat, puisque la première année de mandat dépend aussi beaucoup de l'équipe précédente, sur des niveaux très élevés.

C'est lié naturellement au fait que l'on avait des dossiers en cours, mais c'est lié aussi au fait qu'on ait fait le choix de continuer ces dossiers et même de les accélérer pour la relance économique. Le troisième outil qui fait qu'on est aussi haut, c'est qu'on a lancé de nouveaux investissements très rapidement. C'était important pour le territoire.

Beaucoup a été dit sur l'autofinancement. Gérard Collomb a rappelé que le niveau de 2019 a été exceptionnellement élevé, à 487 M€. Donc oui, en 2020, mais aussi en 2021, nous allons être plus bas et donc on pense finir autour de 400 M€. C'est essentiellement lié à l'impact Covid, c'est ça la réalité. Max Vincent, merci de ne pas comparer budgets et comptes administratifs parce qu'avec l'expérience que vous avez, vous savez que ce ne sont pas des comparaisons très justes.

Nous avons donc un autofinancement qui nous permet aujourd'hui, on verra au compte administratif 2021, d'avoir une capacité de désendettement à quatre-cinq ans. C'est ça la trajectoire actuelle, donc il n'y a pas de volonté de pousser à neuf-dix ans. C'est une hypothèse, si jamais la crise sanitaire devait perdurer très longtemps et que les choses allaient mal, mais *a priori* nous savons mener nos politiques avec un endettement mesuré et nous allons continuer à le faire.

Il a été évoqué l'aide aux communes et, notamment, cette nouvelle enveloppe de 10 M€ pour aider les communes sur les équipements municipaux. Moi je veux bien que certains départements fassent mieux, cher Max Vincent, mais en 2020, en 2019 ou en 2018, combien y avait-il pour les communes ? Il y avait zéro pour les équipements municipaux. Donc on peut toujours estimer qu'il faudrait faire plus et, en même temps, me dire qu'il ne faudrait pas d'ailleurs trop s'endetter, mais la réalité est que nous créons cette première enveloppe annuelle de 10 M€ sur les communes et je vous remercie d'avoir rappelé qu'une discussion intéressante et fructueuse avait lieu sur la DSC qui pourrait, sous réserve de l'accord des Maires qui, pour l'instant, n'est pas encore acté, conduire la Métropole à verser 4 M€ de plus aux communes.

Sur la question de l'économie, je vous rassure, tout va bien. D'abord, il faut faire preuve d'humilité. Ce n'est pas le Président de la Métropole de Lyon actuel ou précédent qui fait l'économie du territoire. Nous avons, certes, une influence, mais ce sont avant tout les entreprises.

Pour notre part, nous avons fait le choix, et Corinne Subai l'a rappelé, d'intervenir dans les domaines où nous pouvons aider à la transition écologique, notamment dans l'industrie avec un fonds d'amorçage industriel doté de 80 M€ qui va nous permettre de lancer des nouvelles industries sur le territoire en lien avec les enjeux climatiques, par exemple pour recycler des batteries de voitures électriques ou d'autres sujets qui, aujourd'hui, nécessitent d'être développés en France et en particulier, ici.

Mais ce sont aussi deux pôles d'entrepreneuriat pour 14 M€ d'investissements que nous allons voter dans ce Conseil. C'est aussi le schéma d'achats responsables. Plus de 1 000 entreprises du territoire ont contribué. Deux cents contributions nous sont revenues, donc c'est bien le changement des pratiques ici qui va aider les entreprises de notre territoire. Nous avons donc une action forte, différente des actions précédentes, mais en aucun cas nous ne voulons oublier l'essentiel : l'économie et l'emploi.

Sur le social, cher David Kimelfeld, ou l'insertion, écoutez, nous faisons beaucoup. Peut-être n'est-ce pas à la bonne page dans le rapport, mais je peux revenir sur le RSJ, je peux revenir sur la tarification solidaire des transports en commun ou sur beaucoup de sujets. Quant aux liens avec les agents de la Métropole qui font un travail extraordinaire, je suis très souvent sur le terrain à leurs côtés. Je crois être le premier Président à être descendu dans les égouts et je pourrais multiplier les exemples de visites (*Rires*). Vous rigolez, mais quand les voyez-vous les égoutiers ? J'attends que quelqu'un me déjuge, monsieur Cochet, mais ce n'est pas le cas. Tout cela pour dire que l'on s'en occupe.

Sur l'IDEF où j'ai écrit deux fois au Premier Ministre pour qu'il puisse être réévalué, ce qui n'est pas prévu aujourd'hui par la loi, nous avons quand même décidé d'augmenter la prime annuelle de 300 € à 1 200€. Oui, nos agents font un travail extraordinaire et oui, en plus, il y en a beaucoup qui ont besoin d'une réévaluation, notamment avec les conséquences du Ségur. Et donc ça, on a besoin de le faire, mais nous avons besoin aussi de le faire avec l'État, pas seulement pour le financement, parce qu'on aimerait bien quand même que l'État nous aide, mais aussi par rapport à nos territoires voisins parce que, si on réévalue seuls les choses, ça peut aussi avoir des impacts sur l'emploi dans le Rhône, dans l'Ain ou dans l'Isère, donc il faut quand même faire ça de façon responsable et volontaire, croyez-y.

Enfin, pour conclure, monsieur Gérard Collomb, vous nous annonciez, l'année passée, je crois, la ruine quasiment. Là, vous nous annoncez de grosses difficultés, donc déjà, je vois que l'on vous a rassuré un peu en un an. On arrive encore à allumer la lumière et on a de quoi payer l'électricité. La Métropole existe toujours, elle n'est pas ruinée. Elle se porte plutôt bien. Je ne doute pas que ça va continuer et que, au-delà de ce débat d'orientations budgétaires, on aura les détails que vous réclamez dans le budget, tout simplement, comme chaque année, ici comme ailleurs. La réalité des courses sera le compte administratif 2021 quand nous aurons la réalité des chiffres.

Voilà chers collègues, je vous remercie. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce débat, mais que nous devons prendre acte du débat par une délibération spécifique, que ce vote porte sur la réalité de la tenue du débat, et non pas sur le contenu du rapport. J'espère que tout est clair pour tout le monde et je vous propose de prendre acte par un vote. Monsieur le Maire de Lyon.

**M. le Conseiller DOUCET :** Merci monsieur le Président. Comme j'ai été mis en cause, je tiens à répondre à notre collègue. Je vais être bref, monsieur le Président, rassurez-vous, juste pour répondre à cette interpellation sur mon absence. Ma conception du respect est que, quand j'ai besoin de passer un appel urgent, je ne réponds pas en direct dans cette pièce et je sors pour répondre. C'est ma façon de faire. Que cela vous choque, cela vous regarde, mais c'est comme ça. Je ne parle pas à haute voix dans cette assemblée, que ce soit une femme ou un homme qui s'exprime. Il n'était pas question de morale, dans mon propos, cher monsieur, il était simplement question d'exemplarité. C'est ce que je prône.

Par ailleurs, monsieur Kimelfeld, puisque vous semblez regretter que nous ne parlions pas assez de Lyon ici, je vous invite, comme l'a fait le Président tout à l'heure, à regarder en direct l'ensemble du Conseil municipal qui aura lieu ce jeudi. On y parlera de Lyon et *a priori* que de Lyon, rassurez-vous. C'est tout ce que je voulais vous dire. Merci, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci à l'assemblée de cette écoute attentive. Je mets donc la prise d'acte de ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci de cette prise d'acte.

---

**N° 2021-0790 - développement économique, numérique, insertion et emploi -** Approbation du schéma de développement du tourisme responsable pour la période 2021-2026 - Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Dromain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0790. Madame Dromain, vous avez la parole.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 7 page 250)*

**Mme la Vice-Présidente DROMAIN, rapporteur :** Merci monsieur le Président. Ce schéma est une première et je suis très fière et ravie de vous le présenter aujourd'hui, d'autant qu'il a été élaboré de manière collective avec les professionnels du secteur du tourisme et en rencontrant également les Maires.

À l'heure de sa finalisation, nous avons reçu un accueil vraiment enthousiaste des professionnels du tourisme qui nous ont confirmé leur volonté de continuer à travailler avec nous à la construction de ce schéma. C'est une première étape. Aujourd'hui, on se donne la perspective et on va, dans le reste du mandat, continuer à bâtir tout cela.

Si je fais un petit retour en arrière, on pourrait dire qu'il y a eu un peu trois âges du tourisme à Lyon. Jusque dans les années 1990, le tourisme était essentiellement du tourisme d'affaires. Ensuite, il y a eu un virage pris à peu près au moment où il y a eu le label Unesco vers un rééquilibrage vers le tourisme d'agrément et l'heure est venue aujourd'hui de passer au tourisme écoresponsable, un tourisme qualitatif. Comme l'a dit le Président en préambule, accueillir plus et surtout, accueillir mieux.

Pour ce faire, nous avons regroupé les mesures en quatre objectifs qui, eux-mêmes, se déclinent en 30 orientations stratégiques, mais je vous rassure, je ne vais pas développer les 30 orientations stratégiques mais je vais rentrer un peu plus dans les détails des quatre objectifs avec quelques exemples concrets.

C'est un cadre général, sa mise en œuvre implique essentiellement l'Office du tourisme, mais pas uniquement et c'est là le côté innovant, d'ailleurs, de ce schéma, c'est qu'à côté de l'Office du tourisme, nous avons impliqué tout un tas d'autres politiques publiques de la Métropole : déplacements, déchets, insertion professionnelle, alimentation et économie. Énormément d'autres politiques publiques sont concernées, donc si vous souhaitez voir des chiffres très précis, vous les trouverez du côté de l'Office du tourisme et, en ce qui concerne les autres politiques, c'est souvent mêlé. Le déplacement qui concerne les touristes concerne aussi les Grand Lyonnais, donc il est difficile de vraiment distinguer les choses.

Dans les quatre objectifs, le premier est un tourisme résilient et équilibré. De quels équilibres parlons-nous ? On peut parler de l'équilibre géographique, l'origine des touristes. Aujourd'hui, 75 % des touristes viennent de France et 12 % viennent d'Europe, donc on a un équilibre géographique qui est tout à fait satisfaisant et qui nous a permis de bien résister à la crise.

On peut aussi parler de l'équilibre entre le tourisme d'affaires et le tourisme d'agrément, donc maintenir la proportion qui est à peu près 60-40 entre les deux, mais faire en sorte que le tourisme d'affaires soit plus vertueux. Ainsi, OnlyLyon Tourisme et Congrès a réalisé un guide des bonnes pratiques à destination des organisateurs de congrès pour leur donner un certain nombre d'orientations et les aider à monter des congrès plus écoresponsables.

Autre équilibre, l'équilibre de l'offre entre tourisme urbain et tourisme vert : randonnées, cyclotourisme. Nous allons, par exemple, sortir le guide des 100 parcours pour découvrir Lyon et sa Métropole en bougeant.

Le deuxième objectif est le tourisme porteur d'emplois et de ressources. C'est aussi un point très important. Je ne citerai que deux exemples : l'hôtel d'insertion aux Grandes Voisines à l'ancien hôpital Charial qui s'appelle aussi grand Barnum, il changera peut-être encore de nom, je n'en sais rien, mais c'est vraiment une première. C'est un hôtel qui est sur le même site qu'un centre d'accueil de réfugiés et qui fonctionnera uniquement avec des personnes en insertion. On va donc suivre avec grand intérêt cette expérience et voir de quelle manière le secteur touristique peut être vraiment un vecteur d'insertion.

Le secteur touristique souffre d'un problème de recrutement, aujourd'hui. Dans bien des domaines, comme l'hôtellerie-restauration, pendant la crise, il y a du personnel qui est parti et parfois, il n'est pas revenu. Il faut donc les aider à rendre ce secteur attractif et pour cela, on va compter, par exemple, sur la finale des WorldSkills qui aura lieu à Lyon en 2024 et qui va mettre vraiment le coup de projecteur sur Lyon et aussi sur les métiers, dont les métiers du tourisme, mais ce sera l'occasion de mettre en avant ces métiers-là.

Le troisième objectif est un tourisme écologiquement et socialement plus vertueux. Par exemple, nous allons travailler sur les déplacements, la façon dont les touristes viennent. L'impact carbone le plus important du tourisme est le mode de transport pour venir jusqu'à nous, donc on va chercher à attirer essentiellement les touristes qui viennent en train et on va chercher aussi à allonger la durée de leur séjour.

Notons d'ailleurs à ce sujet que notre destination a vu son index, qui s'appelle le GDS-Index, qui note la qualité de la destination au regard des critères d'éco responsabilité. On est passé d'une note de 55 à 80 en un an, du fait justement du travail qui est fait avec les professionnels du tourisme pour aller dans ce sens mais cet index est évolutif et donc à nous de le suivre et de vérifier, dans les années à venir, que l'on reste à ce niveau-là. Nous sommes la première ville de France et nous sommes celle qui a le plus progressé dans cet index cette année.

Enfin, le quatrième objectif est le tourisme respectueux et participatif. Là, on parle de l'acceptabilité du tourisme par les habitants, on n'a pas vraiment de problèmes de sur-tourisme et de difficulté d'acceptabilité. On a quelques petits problèmes de conflits d'usage que nous allons aussi travailler avec, par exemple, la création d'un club croisière pour voir les conflits d'usages liés aux gros bateaux de croisière qui accostent chez nous.

Enfin, nous allons faire une démarche pour obtenir le label Destination pour tous qui concerne l'inclusion et l'accès à tous des équipements touristiques. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame la Vice-Présidente pour cette présentation et ce gros travail effectué.

Un mot pour remercier François Gaillard, directeur de l'Office de tourisme qui vient de quitter ses fonctions et saluer sa remplaçante Virginie Carton qui va nous permettre de continuer le travail effectué.

Nous avons six demandes d'interventions en commençant par le groupe La Métropole pour tous.

**M. le Conseiller CHAMBON** : Monsieur le Président, merci. Avec votre accord, je prendrai un peu plus de temps sur cette délibération, mais on s'engage évidemment à vous rendre les deux ou trois minutes sur les délibérations à venir. Je vous remercie.

Mesdames et messieurs, madame la Vice-Présidente Hélène Dromain, nous nous sommes attachés à lire consciencieusement et avec objectivité, pragmatisme le schéma du développement touristique 2021-2026 que vous nous avez rapporté.

Ce rapport de 50 pages qui nous a été remis pour cette délibération est accompagné d'un rapport supplémentaire de 30 pages consacré exclusivement à l'hôtellerie. À dire vrai, 50 pages qui auraient pu tenir dans 25, mais qui ont le mérite d'être extrêmement lisibles, sur la forme en tout cas. On peut y trouver beaucoup de belles et généreuses intentions et quelques chiffres. Vous en avez rappelés certains, mais je pense que c'est intéressant de rappeler ceux que vous n'avez pas portés à notre connaissance.

Le tourisme dans le Grand Lyon, ce sont 8 millions de nuitées par an, ce sont 38 000 emplois, soit 6 % des emplois de la Métropole. On se situe dans une moyenne haute puisque la France se situe entre 4 % et 7 %, donc on est plutôt bien, 38 000 emplois sur les 180 000 emplois du tourisme que compte la Région et qui placent d'ailleurs la Région sur le deuxième plan, au niveau national, après Paris.

Vous avez évoqué, madame la Vice-Présidente, les 75 % de tourisme nationaux et les 12 % d'européens. Par déduction, on s'est dit que les 13 % qui restaient étaient le reste du monde, dont 4 % d'Américains. Vous n'hésitez pas à nous corriger si nous avons fait une erreur.

À la sortie de cette lecture, nous pouvons affirmer être :

- en accord avec vous sur le postulat qui est, certes non écrit, mais induit de votre schéma. Le tourisme du Grand Lyon a atteint en 20 ans un seuil de maturité incontestable,
- en accord avec vous sur la nécessité de se consacrer prioritairement à la valeur ajoutée, plutôt qu'au volume,
- en accord avec vous avec votre volonté d'intégrer plus largement les richesses de l'ensemble de notre territoire métropolitain et effectivement, on ne peut que saluer le fait de dire de passer de l'Office du tourisme de Lyon à l'Office du Tourisme de la Métropole,
- en accord avec votre volonté de valoriser les métiers du tourisme et les associer à l'insertion, bien que ce soit une nécessité qui nous semble être assumée depuis quand même bien longtemps,
- en accord avec vous pour encourager les acteurs à être plus vertueux, écologiquement, bien entendu, bien que ce ne soit pas, de notre point de vue, un facteur d'attractivité majeur,
- enfin, en accord avec votre proposition de développement de la marque "À la lyonnaise". On se permet juste un petit trait d'humour : j'espère que vous n'avez pas payé la marque trop cher, puisque c'était l'une des marques de fabrique de Gérard Collomb pendant près de 20 ans. Je ne sais pas comment cela s'est passé pour l'acquisition de ce nom, mais il était bien connu de toutes et tous.

Pour autant, madame la Vice-Présidente, nous avons également cherché à lire entre les lignes et nous projeter dans les conséquences de certaines des actions que vous proposez. Tout d'abord, pour ce qui a trait aux considérations économiques, certes, un schéma de développement n'est pas un business model, mais sur 50 pages, il est tout de même troublant de ne trouver aucun chiffre, aucune tendance, ni aucun budget en face de vos projets. Par exemple, quel est le montant de la taxe de séjour perçue en 2020 et quelle est la part de cette taxe qui reviendra réellement au tourisme au fil des années ?

Vous fixez un objectif sans vraiment le présenter comme tel, madame la Vice-Présidente, de 1 300 000 visiteurs lissés sur l'année. Si on fait un calcul rapide, en le rapportant au nombre de nuitées qui est plus ou moins constant, avec une légère progression, et que l'on fait le ratio entre les 1 300 000 personnes et les 8 millions de nuitées, on arrive à un peu plus de six nuits par personne. Ce chiffre nous semble peu cohérent et on peut donc légitimement se demander si votre vœu n'est pas en réalité, non pas de maintenir le nombre de visiteurs, mais, sans le dire, de vouloir le réduire. En synthèse sur cet aspect financier, quelle évolution du budget tourisme peut-on espérer pour les cinq prochaines années ? Sera-t-il en progression ou en régression ?

Concernant à présent la légitime représentation des parties, vous évoquiez avoir rencontré 250 professionnels, mais on a vraiment le sentiment que vous avez rencontré essentiellement des hôteliers parce que 218 établissements, c'est le nombre d'hôtels, ce sont quasiment les seuls à avoir droit au chapitre dans les 80 pages, c'est certes important pour développer le marché des congrès, mais il y a clairement, de notre point de vue, un déséquilibre vis-à-vis des acteurs qui doivent être considérés. *Quid* des restaurateurs, des bistrotiers, du divertissement, etc. ?

Dans la même ligne, madame la Vice-Présidente, je crois que cela fait partie du rapport n° 2021-0792 de la commission de madame la Première Vice-Présidente, c'est la deuxième année consécutive que nous dénonçons la délibération n° 2021-0792 sur l'appel d'offres pour soutenir le développement responsable des acteurs du tourisme.

On constate premièrement que cela ne concerne que les hôteliers. Je suis très surpris parce que je pensais que le développement durable et responsable des acteurs du tourisme concernait aussi bien les restaurateurs, ceux qui font de la limonade, etc. Cela ne concerne que les hôteliers. C'est très décevant. De plus, on se rend compte, à la lecture des différents projets, que très peu de projets concernent réellement le développement durable, mais simplement, pour la plupart, des travaux.

Je vais en terminer avec ceci. Je me permets de vous dire, c'est peut-être involontaire de votre part, mais votre bureau de l'Office du tourisme qui est le seul organe véritablement actif et qui développe l'Office du tourisme est composé à 80 % d'hôteliers. C'est assez regrettable parce que ce n'est pas la réelle représentativité des acteurs du tourisme.

Troisième point, en ce qui concerne la cible locale, tout d'abord, vous nous dites "on veut viser du local et du français". De notre point de vue, le paradoxe est de miser autant sur le tourisme de proximité et que, certes, cela permettra de réduire les longs et moyens trajets en avion, mais on risque de voir considérablement augmenter le flux de touristes qui vont venir en voiture, alors même, ce n'est ni un secret ni faire offense à qui que ce soit, que vous cherchez plutôt à réduire ce type de mobilité dans la Métropole. Il y a donc, de notre point de vue, une vraie dissonance avec les ambitions de la ZFE, par exemple, et les aménagements de la rive droite du Rhône.

D'ailleurs, vous évoquiez vouloir encourager le stationnement longue durée pour les touristes avec des tarifs attractifs. L'idée est évidemment bonne, simplement, et là je me retourne vers monsieur Bagnon, ne pensez-vous pas que les premiers concernés et qui devraient être facilités dans l'obtention de stationnement longue durée seraient plutôt les habitants de la Métropole, particulièrement de la Presqu'île ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Chambon, merci d'arriver vers la conclusion. Cela fait trois ou quatre minutes de dépassement, déjà.

**M. le Conseiller CHAMBON** : D'accord. Je vais faire très vite, monsieur le Président. Excusez-moi, vous m'avez troublé.

Deuxième point, sur les destinations, vous ne voulez cibler, au niveau international, que les USA. De notre point de vue, c'est extrêmement dangereux de vouloir se limiter. Miser uniquement sur le local et sur une source unique de principale destination internationale, ce n'est pas rendre le tourisme plus résilient, mais *a contrario*, risquer de le fragiliser en cas d'accident de l'une ou l'autre des cibles.

Je vais en arriver directement à ma conclusion.

À la lecture de votre rapport et de ce schéma à destination du futur, on retrouve tellement de fois les mots "responsable", "respectueux", "acceptable", "accepté", que l'on peut se demander si votre sentiment réel n'est pas que le tourisme était jusqu'à présent irresponsable, irrespectueux, inacceptable et inaccepté. J'espère que ce n'est pas le cas, mais on peut légitimement se poser la question.

Je vous remercie et je vous remercie également pour le dépassement, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Vous pouvez poser toutes les questions, mais la réponse à votre question est non, très clairement. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

**Mme la Conseillère ASTI-LAPPERRIÈRE** : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, mesdames et messieurs, j'interviens au nom du groupe Synergies, mais également du groupe Progressistes et républicains. Alors que nous n'avons toujours pas débattu du schéma de développement des collèges, du contenu de la PPI ou du plan métropolitain d'insertion, pour ne citer que quelques exemples, nous nous réjouissons de découvrir ce premier schéma de développement du tourisme responsable. Mais s'agissant du contenu, rien de nouveau sous le soleil. Ce schéma ne fait que lister bon nombre d'actions qui sont déjà à l'œuvre sur notre territoire et enfile de bonnes intentions comme on pourrait enfile des perles sur un collier.

Petit florilège de ce que vous appelez des "orientations stratégiques" :

- Accompagner les organisateurs vers des modèles d'évènements plus responsables, page 19,
- Permettre aux visiteurs de découvrir Lyon et sa Métropole de manière plus expérientielle, page 21,
- Encourager les mutualisations et les coopérations entre professionnels au service de l'emploi, page 34,
- Valoriser, faire rayonner la qualité de l'alimentation et des produits locaux, page 43,
- Favoriser de nouvelles formes d'hospitalités liées au tourisme dans les quartiers de la Métropole, page 50.

Bref, j'en passe et des meilleures. Tout cela est assez fumeux. Jamais la question du "comment ?" n'est même qu'ébauchée.

Par ailleurs, ce document n'est pas sans contradictions, comme l'a souligné mon collègue. En page 16, vous indiquez souhaiter "continuer à promouvoir la destination sur les marchés accessibles en train" et deux lignes plus bas "poursuivre la promotion sur le marché nord-américain". Alors là, on imagine que vous comptez donc construire le tunnel sous l'Atlantique. Tout cela n'est pas très sérieux.

Heureusement, les professionnels n'ont pas attendu ce schéma directeur du tourisme responsable pour faire évoluer leurs pratiques. Ils se sont adaptés bien avant nous aux évolutions des attentes de nos concitoyens et connaissent mieux que quiconque les réalités de ce marché. D'ailleurs, en 2019, Lyon et la Métropole recevaient le prix de Capitale européenne du Smart Tourism.

La Métropole lyonnaise, à travers OnlyLyon et l'Office du tourisme, travaille, en effet, depuis de nombreuses années à déployer un tourisme raisonné en offrant des activités adaptées aux visiteurs et en respectant l'équilibre et le bien-être des habitants.

Aujourd'hui, avec ce schéma -on pourrait peut-être même dire le croquis- seule la forme change avec une liste d'injonctions pour être un bon professionnel du tourisme, sans aucune étude pour base, ni méthodologie, ni objectif chiffré.

Au regard de la crise qu'ils ont traversée et qui perdure, les professionnels du tourisme d'affaires ou d'agrément n'ont pas besoin d'injonctions, aussi prétendument vertueuses soient-elles, mais bien de soutien. Qu'ils soient hôteliers, cafetiers, restaurateurs, agences de tourisme, tour-opérateurs ou qu'ils exercent dans le domaine des salons et congrès et de loisirs.

Dans ce contexte exceptionnel, le risque de repli sur soi est grand. Si le tourisme de proximité est une opportunité, si le cyclotourisme est sans aucun doute un levier intéressant, ils ne peuvent pas constituer la colonne vertébrale de notre modèle de développement touristique.

Notre Métropole doit au contraire conforter sa place sur la scène internationale en tant que destination touristique de premier plan, tout en développant un tourisme raisonné. C'est tout un pan de notre économie qui en dépend et qui ne peut se satisfaire d'une stratégie, certes pertinente, mais seulement complémentaire, de loisir de proximité.

Je vous rappelle, en effet, les quelques chiffres de 2019, avant crise, qui doivent rester nos références et les index qui évoluent pendant la crise n'ont quand même pas beaucoup de valeur, plus de 11,7 millions de passagers sur l'année pour l'aéroport de Saint-Exupéry avec une croissance qui était alors de 6 % et 130 destinations directes à travers le monde. La clientèle étrangère représentait 52 % du total, selon l'Office du tourisme. La Métropole enregistrait plus de 8,5 millions de nuitées marchandes et surtout, le tourisme représentait 38 000 emplois, soit 6 % des emplois de la Métropole.

Si nous voulons que le tourisme reste un facteur de développement économique, un vecteur d'activité et d'emplois non délocalisables, il est essentiel, au-delà du contexte exceptionnel que nous connaissons actuellement, que nous préservions notre activité touristique et non que nous la contraignons. C'est tout un écosystème, que nous devons accompagner, et non pas fragiliser.

Malgré toutes ces réserves, nous voterons favorablement ce rapport plus poétique que politique, qui n'engage en rien, mais nous affirmons que nous resterons particulièrement vigilants quant aux indicateurs de suivi qui seront mis en place et aux moyens qui seront réellement mis en œuvre pour l'ensemble du secteur.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller PELAEZ** : Mes chers collègues, permettez-moi aussi tout d'abord un mot pour remercier François Gaillard et tout le travail qu'il a mené pendant 15 ans pour faire de notre ville une destination touristique

sur laquelle il faut compter. Je ne voudrais pas oublier non plus Jean-Michel Daclin qui a révolutionné, avec Gérard Collomb, l'image de Lyon et qui a fait qu'aujourd'hui, on puisse parler de tourisme à Lyon.

Vous nous proposez d'adopter ce jour votre schéma de développement du tourisme responsable. Ce n'est pas rien, c'est une grande première et c'est très bien. Pourtant, malheureusement, le document que vous nous avez communiqué ressemble plus à un dossier de presse qu'à un vrai schéma directeur. Sur les 55 pages du dossier, une fois retirés toutes les belles illustrations et les effets de mise en page, il ne doit pas rester beaucoup plus de texte que dans le véritable dossier envoyé à la presse.

Contrairement à ce à quoi on pouvait s'attendre avec vous et malgré 18 mois de travail avec les acteurs, vous ne présentez pas de réel état des lieux du tourisme dans notre Métropole, secteur par secteur, type de tourisme par type de tourisme. Vous qui avez souhaité que Lyon ne soit plus un "poids pour la planète", vous ne présentez même pas les impacts environnementaux du tourisme dans notre agglomération, alors que ce dernier ne représente pas moins de 11 % des émissions de gaz à effet de serre.

Comme à l'habitude avec vous, vous n'avez également aucun objectif chiffré. Le tourisme représente aujourd'hui pourtant 38 000 emplois, soit près de 6 % des emplois. Combien en 2026 ? Quel est votre objectif ? Le tourisme, c'est 8,5 millions de nuitées en 2019. Quel objectif pour 2026 ? On ne sait pas. Le tourisme à Lyon, ce sont 6,5 millions de touristes en 2019. Combien demain ? Vous ne pouvez décemment pas mener une politique sans savoir où vous voulez aller précisément, car c'est toute l'offre qui doit s'adapter selon cette ambition.

Vous nous expliquerez qu'il est difficile de se donner des chiffres chiffrés, au vu des incertitudes liées à la situation mondiale. Cela n'aurait pas dû vous empêcher pour autant de travailler sur les différentes hypothèses et scénarios en fonction de la reprise économique pour adapter vos objectifs. Mais ce qui est bien pratique pour vous, c'est que, comme vous ne donnez jamais d'objectifs chiffrés, c'est impossible d'évaluer vos politiques et leurs échecs éventuels. En 2026, il faudra vous croire sur parole.

Le pire, c'est qu'au fond, il n'y a rien de véritablement nouveau dans les orientations proposées. Ce schéma que vous nous proposez aurait pu être le nôtre. C'était déjà notre ligne de conduite vers laquelle aller au mandat précédent et j'ai trop de respect pour le travail des services et ne parlerai pas de recyclage.

Vous êtes en train d'inventer la politique publique de seconde main pour allonger son cycle de vie. C'est en train de devenir une habitude, chez vous, sur la culture, sur l'eau et le tourisme. Vous faites des schémas qui n'inventent rien ou si peu et vous présentez ça publiquement, comme une grande révolution.

La vraie révolution est seulement dans la communication et ne nous y trompons pas, lorsque nous nous penchons sur la méthodologie de GDS-Index, ce classement dont vous voulez faire le porte-étendard de votre politique, la progression de Lyon s'explique principalement par les efforts déployés en termes de communication et d'affichage politiques, à tel point que le Président de l'Office du tourisme alerte sur le fait qu'il faudra bien plus qu'un simple engagement politique fort pour maintenir, à terme, le rang de Lyon sur l'Index.

Je ne dirais pas que vous faites du *greenwashing*, car je connais l'engagement réel de tous les acteurs du secteur depuis plusieurs années pour agir sur le tourisme responsable.

Et là, il faut peut-être le reconnaître, notre problème, en tant qu'élus sortants, ce n'est pas de ne pas avoir su faire avancer les choses, mais de ne pas avoir réussi suffisamment à le faire savoir. C'est désormais vous qui récoltez les fruits mûrs que nous avons longuement semés.

On pourrait se féliciter du fait que vous instaurez une véritable continuité dans votre feuille de route avec tout ce qui a déjà été fait. On pourrait, oui, si vous n'en aviez pas fait autant pendant la campagne pour alerter sur les dangers du tourisme à Lyon. Qu'est-ce qu'on n'aura pas entendu sur les hordes de touristes étrangers venus d'avion pour augmenter notre bilan carbone et nous mener droit vers le tourisme de masse ! Vous découvrez que seulement 20 % des arrivées à Lyon se font en avion et que la clientèle nord-américaine est bien trop dépensière pour s'en priver.

Vous vouliez fortement réorienter le tourisme vers un tourisme d'agrément vert pour se passer du tourisme d'affaires, mais vous découvrez que c'est le tourisme d'affaires qui remplit 65 % de nos nuitées hôtelières. Vous vouliez durcir la réglementation sur Airbnb avec un référendum local, vous nous dites finalement que la réglementation de vos prédécesseurs n'était pas si mal et que votre brigade du logement fera l'affaire, mais avec seulement sept agents chargés à la fois de lutter contre l'habitat indigne, de contrôler l'encadrement des loyers, de prendre les arrêtés de mise en péril des bâtiments et faire respecter la réglementation Airbnb, ce ne sera clairement pas la brigade du changement.

Vous vouliez rendre la Fête des Lumières aux Lyonnais et l'ouvrir à tous les arrondissements, et vous faites mine de réaliser que 56 % des visiteurs sont des métropolitains, que 65 % viennent du département et cela, tout en

faisant face aux mêmes difficultés de sécurité que nous pour rouvrir complètement l'événement aux arrondissements.

Finalement, rien de bien nouveau par rapport à ce qui se faisait auparavant, alors que l'on pouvait craindre le pire, si vous aviez respecté ce que vous annonciez pendant la campagne électorale. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai cru comprendre que le groupe Progressistes et républicains s'était associé au groupe Synergies-Métropole. Est-ce bien cela, monsieur Kimelfeld ? Je donne donc la parole au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**M. le Vice-Président LONGUEVAL** : Monsieur le Président, notre Métropole a de nombreux atouts à faire valoir. Personne ici n'en doute. Ces atouts, millénaires pour certains, contemporains pour d'autres, se complètent et se complémentent. Ensemble, ils permettent de proposer une destination touristique variée et attractive, du romantisme des fleuves aux déhanchés nocturnes, en passant par une gastronomie riche et des espaces de nature en ville enviable par beaucoup.

Notre position géographique privilégie notre place, de surcroît, au carrefour de l'Europe, à trois heures de la mer, deux des montagnes, sept de l'Espagne, deux de la Suisse, deux de Paris, et j'arrête là. Tout cela est démontré dans les classements touristiques internationaux année après année dans lesquels Lyon ne cesse de glaner les meilleures places.

Tous ces avantages nous obligent aussi, ils nous obligent à une forme de soutien structuré au tourisme pour que notre territoire soit, certes, accueillant pour nos visiteurs, mais qu'il reste aussi accueillant pour celles et ceux qui y résident, pour que la destination de Lyon continue à être attractive et pour transmettre à nos visiteurs l'idée d'un tourisme plus engagé susceptible de s'intéresser aux valeurs qui nous guident. On peut lire dans le schéma : sortir des sentiers battus, lien avec le patrimoine industriel, métiers de l'artisanat, découverte des pépites cachées, tourisme fluvial, tourisme de l'eau et balades à vélo.

Le secteur a été durement éprouvé ces deux dernières années et nous sommes bien incapables de savoir ce qu'il en sera pour 2022. Dès lors, bien malin qui saurait définir des critères et objectifs quantitatifs sans savoir ce qu'il adviendra du monde, une fois la pandémie passée, mais je souhaite insister sur quelques points, notamment le premier objectif et son troisième point qui parle de promouvoir, de façon équilibrée, les sites et les événements les plus emblématiques de Lyon, mais aussi les offres alternatives de l'ensemble de la Métropole. Au-delà, je pense que, dans ce schéma, il faut saisir l'opportunité, même si c'est déjà largement entamé, que toutes les villes ont un rôle à jouer dans l'offre touristique, qu'il s'agira d'être inventifs pour proposer des innovations. Bien sûr, je pense à Villeurbanne capitale de la culture en 2022 qui sera le premier pôle d'attraction touristique pour l'année prochaine et nous pouvons nous en réjouir mais nous avons d'autres atouts locaux à faire valoir. La semaine dernière avait lieu la fête du cardon à Vaulx-en-Velin. Ce sont des richesses locales et patrimoniales que nous devons promouvoir.

Il peut être aussi passionnant de voir comment la ville se transforme en intégrant dans le tourisme des sujets comme la visite de grands sites industriels, ou encore de sites scientifiques, de laboratoires de recherche, de plateformes d'innovation ou encore des sujets autour de la rénovation urbaine qui peuvent être des sujets sur lesquels globalement et depuis longtemps, la Métropole a montré son savoir-faire. Chaque commune de notre Métropole pourra contribuer à développer cette offre en poursuivant le recensement des potentialités de l'offre touristique locale, cela existe bien sûr.

Les communes sont sollicitées, par exemple, dans les Journées du Patrimoine. J'ai aussi noté le circuit des forts et je pense que, dans chaque commune, il y a des curiosités touristiques communales à recenser qui pourraient avoir du sens pour construire de nouveaux circuits.

Pour conclure, on a beaucoup entendu l'opposition critiquer ce schéma comme plein de bonnes intentions. On l'a dit aussi en commission développement économique, mais n'est-ce pas la raison d'être d'un schéma structurant de politique publique que de déterminer des grandes finalités, des objectifs, de telle sorte que, dans la suite du mandat, on puisse ensemble, au quotidien, délibérer sur des actions concrètes et vérifier leur cohérence avec le schéma ?

La raison d'un tel schéma n'est-elle pas d'ouvrir les possibles et d'imaginer l'offre touristique de demain ? Ne vote-t-on pas, dans nos assemblées, en début de mandat, bon nombre de schémas, le schéma des solidarités, de la petite enfance, de lutte contre la pauvreté, le plan nature en ville, le schéma des politiques culturelles ? Ce qui est curieux, c'est que dans la même commission thématique du développement économique, on a entendu l'opposition à la fois reprocher à ce schéma de ne présenter aucune action concrète et, juste derrière, dans la délibération n° 2021-0793 qui suivait, qui était relative à une subvention à une association de solidarité vers la Tunisie, on a reproché qu'elle ne se référait pas à un schéma structurant. C'est peut-être cela aussi, s'opposer pour exister.

Soyons donc enthousiastes et fiers de poursuivre le développement de la destination touristique de la Métropole. Nous voterons bien évidemment les trois rapports relatifs au tourisme. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est aux écologistes.

**Mme la Conseillère ROCH** : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, le schéma de promotion du tourisme responsable qui nous est présenté aujourd'hui résulte d'un effort collectif de près d'une année entre nos services, les collectivités et les acteurs du tourisme de notre territoire.

Ce travail inédit s'est montré nécessaire pour faire l'état des lieux d'un secteur dont la crise sanitaire a mis en lumière les fragilités, mais surtout, pour appréhender les transformations à opérer pour le rendre plus résilient et adapté aux nouvelles attentes des visiteurs.

Nous voulons ainsi développer une stratégie touristique à part entière, à même de prendre le virage de la transition écologique et sociale et maintenir sur le long terme notre place de première destination française de tourisme responsable. Comme en attestent les nombreux prix reçus récemment par la Métropole, pas juste des mots sur un prospectus, mais des actes et orientations concrets.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur de nombreux atouts pour mettre en œuvre cette politique, à commencer par l'envie partagée des acteurs touristiques et institutionnels de travailler ensemble sur une offre de qualité dans un esprit de gouvernance et transversal à long terme.

La richesse de notre territoire, par son patrimoine et son savoir-faire local, sont autant de façon de mettre en valeur notre Métropole et renforcer un modèle touristique soutenable, porteur de sens, à la hauteur de la reconnaissance dont nous disposons déjà comme peuvent en témoigner les nombreuses récompenses obtenues ces dernières années.

Ce schéma nous montre également que la transition écologique est source de solutions et de nouvelles voies à explorer : accueillir davantage d'événements liés aux questions environnementales, accompagner les acteurs de la filière vers des pratiques plus vertueuses, promouvoir des parcours touristiques sobres et promouvoir les mobilités douces pour découvrir notre collectivité. Se doter d'une stratégie touristique responsable, c'est aussi en faire un levier d'action pour le développement de la Métropole au bénéfice de tous ses habitants.

Oui, monsieur Chambon, je vous confirme qu'avec 38 000 emplois en 2019, soit 6 % de l'emploi métropolitain, les métiers du tourisme représentent un enjeu majeur en raison de leur ancrage au sein du territoire et de son activité économique. Il nous faut les promouvoir et les valoriser auprès des habitants.

Nous pouvons en faire un tremplin pour l'insertion par l'activité professionnelle, comme dans le cadre du projet des Grandes Voisines qui montre qu'il est possible d'allier un projet d'insertion à une offre d'hébergement touristique innovante et vertueuse.

Enfin, le développement et la promotion de nouvelles offres touristiques sur notre territoire nous permettront d'élargir les destinations en travaillant à l'équilibrage sur le territoire des parcours, des sites culturels et naturels à valoriser pour que toutes les communes puissent mettre en valeur leur potentiel et leur attractivité.

Pour répondre à notre opposition, je voulais préciser que notre schéma n'est pas en rupture avec le passé. Certaines actions étaient déjà engagées. Nous soulignons le travail fait par nos prédécesseurs pour réorienter le tourisme vers plus d'agrément. Nous entrons maintenant dans une troisième phase marquée par l'équilibre et l'éco responsabilité.

Il ne faut pas nous accuser qu'il y a un manque de précision, car il s'agit d'un schéma global. Sa mise en œuvre impliquera l'Office du tourisme qui intègre des objectifs chiffrés, mais aussi de nombreuses autres politiques publiques, ce qui est la grande nouveauté. Ainsi, il sera mis en place une gouvernance de suivi de ce schéma.

En bref, vous l'aurez compris, ce schéma de promotion du tourisme responsable, loin d'œuvrer à la fin du tourisme à Lyon, comme certains le craignaient à notre arrivée, est une formidable opportunité de co-construire une politique touristique ambitieuse.

En opérant ensemble le virage de la transition écologique pour la filière touristique, nous assurerons l'avenir d'un tourisme à la lyonnaise plus vertueux pour les visiteurs, pour les Grand Lyonnaises et Grand Lyonnais pour l'environnement.

Nous vous invitons donc à voter favorablement cette délibération. Je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci à toutes et tous pour vos interventions.

La filière touristique a énormément souffert de la crise sanitaire, que ce soient les hôteliers, les restaurateurs, le monde de la nuit, les guides touristiques, les commerces et toutes les filières culturelles et de sport professionnel également.

Je tiens à remercier une nouvelle fois l'État pour son action de soutien à ces acteurs économiques, à travers des aides directes mais aussi avec le dispositif de chômage partiel qui a sauvé beaucoup d'emplois dans ce pays et le soutien des collectivités locales à ces filières, dont la Métropole de Lyon, lors du premier confinement et après, que ce soit par des aides directes, par des remises de taxes de séjour, par des aides en termes de communication ou encore l'Office du tourisme pour que les membres ne cotisent pas l'année passée.

On voit aussi qu'avec cette crise, Lyon a plutôt mieux résisté que d'autres, je pense, notamment, à la région parisienne, avec un été 2021 qui était proche de l'été 2019 et une rentrée depuis septembre qui s'est bien passée avec, notamment, un certain nombre de salons. Je pense au Sirha, à Pollutec, à Global industrie ou encore à la Fête des Lumières qui vient d'avoir lieu.

Certes, nous sommes toujours, malheureusement pour ces acteurs-là, en incertitude avec la cinquième vague du Covid et on sait notamment qu'on a des annulations pour cette fin d'année, mais on a une résilience sur le territoire qui est un atout qu'il faut amplifier.

Ce schéma du tourisme, d'abord, c'est le premier qui est fait, alors peut-être, cher Louis Pelaez, n'avons-nous finalement pas des visions si différentes et si la différence est simplement que l'on communique mieux, je vous remercie du compliment. Il faut en prendre acte. Ce n'est pas si souvent.

C'est un sujet essentiel, comme vous l'avez dit, 6 % des emplois, et j'espère que l'on va aider tous ces acteurs à arriver à recruter parce que nous sommes en difficulté de recrutement. L'initiative d'insertion hôtelière des Grandes Voisines me semble exemplaire, d'abord pour les personnes éloignées de l'emploi que nous avons sur la Métropole pour leur offrir une solution et pour aider ces professionnels à recruter.

Nous voulons accueillir plus, nous voulons accueillir mieux, travailler pour que les séjours soient plus longs et qu'au-delà des beautés du cœur de l'agglomération, souvent à Lyon, on arrive à multiplier le type de tourisme et leur durée, à profiter de nos musées, que ce soit celui de l'aviation à Corbas, celui de l'automobile à Rochetaillée, comme les plus grands musées tels que le musée des Confluences.

Et puis, il faut arriver, c'est l'un des objectifs, à réduire l'impact environnemental. C'est tout ce travail qui est fait depuis septembre 2020. Nous l'avons présenté, je crois que c'était lundi dernier avec la Vice-Présidente Hélène Dromain, aux acteurs du tourisme, avec le Président de l'Office du tourisme Robert Revat et moi j'ai vu un accueil assez favorable des acteurs de la filière.

J'ai entendu les réserves de monsieur Chambon : certainement n'allons-nous pas encore assez loin et n'avons-nous pas encore assez associé, mais c'est une avancée notable dont je me réjouis et je remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

---

**N° 2021-0791 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Approbation du schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) pour la période 2021-2026 - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0791. Avis favorable de la commission. Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller PELAEZ :** Mes chers collègues, je suis désolé si je réinterviens sur ce dossier, mais ce sera relativement rapide et c'était difficile, à la lecture détaillée, à la fois de ce rapport et de ce schéma, de ne pas intervenir.

"Schéma de développement de l'hébergement touristique", ce schéma se doit d'être le bras armé de vos ambitions en matière d'accueil de touristes sur notre territoire et c'est pour cela que nous estimons assez incongru que vous nous proposiez vos recommandations et objectifs chiffrés concernant l'évolution de l'offre et du dimensionnement de notre parc d'hébergement hôtelier alors que, de l'autre côté, vous n'avez pas d'objectif clair en termes de volume d'accueil de touristes.

Dit autrement, comment la Métropole peut-elle déterminer ses prescriptions sur le nombre de chambres nécessaires, si vous ne savez déjà pas combien de touristes vous voulez accueillir ? La démarche qui est la vôtre sur ce schéma de développement et d'hébergement touristique est précisément celle que vous auriez dû également avoir pour votre schéma de tourisme responsable. Vous partez de la conjoncture difficile actuelle pour établir deux hypothèses d'évolution de l'offre : un scénario dit constant qui suit la tendance d'évolution de l'offre de la dernière décennie et un scénario dit d'inflexion qui suppose une reprise plus lente de l'activité et donc, un développement plus limité du parc.

Nous pourrions même vous féliciter de cette approche pragmatique et raisonnée si vos objectifs chiffrés de capacités de chambres supplémentaires n'étaient pas aussi flous.

Je suis désolé, c'est un peu compliqué mais, en page 4 de la délibération, il est écrit que le scénario constant envisage une capacité de 1 030 chambres supplémentaires au total d'ici 2026 et que le scénario d'inflexion envisage, lui, la création de 740 chambres, 1 030" - "740. Pourtant, en page 28 du schéma, vous écrivez que c'est le scénario constant qui fixe un objectif de 740 chambres et que celui du scénario d'inflexion fixe un objectif de 550. 1 030 - 740 et 740 - 550, quels chiffres fallait-il croire ? Ceux de la délibération ou ceux du schéma ? Suite à nos remarques en commission, vous avez apporté une note au rapporteur sur ce sujet. Ce sont bien les chiffres les plus faibles qu'il faut prendre en compte.

Alors excusez-moi mais comment le chiffre de 1 030 chambres s'est-il retrouvé dans la délibération ? Tout cela donne l'impression d'une manipulation grossière. Le chiffre du scénario constant de 1 030 chambres vous apparaissant trop important au regard de vos ambitions de développement des capacités hôtelières, le scénario d'inflexion s'est alors transformé en scénario constant, et cela tout en oubliant de corriger la délibération qui présente le rapport. Un éventuel travail de falsification, en somme, et d'amateur qui plus est, si c'est le cas.

Cette analyse est à la fois confirmée par les chiffres que vous donnez plus haut dans la délibération et ceux des réalisations concrètes des chambres dans les tableaux page 28 du rapport. Vous écrivez que le parc d'hébergement touristique a augmenté de 2 % par an depuis 2011, passant de 16 229 chambres en 2011 à 19 418 chambres en 2020. Or, si le scénario constant suit bien la tendance d'évolution de la dernière décennie, comme vous l'écrivez, alors le chiffre le plus cohérent est bien celui du scénario avec 1 030 chambres et non pas celui à 740 chambres.

En outre, votre synthèse des recommandations quantitatives en page 29 du rapport est erronée. Vous écrivez que 1 991 chambres sont déjà en projet. Or, le tableau indique 3 605 chambres en projet pour les seules résidences hôtelières, dans votre scénario constant. Ces 3 605 chambres se transforment en 100 chambres dans le tableau ci-dessous pour le scénario d'inflexion.

Bref, vous voyez bien ici que tout n'est que flou, incohérences, et éventuellement dissimulation. Comprenez bien qu'il nous est impossible de voter une telle délibération. Nous ne mettons bien évidemment pas en cause les services mais, pour la bonne gestion de notre collectivité, on se doit d'être clairs, irréprochables, et de lever toute ambiguïté.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Pelaez. Je retiens donc qu'il y a une ambiguïté que vous avez levée en commission et à laquelle la note du rapporteur a apporté une réponse, mais qu'*a priori*, avec tous les chiffres que vous avez cités, j'avoue avoir été un peu perdu. Vous m'excuserez de ne pas avoir eu suffisamment d'attention après plusieurs heures de débats, mais je vais essayer quand même de re-réfléchir à tout ce que vous nous avez expliqué.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

- "Dans l'exposé des motifs :

Il convient de lire dans le paragraphe IV - Les orientations proposées pour la période 2021-2026 en lien avec le schéma de développement du tourisme responsable - 4°- Favoriser un tourisme inclusif, respectueux et participatif pour les habitantes et les habitants de la Métropole

"Au vu du contexte actuel de crise qui touche le secteur de l'hébergement touristique et des incertitudes qui planent sur les paramètres de repris, deux scénarios d'évolution du parc ont été élaborés afin d'adopter le volume de capacités au plus près du marché :

- un scénario constant, qui suit la tendance d'évolution de la dernière décennie et qui envisage une augmentation des capacités de 740 chambres supplémentaires toutes catégories confondues.
- un scénario d'inflexion, qui supposerait une reprise plus lente du secteur et donc un développement plus limité du parc. Ce scénario préconise la création de 550 chambres supplémentaires toutes catégories confondues.

Au total, les projections du scénario constant correspondent à une croissance de 1,9 % en moyenne chaque année entre 2020 et 2026 alors que celles du scénario d'inflexion correspondent à une croissance annuelle plus limitée de 1,4 %."

au lieu de :

"Au vu du contexte actuel de crise qui touche le secteur de l'hébergement touristique et des incertitudes qui planent sur les paramètres de reprise, deux scénarios d'évolution du parc ont été élaborés afin d'adopter le volume de capacités au plus près du marché :

- un scénario constant, qui suit la tendance d'évolution de la dernière décennie et qui envisage une augmentation des capacités de 1 030 chambres supplémentaires toutes catégories confondues.
- un scénario d'inflexion, qui supposerait une reprise plus lente du secteur et donc un développement plus limité du parc. Ce scénario préconise la création de 740 chambres supplémentaires toutes catégories confondues.

Au total, les projections du scénario constant correspondent à une croissance de 2,1 % en moyenne chaque année entre 2020 et 2026 alors que celles du scénario d'inflexion correspondent à une croissance annuelle plus limitée de 1,5 %."

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

---

**N° 2021-0795 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Création de 2 pôles d'entrepreneurs - Fonciers et études - Individualisations partielles d'autorisations de programmes - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0795. Madame Baume, vous avez la parole.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 8 page 254)*

**Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur** : Chers collègues, monsieur le Président, comme cela a été indiqué dans l'une des interventions précédentes, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, sauf erreur de ma part, vous n'êtes pas sans savoir que de nombreuses femmes et de nombreux hommes ont envie d'agir sur notre territoire sous forme entrepreneuriale, quelle que soit la forme juridique, et qu'au précédent mandat, trois points d'accueil de services, mais aussi offres immobilières d'entreprises avec des ateliers et des bureaux ont été créés. On appelle ces points-là les pôles entrepreneuriaux.

À l'heure actuelle, ils sont répartis sur l'ouest du territoire : Neuville-sur-Saône, la Duchère et Givors. Cela sautait aux yeux de tout le monde, c'est juste du bon sens de compléter l'offre de services et d'accompagnement des hommes et des femmes qui entreprennent pour le territoire sur l'est.

Vous imaginez bien qu'une étude précise a été faite en regardant ce que j'ai indiqué en commission économique, à savoir la dynamique de création d'entreprise, mais aussi la connexion aux transports en commun et modes doux, mais aussi le besoin en termes d'offre immobilière pour un premier pied dans son parcours immobilier, quand on est une entreprise.

Je tiens à votre disposition bien entendu l'étude et nous avons atterri sur deux lieux : un lieu à la frontière de Vénissieux et Saint-Fons qui est un lieu que certaines et certains connaissent bien qui est le site dit USIN sur Vénissieux qui accueille déjà, entre autres, la Ruche industrielle et des entrepreneurs industriels. Le deuxième site se situe sur Vaulx-en-Velin au Carré de Soie sur du foncier métropolitain.

L'objectif de cette délibération est d'ouvrir l'autorisation de programme pour pouvoir mener à bien les études et la réalisation de ces deux pôles entrepreneuriaux d'ici la fin du mandat.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions et commentaires.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Il y a une demande d'intervention du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**M. le Conseiller GOMEZ** : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots seulement pour dire notre satisfaction avec la création de ces pôles entrepreneuriaux. Nous souhaitons, depuis plusieurs années, la création de ce pôle sur Vaulx-en-Velin, c'est pourquoi nous nous réjouissons aujourd'hui de le voir devenir réalité. C'est pour nous une satisfaction à double échelle géographique, à l'échelle métropolitaine, car cela veut dire une Métropole, un territoire multipolaire qui partage son dynamisme ; à l'échelle vaudoise, car cela contribue à un quartier plus divers. Nous rompons avec un quartier binaire qui opposait tertiaire et logements denses pour un quartier à vivre avec l'esplanade TASE réalisée par la Métropole sous le précédent mandat, l'école Odette Cartailhac construite par la ville et ce pôle autour duquel doivent se développer des activités productives, mais aussi une offre de proximité pour les salariés et les habitants.

Satisfaction aussi sur une double échelle historique : celle du passé avec un pôle qui s'inscrit dans l'histoire textile du quartier, de la commune, de notre agglomération dans son histoire industrielle et industrielle, celle du présent avec un pôle qui inscrit un entrepreneuriat ancré dans la modernité, un entrepreneuriat innovant techniquement, un entrepreneuriat innovant socialement et écologiquement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

---

**N° 2021-0803 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Schéma de promotion des achats responsables (SPAR) - Adoption du programme d'actions de la Métropole de Lyon - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0803. Madame Baume, vous avez la parole.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 9 page 259)*

**Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur** : Nous restons sur le sujet de l'économie puisque, comme le Président l'a indiqué tout à l'heure, nous faisons, comme la plupart des collègues et des collectivités, des achats publics un levier de transformation des modèles de production et de consommation sur notre territoire et plus largement puisqu'on a tout à fait conscience qu'on achète auprès d'entreprises à l'échelle régionale, voire, parfois, au-delà.

Vous n'êtes pas sans savoir que la réglementation a évolué. Si vous ne le saviez pas, je vous le dis rapidement. Dans la fameuse loi ESS (économie sociale et solidaire) de 2014, on parlait achats, mais surtout, dans la loi climat résilience, il y a tout un aspect de trajectoire socialement responsable et écologiquement responsable des achats.

Vous avez tous en tête que, le 25 janvier dernier, vous aviez collectivement voté des partis pris politiques pour la création de ce premier schéma des achats responsables de la Métropole de Lyon. La Métropole n'en était pas dotée par le passé. On pouvait avoir des hommes et des femmes dans les services qui s'attachaient à ceci, éventuellement des Vice-Présidentes et des Vice-Présidents qui étaient attachés à ce type de démarche, mais il n'y avait pas de démarche collective organisée et suivie avec des indicateurs.

Après ce parti pris politique, nous avons organisé une concertation, une co-construction avec, comme l'a dit le Président tout à l'heure, plus de 1 000 personnes mobilisées et 200 contributions. C'est ce que vous voyez dans la phase deux de la concertation qui nous a permis d'atterrir sur ce programme d'actions.

C'est le visuel suivant : vous avez la grande boîte du schéma de promotion des achats responsables et à l'intérieur de la boîte, pour la mettre en œuvre, on vous décline en toute transparence comment on se met en ordre de fonctionnement en interne avec les services.

C'est le deuxième volet : "Actions de transformation dans les pratiques internes et vis-à-vis des acteurs économiques" et on vous dit aussi comment on oriente notre politique d'achats responsables avec trois piliers qui sont pleins de bon sens :

- la promotion de modèles économiques durables, ou dit autrement, de nouveaux modèles économiques, ou dit autrement par exemple, aller plutôt sur de la location, ce que tout le monde connaît ici, plutôt que de la propriété, soutenir les modèles liés à de la lucrativité limitée, je pense, à l'ESS en particulier,

- la viabilité environnementale qui vous parle tous, vous y avez tous fait écho lors du rapport de Philippe Guelpa-Bonaro sur la résilience, c'est-à-dire accompagner les entreprises, entre autres, avec des clauses de progrès sur leur approche matière et énergétique,

- enfin, c'est en lien et en cohérence avec nos politiques sociales, le sujet de l'inclusion et de la justice sociale qui passe bien évidemment par la question des clauses sociales et de l'insertion, mais pas uniquement puisqu'il y a aussi la place des salariés dans la gouvernance des organisations socioéconomiques, il y a aussi la place des femmes dans les organisations dirigeantes mais il y a aussi le respect de la réglementation sur la question des personnes en situation de handicap.

Nous en sommes au moment où nous vous proposons d'acter ces deux aspects, de travailler plus intensément sur le sujet du *sourcing* qui demande une vraie évolution de posture auprès des équipes de Michel Soulas et donc je tiens à remercier ici Isabelle Caron qui est notre directrice achats et qui fait cet accompagnement aux côtés de Michel Soulas et de tous les collègues dans les services de la Métropole de Lyon. Ce n'est pas forcément évident de passer d'une logique de commande publique très juridique ceinture et bretelles à une logique de dialogue avec les entreprises du territoire.

Je reviendrai devant vous, d'abord en commission économie avec l'ensemble de mes collègues pour vous présenter nos indicateurs de suivi, bien évidemment sur ces trois aspects : la promotion des nouveaux modèles économiques, la viabilité environnementale, l'inclusion et la justice sociale.

Excusez-moi, j'ai été trop longue.

**M. LE PRÉSIDENT** : Non, c'est parfait, madame la Vice-Présidente. Il y a trois demandes d'interventions et je donne la parole au groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, madame la Vice-Présidente, ce dossier est profondément politique posant, en pratique, le rôle de la commande publique comme outil économique et pas seulement d'achats, donc de notre responsabilité dans les relations entre public et privé, ce qui renvoie au débat sur l'économie sociale et solidaire, l'économie mixte et, permettez-moi de dire, la place du capitalisme dans le socialisme.

Le discours dominant oppose l'État qui ne devrait pas s'occuper d'économie et les actionnaires privés, seuls légitimes à décider des investissements. Pourtant, toute l'histoire montre à quel point le privé a toujours massivement utilisé l'État. Sans revenir au plan Marshall ou au gaullisme en France, vous connaissez la place des dépenses militaires dans l'économie mondiale. J'ai participé à deux congrès scientifiques aux États-Unis, plus de la moitié des conférences de scientifiques US étaient sponsorisées par le DOD, la Défense US.

Depuis les années 2000, la planche à billets tourne à plein régime pour maintenir artificiellement les profits, la crise sanitaire actuelle n'ayant fait qu'accélérer les choses, et nous savons tous qui va passer à la caisse. Le capitalisme est structurellement en crise, incapable de planifier rationnellement ses investissements.

Me suis-je éloigné du sujet ? Pas vraiment. J'en dessine le contexte. Quel rôle de la puissance publique dans l'économie ? Car si l'intervention de l'État est marquée par les dépenses militaires, l'intervention des collectivités est principalement destinée à la réponse au besoin. Nous avons donc la responsabilité de définir comment notre commande publique agit sur et avec l'économie.

Bien sûr, toute l'activité économique locale ne dépend pas de la commande publique, mais nos 600 M€ annuels d'achats sont une intervention significative si nous les considérons aussi comme une intervention sur l'économie. Quelle part d'emploi local en dépend ? Quel impact carbone importé ? Quel impact carbone local ? L'économie sociale et solidaire est un lieu d'expérimentation d'une économie considérant le capital non comme le maître des décisions, mais comme le moyen d'organiser les savoir-faire au service des besoins.

Mais la commande publique est aussi un moyen d'orienter les entreprises vers des besoins définis par nos politiques publiques, cette notion d'achats responsables est un outil d'expérimentation d'un pilotage de l'économie par le politique et vous comprendrez que, pour les communistes, c'est essentiel.

Il faudrait que l'État tout entier devienne un outil de pilotage global de l'économie, pas à travers les taxes et autre signal prix, mais comme un acteur qui décide, planifie pour que le capital soit conduit à se mettre au service des objectifs politiques. L'objectif premier, local comme national, est bien sûr la création d'emplois, ce qui est contre-nature pour un capitalisme qui ne veut créer que les emplois permettant le profit et le maximisant, mais cela devrait être le but premier des politiques publiques. C'est pourquoi nous suivrons avec intérêt la mise en place de ce SPAR en souhaitant que progressivement, les indicateurs permettent de suivre son efficacité sur la création d'emplois, leur qualité et, bien sûr, sur la décarbonation de l'économie.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**Mme la Conseillère BORBON** : Monsieur le Président, chers collègues, nous vous l'avions annoncé lors du lancement de cette démarche il y a un an, nous soutenons la volonté de réorienter les achats publics pour les rendre plus responsables en répondant à des objectifs écologiques et sociaux, partagés par les acteurs socio-économiques et les citoyens du Grand Lyon.

Beaucoup a déjà été réalisé quant à la politique d'achats responsables de notre collectivité. Lors du précédent mandat, le fort engagement de la Métropole en matière de clause d'insertion a d'ailleurs été salué par tous sur les bancs de notre assemblée. Plusieurs communes de notre Métropole font figure d'exemples à suivre, à l'instar de la Ville de Lyon qui, dès 2016, a adopté son schéma de promotion des achats responsables.

Avec près de 600 M€ de dépenses moyennes d'achats par an pour les seuls marchés publics de la Métropole et 500 M€ de dépenses sur les contrats de délégation de service public, nous avons, en effet, une lourde responsabilité : celle de montrer la voie du respect de l'environnement, d'accompagner la transition énergétique et d'aller vers une société plus inclusive. En somme, d'incarner le changement que nous souhaitons, au-delà de notre Métropole.

Sur ce sujet, et cela n'est pas si fréquent, la concertation lancée il y a une année, a permis de véritablement écouter les besoins et attentes du monde économique. Le résultat de cette année de travail s'incarne pour vous dans un plan d'actions de 14 pages. Ces 14 pages sont pleines de bon sens, et si on grossit un peu le trait, vous nous proposez plus ou moins de :

- faire de la sensibilisation en interne et auprès des entreprises,
- allouer les lots au maximum,
- réserver des marchés aux structures de l'ESS et de l'insertion sociale,
- renforcer le sourcing.

Nous devons avouer que comparativement à ce qu'ont adopté récemment la Ville de Lyon et le SYTRAL, nous restons un peu sur notre faim. S'il est absolument indispensable de ne pas être trop précis dans les objectifs affichés afin de ne pas fragiliser juridiquement nos marchés ou les rendre complètement inadaptés à la réalité économique des entreprises, vos objectifs de suivi ne nous permettent pas de savoir clairement quels sont vos niveaux d'ambition.

Sur les 19 indicateurs de suivi que vous nous proposez, 18 correspondent à des objectifs quantitatifs et un seul peut s'apparenter à un objectif qualitatif : la pondération du critère prix. Ça peut paraître assez léger.

Nous avons bien compris que le SPAR est amené à évoluer et à intégrer les différents changements réglementaires et de présentation de la part de l'État, mais en l'absence de critères environnementaux, ce document pourrait passer pour un simple support de communication.

Beaucoup de questions demeurent. Quelle stratégie d'achats par filière ? Comment vont être fixés les nouveaux référentiels d'achats ? Quels en seront éventuellement les objectifs recherchés *via* des critères donnés en termes de réduction d'impacts environnementaux ? Quel est le calendrier de déploiement des nouveaux critères pour donner les moyens aux entreprises de s'adapter ?

Enfin, vous avez dernièrement lancé à destination des entreprises un outil de mesure de leurs impacts environnementaux et sociaux. À l'issue d'un questionnaire, l'entreprise obtient un score global sur 100. Des axes d'amélioration et solutions sont ensuite recommandés et permettent un suivi des progrès dans le temps.

Si, pour le moment, l'outil est basé sur le volontariat et permet d'accompagner les entreprises dans leur transformation interne, nous pouvons nous demander si la Métropole envisage, à terme, de rendre obligatoire l'atteinte de ces critères d'achats à travers ce type d'outil. Si tel est le cas, vous devriez d'ores et déjà l'annoncer.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère BROSSAUD** : Monsieur le Président, chers collègues, l'achat public n'est pas qu'une décision technique. Avec cette délibération, il devient aussi un puissant levier de transformation écologique et sociale du territoire et un outil de promotion de nouveaux modèles économiques.

Le SPAR, comprenez le schéma de promotion des achats responsables, est issu de plusieurs cadres réglementaires français et européens depuis une quinzaine d'années, parmi lesquels la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014.

Ce cadre rend obligatoire l'adoption d'un document de référence qui permet d'orienter l'achat des collectivités et de leur groupement vers une commande plus vertueuse. Initialement créé pour l'insertion sociale des publics éloignés de l'emploi, le SPAR a été étendu aux problématiques écologiques et à l'économie circulaire en 2015. À partir de 2023, il devra officiellement comporter des indicateurs chiffrés.

Nous avons voté une première délibération le 25 janvier 2021 qui a fixé les principales orientations du schéma. Depuis lors, une démarche de co-construction a été mise en œuvre en interne et auprès du tissu économique local. Elle a ciblé trois filières prioritaires : alimentation, bâtiment, déchets et elle a réuni plus de 1 000 participants sur quatre mois, dont une centaine d'agents de la Métropole.

Il est ressorti de cette démarche 200 propositions qui ont été traduites ensuite en plan d'actions et en indicateurs d'impact et de suivi. Qu'y a-t-il de réellement nouveau, dans ce programme, par rapport à l'existant ? La méthode de travail, tout d'abord. S'il s'agit bien de dynamiser le tissu productif local et d'encourager l'offre, quand elle n'existe pas, comme dans d'autres collectivités, on se propose de le faire en sortant du tout juridique, grâce à une collaboration étroite avec les entreprises.

On utilisera aussi ce que l'on appelle le sourçage, des annuaires, des repérages, de la veille, pour mieux connaître les fournisseurs potentiels et leur capacité d'adaptation. L'enjeu est de développer certains secteurs comme celui de l'économie sociale et solidaire, mais aussi l'innovation sociale et responsable dans d'autres.

Nous souhaitons ensuite augmenter significativement la part des 600 M€ d'achats annuels de la Métropole, 1 milliard d'euros si nous incluons les concessions de service public, qui pourraient bénéficier aux TPE-PME (très petites entreprises-petites et moyennes entreprises) ou à leur groupement. Car même si cette part a globalement augmenté dans la commande publique ces dernières années, on constate pourtant qu'elle baisse, plus les communes ou intercommunalités sont grandes. Réduire la taille des lots dans les marchés ou mettre en place des indicateurs permettant plus facilement de repérer les PME figurent parmi les leviers proposés.

Au chapitre social, on retiendra la volonté d'agir en faveur de la promotion des non-discriminations, et plus particulièrement de l'égalité homme-femme, en intégrant des clauses spécifiques dans ce sens.

Enfin, sur le plan environnemental, il ne vous échappera pas que l'ambition est très forte. Au-delà des référentiels de l'économie circulaire déjà connus, le plan d'actions prévoit l'achat de produits recyclés, de réemploi ou de réutilisation, mais aussi une réduction de leur empreinte carbone. Jusqu'alors, le volet carbone était pris en compte à travers l'introduction quasi systématique de clauses d'exécution de type véhicules propres pour les déplacements et livraisons, et dans une moindre mesure, par l'utilisation de critères de valorisation des offres réduisant les émissions de CO<sub>2</sub>.

Désormais, le SPAR prendra en compte l'empreinte carbone dès la définition du besoin. En rendant déficient, notamment le recours à des matériaux bio-sourcés, en encourageant des pratiques d'écomobilité et en travaillant enfin sur le cycle de vie des biens et services.

Il vous est demandé de voter aujourd'hui un plan d'actions fixant les priorités de déploiement du SPAR en 2022. Nous pourrions aussi mieux prévoir le programme d'achats de la collectivité, mieux connaître les marchés, s'assurer du bon suivi de l'exécution des contrats, notamment sur des marchés pluriannuels, voire essaimer au-delà d'un premier cercle d'acteurs *via* la centrale d'achats, par exemple.

Les indicateurs de suivi actuellement identifiés dans l'annexe de la délibération, produit en cohérence avec les partenaires économiques consultés, seront également testés au cours de cette période. Votre geste ne validera pas une nouvelle procédure administrative, mais bien les germes d'une économie inclusive non polluante et sobre en consommation de ressources.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Ce schéma d'achats responsables, il est important, cela a été dit. D'autres en font, comme le SYTRAL et la Ville de Lyon. Nous travaillons d'ailleurs ensemble avec le SYTRAL et la Ville de Lyon pour avoir une cohérence parce que c'est important et avec toutes les collectivités qui le souhaitent, nous le ferons également.

J'ai également proposé à des acteurs privés, je pense à la SNCF, quand j'ai vu monsieur Farandou ou encore à EDF quand j'ai vu monsieur Lévy il y a quelques jours, de travailler ensemble parce que si on arrive à travailler, par exemple avec tous les acteurs qui interviennent sur la voirie, on aura beaucoup plus de chances d'avoir des chantiers à faible impact carbone que si nous sommes tout seuls.

C'est donc un enjeu vraiment important et, comme l'a dit madame Brossaud, la méthode est importante et le temps que nous passons avec les entreprises du territoire est un élément essentiel pour réussir la démarche, pour convaincre les entreprises de prendre toute leur part parce que l'on n'y arrivera pas sans que les entreprises évoluent et évoluent maintenant rapidement.

L'outil d'impact qui a été mis en place, puisque vous nous avez interrogés là-dessus, l'outil numérique gratuit qui permet, comme vous l'avez dit, d'évaluer les impacts d'une entreprise, environnementaux, sociaux, sociétaux et de donner des pistes d'amélioration et une note à la fin, est un outil qui livre les données pour l'entreprise et pour l'entreprise uniquement.

Nous n'avons pas accès aux résultats des entreprises et il n'y a pas de lien direct ou de contraintes de l'entreprise à fournir sa note pour répondre à nos marchés et ce n'est pas prévu non plus. Par contre, on va retrouver des logiques des deux côtés qui vont naturellement dans le même sens et cela peut être, au final, un avantage pour nos entreprises du territoire de travailler avec cet outil d'impact pour mieux comprendre nos demandes dans nos appels d'offres.

Je mets ce dossier, qui semble assez consensuel, aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

---

**N° 2021-0866 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Arrêt du bilan de concertation - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

**N° 2021-0867 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Arrêt du projet - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0866 et 2021-0867.

La première délibération n° 2021-0866 concerne l'arrêt du bilan de concertation et la délibération n° 2021-0867 concerne l'élaboration du RLP. En Conférence des Présidents, nous avons souhaité regrouper les deux délibérations pour les débats. Je donne la parole au Vice-Président Philippe Guelpa-Bonaro pour nous présenter ces dossiers.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 10 page 267)*

**M. le Vice-Président GUELPA-BONARO, rapporteur :** Merci monsieur le Président. Chers collègues, nous voici enfin arrivés à cette étape du bilan de la concertation et de l'arrêt de projet du règlement local de publicité, délibération ayant reçu un avis favorable de la commission.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi de remercier l'ensemble des Maires de la Métropole de Lyon avec qui j'ai pu échanger et travailler ces 12 derniers mois, *via* les CTM (Conférence territoriales des Maires) et en rendez-vous interpersonnels.

De Mions à Dardilly, de Neuville-sur-Saône à Saint-Priest, les échanges ont été fertiles, parfois surprenants, pour construire et amender le projet de règlement local de publicité que je vous présente aujourd'hui. Surprenants car je me suis rendu compte que de nombreuses communes, notamment à l'ouest et au nord de la Métropole de Lyon, pouvaient avoir déjà des RLP extrêmement stricts et quand les RLP n'existaient pas encore ou dataient, des Maires m'ont surpris par le niveau d'ambition qu'ils affichaient sur la réduction de la publicité.

Je prendrai notamment l'exemple d'un Maire d'une grande commune de l'ouest lyonnais qui a eu la gentillesse de me transférer un courrier de sa part en réponse à un professionnel de la publicité que j'ai pris comme une marque de confiance et d'encouragement. Monsieur le Maire y exprimait sa satisfaction de voir se dessiner un RLP co-construit et réellement protecteur du cadre de vie et qu'un éventuel avis négatif de son Conseil municipal se justifierait si la Métropole de Lyon n'était pas assez stricte pour réduire la publicité.

Car oui, la réduction de la publicité est une demande transpartisane. Les raisons de cette aspiration s'expliquent de différentes façons, comme vous pouvez le voir sur cette slide, mais l'objectif est le même : une réduction, *a minima* un nettoyage des supports qui datent d'un temps où l'anarchie publicitaire régnait sur nos bords de route. Par l'enjeu du climat d'abord, par la lutte contre la pollution lumineuse, par le souci d'esthétique des villes et villages fleuris, les raisons de réduire et surtout d'améliorer qualitativement la publicité sont nombreuses.

Depuis 2012, le code de l'environnement modifié, suite au Grenelle du même nom, exigeait de la Métropole de Lyon qu'elle rédige son règlement local de publicité. Depuis 2012, soit bientôt 10 ans ! Il aura fallu attendre 2017 pour que monsieur Kimelfeld arrive à la Présidence de cette Métropole et qu'enfin, l'on s'empare du sujet.

Les avancées sur ce RLP en 2019 étaient réelles par rapport au laxisme ambiant concernant l'affichage sur la voie publique. Mais après les élections de 2020, le renouvellement des Exécutifs et une lecture attentive du bilan de la concertation 2018-2019, nous avons la conviction que l'on pouvait aller un peu plus loin en prenant cette fois les avis du grand public et des associations autant en compte que ceux des professionnels du secteur de l'affichage, une concertation ayant fait émerger plusieurs sujets saillants dans le débat que vous voyez ici, à l'écran. Nous allons donc plus loin, notamment sur les dispositifs les plus emblématiques et les plus nocifs que sont les écrans numériques, les bâches de chantier immenses, ou les publicités et enseignes en toitures lumineuses.

Et nous avons eu raison d'y croire puisqu'en effet, une grande majorité de Maires nous ont suivis en ce sens durant cette année supplémentaire d'élaboration sur les quatre orientations renforcées que nous vous avons présentées début 2021 et sur lesquelles je n'ai pas besoin de revenir.

Après plus de 30 réunions publiques entre fin 2020 et la rentrée 2021, et environ le double pour les réunions techniques entre les services de la Métropole et ceux des communes, nous avons atterri sur un ensemble de règles qui nous paraissent à l'équilibre entre plusieurs enjeux :

- les enjeux de protection du cadre vie et de lutte contre le réchauffement climatique,
- les impacts financiers sur les communes, sur les professionnels et sur la Métropole de Lyon,
- la préservation d'outils d'affichage efficaces pour la communication des collectivités,
- et une meilleure mise en valeur de nos entrepreneurs, artisans et commerçants locaux.

Voici quelques extraits de ce projet avec trois mesures à la fois fortes, mais calculées et discutées avec les professionnels concernés :

- l'interdiction des panneaux numériques publicitaires situés en extérieur. Concernant ceux situés dans les vitrines, malgré la loi climat de fin août qui intègre la possibilité de les réglementer, la concertation préalable n'ayant pas eu lieu sur ces dispositifs, il n'était pas possible d'écrire quoi que ce soit à leur sujet dans ce RLP aujourd'hui,
- la réduction progressive de la taille maximale des panneaux de publicité qui est de 12 m<sup>2</sup> aujourd'hui, en passant par 8 m<sup>2</sup> pour les mobiliers urbains publicitaires et d'information en 2024, puis 4 m<sup>2</sup> en 2028,
- l'augmentation de l'amplitude horaire d'extinction des publicités et des enseignes à des niveaux équilibrés entre lutte contre la pollution lumineuse et bon affichage en soirée pour les commerces, notamment en cœur de villes et villages, des cœurs de villes et villages définis par les zones 2 et 3 parmi neuf zones couvrant le territoire aggloméré de la Métropole de Lyon.

De la zone 1, les espaces naturels très protégés de la publicité, à la zone 9, pour caractériser les grands équipements de la Métropole de Lyon, comme Confluence, la Soie, ou l'OL Vallée, ou des sites tertiaires particuliers, comme Part-Dieu ou Gerland, on a un zonage progressif et une adéquation des dispositifs en fonction du tissu urbain :

- des enseignes qualitatives et très peu de publicité dans les zones de centralité, pour redynamiser les centres-bourgs en échos à l'un des axes du pacte métropolitain et mettre en valeur le patrimoine historique de chaque commune,

- des enseignes discrètes et uniquement de la publicité sur mobilier urbain géré par les collectivités sur la zone 4, la zone principalement de tissu résidentiel, qu'il soit collectif ou individuel, car c'est là où l'on habite, où l'on se repose et où la plupart des écoles se situent. Il est à noter que 99 % des écoles sont situées dans des zones où la publicité dite "privée" est interdite,

- une émergence de la publicité privée apparaît sur les axes de circulation, en zones 5 et 6, pour garantir aux professionnels du secteur une audience qui reste acceptable avec des dispositifs en fonction de la taille du bâti pour une intégration paysagère optimale,

- enfin, des territoires plus orientés vers le travail et la consommation avec les zones 7, 8 et 9 où les enseignes peuvent être de plus grande taille, et la taille de la publicité adaptée selon la qualité paysagère des sites.

Pour établir ce zonage, nous sommes partis du bon travail qui avait été fait par l'ancien Exécutif, et notamment monsieur Véron, que je salue et avec qui je suis en contact régulier sur ce dossier. Dans un souci d'harmonisation et de compréhension du règlement, nous sommes passés de 16 à 9 zones en s'appuyant aussi sur le PLU-H. Neuf zones et non huit, comme précédemment annoncé, grâce notamment à la zone 7 que j'aime à rebaptiser la zone "Max Vincent" qui nous a très justement suggéré de créer une zone où l'on pourrait avoir des enseignes de grande taille, mais dans un tissu économique très verdoyant et paysager justifiant de le préserver de la publicité. Merci encore, monsieur Vincent, pour cette proposition que nous avons retenue.

Pour terminer cette présentation, il est important de rappeler les échéances prochaines avec, d'abord et avant tout, les avis des communes sur ce RLP d'ici à mars 2022, puis une enquête publique qui arrivera probablement à la rentrée, afin de viser un vote final du RLP en fin d'année prochaine.

J'adresse un immense remerciement aux services de la Métropole de Lyon, notamment à mesdames Pépin, Pfeiffer, Bettini et Besnehard pour leur immense travail, qui n'est pas fini sur ce dossier. Je vous remercie de votre écoute et j'attends vos contributions avec la plus grande attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je donne la parole au groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller DEBÛ :** Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, le vote d'aujourd'hui vient parachever un long travail d'élaboration dans la concertation, comme il a été dit, pour le règlement local de publicité qui permettra d'harmoniser les règles sur l'ensemble du territoire métropolitain et visant à réduire, autant que possible, cette source de pollution visuelle.

Je voudrais tout d'abord saluer la méthode d'élaboration de ce règlement qui a véritablement été co-construit avec les communes, qu'elles aient ou non eu un RLP communal. Cette approche, qui intègre les particularités des communes, tout en portant une exigence politique affirmée, est un modèle à suivre pour nos projets d'envergure de l'ensemble de l'agglomération. Il démontre, s'il le faut, que sur bien des sujets, Métropole et communes peuvent travailler en bonne intelligence. La Métropole élaborera un cadre commun, dans le respect de l'autonomie de chacune des communes.

Cette concertation a également englobé les acteurs économiques et les associations intéressées au sujet avec la même exigence de trouver un compromis socialement acceptable par le plus grand nombre. Je suis heureux de constater que l'objectif de réduction de la publicité dans l'espace public est largement partagé, à défaut de son bannissement pur et simple.

Car la publicité n'est pas un sujet neutre ou un élément naturel de l'environnement urbain. Elle participe puissamment d'une société consumériste qui fait fi des besoins sociaux réels et recherche à créer un désir artificiel et vain pour des produits dont nous n'avons pas forcément besoin. Au contraire, en cherchant à séduire, sous de faux atours, à capter du temps de cerveau disponible, à s'introduire partout, tout le temps, sous toutes les formes, la publicité est un parasite qui écarte, écrase l'information objective, transparente et vérifiable.

Cette tendance parasitaire est accentuée par le développement de publicités numériques qui peut désormais exploiter, à notre insu, nos données personnelles, afin de personnaliser les réclames. Ce procédé, violemment intrusif et bien peu respectueux de notre activité, n'est pas un fantasme. Pour ceux qui auront lu le Canard enchaîné

de cette semaine, ils auront appris que c'est ce qui sera mis en œuvre dans le métro parisien à partir de l'année prochaine. C'est le nouvel article "Les murs du métro vous espionnent".

L'omniprésence de la publicité entrave fortement la capacité des consommateurs à exprimer leurs véritables besoins, leurs usages et leurs exigences de qualité, à la fois sociaux et environnementaux. La publicité participe à imposer la valeur marchande des biens et services là où la seule valeur qui vaille est la valeur d'usage. Elle s'impose dans l'espace public transformant la ville, espace d'échanges sociaux, en un espace marchand où tout se monnaie.

C'est donc faire preuve de salubrité publique que de réduire la place de la publicité dans l'espace public. Pour autant, je ne rêve pas d'une ville muette, au contraire. Il nous faut augmenter le nombre de panneaux d'affichage libres non commerciaux pour promouvoir nos événements culturels ou sportifs, pour l'expression des associations et clubs de nos villes et de nos quartiers pour les informations d'ordre public ou pour l'expression politique.

Car une ville est un espace d'interactions sociales, d'expression artistique, de débat politique. C'est un territoire de liens, d'échanges humains qui participent à notre qualité de vie et à notre épanouissement, autant individuel que collectif.

Vous aurez donc compris que nous voterons avec enthousiasme cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

**M. le Conseiller VERGIAT** : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, pour commencer cette intervention au nom du groupe Synergies sur le règlement local de publicité, j'ai envie de vous dire : que de temps perdu !

Sans vouloir être exhaustif, juste faire un petit historique. Le Conseil avait déjà délibéré le 15 décembre 2017 sur la procédure et les modalités de collaboration avec les communes et la concertation publique. Ces consultations et concertations ont couru toute l'année 2018 jusqu'à fin 2019. Le Conseil avait déjà tenu un débat sans vote sur les orientations du projet RLP le 25 juin 2018.

Tout cela avait permis de construire les bases d'un RLP qui puisse faire consensus en offrant le cadre réglementaire structurant et cohérent avec des orientations décisives en matière de lutte contre l'invasion publicitaire et ses conséquences sur notre société, notre cadre de vie et notre environnement.

Je tiens d'ailleurs à souligner le travail réalisé, comme l'a dit le Vice-Président, par mon collègue Patrick Véron sous le mandat précédent. Mais à votre arrivée, rien n'allait plus. En janvier dernier, rebelote pour un nouveau débat sans vote, deux ans et demi après le précédent.

Aujourd'hui, nous allons enfin pouvoir délibérer sur le projet de règlement local de publicité à l'échelle de notre Métropole. Ce qui est assez perturbant, c'est que vous reconnaissez vous-même que vous n'avez pas changé grand-chose aux orientations préalables engagées, vous en avez conservées 85 %, si j'en crois les propos de votre Vice-Président. Ces orientations étaient déjà ambitieuses, vous le reconnaissez aujourd'hui, malgré le dénigrement et les manœuvres politiciennes effectuées par des ultras pendant la campagne électorale.

Pour rappel, actuellement 42 communes du territoire de la Métropole disposent d'un RLP communal et ceux-ci ne sont toujours pas cohérents entre eux. Surtout, 17 communes ne disposent pas de RLP local et leur territoire est, en conséquence, soumis au règlement national de publicité défini par le code de l'environnement qui correspond à un strict minimum qui n'est pas en phase avec les enjeux sociétaux, sanitaires et environnementaux, et bien entendu, les attentes de nos concitoyens.

Malgré l'attente et l'urgence, vous avez voulu marquer ce document de votre sceau. Soit, mais passons à autre chose. Le sujet presse et les communes sont en attente. Il est temps que nous passions aux actes car, si l'échéance de caducité des RLP communaux a été repoussée au 13 juillet 2022 par le législateur, il ne va pas la repousser éternellement.

Sans entrer dans les détails, reconnaissons-le, ce RLP est un outil précieux pour la protection de l'identité de nos communes et de nos territoires, la préservation de l'environnement, la défense de l'économie locale et du commerce de proximité. Ce sera aussi un dispositif important pour protéger nos populations et la santé publique, pour lutter contre l'incitation à la surconsommation et limiter l'exposition de nos enfants à des publicités pour des produits nocifs pour leur santé ou leur épanouissement.

Une fois n'étant pas coutume, nous notons que vous avez pris en compte certaines remarques de la part des Maires et, notamment, en créant la zone Max Vincent, dite "n° 7", et en faisant évoluer certains zonages. Toutefois, des réserves et des questions importantes demeurent.

Tout d'abord, nous regrettons que le pouvoir de police sur la publicité extérieure soit transféré en 2024 à la Métropole au détriment des communes. Pourquoi retirer subrepticement ce pouvoir de police aux communes, alors qu'elles ont la capacité d'agir en proximité et rapidement, en parfaite connaissance des spécificités de leur territoire ?

Pour rappel, la taxe locale de publicité extérieure (TLPE), ce sont presque 10 M€ par an pour 54 % des communes de la Métropole qui la prélèvent. Nous sommes dans l'attente de vos informations sur l'impact de l'application du nouveau RLP sur le produit de cette TLPE. Certaines communes annoncent une baisse de recettes de l'ordre de 70 %, alors que votre Vice-Président parle au maximum de 30 % à 40 %. Qu'en est-il vraiment ?

Enfin, nous attendons de voir comment avancent concrètement vos négociations avec JC Decaux dont l'équilibre du contrat est fortement remis en cause. Il serait utile que les Conseillers métropolitains soient informés sur l'avancée de ces échéances et l'atterrissage envisagé avant que vous ne nous présentiez l'avenant en séance publique.

Nous voterons favorablement à cette résolution. Je vous remercie, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, chers collègues, nous partageons avec vous les objectifs qui sous-tendent la révision du règlement local de publicité : la réduction de la pollution visuelle et l'amélioration du cadre de vie. C'était la ligne de conduite du travail mené par Patrick Véron lors de la rédaction du RLP version 2019 qui était un RLP équilibré, tout en étant restrictif.

Monsieur le Vice-Président, vous m'avez indiqué, en commission proximité, que le RLP 2021, et cela a été souligné il y a quelques minutes, était une évolution du RLP 2019 et ne nécessitait pas une nouvelle phase de concertation. Nous en avons pris acte, même si cela nous paraît étonnant.

Aussi, dans votre RLP renouvelé, vous faites le choix d'une réduction significative des supports publicitaires. Si, encore une fois, les objectifs finaux sont partagés, nous regrettons qu'aucune étude d'impact n'ait été menée sur les conséquences d'une telle mesure ; impacts sur le tissu économique local, mais aussi sur les finances de nos communes qui, collectivement, touchent environ 9 M€ de recettes publicitaires par an ; impacts également sur les finances du SYTRAL qui reçoit annuellement une redevance d'un montant minimal de 4,9 M€ de la part de Clear Channel et j'imagine que le Président du SYTRAL mettra en conformité la publicité dans les stations de métro par rapport au RLP, même s'il n'a pas d'obligation légale.

Nous regrettons que vous n'ayez pas profité de ce RLP pour fixer des objectifs quantifiables d'usage de ces supports publicitaires par des annonceurs locaux. Cela aurait permis, par exemple, de donner plus de visibilité à nos commerçants, artisans et entrepreneurs locaux qui sont si précieux pour redynamiser notre territoire.

Ceci est d'autant plus important que, si on regarde l'évolution des dépenses publicitaires au niveau national depuis 15 ans, on constate que ces dépenses restent stables pour ce qui concerne les publicités diffusées sur les radios, ainsi que sur les supports sur la voie publique.

Il y a une baisse importante au niveau de la presse écrite, c'est malheureusement un sujet dont on parle depuis fort longtemps, - 60 % en 15 ans. À l'inverse, il y a une explosion des publicités sur internet de + 600 % en 15 ans. À terme, nous risquons d'arriver à une position monopolistique du digital et donc, des multinationales, les fameuses GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon). Nos commerces de proximité risquent d'être fortement pénalisés dans cette communication mondialisée, non régulée, intrusive vis-à-vis de la vie privée et fortement consommatrice de ressources énergétiques.

Regret enfin que vous n'ayez pas réglementé l'affichage numérique dans les vitrines, regret renforcé par votre réponse en commission où vous m'avez indiqué que cette réglementation, loin d'être dans les cartons pour faire un avenant au RLP, était plutôt avec un objectif reporté aux calendes grecques.

Revenons enfin sur l'impact pour les finances de la Métropole. Quel effet aura ce nouveau RLP sur le montant de la redevance versée annuellement par la société Decaux de près de 1,5 M€, me semble-t-il ? Il est nécessaire de rester vigilants sur ce point et de nous apporter rapidement des réponses.

Enfin, nous n'avons pas eu de réponse précise sur l'impact de ce nouveau RLP sur le service Vélo'v. Pour la période 2017-2032, le coût du service est estimé à 164 M€ financés pour près de 68 M€, soit 40 %, par la publicité. Nous sommes convaincus de la pertinence du service Vélo'v qui est d'ailleurs plébiscité par les Lyonnais.

Pour mémoire, dans un récent sondage datant de fin octobre, 98 % de satisfaction et en octobre 2021, un record de mise à disposition de Vélo'v avec 1 066 336 locations. Pouvez-vous nous préciser les moyens que la Métropole va mobiliser pour continuer à développer ce service sans les financements provenant de la publicité ?

Du fait de ces nombreuses interrogations sans réponse, notre groupe s'abstiendra. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Lors du précédent mandat, nous avions une voirie que nous appelions la bretelle Da Passano. Là, nous on va avoir la zone Max Vincent, vous voyez comme quoi les gens les plus modérés dans cette assemblée inspirent quand même nos débats dans la longueur.

Monsieur Guelpa-Bonaro, merci de cet hommage posthume que vous avez fait, mais ce n'est pas suffisant. Depuis que je ne suis plus Président de la Métropole, mon égo ayant baissé, j'ai besoin de plus de preuves pour calmer mes interrogations, voyez-vous.

Je ne comprends pas parce que vous l'avez dit, vous avez effectivement eu l'honnêteté de le dire, lors du premier débat que nous avons eu. Ce n'était pas dans cette enceinte, mais vous aviez dit que finalement, le travail a été bon. D'ailleurs, à ma grande surprise, vous aviez quelques Vice-Présidents dans votre Exécutif, monsieur le Président, du collectif Plein la vue qui semblaient moins enthousiastes que vous l'étiez à la lecture de nos propositions du RLP.

Vous aviez dit que ce n'était pas mal, que c'était plutôt bien, on ne va pas changer grand-chose et on ne va même pas d'ailleurs reconcerter, ce n'est pas la peine. C'est ce que vous avez fait d'ailleurs, vous n'avez pas reconcerté. Vous n'avez pas reconcerté les professionnels, mais vous avez changé beaucoup de choses.

Dans votre présentation fort sympathique et bienveillante, on a l'impression que tout cela roule doucement, mais non, vous avez changé énormément de choses qui vont mettre sans doute, à mon sens, puisqu'il n'y a pas eu d'études d'impact, en péril un certain nombre de professionnels du secteur. Ce sont 200 entreprises, ce sont 2 500 emplois dans la Métropole. Ce sont souvent des emplois, monsieur Millet, non délocalisables, ce sont souvent des emplois qui s'adressent à des personnes modestes, des personnes qui ne sont pas formées et qui seront sûrement contentes de savoir finalement qu'elles paient de leur emploi ce que l'on appelle la résilience.

Sans cette étude d'impacts, il est difficile de prendre une position définitive sur un certain nombre de décisions que vous nous prônez ici, très techniques effectivement et difficiles à comprendre, en tout cas si on ne s'est pas penché sur le sujet de manière extrêmement précise, mais il y aura des impacts extrêmement forts. Je crois que la méthode n'est pas la bonne.

La méthode n'est pas la bonne, vous auriez pu concerter à nouveau l'ensemble des professionnels qui ne sont pas d'accord avec vous, mais c'est le jeu, qui n'étaient pas d'accord d'ailleurs avec nous. Nous avons eu des débats extrêmement difficiles et extrêmement houleux avec les professionnels, mais au moins, nous avons concerté ces professionnels pour leur faire part d'un certain nombre de décisions et vous avez été, à mon sens, beaucoup trop loin.

Je note avec ironie que vous avez pu constater qu'il y a un certain nombre de bénéfices de certains dispositifs que vous souhaitez interdire. Lorsque vous avez réalisé des publicités numériques dans le métro pour les nouvelles Voies lyonnaises, entre le vélo et la pollution lumineuse, vous avez arbitré. C'est donc que vous êtes en capacité de faire un certain nombre de consensus, que vous êtes en capacité de transiger quand l'exigent vos orientations.

Je crois qu'il aurait été indispensable de travailler avec les professionnels pour définir une limitation de certains dispositifs et peut-être une sortie progressive parce que l'on est d'accord sur l'objectif final, mais sans doute y avait-il à négocier une sortie progressive d'un certain nombre de dispositifs en collaborant avec ces entreprises, en innovant avec ces entreprises, et en proposant des choses qui seraient en accord et pas contradictoires avec le RLP.

Voilà ce que je voulais vous dire de manière très rapide, c'est-à-dire préférez-vous plutôt imposer une nouvelle fois plutôt que de discuter ? C'est bien dommage pour un sujet qui pourrait, je le pense, rassembler l'ensemble des Conseillers métropolitains ce soir. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Socialistes.

**Mme la Conseillère EDERY** : Monsieur le Président, chers collègues, la publicité dans nos villes est devenue un véritable sujet politique contemporain qui se trouve être à l'origine de conséquences néfastes, à la fois écologiques et sociales, auxquelles les élus doivent faire face et répondre.

Les enjeux écologiques ont été identifiés à l'occasion du Grenelle de l'environnement de 2012, comme les répercussions sur le cadre de vie et la qualité paysagère, la pollution lumineuse, la pollution visuelle et nocturne, l'impact de la publicité sur le commerce local, l'omniprésence de la publicité dans l'espace public, la production de transport et de déchets supplémentaires, autant de répercussions dangereuses pour notre planète.

Si cette dimension écologique doit nous mobiliser, les conséquences sociales sur notre population doivent particulièrement nous alerter. En effet, les contrecoups de la publicité retentissent particulièrement sur les plus fragiles. Les enfants et les adolescents sont les cibles privilégiées : publicités alimentaires nocives pour la santé, incitation à consommer de mauvais produits qui conduisent aux troubles alimentaires, à la malbouffe, l'obésité, l'inactivité.

Ce monde utopiste qui leur est proposé s'oppose au monde réel : un monde fermé sur lui-même vantant la mise en avant du physique au détriment des valeurs humaines, engendrant toutes les frustrations, les comportements agressifs et illicites chez les jeunes, la perte de l'estime de soi, sans parler des clichés sexistes envoyés.

Cette course constante à la consommation de produits dont nous n'avons pas besoin encourage des désirs constamment insatisfaits qui viennent combler des existences qui ont perdu le sens profond. Que dire de ces quartiers où seule la publicité accrocheuse semble rappeler à chacun qu'une vie existe ?

À l'État, d'ailleurs, nous demandons à quand un encadrement des publicités pour paris sportifs, ces pubs qui s'approprient les codes culturels des quartiers pour mieux faire prospérer la misère ? Faut-il donc admettre que l'impact positif de la publicité n'agirait uniquement que sur les sociétés, les entreprises et les multinationales, au service du capitalisme ?

Mais plus surprenant encore, ces conséquences écologiques et sociales néfastes obligent de ce fait les élus à mettre en place et à financer des politiques publiques, trouver des solutions parfois très onéreuses pour contrecarrer ces séquelles. C'est toute la perversion de ce sujet qui nous invite aujourd'hui rapidement à nous saisir de cette contradiction et à repenser le renforcement de la prévention.

Aujourd'hui, cette majorité entend prendre en compte cette problématique de manière responsable et volontariste dans tous ses aspects : à travers ses engagements, ses choix politiques et ce règlement, elle assume pleinement cette nouvelle compétence de la Métropole en la matière.

Nomination d'un Vice-Président chargé de la réduction de la publicité, mesures concrètes, comme, à titre d'exemple, la mise en place d'horaires d'extinction, le renforcement des zones économiques, le rejet des dispositifs numériques, l'interdiction de la publicité sur les bâches de chantier, la différenciation entre les enseignes et les affiches lumineuses, toutes ces mesures s'inscrivent dans une démarche équilibrée à souligner et qui vise, dans un premier temps :

- à proposer un calendrier pour projeter la réalisation effective de ce règlement,
- à inscrire le règlement dans une démarche démocratique avec la mise en place de concertations avec les CTM, les élus, les associations et les habitants,
- à prévoir un temps suffisant pédagogique pour la compréhension et l'harmonisation des règles pour chacun,
- et surtout, à envisager une publicité informative supérieure à celle exclusivement publicitaire.

Ces orientations vont dans le bon sens. Elles poursuivent des avancées écologiques, sociales et de prévention essentielles pour nos concitoyens et notre cadre de vie. Elles s'inscrivent dans la volonté de préparer et d'anticiper un avenir environnemental viable pour nos enfants. Comme le dit une citation : "La publicité pousse les gens à ne pas se fier à leur jugement. Elle leur apprend à être stupides." Alors, donnons plutôt à nos habitants les moyens d'apprendre à être décideurs et autonomes dans leur consommation.

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés partage pleinement cette vision et votera pour ce règlement. Mesdames et messieurs, je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller COCHET** : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, le règlement local de publicité est un vote d'une grande importance pour deux raisons différentes. D'une part, car il est fortement impactant sur l'aménagement de nos territoires communaux. En cela, il va guider les municipalités dans leurs choix d'implantation, ce qui modèlera les perspectives visuelles et l'encombrement de la voirie. D'autre part, car il existe toute une économie autour de la publicité qui sera directement impactée par nos décisions.

Je mettrai en avant trois points qui font qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas considérer que la concertation peut tirer un bilan et surtout, pas le bilan que vous souhaitez imposer et qui n'est pas conforme à la réalité.

Premier point : votre proposition de RLP repose sur une vision subjective. Comme nous en avons l'habitude, ce dossier a été pris par votre majorité avec une approche partisane et doctrinaire. Il suffit de lire la tribune collective que vous avez publiée le 21 mars 2021 dans le JDD (Journal du dimanche) pour s'en convaincre, je cite : "Interdiction des écrans vidéos publicitaires, interdiction des panneaux numériques, même dans les vitrines des commerçants, et surtout, avoir le pouvoir de définir ce qui est digne d'être affiché, notamment sur les produits polluants et les images sexistes."

Vos orientations générales, avec certaines desquelles nous pouvons être en adéquation, masquent, en fait, vos intentions réelles et leurs conséquences néfastes. Vous partez d'un postulat que la publicité est mauvaise et qu'il faut l'éliminer de l'espace public. Comme vous n'en avez pas le droit, vous tentez par tous les moyens de vous en rapprocher. Vous évoquez, notamment, la lutte à engager contre les grandes multinationales en citant abondamment Amazon qui est devenu un symbole des critiques quand on parle d'économie locale. Pourtant, ces changements proposés seront contre-productifs, car l'intérêt de la publicité est surtout local et utilisé par les commerces de proximité.

Pour preuve, 60 % des recettes des afficheurs sont assurées par des clients locaux. Moins de publicité locale va favoriser la publicité numérique, donc la vente par correspondance. Vous allez renforcer la part du numérique, car la dépense publicitaire qui venait sur les panneaux va aller en direction d'une publicité dématérialisée, ce qui est à l'opposé de notre objectif de limiter l'impact publicitaire pour les plus jeunes, comme cela a été cité dans cette enceinte. Car chacun sait, ici, que les moins de 25 ans sont confrontés à la publicité, en premier lieu, par l'interface de leur smartphone et non plus par les panneaux posés sur les voiries.

Votre opposition à la pollution lumineuse repose aussi sur une vision purement doctrinaire. Évidemment que les dispositifs lumineux sont consommateurs d'énergie et qu'une réflexion doit être menée sur leur impact, mais la multiplication des critères pour les utiliser va amener à une faible rentabilité et donc, à ne pas permettre leur utilisation. Or, ces dispositifs lumineux peuvent avoir un intérêt, particulièrement en période de faible luminosité. Rappelons qu'ils sont déjà fortement réglementés, notamment le long des routes, pour ne pas favoriser l'accidentologie. Ce qui aurait été plus pertinent serait d'accompagner son développement pour permettre la poursuite de l'innovation. Si vous aviez été aux affaires publiques quand on a lancé la calculatrice, on en serait encore à faire les comptes de la Métropole au boulier.

Deuxième point : si votre proposition de RLP a bien pris en compte les demandes territorialisées des communes, elle n'a pas réalisé une concertation réelle sur le plan économique. Votre choix de limiter fortement l'implantation des structures aura des impacts financiers majeurs sur différents acteurs. Pour les propriétaires privés qui ont actuellement un revenu par des panneaux, ils vont perdre cette ressource sans contrepartie. Le revenu de ces propriétaires privés est estimé entre 15 et 20 M€ sur le territoire. Encore une fois, vous vous attaquez à des foyers modestes, car on voit rarement de riches propriétaires installer des panneaux devant leur maison luxueuse.

Pour les communes concernées, la perte sera aussi conséquente. On a du mal à comprendre les propos du Vice-Président qui minimise fortement l'impact. 54 % des communes sont concernées. C'est une recette complémentaire qui peut représenter jusqu'à 1 % des recettes de fonctionnement. Entre les baisses des dotations de l'État, la réforme de la DSC que vous préparez, les coupes sombres dans les aides de la Métropole à nos investissements, toutes les recettes ont leur importance. Pouvez-vous vous engager à compenser cette perte de recettes auprès des communes ? Une réponse claire de votre part est attendue.

Le pire est que, pendant la période de concertation, vous n'avez pas travaillé ce point avec les communes. Vous n'êtes pas en mesure de nous donner le calcul de l'impact, car vous n'auriez pas reçu les éléments utiles et détaillés des communes. Vous qui êtes si prompt à dépenser l'argent de la Métropole pour des études en tout genre, une étude externalisée sur cet impact en défaveur des communes aurait été plus que bienvenue. Encore une fois, vous montrez votre dédain pour le devenir des communes, c'est affligeant.

Par ailleurs, les communes n'auront pas les moyens de contrôler ce nouveau règlement. Aucune information sur les modalités mises en œuvre par la Métropole pour assurer le respect du RLP n'a été évoquée. Pour les acteurs économiques du secteur de la publicité, votre RLP est catastrophique. Selon les professionnels, la baisse pour les panneaux publicitaires sera de 1 à 10 et pour les enseignes, de 1 à 3. On sait bien que vous n'en avez rien à faire quand le Vice-Président ose dire à des entrepreneurs et des salariés qu'ils n'ont qu'à se remettre en cause et changer de métier. Il est aussi ridicule et affligeant que le Président Macron qui dit aux chômeurs avec dédain qu'ils n'ont qu'à traverser la route. Non, monsieur le Vice-Président, vous ne valez pas mieux que celui que vous critiquez toute la journée.

On parle ici du devenir de 2 500 femmes et hommes qui aujourd'hui ne savent pas ce que sera leur avenir. Pensez-vous vraiment que ces personnes n'ont pas de conscience environnementale, qu'elles ne sont pas prêtes à évoluer ? Encore faudrait-il que vous ayez fait une réelle concertation avec les acteurs du secteur, et ne répondez pas que vous avez fait votre maximum, cela est faux. Nous avons rencontré les acteurs du secteur avec le projet de délibération et ses annexes. Ils n'en avaient pas eu connaissance et étaient en attente de la rencontre à une date proposée postérieure à l'envoi des rapports. D'ailleurs, la présentation du bilan de concertation est

inacceptable. À chaque proposition, vous donnez un avis général des habitants, des professionnels et des associations anti-publicité qui vous sont favorables. Quelle objectivité ! On imagine bien qui a tenu le crayon.

Comment allez-vous financer Vélo'v, alors que hormis, Lyon et Villeurbanne, toutes les communes réclament des stations supplémentaires, non seulement les communes, mais nos concitoyens ?

Mon dernier point sera sur la vision de société que vous colportez derrière un aspect que vous présentez techniquement. Je cite monsieur Philippe Guelpa-Bonaro, Vice-Président : "La publicité promeut très largement un modèle de société non compatible avec la lutte contre le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité, est nocive par ses effets sur la santé physique et psychologique".

On comprend bien que ce que vous souhaitez, ce n'est pas seulement interdire la publicité, mais définir ce que chacun a le droit de voir, donc d'influencer l'achat et *in fine* vous voulez contrôler ce que chacun peut penser. On retrouve ici cette dérive qui est consubstantielle à votre manière de penser. Vous êtes persuadés d'avoir raison contre tout le monde. La liberté d'expression passe aussi par la créativité publicitaire. Si la loi peut la limiter pour préserver l'ordre public, nous devons nous méfier des moralistes et autres inquisiteurs.

Jusqu'à présent, on avait tendance à se méfier de ce qui arrivait par l'extrême droite et l'extrême gauche. On sait à présent qu'il faut être vigilant de ce qui vient des Verts. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère COLLIN** : 10 milliards d'euros. En 2019, les dépenses publicitaires annuelles d'Amazon ont atteint les 10 milliards d'euros. C'est trois fois le budget d'investissement de notre Métropole. Plus de 15 000, c'est le nombre de *stimuli* commerciaux auxquels nous sommes soumis chaque jour, selon le chercheur en neuromarketing Arnaud Pêtre. Voilà la place qu'occupe aujourd'hui la publicité dans notre société.

Face à cette emprise publicitaire croissante, le règlement local de publicité nous offre la possibilité d'intervenir dans un domaine qui relève de notre compétence : l'espace public. Ce sujet est pour nous essentiel. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire dans cette assemblée, la publicité est au cœur des préoccupations écologiques. Elle concentre :

- des enjeux de lutte contre la surconsommation et la surexploitation des ressources,
- des enjeux de soutien de l'économie locale face aux multinationales,
- des enjeux de préservation du cadre de vie, de lutte contre le gaspillage énergétique, la pollution visuelle et lumineuse.

L'universitaire Yves Citton parle même d'une écologie de l'attention qu'il est nécessaire de développer pour se protéger de la pollution permanente de notre attention au quotidien, notamment par la publicité. Il place cette publicité au cœur de ce qu'il nomme l'économie de l'attention symbolisée par la remarque de l'ancien Président de TF1, Patrick Le Lay en 2004, qui avait dit : "Ce que nous vendons à Coca Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible." Il est nécessaire, selon moi, de reconstituer les environnements favorables pour notre capacité d'attention.

Si nous intervenons sur la publicité, c'est donc d'abord en cohérence avec les politiques que nous menons par ailleurs dans un espace public apaisé en faveur de l'économie locale et dans la lutte contre le gaspillage énergétique. Si nous intervenons sur la publicité, c'est parce que nous pensons que cela est profitable pour notre territoire. Alors oui, monsieur Cochet, la publicité correspond à un certain modèle économique. C'est profitable pour une économie locale et pour une économie plus juste.

Les emplacements publicitaires les plus prisés, ceux qui envahissent le cœur de l'agglomération, qui sont les plus visibles, les plus denses, les plus agressifs, sont aussi les plus chers. Ils ne sont accessibles qu'aux grands groupes au détriment de l'économie locale et du commerce de proximité.

Pour nombre de grandes marques, la publicité fait partie intégrante du modèle économique et nous payons au prix fort les dépenses publicitaires qui représentent une part importante du prix d'achat. Jusqu'à 70 % par exemple, c'est la part de la publicité dans une paire de baskets de grande marque. Il existe des marques éthiques qui refusent la publicité pour consacrer les recettes à la juste rémunération des fournisseurs. En tant que consommateurs, nous sommes de plus en plus nombreux à regarder les étiquettes, à faire des choix. En tant qu'élus, nous pouvons agir pour rééquilibrer l'affichage sur l'espace public afin de favoriser une économie plus juste et plus locale.

C'est profitable aussi pour nos paysages. Nous avons la chance de vivre dans un territoire exceptionnel, tant par la biodiversité patrimoniale de notre tissu urbain que par la beauté de ses espaces naturels, des terres agricoles, des monts, des fleuves, des arbres, sa biodiversité. J'habite Curis-au-Mont-d'Or, un écrin parmi notre poumon vert,

et je mesure combien ce patrimoine est à préserver. Les dispositifs publicitaires géants ne doivent pas défigurer nos paysages.

On peut se féliciter du travail qui a été réalisé pour élaborer ce projet de RLP en concertation avec les communes. C'était déjà le cas, lors du précédent mandat, au lancement de la démarche, mais depuis un an et demi, non seulement il y a eu à nouveau un travail d'information auprès de toutes les CTM, mais surtout de nombreux retours des Maires qui attendent bien souvent de ce RLP des mesures ambitieuses.

La concertation pour laquelle les citoyennes et les citoyens se sont mobilisés montre là aussi une attente pour moins de publicité dans notre Métropole. Nous pensons aujourd'hui que tout le monde ici peut trouver un intérêt dans ce projet de RLP à titre personnel, en tant qu'élu et au service de notre territoire. Nous voterons pour cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au Vice-Président.

**M. le Vice-Président GUELPA-BONARO** : Merci à toutes et à tous. Beaucoup de choses ont été dites, donc il sera compliqué de faire tout le tour des approximations que j'ai entendues.

Je vais quand même commencer par remercier le groupe Synergies de se prononcer pour ce règlement local de publicité, ce n'était pas forcément évident et je les remercie vraiment pour cette responsabilité. Sur le temps perdu, je suis assez d'accord et le renouvellement des Exécutifs me semblait légitimer une nouvelle période de discussion avec les communes et notamment les communes où leur Exécutif a été renouvelé. Cela me semblait être une exigence de démocratie.

Sur la loi climat, qui donne à la Métropole de Lyon le pouvoir de police de la publicité, ce n'est clairement pas quelque chose que nous souhaitons. Cela nous allait très bien que ce soit les communes qui fassent ce travail de proximité. La loi climat nous transfère cette compétence sans encore que l'on sache vraiment comment, puisque l'on n'a pas les moyens associés pour cela, donc on verra si cela se fait vraiment. On tâchera d'être le plus en lien possible avec vous pour ce sujet.

Sur la TLPE, je voudrais simplement rappeler, comme vous l'avez effectivement dit, monsieur Cochet, que sur les quelques communes, puisque c'est une minorité, qui nous ont reproché de ne pas mesurer les impacts financiers, aucune d'entre elles ne nous a donné des tableaux, des outils pour avoir les données sur la TLPE. C'est embêtant et à partir du moment où ces données existent, il aurait été du gaspillage d'argent de mobiliser une étude extérieure pour avoir des données qui n'auraient pas été aussi précises que celles des communes.

Enfin, sur les professionnels, ils ont clairement été écoutés. Ils ont été reçus à plusieurs reprises avec les associations de protection du cadre de vie, mais aussi sans. Les échanges ont été intéressants. Pour ma part, je suis allé voir monsieur Quatrini dans son entreprise directement. Nous avons reçu monsieur Aguetant à plusieurs reprises et monsieur Imberton.

Effectivement, les professionnels n'avaient pas le règlement et la délibération avant ce Conseil puisque c'est aux élus d'abord d'avoir l'information et non pas aux professionnels du secteur d'avoir l'exclusivité des informations. C'est notre conception de la démocratie. Ce sont aux élus métropolitains et aux Maires d'avoir les informations, d'abord et avant tout.

Voilà pour ma part. Je vous laisse compléter, monsieur le Président, si vous le souhaitez.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, monsieur le Vice-Président. Merci à toutes et tous pour ces interventions. Merci aux communes pour le travail énorme réalisé. C'est un travail, comme il a été dit, très politique, mais aussi très technique et pas toujours simple. J'ai l'impression, à travers les interventions, que tout le monde souhaite diminuer la pression publicitaire. C'est peut-être moins clair dans les propos de Philippe Cochet, mais en tout cas, c'est la tonalité que j'ai ressentie.

Monsieur Cochet, on ne va pas pouvoir imposer les publicités dans le RLP, mais je peux vous dire par contre que, si à travers nos contrats, on peut arriver à ce qu'il y ait des publicités sexistes, naturellement, on le fera et je ne doute pas que vos propos, peut-être un peu maladroits, ne voulaient pas dire autre chose. Oui, il faut interdire les publicités sexistes.

Sur la question que monsieur Geourjon a évoquée de Decaux et du contrat Vélo'v, je le rassure et je rassure tout le monde : il n'est pas question de remettre en cause le contrat qui fonctionne bien, les Vélo'v qui fonctionnent bien. Tout cela va continuer et, dans le cadre de la négociation avec Decaux, il y aura des impacts du RLP sur la période essentiellement 2028-2032 qui vont nécessiter des discussions. Naturellement, nous en informerons le Conseil quand les discussions avanceront.

Ce qui est important, dans ce RLP, c'est d'abord qu'il n'y aura pas d'écran numérique sur la voie publique. C'est un élément important. Je précise aussi que, pour le SYTRAL, puisque monsieur Geourjon, vous m'avez interpellé en tant que Président du SYTRAL, il n'y a pas d'effet du RLP sur le contrat de Clear Channel, mais que naturellement, quand nous renouvelerons ce contrat, nous aurons la même démarche de vouloir diminuer la pression publicitaire, notamment. Ce n'est pas une nouveauté de supprimer les écrans numériques des stations de métro qui sont actuellement très agressifs.

Ce RLP nous permet aussi d'interdire les bâches publicitaires sur les chantiers et d'éteindre la nuit les enseignes, ce qui est indispensable pour la biodiversité. Tout cela va dans le bon sens, le chemin est encore long parce que si on trouve, en tout cas certains l'ont dit, qu'on n'est pas allé assez vite, on peut le partager d'ailleurs, depuis 2012, nous ne sommes pas encore arrivés puisque nous avons quand même encore toute la validation des communes pour espérer valider fin 2022 ou début 2023 ce RLP.

Nous avons donc deux dossiers à voter. Tout d'abord le rapport n° 2021-0866 qui concerne l'arrêt du bilan de la concertation et je le mets aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets aux voix le dossier n° 2021-0867 qui concerne l'arrêt de projet du RLP. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

---

**N° 2021-0810 - développement solidaire et action sociale** - Politique d'hospitalité - Les Grandes Voisines - Attribution de subventions à la Fondation de l'armée du salut et au Foyer Notre Dame des sans-abri (FNDSA) - Attribution de subventions aux associations et structures agissant en faveur de l'accueil et intégration des bénéficiaires d'une protection internationale - Année 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0810. Monsieur Payre, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur** : Monsieur le Président, chères et chers collègues, la Métropole a engagé depuis juillet 2020, une politique d'hospitalité à destination de tous ceux et toutes celles qui sont mal logés ou qui n'ont pour perspective que la vie dans la rue. L'hospitalité n'est pas que l'hébergement. L'accueil, c'est non seulement offrir un toit, mais c'est également donner à la personne accueillie toutes les chances d'obtenir un emploi, de contribuer, à sa manière, aux multiples richesses de notre territoire.

Lorsqu'en septembre 2020 les hospices civils de Lyon ont décidé de mettre à disposition de l'État, pour une durée renouvelable de trois ans, le site de l'ancien hôpital gériatrique Antoine Charial pour la création de places d'hébergement, nous avons répondu présents. Permettez-moi de saluer l'engagement de l'État, des Hospices civils et des Communes de Francheville, Craponne et Tassin qui, bien que réticentes au début de ce projet, ont permis l'accueil de femmes et d'enfants dans ce nouveau lieu. Dès septembre 2020, une convention d'occupation temporaire quadripartite a ainsi été signée entre les HCL, l'État et le foyer Notre Dame des sans-abri, ainsi que la Fondation de l'Armée du salut. Le lieu a ouvert en juin 2021 et permet d'accueillir 475 personnes.

La délibération qui vous est soumise renvoie à trois axes de ce projet. D'abord l'hébergement des femmes isolées avec des enfants de moins de trois ans et, depuis juillet 2020, nous nous sommes engagés à agir dans le soutien à la parentalité. Nous l'avons déjà fait sur le site du collège Lassagne à Caluire. Les mères avec leurs enfants sont désormais aussi accueillies sur le site des Grandes Voisines à Charial.

Mais l'hospitalité ne se limite pas à l'hébergement, c'est une politique transversale. Aux Grandes Voisines, nous œuvrons également à l'insertion professionnelle, notamment sous la forme de chantiers d'insertion et d'ateliers d'insertion avec une subvention de 120 000 € à l'Armée du salut et de 30 000 € au foyer Notre Dame des sans-abri.

Le projet des Grandes Voisines développe aussi, c'est le troisième axe, une activité hôtelière novatrice en proposant de créer un hôtel en entreprise d'insertion, projet Hôt'elles, en accord avec la refonte du schéma de développement de l'hébergement touristique 2021-2026, mais nous en avons parlé il y a quelques heures. Il comportera 24 chambres doubles et trois chambres-dortoirs pour une capacité totale de 60 lits.

Les Grandes Voisines sont donc emblématiques de notre politique d'hospitalité basée sur l'enrichissement mutuel entre des actions d'accueil, des projets de développement économique de notre Métropole. Ce projet nous mobilise fortement et je veux ici souligner tout particulièrement l'action menée en faveur de l'insertion par la Vice-Présidente Séverine Hémain, en faveur de l'action sociale par la Vice-Présidente Lucie Vacher et en faveur du tourisme par Hélène Dromain, trois Vice-Présidentes que je remercie pour leur engagement.

La délibération présente un deuxième volet sur le développement du contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés. Signé en juillet 2019, ce contrat territorial a été développé depuis juillet 2020 par l'actuel Exécutif dans le même esprit que ce que nous venons d'évoquer au sujet du projet Charial.

En l'occurrence, nous souhaitons améliorer l'accueil des bénéficiaires de la protection internationale, leur insertion professionnelle et leur accès au logement. C'est pourquoi nous vous demandons d'approuver ici :

- le soutien au projet de Causons, association qui accompagne des personnes réfugiées vers l'insertion socioprofessionnelle,
- le soutien à l'entreprise EachOne qui accompagne les projets professionnels de 20 personnes réfugiées ou primo-arrivantes dans la reprise d'un parcours professionnel à la hauteur de leurs compétences,
- et enfin, le soutien à la colocation Caracol qui construit un projet de colocation multiculturelle à Lyon, en lien avec le centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon et le promoteur 6ème Sens immobilier pour 10 bénéficiaires d'une protection internationale sur les volets emploi et accès au logement.

La commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Nous avons trois demandes d'intervention. Je donne la parole au groupe Métropole en commun.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Merci. Mesdames et messieurs les élus, à l'occasion de ce projet de délibération, notre groupe La Métropole en commun salue la vitalité, l'inventivité, la force du réseau associatif qui agit dans notre Métropole.

Nous saluons à notre tour la mobilisation de l'Armée du salut et du foyer Notre Dame des sans-abri autour des femmes isolées avec enfants de moins de trois ans, avec un programme d'hébergement, d'accompagnement social et d'insertion professionnelle, un programme de remobilisation collective de ces femmes au service de la dignité de chacune.

Saluons également les Villes de Caluire, Francheville et Craonne qui accueillent ces initiatives, conscientes que ces projets sont aussi une opportunité de dynamisation de leur territoire.

Notre groupe La Métropole en commun votera bien sûr favorablement ce projet de délibération.

Mais si nous prenons la parole ce soir, c'est pour rappeler que notre Métropole ne fait toujours pas suffisamment acte d'hospitalité pour les mineurs non accompagnés (MNA) dont, pourtant, nous avons la responsabilité légale et morale. À tel point que cette responsabilité, qui est la nôtre, est portée à bout de bras par les collectifs de l'AMIE (accueil des mineurs isolés étrangers), du Chemineur, de la CUM (coordination urgence migrants) par exemple, et par des habitantes et habitants qui accueillent des mineurs à leur domicile ou ouvrent des bâtiments vacants. Ces collectifs, ces habitantes et habitants, nous voulons leur rendre hommage ce soir et saluer leur action légitime et juste.

Mais nous voulons dire aussi que nous ne pouvons évidemment pas nous satisfaire que des citoyennes et citoyens se substituent à notre collectivité ni à l'État qui, plutôt que d'agir de concert, se renvoient régulièrement à leurs responsabilités respectives.

À l'occasion de ce projet de délibération qui porte sur notre politique d'hospitalité, comme cela vient d'être dit, nous prenons la parole ce soir parce que nous sommes entrés là dans un réel état d'urgence.

État d'urgence à nous extraire du martèlement médiatique et à déconstruire un propos qui se diffuse, alors qu'il repose sur des bases fausses et sans doute mal vérifiées.

Non, nous n'avons pas à faire à des arrivées toujours plus importantes de jeunes sur notre territoire. Nous notons au contraire une stabilité des chiffres depuis l'année 2019 incluse. Nous parlons bon an mal an de 1 000 jeunes dans une Métropole qui compte 1,6 million d'habitants et d'habitantes.

Non, les mineurs non accompagnés dont nous parlons ne sont pas des délinquants qui menacent la sécurité de nos villes. Peu d'actes de délinquance sont le fait de mineurs que nous plaçons sous notre protection institutionnelle ni même de mineurs non accompagnés en phase de recours et en attente de passage devant le juge pour enfants.

La délinquance des mineurs existe, mais ce sont d'autres phénomènes, d'autres publics et il est injuste et faux de faire porter la responsabilité d'actes condamnables aux mineurs qui sollicitent la protection de l'enfance.

État d'urgence à revenir au cadre réglementaire prévu pour les évaluations de minorité. Les textes légaux prévoient une évaluation faite par une équipe professionnelle et pluridisciplinaire durant une mise à l'abri d'une durée minimale de 5 jours. Après une période d'amélioration que nous avons constatée, de nouveau la situation s'est dégradée et de nouveau, nous sommes hors cadre réglementaire avec une évaluation de minorité qui se fait durant une mise à l'abri n'excédant parfois pas 48 heures. Pourtant, l'État finance toujours cinq jours de mise à l'abri.

Sans surprise, notre groupe La Métropole en commun demande le retour à une mise à l'abri d'une durée minimale de cinq jours qui permette une évaluation de minorité digne de ce nom. À ce sujet, la dégradation des conditions d'évaluation de minorité se lit dans les lettres de refus émises par la Métropole, des lettres de refus de plus en plus nombreuses, des lettres qui se ressemblent toutes, sans aucune référence à des éléments précis de récit de vie du jeune, des lettres qui s'appuient quasi-uniquement sur le critère de l'apparence physique du jeune pour justifier d'un refus de prise en charge.

On ne peut dire à un jeune qu'il est majeur parce que, soi-disant trop grand ou trop musclé ou parce que ses traits sont marqués. Nous demandons que cette motivation indigente et violente de l'apparence physique disparaisse définitivement des courriers de la Métropole, car ce critère n'est ni digne, ni suffisant, ni fiable.

État d'urgence, enfin, à héberger les jeunes qui font appel du refus de prise en charge de la Métropole et qui entrent dans une procédure de recours. Pourquoi ? D'abord pour des raisons humanitaires et sanitaires en cette période de l'année. On ne peut laisser un jeune qui sollicite la protection de l'enfance en errance dans la rue par le froid et dans un contexte de reprise épidémique. Il en va de santé publique.

Nous vous demandons donc de revenir à l'hébergement inconditionnel de ces jeunes pendant cette période hivernale, ainsi que vous l'aviez fait l'an passé.

Nous vous demandons aussi de soutenir les collectifs citoyens qui accompagnent ces jeunes au Chemineur sur Lyon 4ème ou chez Gemma sur Lyon 1er, par exemple. Ces lieux doivent pouvoir, notamment, bénéficier de l'accès à l'eau courante, à l'électricité et au chauffage.

Ensuite, parce que nous observons -et c'est à mettre en regard des conditions d'évaluation dont je viens de parler précédemment- que les juges pour enfant sont de plus en plus souvent amenés à contredire les décisions de rejet de la Métropole et à ordonner une prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. Or, entre le moment du rejet par la Métropole et le moment du jugement en recours, il aura pu se dérouler trois mois durant lesquels le jeune aura connu la rue. Il en sortira un peu plus fragilisé, maltraité, abîmé et sa prise en charge sera d'autant plus complexe et coûteuse pour notre collectivité.

Médecins sans frontières et la Comede (Comité pour la santé des exilés) viennent de publier un rapport sur la santé mentale des mineurs non accompagnés en situation de recours. Les deux organisations indiquent : "alors qu'une réponse en santé mentale devrait leur être apportée, le parcours des MNA pour accéder aux soins est semé d'embûches". Elles relèvent également que les conditions d'accueil des mineurs non accompagnés au cours de la procédure en reconnaissance de minorité majorent les troubles psychiques préexistants tout en favorisant l'apparition de nouveaux troubles. En clair, nous devons arrêter d'ajouter de la souffrance et de la violence là où il n'y en a eu que trop.

Je conclus. En conséquence, le groupe La Métropole en commun demande que les situations de mise à la rue et d'errance soient évitées pour les MNA en situation de recours. Pour ceux-là, nous demandons que l'expérience réussie de la Station soit non seulement poursuivie, mais également amplifiée, et nous demandons l'ouverture de deux autres stations, ce qui porterait à 150 le nombre de places d'accueil pour ces mineurs.

Ne nous y trompons pas, quant au coût de cette demande. Son coût financier sera inférieur au coût social, humain et sanitaire de la situation actuelle.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, les mineurs non accompagnés existent et ils sont là. Ils sont notre affaire. Il s'agit de notre responsabilité d'élus d'une Métropole qui est attractive pour tous et qui a, au

passage, absorbé les compétences sociales du Département. Il s'agit aussi de notre crédibilité quand nous avons sous les yeux un projet de délibération qui nous décrit comme une Métropole accueillante et hospitalière, soucieuse des plus vulnérables.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller COCHET** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, nous revenons encore une fois sur les aides d'accueil des migrants, mais en fait plutôt pour évoquer les modalités de mise en œuvre de cette aide. Nous ne sommes pas dans cette enceinte pour discourir sur la politique d'immigration de la France. En revanche, nous avons à en gérer les conséquences.

Si, sur l'ensemble de ces bancs, nous partageons cette volonté que les personnes qui sont sur notre territoire soient reçues dignement, jusqu'à ce que leur situation juridique soit tranchée par la justice, il n'en demeure pas moins que nous sommes encore libres de proposer les modalités d'aides fondées sur nos valeurs.

Monsieur le Vice-Président Payre, je m'adresse à vous, car si vous ne savez pas répondre à nos interpellations, mieux vaut vous abstenir que de palabrer sur des sujets qui ne sont pas ceux que nous évoquons, comme vous l'avez fait en réponse à Chantal Crespy, lors de la dernière Commission permanente. Arrêtez de nous prendre de haut. Nous savons bien que nous, ici, sur ces bancs, nous sommes de modestes représentants du peuple, nous agissons concrètement et vous le savez.

Nous profitons donc de ce rapport pour rappeler quelques éléments sur le site de Charial qui accueille des personnes prises en charge par la Préfecture, dans le cadre de la politique d'immigration nationale. Le choix de ce site s'est imposé par l'urgence et l'incapacité de la Préfecture à anticiper et organiser un vrai site d'accueil dédié.

Ce choix s'est fait contre l'avis des communes concernées, non pas qu'elles refusent d'accueillir des migrants, mais tout simplement car ce site devait être consacré à un projet d'aménagement du territoire qui n'est pas adapté à la mission qui lui est dévolue. D'ailleurs, ce site inadapté et inapproprié trouve ses limites que l'on constate de la part de la proximité des habitants, la mixité des situations entre les adultes et les mineurs, des familles et des personnes seules avec enfants, et j'en passe. Les services de sécurité ont pu faire remonter les difficultés liées à cette organisation des populations.

Les communes ont été impactées dans leur fonctionnement par cette arrivée massive de populations nouvelles. Un domaine particulièrement sensible est l'inscription scolaire des enfants. Si celle-ci est louable, elle devrait s'accompagner d'un appui financier qui puisse permettre aux communes qui en ont la charge d'adapter leur équipement et leur personnel nécessaire au bon fonctionnement des écoles.

D'ailleurs, une action de la Métropole envers les communes serait aussi un moyen de rapprocher la convergence de nos politiques territoriales. Le vote des budgets d'accueil n'est pas un sujet en soi, d'autant qu'il touche parfois à un appui pour l'insertion professionnelle, mais en l'absence de réserves, il avalise la méthode de travail d'un état irrespectueux des collectivités territoriales.

Alors justement, voici une proposition. La convention d'usage du site de Charial est temporaire, comme l'État s'y était engagé. Nous sollicitons donc la Métropole pour organiser, dès maintenant, un comité de pilotage avec les communes concernées sur le devenir du site et l'étude d'un projet structurant pour ce territoire, une vision prospective pour le développement des communes et la mise en œuvre des politiques métropolitaines. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère ETIENNE** : Monsieur le Président, chers collègues, nous souhaitons, à travers cette délibération, réaffirmer notre engagement dans une politique d'hospitalité qui traduit notre volonté de faire de cette Métropole un territoire d'accueil, seule alternative à la rue.

Cela se concrétise par la nouvelle stratégie d'hospitalité que nous déployons depuis notre arrivée avec toutes les forces vives du territoire dans le cadre de nos compétences sociales et en tant que chefs de file de la politique du logement.

Cette nouvelle stratégie vise une réduction durable du sans-abrisme et la résorption des bidonvilles sur notre territoire. Elle comporte aussi un impératif d'amélioration des conditions de vie des personnes sans domicile ou en situation de vulnérabilité en leur garantissant la sécurité, l'accès aux droits, à la santé, à l'alimentation, à l'insertion et au logement. La Métropole expérimente ainsi de nouvelles formes d'accueil et d'hébergement plus adaptées

qu'une prise en charge hôtelière. C'est, par exemple, le cas des Tiny houses pour lesquelles nous avons déjà ouvert trois sites.

Cette nouvelle stratégie permet aussi l'équipement et la sécurisation des sites pour assurer la dignité des personnes. Nous expérimentons ainsi deux conventionnements d'occupation temporaires pour deux bâtiments occupés. C'est enfin le renforcement des interventions sociales pour favoriser l'accès aux droits, à l'insertion sociale et professionnelle.

La Métropole s'engage ainsi de manière volontariste, parfois même au-delà de ses compétences. En effet, depuis notre arrivée, plus de 1 000 personnes ont été mises à l'abri, ceci au-delà de nos compétences légales. Des personnes en grande précarité, isolées, sans domicile fixe, mais aussi 570 jeunes étrangers non reconnus mineurs. La mobilisation de la Métropole est donc forte, y compris pour les publics qui relèvent normalement de l'État dont l'offre d'hébergement d'urgence est aujourd'hui saturée.

À travers cette délibération, nous continuons d'assumer nos responsabilités, de faire notre part en matière d'accueil des publics vulnérables, d'une part avec l'hébergement des femmes isolées avec enfants de moins de trois ans sur le site des Grandes Voisines, dans l'ancien hôpital Charial situé à Francheville et Craponne, suite à la fermeture du site Lassagne à Caluire qui les accueillait précédemment. D'autre part, en soutenant les associations œuvrant en faveur de l'accueil des bénéficiaires d'une protection internationale *via* des actions portant sur l'inclusion, la reprise de parcours professionnels, ou encore l'accompagnement social au sein de colocations multiculturelles.

Nous souhaitons ainsi saluer un projet particulièrement innovant et transversal soutenu dans cette délibération. Le projet Hôt'elles prévoit, en effet, la création d'un hôtel en entreprise d'insertion de 60 lits, toujours sur le site des Grandes Voisines. Ce projet permet de faire d'une pierre deux coups : créer des emplois dans un secteur à forte tension, 60 ETP (équivalents temps plein) d'insertion seront créés autour d'activités d'entretien, de nettoyage, de maintenance des locaux, de création d'une épicerie sociale et d'une blanchisserie, et aussi de contribuer au développement touristique en développant une offre hôtelière solidaire répondant aux objectifs d'un tourisme responsable et durable. De la sorte, nous lions et mettons en cohérence nos différentes politiques publiques, social, logement, insertion, tourisme, et les orientations que nous leur donnons.

Ce qui nous importe également, c'est que dans ces différentes actions, l'accueil va au-delà de l'assistance. Du fait de donner un toit à celles et ceux qui n'en ont pas, on donne et on se donne les moyens de l'insertion sociale et professionnelle de ces publics.

Le déploiement de cette politique d'hospitalité va se poursuivre, un site dédié aux femmes victimes de violences conjugales ouvrira par exemple cette fin d'année dans une ancienne médiathèque de Bron, propriété de la Métropole. Un nouveau site de Tiny house ouvrira courant 2022 et la Métropole continuera à mobiliser de nouveaux fonciers afin d'accueillir des publics en précarité, preuve, s'il en était besoin, de notre volonté de persévérer dans cette voie d'une Métropole de l'hospitalité. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Cochet, pour l'étude urbaine demandée, elle va être lancée en 2022 et naturellement en lien avec les Maires de Francheville et de Craponne. Vous voilà rassuré.

Sur ce dossier et le public accueilli, je rappelle que ce sont des femmes isolées avec des enfants de moins de trois ans et donc il n'est pas question de MNA dans ce dossier et j'en profite aussi pour rappeler que, sur ce public des femmes isolées avec enfants de moins de trois ans, nous avons aujourd'hui plus de 500 personnes hébergées à ce titre-là, dans le cadre de la protection de l'enfance, là où, il y a deux ans, la Métropole ne les mettait pas à l'abri.

Sur ce sujet très complexe de l'accueil, nous avons fait d'ailleurs la semaine de l'hospitalité il y a peu de temps. Nous avançons fortement et avec une forte volonté, mais non, nous ne savons pas régler la totalité des problèmes et en tout cas, il y a énormément de choses qui sont liées à des politiques de long terme que nous mettons également en place, mais nous aurons naturellement l'occasion d'en reparler.

Je voulais revenir à cette délibération parce que je trouve que ce dispositif est admirable et met en avant l'intérêt d'avoir, pour la Métropole de Lyon, et les compétences départementales et les compétences d'agglomération.

On a une action forte d'insertion, d'hébergement avec la casquette départementale, mais on travaille aussi à l'insertion par l'économie et ici, sur la filière hôtelière, avec notre casquette d'agglomération. C'est tout l'intérêt, aujourd'hui, d'être la Métropole de Lyon, que d'avoir ce type de projets innovants, ambitieux et utiles pour des habitants en détresse.

Le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile a demandé un vote par division, donc nous allons naturellement l'effectuer. Je vous demande donc un peu d'attention en cette fin de journée.

Je mets aux voix les paragraphes a), c) et d) du 1° du délibéré, soit la subvention au foyer Notre Dame des sans-abri et les subventions d'équipement. C'est le premier vote qui est mis en place. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons voter maintenant sur les paragraphes b) et e) du 1° du délibéré qui est la subvention de 332 000 € au foyer. Je vous renvoie à la délibération. Je mets donc aux voix les paragraphes b) et e) du 1° du délibéré. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons voter maintenant le reste du délibéré. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons donc adopté les trois votes précédents qui mettent à jour la délibération qui reste donc identique. Nous votons maintenant sur la totalité de la délibération. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- Mme BENAHMED Fatiha, membre de l'association Armée du salut,
- Mme PANASSIER Catherine, membre de l'association Habitat et humanisme Rhône.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

---

## DEUXIÈME PARTIE

---

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demandes  
de débats en Conférence des Présidents*

---

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

---

**N° 2021-0777** - Rillieux-la-Pape - Sathonay-Camp - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Gare de Sathonay-Camp-Rillieux-la-Pape - Travaux de SNCF Réseau pour le prolongement du souterrain et la mise en accessibilité de la gare - Avenant n° 2 à la convention de financement des travaux - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

**N° 2021-0785** - Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons à l'ordre du jour des dossiers sans débat qui devrait aller vite. Je mettrai donc ces dossiers aux voix directement en les regroupant verbalement et en vous demandant s'il y a des oppositions. Si

jamais il y avait des votes contraires, vous pouvez les signaler à la table et nous avons déjà intégré les questions des conflits d'intérêts.

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Kohlhaas comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0777 et 2021-0785.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

---

**N° 2021-0781** - Couzon-au-Mont-d'Or - Projet Voie Lyonnaise n° 3 - Aménagement cyclable sur la route départementale (RD) 51 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

**N° 2021-0783** - Vénissieux - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à l'euro symbolique, avec dispense de le verser, de 3 emprises situées avenue Marcel Houël et Boulevard Ambroise Croizat - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

**N° 2021-0784** - Montanay - Neuville-sur-Saône - Rue des frères Voisin - Réalisation de travaux suite aux acquisitions foncières réalisées en vue de l'élargissement de la voie - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

**N° 2021-0786** - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Lyon Parc Auto (LPA), Indigo, Q-Park, Effia - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

**N° 2021-0787** - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0781, 2021-0783, 2021-0784, 2021-0786 et 2021-0787. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. COCHET Philippe, Mme COLLIN Blandine, M. LE FAOU Michel, M. PAYRE Renaud, Mme VACHER Lucie, Mme VESSILLER Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2021-0783 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

---

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

---

**N° 2021-0792** - Appel à projets pour soutenir le développement responsable et la modernisation des hébergements touristiques - Attribution de subventions d'équipement 2021 - Avenant n° 1 à la convention relative au projet de l'hôtel Hirundi - Convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

**N° 2021-0794** - Fonds social européen (FSE) - Avenant n° 4 à la convention de gestion portant sur l'intégration des crédits du dispositif de relance européen REACT EU à la subvention globale pour la période 2021-2023 - Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dromain comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0792 et 2021-0794. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

---

**N° 2021-0796** - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

**N° 2021-0797** - Partenariat avec Pôle emploi - Convention de partenariat pour la période 2021-2024 - Conventions techniques d'application relatives à l'échange de données en matière d'information sur les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) demandeurs d'emploi, d'orientation et d'accompagnement dans les parcours d'insertion et d'utilisation d'outils numériques partagés - Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Hémain comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0796 et 2021-0797. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HÉMAIN.

---

**N° 2021-0798** - Dispositif d'aide aux éco-investissements dans le cadre du programme Lyon Éco Énergie - Approbation du cadre et règlement du dispositif - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

**N° 2021-0800** - Compte unique de territoire GrandLyon Connect (GLC) - Approbation de la convention de partenariat - Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

**N° 2021-0802** - Suite logicielle mutualisée CART@DS - Convention de mise à disposition du pack ADS demat auprès des communes du territoire prenant en compte la dématérialisation des dossiers d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) - Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

**N° 2021-0804** - Rapport des délégataires de services publics - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

**N° 2021-0805** - Rapport des délégataires de services publics - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

**N° 2021-0806** - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte Patrimoniale du Grand Lyon (SEMPAT) - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Baume comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0798, 2021-0800, 2021-0802 et 2021-0804 à 2021-0806.

Le dossier n° 2021-0806 fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

"Dans le **I - Contexte**, au quatrième paragraphe, il convient de lire :

La Métropole est le premier actionnaire de la SEMPAT, avec 55,99 % de parts de capital. Les représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration pour l'exercice 2020, désignés par la délibération du Conseil n° 2020-0016 du 27 juillet 2020, sont : mesdames Emeline Baume, Béatrice Vessiller, Camille Augéy, Clotilde Pouzergue et Corinne Cardona et messieurs Renaud Payre, Jérémy Camus, Floyd Novak et Raphaël Debû.

au lieu de :

La Métropole est le premier actionnaire de la SEMPAT, avec 55,99 % de parts de capital. Les représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration pour l'exercice 2020, désignés par la délibération du Conseil n° 2020-0016 du 27 juillet 2020, sont : mesdames Emeline Baume, Béatrice Vessiller, Clotilde Pouzergue et Corinne Cardona et messieurs Renaud Payre, Jérémy Camus, Floyd Novak, Raphaël Debû et Michaël Maire.

Des erreurs d'arrondi ont pour conséquence la modification des montants ci-après.

- Dans le **II - Bilan financier**, il convient de lire :

La SEMPAT termine l'année 2020 avec un résultat net de 1 308 473 €, en hausse de 530 707 € par rapport à 2019. L'augmentation du bénéfice net s'explique par l'encaissement d'impayés Accinov à l'issue de la procédure judiciaire (+ 988 580 €), compensé partiellement par la baisse conjoncturelle de la rentabilité liée à la commercialisation de l'îlot J Casino à Vaulx-en-Velin (- 174 699 €) et par la charge d'impôt sur les sociétés (- 470 510 €) dont la SEMPAT n'était pas redevable depuis 2013 en raison de déficits antérieurs.

Le résultat 2020 est impacté par les mesures d'exonération de loyers accordées dans le cadre de la crise COVID qui ont coûté 225 000 €.

Les immobilisations brutes se montent à 40 534 138 €, soit 32 332 951 € d'actif immobilisé net d'amortissement. Elles sont couvertes par 15 422 731 € de fonds propres et 27 217 958 € d'emprunts garantis à hauteur de 13 608 979 € par la Métropole.

La SEMPAT a un fonds de roulement positif signifiant que ses ressources stables couvrent ses immobilisations. Le besoin en fonds de roulement étant bien maîtrisé et inférieur au fonds de roulement, il en découle une trésorerie positive de 12 401 390 €.

au lieu de :

La SEMPAT termine l'année 2020 avec un résultat net de 1 300 000 €, en hausse de 500 000 € par rapport à 2019. L'augmentation du bénéfice net s'explique par l'encaissement d'impayés Accinov à l'issue de la procédure judiciaire (+ 1 000 000 €), compensé partiellement par la baisse conjoncturelle de la rentabilité liée à la commercialisation de l'îlot J Casino à Vaulx-en-Velin (- 200 000 €) et par la charge d'impôt sur les sociétés (- 500 000 €) dont la SEMPAT n'était pas redevable depuis 2013 en raison de déficits antérieurs.

Le résultat 2020 est impacté par les mesures d'exonération de loyers accordées dans le cadre de la crise COVID qui ont coûté 200 000 €.

Les immobilisations brutes se montent à 40 500 000 €, soit 32 300 000 € d'actif immobilisé net d'amortissement. Elles sont couvertes par 15 400 000 € de fonds propres et 27 200 000 € d'emprunts garantis à hauteur de 13 600 000 € par la Métropole.

La SEMPAT a un fonds de roulement positif signifiant que ses ressources stables couvrent ses immobilisations. Le besoin en fonds de roulement étant bien maîtrisé et inférieur au fonds de roulement, il en découle une trésorerie positive de 12 400 000 €.

- Dans le **III - Activités et faits marquants 2020**, dans le **1° - Activités**, au deuxième paragraphe, il convient de lire :

En 2020, la société a acquis l'îlot Terrain des Sœurs Est Métropole habitat (EMH) à Villeurbanne (460 m<sup>2</sup> pour 754 000 € HT) et le centre commercial Arsenal à Saint-Fons (1 114 m<sup>2</sup> pour 560 000 € HT). La SEMPAT a engagé l'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'îlot Casino à Vaulx-en-Velin et signé un contrat de réservation des rez-de-chaussée commerciaux de l'îlot Terrain des Sœurs avec CDC Habitat.

au lieu de :

En 2020, la société a acquis l'îlot Terrain des Sœurs Est Métropole habitat (EMH) à Villeurbanne (460 m<sup>2</sup> pour 800 000 € HT) et le centre commercial Arsenal à Saint-Fons (1 114 m<sup>2</sup> pour 600 000 € HT). La SEMPAT a engagé l'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'îlot Casino à Vaulx-en-Velin et signé un contrat de réservation des rez-de-chaussée commerciaux de l'îlot Terrain des Sœurs avec CDC Habitat.

- Dans le **IV - Perspectives 2021**, dans le **premier** paragraphe, il convient de lire :

Le budget 2021 prévoit un bénéfice avant impôts de 274 742 €, en diminution par rapport à 2020 qui était fortement impacté par le solde de l'opération Accinov.

au lieu de :

Le budget 2021 prévoit un bénéfice avant impôts de 270 000 €, en diminution par rapport à 2020 qui était fortement impacté par le solde de l'opération Accinov."

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, le groupe Métropole pour tous s'étant abstenu sur le dossier n° 2021-0798 et le groupe Métropole en commun s'étant abstenu sur le dossier n° 2021-0804.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

---

**N° 2021-0799** - Lyon - Service commun université et vie étudiante avec la Ville de Lyon - Renouvellement de la convention pour la période 2022-2026 - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2021-0799. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LONGUEVAL.

---

### III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

---

**N° 2021-0812** - Accompagnement des services et établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Évolution de l'enveloppe de tarification enfance - Année 2022 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Prévention et protection de l'enfance

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Vice-Président Blanchard comme rapporteur du dossier numéro 2021-0812. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme VACHER Lucie, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation AJD Maurice Gounon n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

---

### IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

---

**N° 2021-0816** - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien aux projets et à l'orchestre Démon Lyon Métropole - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Van Styvendael comme rapporteur du dossier numéro 2021-0816. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL.

---

**N° 2021-0818** - Sport - Attribution d'une subvention à l'association Lou Rugby pour son action d'accompagnement en faveur des clubs de rugby de la Métropole de Lyon - Année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction Sports

**N° 2021-0819** - Sport - Attribution de subventions de fonctionnement aux comités sportifs - Appel à projets 2019 sur l'investissement en faveur du développement des activités physiques et sportives - Avenant de prolongation de la durée des conventions de subvention - Délégation Développement responsable - Direction Sports

**N° 2021-0820** - Vie associative - Attribution de subventions pour le développement de la vie associative - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Ben Itah comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0818 à 2021-0820. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme LAGARDE Caroline, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du Centre culturel œcuménique (CCO) de Villeurbanne n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2021-0820 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) et le groupe Métropole en commun s'étant abstenu sur le dossier n° 2021-0818.

Rapporteur : M. le Vice-Président BEN ITAH.

---

**N° 2021-0821** - Rapport des délégataires de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest et Elios - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

**N° 2021-0822** - Chassieu - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0821 et 2021-0822. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

---

#### **V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE**

---

**N° 2021-0825** - Révision de divers tarifs, prix et redevances à partir du 1er janvier 2022 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° 2021-0826** - Gestion active de la dette 2022 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° 2021-0828** - Attributions de compensation (ATC) 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° 2021-0829** - Rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par la Métropole de Lyon pour la période 2016-2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° 2021-0831** - Reversement du huitième de taxe d'aménagement intercommunale 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° 2021-0832** - Déficit de caisse de régies pour 2021 - Avis sur les demandes de remise gracieuse de la part des régisseurs titulaires - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° 2021-0833** - Communication des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la Communauté urbaine de Lyon puis de la Métropole de Lyon pour les exercices 2014 et suivants - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0825, 2021-0826, 2021-0828, 2021-0829 et 2021-0831 à 2021-0833.

**M. LE PRÉSIDENT** : Les dossiers n° 2021-0825, n° 2021-0826 et n° 2021-0833 font l'objet d'une note pour le rapporteur :

\* n° 2021-0825 :

"Dans le **DISPOSITIF, XIX - Location de salles de réunion à l'Hôtel de la Métropole**, il convient de lire :

"**Approuve** les tarifs suivants par demi-journée d'occupation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 : "

au lieu de :

"**Approuve** les tarifs suivants par demi-journée d'occupation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :".

\* n° 2021-0826 :

"Dans le premier paragraphe de l'exposé des motifs 5<sup>ème</sup> alinéa, il convient de lire :

"- recourir au marché des titres négociables de court terme dans le cadre d'un programme de *Negotiable European Commercial Paper* (NEU CP) dans la limite de 2 000 000 000 €,"

au lieu de :

"- recourir au marché des titres négociables de court terme dans le cadre d'un programme de *Negotiable European Commercial Paper* (NEU CP) dans la limite de 2 000 000 €,"

Dans le 2 d) du dispositif 2<sup>ème</sup> alinéa, il convient de supprimer :

"- ajuster le plafond du programme de NEU CP,".

\* n° 2021-0833 :

"Dans le 1° - **Recommandation n° 1** de l'exposé des motifs, dans le paragraphe commençant par "C'est la raison pour laquelle [...]", il convient de lire :

"[...] va être engagé un groupe de travail avec les organisations représentatives du personnel sur ce sujet dans le cadre de l'agenda social. Les conditions de mise en place de ce dispositif devront, en effet, être précisées devant le Comité social."

au lieu de :

"[...] a été engagé un groupe de travail avec les organisations représentatives du personnel sur ce sujet dans le cadre de l'agenda social. Les conditions de mise en place de ce dispositif devront, en effet, être précisées devant le Comité social."

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY

---

**N° 2021-0834** - Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Convention pluriannuelle 2022-2024 relative aux contributions versées par la Métropole de Lyon au SDMIS - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Conseillère Fréty comme rapporteur du dossier numéro 2021-0834. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère FRÉTY.

---

**N° 2021-0836** - Prestation pour les agents de la Métropole de Lyon relative aux enfants porteurs de handicap - Abrogation partielle de la délibération du Conseil n° 2015-0384 du 29 juin 2015 - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction RSE et préventions

---

**N° 2021-0837** - Adhésion aux missions proposées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69) - Convention pluriannuelle - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Administration et développement RH

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Khelifi comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0836 et 2021-0837. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente KHELIFI.

---

**N° 2021-0838** - Mise à disposition de personnel auprès du Comité des œuvres sociales (COS) - Années 2022 à 2024 - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Administration et développement RH

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Boffet comme rapporteur du dossier numéro 2021-0838. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme ARTHAUD Léna, M. AZCUÉ Mathieu, Mme ETIENNE Christine, Mme FONTAINE Myriam, Mme KHELIFI Zémorda, M. VERGIAT Éric, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'association Comité social du personnel (COS), n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOFFET.

---

**Présidence de madame Émeline Baume**  
**1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

---

## VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

---

**N° 2021-0840** - Bron - Rillieux-la-Pape - Rapport des délégataires de services publics - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux-la-Pape) et conception, construction, entretien et exploitation du crématorium, du complexe funéraire de Bron par la société Atrium - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

**N° 2021-0849** - Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 2021-2024 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**N° 2021-0852** - Programme de prévention et de gestion des risques majeurs pour la période de 2021 à 2022 - Attribution d'une subvention à l'Institut des risques majeurs (IRMa) - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**N° 2021-0856** - Plan nature - Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Attribution de subventions dans le cadre du règlement d'aide financière du dispositif de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**N° 2021-0857** - Convention de participation financière relative à l'organisation de la 74<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) du 7 au 11 mars 2022 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

---

**MME LA PRÉSIDENTE** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Athanaze comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0840, 2021-0849, 2021-0852, 2021-0856 et 2021-0857. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2021-0856 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- M. AZCUÉ Mathieu, Mme BOUAGGA Yasmine, Mme FRIER Nathalie, Mme NACHURY Dominique, M. PAYRE Renaud, M. THEVENIEAU François, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. BERNARD Bruno, à sa demande,

- M. PAYRE Renaud, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société Alliade habitat.

Rapporteur : M. le Vice-Président ATHANAZE.

---

**Présidence de monsieur Bruno Bernard**  
**Président**

---

**N° 2021-0845** - Fontaines-sur-Saône - Rillieux-la-Pape - Aménagements hydrauliques du réseau d'assainissement du bassin versant du ruisseau du Ravin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**N° 2021-0846** - Vernaison - Régularisation d'occupation du domaine concédé par le collecteur d'assainissement - Convention à signer entre la Métropole de Lyon, l'État et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**N° 2021-0847** - Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**N° 2021-0853** - Programme de coopération territoriale dédié à l'impact des pollutions industrielles sur l'environnement et sur la santé des populations exposées - Attribution d'une subvention à l'association AMARIS - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**N° 2021-0855** - Politique agricole - Attribution de subventions d'investissement à plusieurs projets agricoles dans le cadre du plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes et de l'appel à projet sur les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**N° 2021-0860** - Syndicat mixte Plaines Monts d'Or (SMPMO) - Approbation de la modification des statuts - Versement de la participation statutaire de fonctionnement pour 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° 2021-0863** - Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée à la société Eau du Grand Lyon - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Groperrin comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0845 à 2021-0847, 2021-0853, 2021-0855, 2021-0860 et 2021-0863. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. ATHANAZE Pierre, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS), n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2021-0853 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

---

**N° 2021-0848** - Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Petiot comme rapporteur du dossier numéro 2021-0848. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PETIOT.

---

**N° 2021-0850** - Distribution d'électricité et fourniture aux tarifs réglementés de vente - Avenant n° 7 au contrat de concession - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro comme rapporteur du dossier numéro 2021-0850. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

---

**N° 2021-0858** - Limonest - Lyon 1er - Lyon 2ème - Trame verte - Modification des bénéficiaires de la politique Jardins - Attribution de subventions d'investissement à la Ville de Limonest et à Batigère Rhône-Alpes pour la création de jardins collectifs sur Limonest, Lyon 1er et Lyon 2ème - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère Creuze comme rapporteur du dossier numéro 2021-0858. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme MOREIRA Véronique, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Batigère Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère CREUZE.

---

## VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

---

**N° 2021-0865** - Approbation de la convention de Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) pour la période 2022-2024 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

**N° 2021-0872** - Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Lyon - La Mulatière - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2021 - Approbation et signature des conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Payre comme rapporteur du dossier numéro 2021-0865 et 2021-0972. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

---

### Présidence de madame Émeline Baume 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

---

**N° 2021-0870** - Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - 3ème tranche - Tronçon D rues Baratin-Souvenir - Assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**N° 2021-0871** - Opérations d'urbanisme - Comptes-rendus financiers au concédant - Année 2020 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**N° 2021-0874** - Fontaines-Saint-Martin - Secteur du Prado - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Foncière et immobilière Lyonnaise (FIL) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**N° 2021-0875** - Lyon 7ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Porte Ampère TECHSUD - Fin de la convention d'aménagement avec la société par actions simplifiés (SAS) Porte Ampère - Suppression de la ZAC - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**N° 2021-0879** - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) et autres documents de planification - Dépenses afférentes aux procédures courantes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

**N° 2021-0881** - Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° 2021-0882** - Rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx-en-Velin - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° 2021-0883** - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° 2021-0884** - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° 2021-0885** - Lyon 3ème - Lyon 8ème - Lyon 9ème - Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, avec dispense de versement, de 13 parcelles de terrain nu destinées à être incorporées au domaine public de voirie métropolitain à l'issue de la réalisation de la ligne D du métro et appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) ou tout établissement qui lui sera substitué - Approbation d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0886** - Lyon 7ème - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 3 parcelles de terrain nu situées 18 passage Faugier et appartenant aux sociétés Naticrédibail, Généfim et Crédit Mutuel Réal Estate Lease ou à toutes sociétés à elles substituées - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0887** - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 51 bis rue Joseph Desbois - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0888** - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue du Rambion et appartenant à l'Association pour le développement de l'enseignement catholique (ALDEC) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0889** - Vaulx-en-Velin - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 1 rue Jean et Joséphine Peyri - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0893** - Craponne - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 34 rue de Verdun - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0894** - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, de lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 7 avenue Jean Jaurès - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0895** - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, de lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Les Jardins de l'île - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0896** - Fontaines-Saint-Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu situées 520 rue du Prado - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0897** - Neuville-sur-Saône - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot dépendant d'un immeuble en copropriété situé 4 avenue Carnot - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0898** - Rillieux-la-Pape - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement bâti industriel situé 105 avenue du 8 mai 1945 et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Georgette - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0899** - Vénissieux - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Marché Monmousseau-Balmes - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles de terrain nu situées 11 à 21 rue Gaston Monmousseau et appartenant à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0901** - Saint-Fons - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Fons - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu situé rue Carnot à la Société anonyme de coopérative de production d'habitat à loyer modéré (SA COOP de production d'HLM) Rhône Saône habitat (RSH) ou toute autre société qui lui sera substituée - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0902** - Villeurbanne - Développement Urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Grand Clément - Cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) Vikhar, d'un bâtiment à usage d'usine de blanchisserie et d'autres bâtiments à usage de bureaux, atelier et logement, sur un terrain constitué de parcelles situées 16-20 rue Paul Kruger - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0903** - Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'un immeuble sur son terrain situé 49 rue Docteur Frappaz - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0904** - Lyon 3ème - Habitat - Logement social - Résiliation, à titre onéreux, du bail emphytéotique consenti à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat sur les lots d'un immeuble en copropriété situé 200 et 202 rue de Créqui - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0905** - Villeurbanne - Equipement - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'une maison d'habitation sur son terrain située 49 rue Nicolas Garnier - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

---

**MME LA PRÉSIDENTE** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0870, 2021-0871, 2021-0874, 2021-0875, 2021-0879, 2021-0881 à 2021-0889, 2021-0893 à 2021-0899 et 2021-0901 à 2021-0905.

Les dossiers n° 2021-0884 et n° 2021-0901 font l'objet d'une note pour le rapporteur :

\* n° 2021-0884 :

"Des erreurs d'arrondi ont pour conséquence la modification des montants ci-après.

- Dans le **II - Bilan financier**, il convient de lire :

Au cours des trois derniers exercices, le résultat avant impôt est issu de la rémunération du compte courant bancaire. Il s'élève à 3 701 € en 2020 (4 086 € en 2019).

Les charges de la société restent dans l'ensemble inchangées par rapport à 2019 (2 312 278 €), tout comme l'effectif stabilisé à 23,6 équivalents temps plein (ETP). Après l'intégration des résultats, les capitaux propres se montent à 4 176 730 €.

La SPL a mobilisé en 2020 l'emprunt pour le financement de l'acquisition de la place basse Béraudier à hauteur de 17 201 280 € pour régler les 4 premières échéances de la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), soit 40 %, qui est inscrit au bilan de la société en dettes financières au 31 décembre 2020. La trésorerie du compte courant "société" s'élève à 1 940 671 € à fin 2020.

Sur le plan du bilan d'aménagement et selon le compte-rendu financier de la concession Lyon Part-Dieu 2020 (CRACL), 5 ans après le lancement de la concession, 37 % des dépenses et 38 % des recettes ont été réalisées par rapport aux prévisions connues à date.

À fin 2020, la trésorerie de la concession reste positive à hauteur de 29 415 636 €.

au lieu de :

Au cours des trois derniers exercices, le résultat avant impôt est issu de la rémunération du compte courant bancaire. Il s'élève à 3 700 € en 2020 (2 600 € en 2019).

Les charges de la société restent dans l'ensemble inchangées par rapport à 2019 (2 300 000 €), tout comme l'effectif stabilisé à 23,6 équivalents temps plein (ETP). Après l'intégration des résultats, les capitaux propres se montent à 4 200 000 €.

La SPL a mobilisé en 2020 l'emprunt pour le financement de l'acquisition de la place basse Béraudier à hauteur de 17 200 000 € pour régler les 4 premières échéances de la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), soit 40 %, qui est inscrit au bilan de la société en dettes financières au 31 décembre 2020. La trésorerie du compte courant "société" s'élève à 1 900 000 € à fin 2020.

Sur le plan du bilan d'aménagement et selon le compte rendu financier de la concession Lyon Part-Dieu 2020 (CRACL), 5 ans après le lancement de la concession, 37 % des dépenses et 38 % des recettes ont été réalisées par rapport aux prévisions connues à date.

À fin 2020, la trésorerie de la concession reste positive à hauteur de 29 400 000 €."

\* n° 2021-0901 :

"- Dans l'exposé des motifs, **II - Désignation des biens cédés**, il convient de lire :

"La Métropole céderait à la SA COOP de Production HLM RSH, ou toute personne morale se substituant à elle, une emprise d'une superficie d'environ 3 224 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AE 226p située, rue Carnot à Saint-Fons.

Cette emprise a fait l'objet d'un plan de division établi par la Métropole en date du 1er juin 2021, créant ainsi la parcelle AE 226p(c) (voir plan ci-annexé)."

au lieu de :

"La Métropole céderait à la SA COOP de Production HLM RSH, ou toute personne morale se substituant à elle, une emprise d'une superficie d'environ 3 224 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées AE 226p et AE 379, rue Carnot à Saint-Fons.

Cette emprise a fait l'objet d'un plan de division établi par la Métropole en date du 1er juin 2021, créant ainsi la parcelle AE 226p(c)."

- Dans l'exposé des motifs, **III - Conditions de la cession**, dans **1 - Le prix**, il convient de lire :

"Aux termes de la promesse synallagmatique de vente, la Métropole de Lyon céderait cette parcelle à la SA COOP de production HLM Rhône Saône Habitat ou toute autre société qui lui sera substituée, sur la base du m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP), pour un montant total de 1 013 988 € HT, auquel s'applique la TVA au taux de 10 % d'un montant de 101 398,80 € soit un montant total TTC de 1 115 386,8 €."

au lieu de :

"Aux termes de la promesse synallagmatique de vente, la Métropole de Lyon céderait ces deux parcelles à la SA COOP de production HLM Rhône Saône Habitat ou toute autre société qui lui sera substituée, sur la base du m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP), pour un montant total de 1 013 988 € HT, auquel s'applique la TVA au taux de 10 % d'un montant de 101 398,80 € soit un montant total TTC de 1 115 386,8 €."

- Dans le **DELIBERE**, **1° Approuve**, il convient de lire :

"**1° Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 1 013 988 € HT auquel se rajoute la TVA au taux de 10 %, d'un montant de 101 398,80 €, soit un total TTC de 1 115 386,80 €, à la société anonyme de coopérative de production d'habitat à loyer modéré (HLM) Rhône Saône Habitat (RSH) ou toute autre société qui lui sera substituée, d'une emprise de terrain nu à détacher de la parcelle cadastrée AE 226p pour une superficie d'environ 3 224 m<sup>2</sup>, située rue Carnot à Saint-Fons, dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier."

au lieu de :

"**1° Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 1 013 988 € HT auquel se rajoute la TVA au taux de 10 %, d'un montant de 101 398,80 €, soit un total TTC de 1 115 386,80 €, à la société anonyme de coopérative de production d'habitat à loyer modéré (HLM) Rhône Saône Habitat (RSH) ou toute autre société qui lui sera substituée, d'une emprise de terrain nu à détacher des parcelles cadastrées AE 226p et AE 379 pour une superficie d'environ 3 224 m<sup>2</sup>, situées rue Carnot à Saint-Fons, dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier."

**MME LA PRÉSIDENTE** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les groupes Inventer la Métropole de demain et Synergies-Métropole s'étant abstenus sur le dossier n° 2021-0879 et les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° 2021-0899 : M. DEBÛ Raphaël, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société ICF Sud-Est Méditerranée,

- n° 2021-0904 : M. AZCUÉ Mathieu, Mme BOUAGGA Yasmine, Mme FRIER Nathalie, Mme NACHURY Dominique, M. PAYRE Renaud, M. THEVENIEAU François, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. BERNARD Bruno, à sa demande.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**Présidence de monsieur Bruno Bernard**  
**Président**

---

**N° 2021-0873** - Bron - ZAC Terrailon - Avenant n° 2 au traité de concession - Convention financière relative aux dépenses de relogement, sécurisation et portage entre la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**N° 2021-0876** - Oullins - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de La Saulaie - Autorisation donnée à la Société d'équipement de la région lyonnaise (SERL) de déposer une demande de permis de construire précaire pour la réalisation de la maison du projet - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Collin comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0873 et 2021-0876. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme BROSSAUD Claire, Mme GEOFFROY Hélène, M. GODINOT Sylvain, M. GUELPA-BONARO Philippe, Mme JANNOT Brigitte, Mme VESSILLER Béatrice, M. VINCENDET Alexandre, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers n° 2021-0873 et n° 2021-0876 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère COLLIN.

---

**N° 2021-0890** - Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique avec dispense de versement, de 6 parcelles de terrain nu situées 37-45 rue Jules Ferry et appartenant à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0891** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés 17 rue Guillermin - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° 2021-0900** - Meyzieu - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, de 2 lots de copropriété situés 5 rue de Dunkerque - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Edery comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0890, 2021-0891 et 2021-0900. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° 2021-0890 et n° 2021-0900 : M. COCHET Philippe, Mme COLLIN Blandine, M. LE FAOU Michel, M. PAYRE Renaud, Mme VACHER Lucie, Mme VESSILLER Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat,

- n° 2021-0891 : Mme BROSSAUD Claire, Mme GEOFFROY Hélène, M. GODINOT Sylvain, M. GUELPA-BONARO Philippe, Mme JANNOT Brigitte, Mme VESSILLER Béatrice, M. VINCENDET Alexandre, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Rapporteur : Mme la Conseillère EDERY.

---

**N° 2021-0892** - Corbas - Réserve foncière - Zone industrielle (ZI) du Carreau - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu cadastrée AE 22, située lieux-dits Pillon et Tatevin ouest - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous informe que le dossier numéro 2021-0892 a été retiré de l'ordre du jour.

Je vous propose, vu l'horaire, de nous arrêter là et nous reprendrons demain matin à 9 heures 30. Il est probable que nous finissions entre 16 et 18 heures demain, vu l'avancée de l'ordre du jour. Monsieur Pelaez, rapidement.

**M. le Conseiller PELAEZ** : Monsieur le Président, excusez-moi, mais je n'ai pas été assez attentif sur le n° 2021-0879, notre groupe s'abstient.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est noté, monsieur Pelaez et il n'y a pas de souci pour le faire noter à la table, si jamais ce n'est pas clair. C'est noté aussi, monsieur Grivel. Dites-le à la table, ce sera beaucoup plus conforme. Je vous souhaite à toutes et tous une bonne soirée et nous nous retrouvons demain à 9 h 30.

*(La séance est suspendue à 17 heures 54 et reprend mardi 14 décembre 2021 à 9 heures 30).*

---

### Journée du 14 décembre 2021

**M. LE PRÉSIDENT** : Bonjour à toutes, bonjour à tous. Merci de regagner vos places.

Nous allons commencer par vérifier le quorum et donc faire un premier vote de vérification du quorum. Il faut donc vous reconnecter.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. Le quorum est atteint et le système de vote fonctionne.

*(Le quorum est atteint).*

---

### Compte-rendu des décisions prises

**N° 2021-0773** - Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 octobre 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

**N° 2021-0774** - Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 29 juillet 2021 et le 15 octobre 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions qui ont été prises sur la période du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre 2021 en vertu de la délégation que vous m'avez attribuée en matière de marchés accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres. Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0774.

Le dossier numéro 2021-0774 fait l'objet d'une demande de parole de deux groupes. Je donne la parole au groupe Inventer la Métropole de demain

**M. le Conseiller PELAEZ** : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le compte-rendu des marchés publics que vous nous présentez, se trouve l'attribution d'une assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le développement de la méthode des conversions carbone. Cette méthode visant à accompagner les changements de pratiques par de la sensibilisation pour réduire les consommations énergétiques n'est pas dénuée d'intérêt, loin s'en faut.

Si nous ne disposons pas de plus d'informations sur ce marché, nous savons qu'il a été attribué à l'institut négaWatt. L'institut négaWatt propose une trajectoire du même nom dite de "sobriété énergétique", trajectoire qui est, par ailleurs, inscrite dans votre programme électoral.

Les principes de la politique d'écorénovation métropolitaine des bâtiments s'en inspirent également depuis le mandat précédent, mais s'en inspirent seulement, car, dans les faits, notre politique se base plutôt sur une sobriété énergétique reposant sur la conception des bâtiments et l'incitation à la réduction de la consommation. Nous sommes donc bien loin du scénario négaWatt national réactualisé en octobre dernier et qui se veut être un contre-modèle au scénario de transition énergétique et de mix électrique du RTE (Réseau de transport d'électricité).

En effet, le scénario négaWatt prévoit la fin de l'énergie nucléaire et vise une production électrique 100 % énergies renouvelables d'ici 2050. Cet objectif de 100 % d'énergies renouvelables pose, vous imaginez bien, d'énormes problématiques et pourrait donc s'avérer fort peu écologique dans la pratique.

Mais, au-delà de cela, pour que le système tienne le coup, il nous faudrait réduire, en plus, la demande en énergie primaire de 65 %, alors que la population augmenterait, elle, de 15 %.

Selon négaWatt, cette énorme réduction de la consommation devrait venir d'une plus forte efficacité énergétique grâce à l'amélioration de la technologie pour consommer moins et accompagner les changements de comportements. Nous pouvons tout à fait nous retrouver sur ces points-là.

L'essentiel de la réduction devrait néanmoins venir de l'application du principe dit de "sobriété énergétique". La sobriété énergétique, vous vous en faites régulièrement l'écho publiquement. Elle consiste, selon négaWatt, à privilégier les usages les plus utiles, à "restreindre les plus extravagants et supprimer les plus nuisibles". Qui jugera, chez négaWatt, de ce qui est utile ou nuisible ?

Et je me retourne vers notre camarade Pierre-Alain Millet qui écrit sur son blog... Alors, il n'est pas là, j'en suis désolé... Ah ! Il est là Pierre-Alain Millet...

*(Brouhaha dans la salle)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci de reprendre monsieur Pelaez.

**M. le Conseiller PELAEZ** : Parce que s'il y a bien un blog que je lis régulièrement, c'est bien celui de Pierre-Alain Millet.

*(Applaudissements)*

On a toujours intérêt à lire les écrits du Parti communiste. J'ai beaucoup appris avec des anciens du Parti communiste, notamment dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement. Et donc, Je me retourne vers notre camarade Pierre-Alain Millet qui écrit sur son blog que "*le scénario négaWatt remet en cause nos modes de vie*" et appelle, de son côté, à sortir du capitalisme.

En commission proximité de septembre dernier, d'ailleurs, Pierre-Alain Millet, je suis d'accord avec vous et je vous cite : "Est-ce que le scénario négaWatt est le scénario métropolitain ?" Vous dites même, je vous cite toujours : "Je le dis tranquillement, sur le scénario négaWatt, monsieur Guelpa-Bonaro, vous êtes minoritaire au Conseil de la Métropole." Qu'en pensez-vous donc ? Nous aimerions vous entendre, car nous n'avons pas beaucoup entendu les Communistes et je le regrette. Je trouverais cela tellement logique -et pour le coup, nous pourrions vous soutenir- ainsi que les socialistes, quand les Verts ont adopté une subvention de 150 000 € pour la CRIIRAD (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité), cette fameuse association cofondée par une parlementaire d'Europe Écologie les Verts, bien connue pour ses positions antinucléaires. Avez-vous voté pour cette subvention, par ailleurs ? Peu importe.

Ainsi, le scénario négaWatt qui semble inspirer la démarche de votre majorité ou, *a minima*, d'une partie de la majorité est donc un scénario de décroissance. Ce concept a, par ailleurs, été défendu par plusieurs candidats à la primaire des Écologistes. Si c'est cela votre conviction profonde, alors il faut l'assumer, mais je ne pense pas que ce soit votre cas, monsieur le Président, car vous n'êtes pas un idéologue ou j'ose, au moins, l'espérer.

Comme l'a démontré mon collègue Christophe Geourjon hier, vous semblez vous satisfaire pleinement des objectifs du plan climat décidé sous le mandat précédent. Dans les faits, au vu de votre véritable feuille de route, l'inspiration du scénario négaWatt relève plus du symbole que d'une véritable politique publique de contrainte énergétique. Vous n'en avez, de toute façon, pas les moyens réglementaires, et heureusement. J'ose espérer, par ailleurs, que les Français ne vous confieront pas les règles de la politique énergétique de ce pays, au risque de fragiliser grandement notre résilience énergétique et de porter atteinte à l'indépendance nationale de la France.

Une fois tout cela dit, permettez-moi de vous demander quelle est la réelle ligne politique de cette majorité ? Même si vous n'en avez pas les outils pour l'appliquer concrètement à l'échelle locale, êtes-vous pour ou contre la décroissance ? Et il ne s'agirait pas de nous répondre avec vos éléments de langage habituels où vous expliquez que vous êtes pour la croissance, mais celle du bien-être des habitants. Oui ou non, souhaitez-vous la décroissance économique ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je n'ai pas bien vu le rapport avec le vote, mais bon néanmoins, la parole est libre et je la donne, d'ailleurs, au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile

**Mme la Conseillère SARSELLI** : Monsieur le Président, chers collègues, bonjour à toutes et tous. Le compte-rendu des décisions prises par le Président en matière de marchés publics est, certes, un rapport récurrent, mais c'est toujours aussi plein d'enseignements, monsieur le Président.

Alors, tout d'abord, à la lecture, nous découvrons que nous dépensons. Nous allons vers des dépenses, on va dire, exotiques, si je reste dans le ton de nos conseils. Voilà, nous dépensons 300 000 € pour étudier les changements de comportements dans le champ des usages. Déjà à la lecture de l'intitulé, je vous l'avoue, nous sommes un petit peu circonspects, mais encore plus lorsqu'on lit ce qui est écrit dans le corps du texte que moi j'appelle, quand je

lis les copies de mes étudiants qui ne savent pas quoi dire, du "verbiage". Je ne résiste pas au drame de vous en citer un petit extrait : "agir sur la conception d'approches et de services innovants en stimulant la créativité et la capacité d'innovations d'équipes et de groupes projets, et co-concevoir et animer des séances de travail créatif ou de productions collectives avec des publics divers." Une fois qu'on a dit tout ça, c'est un petit peu compliqué de savoir où l'on va.

Nous avons aussi constaté l'intérêt pour la gestion canine en ville et l'initiation à l'éducation pour 56 000 € ou encore 160 000 € pour avoir des discussions carbone par groupe de dix personnes sur les modèles des groupes anti-addictions pour abandonner les mauvaises pratiques que nous aurions en matière anti-développement durable. Donc, en fait, je comprends donc que l'on va nous soigner de nos addictions. J'avais déjà entendu cela lors d'une réunion publique où il fallait soigner ceux qui étaient addicts à leurs voitures, ce qui me semble assez grave.

Et puis, ce rapport est riche d'enseignements, car nous apprenons surtout que vous relancez une étude sur la satisfaction des services de demi-pension dans les collèges publics. Alors, nous aurions espéré que pour 210 000 €, l'étude ne serait pas limitée à deux questionnaires de satisfaction à la sortie d'un repas, mais ce qui nous intéresse plus particulièrement, monsieur le Président, c'est de savoir comment vous allez utiliser une telle étude. Alors, sans doute voulez-vous montrer que les élèves n'appréciaient pas certaines choses dans leurs menus de Noël et je ne citerai pas quoi parce que nous l'avons trop dit hier ou qu'il y a trop de viande. Il serait bien d'avancer démasqués et en nous disant un petit peu les choses.

Tout cela pour vous dire, monsieur le Président, que ce sont en tout huit demandes de précisions et de compléments que nous avons formulées dès le 1<sup>er</sup> décembre. Alors, nous avons reçu une réponse hier avant l'ouverture du Conseil, sachant que ce sont des marchés déjà passés depuis un certain temps. Nous avons reçu hier, c'est vrai, avant l'ouverture du Conseil, une réponse.

Vous vous doutez que depuis hier, je n'ai pas trop eu le temps de l'étudier et certains d'entre nous non plus puisque nous étions tous ensemble, hier, dans la journée, assidus à tout ce qui se dit. Justement, dans l'attente de pouvoir étudier tous les éléments que nous vous avons demandés, nous ne pouvons vous donner acte de ce compte-rendu. Merci, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci pour vos interventions. Je rappelle quand même qu'on a des procédures, que les marchés, dès un certain montant, passent en CAO (commission d'appels d'offres) où, naturellement, l'opposition est représentée.

Puis, sur ce qui a été dit et évoqué, la plupart des choses que vous évoquez sont liées à des démarches entamées dans le mandat précédent. Je vous invite même à regarder quel a été votre vote, à l'époque, lorsque ces démarches ont été lancées. Voilà. Vous pouvez avoir des surprises.

Bon, on s'est vraiment éloignés des sujets, mais en tout cas tout le monde a pu s'exprimer ou en tout cas ceux qui le souhaitaient. Je vais donc vous demander de voter ou de ne pas voter pour me donner acte de ces communications.

Je mets les dossiers aux voix. Le vote est ouvert. Il y en a deux.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Le scrutin est clos.

\* *Rapport n° 2021-0773 :*

Adopté à l'unanimité.

\* *Rapport n° 2021-0774 :*

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

---

**N° 2021-0907** - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes - Prévention et gestion des déchets - Exercices 2015 et suivants - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Je rapporte le dossier numéro 2021-0907. Il y a quatre demandes de parole. Je la donne au groupe Synergies-Métropole.

**M. le Conseiller VINCENT** : Intervention retirée monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**Mme la Conseillère SIBEUD** : Monsieur le Président, chers collègues, la Chambre régionale des comptes (CRC) a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Métropole de Lyon sur la prévention et la gestion des déchets à partir de 2015. Dans le rapport, les recommandations de la CRC concernent essentiellement les indicateurs de suivi, à la fois sur le plan de prévention, mais aussi des différentes données de la collecte et du traitement des déchets pour la régie des prestataires privés.

Aucune remarque sur la qualité de gestion du service, au contraire. La CRC pointe que, sans attendre l'obligation des plans locaux des déchets ménagers et assimilés, la Métropole s'est dotée d'un plan de lutte et de prévention des déchets qui a permis de réduire sensiblement le tonnage des ordures ménagères et assimilés. Il reste bien sûr à poursuivre les efforts engagés depuis 2015 pour améliorer le tri et réduire les déchets à la source. La CRC relève également la fin du système du fini-parti à la collecte en 2017.

La Métropole est l'une des rares à avoir eu la volonté, pour ne pas dire le courage, de mettre fin à une pratique pourtant ancienne, mais qui était illégale et surtout néfaste pour les conditions de travail et la santé des agents. Depuis, il y a moins d'accidents du travail et moins d'absentéisme.

Pour ce qui concerne les contentieux sur la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), la CRC ne fait que décrire la situation sans prendre position. À ce propos, nous ne pouvons que nous réjouir de la dernière décision du Conseil d'État en date du 22 octobre 2021 qui confirme le raisonnement défendu par la Métropole depuis le début des contentieux sur les dépenses à prendre en compte dans le calcul du coût du service à financer par la TEOM. Et monsieur le Président, vous le précisez, d'ailleurs, dans votre courrier de réponse à la CRC.

Nous voulons rappeler ici le groupe de travail copiloté par Gérard Claisse et Nathalie Frier en 2018, réunissant tous les groupes politiques qui a permis aux élus de s'approprier la connaissance du service et, surtout, de construire collectivement la position tenue par la Métropole dans un contexte de contentieux difficiles, position largement inspirée des conseils de Michel Soulas -que je salue pour l'occasion- et conseils qui se sont avérés finalement judicieux.

En conclusion, ce rapport reflète la grande qualité du travail accompli par les élus et les services métropolitains durant le mandat 2015-2020 qui permet aujourd'hui à votre Exécutif, monsieur le Président, de poursuivre et d'amplifier les objectifs de prévention, de réduction et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Je voudrais, pour finir, souligner la démarche collective conduite par madame la Vice-Présidente Isabelle Petiot pour associer les groupes politiques aux réflexions qu'elle a engagées, à la fois sur l'amélioration de la gestion des déchets et sur les scénarii d'évolution de la fiscalité. Nous ne serons peut-être pas d'accord sur toutes les orientations qui seront au final retenues, mais nous aurons partagé tous les attendus des scénarii mis sur la table.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Monsieur le Président, Nicole Sibeud ayant tout dit et fort bien dit, je retire mon intervention, ce qui me permet aussi de vous rendre au quintuple la minute que je vous ai dérobée hier. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller PETIT** : Mes chers collègues, je serai peut-être un peu moins positif que les orateurs précédents.

D'abord, pour commencer, je voudrais dire que je trouve complètement anormal que ce dossier, ce rapport de la Chambre régionale des comptes ne soit pas passé au préalable au conseil de la régie. Donc, j'ai bien compris qu'il y avait eu un problème administratif dans les services, mais il me semble que s'il y a bien un endroit où l'on doit pouvoir discuter de ces sujets, c'est bien le conseil de la régie des déchets, donc nous allons en discuter sans doute, mais *a posteriori* du vote du Conseil de la Métropole, ce qui n'est pas bien normal.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la lecture du rapport de la chambre régionale des comptes sur la prévention et la gestion des déchets depuis 2015 est révélatrice des manquements de la collectivité sur ces sujets, manquements que nous dénonçons depuis des années.

Alors, oui, dès qu'il s'agit de mettre en place des plans, des objectifs, des documents de synthèse et autres rapports internes, il y a du monde, mais l'analyse des résultats en matière de réduction des déchets est cruelle pour la Métropole. Cruelle, mais méritée.

La CRC reproche plusieurs points à la Métropole de Lyon : des divergences d'objectifs avec la Région sur le rythme de réduction des déchets, les élus métropolitains ayant émis des réserves sur la faisabilité d'un tel plan au regard du tissu urbain dense de la Métropole. La Chambre encourage la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon à se rapprocher afin de définir des objectifs atteignables et cohérents avec les obligations nationales.

Les objectifs de 2019 de réduction des déchets ne sont pas atteints, excepté pour la collecte du verre. La collecte des biodéchets depuis 2010 est pointée du doigt comme étant non suivie, d'un point de vue quantitatif. La moitié des indicateurs n'est pas renseignée par la Métropole, ce qui ne permet pas à la commission consultative d'élaboration et de suivi de jouer pleinement son rôle.

Un bac sur trois de collecte sélective n'est pas ramassé par les agents car le contenu est manifestement inadapté au tri et un tiers des déchets de la collecte sélective repart au brûlage car n'étant pas concernés par celui-ci. Taux en constante détérioration depuis 2008, malgré l'extension des consignes de tri en 2020. Enfin, l'objectif de 75 % de valorisation matière fixé par la Métropole elle-même pour 2019 est très loin d'être atteint également, puisque l'on tourne autour de 30 %, sauf pour le verre.

À nos collègues communistes -monsieur Millet ne partez pas- la CRC relève que la fin du fini-parti en 2017 et la réorganisation de la collecte à cette époque, par un accroissement de l'externalisation des services au privé, "a permis une baisse des accidents du travail et de l'absentéisme pour le personnel de la Métropole", ce qui est plutôt positif. Mais ce qui est plutôt négatif, c'est que c'est à peu près le contraire pour les entreprises sous-traitantes. Il est, d'ailleurs, anormal que les entreprises en question ne produisent pas un rapport annuel complet, comme demandé, et en cela, elles sont au même niveau que les informations transmises par la Métropole elle-même.

Je ne reviens pas sur la TEOM, puisque tout a été dit et que le problème est en train d'être réglé.

Ainsi, le rapport est plutôt accablant pour la collectivité, malgré les plans de compostage individuel en 2005, puis le plan de prévention des déchets mis en place dès 2010. La CRC indique même que nos objectifs en cours de réduction des ordures ménagères et assimilées de 1,5 % par an entre 2019 et 2024 ne seront pas atteints.

Il y a deux ans, quasiment jour pour jour, nous avons déjà dénoncé cela, car les tendances étaient mauvaises et le résultat final prévisible. La CRC nous donne raison. J'ajoute que les Écologistes étaient membres de l'Exécutif précédent et donc, sont pleinement comptables des résultats.

Nous dénonçons la politique de saupoudrage des subventions à vos amis associatifs qui gravitent autour de la prévention sur les déchets et qui démontraient une inefficacité certaine. Pourtant, votre majorité a décidé d'augmenter substantiellement le budget dédié à cette même prévention, passant de 1,5 M€ à 5 M€ entre 2019 et 2021.

Ce ne sont pas les subventions aux actions qui ont manqué durant cette période, mais comme nous l'avons souligné maintes fois, leur suivi et l'évaluation de leur efficacité. La Métropole est incapable de stopper une action qui se révélerait inefficace car elle n'est tout simplement pas capable de l'évaluer. C'est un point récurrent de ce rapport. Que nous proposez-vous, monsieur le Président, pour améliorer ceci ? C'est de votre responsabilité de contrôler le pilotage de la stratégie des déchets et la réalisation des objectifs fixés.

Les réflexions engagées par la Vice-Présidente Isabelle Petiot depuis l'an dernier sont nombreuses et le travail collectif nous permettra sûrement, s'il n'est pas détourné politiquement, d'améliorer certains points, comme la collecte des biodéchets, la mise en place de points d'apports volontaires ou de collecte en porte à porte.

Parallèlement, un travail approfondi sur une mise en place de TEOM incitative est en cours. Ce travail, aussi intéressant soit-il, va mécaniquement engendrer une hausse des coûts importants pour la Métropole, l'amélioration des performances générales objectivées dans ce rapport ne pouvant se faire à budget équivalent. Il faut que chacun en ait conscience sur ces bancs : le développement durable n'est pas gratuit et les lois successives sur le sujet sont de plus en plus coûteuses. Il faudra donc déterminer assez rapidement si la Métropole prend ces surcoûts à sa charge ou bien si elle fait contribuer l'utilisateur davantage.

Pour terminer, la Chambre invite la Métropole à engager une réflexion sur l'évolution des unités de traitement et de valorisation énergétique, au regard des quantités incinérées, notamment en raison de leur raccordement à des réseaux de chaleur car en effet la volonté de baisse des déchets incinérés va venir heurter de plein fouet le développement du chauffage urbain, les incinérateurs étant les premiers contributeurs de ces réseaux.

Si la Métropole parvenait à réduire substantiellement le volume des déchets incinérés, une réflexion sur la nécessité de maintenir deux équipements de ce type se posera à long terme, réflexion qui devrait prendre en compte les réseaux de chaleur qu'ils alimentent. Ces points devraient être traités dans le cadre du schéma stratégique en cours d'élaboration.

Nous parlons de ces problématiques depuis quelques années dans la maison. Il est, en effet, temps d'engager une réflexion approfondie sur le sujet. L'objectif que vous avez indiqué au Président de la Chambre régionale des comptes de diminuer de 50 % les volumes incinérés paraît bien ambitieux au regard des difficultés de notre collectivité à les atteindre ces dix dernières années dans le domaine de la réduction des déchets. Il méritera d'être plus documenté.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est à la Vice-Présidente Isabelle Petiot.

**Mme la Vice-Présidente PETIOT** : Merci, monsieur le Président.

Effectivement, pour répondre à monsieur Petit, nous n'avons pas présenté ce rapport de la Cour régionale des comptes en conseil d'exploitation étant donné que la procédure prévoit que ce rapport soit acté par le Conseil de la Métropole dans le Conseil qui suivait la publication du rapport. Or, ce rapport a été publié fin novembre, donc nous actons simplement la réception de ce rapport et nous prenons bien acte de tout ce qu'il en est dit et des conclusions. Comme vous l'avez dit, nous procéderons à une présentation en bonne et due forme en conseil d'exploitation de la régie déchets autour de ce rapport pour en tirer le maximum de bénéfices.

Madame Sibeud et monsieur Petit, vous l'avez dit, nous avons enclenché un travail de fond pour la réduction des déchets, la réduction de l'envoi de nos déchets à l'incinération et une augmentation de la valorisation de ces mêmes déchets. Donc, c'est un vrai travail de fond et une certaine révolution dans nos pratiques que nous entamons.

Effectivement, nous avons des objectifs ambitieux. Pour les tenir, comme vous le dites, monsieur Petit, cela coûtera à la collectivité. Cela fera partie des conclusions de ce travail-là de voir comment on sera en mesure de financer ces nouveaux services, sachant que l'on a intégré un budget annexe et que du coup, il faudra certainement envisager une augmentation de la TEOM et de nos recettes pour répondre à ces nouveaux besoins, mais tout ceci est bien sûr en cours d'étude.

Enfin, je voulais peut-être terminer en disant, et je l'ai dit en commission thématique, qu'en parallèle de ce travail collectif que nous menons, je me tiens à la disposition de tout conseiller qui souhaite s'associer à une présentation ou à un échange sur le sujet, que ce soit sur les conclusions du rapport, sur les bénéfices que nous pouvons en tirer ou sur la politique déchets de manière générale.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien madame la Vice-Présidente. Ce rapport est intéressant. Je l'ai lu, je l'espère, comme beaucoup d'entre vous. Nous avons eu deux interventions un peu contraires : l'une qui nous disait que tout allait bien et l'autre qui disait globalement que tout allait plutôt mal. La réalité est entre les deux.

Oui, sur ce bilan qui porte de 2015 à 2020, il y a naturellement des points d'amélioration importants et madame la Vice-Présidente est en train d'avancer, d'ailleurs en concertation dans le groupe de travail avec les élus qui participent. Je remercie madame Sibeud de l'avoir souligné.

Nous avons déjà fait la TEOM unifiée pour limiter les risques qui était l'un des points soulignés par le rapport. Nous avons commencé la mise en place des bornes pour les déchets organiques pour aller vers une diminution des déchets incinérés.

Puis, je reprendrais juste un point où, monsieur Petit, j'ai un vrai désaccord de fonds : oui, il faut que l'on augmente le budget de sensibilisation parce que si l'on veut que les habitants fassent le tri correctement et utilisent nos bornes pour les déchets organiques et que l'on diminue considérablement le nombre de déchets, il faut sensibiliser les habitants. C'est un enjeu majeur et nous allons, en effet, augmenter très fortement ce budget pour le porter d'autour de 1 M€ à 5 M€ en fin de mandat. Et cela a été dit, nous avons une obligation de vous présenter ce rapport une fois paru au premier conseil, donc, naturellement, nous appliquons la règle et nos obligations. Et je vous rappelle qu'on ne vote pas le contenu du rapport, mais qu'on donne simplement acte de sa communication.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

---

### TROISIÈME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes  
de débats en Conférence des Présidents*

---

**N° 2021-0827 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Modification de la délibération du Conseil n° 2020-0216 du 5 octobre 2020 portant programme de financement obligataire Euro Medium Term Notes (EMTN) - Application de la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 portant délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon au Président - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0827. Avis favorable de la commission.

L'intervention demandée par le groupe Communiste et républicain ayant été retirée, je mets directement le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

---

**N° 2021-0830 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0830. Avis favorable de la commission.

Nous avons six demandes d'intervention, à commencer par le groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération maintenant la DSC existante en 2021 sera consensuelle, mais pour les élus communistes, c'est une délibération datante qui maintient une situation injuste et injustifiable. Elle a une longue histoire et il est normal que le travail en cours de redéfinition des critères de répartition prenne du temps, même si le travail avait déjà commencé dans le mandat précédent.

Mais nous voulons rappeler à tous les faits. S'il y a un cadre légal à la répartition de cette dotation, qui devrait être d'abord un outil de redistribution de la dynamique fiscale métropolitaine depuis que les communes n'ont plus de fiscalité des entreprises, la plus grosse part relève de nos choix politiques.

À l'origine, le choix avait été clairement de privilégier les communes à faible potentiel économique au détriment des communes à fortes inégalités sociales, autrement dit privilégier l'Ouest lyonnais à la première couronne à l'Est. Il a été retouché en 2011 sans changer cet équilibre politique et maintenu en 2019 avec une augmentation générale qui revenait à renforcer les inégalités, elles-mêmes augmentées proportionnellement. Seul Gérard Collomb peut, sans doute, expliquer le détail des pondérations initiales de critères qui avaient abouti à ce résultat, mais nous en connaissons bien la logique politique.

Albigny-sur-Saône a une DSC 2021 de 167 € par habitant quand Vénissieux est à 15 €. Vous me direz que Vénissieux avait beaucoup de fiscalité d'entreprises. Elle avait aussi les nuisances et les difficultés sociales qui vont avec, mais Feyzin, pourtant record de la taxe professionnelle, avait quand même 41 € par habitant.

Les communes les plus aidées, après Albigny, étaient Poleymieux, Curis, Sathonay, Vernaison, Saint-Germain, toutes des communes aux difficultés bien connues.

La loi prévoit pourtant que cette DSC doit réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes membres, mais les quinze communes aux habitants les plus pauvres touchaient en moyenne 30 € quand les quinze les plus riches touchaient 45 €.

Il faut donc une réforme des critères de cette DSC. Elle est en cours et, bien entendu, comme toute réforme fiscale, elle créera des différences qu'il faudra lisser dans le temps pour ne mettre aucune commune en difficulté. Mais il est légitime de construire une répartition transparente, lisible par le citoyen, et répondant à nos objectifs dans le cadre, bien sûr, de la loi. Le *statu quo* n'est plus légitime.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**Mme la Conseillère SIBEUD** : Suite à un groupe de travail réunissant les représentants de toutes les CTM (Conférences territoriales des Maires), vous prévoyez de réformer, en 2022, le mode de calcul de la dotation de solidarité communautaire avec une application lissée sur quatre ans à partir de 2023.

Vous avez annoncé le détail de cette réforme lors de la dernière Conférence métropolitaine des Maires et de nombreux maires ont ainsi découvert que leur dotation allait baisser très sensiblement, pouvant remettre en cause, pour les plus petites, leur équilibre budgétaire sur le mandat. Cette réforme confirme donc le processus de dépossession de moyens pour les communes petites et moyennes de la Métropole de Lyon.

Cette perte de moyens n'est pas liée à notre régime institutionnel, mais entièrement du fait de choix politiques de la nouvelle majorité. C'est, d'ailleurs, ce que Pierre-Alain Millet vient de préciser. Et cela s'est fait dès le vote de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) métropolitaine. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le rappeler, la structuration de la PPI du précédent mandat était clairement énoncée, contrairement à la PPI de ce mandat. Un tiers au nécessaire au fonctionnement des investissements de la Métropole, un tiers aux grands projets, et un tiers aux projets territoriaux avec une large consultation des Maires pour déterminer les projets sur leur territoire et leur priorité pour 1 262 M€.

Dans votre PPI, vous vous réjouissez de l'enveloppe de 200 M€ dédiés aux projets territoriaux, alors qu'elle ne représente que 5,5 % du montant de la PPI, contre 33 % au mandat précédent. Et sur ces 200 M€, 120 M€ sont consacrés aux fonds territoriaux FIC (fonds d'intervention communal) et PROX (proximité), alors que 137 M€ y étaient consacrés dans le PPI 2015-2020, soit une baisse de plus de 12 % d'un mandat à l'autre.

Sur ces fonds territoriaux, de nombreuses communes ne reçoivent désormais que le montant minimum du FIC garanti de 25 000 € par commune. Comment les Maires peuvent-ils imaginer lancer une quelconque opération de voirie avec des sommes aussi faibles ?

Quant aux 80 M€ restants pour arriver à votre compte de 200 M€, ils sont répartis dans les CTM au *pro rata* d'habitants. Cette somme paraît bien anecdotique par rapport aux besoins. Ces fonds ne bénéficieront d'ailleurs que très peu aux communes. À elles seules, Lyon et Villeurbanne disposeront de 43,42 % de l'enveloppe territoriale de ces 200 M€ accordés sur le mandat.

Rappelons aussi que la précédente PPI était basée sur un accord de répartition équilibrée entre territoires, dite "la règle des trois parts", pour ceux qui connaissaient et qui étaient là au dernier mandat. Le respect de cette répartition était suivi de très près dans le cadre du comité de suivi annuel de la PPI ouverte à tous les groupes politiques.

Les courriers d'arbitrage PPI reçus par les communes en juin dernier n'ont rien arrangé avec très peu de projets retenus et des formulations plus que maladroites : baisse de 84 % des fonds dédiés aux projets territoriaux, appropriation de la moitié de ce qu'il reste de l'enveloppe pour Lyon-Villeurbanne et des miettes pour les 50 autres communes. Voilà votre projet. La fronde des Maires, le mécontentement des Conseillers métropolitains laissés de côté, voilà la conséquence.

Pour répondre à la crise, vous êtes partis dans une tournée des Maires, afin d'essayer de les adoucir avec des promesses de renégociation de la PPI et l'annonce d'un fonds de 10 M€ par an pour le financement de projets communaux dont les modalités d'affectation restent floues et sera nécessairement inférieur aux besoins. Mais personne n'est dupe. Votre PPI reste une note de cadrage peu définie et vous n'aurez aucun mal à repêcher quelques projets des communes, tout en expliquant pourtant aux Maires l'important effort financier que cela représente.

Vous ne tenez aucun compte des demandes des communes, alors qu'elles sont juste le reflet des attentes d'une grande partie des habitants de notre Métropole. Vous ne pouvez pas ignorer les besoins du territoire, territoire qui contribue au développement de notre agglomération et à vos objectifs politiques, notamment en matière d'habitat. C'est cela le respect de l'équilibre des territoires.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Monsieur le Président, vous n'allez pas me croire, mais encore une fois madame Sibeud a tout dit. Et comme le groupe Progressistes et républicains est en mode diesel ce matin, nous allons retirer notre intervention.

*(Rires)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Écoutez, je vois cela comme des rapprochements politiques forts. C'est l'union à nouveau.

*(Rires)*

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL** : Merci, monsieur le Président. Je ne vais pas retirer mon intervention, même si à un moment j'ai douté parce que je pensais que j'intervenais sur la DSC et j'entendais parler de la PPI, mais c'est bien cela, on parle de la dotation de solidarité communautaire.

Monsieur le Président, chers collègues, la délibération soumise au vote des Conseillers métropolitains porte sur la répartition de la dotation de solidarité communautaire pour un montant total de 27 M€, selon les critères d'attribution définis au mandat précédent.

C'est une délibération qui peut paraître technique. En réalité, elle traduit une vision du territoire et des engagements politiques renouvelés. Cette délibération devait être suivie d'une délibération présentée au prochain Conseil métropolitain qui proposera l'adoption de nouveaux critères de répartition, résultat d'un travail important piloté par les Vice-Présidente et Vice-Président Hélène Geoffroy et Bertrand Artigny et présenté lors de la dernière Conférence métropolitaine des maires.

Il faut tout d'abord noter et saluer la méthode de travail qui a été retenue. Il m'a même semblé entendre hier monsieur Max Vincendet le faire également au cours de nos travaux de la journée.

*(Rires)*

**M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL** : Pardon, Max Vincent, c'était un mélange, mais il est juste à côté de moi. Néanmoins, j'ai bien capté l'ensemble de votre attention. Parfait.

**M. le Conseiller VINCENDET** : De Limonest-la-Pape.

*(Rires)*

**M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL** : Ce sont des stratégies de rapprochement que je n'avais pas encore vues monsieur le Maire de Rillieux.

Plusieurs simulations diverses ont été faites et diffusées permettant, notamment, de nourrir un débat de fond sur cette dotation.

Les différentes positions ont pu s'exprimer, c'est une nouveauté. En effet, jamais le travail sur la DSC, outil privilégié du projet intercommunal, n'avait donné lieu à un processus de concertation ouvert à la fois sur le montant de la dotation et sur ses critères de répartition.

La DSC peut apparaître comme un outil financier et technique. C'est en réalité l'expression d'un projet politique. Cette dotation agit, en effet, comme un support de la mise en œuvre du projet intercommunal. Elle est liée au pacte financier et fiscal existant entre l'intercommunalité et les villes, liée aussi à une forme de péréquation que l'intercommunalité se donne pour conduire avec les communes son projet.

Ouvrir le débat sur la DSC revient à interroger les finalités de l'intercommunalité et du projet politique porté par l'Exécutif. À titre de comparaison, la Métropole de Lyon a actuellement l'une des DSC les plus basses par habitant

de toutes les métropoles françaises. Un seul exemple, la DSC de Rennes Métropole est quatre fois plus importante que celle de notre Métropole. Les marges d'évolution sont donc, vous en conviendrez, importantes.

Au moment de la création de la Métropole, nous n'avons sans doute pas mesuré toutes les conséquences qu'emportait la transformation, en 2015, d'une intercommunalité en collectivité de plein exercice. L'une des premières interventions de la séance d'installation de création de ce que nous appelions alors la COURLY (Communauté urbaine de Lyon) porte sur la place des communes dans ce nouvel établissement pour s'inquiéter de leur possible disparition, notamment pour les plus petites d'entre elles, parée de toute vertu des choses ou des personnes disparues est un réflexe qui peut parfois fausser notre jugement.

Pourtant, il faut se souvenir quel outil d'intégration et de répartition des richesses a été la Communauté urbaine pendant ses 45 ans d'existence. D'une communauté de moyens permettant de mettre en place à la bonne échelle les réseaux de service urbain, puis de créer les grands équipements à vocation communautaire, elle veut aujourd'hui devenir une véritable communauté de destins.

Au-delà des prérogatives légales qui lui étaient confiées, la Communauté urbaine a, en effet, créé sa légitimité à agir en considérant qu'aucun problème rencontré par les communes ne lui était étranger, qu'aucune difficulté rencontrée par l'un de ses territoires ne pouvait être ignorée.

La transformation de la Métropole de Lyon en collectivité territoriale a un statut particulier et, d'une certaine manière, cela a pu parfois éclipser sa vocation intercommunale. Pour autant, nous ne devons pas perdre de vue qu'à travers la DSC et beaucoup d'autres mécanismes, la Métropole reste, et doit rester, un outil de coopération volontaire entre les communes pour la mise en place d'un projet commun. Le fait, lors du mandat précédent, d'augmenter le montant de la dotation a rendu d'autant plus obsolètes les critères utilisés pour la répartir et souligné combien la répartition actuelle est en décalage avec les objectifs d'une telle dotation. Pierre-Alain Millet l'a rappelé.

Pour faire évoluer ces critères, la démarche doit être à la fois claire, lisible et transparente. Les grands principes sur lesquels reposent les nouvelles modalités de calcul de la DSC sont les suivants : richesse communale, revenu des habitants, ce qui permet de jouer véritablement un rôle de péréquation. Par ailleurs, cette dotation sera évolutive en permettant de créer un lien fort avec la réalité statistique et sociale de nos territoires.

Enfin, pour éviter les évolutions trop importantes qui fragiliseraient les budgets communaux, un mécanisme de garanties sera mis en place. Ce mécanisme concerne une trentaine de communes et permettra un maintien au niveau des dotations 2021.

Concernant les objectifs de cette dotation, il faut relever ce qui donne sens à cette DSC, ce sont à la fois les critères pris en compte pour sa répartition, mais aussi la place qu'elle occupe dans l'ensemble des transferts entre la Métropole et les communes. Aujourd'hui, la Métropole doit s'interroger sur les modalités d'accompagnement du développement urbain pour que celui-ci soit soutenable, c'est-à-dire qu'il prenne en compte la qualité de vie des habitantes et habitants concernés.

Ce qui rend le développement urbain soutenable est évidemment porté par les politiques métropolitaines (planification urbaine, mobilité, protection des espaces naturels, projets urbains) mais renvoie également à la capacité des communes à accompagner ce développement urbain (les politiques de l'éducation, de la petite enfance, de la culture, du développement du sport et l'action sociale de proximité).

Aussi, la volonté de l'exécutif de revoir le montant de la DSC et ses critères de répartition prend son sens dans ce questionnement général de la capacité des communes de bénéficier des retombées du développement urbain pour mieux l'accompagner et le rendre soutenable, voire désirable.

Dès lors, le processus global dans lequel nous sommes engagés contribue au lien entre développement urbain et solidarité intercommunal. C'est un processus tout à fait positif correspondant à la fois à l'outil qu'est la DSC et aux enjeux du projet métropolitain que nous avons à bâtir ensemble.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller VINCEDET** : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, concernant la dotation de solidarité communautaire, dont vous nous proposez d'adopter les montants en prenant ceux de l'an dernier, nous voterons bien évidemment en sa faveur, conformément à notre vote de 2020.

Notre remarque portera cependant sur les nouveaux critères retenus pour les nouveaux calculs de cette dotation. Si chaque Maire devrait recevoir ou a reçu un courrier individualisé concernant sa commune, il s'avère que le nouveau mode de calcul ne nous apparaît pas totalement satisfaisant, puisqu'il va aider encore plus les communes

déjà aidées au détriment des communes contributives. Et, en tant que Maire de Rillieux-la-Pape, je fais partie des communes qui elles bénéficient d'une augmentation, mais on doit parler de l'ensemble des communes et pour l'ensemble des communes dans cette assemblée.

Si le principe de péréquation n'est pas illogique et que la solidarité doit s'exercer entre les territoires les plus aisés et ceux nécessitant d'être davantage accompagnés, cette DSC va, une nouvelle fois, léser les communes qui contribuent le plus. Rappelons tout de même que notre assemblée est désormais élue au suffrage universel et donc que la voix de chaque habitant de la Métropole a la même valeur en tout point de notre territoire. La solidarité ne doit donc pas faire l'économie de la pédagogie.

Si je dois faire un parallèle avec l'Union européenne, si l'Union européenne est à ce point impopulaire, c'est aussi parce que les États contributeurs ont parfois l'impression d'être des vaches à lait, puisqu'ils ne peuvent pas agir sur les choix financiers opérés dans les politiques publiques. Il est donc important, monsieur le Président, d'écouter les Maires en prenant en compte la réalité des territoires afin d'éviter de rendre cette Métropole, auprès des élus et auprès des Maires, définitivement et durablement impopulaire.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**M. le Conseiller BADOUARD** : Monsieur le Président, chers collègues, pour commencer, je voudrais rappeler l'objet de la dotation de solidarité communautaire, la DSC. Elle repose sur un principe de solidarité, afin de lutter contre les fractures territoriales. Elle se définit selon plusieurs critères. Deux sont imposées par la loi : la richesse de la commune imposée par le potentiel fiscal et le revenu par habitant. Les autres sont choisis librement par la collectivité en charge avec, comme l'explique la loi, l'objectif de réduire les disparités de ressources et de charges entre ces communes.

C'est ainsi un outil qui met au cœur des politiques le principe même de l'intérêt métropolitain. Il met au cœur des politiques l'équité et l'égalité entre les territoires. Il met au cœur des politiques la justice sociale. Je crois qu'ici, dans cette assemblée, tout le monde est d'accord avec ces principes. Je n'en doute pas une seconde.

Au-delà de ces principes, nous vous proposons d'agir et de passer de la théorie à la pratique. C'est bien en ce sens que nous proposons de faire évoluer cette DSC. En tant qu'élus métropolitains au service de l'intérêt général et de l'équilibre des territoires, nous devons nous assurer que ces principes se concrétisent sur le terrain.

Les critères que nous avons choisis sont ainsi dans cette droite ligne de la justice sociale et climatique et encouragent les communes qui s'engagent en ce sens. Ils ont d'ailleurs été travaillés avec les représentants des Conférences territoriales des Maires. Désormais, nous proposons des critères lisibles et connus de tous. Désormais, nous travaillons en transparence, tant sur les critères, que sur l'impact pour chaque commune. Désormais, nous prenons en compte pour chaque commune des critères qui font sens : la population couverte par le RSA (revenu de solidarité active), la capacité des centres d'accueil des adultes en difficulté, le nombre de logements sociaux, le développement économique et, enfin, la couverture en PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains) de la commune.

Oui, nous faisons bouger les lignes, car les disparités sont aujourd'hui trop grandes et trop injustes. Pour information, en 2021, la commune la plus dotée de la Métropole reçoit 167,45 € par habitant et la commune la moins dotée reçoit 0,06 €, soit un écart de 1 à 2 790. Il y a clairement un problème. Il faut faire évoluer ces critères. C'est ce que nous faisons.

Nous, nous n'augmentons pas de manière bien électoraliste la DSC de 35 % à toutes les communes, comme cela a été fait il y a deux ans, sans aucune remise en question des critères. Non, on fait cela en début de mandat, sur la base de critères réfléchis.

Aujourd'hui, notre proposition permettrait de ramener un certain équilibre, avec une différence allant de 1 à 12 entre la commune la mieux dotée et la moins dotée. Ce rééquilibrage est aussi permis par l'augmentation globale de la DSC de 4,3 M€, la portant à 31,3 M€ en 2022.

Pour autant, nous sommes tout à fait conscients que, pour certaines communes, la DSC représente une part importante de leur budget et qu'une baisse de celle-ci aura des conséquences non négligeables. C'est pourquoi la Métropole a fait le choix de compenser ce manque jusqu'en 2025 inclus. Cela permet à ces communes de ne pas subir de pertes pour les années à venir, d'avoir le temps de s'adapter et d'avoir le temps de rentrer dans les dynamiques des orientations nouvelles.

Parce que nous sommes à l'écoute des communes, je précise qu'*in fine* le choix de l'application de ces nouveaux critères reviendra aux Maires et si évolution il y a, les communes reviendront au minimum au plancher de 2018,

avant l'augmentation. Pour la solidarité territoriale, pour la justice sociale entre les communes et les habitants, pour l'intérêt métropolitain, nous vous proposons de passer de la théorie aux actes.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci pour ces interventions. À mon tour de remercier le groupe de travail de la DSC, les Vice-Présidents Bertrand Artigny et Hélène Geoffroy et tous les Maires qui ont participé à ce groupe de travail.

La délibération porte, en effet, sur la DSC 2021, mais le débat a porté plutôt sur les DSC futures et comme, en effet, je viens d'écrire aux Maires, il y a quelques jours, le débat a tout son sens et je ne suis pas sûr que l'on vous ait communiqué ce courrier aux Maires, donc on vous communiquera une copie pour que tous les Conseillers métropolitains aient connaissance de son contenu.

C'est un sujet complexe. Cela a été dit par plusieurs intervenants. La répartition actuelle n'est pas toujours lisible ni juste. Elle est liée à un historique. Dont acte. Je regrette que lorsqu'elle a été augmentée en 2019, on n'ait pas remis à plat les choses pour ne pas, comme il a été dit aussi par un certain nombre d'interlocuteurs, augmenter ce qui pourrait être vu comme des injustices. Les choses sont quand même très complexes. Oui, il y a des montants par habitant très différents. Tout d'abord, il y a des communes qui nous ont rejoints dernièrement, Quincieux et Lissieu, ce qui explique qu'elles n'avaient pas ou quasiment pas de DSC, mais au-delà de ces deux cas particuliers, y compris quand on a l'impression d'avoir des communes qui pourraient justifier de niveaux à peu près équivalents, vous avez parfois quand même des écarts colossaux.

Dans ces groupes de travail, j'ai eu le plaisir de présider le dernier, nous avons, notamment, parlé des critères. Monsieur Vincendet l'a d'ailleurs dit : ils ne satisfont pas pleinement quiconque. Ceux qui étaient présents au dernier groupe de travail, je ne crois pas qu'il y avait de représentants du Plateau nord, ont tous reconnu que la proposition qui était faite, qui était peut-être le plus petit dénominateur commun, était globalement satisfaisante. Je rappelle les deux critères légaux : richesse communale et revenu des habitants pour 25 %, et cinq critères supplémentaires :

- le flux de logements sociaux qui est une priorité de nos politiques,
- le nombre d'allocataires du RSA parce qu'il nécessite, notamment à travers les CCAS, que les communes aient plus d'accompagnement,
- la capacité des centres d'accueil d'adultes en difficulté parce que nous avons toujours du mal à implanter ces centres sur la Métropole, puisqu'ils créent, en effet, des contraintes pour les communes et que cela crée, par exemple, des enfants supplémentaires dans les écoles, donc des coûts supplémentaires pour les communes. Donc, il était logique pour nous d'en tenir compte,
- les PENAP parce que conserver nos zones naturelles est important et que l'on ne peut pas reprocher à une commune de ne pas construire quand la PENAP lui interdit de construire, donc c'est un élément important, notamment pour le Val de Saône, qu'il soit pris en compte,
- et enfin, l'intéressement au développement économique qui reste, comme il a été dit hier, l'une de nos ressources essentielles.

Donc, cette proposition équilibrée, j'entends qu'elle n'est pas parfaite, mais en tout cas bien meilleure que les critères d'aujourd'hui que nul ne sait vraiment expliquer. Elle conduit, quand on l'applique, à des pertes de DSC importantes pour les communes. Plus de la moitié des communes perdaient et un certain nombre de communes, notamment qui ont des populations modestes, ont, dans leurs recettes, une part de DSC très importante qui monte jusqu'à 20 %. Il n'était donc pas possible de pénaliser ces communes.

La proposition qui a été faite, une fois ces critères appliqués, c'est pour toutes les communes qui perdaient de la DSC par rapport au montant que nous votons aujourd'hui, en montant 2021, une compensation totale en 2022, 2023, 2024 et 2025, sur la totalité du mandat. Ce qui laisse, premièrement, le temps d'améliorer les choses et avec les critères, d'avoir éventuellement une DSC plus avantageuse, et puis nous discuterons, pour ceux d'entre nous qui seront là en 2026, de la nouvelle répartition, mais d'ores et déjà, nous avons tracé un plancher minimum qui était de dire qu'en aucun cas une commune ne devait avoir moins que la DSC de 2018.

Cette proposition a été faite aux Maires avec un principe très simple : soit elle est acceptée à une forte majorité des maires, aux deux tiers, et elle sera appliquée ou en tout cas, elle sera soumise à notre assemblée et, je l'espère, votée puis appliquée, soit il n'y a pas de majorité des deux tiers des Maires et nous continuerons à travailler et la DSC restera au niveau d'aujourd'hui avec la même répartition et la même iniquité. À défaut, si la proposition est retenue -et j'espère qu'elle le sera- ce sont 4,3 M€ supplémentaires que la Métropole apportera aux communes dans leurs recettes de fonctionnement.

Voilà ce que je pouvais dire de ce dossier. Une nouvelle fois, on voit quand même qu'il est possible, avec les Maires, de travailler en toute intelligence.

Je reviens à notre délibération qui porte sur le DSC 2021 que je mets aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

---

**N° 2021-0835 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Règlement des frais occasionnés pour les déplacements temporaires des agents de la Métropole de Lyon et instauration du forfait mobilité durable - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Administration et développement RH

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Khelifi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0835. Avis favorable de la commission sur ce rapport. Il y a deux demandes de prise de parole, à commencer par le groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est au groupe Synergies-Métropole.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Merci monsieur le Président, quelques minutes, moins que celles que nous avons demandées, pour vous dire que le groupe Synergies salue la mise en place du forfait mobilité durable pour les agents de notre Métropole d'un montant annuel de 200 €.

Il s'agit d'un premier pas important afin de promouvoir le recours aux modes actifs et au covoiturage qui sont les décisions que nous prenons ensemble pour les déplacements domicile-travail des salariés de la collectivité.

Il est fort regrettable -mais s'il ne s'agit pas d'en trouver la responsabilité dans cet hémicycle, puisqu'il s'agit d'un règlement- que les conditions prévues par le décret ne prévoient pas que cette aide puisse être cumulable avec les autres aides à la mobilité, considérant notre décision collective d'aller dans ce sens. Et par exemple, on ne peut pas cumuler avec les avantages de mutualisation du bus, notamment.

On peut, en effet, imaginer, par exemple, qu'un salarié de la Métropole devrait être accompagné avec une meilleure décision et plus complète pour qu'il puisse prendre tout d'abord son vélo pour rejoindre une station de métro avant de terminer son trajet en TCL jusqu'à son site de travail.

En commission, j'en terminerai par-là, madame la Vice-Présidente Khelifi nous a indiqué que l'ensemble des organisations syndicales étaient enthousiastes s'agissant de ce forfait mobilité durable. Je pense que ce mot est un peu fort. Cela veut dire qu'on va faire avec et c'est quand même regrettable de ne pas pouvoir avancer. Je le comprends bien, d'autant plus que la priorité des organisations syndicales aujourd'hui porte plutôt sur le régime indemnitaire, notamment pour les agents de catégorie B ou la filière médicosociale sur lesquels ils attendent des avancées. Bien sûr, nous voterons favorablement cette délibération, même si ce n'est qu'une petite avancée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est à la Vice-Présidente Zémorda Khelifi.

**Mme la Vice-Présidente KHELIFI** : Merci. Monsieur le Président, pour répondre à monsieur Grivel sur le régime indemnitaire des agents issus du secteur médicosocial et des techniciens de catégorie B, notamment, je vous rejoins tout à fait sur vos propos et on va répondre à cette question, notamment avec le vote de plusieurs rapports en comité technique dès le 4 janvier. Voilà pour répondre à cette inquiétude.

Sur le décret, effectivement, je vous rejoins complètement sur votre souci d'intermodalité. C'est ce que vous aviez souligné en commission, monsieur Grivel. Je vous rejoins totalement sur cette nécessité, cependant le décret ne le permet pas. Nous nous mettrions dans l'illégalité si, effectivement, nous permettions le cumul du remboursement des frais de transport avec ce forfait mobilité. Tout cela pour vous dire que ce n'est, effectivement, pas prévu par le décret et nous le regrettons.

Voilà, monsieur le Président, ce que je pouvais préciser.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente KHELIFI.

---

**N° 2021-0775 - déplacements et voirie** - Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) se substituant à l'actuel Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Accord unanime sur les participations financières des membres à verser à l'AOMTL pour l'exercice 2022 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° 2021-0776 - déplacements et voirie** - Conseil d'administration de l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) se substituant à l'actuel Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation des représentants de la Métropole - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0775 et 2021-0776. Monsieur Kohlhaas, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KOHLHAAS, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Comme vous l'avez dit, deux délibérations, la première portant sur l'accord unanime entre toutes les autorités organisatrices locales de la mobilité pour créer cette Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la deuxième concernant la désignation de nos représentants au conseil d'administration de cette autorité.

Alors, vous le savez, on en parle depuis plus d'un an, j'ai eu un grand plaisir, depuis plus d'un an, aux côtés, notamment de madame la Préfète, de travailler à la création sur le plan juridique, administratif et politique de cet établissement public qui va unifier et intégrer tous les transports collectifs sur l'échelle de la totalité du Département du Rhône. C'est donc un aboutissement. Avant cette création au 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les autorités locales, c'est-à-dire toutes les intercommunalités du Rhône, doivent délibérer sur cet accord unanime.

Au jour d'aujourd'hui, plus de la moitié de ces EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) ont voté cet accord unanime et c'est donc notre tour aujourd'hui de le voter.

Que comprend cet accord unanime ? Une volonté d'augmenter les ressources financières par la contribution de chacun des membres pour lancer le travail, dès début 2022, sur la construction d'un plan de transport réellement unifié et avec un saut d'offres important à septembre 2023. La participation de la Métropole -et il est important de le signaler- croît dès 2022 et continuera de croître dans cet établissement public, pour une augmentation extrêmement importante d'ici la fin du mandat. C'est l'enjeu de la solidarité à l'échelle de tout ce territoire.

Nous le savons, il y a, sur le futur territoire de cette autorité organisatrice des mobilités, des territoires un peu riches en termes d'activité économique et de ressources, et puis d'autres, beaucoup plus pauvres et beaucoup moins denses, avec donc des difficultés à organiser les transports collectifs. Et donc l'objectif est bien que l'ensemble des EPCI, y compris la Métropole, soient tous solidaires pour que nous puissions avoir un niveau d'offres cohérent à l'échelle de l'ensemble du territoire.

C'est donc avec une certaine fierté que je présente cette délibération aujourd'hui et que je vous appelle à voter largement. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe La Métropole pour tous.

**M. le Conseiller DOGANEL** : Merci, monsieur le Président. Nous retirons notre intervention, d'abord pour rendre les quelques minutes de dépassement hier de mon collègue Pierre Chambon et surtout parce que, dans notre intervention, nous demandions la mise en place d'une Commission générale. Nous nous réjouissons que ce soit le cas, donc nous retirons notre intervention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Métropole en commun.

**Mme la Vice-Présidente BOFFET** : Merci, monsieur le Président, chers collègues, le remplacement de l'actuel Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise par l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais est l'aboutissement de la volonté de notre prédécesseur. Comme pour l'institution Métropole de Lyon, cette autorité devient une particularité lyonnaise le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

En sortant du cadre général, deux intentions s'imposent à nous :

- faire de cet établissement un outil permettant de prendre en compte les politiques de transport en commun à une échelle correspondant aux pratiques des habitantes et des habitants. Par exemple, l'AOMTL permettra d'apporter les compétences des agents de l'ex-SYTRAL à tous les territoires du département du Rhône. En outre, le plan de déplacement qui se décidera à l'échelle de l'AOMTL et qui se déclinera dans les territoires devra rendre cohérents des schémas de transports qui ne le sont pas encore et dont on sait qu'ils doivent maintenant se développer en priorité en dehors de la ville centre,

- faire de cet établissement un outil équilibré et respectueux de ses collectivités membres, avec l'application d'une réelle solidarité territoriale, qui devra rendre plus lisibles également ses politiques à ses membres, mais aussi au plus grand nombre en commençant par ses usagères et ses usagers. Le comité des partenaires, qui réunit employeurs et usagers, est obligatoire à l'échelle de l'AOMTL et devra être plus qu'un organe que l'on s'oblige à réunir.

L'augmentation du financement de la Métropole est bienvenue pour le développement important de l'offre de transport partout et le nouveau cadre de l'AOMTL permettra d'avancer sur le sujet de la simplification de la billetterie quand on change de mode de transport. Voit-on le bout du tunnel pour le RER à la lyonnaise ? Nous l'espérons.

Je vous livre également quelques points de vigilance. L'AOMTL reste limitée ou cantonnée -même si c'est plus compliqué que cela mais je vous le simplifie- aux compétences de transports en commun. La Métropole mais aussi tous les autres membres de cette autorité devront aussi appliquer une politique de déplacements efficace qui ne sera pas limitée uniquement à ce cadre de transports en commun. L'intermodalité reste donc un défi et l'articulation avec les collectivités à réinvestir.

Les métiers du transport sont des métiers difficiles et techniques où beaucoup d'opérateurs présents ne font que se passer les femmes et les hommes et compter leurs profits à l'aune de la surveillance des masses salariales. Malgré les horaires décalés et les relations parfois difficiles avec les usagères et les usagers, ceux qui nous transportent savent qu'ils et elles rendent un service d'intérêt général. L'AOMTL devra être soucieuse de ces femmes et de ces hommes. Les concurrences acharnées et la course aux profits ne permettront pas de rendre attractifs ces métiers. Combien de postes de chauffeurs de bus ou de train sont vacants aujourd'hui ?

Étudions tous les modes de gestion, y compris la régie, la SEM (société d'économie mixte) ou la SPL (société publique locale), puisque ce nouvel établissement en a enfin la possibilité, afin de garder la réputation d'excellence que l'on prête au réseau de transports lyonnais.

Le groupe Métropole en commun votera positivement ces délibérations bien évidemment.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

**M. le Conseiller LEGENDRE** : Monsieur le Président, bonjour à tous. Chers collègues, un petit mot en introduction d'un soutien par rapport à une agression qui a eu lieu encore ce dimanche sur un conducteur de bus. C'est malheureusement beaucoup trop fréquent ces derniers mois, donc je voulais encore exprimer un soutien à tous les personnels salariés qui étaient au contact des usagers.

La transformation du SYTRAL en établissement public local sur un périmètre élargi, qui regroupe toutes les communautés de communes du nouveau Rhône et au-delà, est une bonne nouvelle sur le front des changements des mobilités. Il va être désormais plus aisé de proposer aux usagers un service unifié des mobilités et de proposer à moyen terme un interlocuteur unique pour les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle sur un large territoire.

De vastes chantiers sont à venir pour le futur AOMTL et de notre point de vue, les flux financiers et les mobilités alternatives doivent continuer d'augmenter dans les années à venir avec trois volets :

- l'augmentation du versement mobilité sur le cœur de la Métropole,
- l'augmentation des dotations des collectivités territoriales,
- et l'augmentation du nombre d'usagers par un report modal de la voiture individuelle vers les transports en commun.

La qualité de service pour les usagers sera prioritaire pour convaincre les habitantes et les habitants d'adopter les transports en commun dans leurs trajets quotidiens. On peut définir cette qualité de service comme le croisement entre un service confortable, efficace, fiable et sécurisé. À notre sens, la qualité du réseau et sa réponse au plus près des besoins des territoires devraient s'appuyer sur des comités d'usagers, des comités de lignes par exemple, ou des comités de territoires desservis. Ces instances seraient demain les yeux et les oreilles de l'établissement public qui pourra adapter son offre en fonction de l'expression des besoins des usagers.

Un autre point important pour nous est la préservation des savoir-faire et les conditions de travail des employés de l'établissement public et de ses futurs délégataires. Ce seront des enjeux déterminants dans les prochaines années.

Alors, certains seront surpris de ne pas voir apparaître mon nom dans la liste du conseil d'administration de l'AOMTL. Vous n'y verrez pas de désaccords politiques avec la majorité. Il s'agit simplement d'une impossibilité de siéger, compte tenu de la rédaction retenue par le législateur. En effet, par son décret du 14 juin 2021, le gouvernement de Jean Castex a écrit la chose suivante : "Les membres du conseil d'administration de l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais ne peuvent ni prendre ou conserver aucun intérêt ni aucune fonction dans les entreprises qui répondent aux appels d'offres et aux consultations de l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais."

Cette rédaction est extrêmement restrictive, compte tenu du volume d'achats opéré par l'opérateur SYTRAL sur le territoire, de l'ordre de 600 M€ par an. D'autres moyens existaient sans doute pour se prévenir des conflits d'intérêts, mais ce n'est pas ce qui a été retenu. Ainsi, en attendant un véritable statut protecteur de l'élu local permettant de se consacrer pleinement à son mandat, le salariat restera une solution pour un certain nombre d'entre nous et pour moi, en tout cas. C'est à regret donc que notre groupe ne siègera pas au conseil d'administration de l'AOMTL, mais nous soutenons la délibération et la liste proposée par la majorité.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Cher Président, chers collègues, ces deux délibérations abordent la création de l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais et la désignation des représentants de la Métropole dans cette instance.

Le Syndicat des transports en commun de la région lyonnaise (STCRL), ancêtre du SYTRAL, a été créé en février 1942, dans cette sombre période de la France de Vichy, en remplacement de l'OTL (Omnibus et tramways de Lyon) qui restera longtemps l'exploitant du réseau. Sous l'autorité du Préfet, il associait la Ville de Lyon et le département.

Après la création de la COURLY en 1969, il est devenu, en 1971, l'Autorité organisatrice des transports sur le territoire de la Communauté urbaine. Il faudra attendre les lois de décentralisation de 1982 pour que le Préfet laisse la présidence à un président élu par les 18 représentants à parité du département et de la COURLY.

Le SYTRAL voit le jour en 1985 et il n'est pas inutile de rappeler que l'exploitation du réseau est alors confiée à un délégataire de service public : la SLTC (société lyonnaise de transports en commun), héritière de l'OTL, qui est devenue Kéolis Lyon en 2005.

La création de la Métropole contre l'intercommunalité tend à inscrire la désignation de nos représentants à cette nouvelle Autorité organisatrice des transports dans une logique majoritaire. L'AOMTL élargit son périmètre, comme sa représentation et ses compétences, puisqu'il a autorité pour organiser l'ensemble des transports sur le département et la Métropole, y compris ceux précédemment organisés par la région ou des communes, et il devra rapidement élaborer son plan de mobilité.

Ce changement de statut doit renforcer la logique de service public. De ce point de vue, nous ne croyons pas à la fausse concurrence de trois acteurs qui sont tous au fond des acteurs publics : SNCF (Société nationale des chemins de fer), RATP (Régie autonome des transports publics) et CDC (Caisse des dépôts et consignations). C'est d'un grand service public des transports de proximité dont nous avons besoin.

La nouvelle majorité a tenu nombre de ses engagements quant au développement des transports en commun, avec la tarification sociale, le lancement de plusieurs lignes de tramway, le renforcement en rames et fréquences de lignes existantes, la mise en place de bus en site propre, les différentes concertations lancées sur le métro et les transports par câble. Pourtant, nous ne pensons pas être au niveau du défi d'une Métropole apaisée. Notre ambition est une part beaucoup plus importante des transports en commun et la relance d'une ambition métro de long terme.

Des débats vont se poursuivre, mais nous savons tous que l'ambition de la mobilité conjuguée à celle de préserver notre environnement exige des efforts et des moyens considérables dans la Métropole, mais aussi dans nos interconnexions avec les territoires qui nous entourent. La question du RER métropolitain est essentielle. Elle exige l'engagement de la Région et de l'État qui doit garantir les lignes et les gares nécessaires avec les réouvertures indispensables, le développement du fret et la réalisation du CFAL (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise) dans sa totalité pour vraiment permettre la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. Se posera aussi la question du versement mobilité qui pourra être modulé territorialement. Il est aujourd'hui, sur notre territoire, à 1,85 €. Il est de 2,95 € en Île-de-France.

La création de ce nouvel établissement qui est une opportunité rend, pour notre groupe, indispensable l'élaboration d'un nouveau plan de mobilité beaucoup plus ambitieux que le PDU (plan de déplacements urbains) actuel.

Nous voterons cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Monsieur le Président, nous souhaitons vous apporter quelques précisions, sachant que notre groupe a bien sûr travaillé sur les deux délibérations, numéros 2021-0775 et 2021-0776, et que sur la numéro 2021-0775 effectivement, nous voterons favorablement cette délibération.

En revanche, pour la délibération numéro 2021-0776, nous considérons quand même que nous sommes sur une désignation importante et comme l'a rappelé très justement et très simplement notre collègue de la France insoumise à l'instant, puisqu'il apporte un soutien à la liste que vous présentez, il nous serait agréable, monsieur le Président, avant de prendre position et avant de prendre la parole, que vous puissiez nous donner la communication de votre liste.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Grivel, je donnerai communication de la liste après les prises de parole, mais je vais redire les choses très simplement et très clairement : j'ai proposé à votre groupe, comme au groupe Inventer la Métropole de demain, au groupe Progressistes et républicains et au groupe Rassemblement de la droite d'avoir chacun un titulaire et un suppléant au SYTRAL, mais vous ne m'avez pas encore fourni de nom. Soit vous nous fournissez des noms et il y aura, comme je l'ai souhaité, des membres de l'opposition représentés au SYTRAL, soit vous ne nous fournissez pas de nom et nous compléterons la liste avec des membres de la majorité. Voilà.

Je vous redonne la parole, sauf si vous avez terminé, monsieur Grivel.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Je n'ai pas terminé et en tout cas, on n'en a pas terminé sur cette question très importante. Cela confirme donc bien les propos que nous avons pu avoir, puisque nous avons quand même obtenu une réunion de travail avec vous sur ces sujets pour en parler très simplement et pas du tout sur le plan polémique.

Vous confirmez, effectivement, la position que vous prenez. Nous avons souhaité en tout cas avoir une meilleure représentation, telle qu'elle l'était jusqu'à maintenant. Ce sont des remarques simplement de bon sens et de représentation de cette opposition que nous devons aussi à nos concitoyens et il est en tout cas regrettable que nous ayons un refus de votre part de nous maintenir, au moins dans la représentation que nous avions auparavant, ce qui nous semblait être un minimum par rapport à la représentation proportionnelle, thème que vous développez très souvent.

Pour vous donner notre position beaucoup plus détaillée, je passe la parole à Max Vincent.

**M. le Conseiller VINCENT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Syndicat mixte des transports de l'agglomération lyonnaise laissera place à l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais.

Cette AOMTL, outil précieux pour développer une politique de mobilité ambitieuse et à la bonne échelle sur notre territoire, disposera d'un conseil d'administration en remplacement du comité syndical actuel. Celui-ci comprendra, outre son président, 24 représentants de la Métropole, ainsi que des représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des 11 établissements publics de coopération intercommunale membres. Nous sommes aujourd'hui saisis de la désignation des 24 représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration de l'AOMTL.

Lundi 6 décembre dernier, après sollicitation, le Président de la Métropole a réuni les quatre présidents des groupes d'opposition afin d'évoquer cette désignation. Le Président a indiqué aux quatre groupes qu'il souhaitait ramener leur nombre de sièges de 7 sur 23 représentants de la Métropole à 4 sur 24, soit 17 %, alors que nous pesons 44 % de ce Conseil.

Monsieur le Président, vous avez proposé que chacun de nos groupes ne dispose plus que d'un seul siège en précisant que vous ne souhaitez pas être mis en minorité par une majorité de circonstances au sein du nouveau conseil d'administration (CA) de l'AOMTL. Vous savez très bien que ce risque n'existe pas puisque, quoi qu'il en soit, vous serez majoritaire en voix sur la base de vos seuls représentants.

Tout comme nos collègues des autres groupes d'opposition, le groupe Synergies considère donc que cette proposition indigne est irrecevable. Elle méprise les équilibres politiques issus des élections au suffrage universel direct de 2020 et donc, nos concitoyennes et nos concitoyens qui nous ont élus.

Pour que la répartition des représentants de la Métropole au sein de ce nouveau CA soit vraiment respectueuse du pluralisme démocratique, il conviendrait de s'appuyer sur un principe de proportionnalité du nombre de sièges entre les groupes politiques en fonction de leur poids au sein du Conseil de la Métropole. Quelle que soit la méthode de calcul retenue (à la plus forte moyenne ou au plus fort reste), l'application d'une répartition proportionnelle permettrait aux groupes que nous représentons d'obtenir 9 à 11 sièges.

Malgré cela, nous avons seulement demandé le maintien de notre représentation à l'identique de l'actuel comité syndical du SYTRAL, à savoir sept sièges. Cela permettrait à la majorité métropolitaine avec 17 sièges sur 38, représentant 50 voix sur 98, de rester majoritaire au sein du conseil d'administration de l'AOMTL, sans même compter la voix du Président de la Métropole qui sera Président de droit du nouvel établissement.

Nous sommes même allés jusqu'à proposer un *gentlemen's agreement*...

(Rires)

**M. le Conseiller VINCENT** : ... Afin de rassurer le Président sur nos intentions de ne pas bloquer la machine. Cette demande légitime de représentativité *a minima* et cette proposition d'accord ont été balayées d'un revers de main par le Président de la Métropole qui a maintenu sa proposition inacceptable de quatre sièges pour l'opposition.

Nous ne sommes pas élus pour récolter des strapontins. Nous ne demandons pas l'aumône et refusons donc de participer à cette mascarade. Nous ne nous laisserons pas piétiner. Nous ne laisserons pas dédaigner les élus que nous sommes, et à travers nous, les citoyennes et citoyens que nous représentons.

Nous sommes, une nouvelle fois, stupéfaits par cette volonté éhontée de bâillonner l'opposition et abasourdis par votre incapacité à appliquer les pratiques démocratiques de base, alors même que vous vous en étiez fait le chantre pendant votre campagne.

Nous réclamons une présence à juste proportion au sein du conseil d'administration de l'AOMTL, car cette représentation nous paraît essentielle sur le plan démocratique. À défaut, nous ne participerons même pas au vote pour ne pas cautionner vos agissements antidémocratiques.

En tant qu'élus, nous voulons légitimement nous assurer que le plan de mandat du SYTRAL corresponde aux besoins de notre territoire et de ses habitants : métro, tram, téléphérique, bus express, solutions intermodales, parking relais. Les défis qui sont devant nous en matière de transport et de déplacements sont immenses et nous ne pouvons en être écartés par un oukase symptomatique d'une gouvernance métropolitaine à la dérive.

Quelles que soient vos manœuvres dilatoires...

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci d'arriver à la conclusion.

**M. le Conseiller VINCENT** : Et vos bouffées autoritaires, nous n'abandonnerons pas les habitantes et les habitants de la Métropole. Au sein ou en dehors du SYTRAL, nos concitoyens peuvent compter sur nous pour prendre les enjeux de mobilité du quotidien à bras le corps.

Je vous remercie et on aimerait bien être entendus. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : À mon tour de vous poser une question. Vous aviez un représentant jusqu'à présent. Je vous propose d'en avoir toujours un. Donc, vous le refusez. C'est bien comme cela qu'il faut que je le comprenne ?

**M. le Conseiller VINCENT** : Nous souhaitons, j'ai été clair, avoir le même nombre que nous avions auparavant. Ce serait le plus démocratique possible.

**M. LE PRÉSIDENT** : Bon, écoutez, je n'ai toujours pas compris. Je passe la parole au groupe Inventer la Métropole de demain.

(Huées)

**M. le Conseiller COCHET** : Quel mépris !

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à monsieur Pelaez.

**M. le Conseiller PELAEZ** : Parce que je respecte totalement votre intelligence, monsieur Bernard, j'imagine que vous allez comprendre. Ne faites pas celui qui ne comprend pas.

Monsieur le Président, tout d'abord, je veux remercier Max Vincent parce que je trouve que son intervention est particulièrement bonne et sincère. Forcément, il va y avoir des redites, mais pour que vous compreniez bien, il faut passer par là.

Le SYTRAL est le plus important organisme extérieur de notre Métropole. Notre autorité organisatrice des mobilités fait référence en France et en Europe pour la qualité de son service et de ses agents. Il a toujours été géré dans la volonté du consensus et toujours avec la participation de tout le monde.

Avec un budget annuel de 1,4 milliard d'euros, le SYTRAL est une collectivité à elle seule. Certains diraient même que c'est un État dans l'État. Un énorme paquebot donc en passe de devenir encore plus important avec sa transformation en établissement public local au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Demain, le SYTRAL sera l'autorité organisatrice des mobilités desservant 263 communes sur un territoire sur plus de 1,8 million d'habitants, incluant la quasi-totalité du Département du Rhône et une partie des départements limitrophes.

Avec un financement annuel de la part de la Métropole de près de 200 M€ à venir pour ce nouvel établissement, il est peu dire que ce dernier devra rendre des comptes à notre Conseil métropolitain. Il est peu dire aussi qu'il faut que l'opposition métropolitaine puisse correctement jouer son rôle de vigie en y étant représentée à sa juste mesure.

Après demande plusieurs fois renouvelée -je crois avoir été le premier à l'avoir fait- de la part de votre opposition, vous avez accepté, enfin, de convoquer les présidents de groupe pour une réunion quelque peu expéditive où vous nous avez jeté comme une aumône votre proposition de 3, au départ, puis de 4 sièges au SYTRAL sur les 24 représentants de la Métropole. Je dis bien 24 et je n'ajoute même pas le vôtre, puisqu'il est maintenant d'office.

On est donc maintenant à 25 représentants de la Métropole contre 23 auparavant, et une perte de 4 sièges, ou de 3 sièges, pour la représentation de votre opposition, car l'opposition en comptait jusqu'à maintenant 7 représentants.

L'application du principe de proportionnelle, pourtant cher à votre parti politique et à nombre d'autres partis politiques, comme le PS (parti socialiste) ou le parti communiste, et le respect du pluralisme démocratique auraient pu nous pousser ou pousser en tout cas l'ensemble de l'opposition dans toute sa différence, et dieu sait qu'il y a des différences entre nous, à réclamer 9 à 11 sièges dans le futur établissement public.

Ce n'est pourtant pas ce que nous avons demandé. Nous souhaitons tout simplement continuer à être représentés de la même manière qu'actuellement, c'est-à-dire avec 7 sièges. Cela permettrait à votre majorité métropolitaine d'obtenir le vingt-quatrième nouveau siège au conseil d'administration en plus des 16 qu'elle détient déjà aujourd'hui.

Vous nous avez exposé votre crainte d'être mis en minorité par une majorité de circonstances possible que si un ou des éléments de votre propre majorité vous faisaient défaut. Nous vous avons alors proposé et fait confirmer par écrit -on peut montrer le courrier à tout le monde- notre engagement à signer un *gentlemen's agreement*, comme cela s'est déjà fait, ne vous en déplaise. Jamais nous ne bloquerons institutionnellement un outil aussi important pour nos concitoyens et la mobilité dans la Métropole que l'EP (établissement public) SYTRAL.

Vous avez refusé notre gage de bonne foi et avez continué à maintenir votre proposition de 4 sièges. Cette décision est non seulement incompréhensible, car maintenant, la répartition actuelle de votre opposition avec 7 sièges et en récupérant pour vous le nouveau vingt-quatrième siège, soit 25 sièges au total pour votre majorité, votre majorité détiendrait encore à elle seule la majorité absolue des voix de tout l'établissement public avec près de 52 %. Nous serions donc dans l'incapacité théorique, même si nous le voulions, de vous mettre en minorité lors d'un vote.

Une fois tout cela dit, il n'y a plus que deux explications possibles. Le législateur a prévu un certain nombre de cas où la majorité qualifiée des voix est nécessaire pour faire passer un vote afin de toujours pousser à trouver le consensus et le compromis. Il s'agit de l'acceptation d'une nouvelle collectivité au sein de l'établissement, du vote de protocoles de participation financière des différentes collectivités et surtout, du vote du versement mobilité.

Vous ne vous en êtes jamais caché depuis le début du mandat : vous êtes favorable à la perspective d'augmenter le versement mobilité, cet impôt de production payé par les entreprises de notre territoire.

Par sa gestion exemplaire lors des mandats précédents, la Métropole de Lyon est en effet la seule métropole française pour laquelle le taux de versement mobilité n'est pas au taux plafond permis par la loi. Il vous est donc toujours possible d'augmenter ce taux de 0,15 point afin d'atteindre le plafond de 2 %, ce qui représente des recettes supplémentaires de 27 M€ à 28 M€ par an, recettes non négligeables lorsque l'on mène une politique conduisant à un fort endettement.

Sur ce sujet, vous n'avez pas pu ne pas entendre les alertes de votre opposition concernant les impacts d'une telle augmentation sur le tissu économique. Or, la loi exige, pour l'EP SYTRAL, une majorité des trois quarts des suffrages exprimés sur ce sujet, mais pour vous mettre en minorité sur ce sujet, il faudrait que toute votre opposition soit unie et aille chercher des voix parmi les autres communautés d'agglomération et de communes représentées dans l'établissement public. Et je vous rassure par avance, les 7 représentants actuels de l'opposition métropolitaine et les représentants de la Région ne seraient pas suffisants pour faire blocage dans un tel cas de figure. Il faudrait donc que d'autres EPCI soient en désaccord avec les différents taux de versements mobilité, taux que vous êtes pourtant censés arbitrer ensemble. Et là, excusez-moi, mais si cela devait arriver, il s'agirait d'une crise ouverte dans la gouvernance de l'établissement qui dépasse largement le cadre de votre opposition métropolitaine.

Alors vient alors la deuxième explication : en maintenant les équilibres actuels de représentation de votre opposition au SYTRAL et en récupérant le nouveau siège, vous avez bien la majorité absolue, mais seulement avec 52 % des voix. C'est là que le bât blesse, car l'origine de l'éviction de l'opposition du SYTRAL est à chercher du côté du Conseil métropolitain de septembre dernier.

Monsieur le Président, ce mardi 28 septembre, vous n'étiez pas présent pour assurer votre présidence de séance en Conseil métropolitain et vous aviez préféré aux Conseillers métropolitains les rencontres nationales du transport public à Toulouse. Pas de souci.

Pendant cette séance, suite à un vœu de mon groupe, votre majorité a failli basculer. À une voix près, vous alliez acter le principe d'un référendum local sur les modalités de mise en œuvre de la ZFE. À une voix près. Ce ne sont pas moins de 17 votes contre supplémentaires qui ont dû être rectifiés ensuite et, on suppose, à coup de bâton sur ce vote.

Nous attendons toujours les noms de ces 17 élus courageux qui ont su voter avec leurs convictions, mais il est vrai que vous préférez les présenter comme 17 élus incapables d'appuyer sur le bon bouton.

Et je m'adresse sans animosité à mes collègues de la majorité : si nous en sommes là aujourd'hui, c'est tout simplement parce que le Président ne vous fait pas confiance pour lui garantir sa majorité au SYTRAL.

La conclusion est là : si l'opposition doit désertier le SYTRAL, c'est parce que la majorité métropolitaine n'est pas assez solide et que son Président ne lui fait pas confiance. Votre attitude n'est pas en adéquation, c'est le moins que l'on puisse dire, avec vos principes que vous assénez en permanence sur la gestion démocratique. Que de belles paroles ! Que de leçons données ! Mais comme la réalité est bien différente !

Je ne fais pas mien le terme utilisé hier par Philippe Cochet. Votre attitude n'en est pas moins antidémocratique sur ce point. Vous avez fait le tour de force de réunir l'ensemble de l'opposition, alors que nous avons des oppositions de fond politique vis-à-vis de votre gouvernance inacceptable. Nous ne pouvons participer à cette entorse aux règles démocratiques et certainement pas cautionner cela en participant à ce vote intolérable, notamment sur la délibération numéro 2021-0776.

Vous ne gouvernez pas, monsieur le Président, vous imposez.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Monsieur le Président, mes chers collègues, madame Brunel Vieira, vous m'avez interpellé hier pour me dire que les élus écologistes étaient fiers de rester des militants dans leurs fonctions d'élus et que leurs convictions passaient au-dessus de toute considération.

Vous auriez pu, dès hier soir, après l'intervention de madame Perrin-Gilbert sur les mineurs non accompagnés, exercer votre militantisme chevillé au corps en relayant sa demande, mais c'est sans doute la journée trop dense qui a fait baisser notre vigilance et qui explique sans doute votre silence, ainsi que celui de tous les élus écologistes présents sur ce banc.

**Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA** : Non, c'est le travail de fond.

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Monsieur le Président, est-ce que je peux poursuivre mon intervention ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien sûr, cher David Kimelfeld.

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Je vous remercie, monsieur le Président.

Mais ce matin, la journée commence, nous sommes bien en forme et vous allez pouvoir soutenir notre revendication que vous portez depuis que les Verts sont une force militante : faire appliquer la proportionnelle dans toutes les assemblées. Car notre demande, monsieur le Président, est assez simple : appliquer la proportionnelle pour le SYTRAL et même, en réalité, une proportionnelle dégradée. Nous ne demandons pas les 9 ou 11 sièges, mais seulement les 7 que vous nous aviez accordés au début du mandat. Nous ne faisons pas l'aumône. Nous demandons une juste représentation de l'opposition, de toute l'opposition.

Vous nous avez fait part, légitimement, de vos craintes du risque d'être mis en minorité par ce que l'on appelle une majorité de circonstance. Oui, de circonstance, car il est très improbable de réunir sur des sujets d'intérêt général de notre territoire l'ensemble de l'opposition métropolitaine, toutes les communautés de communes et le représentant de la Région. Improbable de réunir toute l'opposition et vous l'avez souligné hier à l'issue de nos interventions en début de conseil, l'opposition n'est pas uniforme et homogène, elle sait seulement se retrouver quand son droit à s'opposer est mis en cause.

Improbable de réunir l'opposition métropolitaine avec les communautés de communes qui ne viennent pas au SYTRAL pour vous déstabiliser, mais pour avancer sur les mobilités de leurs territoires respectifs. Mais voyez, monsieur le Président, nous avons entendu votre inquiétude et nous avons proposé un accord politique ou un accord de gouvernance assez simple : en cas de désaccord sur une délibération, jamais de vote contre, mais une abstention. Nous étions prêts à écrire avec vous cet accord.

Vous nous avez fait dire par votre Directeur de Cabinet que cet accord n'avait pas de fondement juridique. Merci. C'est pour cela, d'ailleurs, que cela s'appelle un accord politique.

Monsieur le Président, c'est une occasion manquée, pour vous, de prendre de la hauteur, d'endosser définitivement votre costume de Président d'une Métropole en accordant une juste place à vos oppositions au SYTRAL qui le sont surtout à la Métropole.

Avec cette décision, vous resterez le Président de la Métropole qui aura refusé, par l'intermédiaire des élus de l'opposition à près de 40 % de la population finalement, de siéger au SYTRAL.

Avec cette décision et en l'absence d'opposition, vous le savez, il y a trop longtemps que vous faites de la politique, c'est au cœur de votre majorité que se créera une opposition, la nature ayant horreur du vide, et vous regretterez votre décision de nous exclure. Avec cette décision, vous ne pourrez pas appeler à la rescousse votre opposition pour faire passer des dossiers qui ne rassembleront pas toujours votre majorité. Avec cette décision, vous serez regardé, monsieur le Président, par vos collègues des autres métropoles et des grandes villes, par vos collègues du GART (Groupement des autorités responsables de transport) dont vous êtes le premier Vice-Président, comme celui qui n'aura pas su rassembler sur un sujet aussi important que celui des mobilités.

Je vous le disais hier : l'entre-soi est mortifère. Je ne pensais pas que vous en seriez l'artisan. Je le regrette, notre groupe ne participera pas à cette désignation. Il ne s'agit pas d'une défiance vis-à-vis de l'institution, mais bel et bien d'une forte et inédite défiance vis-à-vis de votre gouvernance.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**Mme la Vice-Présidente GEOFFROY** : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi d'abord de revenir sur l'enjeu de ce que nous votons. Évidemment, je dirai quelques mots sur la façon dont nous proposons de travailler.

Sur la question de ce que nous sommes en train de créer, c'est-à-dire une Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, voilà que la loi du 24 décembre 2019, en imposant la création de cet établissement public qui permet -je le rappelle parce que je ne crois pas que cela ait été cité- de pouvoir réunir la Métropole, la Région (nous l'avons déjà), mais à fois des communautés d'agglomération et des communautés de communes qui couvrent un territoire si vaste que, pour la première fois, nous sommes en capacité de travailler de façon moderne sur la question des mobilités.

Nous le constatons, c'est une nouvelle source d'inégalités que nous avons peut-être peu identifiée dans les politiques publiques passées et qui ont pris une importance de plus en plus grande. Nouvelle sources d'inégalité, ces mobilités, nouvelle expression de fracture territoriale.

Et nous allons créer cette autorité organisatrice des mobilités à un moment où se posent un certain nombre de questions : des questions autour de l'énergie et des incertitudes que nous avons, sur son coût, sur son mode de production, quand un débat national est en train de traverser le pays. Des sujets, évidemment, de santé que nous avons au travers de la mobilité et qui ont été désormais bien identifiés, et la question évidente des déplacements vers les lieux de travail -même si le télétravail, comme nous l'avons entendu, prend de l'importance, mais ne remplacera, on l'espère, jamais la capacité d'être ensemble- et vers les lieux de loisirs.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, quand on commence à moderniser sur ces sujets en installant le métro, on le fait évidemment dans les grands centres les plus peuplés, avec l'idée que ce sont ces territoires qui porteront l'essentiel du développement. Pendant tout le XX<sup>e</sup> siècle, pour l'avoir beaucoup porté, nous avons beaucoup parlé de fracture de mobilités, notamment avec les quartiers populaires et les banlieues. C'est un sujet d'Île-de-France, un sujet de la Métropole lyonnaise, un sujet aujourd'hui toujours d'actualité aussi à Marseille avec ses quartiers Nord.

C'est-à-dire que pendant un temps, on a considéré, en éloignant celles et ceux qui y travaillaient, que la voiture était le moyen le plus simple et le plus sûr de se rendre sur les lieux de travail et peut-être dans une forme d'inconscient, le fait de se dire qu'on ne facilitait pas tant que cela le rapprochement entre les banlieues et les centres villes aisés.

Puis, est apparue ensuite une nouvelle forme de fracture qui a fait irruption dans le paysage politique français il y a trois ans de cela avec le mouvement des Gilets jaunes qui est tout le mouvement du périurbain, du rurbain, comme l'on dit aussi. Je ne parle évidemment pas de toutes les dérives qui ont pu être connues, mais la question du transport, la question de la mobilité, la capacité d'aller sur son lieu de travail et sur les lieux de loisirs a fait irruption.

Aujourd'hui, avec la création de cette Autorité organisatrice des transports, c'est une très grande responsabilité qui nous est faite parce que nous avons à repenser la cohésion au sens du lien entre les territoires, de la réduction évidemment des inégalités, et penser transports en commun et toutes les mobilités : les services scolaires, les questions de la tarification, mais aussi les sujets de covoiturage et d'autopartage. Bref, essayer de penser globalement ce qui est devenu une politique publique à part entière et non pas simplement un volet de politique publique de façon générale.

Et plus largement, c'est la question d'aménagement qui est posée parce que pensant longtemps -et nous l'avons vu faire irruption de nouveau en termes d'aménagement du territoire- pense-t-on une Métropole qui ruissèlerait sur l'ensemble des autres territoires ou pense-t-on plutôt à un territoire des communautés d'agglomération, des communautés de communes et une Métropole qui travaillent ensemble ? Il me semble que c'est une façon de poser un premier acte très concret de collaboration entre des communes qui ne doivent plus se regarder comme en concurrence ou des territoires, dont certains aspireraient les forces vives par rapport à d'autres qui se désertifieraient, mais bien la capacité de penser collectivement emploi, économie, mobilité et réduction des fractures territoriales et sociales.

Donc, mes chers collègues, il me semble qu'étant donné le niveau des enjeux et la hauteur des enjeux, il est important que nous puissions tous être mobilisés autour du plan que nous construisons pendant ce mandat, du plan de déplacements et du plan de mobilité, pour que cette réflexion soit à la hauteur.

Je pense qu'il est important, c'est la proposition qu'a faite le Président de la Métropole que j'ai l'impression que tous les groupes de l'opposition ont bien entendue, que chacun d'entre vous puisse être représenté. Finalement, à partir du moment où, comme chacun l'a dit, personne n'a la volonté de faire basculer des majorités de circonstance -je crois que cela a été dit avec beaucoup d'émotion par tout le monde- il semble évident que notre Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais mériterait que chaque groupe soit représenté. Chaque groupe aura la capacité d'exprimer sa position au sein de cette AOMTL et pour cela, je pense que la proposition faite permet, comme dans la mesure où chacun l'a dit, personne n'a la volonté de déstabiliser, en tout cas d'entendre et de partager de façon collective l'ensemble des points de vue. Et je pense que notre autorité gagnerait à cette représentation plurielle.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller COCHET** : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, nous partageons bien sûr à 100 % les interventions du groupe Synergies, du groupe Inventer la Métropole de demain et du groupe Progressistes et républicains.

Ces deux délibérations font donc partie des prémisses de l'arrivée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, AOMTL, en remplacement du SYTRAL. La première traite des ressources de ce nouvel établissement avec les participations financières des collectivités membres, hors celles de la Région fixée par décret. Nous constatons que la contribution de la Métropole retrouve son niveau de 2015, point de départ de six baisses successives de 3 % qui ont produit un manque à gagner de plus de 67 M€ en cumulé pour le SYTRAL.

Cette délibération mentionne également une autre ressource de l'AOMTL, à savoir le versement mobilité payé par les entreprises et je voudrais attirer l'attention de cette assemblée, à l'instar de ce qu'a pu faire notre collègue, monsieur Quiniou, lors du comité syndical du SYTRAL du 18 octobre, sur l'importance de cette ressource. C'est, en effet, avec 374 M€ en 2021 le premier revenu du SYTRAL.

Aujourd'hui, selon les territoires du futur établissement, cette taxe oscille entre 0 % et 1,85 % de la masse salariale. Deux observations. Si vous décidez, comme nous avons pu l'entendre, d'augmenter ce versement mobilité, vous allez faire peser une charge supplémentaire sur les entreprises assujetties, au risque de les fragiliser. Si le développement économique et l'implantation d'entreprises sont freinés pour des raisons idéologiques, notamment, votre souhait de développement des transports en commun se verra contraint.

Je vous laisserai méditer sur ces deux remarques, mais pour éclairer notre assemblée, une réponse claire de votre part s'impose.

Quant à la seconde délibération, il s'agit de désigner les représentants de la Métropole au conseil d'administration de l'AOMTL. Mes collègues l'ont dit : de 23 représentants aujourd'hui au SYTRAL, nous allons passer à 25, dont 24 à désigner et alors que l'opposition compte 7 représentants sur les 10 auxquels elle pourrait prétendre si la proportionnalité avait réellement été appliquée au début de votre mandat, vous souhaitez la restreindre encore en la limitant au départ à 3 -je dis bien à 3-, puis à 4 représentants.

En 2020, nous avons accepté cette proposition de 7 sièges, vous laissant ainsi la possibilité de désigner 3 élus écologistes supplémentaires par rapport au poids réel de ce groupe au sein de notre assemblée. Mais perdre encore 3 élus de l'opposition, ce n'est clairement pas possible. C'est se moquer des Grand Lyonnais. En fait, vous voulez gouverner tout seul. Donc, votre attitude dictatoriale se confirme, monsieur le Président.

Cette volonté de réduire la place de l'opposition à la portion congrue est assez incroyable, car, faut-il le rappeler, la mission exercée par le SYTRAL, et demain par l'AOMTL, pourrait tout à fait être internalisée à la Métropole sur son territoire. Ce fut d'ailleurs, me semble-t-il, une demande exprimée par les autorités préfectorales il y a quelques années, et ce n'est qu'au prix de certaines acrobaties que ce syndicat a pu se maintenir.

Avec une internalisation, l'opposition verrait son poids respecté. Faut-il envisager une telle solution ? C'est une vraie question au regard de votre attitude, monsieur le Président. Nous ne resterons pas inactifs, si vous persistez dans votre faute politique. Je répète "une faute politique".

Quel est donc le problème que vous avez avec l'opposition au SYTRAL ? Est-elle bornée ? Fait-elle de l'obstruction permanente ? Rien de tout cela, monsieur le Président. Je crois que nous avons démontré notre capacité à agir pour l'intérêt général et faisons preuve d'une attitude constructive.

Ce fut encore le cas vendredi dernier sur les bilans des concertations T9 et T10 où, avec notre collègue Laurence Croizier, nous avons posé le débat des parkings relais, puisque c'est la première préoccupation des personnes concernées. Peut-être que vous et votre majorité êtes dans une perpétuelle adoration de vous-mêmes alors.

Alors, si vous êtes comme cela, il vous faut donc réduire au maximum toute forme possible de contradiction au risque de vous éloigner de la démocratie, ce qui ne serait peut-être pas pour déplaire à certains sur les bancs de la majorité, toujours prompts à nous vanter les bienfaits de telle ou telle contrée asiatique, caribéenne, ou sud-américaine.

Nous ne pouvons vous laisser faire ainsi. Nous serions heureux de connaître la position des Maires de votre majorité. Que dites-vous, madame Hélène Geoffroy ? Croyez-vous à ce que vous venez de dire donc en déclaration ? Que dites-vous, madame Michèle Picard ? Que dites-vous, monsieur Cédric Van Styvendael ? Que dit le parti socialiste ? Que dit le parti communiste ? Vous ne pouvez pas faire partie d'une majorité à tout prix. Jusqu'où allez-vous accepter l'inacceptable ? Aux États-Unis, on dirait tout simplement : "*Shame on you!*" Oui, *shame on you!*

(Huées)

**M. le Conseiller COCHET :** La question des déplacements est un enjeu majeur pour notre agglomération. Nous le voyons avec les demandes de nos concitoyens de moyens de transport lourds, de souhait d'un véritable réseau multimodal, mais aussi avec la thrombose routière assez régulière que nous connaissons depuis quelques semaines, voire quelques mois, phénomène qui génère de la pollution et une dégradation de la qualité de vie.

Nous estimons que cette question ne peut être laissée aux mains d'une seule famille de pensée. Personne ne détient la vérité vraie, dans ce domaine peut-être plus qu'un autre, et c'est par la confrontation des opinions et des idées que nous pourrions avancer. L'entre-soi n'est jamais bon, comme cela a été dit précédemment. Peut-être que cette façon de faire va vous permettre d'annoncer que suite à votre consultation, aucun métro ne se fera ou que vos délires téléphoniques vont se développer. Quelle est votre vraie finalité ?

Pour conclure, monsieur le Président, je me permettrai cette réflexion d'Albert Camus : *"La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité."* Montrez-nous, monsieur le Président, que vous êtes un démocrate et donnez à l'opposition la place qui est la sienne. Si votre position n'évolue pas, bien évidemment, notre groupe ne participera pas à cette désignation et à cette mascarade.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**M. le Conseiller LUNGENSTRASS :** Merci. Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi quelques mots sur la création de ce nouvel organisme en remplacement de mon collègue Matthieu Vieira. Un seul et même titre de transport pour aller de Tarare à Saint-Symphorien, pour aller de Genas à Mornant, de Sainte-Foy-l'Argentière à Villefranche, un seul et même titre, que l'on prenne un bus TLC, le réseau Libellule ou un car du Rhône : ce n'est pas une utopie, mes chers collègues, c'est une ambition politique forte de notre majorité qui travaille depuis les premières heures de ce mandat pour révolutionner les déplacements au sein de la région lyonnaise.

Alors, le titre unique en 2026, oui, on y croit, on y travaille, et c'est un nouveau service et une facilité que l'on veut offrir aux usagers du réseau SYTRAL. Notre ambition politique ne s'arrête pas aux mots, elle n'est pas un coup de com. Au contraire. Par cette délibération, nous la traduisons concrètement en euros sonnants et trébuchants.

Le SYTRAL deviendra, en effet, le 1<sup>er</sup> janvier 2022 un établissement public dénommé Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais et nous devons aujourd'hui voter la contribution de notre collectivité à cet établissement public. Si l'accord unanime conclu avec l'ensemble des membres prévoit une contribution minimale de 2 € par habitant, notre majorité a fait le choix d'aller bien plus loin. Nous portons la participation annuelle de la Métropole à 151 M€, soit plus de 105 € par habitant. Ce sont 23 M€ de plus qu'avant notre arrivée aux commandes de cette Métropole.

Ce montant historique n'est qu'une première étape, puisque notre ambition est de porter cette contribution d'ici 2026 à 200 M€ ; 200 M€ qui visent à donner les moyens financiers à l'AOMTL de porter le plan de mandat de destination 2026 de 2,55 milliards €, que nous avons voté l'an dernier, le double, pour rappel, par rapport au mandat précédent. En ouvrant la voie à un réseau de service unifié avec un système d'information et de tarification unique, le tout sur un territoire élargi, l'AOMTL représente une formidable opportunité pour le développement des transports en commun et l'accélération de la lutte contre le dérèglement climatique.

Construction de trois nouvelles lignes de tramway, développement d'une ligne de bus à haut niveau de service, mise en place de corridors de bus pour améliorer significativement les vitesses commerciales, renouvellement important du matériel : les projets ne manquent pas. À ces projets, d'ailleurs, s'ajoutent des actions au quotidien qui visent à améliorer sans attendre les déplacements de nos concitoyens.

Pour preuve, vendredi dernier au SYTRAL, nous avons voté -c'est malheureusement passé assez inaperçu- un renfort d'offres de 1,3 M€ par an. Par exemple, la création de deux lignes à Rillieux, une demande de longue date de monsieur Vincendet, ou encore un renfort, parfois même un doublement des fréquences de lignes du 5<sup>ème</sup> arrondissement, sujet sur lequel je salue l'action de ma collègue Nadine Georget. Je n'oublie pas la tarification solidaire aussi qui permet aujourd'hui à plus de 100 000 habitants en situation de précarité de bénéficier d'un tarif adapté à leurs moyens pour qu'ils puissent se déplacer.

Toutes ces actions, mes chers collègues, sont la démonstration que loin des caricatures, nous travaillons tous les jours pour améliorer les déplacements des Grand Lyonnaises et des Grand Lyonnais et que notre majorité continuera à appliquer le projet sur lequel nous nous sommes engagés devant les électeurs et sur lequel nous avons été élus.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci à toutes et tous. Ce nouveau SYTRAL est un enjeu essentiel pour la Métropole de Lyon, mais aussi pour l'ensemble des territoires qui vont l'intégrer.

Un gros travail a été fait avec ces 12 territoires pour arriver à un accord unanime sur la participation de chacun. Nous avons aussi commencé à travailler sur la feuille de route, notamment sur les versements mobilité qui seront différenciés selon les territoires et que nous voterons, quoiqu'il arrive, l'année prochaine dans le nouvel EP SYTRAL.

C'est essentiel parce que raisonner pour les mobilités au niveau de l'ancien Rhône va nous permettre d'être beaucoup plus efficaces, notamment pour toutes les mobilités qui se font entre la Métropole et les territoires autour de nous.

On va pouvoir travailler sur des lignes de bus express, peut-être sur un co-voiturage, des parcs relais aux portes de l'agglomération ou plus loin. Naturellement, cela a été dit, par une billettique unique avec l'objectif d'une tarification unique dans les années qui viennent. Il ne nous manquera finalement plus que la gestion des trains au quotidien sur ce périmètre pour être encore plus efficaces.

Donc, c'est un moment important. Je remercie tous ceux qui ont souligné les enjeux que cela avaient.

Nous avons donc, dans ce nouvel EP SYTRAL, 13 collectivités avec la Région. Aucune n'aura des représentants de l'opposition, excepté la Métropole de Lyon qui peut en avoir. Je rappelle que, quand on siège dans une représentation, on ne représente pas un groupe politique, mais l'institution et en l'occurrence, la Métropole de Lyon.

Et à titre d'exemple, la Région, qui avait jusqu'à présent 8 représentants -4 titulaires et 4 suppléants- n'avait que des représentants de la majorité. Je souhaite, et c'est normal, que les 150 conseillers métropolitains soient associés au maximum aux politiques de déplacements et du SYTRAL. Cela a été dit : nous sommes le plus gros contributeur, parmi les collectivités locales et de très loin. Donc, il y a des participations de 2 € par habitant pour les autres, c'est un premier pas, et je remercie, d'ailleurs, le Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas d'être arrivé à parvenir à un accord unanime avec tous nos voisins.

Pour associer 150 conseillers métropolitains, le Conseil de la Métropole ne pourra de toute façon pas avoir tout le monde au SYTRAL. Donc, j'ai annoncé hier que nous ferons une Commission générale qui permettra de parler des investissements futurs sur les vingt ans. C'est un enjeu essentiel. Je souhaite aussi que l'on multiplie les échanges sur les dossiers SYTRAL en Commission mobilité de la Métropole et naturellement, il y aura un plan des déplacements et des mobilités à faire dans les années qui viennent, où la Métropole aura toute la place.

Le législateur a changé les règles de majorité, cela a été dit, et pour un certain nombre de dossiers essentiels, il y a une majorité à 75 % qui est assez haute. Donc, si l'opposition métropolitaine avait la même représentation que précédemment, il suffirait d'avoir le vote d'un seul partenaire parmi les douze autres pour avoir une minorité de blocage au sein du SYTRAL.

J'entends les affirmations qui disent que tout le monde veut travailler ensemble, mais je ne peux pas dire que depuis quinze mois je sois rassuré. Je rappelle, par exemple, qu'au sein du SDMIS, il y a eu une majorité de circonstances entre l'opposition ici représentée et des élus du nouveau Rhône pour mettre en minorité les propositions qui étaient faites par l'Exécutif.

Je rappelle aussi, je crois que personne ne l'a oublié, que les propos tenus hier, notamment, par monsieur Cochet -je crois que jamais nous n'avions eu, dans cet hémicycle, des propos aussi excessifs et outranciers- ne donnent pas l'impression que l'on puisse sereinement avoir aujourd'hui une totale confiance entre nous. J'ai même l'impression que c'est assez partagé.

Dans ce cadre-là, je souhaite que l'opposition soit présente au SYTRAL. Je l'ai dit et cela a été rappelé par Hélène Geoffroy : à partir du moment où chaque groupe a un représentant, la démocratie est naturellement respectée. Je rejoins au moins Philippe Cochet sur ce point que la démocratie, c'est la protection de la minorité, ce qui est bien le cas de cette proposition.

Je repropose à chacun des quatre groupes d'opposition qui avaient déjà des représentants d'en avoir toujours un. Et je vous demande parmi ces groupes ou d'ailleurs parmi d'autres membres du groupe d'opposition s'il y a des candidats.

*(Dans la salle, certains crient "7")*

**M. LE PRÉSIDENT** : Non, j'ai dit un par groupe. C'est la proposition. Soit vous l'acceptez, soit vous la refusez. J'ai cru comprendre que vous la refusiez. Monsieur Chambon, je vois que vous voulez intervenir.

**M. le Conseiller CHAMBON** : Monsieur le Président, merci. Chers collègues, monsieur le Président, nous n'avons pas eu le plaisir de faire partie de la réunion à laquelle visiblement vous avez convoqué tous les groupes d'opposition. Peut-être est-ce parce que vous nous considérez comme un groupe non majoritaire et non un groupe d'opposition ou peut-être est-ce parce que nous sommes trop petits. Pour autant, nous avons fait la demande la semaine dernière par mail à votre Directeur de Cabinet de notre demande et de notre volonté de siéger dans ce nouvel organe : monsieur Doganel et donc, nous réitérons et nous maintenons cette demande. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je ne vois pas d'autre candidature. Je regrette cette absence de candidatures des groupes d'opposition, donc je vais faire une proposition avec les candidats que nous avons que je vais demander d'afficher.

En attendant, je vais passer la première délibération, qui est la délibération numéro 2021-0775, aux voix sur l'accord unanime sur les participations financières.

Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. La délibération a été adoptée.

Nous passons donc à la délibération numéro 2021-0776 qui concerne la désignation des 24 représentants titulaires et suppléants. Je rappelle que les 23 premiers titulaires et suppléants ont chacun trois voix dans le nouvel EP SYTRAL et que le 24<sup>ème</sup> a deux voix. Ce sont les équilibres du nouveau CA.

Je vous propose donc les 24 candidatures suivantes qui sont affichées dont je vous laisse prendre connaissance :

Titulaires	Nombre de voix	Suppléants
1 - Jean-Charles KOHLHAAS	3 voix	1 - Catherine CREUZE
2 - Hélène GEOFFROY	3 voix	2 - Issam BENZEGHIBA
3 - Fabien BAGNON	3 voix	3 - Philippe GUELPA-BONARO
4 - Cédric VAN STYVENDAEL	3 voix	4 - Anne REVEYRAND
5 - Valentin LUNGENSTRASS	3 voix	5 - Elie PORTIER
6 - Marie-Christine BURRICAND	3 voix	6 - Raphaël DEBÛ
7 - Matthieu VIEIRA	3 voix	7 - Eric PEREZ
8 - Béatrice VESSILLER	3 voix	8 - Valérie ROCH
9 - Vincent MONOT	3 voix	9 - Bertrand ARTIGNY
10 - Laurence BOFFET	3 voix	10 - Mathieu AZCUE
11 - Laurence FRETU	3 voix	11 - Séverine HEMAIN
12 - Blandine COLLIN	3 voix	12 - Corinne SUBAÏ
13 - Hélène DROMAIN	3 voix	13 - Caroline LAGARDE
14 - Joëlle PERCET	3 voix	14 - Zemorda KHELIFI
15 - Nadine GEORGEL	3 voix	15 - Jérémy CAMUS
16 - Michèle EDERY	3 voix	16 - Joëlle SECHAUD
17 - Benjamin BADOUARD	3 voix	17 - Michaël MAIRE
18 - Sophia POPOFF	3 voix	18 - Monique GUERIN
19 - Véronique GIROMAGNY	3 voix	19 - Claire BROSSAUD
20 - Vinciane BRUNEL VIEIRA	3 voix	20 - Christine ETIENNE
21 - Jean-Michel LONGUEVAL	3 voix	21 - Sandrine RUNEL
22 - Hugo DALBY	3 voix	22 - Véronique DUBOIS BERTRAND
23 - Léna ARTHAUD	3 voix	23 - Floyd NOVAK
24 - Izzet DOGANEL	2 voix	24 - Camille AUGÉY

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

*Les élus de l'opposition quittent la salle à 11 h 20.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Donc, il n'y a pas d'autres candidats ? Je repose la question.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président, je demande une suspension de séance.

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Burricand, je fais une suspension de séance de 13 minutes. Nous reprenons donc à 11 heures 40.

*La séance est suspendue à 11 h 27 et reprend à 11 h 45.*

**M. LE PRÉSIDENT** : On va reprendre. Je renouvelle une dernière fois ma proposition pour les quatre groupes qui étaient représentés au SYTRAL de nous donner une doublette candidate.

*(Dans la salle, certains crient "7".)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je prends acte que vous ne souhaitez pas, à l'heure qu'il est, participer au SYTRAL.

*(Dans la salle, certains crient "7".)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je crois que l'on a bien compris votre position et qu'elle a été largement exprimée et écoutée.

La loi ne me permet pas aujourd'hui de mettre au vote une liste incomplète. J'aurais pu mettre 20 noms pour élire plus tard 4 représentants supplémentaires. Donc, la liste proposée est complète. Néanmoins, si, dans les mois qui viennent, il y a un changement d'avis, je suis prêt, l'année prochaine, à remettre aux voix une proposition.

*(Rires)*

**M. le Conseiller LE FAOU** : Marchand de tapis !

**M. LE PRÉSIDENT** : Il n'y a pas de marchand de tapis ici, il y a 150 élus. Monsieur Kimelfeld, vous voulez reprendre la parole ?

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Je vais vous laisser terminer, monsieur le Président. Je voulais simplement vous dire qu'à la lecture de la liste, sauf erreur de ma part, mais peut-être me suis-je trompé dans les calculs, mais vous ne m'en voudrez pas et vous le rectifierez assez vite, je pense qu'aujourd'hui c'est bien sûr l'opposition qui est exclue, mais c'est aussi une partie de votre majorité puisque, si mes calculs sont bons, à eux seuls les élus Europe écologie les Verts pèsent 49 % ou 50 % dans le SYTRAL. Vous avez allié l'utile à l'agréable. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT** : Écoutez, je note.

**M. le Conseiller PELAEZ** : C'était ce qui était prévu dès le départ, on n'est pas dupes.

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous continuerez vos commentaires éventuellement dans les jours qui viennent et au-delà. Je regrette le *boycott* du SYTRAL par l'opposition. Monsieur Cochet, vous vouliez redire un mot ?

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, vous aviez la chance et l'opportunité de devenir le vrai Président de cette Métropole. Comme cela a été exprimé en plusieurs fois par nombre de nos collègues, vous auriez eu cette opportunité. Vous n'avez pas saisi cette opportunité lorsqu'on s'est rencontrés au niveau des responsables de groupes. La demande a été réitérée ce matin. Vous passez outre.

Je pense que vous ne mesurez pas l'incidence que tout cela va avoir. Le mépris peut avoir à un moment une limite. Ce matin, nous apprenons qu'il n'y a aucune limite avec vous. Donc, cela confirme bien mes propos. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, monsieur Cochet. Écoutez, tout le monde a pu s'exprimer. Allez, monsieur Pelaez, je vous donne une minute.

**M. le Conseiller PELAEZ** : Je voudrais juste reprendre les paroles de madame Brunel Vieira hier sur le cynisme. Je trouve qu'ils sont tout à fait intéressants. Quand on donne des leçons, il faut être capable de se remettre en cause. Je suis prêt à me remettre en cause sur plein de choses, sans arrêt. Je suis prêt sans aucun souci.

J'espère que tous les membres de la majorité, je pense, notamment, à ceux qui ont pourtant fait partie de majorités communes avec nous au parti socialiste ou au parti communiste, pourront se regarder les yeux dans les yeux et, notamment, dans le miroir et réfléchir, effectivement, à ce qu'a dit madame Brunel Vieira sur le cynisme.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je crois que tout le monde a pu s'exprimer. Monsieur Badouard ou madame Brunel Vieira ?

**Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA** : Je veux juste dire que ce n'est quand même pas tout à fait la même démarche quand on vous propose des places et que vous refusez.

*(Huées)*

**M. LE PRÉSIDENT** : On vous a écouté...

**Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA :** Monsieur Pelaez, je ne vous ai pas entendu vous émouvoir lorsqu'à la Région, on ne propose aucune place à l'opposition qui ne peut même pas siéger dans les lycées. Elle n'en a même pas le droit. Ce qui est bien, c'est que vos leçons de morale, c'est un peu selon les étiquettes, monsieur Pelaez.

*(Contestations)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vois que vous ne respectez pas la parole dans ce Conseil, donc les leçons de démocratie sont faciles derrière. Monsieur Grivel, pour finir.

**M. le Conseiller GRIVEL :** Monsieur le Président, ce n'est pas simplement pour que les groupes s'expriment les uns après les autres. C'est simplement pour vous dire que dans cet hémicycle, on est entre nous, mais on oublie copieusement que, vraisemblablement, on a des décisions à prendre et qu'autour de nous, il y a 1,5 million d'habitants, c'est-à-dire qu'il y a des concitoyens qui aujourd'hui ont des difficultés en matière de mobilité qui attendent un certain nombre de décisions de notre part. Je pense qu'ils ne peuvent pas être écartés des préoccupations que nous avons.

Et aujourd'hui, vous nous mettez sur la touche, vous nous mettez à l'écart, au moment où des décisions vont être prises après des consultations d'ailleurs citoyennes qui sont en train d'avancer et qui vont se terminer et qui, pour certaines, d'ailleurs ont été complétées par un référendum. Vous nous mettez à l'écart et c'est bien dommage, au moment où de grandes décisions vont être prises sur les investissements. Les concitoyens jugeront et un jour, voteront.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je vous corrige simplement pour vous dire que ce sont même près de 2 millions d'habitants, puisque c'est le cadre du nouvel EP SYTRAL et je le redis, je vous ai proposé de siéger au SYTRAL et c'est bien vous qui refusez d'avoir des candidats.

*(est vidéoprojetée la liste reproduite page 145, dans des termes identiques, à l'exception de M. Floyd NOVAK positionné 6<sup>ème</sup> suppléant et M. Raphaël DEBÛ positionné 23<sup>ème</sup> suppléant).*

Je mets donc cette proposition aux voix. Le vote est ouvert.

*Les élus de l'opposition quittent la salle à 11 h 50.*

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci d'ouvrir le vote.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président ?

**M. LE PRÉSIDENT :** Non, on n'intervient pas en plein vote, madame Perrin-Gilbert.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Le vote n'est pas ouvert.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je l'ai lancé.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Si on n'a pas le quorum, est-ce que le vote est valable ?

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame Perrin-Gilbert, il y a le quorum. On le recomptera après le vote, mais pas au milieu du vote s'il vous plaît.

On a encore besoin de 30 secondes pour que la connexion redémarre. On le comptera juste après si vous demandez un décompte du quorum madame Perrin-Gilbert.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Je le demande.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Le scrutin est clos. Voilà, adopté. Madame Perrin-Gilbert, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Je vais demander la parole. Je pense que, dans notre majorité, je fais partie des anciennes, on va dire cela comme cela. Je me permets de vous dire que j'ai rarement vu ce type de séance et j'ai rarement assisté à une telle mascarade. Voilà, je vous le dis avec mes mots. Je le pense. Je le regrette, pour le fonctionnement démocratique de notre assemblée. Voilà.

Et je n'ai pas pris part au vote parce que je considère que les conditions n'étaient pas réunies pour que nous puissions voter sereinement.

**M. LE PRÉSIDENT** : D'accord, En tout cas, je m'associe à vos mots sur la mascarade provoquée par l'opposition.

Tout le monde a pu constater, je crois, que le quorum existait. Ce n'est peut-être pas la peine de le recompter. Il n'y a pas de demande formelle, donc je continue.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Je fais une demande formelle de vérification du quorum.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons donc faire une vérification du quorum. On va faire un vote spécifique pour le quorum. Comment fait-on le vote ?

Je vous rappelle que le quorum est à 50. Nous sommes 25 à la tribune et beaucoup plus de 25 dans l'hémicycle.

Merci aux élus présents de lever la main et on va compter les mains levées. Le quorum, c'est hors pouvoirs.

*(Vote à main levée)*

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai compté 52. Est-ce que tout le monde a le même décompte ? Le quorum est donc bien présent.

*(Le quorum est atteint)*

\* Rapport n° 2021-0775 :

Adopté.

\* Rapport n° 2021-0776 :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

---

**N° 2021-0778 - déplacements et voirie** - Plateforme logistique multimodale Saint-Priest-Vénissieux - Travaux d'aménagement de performance - Attribution d'une subvention d'investissement à SNCF Réseau - Approbation de la convention de financement partenariale entre SNCF Réseau, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'État et la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0778. Monsieur Kohlhaas, vous avez la parole.

*(Les élus de l'opposition reviennent dans la salle).*

**M. le Vice-Président KOHLHAAS, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Il s'agit là d'une délibération portant sur un projet qui est construit depuis un certain nombre d'années et qui concerne la plateforme multimodale fret qui est à cheval sur Saint-Priest et Vénissieux.

Elle était inscrite au contrat de plan État-Région 2015-2020 et on en arrive à la phase finale. C'est un gros et un beau projet. Peut-être que tout le monde ne le sait pas, mais il y a, à cheval sur Saint-Priest et Vénissieux, une plateforme multimodale de transport combiné qui permet de supprimer plusieurs centaines de camions par jour dans la Métropole de Lyon qui marche très fort et qui refuse du volume parce qu'elle est trop petite.

Donc, le projet est donc à la fois de l'agrandir, ce qui va être permis grâce à cette délibération et à notre part de financement dans ce projet, mais aussi d'améliorer nettement son fonctionnement et notamment de diminuer fortement les nuisances pour les voisins et habitants autour. Pour être plusieurs fois allé sur place depuis une vingtaine d'années, je peux vous dire que les nuisances étaient fortes, notamment pour un quartier de Vénissieux que je connais bien.

Donc, on arrive dans la phase travaux avec un cofinancement entre l'État, la Région, la Métropole de Lyon et bien sûr, SNCF Réseau. Nous vous proposons de voter aujourd'hui la mise en œuvre des 2 M€ de financements de la Métropole de Lyon pour ce très beau projet de développement du report modal sur le rail et de l'amélioration des conditions de vie des riverains. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Monsieur le Président, chers collègues, monsieur le Vice-Président, permettez à un élu vénissien qui fut longtemps voisin de ce centre de groupage de se féliciter à haute voix de cette délibération qui répond à une attente très ancienne des riverains de Vénissieux et de Saint-Priest.

Car les activités logistiques autour de la gare de Vénissieux et de Saint-Priest se sont développées au siècle dernier sans jamais tenir compte des riverains qui avaient construit leur maison chemin du Charbonnier, rue du Beaujolais ou impasse d'Auvergne.

Pire, le centre de groupage chemin du Charbonnier qui devait assurer le transfert fer-route était devenu, au fil des décennies, un centre de groupage route-route. Les manifestations, pétitions et rassemblements se sont multipliés sans jamais obtenir de réponse complète, même si l'ancien centre de groupage est devenu un parc d'activités plus diversifié. Mais tout arrive et dans le mandat dernier, le travail s'est engagé pour sortir enfin la circulation des camions du chemin du Charbonnier et répondre aux besoins de Naviland Cargo, filiale du pôle fret et logistique ferroviaire de la SNCF.

Ce projet de 14 M€ est financé avec 7 M€ de l'État, 5 M€ de la Région, et donc 2 M€ de la Métropole. Cela correspond à une ambition de permettre la relance du fret ferroviaire et nous ne pouvons que la soutenir, alors que depuis des décennies, le fret est en recul, fragilisé par la mise en concurrence et la privatisation.

La concertation récente a permis de présenter le projet qui fermera en 2023 l'entrée nord de la plateforme depuis le rond-point du Charbonnier qui était le symbole de la confrontation entre riverains et camions et a mis l'accent sur deux points qui demanderont notre attention.

Tout d'abord, la nécessité de terminer le boulevard urbain est pour assurer la desserte des zones d'activité et donc, de réaliser le pont indispensable au-dessus de la voie ferrée. Les communes de l'Est lyonnais voient depuis des années ce BUE (boulevard urbain est) se réaliser par tronçon dans un agenda qui semble sans fin. Le projet de cette délibération tient compte des emplacements prévus des piles du pont. Nous rappelons la demande des deux communes, je pense que le Maire de Saint-Priest confirmera, de réaliser ce pont du BUE.

Ensuite, la nécessité d'assurer la protection phonique des riverains. En effet, si la circulation des poids lourds devrait cesser chemin du Charbonnier, l'activité du site est une activité bruyante et qui se poursuit de nuit. Les conditions de réduction des nuisances et de protection des riverains sont bien évidemment essentielles pour aller au bout d'une réconciliation entre l'habitat et l'activité économique.

Enfin, il faudra être attentifs au parc d'activités au nord de cette plateforme avec des bâtiments de logistique dont il faudra assurer qu'aucune activité de groupage ou plus généralement impliquant l'accès de poids lourds, ne se réinstalle.

Avec un grand merci, nous voterons cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

---

**N° 2021-0779 - déplacements et voirie** - Etoile ferroviaire lyonnaise (EFL) - Régularisation comptable et administrative - Attribution d'une subvention d'équipement à SNCF Réseau - Approbation de la convention partenariale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0779. Monsieur Kohlhaas, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KOHLHAAS, rapporteur :** Merci, monsieur le Président. Vous allez dire que ce matin, c'est Noël, pour moi. Après la délibération sur l'accord unanime permettant de créer l'AOMTL, la délibération sur ce très beau projet de plateforme fret à Vénissieux, je vous présente une troisième délibération sur l'Etoile ferroviaire lyonnaise. C'est un gros sujet de préoccupation du développement du ferroviaire, bien sûr dans la Région

Auvergne-Rhône-Alpes, mais au-delà en France et en Europe, sur lequel nous réfléchissons au bas mot depuis au moins deux décennies sans vraiment trouver de solution.

Un comité de pilotage sur cette Etoile ferroviaire lyonnaise réunit l'État, la Région, bien évidemment, mais aussi la Métropole de Lyon, en y associant SNCF Réseau. Nous avons fait le forcing, soutenu, notamment, par l'État, pour qu'on lance des études à court et moyen termes pour pouvoir, non seulement envisager de gros travaux, je l'espère non pharaoniques, d'ici 15 ou 20 ans, mais aussi des travaux à court terme, voire des améliorations à court terme, sans gros travaux, qui nous permettraient de fortement améliorer le service aux concitoyens.

J'ai deux choses à vous dire. La première est que la Métropole, qui avait déjà financé -on avait voté l'année dernière, je crois- 550 000 € dans une première phase d'étude, a décidé d'augmenter sa participation et c'est l'objet de cette délibération, rajoutant aux 300 000 € que nous avons déjà engagés sur une étude d'insertion urbaine 500 000 € supplémentaires, portant à près de 25 % sa participation à l'ensemble des études. On ne peut quand même pas être le financeur principal devant l'État et la Région. Ce n'est pas notre compétence, mais cela montre l'intérêt de la Métropole à ce que l'on avance vite sur ces questions du ferroviaire. C'est l'objet de cette délibération.

Je voulais aussi vous dire que nous avons la certitude que nous pouvons faire du réseau express régional à moyen terme, bien évidemment, mais aussi, à court terme, sur un certain nombre d'axes. C'est à travers ces études que nous espérons pouvoir le conceptualiser et le mettre en œuvre, pourquoi pas, bien avant la fin du mandat.

Nous avons fait en cela des propositions à la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui est l'autorité organisatrice des transports ferroviaires. Déjà il y a un an, dans une première proposition à l'ancien Exécutif régional, et bien évidemment, ils étaient en campagne électorale pour les élections régionales. Nous avons donc à nouveau rencontré l'Exécutif régional, nous avons fait des propositions concrètes, bien sûr sur la tarification intégrée TER-TCL dans un premier temps sur l'ensemble des gares métropolitaines et dans un deuxième temps, sur l'ensemble des gares qui seront dans le futur territoire de l'AOMTL.

Mais nous avons fait aussi des propositions sur des améliorations à faire et du RER à développer, par exemple sur l'axe Givors-Perrache où il n'y a pas d'enjeu de saturation de l'Etoile ferroviaire lyonnaise. Par exemple, entre Vienne, Perrache et Villefranche où il y a des enjeux extrêmement importants de densité urbaine et où là aussi, il n'y a pas de blocage de l'Etoile ferroviaire lyonnaise.

Et bien sûr, nous avons fait des propositions concrètes à la Région sur l'éventuel transfert du tram-train de l'Ouest lyonnais qui sera complètement intégré dans le périmètre de l'AOMTL et qui relève plus du transport urbain que du réseau express régional, bien évidemment, puisqu'il n'est que dans une seule autorité organisatrice.

Bref, toutes ces propositions ont été faites et redites. Je crois que nous avons une écoute intéressée de la part de l'Exécutif régional. Nous attendons maintenant des réponses et nous espérons qu'elles viendront dans quelques mois. Et toute cette démarche participe du même objectif politique qui est celui d'améliorer clairement les alternatives à la voiture individuelle pour les habitants de la Métropole, mais aussi pour tous ceux qui se déplacent, à un moment ou à un autre, dans le territoire métropolitain, que ce soit pour venir travailler, pour des loisirs ou pour leur vie sociale. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller DEBÛ :** Merci. Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, le nœud ferroviaire lyonnais est au centre de toutes les attentions, notamment avec les récents échanges qui ont eu lieu ces derniers mois sous l'égide de la commission nationale du débat public.

Si diverses pistes ont été étudiées et différents scénarii envisagés, trop souvent, les belles paroles et les engagements ne dépassent guère le stade des études. Les cabinets qui les mènent empochent des sommes conséquentes d'argent public, mais les voyageurs restent à quai, les automobilistes sont englués dans les bouchons et la planète se réchauffe continuellement.

Cette inertie est donc préjudiciable, alors qu'une forte attente et que l'urgence sont là.

Bien évidemment, le nœud ferroviaire lyonnais peut être la pièce maîtresse d'un dispositif moderne, efficient et une alternative crédible à la voiture. Et pourtant, alors que la richesse des infrastructures de l'étoile créées par nos aïeux irriguait finement l'ensemble du territoire métropolitain, aujourd'hui, les rails disparaissent sous de la végétation au milieu des territoires largement urbanisés.

Je veux, bien sûr, parler ici de la ligne Sathonay-Trévoux ou Brignais-Givors. Là aussi, des études pour la réouverture de ces deux axes se poursuivent régulièrement, sans que ne soient mises en œuvre les conclusions, alors que la demande là encore est forte. Pire, pour la ligne de Trévoux, une alternative routière est aujourd'hui

mise en avant par l'Exécutif régional pouvant obérer durablement, voire définitivement, le retour des trains sur la rive gauche du Val de Saône.

Ces errements politiques et le manque de clairvoyance des années passées font qu'un retard conséquent a été pris, expliquant en grande partie la faible part modale du rail. Cette remarque vaut pour le réseau actuel qui reste largement sous-dimensionné, conséquence d'années de priorités accordées aux crédits destinés aux projets routiers.

Pour s'en convaincre, on peut observer ce qui a été fait dans d'autres métropoles européennes de taille équivalente et de voir que chez eux, le maillage ferroviaire a été, notamment, remonté. Des réseaux de type RER quadrillent ces agglomérations et permettent donc de relier les principaux pôles d'activités aux lieux de résidence. Des traversées souterraines sont souvent la colonne vertébrale de ces systèmes de transport efficaces et nous avons donc un retard considérable à rattraper et je me félicite qu'il y ait une volonté de notre collectivité de mettre un coup d'accélérateur.

Il est utile, par ailleurs, de rappeler le rôle de chacun. Le réseau ferroviaire reste du ressort de l'État et c'est à lui que doit revenir l'essentiel des investissements. À travers cette gouvernance à l'échelle nationale, c'est la cohérence même des infrastructures sur tout le territoire qui est garantie pour tous les types de trafic. Il faut bien garder à l'esprit cet aspect-là.

Le développement d'un réseau express métropolitain ne doit pas se faire au détriment des autres activités ferroviaires, au premier rang desquelles le fret. Les trains de voyageurs, qu'ils soient de moyenne distance ou de longue distance, à vitesse classique ou à grande vitesse, tous ces flux doivent être intégrés et non pas opposés dans la conception du réseau express.

Le report modal doit aussi se voir à une échelle bien plus large et c'est pour cela qu'un changement de gouvernance d'une partie du réseau ferroviaire sur le territoire métropolitain pourrait être une erreur. Pour relancer le transport de marchandises sur rail, il faut nécessairement mener à son terme et rapidement le projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise.

Enfin, pour assurer la cohérence et les incontournables synergies propices à un fonctionnement harmonieux de l'édifice, pour ne pas opposer les différents trafics, il faut une entreprise publique intégrée.

Enfin, sur la question des financements, il est grand temps d'avoir une réelle réflexion de fond. Le coût réel de l'utilisation de certaines infrastructures de transport n'est pas supporté à la hauteur par leurs utilisateurs et nous visons, bien sûr, la route où les chargeurs, qui jouissent d'une quasi-gratuité pour l'utilisation de la plus grande partie du réseau routier, n'en paient pas le prix. Cette iniquité est en grande partie responsable du déséquilibre modal que tout le monde déplore aujourd'hui. Le rééquilibrage des transports ne peut passer donc que par un rééquilibrage des financements.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller GEOURJON :** Monsieur le Président, chers collègues, en préambule, je souhaite rappeler qu'aujourd'hui plus qu'hier, les mobilités sont multimodales. Concrètement, ceci signifie qu'il convient de mettre en œuvre un travail partenarial avec les différents acteurs de la mobilité dans le respect de leurs compétences. Et je dois avouer que votre attitude fermée et autoritaire lors de la désignation des membres du CA de la structure successeur du SYTRAL m'inquiète vis-à-vis de votre capacité à travailler en partenariat avec les autres collectivités constituant l'AOMTL.

Travailler en partenariat, c'est, effectivement, vouloir co-construire avec les autres et ne pas imposer nécessairement sa vision des choses. Il y a là un risque de blocage des projets mobilité, ce qui serait dramatique pour notre territoire, pour ses habitants, pour ses entreprises, ses acteurs culturels, associatifs et éducatifs.

Dernier point, je souhaite rappeler, comme cela a été dit par Jean-Charles Kohlhaas mais pas par tous les intervenants, que la compétence ferroviaire est une compétence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à ce jour et qu'elle n'a pas été transférée à l'AOMTL. Et au-delà de ça, je pense que l'avantage d'un RER à la lyonnaise est de faire un 360° autour de la Métropole lyonnaise, jusqu'à l'aire urbaine lyonnaise, et ce n'est pas de s'intéresser uniquement au nouveau Rhône, même si c'est bien évidemment un enjeu fort d'améliorer les déplacements sur le nouveau Rhône.

Je reviendrais maintenant plus sur la délibération qui nous intéresse aujourd'hui. Vous connaissez mon engagement en faveur du RER à la lyonnaise. Aussi, c'est avec satisfaction que je constate que la Métropole confirme son engagement aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en faveur de l'amélioration de la desserte ferroviaire de notre territoire. Nous approuvons donc l'augmentation de sa participation financière aux études menées par SNCF Réseau.

Lors du débat public sur la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais, avec d'autres élus, j'avais défendu la nécessité que le doublement de la portion Saint-Fons-Grenay soit découplé du projet de long terme de désaturation et en particulier, du projet de gare sous-terrain de la Part-Dieu.

Je suis donc très satisfait que cette option semble avoir été retenue par SNCF Réseau avec un objectif de lancement d'ici 2025 de l'enquête publique pour le réaménagement de cet axe. Ceci doit ou devrait nous permettre à moyen terme d'améliorer significativement les dessertes de l'axe Grenoble-Lyon ou Chambéry-Lyon *via* Jean Macé, Vénissieux et Saint-Priest.

Dans le même temps, et cela a été rappelé, il est indispensable que l'État avance enfin sur le contournement fret de la Métropole de Lyon, le fameux CFAL, dans la totalité de son parcours. Un projet dont le débat public date de 20 ans. C'était en 2001-2002. Concerter est indispensable, débattre de même, mais à un moment, il convient aussi d'agir, sinon les concertations et les engagements perdent toute valeur.

Comme indiqué dans le rapport, il est effectivement indispensable que les conclusions de cette étude puissent alimenter le futur comité d'orientation des infrastructures en 2022. C'est une étape indispensable, même si elle n'est pas suffisante, pour réussir à mobiliser l'État sur le projet de RER à la Lyonnaise.

Enfin, je souhaite rappeler ici que la Métropole et le SYTRAL ont une responsabilité forte vis-à-vis l'ensemble des salariés, y compris ceux qui n'habitent pas sur le territoire métropolitain. En effet, ces salariés, *via* le versement mobilité des employeurs, contribuent, en 2021, pour 43 %, soit 341 M€, aux recettes du SYTRAL. C'est-à-dire que le versement mobilité des entreprises, c'est deux fois la subvention de la Métropole au budget de fonctionnement du SYTRAL. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller GASCON :** Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération nous propose d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement au profit de SNCF Réseau dans le cadre, notamment, de la préparation de l'enquête publique à conduire en 2025 sur le projet de mise en quatre voix de l'axe ferroviaire Grenay-Saint-Fons.

Elle s'inscrit dans le prolongement de celle que nous avons adoptée il y a tout juste un an. Parce que ce projet porte en lui le sujet majeur des mobilités du quotidien, nous voterons bien évidemment pour ce rapport.

L'enjeu de doubler le nombre des circulations possibles sur cette section est, en effet, un enjeu central pour la Métropole, mais aussi pour l'Est lyonnais. Il rend, en effet, techniquement possible la réalisation du réseau express métropolitain dont on parle depuis maintenant 20 ans en augmentant la fréquence des dessertes, notamment aux heures de pointe.

Cependant, le maître d'ouvrage l'a rappelé au cours du débat public, son projet s'inscrivait : "Dans le cadre d'un postulat de départ considérant les grands projets réalisés, notamment celui du contournement ferroviaire de l'agglomération de Lyon."

À cette occasion, la Métropole avait également rappelé que le CFAL avait pour vocation d'offrir un itinéraire fret performant aux échelles nationales et européennes en évitant aux trains de marchandises de transiter au cœur de l'agglomération lyonnaise en orientant la circulation de transit du fret sur une voie dédiée.

Je vous le redis solennellement, dans l'Est lyonnais, nous n'accepterions pas que la chance offerte de renforcer la place des trains du quotidien sur l'axe Grenoble-Lyon soit obérée par une autoroute de fret de transit sur laquelle circuleraient des trains de 800 mètres de long.

Nous savons, en effet, qu'en l'absence du CFAL sud, le risque est grand de voir ce doublement des sillons utilisés comme échappatoire pour y détourner un trafic fret conséquent à l'horizon 2040, source de nuisances et de risques majeurs pour les riverains.

J'ai ouï-dire que l'État envisage de remettre le CFAL sud sur la table l'année prochaine, mais je reste vigilant, comme je le demeure sur le projet d'aménagement de l'A46 sud et du nœud de Manissieux où cohabitent trafic routier local et trafic de transit dans la seule agglomération européenne ne disposant pas de véritable contournement routier.

Je rappelle là aussi que l'idée de faire cohabiter fret de transit et réseau express métropolitain au cœur de nos territoires serait une aberration. Je rappelle également que l'exigence de l'environnement immédiat doit être identique partout, y compris dans les zones de Vénissieux ou Saint-Priest qui correspondent à un secteur important de développement de notre agglomération. Ne réitérons pas les erreurs du passé. Je suis, d'ailleurs, convaincu que les élus vénissiens partagent pleinement mon avis sur ce sujet. Je vous ai entendu tout à l'heure et je vous en remercie.

Il y a, d'ailleurs, un autre sujet sur lequel Vénissiens et San-Priots pourrions nous retrouver. C'est celui du bouclage du boulevard urbain est, vous en avez également dit quelques mots tout à l'heure, ce fameux BUE qui demeure lui aussi un vieux serpent de mer.

Monsieur le Président, nos techniciens de la Métropole, de Vénissieux et de Saint-Priest mènent actuellement un travail sur le franchissement des trois ponts qui parcourent la ligne ferroviaire entre nos deux villes. Ainsi, je souhaiterais que l'on accorde une attention toute particulière à un scénario proposant le franchissement tout mode de la voie ferrée à la hauteur du BUE. Cela permettrait d'une part le bouclage avec le boulevard urbain sud pour désengorger les pénétrantes routières qui constituent la route de Lyon ou également de l'A43. Cela offrirait, d'autre part, à la nouvelle Autorité organisatrice des transports la possibilité de développer des lignes fortes de transport en commun sur un axe majeur constituant une dorsale structurante sud-nord entre communes de l'est lyonnais, tout en jetant d'ores et déjà les bases de la ligne A8 envisagée dans les études de prospective du SYTRAL.

Soyez-en assuré, monsieur Kohlhaas, un peu de bon sens et de pragmatisme ne saurait nuire. Je le redis, comme je l'ai dit en commission : vous auriez la possibilité de marquer là quelque chose d'important lors de ce mandat de la Métropole.

Quand on est en responsabilité, il faut toujours prendre un peu de recul et je crois qu'il ne faut pas avoir une vision manichéenne des choses, une vision qui sépare sans nuance, une vision qui opposerait systématiquement la voiture aux autres modes de transport. La réalité est bien plus complexe que cela et c'est bien cette complexité qui doit nous inviter à concilier d'abord les modes de transport entre eux.

Vous dites que vous êtes passé du côté clair de la force. C'est vrai. Vous avez les clés du camion, si j'ose le dire. Alors, foncez ! Créez d'abord des alternatives à la voiture avant de contraindre son usage. Gardez bien cela en tête : nos concitoyens sont intelligents et choisissent toujours le mode de transport le plus pratique, le plus rapide et le moins cher, plutôt qu'un autre. Aussi, en cette fin d'année, que je vous souhaite joyeuse, je vous incite à adopter une écologie plus positive et plus incitative. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère GIROMAGNY** : Monsieur le Président, chers collègues, l'Etoile ferroviaire lyonnaise représente un enjeu essentiel pour notre territoire, puisque chaque année, ce sont environ 36 millions de voyageurs qui y transitent et plus de 1 200 trains qui y circulent quotidiennement.

Vous le savez, c'est un carrefour ferroviaire stratégique à la croisée des grands axes européens, nationaux et régionaux. Sa bonne fluidité constitue donc un enjeu particulièrement important pour notre territoire, mais aussi à l'échelle internationale. C'est d'autant plus le cas à l'aune des objectifs climatiques que s'est fixés la France et qui font du rail un mode de transport incontournable, aussi bien pour les voyageurs que pour le fret. D'ailleurs, je tiens à saluer, là aussi, l'engagement de la Métropole, puisque nous venons de voter la subvention de 2 M€ pour réaménager la plateforme logistique multimodale de Vénissieux-Saint-Priest et développer le report modal du fret de la route vers le rail.

On est à la croisée des grands axes européens et nationaux. L'EFL présente un enjeu pour le développement de notre territoire et la perspective d'un service de type RER est très attendue. Il permettrait d'offrir un moyen de transport du quotidien fiable, performant et pouvant proposer un cadencement au quart d'heure avec de nouvelles liaisons traversantes, avec une desserte efficace du périurbain, etc. C'est une alternative idéale à la voiture individuelle, en somme.

Sans attendre la réalisation de travaux sur l'EFL à moyen et long terme, le RER à la Lyonnaise peut se concrétiser à court terme. Depuis l'été 2020, la Métropole et le SYTRAL ont été force de proposition sur ce sujet et la Métropole est prête à s'engager en coopération avec la Région.

Cette étoile, aujourd'hui nœud ferroviaire, ne peut faire l'économie d'indispensables aménagements : sa capacité, au moins sur certains axes, atteint aujourd'hui ses limites, alors même qu'une forte croissance de la demande ferroviaire est encore attendue.

La première série de 32 opérations sur l'EFL programmée jusqu'en 2025 ne permettrait que d'améliorer la fiabilité, la régularité, la sécurité et le confort du réseau, mais malheureusement pas sa capacité.

L'État, SNCF Réseau, la Région et la Métropole se sont ainsi engagées dans une démarche d'étude prospective pour élaborer une stratégie commune à moyen et long terme afin d'identifier et de planifier les investissements à réaliser. La Métropole s'est engagée financièrement il y a un an, comme nous l'a rappelé monsieur le Vice-Président Kohlhaas, à hauteur de 550 000 € sur une première tranche d'études.

Nous tenons aujourd'hui notre engagement en apportant 800 000 € à la seconde tranche d'études. Ce sont donc, au global, 1,3 M€ qui ont été apportés par la Métropole. Ce financement, qui représente un quart du programme, est crucial pour l'émergence d'un RER lyonnais.

La réalisation de ces études à court terme est indispensable si l'on veut voir se réaliser ces premiers aménagements de capacités à l'horizon 2030 et notamment la mise à quatre voies de l'axe Saint-Fons-Grenay dont l'enquête publique pourrait se tenir dès 2025 si, et je dis bien si, le timing des études est tenu car la Région, aujourd'hui, réinterroge sa participation financière avec donc le risque de repousser aux calendes grecques l'enquête publique aujourd'hui espérée, et j'insiste, pour 2025. Et ceci repousserait d'autant le début des travaux.

Chers collègues, les différentes parties prenantes (l'État, la Métropole, SNCF Réseau et la Région) doivent tous faire preuve de responsabilité sur ce sujet. Face à l'urgence climatique, le moyen terme ne doit pas se transformer en très long terme. Nous devons être à la hauteur des besoins de notre époque et de nos territoires. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est au Vice-Président, monsieur Kohlhaas.

**M. le Vice-Président KOHLHAAS** : Merci, monsieur le Président. Pardonnez-moi, je vous avais présenté cette délibération pour ce qu'elle est, c'est-à-dire des études sur l'Etoile ferroviaire lyonnaise sans entrer dans tous les détails. J'ai entendu vos interventions. Vous en avez profité, pour certains, pour élargir largement le débat bien au-delà de l'Etoile ferroviaire lyonnaise.

Alors, vous me permettez donc de ne pas répondre, monsieur Gascon, sur le grand contournement autoroutier ou sur le boulevard urbain Est. Ce sont d'autres débats. En revanche, je m'associe complètement à ce que vous avez dit sur le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise. Même s'il n'est pas inclus dans cet objet, il est, comme vous l'avez dit, préalable. Et soyez assuré qu'à chaque réunion -et encore hier après-midi en comité de pilotage avec l'État- j'ai redit l'urgence de lancer les travaux du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise partie nord, puisqu'il est déclaré d'utilité publique depuis huit ans et qu'aucun coup de pelle n'a commencé, et l'urgence de travailler à un grand contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise complet, y compris le Sud qui contourne totalement l'agglomération lyonnaise. Comme vous l'avez dit, on a des informations comme quoi l'État voudrait remettre l'ouvrage sur le métier, mais nous n'en avons aucune assurance.

En revanche, je souhaite quand même préciser que ma volonté n'est pas d'opposer les modes de transports et en tout cas, pas ceux que vous avez cités. En revanche, comme l'a très bien dit Raphaël Debû tout à l'heure, oui, il y a une opposition entre le fer et la route pour ce qui est du transport des marchandises. Force est de constater qu'en France, depuis maintenant 40 ans, nous avons fait du report modal à l'envers et que l'on a transféré les marchandises du rail vers la route. Effectivement, comme l'a très bien dit monsieur Debû, en remboursant la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) aux transporteurs routiers, en ne leur faisant pas payer les vrais coûts et en faisant qu'aujourd'hui nous subventionnons tous le transport de marchandises par la route, ce qui fait qu'il y a 20 000 camions sur l'A46 qui passent devant chez vous, ce qui est totalement inadmissible, puisqu'il y en a au moins 10 000 qui pourraient être sur le rail. C'est plutôt cela l'enjeu et c'est l'enjeu de l'Etoile ferroviaire lyonnaise, de permettre de remettre les marchandises sur le rail.

Vous savez qu'il y a seulement 15 ans, il y avait 300 trains de fret par jour qui passaient dans la Métropole de Lyon et qu'aujourd'hui, il y en a à peine plus de 60. Vous voyez les dizaines de milliers de camions dont vous avez hérité.

Vous l'avez dit, il y a deux enjeux. Sur Saint-Fons-Grenay, quand on est arrivés avec le Président, on a rencontré SNCF Réseau qui nous expliquait que l'on commencerait les travaux en 2035. L'engagement que l'on vous demande de voter aujourd'hui, c'est justement pour essayer d'accélérer les choses. Et aujourd'hui, dans le planning, parce que nous sommes là dans un timing qui est très serré et que, si l'on ne fait pas les études dans les délais, on ne pourra pas faire l'enquête publique en 2025. Si on ne la fait pas en 2025, vu la séquence électorale de 2026 et 2027, on va perdre trois ans. Du coup, l'espoir que nous portons, le Président et moi-même, d'avoir des travaux sur Saint-Fons-Grenay dès 2030, est fortement remis en question.

Mais il y a un doute, comme l'a dit tout à l'heure Véronique Giromagny. C'est que la Région vient de réélire un nouvel Exécutif et qu'il a tout à fait le droit de réinterroger un certain nombre de politiques et du coup, on risque donc de perdre du temps. Et aujourd'hui, SNCF Réseau est en train d'attendre les consignes de la Région qui, comme l'a très bien dit monsieur Geourjon tout à l'heure, est bien l'autorité ferroviaire pour lancer réellement ces études, sauf que nous sommes là dans un timing qui est très serré et que, si l'on ne fait pas les études dans les délais, on ne pourra pas faire l'enquête publique en 2025. Si on ne la fait pas en 2025, vu la séquence électorale de 2026 et 2027, on va perdre trois ans. Du coup, l'espoir que nous portons, le Président et moi-même, d'avoir des travaux sur Saint-Fons-Grenay dès 2030, est fortement remis en question.

Il y a un deuxième enjeu, vous l'avez dit, le plus long terme, encore que j'aie bon espoir que l'on puisse avancer aussi vite sur le plus long terme, c'est-à-dire le tronçon Saint-Clair-Guillotière. Vous avez parlé de gare enterrée et de gare souterraine -ce sont, d'ailleurs, surtout des voies enterrées ou souterraines dont il est question dans le débat public- mais avec une alternative aérienne. Tout n'est pas enterré parce que si l'on prévoit de tout enterrer, vu le coût des travaux, on sera tous à manger des pissenlits par la racine quand commencera le débat public.

Je défends donc l'idée qu'est réalisable une amélioration très forte entre Saint Clair et Guillotière par deux voies supplémentaires ferroviaires en aérien, et non pas en souterrain, ce qui nous permettra, qui plus est, de sauver la

nappe phréatique, ou en tout cas, de ne pas l'aggraver, vu qu'elle est en très mauvais état, et que cela pourrait se faire bien plus vite qu'au-delà de 2050 ou 2060. C'est l'objet du rapport.

Mais revenons au rapport. Ce sont 500 000 € supplémentaires d'études de l'Etoile ferroviaire lyonnaise, plus les mises à jour qui sont prévues dans le rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

---

**N° 2021-0780 - déplacements et voirie** - Projet Voie Lyonnaise n° 8 - Requalification de la route de Paris au nord du giratoire Montcelard - Approbation du bilan de concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0780. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

Il y a, sur ce rapport, un amendement qui a été déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain qui nous le présentera lors de son intervention et je donne la parole au Vice-Président Fabien Bagnon.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 11 page 276)*

**M. le Vice-Président BAGNON, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter cette délibération portant sur la requalification de 2,5 kilomètres de la route de Paris situés sur les Communes de Charbonnières, principalement, et de Tassin-la-Demi-Lune, au nord du giratoire Montcelard.

Il s'agit d'un projet de programmation pluriannuelle des investissements demandé par Gérard Eymard, Maire de Charbonnières-les-Bains. Il consiste à apaiser et sécuriser le profil très routier de la route de Paris en rééquilibrant l'espace public au profit d'espaces verts et perméables, de trottoirs confortables, d'aménagements cyclables et de couloirs bus avec priorité aux feux pour les carrefours les plus congestionnés.

Ce réaménagement permet la création d'un axe cyclable structurant intégré aux futures Voies lyonnaises, puisque la totalité du périmètre de l'opération est situé sur le tracé de la portion nord de la ligne 8 de ce réseau cyclable métropolitain.

Au-delà du programme de l'opération, la délibération porte sur le bilan de la concertation préalable qui s'est tenue sur le mois de septembre. Des interventions positives, des interrogations, mais aussi des inquiétudes ont pu s'exprimer. Ces dernières ont été prises en compte pour améliorer le projet et nous reviendrons vers les habitants et acteurs économiques pour apporter les réponses attendues.

Je vous remercie pour votre attention et je me tiens à votre disposition pour y répondre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, permettez-nous, monsieur le Président et monsieur le Vice-Président, de parler de ce que nous appellerons les Voies Grand Lyonnaises.

Comme vous le savez, c'est Gérard Collomb qui avait prédit, en 2015 : "Un jour, nous appellerons la Métropole tout simplement Lyon." Et la loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) qu'il a inspiré a bien créé la Métropole de Lyon et non pas du Grand Lyon, comme on le dit du Grand Paris.

Mais, dans la pratique, même s'il faut parfois rappeler à de nouveaux élus de ne pas confondre, nous appelons toujours la Métropole "le Grand Lyon" et c'est bien ainsi. Comme je l'avais dit à des visiteurs internationaux du Congrès mondial des roses anciennes venu rendre hommage à Vénissieux : "*Lyon is not only Lyon.*"

Mais revenons donc à ces Voies Grand Lyonnaises. Nous nous félicitons de l'effort important à réaliser pour donner sa place nécessaire aux modes actifs en général et au vélo en particulier. Nous accélérons une politique ancienne qu'il faut reconnaître, mais, comme le disaient beaucoup de cyclistes dans le mandat précédent : "Il faut changer de braquet." C'est ce que nous faisons.

Nous sommes, d'ailleurs, attentifs au bon équilibre entre le développement de ces voies cyclables structurantes et la résorption des très nombreux points noirs, notamment sur des croisements ou les bretelles de périphérie, ou encore, la gare de la Part-Dieu. Mais nous voulons insister sur la nécessité de ne pas opposer les modes de déplacements entre eux, même s'il y a bien sûr un partage de l'espace à organiser, mais s'il faut réduire la part modale de la voiture, ce n'est pas pour faire disparaître les chaussées roulables, car la voiture garde une place nécessaire pour certains déplacements, certains usages.

C'est important pour ne pas laisser la place aux polémiques politiciennes qui ne manquent pas. C'est d'ailleurs amusant de voir l'opposition actuelle oublier ses déclarations du précédent mandat demandant plus de pistes cyclables. La première fois que j'ai entendu parler de voie cyclable rapide structurante, c'est de la part de monsieur Quiniou qui expliquait qu'un cycliste expérimenté faisant Décines-Part-Dieu avait besoin de pouvoir doubler les cyclistes amateurs moins rapides. J'avais été un peu vexé à vrai dire, me considérant plutôt comme un cycliste amateur, moins rapide que monsieur Quiniou.

Un peu surpris, j'avais pourtant considéré que c'était un vrai sujet et, en quelques sortes, ces Voies lyonnaises sont la réponse à cette demande.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**Mme la Conseillère VULLIEN :** Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit là d'un projet très ancien, car cette route de Paris est, en fait, l'emprise de l'ancienne nationale 7 qui nous avait été transférée, en son temps, par le Conseil général. C'est dire si toutes les communes limitrophes attendaient avec impatience la requalification de cette voirie.

C'était enfin l'opportunité, à la faveur du projet de Voie lyonnaise numéro 8, de mixer transports collectifs et vélo, car nous portions depuis des années, la vision d'un site propre bus qui aurait permis d'améliorer la vitesse commerciale des bus de ligne, ces bus qui relient les voyageurs au métro D, mais aussi de rendre plus rapide l'accès aux établissements scolaires des Junior Direct. Il y a là plusieurs bus Junior Direct et les parents savent combien sont précieuses les minutes gagnées pour le sommeil de leurs enfants.

Mais alors quelle déception ! Déception que je partage, d'ailleurs, avec les élus et les citoyens du secteur. La concertation a eu lieu dans l'urgence cet été et la réunion publique a fortement inquiété la population. Il y a de véritables craintes quant à l'accès aux activités économiques, en particulier aux nouvelles implantations de Charbonnières, même si le Vice-Président dit qu'il aura de bonnes nouvelles à leur donner. Mais, pour l'instant, tout le monde est très inquiet.

En commission, on nous a expliqué que ce projet concernait les vélos, que les couloirs d'approche bus étaient bien suffisants et que les sites propres bus généraient, vous entendez bien, de l'imperméabilisation. J'ai cru rêver quand j'ai entendu de tels arguments. Monsieur le Président, c'est là une occasion manquée, encore une, et c'est regrettable, d'autant que les travaux sont prévus pour une durée particulièrement longue, de début 2022 à fin 2026, car il y a 24 mois de travaux dédiés aux réseaux qui sont fortement dégradés.

Heureusement que la mise en place du tourne-à-gauche, ce tourne-à-gauche qui devrait partout être la règle, permettra une échappatoire aux citoyens qui utilisent quotidiennement cette voirie, car je vous prédis que la pagaille va être rude. Franchement ! Quand on sait que des autorisations ont déjà été votées pour 400 000 € TTC au budget principal, 100 000 € HT au budget annexe de l'eau, 100 000 € HT au budget annexe de l'assainissement en dépense et qu'il nous est proposé d'individualiser une AP (autorisation de programme) complémentaire de 1,779 M€ TTC en dépenses sur le budget principal pour les frais d'études et de foncier, sans préjuger de phases ultérieures, on pouvait raisonnablement espérer que ce soit l'occasion d'une vraie mise en site propre, accueillant bus, vélo et taxis pour bien marquer notre attachement à une mobilité performante, alternative à la voiture individuelle.

Monsieur le Président, je suis au regret, comme les membres de mon groupe, de m'abstenir avec amertume sur ce projet coûteusement décevant.

Je vous remercie et je vais passer la parole à mon collègue Christophe Geourjon pour l'amendement cyclistes.

*(VOIR amendement annexe 12 page 278)*

**M. le Conseiller GEOURJON :** Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole déploie son projet de Voies lyonnaises afin d'inciter, comme cela a été rappelé, à la pratique du vélo pour des déplacements moyens et longs. L'initiative est intéressante, mais elle ne s'intéresse qu'aux grandes voiries. Pourtant, au vu des enjeux de mobilité, il est aussi nécessaire de développer les réseaux cyclables, peut-être moins massifs et plus courts, mais qui permettent de sécuriser et d'assurer la cyclabilité pour les déplacements dits du premier ou du dernier kilomètre. Le premier ou dernier kilomètre qui sera certainement plus attractif pour favoriser le report modal dans un premier temps parce que c'est aussi et surtout ce type de déplacement qu'il est essentiel de cibler dans notre volonté de favoriser le report modal vers des mobilités actives.

Ainsi, l'enquête déplacements du SCoT (schéma de cohérence territoriale), en 2015, nous rappelle que ce sont 30 % des déplacements inférieurs à 1 kilomètre qui sont réalisés en voiture. Ce sont certainement plus ceux-là que nous devons et pouvons modifier dans un premier temps. Malheureusement, aujourd'hui, la Métropole ne propose pas un plan de réseau cyclable secondaire et les villes n'ont pas nécessairement les capacités humaine, technique et financière de l'étudier et de le réaliser seules.

Aujourd'hui, une commune qui souhaite développer son réseau cyclable n'a d'autre possibilité que de le faire intégrer dans ses budgets de proximité qui sont déjà bien sollicités pour toutes les opérations de voirie du quotidien et qui ont, pour certaines communes, été revues à la baisse de manière drastique.

Par ailleurs, il est important pour nous de construire une vision globale incluant la logique de connexion entre les différentes pistes cyclables -Voies lyonnaises ou Grand Lyonnaises- et voies cyclables de proximité. C'est pourquoi, à l'occasion de cette délibération concernant les Voies Grand Lyonnaises, et afin de rendre le projet des plus efficaces et de favoriser davantage la cyclabilité pour le premier et le dernier kilomètre, nous demandons à ce que la Métropole, en tant qu'AOM (autorité organisatrice des mobilités) accompagne les communes, en partenariat avec elles, dans la création de leur plan vélo, afin qu'il soit attractif et cohérent avec l'ensemble des différents projets de mobilité en cours et à venir. Au niveau financier, cet accompagnement doit être réalisé indépendamment des enveloppes de proximité des projets. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller KIMELFELD :** Retiré. Nous retirons notre intervention en soutenant l'amendement qui vient d'être proposé. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller SEGUIN :** Monsieur le Président, mes chers collègues, dans cette délibération, deux objectifs différents et deux conceptions divergentes de l'aménagement de la route de Paris se manifestent.

D'une part, le projet de la Métropole orienté prioritairement sur la réalisation de la ligne numéro 8 des Voies lyonnaises dans la logique du "tout vélo" parce que c'est votre conception d'une mobilité dite "active" qui supprime tout le reste et parce que c'est votre projet de campagne de 2020.

D'autre part, le projet porté par les élus locaux et attendu par les habitants de Charbonnières depuis 10 ans, dans une approche pragmatique bâtie sur le constat de la nécessité d'une amélioration de l'offre globale de mobilité sur cet axe structurant de l'entrée Ouest de l'agglomération. Projet où le transport en commun par bus, en particulier, est la priorité dans cette orientation de requalification de la route de Paris inscrite à la PPI de la commune au précédent mandat.

Vous terminez cette délibération en indiquant que malgré les inquiétudes légitimes et les objections exprimées par les habitants, cela ne remet pas en cause votre décision. Rien, pas même les fortes critiques formulées lors de la réunion publique à Charbonnières le 22 septembre où 150 personnes ont découvert, stupéfaites, un projet très différent de celui porté jusqu'ici par la ville et soutenu par la population. Et pourtant, le constat s'est clairement fait jour, le 22 septembre, d'une opposition majoritaire et sans ambiguïté des habitants à votre projet, constat repris par la presse quotidienne locale.

La concertation démarrée fin août pour finir fin septembre, basée sur des relevés de trafic automobile réalisés en période de Covid, et avec la fermeture du campus du numérique et avant la mise en service du pôle de service et des commerces du 100 et du 104 route de Paris, où exercent plus d'une cinquantaine de professionnels recevant du public, a été menée en urgence pour faire valider le dossier PPI métropolitain des Voies lyonnaises.

Vous sacrifiez le stationnement qui disparaît totalement dans votre projet. Relégué aussi le volet transport en commun, mise en attente de réflexions futures sur l'insertion des bus dans l'aménagement de la voirie, alors que c'est le point d'inquiétude majeur rappelé largement lors de la réunion publique du 22 septembre. Vous n'y répondez pas.

La durée du chantier n'est pas clarifiée. On parle d'au moins cinq ans, uniquement dans une première partie du programme. Le financement des travaux sur les réseaux n'est pas défini avec les communes. Les connexions des aménagements prévus avec les communes en aval, Tassin-la-Demi-Lune et Écully, n'est pas traité. Il manque aussi une étude d'impact sur l'activité économique du pôle commercial et de santé, et de son accès sécurisé, notamment concernant les tourne-à-gauche.

Votre projet est donc loin d'être abouti. En attente de vos retours, puisque, monsieur le Vice-Président, vous venez d'annoncer que vous allez vous redéplacer pour revenir auprès des habitants et des professionnels pour apporter des observations et des amendements, nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**M. le Conseiller RAY :** Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais tout d'abord réagir brièvement aux propos qui viennent d'être tenus, car la position de nos collègues de l'opposition de droite me surprend quelque peu.

Certes, ces propos pourraient paraître somme toute mesurés par rapport à ceux entendus hier, notamment ceux à l'outrance idéologique assumée de monsieur Cochet. Pour autant, ces propos relèvent pour moi de positions partisanes assez explicites. Car de quoi s'agit-il ici ? Il nous est proposé d'approuver une opération, non pas à la marge, mais d'envergure. Inscrite à la PPI 2021-2026, cette opération devrait mobiliser plus de 17 M€ pour permettre une requalification de la route de Paris de façade à façade avec des objectifs clairs qui répondent à des besoins de longue date, puisque, on l'a rappelé ici, cet axe n'a pas connu d'aménagement significatif depuis 1981.

L'objectif visé est celui d'un meilleur partage de l'espace public au profit des piétons d'abord, en élargissant les trottoirs. Ensuite, au profit des cyclistes ensuite bien sûr, en réalisant sur cet axe une partie de la future Voie lyonnaise numéro 8, mais il s'agit, également, d'améliorer la qualité de la desserte en transports en commun par la réalisation de voies de bus dédiées sur les portions les plus congestionnées de l'axe. Il s'agit, enfin, de végétaliser cet axe pour un cadre de vie plus agréable, pour vivre mieux.

Tout cela, au bénéfice de la santé de tous, préoccupation majeure, je n'en doute pas, de nous tous ici. Bref, ce sont des objectifs qui semblent *a priori* assez consensuels. La concertation a, par ailleurs, permis aux riverains d'exprimer non pas leur opposition, mais des interrogations légitimes sur le projet et c'est bien normal.

Alors que vous nous reprochez sans cesse de négliger les communes qui composent cette Métropole, je suis d'autant plus surpris par vos réactions que cette opération bénéficiera directement aux deux communes concernées et à leurs habitantes et à leurs habitants. Je tiens d'ailleurs à rappeler que nous avons travaillé en très bonne intelligence avec le Maire de Charbonnières sur ce projet.

Chers collègues, nous regrettons votre opposition. On finirait presque par croire que vous défendez-là une position fort dogmatique en vous opposant par principe à cette requalification.

En effet, cette opération ne veut pas donner plus de place, mais leur juste place aux piétons, aux cyclistes et aux transports en commun, tout cela en préservant une voie de circulation automobile dans chaque sens. Certes, prendre en compte l'aspect multimodal, voire intermodal, des mobilités n'est jamais simple, dans un projet, mais la loi LOM (loi d'orientation des mobilités) nous l'impose. La qualité de vie et la qualité de ville également nous l'imposent.

Nous voterons donc contre l'amendement déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain, car non, nous ne développons pas les Voies lyonnaises au détriment du réseau secondaire d'aménagement cyclable, l'un n'allant pas sans l'autre, les deux sont complémentaires, nous l'avons déjà largement développé en commission.

Je veux, d'ailleurs, rappeler que plusieurs enveloppes budgétaires existent déjà, notamment les enveloppes de proximité, sans oublier le volet 2 du pacte métropolitain, qui permettent aux communes de financer ces aménagements cyclables.

Je veux rappeler, enfin, que nous avons doté la Métropole d'un objectif ambitieux en la matière, puisque nous devrions presque doubler les aménagements cyclables d'ici la fin du mandat, en passant de 1 000 à presque 2 000 kilomètres.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au Vice-Président monsieur Bagnon.

**M. le Vice-Président BAGNON :** Merci pour vos interventions, chers collègues.

Décidément, le partage plus équitable de la voirie est bien compliqué dès lors que l'on passe des vœux pieux aux actes concrets. Notre objectif est bien de développer avec pragmatisme des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle (autopartage, covoiturage, transports en commun, vélo et marche à pied) pour permettre à ceux qui le veulent et qui peuvent se déplacer autrement de le faire.

Cela répond à la demande des Grand Lyonnais et des Grand Lyonnaises d'améliorer leurs déplacements et de réduire les nuisances liées au trafic automobile excessif, telles que l'insécurité routière, le bruit et la pollution de l'air. Il s'agit aussi bien sûr de prendre notre part dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Si nous nous réjouissons de l'engouement sans précédent de nos concitoyens et de leurs représentants pour les déplacements à vélo, nous voterons contre l'amendement déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain, comme l'a annoncé notre collègue Jean-Claude Ray, car ce que vous demandez, c'est tout simplement ce que nous faisons déjà.

En effet, plusieurs enveloppes budgétaires du budget métropolitain, notamment les enveloppes de proximité et le volet 2 du pacte métropolitain, comme cela vient d'être rappelé, existent déjà et permettent aux communes de financer les aménagements cyclables complémentaires aux Voies lyonnaises.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je rappelle que les montants d'investissement pour les modes actifs de 320 M€ dans le mandat sont à un niveau jamais atteint et de très loin, jusqu'à présent, en complément de ce qu'a dit le Vice-Président. Nous allons donc mettre, en premier lieu, l'amendement au vote auquel, comme l'a dit Fabien Bagnon, l'Exécutif appelle à voter contre.

Je mets l'amendement aux voix.

Soyez patients, cela va arriver. On a des soucis de connexion, cela va reprendre dans 30 secondes et cela nous fera 30 secondes de plus ensemble.

Je profite de cet interlude pour remercier nos services, la DAAJA (Direction Assemblées, affaires juridiques et assurance) et Guilhem Plaisant du travail effectué. Ce n'est pas toujours simple, y compris quand le Conseil est un peu tendu, ce qui ne facilite pas la tâche de nos agents.

*(Huées)*

Associions-nous à mes remerciements plutôt chers collègues. Est-ce qu'il faut que je continue à meubler ?

Je vais proposer de voter à main levée si nous ne sommes pas prêts. Je rappelle que le premier vote concerne l'amendement que je propose de rejeter. Qui est pour cet amendement ? Avec les pouvoirs, je crois qu'il y a cinq groupes qui se prononcent pour l'amendement. Tous les membres de ces groupes se prononcent pour l'amendement. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Je crois qu'il s'agit de tous les membres des groupes de la majorité.

*(Vote à main levée)*

**M. LE PRÉSIDENT** : L'amendement est rejeté.

Rejeté, les groupes Les écologistes, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, Communiste et républicain, Métropole insoumise résiliente et solidaire et Métropole en commun ayant voté contre ; les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Progressistes et républicains, Inventer la Métropole de demain, Synergie-Métropole et La Métropole pour tous ayant voté pour.

Nous passons maintenant au vote sur la délibération.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Nos services ont pu noter. Qui vote pour ?

*(Vote à main levée)*

**M. LE PRÉSIDENT** : La délibération est adoptée, je vous remercie.

Adopté, les groupes Les écologistes, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, Synergie-Métropole, Communiste et républicain, Métropole insoumise résiliente et solidaire et Métropole en commun ayant

voté pour ; les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Progressistes et républicains, Inventer la Métropole de demain et La Métropole pour tous s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

---

**N° 2021-0782 - déplacements et voirie** - Plan Oxygène - Zone à faibles émissions mobilité (ZFE<sub>m</sub>) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions - Abrogation partielle des délibérations du Conseil n° 2020-0133 du 27 juillet 2020 et n° 2021-0565 du 21 juin 2021 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0782 avec un avis favorable de la commission.

Je donne la parole au groupe Métropole en commun.

**M. le Conseiller AZCUÉ** : Retirée monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien, la parole est au groupe Communiste et républicain.

La délibération numéro 2021-0782 monsieur Millet ?

*(Rires)*

**M. le Conseiller MILLET** : Excusez-moi monsieur le Président, j'y arrive. Numéro 2021-0792 ? La 2021-0782. C'est la ZFE. C'est bon, j'y suis.

*(Rires)*

Cette délibération, monsieur le Président, chers collègues, confirme le faible attrait de la mesure prise dans le mandat précédent pour aider les artisans en entreprise à adapter leur véhicule à la ZFE pour les véhicules utilitaires.

Ceci nous conduit à exprimer une inquiétude. Alors que cette ZFE pour les utilitaires existe et qu'elle s'est durcie cette année pour les Crit'Air 3 avec donc un impact important concernant des milliers de véhicules, nous n'avons que quelques centaines de demandes de subventions. Cela correspond aussi à ce que nous ressentons dans la concertation en cours pour les futures délibérations concernant les particuliers qui concerneront plusieurs centaines de milliers de véhicules dans le mandat.

Si la participation sur la plateforme numérique est significative, les réactions dans nos communes et nos conseils de quartiers restent marginales. Malgré les efforts de communication, la majorité des habitants ne se préoccupent pas vraiment du sujet. Cela risque de rendre plus compliquées les mesures d'accompagnement en cours de discussion et de fait, sans démarche d'appropriation citoyenne, les incompréhensions et les réactions négatives pourraient être dominantes.

Nous pensons donc qu'il faut sans doute faire plus. Pourquoi pas un courrier tout habitant ? Nous pensons aussi que l'échelon communal est pertinent pour contribuer à cette concertation et vous connaissez les demandes de la Ville de Vénissieux à ce sujet.

Mais bien qu'insuffisante, cette concertation fait ressortir une idée forte : la ZFE ne doit pas conduire à une forme d'obsolescence imposée, d'autant que la dernière étude de Santé publique France qui évalue séparément l'impact sanitaire des poussières et des NO<sub>x</sub> (oxydes d'azote) révèle que l'impact sanitaire des poussières est prépondérant, soit 7 fois celui des NO<sub>x</sub>.

La conséquence est que le remplacement d'un diesel par une essence n'est pas pertinent pour la santé. Le vrai enjeu est bien la réduction du nombre de kilomètres parcourus, quel que soit le véhicule, et non pas la suppression d'un grand nombre de véhicules, ce qui devrait conduire à considérer notamment la situation des petits rouleurs.

Les mois qui s'ouvrent ne seront pas très favorables à la participation citoyenne. La discussion du futur plan de mobilité va s'ouvrir. L'agenda de mise en œuvre proposé et travaillé dans la délibération de mars 2021 doit donc être discuté.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Kimelfeld.

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Une fois n'est pas coutume, je voudrais m'associer pleinement aux propos de monsieur Millet, s'il le permet. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous vous remercions, mais nous sommes très nombreux à nous associer aux propos de monsieur Millet, sur cette délibération et c'est également le cas très souvent. Si chacun le dit à chaque fois, nos Conseils vont être très longs.

*(Rires)*

Je sens qu'il va être temps de faire une pause.

Je mets le dossier aux voix de façon électronique si nous sommes prêts. Le vote est bien ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je suspends la séance qui reprendra à 13 heures 45. À tout à l'heure. Bon appétit.

*(La séance est suspendue à 12 h 55 et reprend à 13 h 50).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chers collègues, nous reprenons la séance.

---

**N° 2021-0789 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Assemblée générale du groupement d'intérêt public (GIP) Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique (CRAIG) - Désignation de représentants de la Métropole - Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0789 avec un avis favorable de la commission.

Nous devons désigner un titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Mickaël MAIRE, titulaire,
- M. Floyd Novak, suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

Je mets aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

*(Les candidats sont désignés.)*

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

---

**N° 2021-0793 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Attribution d'une subvention à l'Association de solidarité et d'entraide métouienne (ASEM) pour son action d'urgence en Tunisie dans le cadre de la crise sanitaire - Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0793 avec un avis favorable de la commission.

La parole est au groupe Synergies-Métropole.

**M. le Conseiller PILLON :** Monsieur le Président, chers collègues, l'attribution de ces subventions d'entraide à l'association ASEM nous a interpellés en commission quant à la stratégie suivie par la Métropole pour les accompagnements des associations qui se sont investies pour l'entraide sanitaire dans le contexte que nous connaissons tous.

Pourquoi seulement cette association ? Qu'est-ce qui la différencie de toutes celles qui ont eu la même générosité ? Elle a peut-être eu le courage d'envoyer un courrier, ce qui fait qu'on l'a retenue. Cela nous posait la question de se demander si la Métropole ne serait pas devenue un distributeur de subventions sans une stratégie clairement définie, dès lors qu'il n'y a qu'une seule subvention de cette nature au Conseil.

Il est exact aussi qu'à cette question, monsieur le Président, votre Vice-Présidente nous a répondu en commission qu'il s'agissait d'un choix politique, sans d'autres formes d'explication. Je suis un peu inquiet de l'approche des autres associations, nombreuses, qui travaillent tous les jours pour faire face à la crise sanitaire. Elle nous étonne d'autant plus que nous savons monsieur le Président attaché au mandat associatif et à l'équité qu'il convient d'avoir, notamment, en respect de tous les bénévoles investis.

Sans remettre en cause le bienfondé du travail humanitaire de cette association dont nous avons eu hier matin copie de sa demande de subvention datée du 26 septembre dernier, il aurait été intéressant d'avoir ces dites informations dès la commission, et, notamment, aussi, d'avoir les éléments financiers.

Cette demande de visibilité financière sur les associations est récurrente. Elle est portée en permanence dans les commissions et en cette assemblée. Et je me permettais de proposer en commission que soit intégré, dans les rapports relatifs à l'attribution de subventions, un tableau synthétique normé qui pourrait reprendre les principaux éléments en quatre ou cinq lignes du bilan des comptes arrêtés de l'exercice précédent, tant en recettes qu'en dépenses, ainsi que le montant des fonds associatifs.

Cette proposition, qui doit être réaliste dans sa mise en œuvre par les services -il ne faut pas non plus trop alourdir les services, car nous sommes conscients du travail qu'ils ont effectué- conforterait, je pense, l'analyse des dossiers et permettrait aussi de supprimer nombre de tensions et de frictions bien inutiles qu'il peut y avoir, alors que les informations existent. Voilà la proposition que l'on voulait se permettre de faire pour rester dans un travail constructif, même si avant, tout n'a pas été simple ce matin. C'est la proposition que l'on voulait vous faire, monsieur le Président.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**M. le Conseiller GOMEZ :** Intervention retirée monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**Mme la Conseillère FONTAINE :** Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, monsieur le Président, vous nous proposez d'accorder une subvention de 10 000 € à l'association ASEM, Association de solidarité et d'entraide métouienne, qui souhaite apporter son soutien à la Ville de Métouia, ville située en Tunisie, fortement touchée, comme le sont, d'ailleurs, bien d'autres pays sur notre planète, par les conséquences de la pandémie liée à la Covid-19.

Sauf erreur de ma part, cette association a pour objet d'apporter un soutien pour une meilleure intégration aux membres de la communauté tunisienne installée à Vaulx-en-Velin, objectif noble que l'on ne peut qu'encourager.

Or, l'objet de cette subvention est totalement déconnecté des missions de cette association. C'est donc un choix purement politique, comme l'a dit notre collègue et comme madame Dromain l'a d'ailleurs confirmé en commission, et non pas un choix fondé sur une politique publique métropolitaine.

Certes, en 2020, votre prédécesseur avait accordé une enveloppe de subventions pour des opérations d'urgence sanitaire à 10 associations différentes, intervenant sur plusieurs pays, dont la Tunisie. Or là, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Donc, nous ne pouvons que dénoncer un choix politique qui, en fait, favorise une association qui, comme par hasard, est située sur la commune dont un membre de votre Exécutif en est le Maire.

À moins que cela soit vraiment un fait du hasard et que vous infirmiez notre interprétation, nous aimerions bien en avoir la certitude par une réponse de votre part, car, dans cette hypothèse, cela nous ouvre des perspectives pour vous présenter des demandes de subventions de 10 000 € pour les associations situées dans nos communes et qui œuvrent sur les mêmes thématiques.

Hélas, permettez-moi, monsieur le Président, de douter de votre accord tacite, car d'une manière générale, on a pu constater que depuis que votre groupe dirige la Métropole, l'intérêt général a souvent été spolié au profit de choix partisans. En conséquence, notre groupe votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est à la Vice-Présidente, Hélène Dromain.

**Mme la Vice-Présidente DROMAIN, rapporteur** : Je n'aurais sans doute pas dû employer le mot "politique" parce que le mot "politique" peut prendre divers sens et je ne suis pas sûre que tout le monde l'ait compris dans le même sens. Je voulais dire par là que c'était un choix qui s'inscrit dans la politique que nous avons vis-à-vis des associations, notre politique internationale.

Je vous confirme que la Maire de Vaulx-en-Velin ici présente n'était absolument pas au courant de cette délibération et n'est pas du tout intervenue dans le processus. Ce qui s'est passé, c'est que cet été, nous avons été alertés par la situation sanitaire particulière de la Tunisie qui est le pays d'Afrique du Nord et même d'Afrique en générale - sauf l'Afrique du Sud je pense- le plus touché par la pandémie. Et nous avons cherché parmi les associations avec lesquelles nous avons déjà eu des relations quelles pouvaient être celles pour lesquelles c'était le plus efficient. Bien sûr, on pourrait donner à tous les pays du monde et à tout le monde, mais on s'est dit que cette association avait l'avantage d'être à une petite échelle avec, en quelque sorte, des circuits courts et qu'on était donc sûr que l'aide allait pouvoir arriver et que cela allait pouvoir se faire rapidement. Voilà notre raisonnement. N'y voyez pas plus de malice que cela.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame la Vice-Présidente. Et pour répondre à Gilles Pillon sur sa proposition de présentation commune, on va l'étudier. Il faut voir si c'est possible, et pour les associations qui demandent des subventions et pour nos services pour l'intermédiaire, mais cela paraît naturellement être quelque chose d'intéressant.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

---

**N° 2021-0801 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - France Relance - Fonds Transformation numérique des collectivités territoriales et Coconstruction de services numériques - Projets d'expérimentation et de services numériques - Conventions de financement avec l'État et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) - Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0801 avec avis favorable de la commission.

Il y a un temps de parole est au groupe Métropole en commun.

**M. le Conseiller AZCUÉ** : Intervention retiré monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je vous rappelle qu'il y a une note au rapporteur sur ce dossier :

"- Dans l'exposé des motifs, **II - Projets soutenus dans le cadre du fonds Transformation numérique des collectivités territoriales de France Relance**, dans le **6° Budget**, il convient de lire :

"Au total, ces 5 projets représentent un budget de 902 000 €. Les recettes prévisionnelles apportées par le financement de la DINUM sont de 478 800 €.

	Budget global du projet (en €)	Financement DINUM (recettes) (en €)
Laclasse.com	120 000	60 000
Grand Lyon connect pro	216 000	108 000
Magali	100 000	50 000
Interpretable	160 000	80 000
DatAgora	306 000	180 800
<b>Coût total</b>	<b>902 000</b>	<b>478 800</b>

au lieu de :

#### "6° - Budget

Au total, ces 5 projets représentent un budget de 902 000 €. Les recettes prévisionnelles apportées par le financement de la DINUM sont de 478 000 €.

	Budget global du projet (en €)	Financement DINUM (recettes) (en €)
Laclasse.com	120 000	60 000
Grand Lyon connect pro	216 000	108 000
Magali	100 000	50 000
Interpretable	160 000	80 000
DatAgora	306 000	180 000
<b>Coût total</b>	<b>902 000</b>	<b>478 000</b>

- Dans le **DELIBERE**, il convient de lire en conséquence :

"3° - La recette d'investissement prévisionnelle en résultant, soit 693 800 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2022 et 2023 - chapitre 13."

au lieu de :

"3° - La recette d'investissement prévisionnelle en résultant, soit 693 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2022 et 2023 - chapitre 13."

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote.)

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

---

**N° 2021-0807 - développement solidaire et action sociale** - Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 - Espace d'accueil et d'accompagnement social commun à la Métropole de Lyon et au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Lyon - Renouvellement de la convention de gestion de l'espace - Délégation Solidarités, habitat et éducation

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0807. Monsieur Blanchard, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BLANCHARD, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Mesdames et messieurs, chers collègues, les deux prochaines délibérations sont liées, puisqu'il s'agit des coopérations entre la Métropole,

notamment les MDM (Maisons de la Métropole) et les CCAS du territoire, celui de Lyon, dans le cas présent, et celui de Feyzin pour la délibération suivante.

Notre objectif est évidemment d'améliorer le service rendu aux usagers en offrant une porte d'entrée unique, une meilleure lisibilité pour toutes et tous, un parcours simplifié, une amélioration des délais de prise en charge, ainsi que de la qualité de l'accompagnement.

Je tiens à profiter de cette occasion pour remercier les services du CCAS de la ville de Lyon et les services de la Métropole qui permettent au quotidien, tout particulièrement en ce moment, de faire vivre ces espaces d'accueil et d'accompagnement sur le territoire.

Ils ont joué et continuent de jouer un rôle déterminant pendant la crise sanitaire et là encore, en notre nom à toutes et tous, je souhaite leur adresser un message de reconnaissance. Malgré les vicissitudes de la période sévère que nous traversons, ils ont su rester fidèles au poste pour prendre en charge nos concitoyens les plus fragiles. Leur engagement les honore et nous, ils nous permettent de mener à bien nos politiques sociales, malgré les difficultés.

Je remercie également madame Sandrine Runel, Adjointe aux solidarités à la ville de Lyon, avec qui l'évaluation de cette convention a été menée avec grande intelligence.

Chers collègues, je vous propose de reconduire la convention de gestion de l'espace d'accueil et d'accompagnement social commun jusqu'au 31 décembre 2026.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Nous avons retiré l'intervention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

---

**N° 2021-0808 - développement solidaire et action sociale** - Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 - Délégation de gestion du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Feyzin à la Métropole de Lyon - Renouvellement de la convention - Délégation Solidarités, habitat et éducation

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0808 avec un avis favorable de la commission.

Il y a une intervention du groupe Communiste et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : C'est surtout une explication de vote. Nous nous abstenons sur ce rapport, puisqu'au moment de la décision prise dans ce Conseil métropolitain, nous nous étions abstenus, puisque les communes de la CTM des Portes du Sud n'avaient pas été consultées, alors que cette décision avait des conséquences pour ces communes, d'une part, et parce que, d'autre part, nous sommes là dans un cas qui s'apparente à une absorption des compétences d'une commune par la Métropole.

Donc, nous nous abstenons sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

---

**N° 2021-0809 - développement solidaire et action sociale** - Proposition d'attribution de subventions aux associations sur les axes de déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Délégation Solidarités, habitat et éducation

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Hémain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0809 avec un avis favorable de la commission.

Il y a une demande de prise de parole du groupe La Métropole pour tous.

L'intervention est-elle maintenue ?

**M. le Conseiller DOGANEL** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HÉMAIN.

---

**N° 2021-0811 - développement solidaire et action sociale** - Personnes âgées - Personnes handicapées - Soutien financier aux SAAD associatifs prestataires mettant en œuvre les revalorisations salariales de l'avenant 43 à la convention collective nationale de la branche de l'aide à domicile (BAD) - Taux directeur d'évolution pour les SAAD prestataires signataires des CPOM pour la prise en charge de publics spécifiques (2020-2022) et enveloppe globale de financement - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Vie à domicile

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0811 avec un avis favorable de la commission.

Nous avons des demandes d'intervention de deux groupes. Je donne la parole au groupe Communiste et républicain.

**Mme la Vice-Présidente PICARD** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, nous savions bien avant la crise sanitaire le caractère utile et précieux du travail des personnes œuvrant dans les services d'aide à domicile.

Il est de notre responsabilité collective et sociétale de permettre aux personnes âgées et aux personnes handicapées de demeurer chez elles dans les conditions les plus dignes. Pour cela, les hommes et les femmes qui exercent le difficile métier d'aide à domicile doivent être considérés convenablement, avec un statut et un salaire à la hauteur de leur mission et non pas maintenus dans cette position au rabais que nous dénonçons.

La terrible réalité est résumée dans cette délibération. Au niveau national, une demande d'aide à domicile sur cinq ne peut pas être satisfaite intégralement, faute de personnel en nombre suffisant. En cause, les conditions de travail extrêmement difficiles : amplitudes horaires, travail sept jours sur sept, trajets, accidentologie, relationnel usagers, isolement professionnel et la rémunération insuffisante en rapport avec la pénibilité des métiers. Cinquante pour cent des salariés de la branche sont jusqu'à présent rémunérés en dessous du salaire minimum de croissance et 17 % vivent sous le seuil de pauvreté.

La crise Covid a amplifié une situation préexistante avec l'épuisement des professionnels. Dans tout le secteur du troisième âge et de la prise en charge pour l'autonomie, nous manquons cruellement de moyens humains, matériels et financiers.

Suite à l'indignation provoquée par la situation dégradée de l'aide à la personne, suite à la mobilisation des personnels des EPHAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et des familles, le

Séjour de la Santé s'est engagé sur la revalorisation des salaires dans les EHPAD, mais les réponses déployées par le Gouvernement restent parcellaires et insuffisantes. Ainsi, l'avenant 43 à la convention collective nationale de la branche de l'aide à domicile est, certes, une avancée, mais elle reste minime au regard des revendications des salariés pour un statut et une rémunération justes et dignes.

De plus, seuls les SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile) associatifs prestataires sont concernés aujourd'hui, alors qu'il faudrait évidemment que l'ensemble des salariés de l'aide à la personne soient valorisés. La loi de financement de la Sécurité sociale 2022 prendra-t-elle les dispositions nécessaires pour que la branche entière soit soutenue ? On peut en douter.

Face à l'enjeu majeur que représente l'autonomie, nous rappelons la nécessité d'un effort supplémentaire en matière de solidarité nationale. Nous demandons l'intégration du risque lié à la perte d'autonomie et à la dépendance dans la branche maladie de la Sécurité sociale pour le soustraire au système assurantiel. Avec le vieillissement de la population, il faut enclencher une autre dynamique du soutien à l'autonomie. C'est une urgence.

Pour être à la hauteur de cet enjeu de société, l'État doit mettre en place un véritable service public de l'autonomie. Tant que la puissance publique n'assumera pas pleinement cette responsabilité, ce sont les familles et les aidants qui seront dans l'obligation de faire face tant bien que mal.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

**Mme la Conseillère FOURNILLON** : Merci, monsieur le Président. Je vais peut-être être un petit peu plus longue que mes quatre minutes, mais une intervention du groupe va être reportée, donc je vais me permettre.

Cette délibération concerne un réel problème sociétal. La pandémie a eu un effet révélateur, pour ceux qui l'ignoraient encore, sur le rôle décisif des aides à domicile pour des millions de nos concitoyennes et concitoyens. Elle a aussi jeté une lumière crue sur la précarité et le manque de reconnaissance de ces professionnels, cela vient d'être dit.

Dans le contexte que nous connaissons, les aides à domicile ont souvent permis de maintenir un minimum de lien social avec les personnes âgées les plus isolées et en fragilité, alors même que leurs conditions de travail et leur rémunération sont déplorables. Davantage que de simples accompagnants, ce sont des sentinelles qui alertent les CCAS, les services de santé, les assistants sociaux, lorsqu'un problème se présente pour la personne aidée. Elles contribuent pleinement à la prévention de la perte d'autonomie.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous féliciter de la décision gouvernementale, certes tardive, concernant l'avenant 43 à la convention collective de la branche de l'aide à domicile induisant une hausse de la rémunération des salariés des SAAD associatifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Nous saluons bien sûr la décision de la Métropole de soutenir sa mise en œuvre en urgence, grâce à un dispositif de cofinancement entre la Métropole de Lyon et la Caisse nationale de solidarités pour l'autonomie. À défaut, nous aurions risqué d'accentuer la fragilité financière des SAAD, car l'avenant 43 représente une augmentation moyenne de masse salariale de 20 %, un surcoût budgétaire qui ne serait pas abordable par la plupart, sinon la totalité des structures.

Par ailleurs, monsieur le Vice-Président Blanchard n'a pas manqué de nous indiquer que monsieur le Président de la Métropole est régulièrement en contact avec Paris sur ce sujet important pour le futur. Nous regrettons qu'à ce stade, seuls les SAAD associatifs soient concernés.

À l'échelle nationale, cela signifie que les 160 000 professionnels qui travaillent dans le secteur privé ne bénéficieront pas de cette revalorisation obligatoire, au contraire de leurs 209 000 collègues du secteur associatif. Cela devrait heureusement évoluer en 2022 avec la mise en place d'un tarif plancher à 22 € de l'heure pour l'allocation personnalisée d'autonomie et la PCH, prestation de compensation du handicap, complété de bonifications allant jusqu'à 3 € pour certaines heures de prestations dans des conditions qui restent, d'ailleurs à préciser. Dans la foulée du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, il conviendra donc que les modalités du dispositif de compensation métropolitaine soient revues.

Aujourd'hui, pour l'aide à domicile, nous sommes donc encore loin du compte. La branche de l'aide à domicile continue de rencontrer de réelles difficultés de recrutement. Près de 100 000 postes ne seraient pas pourvus en France, dans le secteur. La filière n'est pas attractive, car les conditions de travail sont dures, notamment car l'exercice de la profession réclame beaucoup de déplacements, mais aussi, car les niveaux de rémunération sont trop bas.

Actuellement, dans l'aide à domicile et avec 17 ans d'ancienneté, seuls 4 salariés sur 10 ont une rémunération supérieure au SMIC. Malgré les progrès apportés par l'avenant 43, les salariés des SAAD continueront à émarger en dessous du SMIC sur leurs premières années de carrière et ceci n'est pas tenable.

Au-delà des conditions de travail et de rémunération, il conviendrait d'accentuer l'aide au logement pour ces personnels de la première ligne, mais aussi l'aide à la mobilité pour ces professionnels qui font 10 à 12 déplacements par jour. Dans le Cantal, par exemple, le département a mis en place un système de location de véhicule à tarif très avantageux à 125 € le mois entretien et assurance inclus.

Car que voulons-nous, *in fine* ? Nous sommes face à un défi démographique majeur : celui du vieillissement de nos populations et de l'autonomie dont nous ne connaissons aujourd'hui que les prémisses. D'ores et déjà, près de 10 millions de Françaises et de Français ont plus de 75 ans. Or, en 2030, selon les projections et programmations, nous ne disposerons que de 720 000 places en EHPAD. On entend beaucoup parler du *care* à toutes les sauces, mais on semble tarder à concrétiser cette société du soin et de l'attention à l'autre que nous appelons de nos vœux.

Nous soutenons collectivement la liberté de choisir de rester à domicile le plus longtemps possible en bénéficiant d'une prise en charge de qualité. Plus globalement, cette orientation collective devrait nous amener à penser ce maintien à domicile dans toute sa dimension, non plus seulement à l'échelle de l'appartement ou de la maison, mais à l'échelle de la commune ou du quartier.

Nous devons adapter au grand âge et à la dépendance nos espaces de vies, nos rues et nos places, nos services publics pour qu'ils permettent de bien vieillir chez soi et bien sûr, mieux soutenir les services d'aide et d'accompagnement à domicile et leurs salariés qui jouent un rôle décisif. Au final, ce choix est aussi moins cher pour la société. Quand on observe les études, même au-delà de 85 ans, le comparatif en termes de coûts entre l'EHPAD et le maintien à domicile est en faveur de ce dernier.

Néanmoins, tout un écosystème de maintien à domicile reste à structurer et à renforcer au cœur duquel, sur notre territoire, notre Métropole a une place centrale à jouer en articulation avec les SAAD, mais aussi les communes et leur CCAS, ou encore les structures dédiées aux aidants.

Vous l'avez compris, le groupe Synergies votera favorablement sur ce rapport. Nous considérons que le soutien aux SAAD est essentiel, plus particulièrement dans la période que nous traversons, mais il conviendra, demain, d'aller plus vite et plus loin face aux défis de l'autonomie qui restent devant nous.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au Vice-Président Pascal Blanchard.

**M. le Vice-Président BLANCHARD** : Merci, chers collègues, pour ces plaidoyers auxquels, évidemment, je ne peux qu'adhérer. Chers collègues, vous avez présenté un état des lieux qui peut effectivement paraître extrêmement alarmant. Il est hélas à la hauteur de la réalité sur le terrain.

Il y a évidemment les SAAD, mais il y a aussi les établissements qui, faute de personnel, sont contraints de renvoyer les résidents à leur domicile avec peu de personnel sur le terrain pour pouvoir les prendre en charge. Et la dernière digue, en l'occurrence les aidants, qui sont eux aussi extrêmement sollicités depuis maintenant un an et demi, je ne suis pas sûr que cette digue résiste encore très longtemps à cette déferlante en matière de prise en charge des personnes les plus fragiles.

Alors, je ne vais pas revenir sur cet état des lieux, mais simplement vous dire, madame, que quand vous évoquez le fait de la nécessité peut-être d'aller plus loin, bien entendu, ce sont des engagements qui sont extrêmement conséquents et nous avons besoin de sécuriser l'engagement de l'État. Parce que vous le savez, l'État, souvent, fait des annonces et des promesses qui, sur le terrain, ne se révèlent pas être exactement le fait. Nous avons besoin de savoir à quelle hauteur l'État souhaite compenser ces sommes qui sont extrêmement conséquentes.

Vous l'avez dit aussi, effectivement, aujourd'hui, c'est uniquement la branche de l'aide à domicile associative qui est concernée. Il faut bien avoir conscience que le privé va subir probablement une désertion du personnel qu'il a du mal à recruter, mais également à fidéliser. Ce personnel va migrer vers l'associatif, si l'associatif bénéficie d'un traitement un peu plus favorable et il est invisable que l'associatif soit en mesure de prendre à lui seul la totalité des personnes qui ont besoin de cet accompagnement à domicile.

C'est donc vraiment tout le virage du domiciliaire qui est concerné. Et je crains que si l'État n'en prend pas une pleine conscience, cela se transforme vite en une chicane ultra-dérapante. Sachez-là, le Président est en lien avec le Gouvernement, il alerte. C'est le cas aussi des présidents de département de l'ADF (assemblée des départements de France), ADF au sein de laquelle la Métropole a enfin repris sa place. Et pour ma part, je siège

aux commissions solidarité et santé. Demain a lieu de nouveau une séance et c'est évidemment un phénomène qui n'est pas lié à notre territoire, mais qui est national et qui touche la totalité de notre pays.

Puis, vous dire encore que la Métropole va un peu plus loin. Évidemment, ce n'est jamais assez étant donné le phénomène auquel nous sommes confrontés, mais vous le savez, est concerné par l'avenant 43 l'associatif habilité et la Métropole a souhaité aller un peu au-delà en considérant tous les SAAD associatifs habilités ou non, ce qui représente un effort financier conséquent pour notre collectivité.

Enfin, je porte à votre connaissance -excusez-moi, monsieur le Président, si je sors un petit peu du sujet précis de cette délibération- que nous avons mis en place en parallèle, de façon à aider ces services d'aides et d'accompagnement à domicile, deux grandes actions. La première, c'est la création d'une plateforme ressources humaines qui a pour vocation d'aller chercher dans des bassins de vie qui ne sont pas habituellement sollicités, en collaboration, évidemment, avec la MMI'e, et de les mettre en rapport avec les employeurs, en l'occurrence les gestionnaires de SAAD.

Puis, la deuxième mesure, qui me paraît indispensable, est une campagne de communication qui a pour vocation de redorer le blason, mais je ne suis pas sûr que le blason ait déjà été doré, donc commencer par poser un minimum de patine. Cela ne peut évidemment pas être uniquement des applaudissements à 20 heures sur les balcons qui suffiront à rendre un minimum de dignité à ces personnels. Vous l'avez dit, chers collègues, c'est un métier extrêmement pénible payé en dessous du SMIC avec des injustices sociales qui ne sont plus tenables. Si nous ne faisons pas quelque chose, mais collectivement, au niveau national, et cela engage aussi l'État, il arrivera un temps où nous ne saurons plus comment faire pour prendre en charge nos aînés et les personnes en situation de handicap.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Merci aux deux intervenantes pour leurs propos que, je l'espère, nous partageons toutes et tous. Merci au Vice-Président pour ses explications et son engagement très fort sur ces dossiers.

C'est, en effet, un enjeu métropolitain et je crois que nous faisons preuve d'une volonté et d'un engagement très forts, mais, en effet, c'est aussi un enjeu national. J'en ai discuté déjà avec plusieurs membres du Gouvernement, avec le nouveau président de l'ADF, François Sauvadet, il y a, je crois, deux semaines à Bourg-en-Bresse, lors du dernier congrès et on a besoin que cela bouge un peu plus vite au niveau national. J'espère donc que quels que soient les résultats des élections d'avril et juin 2022, nous aurons, au niveau national, une volonté plus forte sur ces sujets. Voilà.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, M. PELAEZ Louis, membre de l'association POLYDOM, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

---

**N° 2021-0813 - développement solidaire et action sociale** - Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens - Approbation de la charte portée par le Réseau environnement santé - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0813. Monsieur Blanchard, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BLANCHARD, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Délibération portant sur la charte Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens. À ce titre, la Métropole de Lyon a souhaité s'engager dans cette démarche et mobiliser ses compétences en tant que chef de file de la prévention de la santé et de sa promotion.

C'est pourquoi le 8 décembre dernier, le Président de la Métropole a signé conjointement avec de nombreux Maires, la charte des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens. C'est dans une volonté de partager cet enjeu et de donner de la cohérence aux actions de la Métropole dans ce domaine que le Président Bernard a proposé à l'ensemble des Maires des communes de la Métropole de rejoindre cette démarche, afin de permettre

au plus grand nombre d'habitants du territoire de bénéficier de cette action et aussi afin de créer des effets de synergies entre collectivités dans la prise en compte de cette problématique.

Alors, je ne reviendrai pas sur tous les dangers liés aux perturbateurs endocriniens avérés ou à vérifier, mais juste pour illustration, j'évoquerai deux plans d'action d'importance parmi d'autres pour en réduire drastiquement les effets délétères sur les populations, notamment l'information et l'accompagnement des parents et des professionnels de la petite enfance pour prévenir des impacts sur la santé de l'enfant durant la période des 1 000 premiers jours, de sa conception à ses deux ans. Puis, évidemment le soutien à l'agriculture biologique pour réduire l'utilisation des pesticides.

Je tiens à insister sur le fait que chaque commune signataire conserve sa souveraineté et sa propre liberté d'action dans ses domaines de compétences avec son propre calendrier. L'idée est de mettre en commun et de mutualiser, mais absolument pas de s'ingérer dans les politiques respectives de chacune des communes dans ce domaine.

À ce jour, douze premières communes ont manifesté leur volonté d'intégrer cet engagement, ce qui témoigne d'une belle dynamique sur le territoire dans ce domaine. Alors, je vous en donne la liste, pour celles et ceux qui n'auraient pas pu suivre la signature à la Métropole. Il s'agit de Bron, Champagne-au-Mont-d'Or, Charly, Écully, Francheville, Lyon, Neuville, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Vénissieux et Villeurbanne.

Dans cette démarche que je copilote avec le Vice-Président Pierre Athanaze, des rencontres régulières avec les communes signataires seront organisées dans les mois et les années qui viennent afin de partager les bonnes pratiques, mutualiser les outils et les actions mises en place pour alimenter la dynamique amorcée. Et je ne doute pas un seul instant que, portées par la même volonté, de nombreuses autres communes viendront s'agréger à cette démarche. Elles seront bien évidemment accueillies dans cette dynamique et je reste à leur disposition pour en convenir.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération et je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

**M. le Conseiller GROULT** : Monsieur le Président, à mon tour de vous demander de bien vouloir m'accorder une minute supplémentaire que je rendrai en retirant la prochaine intervention.

Chers collègues, nous nous félicitons que la Métropole de Lyon rejoigne ce réseau des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens, mais ce n'est pas de bisphénol A que je vais vous parler aujourd'hui, interdit en 2015 pour ses effets inquiétants. Ce dont je veux vous parler aujourd'hui, c'est du 17 $\alpha$ -Ethinylestradiol, communément appelé l'EE2, une molécule mille fois plus puissante que le bisphénol A et surtout, qui traverse bien plus la barrière placentaire et encéphalique. Elle est pourtant consommée tous les jours par plusieurs millions d'individus en France. Je veux parler de la pilule oestroprogestative dont elle est le principal composant.

Ainsi, la pilule répond précisément à la définition de ce que l'on appelle un perturbateur endocrinien inventé pour perturber volontairement le cycle féminin *via* une part d'hormones synthétiques. C'est un état de fait qui reste encore extrêmement tabou et pour cause ! Je crois que cela nous arrange bien nous, les hommes, de ne pas le voir, mais à quel moment on a pu imaginer cependant que les femmes, elles, avaient fait le choix de cette pilule ? Qu'elles seules s'exposent volontairement en toutes circonstances à ses effets secondaires et ses risques : nausées, vomissements, AVC (accident vasculaire cérébral), 2 529 thromboembolies et 20 décès prématurés en 2016.

Chers collègues de l'opposition, vous qui semblez être pris d'urticaire aux termes de domination masculine et de patriarcat, vous en avez là un révélateur imparable.

(Huées)

Sinon, expliquez-moi, expliquez-moi comment et pourquoi ce sont les femmes qui sont amenées à supporter cette seule charge mentale et hormonale depuis 1967 ? Sinon, expliquez-moi pourquoi la pilule masculine n'a jamais vu le jour, alors que son inventeur avait aussi montré son efficacité sur les hommes dès 1950 ? De quoi ce gouffre immense dans l'égalité hommes-femmes est-il le nom ? Si vous pensiez que le patriarcat était une invention, voilà ce que cela désigne.

(Rires)

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci à l'opposition d'éviter de ricaner. J'ai l'impression que vous ne comprenez pas les propos. C'est grave sur le fond, mais par respect pour l'orateur, il va continuer son discours. Monsieur Groult, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GROULT** : Si vous pensiez que le patriarcat était une invention, voilà, c'est ce que désigne une domination systémique qui fait porter des charges à d'autres que soi, à l'opposé de la devise républicaine : "Liberté, égalité, fraternité".

Alors, mes amis avec un "i", devant ce constat, c'est le moment de parler de contraception masculine, prendre notre part, y réfléchir au moins, pour avancer avec humilité vers cette égalité dans les droits, mais aussi dans les charges. Cette question, si peu portée dans nos espaces institutionnels, comme je viens de vous le présenter, est bien politique.

Parce que, comme le dit Lydie Porée, référente sur la question au planning familial, chaque jour, en informant sur la contraception masculine, on fait bouger ce système injuste, je souhaitais, je pense que j'avais le devoir même, je crois, de le faire à l'occasion de cette délibération d'aujourd'hui.

**M. DA PASSANO** : Blanc bec !

**M. le Conseiller GROULT** : Je vous entends monsieur et je vous prierais de rester courtois.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est inacceptable les propos qui sont tenus pendant un orateur. C'est d'une incorrection totale et surtout cela montre une incompréhension des sujets qui est quand même phénoménale, en 2021, de la part de beaucoup d'hommes dans cette assemblée. Reprenez monsieur Groult.

**M. le Conseiller GROULT** : Car oui, il existe des méthodes contraceptives non hormonales pour les hommes. Ne vous en déplaise, on va en parler. La contraception thermique, par exemple, dont toutes les expérimentations ont montré l'efficacité, mais qui n'a jamais pu être commercialisée, car il faudrait une étude de 900 000 € pour l'officialiser. Ce n'est pas faute d'avoir tenté.

Son principal défenseur, le docteur Roger Mieusset, dépose chaque année depuis 2011 un projet de recherche systématiquement refusé. Maxime Labrit qui en a proposé des variantes rencontre les mêmes obstacles dans l'accès aux financements. Pour joindre la parole aux actes, d'ailleurs, j'aurais une proposition à madame la Vice-Présidente Michèle Picard, d'étudier et de voir sous quelle modalité nous pourrions soutenir ces recherches.

La vasectomie est une voie aussi. Tabou chez nous, en France, mais largement pratiquée outre-Atlantique et outre-Manche.

Alors, avant de me délecter des titres de vos amis de *Lyon People* qui pourront peut-être -et je serais déçu s'ils ne le faisaient pas- titrer demain : "Après la viande, le Tour de France, les sapins, l'eau des piscines, ils veulent nous prendre nos spermatozoïdes..."

(Rires)

Si juste avant cela, cette intervention n'aurait pu amener ne serait-ce qu'à réfléchir un petit peu à la question de la charge que l'on fait peser aux femmes à travers cette inégalité dans la contraception.

Cela vous bouscule et cela vous gêne, mais je vais vous avouer que moi aussi. Se rendre compte que cette charge, ces questions, ces angoisses, c'est "sommes-nous prêt à ?", je les fais porter aussi à ma compagne ou mes compagnes...

(Rires)

Cela m'a bousculé aussi. Cela vous fait rire, mais essayez de comprendre le fond du discours.

Mes chers collègues, nous avons hérité ce système et c'est donc bien une invitation à déconstruire les rapports sociaux de ce patriarcat hérité auquel je vous invite.

Le prisme de la contraception, je crois, en est un parmi d'autres. À ce titre, je ne saurais trop conseiller cet excellent ouvrage écrit par Guillaume Daudin et Stéphane Jourdain de l'agence France Presse qui vient juste de paraître et qui a été illustré par madame Caroline Lee : Les contraceptés.

Monsieur Cochet, si vous voulez, je vous l'offre pour Noël.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère GUÉRIN** : Monsieur le Président, chers collègues, à l'heure où le Covid a envahi notre quotidien, les perturbateurs endocriniens pourraient être relégués au second plan. Pourtant, ils ont envahi nos vies

depuis longtemps, dans nos cheveux, dans nos urines. Je rajouterais ce qu'a dit monsieur Florestan Groult qui a déjà donné un aperçu. Puis, nous avons tous en tête ces petites filles de 8 ans, parfois moins, projetées du jour au lendemain dans le monde des femmes.

Les perturbateurs endocriniens sont partout dans nos corps, comme l'a montré l'association Générations futures à travers plusieurs expériences médiatisées ces dernières années. Ce n'est pas étonnant, quand on sait qu'ils sont présents dans de nombreux produits de consommation courante, des aliments aux produits de soin, en passant par les meubles, les emballages ou encore dans les jouets en plastique de nos enfants et de nos petits-enfants.

Or, ces substances chimiques qui dérèglent notre fonctionnement hormonal peuvent avoir de graves effets sur notre santé : augmentation des maladies cardiovasculaires, des cancers, du diabète, des troubles de la reproduction et du comportement. La dangerosité de ces substances ne peut aujourd'hui être remise en cause.

Pour ne citer qu'un exemple, le bisphénol A, dont nous avons parlé, a déjà été identifié comme perturbateur pour l'homme par l'agence nationale de sécurité sanitaire. Il y a donc urgence à agir pour répondre à ce que l'OMS (Organisation mondiale pour la Santé) qualifie de menace mondiale. C'est tout le sens de l'adhésion de la Métropole de Lyon aujourd'hui à cette charte des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens.

La Métropole s'engage ainsi volontairement à agir pour réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens, par exemple dans l'alimentation de nos collégiens et collégiennes, former et faire évoluer les pratiques des professionnels, notamment ceux de la maternité et de la petite enfance, l'enjeu étant particulièrement fort, comme l'a dit le Président Blanchard, pour les mille premiers jours de l'enfant. Il faut savoir que les biberons chargés de bisphénol A ont disparu des crèches il y a très peu de temps.

Puis, il faut aussi informer et rendre compte aux citoyennes et aux citoyens de l'avancement des actions menées. C'est donc, pour nous, une évidence d'engager la Métropole dans cette démarche, tant la lutte contre les perturbateurs endocriniens a été portée depuis toujours et à toutes les échelles -locale, nationale et internationale- par les écologistes.

Nous nous réjouissons également de l'engagement des 13 communes qui vont la signer. Nous invitons donc toutes les autres communes à s'engager à leur tour pour amplifier cette lutte conjointe contre une problématique globale au service de la préservation de l'environnement, de la santé de tous les habitantes et de toutes les habitantes de notre territoire.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je m'associe à mon tour pour dire que je suis heureux que nous signions cette charte, heureux que 12 communes l'aient fait ou le font également. Depuis longtemps, la Métropole de Lyon, comme je le pense, l'ensemble des communes de la Métropole, est consciente des enjeux sur ces sujets et a des actions dans chaque commune. Il est important d'aller aujourd'hui plus loin. Et le sens de cette démarche est bien de permettre une mutualisation et un partage des enjeux. Comment aider également la recherche ? Les faits sont encore très méconnus. S'il n'y a aucun doute sur les effets de santé qui sont lourds, on a encore de la méconnaissance. Il est important que sur ces sujets, on puisse avancer vite et bien.

Monsieur Pelaez, vous vouliez ajouter un mot.

**M. le Conseiller PELAEZ :** Juste une explication de vote. Évidemment qu'on va voter ce rapport, simplement ce sont les propos et la manière dont on dit les choses et les accusations qui vont avec et je ne pense pas que vous serviez votre cause en ayant ce type de propos.

Donc, évidemment que nous voterons pour ce rapport. Il faut juste faire attention à la manière dont on dit les choses, car cela se retourne parfois contre ce que l'on veut.

**M. LE PRÉSIDENT :** Écoutez monsieur Pelaez, nous n'avons pas compris la même chose aux propos tenus. Expliquer que la contraception est un perturbateur endocrinien pour les femmes et qu'on peut s'interroger sur la contraception masculine me paraît être du bon sens moi.

Monsieur Cochet, je crois que vous vouliez rajouter un mot.

**M. le Conseiller COCHET :** Oui. Je ne reviendrai pas sur ces quelques instants de folie qu'il y eut dans cet hémicycle. Mais, de manière beaucoup plus importante, on aurait pu voter cette démarche, mais par exemple, hier, au conseil municipal de Caluire-et-Cuire votre groupe EELV (Europe Écologie-Les Verts) a présenté un vœu. Le problème, c'est qu'il est totalement illégal. Il est totalement illégal. C'est bien de signer des chartes quand ensuite, il n'y a pas la possibilité d'appliquer les choses.

Par ailleurs, je rappelle que la définition des perturbateurs endocriniens c'est quelque chose qui reste encore sujet à caution. Je rappelle qu'aujourd'hui, il y a plus de 142 000 substances qui sont considérées, et il y en a quelques dizaines qui sont aujourd'hui analysées. Donc, on peut donc signer toutes les conventions du monde, ce qui peut être sympathique, mais ensuite, il faut être en capacité de l'appliquer.

Si, par exemple, vous refusez à une entreprise de venir travailler parce qu'elle utilise des produits qui peuvent être porteurs de ces éléments, sachant qu'il a une part non négligeable d'inconnues sur ce sujet-là, cette entreprise peut attaquer la collectivité et elle gagnera. Cela s'appelle de la discrimination.

Donc, c'est bien de déclarer un certain nombre de choses sur ces chartes, mais c'est pour cela que notre groupe s'abstiendra parce qu'avant de signer une charte, il faut d'abord regarder ce qu'il y a dedans et surtout, le fait qu'elle puisse être applicable.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Cochet. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des femmes enceintes, une étude le montre, sont imprégnées par des perturbateurs endocriniens, donc il n'y a aucun doute sur leur effet néfaste sur la santé. Cela a été démontré. Donc, attention au propos. J'entends après toutes les réserves de code de marché public et tout ce que vous avez pu dire, mais tenir des propos qui laisseraient penser que finalement, on n'est pas sûrs de leur danger, c'est une méconnaissance pleine et totale. Ce ne sont pas les propos que vous avez tenus, cela me rassure, monsieur Cochet. On reprendra dans le verbatim. Mais vous me rassurez. Ce ne sont pas les propos que vous avez tenus. C'est ceux qu'on aurait pu comprendre.

**M. le Conseiller COCHET :** Je ne peux pas accepter ce que vous dites, monsieur le Président. Attendez, Caluire-et-Cuire est l'une des communes qui travaillent dans ce domaine pour lutter contre ces éléments-là depuis des années. Hier, j'en ai fait, notamment, la présentation auprès de vos amis EELV qui en ont convenu que finalement, effectivement, Caluire était plutôt bien positionnée et en avance sur ces éléments-là.

Simplement, j'insiste sur un point : vous pouvez signer toutes les chartes du monde, si ensuite elles ne sont pas applicables, il faut un peu de logique. C'est pour cela que notre groupe est plutôt dans une notion de logique. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous remercie pour ces précisions. Il n'y a plus aucun doute sur ce sujet essentiel. Qui souhaite encore intervenir ? Je veux bien, mais je vous rappelle quand même que nous sommes mardi après-midi, qu'il y a des demandes de prises de parole, mais je vais donner les deux dernières à madame Burricand, puis à madame Perrin-Gilbert.

Madame Burricand.

**Mme la Conseillère BURRICAND :** La ville de Vénissieux participe au dispositif contre les perturbateurs endocriniens. Évidemment, je suis personnellement très sensible à ces questions, ayant été confrontée dans ma vie à quelques questions de santé.

Mais je voulais dire à monsieur Florestan Groult, mais en toute bienveillance, qu'il faut faire attention à comment on parle de ces sujets. Parce que moi je me suis sentie un peu attaquée, en tant que femme. C'est pour cela que je voulais réagir...

*(Applaudissements)*

Voilà. Je vous dis pourquoi. Je suis vraiment pour que la contraception masculine se généralise et qu'enfin les hommes "s'emmerdent" un peu avec cette question. Il n'y a pas de problème.

*(Rires)*

Mais, honnêtement, puisque l'on parle de ces questions-là, une femme est féconde en gros pendant 40 ans, tous les mois et en plus, la vie sexuelle d'une femme ou d'un homme -puisqu'on en parle- est très variée sur la durée de toute une vie, avec des moments de couple régulier, etc. Bon, je ne rentre pas dans le détail, vous connaissez la vie mieux que moi ou au moins aussi bien que moi.

Donc, la contraception féminine, dans la liberté, l'indépendance et l'autonomie qu'elle a données aux femmes dans le choix de choisir leur destinée sont un acquis que je défends fortement.

*(Applaudissements)*

Et la pilule contraceptive a des défauts. Évidemment, elle a des effets secondaires qu'il ne faut pas non plus grossir, comme d'autres moyens de contraception. Mais sur la durée de toute une vie et dans la variété des moyens de contraception, je pense que l'on aurait tort de stigmatiser ce moyen-là dans une situation où beaucoup de jeunes femmes et de jeunes filles aujourd'hui n'ont pas accès à la contraception pour des tas de raisons.

Donc, je veux juste dire cela, soyons prudents dans la manière dont on en parle parce que moi, je revendique le droit de décider. Voilà.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous rappelle que l'on ne manifeste pas dans le Conseil, mais en tout cas c'est bien tout ce soutien à l'oratrice. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Je pense que ce n'est pas anodin que nous soyons deux femmes à intervenir. Mes propos allaient dans le même sens que madame Burricand.

Je partage évidemment ce qu'elle vient de dire ; il manquait et il manque cette dimension de la liberté des femmes à disposer de leur corps et à faire des choix. Donc, je rejoins complètement ce qu'a dit ma collègue. Je n'en rajouterais pas, mais j'apporte tout mon soutien à ce qu'il a été dit et je le partage infiniment et soyons prudents !

*(Applaudissements)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vous rappelle que les manifestations ne sont pas prévues dans notre assemblée. Je veux donc bien que l'on applaudisse à chaque fois que l'on est d'accord ou que l'on hue quand on ne l'est pas, mais cela va être un peu difficile. Monsieur Groult, vous avez vraiment trente secondes, ensuite on met au vote, et madame Brunel Vieira, puis on en termine.

**M. le Conseiller GROULT** : En trente secondes parce ce qu'effectivement, je remercie madame Burricand et madame Perrin-Gilbert pour dire qu'il faut beaucoup d'attention. Cette délibération, je l'ai fait relire par deux ou trois amies qui sont dans des cercles féministes parce que comme on le dit, derrière un allié féministe, il y a toujours une féministe fatiguée.

*(Rires)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je ne sais pas monsieur Groult s'il était nécessaire que vous repreniez la parole.

*(Brouhaha)*

**M. le Conseiller GROULT** : Je voudrais simplement tout à fait clarifier mes propos. Mon propos n'étaient en aucun cas de remettre en question, effectivement, toute la fonction -excusez-moi, je suis un peu ému- qui permet l'émancipation à travers la pilule. Je n'ai pas du tout dit cela. Ce que j'ai voulu démontrer, c'est que le fait qu'il n'y ait pas de pilule masculine démontrait du patriarcat. Je n'ai pas du tout dit que la pilule était une mauvaise chose, mais j'ai dit que le fait que la pilule masculine n'existait pas et qu'on a laissé cette charge-là de la contraception aux hommes n'existait pas. Ensuite, j'ai invité effectivement, comme l'a dit monsieur le Président, à se poser cette question de pourquoi les hommes ne prendraient pas leur part aussi dans cette charge mentale.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci pour ces précisions. Madame Brunel Vieira et nous votons.

**Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA** : Je voulais soutenir monsieur Groult...

*(Huées)*

Parce qu'il a raison en parlant du patriarcat et puis, surtout qu'il a eu le courage de dire un mot qui a suscité des rires qui est le mot "vasectomie". Apparemment, cela suscite des rires et je trouve que c'est bien qu'on en parle. Cela mériterait plus d'échanges là-dessus. Voilà. Si si, j'ai entendu des ricanements à ce mot-là. C'est quelque chose qui fait ricaner et qui ne le devrait pas, donc je remercie monsieur Groult pour cela. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Non, monsieur Kimelfeld, c'est fini. Nous mettons au vote. Je vous assure qu'on a fait un débat passionnant et que tout le monde est fatigué.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

---

**N° 2021-0814 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Restauration scolaire - Avenant n° 1 aux 4 contrats de délégation de service public (DSP) - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0814. Avis favorable de la commission.

Il y avait une explication de vote du groupe Communiste et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Sur cette délibération, car nous nous sommes toujours opposés au DSP dans les cantines des collèges, donc, dans la logique, nous nous abstenons.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

---

**N° 2021-0815 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Culture - Soutien au développement de l'éducation artistique et culturelle - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0815 avec un avis favorable de la commission.

Et la parole est au groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller DEBÛ** : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, c'est avec plaisir que je prends la parole sur cette délibération de soutien au développement de l'éducation artistique et culturelle, tant le domaine culturel me semble un espace primordial, non seulement pour l'épanouissement individuel, mais aussi pour la vie en société.

Permettez-moi de commencer en citant quelques extraits de la Déclaration des droits de la culture si chère à Jack Ralite : "Trop souvent, l'encouragement nécessaire à la création contemporaine, signe extérieur et intérieur de richesse d'une nation, passe après l'exigence de la rentabilité que les industries culturelles publiques et privées poursuivent à travers l'insatiable marchandisation de la culture."

[...]

"Dans le même temps, l'effort de l'État pour préserver et développer la culture originale s'étirole et s'abandonne aux mêmes règles. Ce qu'il se passe au cinéma, au théâtre, à la télévision, à la radio, dans la danse, la musique, la chanson et le cirque, les arts plastiques, le graphisme, l'architecture, la photographie, la littérature ou la poésie nous confirment que ce ne sont pas en cause les talents -ils sont bien vivants- mais une volonté qui garde obstinément son cap : organiser le partage inégalitaire des êtres humains entre un petit nombre auquel la détention des avoirs et des pouvoirs conférerait la compétence artistique et une immense multitude de consommateurs voués aux produits standardisés, venus, pour l'essentiel d'un ailleurs sans visage et sans âme, otage culturel des audiences, tirages et sondages en dehors de quoi rien n'est permis."

[...]

"Nous proclamons qu'il n'y a pas, dans une nation, de valeur culturelle capable de vivifier son passé comme de dessiner son avenir sans les incessantes trouvailles de la création artistique, sans la liberté de leur confrontation, sans la liberté d'en faire un bien commun des artistes et de leur peuple. "

À l'uniforme gris des ambitions mercantiles, nous opposons l'arc-en-ciel des sensibilités, des intelligences, l'ouverture plurielle à la culture des hommes et des peuples du monde entier.

Cette déclaration, proclamée en 1987, conserve une brûlante actualité et je ne peux donc que me réjouir de ce que la Métropole, à travers cette délibération, fasse montre de volontarisme dans l'accès et l'éducation aux arts et à la culture.

Et je retrouve bien, dans les dispositifs qui nous sont proposés, cet état d'esprit qui vise à permettre l'accès, dès le plus jeune âge, à ce formidable outil d'émancipation qu'est la culture. Permettre à nos collégiens et nos jeunes de s'initier à la pratique d'un art, d'en découvrir les créations, de partager avec les artistes et techniciens, c'est les aider à ouvrir les yeux sur un vaste continent à la richesse inextinguible.

Dans l'ère du numérique, alors que nous sommes assiégés d'écrans, l'éducation à l'image, afin de les comprendre, d'en maîtriser le sens, surtout lorsque le sens est caché, me paraît indispensable à la formation de l'esprit critique qui doit habiter chaque citoyen.

Permettre de découvrir et de confronter les arts venus d'ailleurs -ailleurs dans le temps et ailleurs dans l'espace- offre une mise en perspective salutaire des clés de compréhension du vaste monde. À ce titre, je citerai deux exemples d'initiatives qui me paraissent dans la période fort opportunes. "Tu m'auras pas !" qui offre des outils d'analyse des mécanismes à l'œuvre à travers les images et les vidéos véhiculées par Internet. Pour une génération aussi férue de réseaux sociaux et dont Internet est devenu la principale source d'information, c'est essentiel qu'ils ne se fassent pas avoir par les contenus auxquels ils sont exposés et je serais partisan d'étendre ce type d'enseignement à l'ensemble des collégiens. Les médiations mises en place dans le cadre de l'exposition "Arts de l'Islam : un passé pour un présent" me semblent là aussi répondre à un besoin prioritaire, la culture étant le véhicule par excellence de la fraternité entre les peuples.

Il est indispensable, à mes yeux, que l'éducation à la culture, que l'accès à la culture et l'initiation à la pratique artistique puissent s'affranchir du secteur marchand et qu'ils soient proposés dans le cadre du service public, car, pour citer à nouveau la Déclaration des droits : "Un peuple qui abandonne son imaginaire culturel à l'affairisme se condamne à des libertés précaires."

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, M. VAN STYVENDAEL Cédric, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'association Institut Lumière, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

---

**N° 2021-0817 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM) - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Van Styvendael a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0817 avec un avis favorable de la commission.

La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**Mme la Conseillère POUZERGUE** : Monsieur le Président, une intervention rapide, puisque notre groupe votera favorablement pour cette délibération.

Cette demande de l'Institut français de civilisation musulmane fait suite à l'engagement de la Métropole de Lyon dans l'investissement pour la création de cet institut. Si une aide financière ne pose pas de problèmes de principe, il existe toutefois des garde-fous que nous souhaiterions rappeler et pour lesquels nous n'avons pas eu toutes les réponses souhaitées.

D'abord, sur le fondement du principe de laïcité, il convient de bien distinguer la pratique culturelle des activités culturelles. Or, la délibération est bien pauvre sur la présentation de ses activités, encore moins sur une programmation, comme on peut le trouver systématiquement pour les autres structures que nous finançons.

Ensuite, nous nous interrogeons sur la gouvernance de l'IFCM. L'inauguration a fait polémique au regard de la présence de certains dignitaires religieux étrangers. Vous nous avez indiqué avoir obtenu un accord nouveau sur la gouvernance, notamment par l'intégration de personnalités qualifiées, nous aurions aimé connaître l'intégralité de la composition.

Enfin, nous savons que le budget de l'institut est approvisionné par des dons et du mécénat. Il nous appartient, il vous appartient alors, de vérifier que ceux-ci sont issus de personnes ou de sociétés qui ne font pas elles-mêmes la confusion entre le culturel et le cultuel. Nous aurions donc apprécié d'avoir une liste transparente, comme nous l'avons demandé en commission.

Ces éléments de contrôle ne sont pas un blocage, mais nous vous demandons de bien vouloir assurer cette transparence, notamment par un compte-rendu lors d'une prochaine commission et nous ne manquerons pas de vous questionner sur ce sujet.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA** : Merci, monsieur le Président. L'Institut français de civilisation musulmane est un outil formidable pour œuvrer au dialogue entre les cultures et mettre en lumière les richesses de la culture islamique et ses apports à l'Occident, ceux d'hier, comme ceux d'aujourd'hui.

S'appuyer sur une structure comme celle-ci pour favoriser l'unité et combattre les préjugés en ces temps où l'incompréhension, la stigmatisation, les amalgames sont légion nous semble essentiel. De même que porter une attention particulière aux actions en faveur de l'égalité femmes-hommes et nous vous rejoignons également sur ce que vous disiez sur la question de la laïcité.

Plusieurs défis attendent l'IFCM. D'abord, retrouver une situation financière stable après ces périodes d'incertitudes, solidifier son organisation interne pour favoriser le déploiement des activités, asseoir son comité scientifique ou encore, développer sa notoriété auprès des habitants et des habitantes de la Métropole.

L'Institut a reçu pour cela le soutien de la Métropole, la Ville de Lyon, l'État et travaille en partenariat avec des acteurs culturels, des associations locales, des universités ou des laboratoires de recherche, comme par exemple le CIHAM, le Centre interuniversitaire d'histoire et d'archéologie médiévale.

Et permettez-moi de profiter de cette occasion pour ajouter un petit mot personnel, car je ne peux évoquer ni le CIHAM ni cette question de la reconnaissance de la civilisation islamique sans rendre un hommage à une personne qui a beaucoup œuvré pour cela et qui fut mon ancien directeur de mémoire, monsieur Pierre Guichard, qui s'est éteint le 6 avril dernier à l'âge de 81 ans.

C'est d'ailleurs exclusivement pour travailler avec ce monsieur, ce spécialiste de l'Occident musulman médiéval, et en particulier, d'Al-Andalus, que je suis venue m'installer à Lyon il y a plus de quinze ans. Sa renommée était telle qu'en Espagne et au Maghreb, elle ouvrait toutes les portes à ses humbles étudiants. Ce fut pour moi celle de l'université de Grenade, celle de Jaén, celle de Tunis, la Casa Velázquez et même celles des archives militaires de Madrid.

Tout au long de sa carrière, il n'a cessé d'œuvrer pour la mise en place de partenariats et de collaborations avec les institutions universitaires du Maghreb. Il a formé toute une génération d'historiens et d'archéologues aujourd'hui en exercice au Maghreb et en Europe. Il fait partie de ces personnes ou de ces institutions, comme l'IFCM, qui construisent des ponts entre les cultures et non des murs.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au Vice-Président Cédric Van-Styvendael.

**M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Les questions sont parfaitement légitimes. J'avais déjà indiqué en commission mon souhait de pouvoir y répondre. Nous n'y

manquerons pas et je vous remercie d'être plutôt sur une position de vérification *a posteriori* que de défiance *a priori* et nous saurons nous y associer.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Ce point sera donc rajouté dans une commission qui prendra un peu plus de temps pour que tout le monde ait toutes les informations.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, Mme KHELIFI Zémorda, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'Institut français de civilisation musulmane (IFCM), ainsi que Mme DELAUNAY Florence, déléguée de la Ville de Lyon, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL.

---

**N° 2021-0851 - proximité, environnement et agriculture** - Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti et développement des énergies renouvelables - Individualisations partielle et complémentaire d'autorisations de programmes - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Projets et énergie des bâtiments

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0851 avec un avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

**Mme la Conseillère CARRIER** : Monsieur le Président, chers collègues, la rénovation énergétique des bâtiments est l'un des enjeux essentiels de notre siècle, l'un des enjeux fondamentaux pour réussir notre transition énergétique et environnementale. Le secteur du bâtiment est le secteur le plus consommateur d'énergie en France avec 44 % de l'énergie totale consommée. C'est aussi un secteur très polluant, puisque le bâtiment est à l'origine de presque 20 % de gaz à effet de serre.

Le sujet est d'autant plus important qu'il est aussi social avec les hausses en cours des factures énergétiques, le chauffage du parc de logements métropolitain composé d'un certain nombre de passoires thermiques représente un coût de plus en plus important, voire insurmontable, pour un certain nombre de foyers dont certains renoncent finalement à se chauffer.

C'est pour ces raisons, d'ailleurs, que depuis 2015, la Métropole a mis en place le dispositif Écoréno'v, un outil important pour accompagner les projets de rénovation des bailleurs sociaux, des logements individuels et des professionnels. C'est un outil fondamentalement durable, puisqu'il est bon pour l'environnement, pour le porte-monnaie des ménages, mais aussi pour le tissu économique avec un marché de l'écorénovation estimé, sur notre territoire, à 760 M€ annuels d'ici 2030.

L'outil est désormais bien lancé et une montée en charge du dispositif est prévue dans les années à venir. Nous soutenons pleinement cette ambition. Rappelons que le plan climat voté dans le mandat précédent avait fixé l'objectif d'atteindre 200 000 logements éco rénovés d'ici 2030, dont 100 000 avec Écoréno'v.

En la matière, il est essentiel que sur ce sujet, la Métropole soit exemplaire et il y a du travail avec un patrimoine composé de près de 400 sites sur 950 000 mètres carrés, dont 60 % de collèges, et un coût annuel de 11 M€ par an de charges d'énergie.

Si un travail important avait déjà été réalisé, il est tout aussi important de le poursuivre et de s'en donner les moyens. C'est peu dire que nous attendons donc avec impatience l'annonce de vos ambitions sur la rénovation énergétique du patrimoine de la Métropole.

Vous nous avez présenté votre feuille de route en janvier dernier. Tout d'abord, vous souhaitez répondre au cadre réglementaire qui impose la baisse de 40 %, 50 %, puis 60 % des consommations énergétiques des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 mètres carrés respectivement à horizon 2030, 2040 et 2050, soit des objectifs assez similaires aux schémas directeurs des énergies de 2019 puisque sur le mandat précédent, la Métropole avait

également fixé cet objectif de réduction de 40 % de la consommation énergétique des bâtiments métropolitains pour 2030.

Pour tenir cette ambition, ce sont 60 M€ d'investissements qui sont nécessaires. En janvier dernier, vous avez lancé une première phase pour votre mandat avec 10 M€ engagés, et ce, afin de rénover certains collèges prioritaires et effectuer des travaux sur l'Hôtel de la Métropole. Pourriez-vous nous indiquer ce qui est prévu pour la suite du mandat ? Quels sont les prochains chantiers à venir ? Vous engagez-vous à investir les 50 M€ restants nécessaires sur les années à venir ?

Bien évidemment, notre groupe approuvera votre rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame, pour cette intervention et votre soutien.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

---

**N° 2021-0854 - proximité, environnement et agriculture** - Politique agricole - Partenariat avec l'association Terre de liens Rhône-Alpes - Attribution d'une subvention - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Gersperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0854 avec un avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

**Mme la Conseillère PERRIET-ROUX** : Monsieur le Président, chers collègues, dans cette délibération, vous nous proposez de soutenir un projet de sanctuarisation du foncier pour développer de nouvelles pratiques agricoles. Si nous n'avons rien contre ce type de projet, l'identité de la foncière concernée nous interroge. Vous écrivez que cette structure est l'association Terre de liens, née de la convergence de plusieurs mouvements liant l'éducation populaire, l'agriculture biologique et biodynamique, la finance éthique, l'économie sociale et solidaire. Beau programme en perspective !

Mais savez-vous, chers collègues, ce qu'est la biodynamique ? C'est un système de production agricole pseudoscientifique qui cherche à atteindre une symbiose mystique entre sols, végétaux, animaux et humains. On travaille ainsi les sols sans mécanisation en mettant en place un système de rotation des cultures avec interdiction des pesticides et sulfites, concepts proches de ceux de l'agriculture biologique.

On se base sur le calendrier lunaire et l'astrologie pour cultiver la terre et on utilise des préparations, dont la très connue préparation 500 qui consiste à intégrer de la bouse de vache dans une corne, à l'enterrer en hiver, à la ressortir au printemps et à la répandre sur le sol. Loin de nous l'idée de caricaturer, car nombre de pratiquants ne sont pas adeptes de l'occultisme.

Si cette pratique a aussi bonne presse et pousse un certain nombre de vignobles à se convertir, c'est bien parce qu'elle porte en son sein un espoir. L'espoir de résoudre le problème d'érosion et de dégradation des sols devenus partiellement infertiles, ce qui menace nos vins. C'est donc un réel enjeu, mais aucune étude scientifique fiable n'est venue démontrer l'utilité des pratiques biodynamiques ou leur supériorité par rapport à l'agriculture biologique.

Au-delà de l'absence de données scientifiques fiables, cette association est aussi au carrefour de la finance dite éthique. Oui, c'est bien de la nouvelle économie fraternelle dont il s'agit, banque plus connue sous le nom de NEF. C'est donc la NEF qui est co-fondatrice de Terre de liens. C'est encore cette même banque que l'on retrouve partout

derrière vous depuis 18 mois. C'est la NEF qui gère les dépôts d'argent à la monnaie locale, la Gonette, et se charge de la réinvestir dans des projets dits éthiques, mais dont on ne sait pas toujours ce qu'ils cachent.

Le mouvement *Youth for climate* posait la question sur Twitter en juillet dernier : "Quel est le rapport entre l'écologie, une banque, une marque de cosmétique et un modèle éducatif ?" Avant de répondre : "L'anthroposophie". L'entrisme de ces idées est donc suffisamment fort pour qu'un tel mouvement, comme *Youth for climate* en appelle à son exclusion des luttes écologistes.

L'anthroposophie est un courant pseudoscientifique et ésotérique s'appuyant sur les pensées et écrits de l'occultiste autrichien Rudolph Steiner. Son courant de pensée a profondément influencé nombre de courants philosophiques, le mouvement New Age et a inspiré de nombreuses figures de l'écologie.

*Le Monde diplomatique* qualifiait en 2018 l'anthroposophie de "réelle multinationale de l'ésotérisme". En 2020, la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), organisme chargé de la surveillance des dérives sectaires, a été saisie 37 fois sur des cas liés à l'anthroposophie.

Les écoles Steiner-Waldorf, les labos Weleda, les enseignes Biocoop, le label Demeter, la biodynamie et la NEF ont été fondés ou cofondés par des anthroposophes, même si nombre de ces structures se défendent aujourd'hui de tout lien avec ce courant de pensée. Il en est de même pour Terre de liens que vous nous proposez de financer qui a été cofondée et longtemps présidée par le secrétaire général actuel de la Société anthroposophique de France.

Il est donc vrai que nous sommes interpellés par un certain nombre de liens avec votre majorité. La NEF, dont vous êtes sociétaire, monsieur le Président, banque que l'on retrouve à plusieurs reprises dans les projets de la Ville de Lyon et de la Métropole. La biodynamie défendue en conseil municipal par une adjointe à la Ville de Lyon. Un Vice-Président de la Métropole dont les liens avec le Mouvement des Colibris et l'école Steiner-Waldorf de Lyon sont mis en avant par un site contestataire.

Ne vous méprenez pas, il ne s'agit pas de mettre en cause des personnes. Je ne citerai pas de nom et je n'accuse bien évidemment personne ici de participer activement à d'éventuelles dérives sectaires.

J'attire toutefois votre attention sur la nécessité de réaliser un vrai travail de sensibilisation autour de l'entrisme de tous ces types de pensée. Elle pourrait vous conduire à soutenir des projets ou des idées qui sont rattachées à une pensée conservatrice se révélant être le cheval de Troie d'une vision fantasmée d'un retour à la terre nourricière. Votre finaliste à la primaire écologiste clamait que l'on crève de trop de rationalité et appelait à l'éloge des sorcières.

Il y a, je pense, qu'il y a encore matière à réfléchir et des progrès à réaliser pour que vous soyez les tenants d'une véritable écologie scientifique. Nous sommes prêts à travailler avec vous sur le sujet. Dans l'attente, vous nous trouverez toujours contre vous lorsque vous vous ferez les passeurs de l'antiscience et que vous serez, par la même occasion, les relais conscients ou inconscients d'idéologies dangereuses.

Nous voterons contre cette délibération et je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au Vice-Président Camus.

**M. le Vice-Président CAMUS :** Merci beaucoup. Alors là, j'avoue que l'on est très loin de la délibération qui vous est proposée aujourd'hui, très très loin ! En ce qui concerne le journalisme d'investigation, il y a encore des progrès pour arriver à quelque chose d'à peu près cohérent, puisque l'on est complètement dans l'incohérence. Vous passez de la NEF qui n'est pas dans cette délibération à des propos complètement déviés sur ce que l'on veut proposer ici qui est une aide aux communes du Sud de la Métropole pour essayer de trouver des solutions à des parcelles qui sont aujourd'hui en friche.

Pour cela, on fait effectivement appel à des professionnels que sont Terre de liens avec une foncière qui a fait ses preuves à plus d'une reprise pour essayer de revaloriser des friches, qu'elles soient en fonciers bâtis et non-bâtis, et qui permet de remettre des paysans sur des terres. C'est donc bien loin des préoccupations que vous amenez dans votre argumentaire.

Je n'irai pas plus loin sur la présentation parce que je pense que je l'ai déjà faite en commission et j'ai d'ailleurs proposé à ce titre-là en commission qu'on fasse une session d'information spécifique justement sur la problématique de la friche sur la Métropole et les différents acteurs qui interviennent à nos côtés qui ne sont pas que Terre de liens, puisque que la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) intervient également à nos côtés, ainsi que la Chambre d'agriculture. Donc voilà.

Et je tiens à rappeler ici que cette délibération offre un service aux communes pour avancer sur ces différentes problématiques. Merci à vous.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

---

**N° 2021-0859 - proximité, environnement et agriculture** - Lyon Rhône solaire - Augmentation de capital par intégration d'une partie des comptes courants d'associés - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Athanaze a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0859 avec un avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Communiste et républicain.

C'est la numéro 2021-0859 ? Elle est peut-être retirée ?

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous étions opposés à la création de cette société Lyon Rhône solaire pour des raisons environnementales et économiques. Nous n'avons pas changé d'avis.

Rappelons-en brièvement les raisons : le modèle économique repose sur une prime au tarif de revente dû au caractère "participatif" du capital. Nous n'avons pas noté à l'époque d'ailleurs qu'il fallait vingt personnes physiques que nous ne connaissons pas. Quant à considérer que la seule présence de la Métropole lui donne un caractère participatif, cela ne nous semble pas sérieux.

On ne peut que s'interroger sur la rentabilité privée d'une activité cofinancée à 55 % par l'argent public et dont les recettes sont payées par une taxe presque au double du tarif de revente imposé à EDF aux opérateurs privés.

L'impact sur la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre de ce projet est, au mieux, nul. Il ne produira bien sûr qu'aux heures avec soleil -en moyenne en France 1 200 heures par an, un peu moins dans la Métropole- selon les derniers chiffres en notre possession, 27 gigawattheures produits pour 25 gigawatts de puissance installée. À ces heures-là, le contenu carbone du réseau est principalement nucléaire à 6 grammes de carbone par kilowattheure, alors que le photovoltaïque est estimé à sept fois plus selon l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour des panneaux venant de Chine ou quatre fois plus s'ils viennent de France.

Pire, puisque ces installations ne produisent que 15 % du temps et pas au moment des pointes de consommation, elles obligent à prévoir des capacités de complément qui sont bien naturellement au gaz. Autrement dit, au total et du point de vue de la consommation finale, nous avons augmenté les émissions carbonées.

Nous avons proposé, à l'époque, une autre approche basée sur la recherche de solutions de stockage. Or, dans la vallée de la chimie, il y a l'opérateur principal de l'hydrogène en France. Voilà qui était l'occasion d'innover et de construire un acteur qui fasse du photovoltaïque une source presque pilotable ou en tout cas avec un tout autre bilan carbone produisant de l'hydrogène vert qui aurait pu être, par exemple, une source d'énergie pour des camions de collecte avec piles à combustible.

Décidément, l'approche par le marché de la transition énergétique est une impasse.

Nous ne voterons pas pour cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le Vice-Président Philippe Guelpa-Bonaro est en conflit d'intérêts, il n'aura donc pas le plaisir de vous répondre et de lancer le débat.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté, M. GUELPA-BONARO Philippe, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société Lyon Rhône solaire, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ATHANAZE.

---

**N° 2021-0861 - proximité, environnement et agriculture** - Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés ELM, EGMI, Elyde, Vénissieux Energies, V3E et PNE - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0861 avec un avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, chers collègues, je serai un peu plus long, mais nous retirerons une intervention en fin de Conseil, donc je vous rendrai la minute que je vais prendre en plus.

**M. LE PRÉSIDENT** : Non, mais je vous demande de respecter les temps de parole parce que nous avons beaucoup de retard, donc merci de tenir sur les quatre minutes prévues.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Je vais essayer de faire plus vite.

En préambule, je souhaite redire que notre groupe a été très surpris par le déroulé de la dernière commission proximité où, pour chaque rapport, il était prévu seulement une minute de présentation sans aucun support, ce qui, sur des dossiers aussi techniques, complique l'analyse, y compris les rapports des délégataires et les rapports concernant la création de la Régie de l'eau.

Une DSP est efficace s'il y a un réel contrôle par les élus. Dans de telles conditions, ce n'est pas possible. Le choix fait par cette commission est d'autant plus surprenant quand on connaît votre suspicion vis-à-vis de ce type de contrat. Dans ce contexte, comme les informations sur les dossiers ont été données à l'oral, notre groupe a demandé que le compte-rendu de cette commission soit une retranscription exhaustive des échanges.

À l'occasion du rapport des délégataires, et particulièrement du rapport ELM, je souhaite attirer l'attention de notre Conseil sur l'envolée du prix du kilowattheure du chauffage vendu par ELM. À consommation égale, la facture entre novembre 2020 et novembre 2021 a été multipliée par 2,4. La hausse de l'énergie n'est pas une surprise, particulièrement celle du gaz naturel dont le cours mondial a doublé sur la même période.

Ce qui est plus surprenant, c'est la grande volatilité du prix du kilowattheure du chauffage urbain. En effet, le gaz - je suis désolé, je vais donner quelques chiffres- ne contribue qu'à 23 % au mix énergétique du chauffage urbain. La plus grande partie de la production de chaleur provient des usines d'incinération pour 48 % et des chaufferies au bois pour 17 %.

Quand on regarde plus en détail la facture de chauffage urbain ELM de novembre, on se rend compte que le prix de référence du gaz a été multiplié par 4,8, soit plus du double de l'évolution du cours mondial du gaz. Dans le même temps, le prix de référence de l'énergie provenant des incinérateurs vendue par la Métropole de Lyon à ELM est resté relativement stable avec une hausse annuelle de seulement 6 %.

Monsieur le Vice-Président, suite à mon intervention sur ce même sujet en commission proximité, j'imagine que vous avez pu obtenir des explications plus détaillées de la part d'ELM, notamment vis-à-vis de ce différentiel très important entre l'évolution du cours mondial du gaz naturel et l'évolution du prix de référence pour le gaz utilisé par ELM. Par ailleurs, du fait de cette forte hausse du gaz, ELM peut certainement moins solliciter les chaufferies gaz afin de maîtriser le coût global du chauffage urbain pour les clients finaux.

Au-delà, la Métropole de Lyon expérimente depuis plusieurs années la production de biométhane au niveau notamment des stations d'épuration. La collecte des déchets alimentaires qui est expérimentée avec succès dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement -on a déjà eu l'occasion d'en parler- ouvre la voie à une massification de la collecte de ces déchets au niveau de la Métropole, ce qui pourrait permettre d'atteindre une production massive d'agrométhane, expression que je préfère au biométhane. L'agrométhane pourrait, à ce moment-là, se substituer au gaz naturel

afin de sécuriser le prix du chauffage urbain à l'avenir. Est-ce que des discussions ont été engagées avec ELM dans ce cadre-là ?

Quelles sont les évolutions que fait ELM sur l'évolution de son tarif de référence pour l'avenir ? La Métropole de Lyon a-t-elle prévu, dans les mois à venir, de revaloriser le prix de vente de l'énergie provenant des chaufferies ? Ceci amplifierait encore la hausse du prix du chauffage urbain pour les clients finaux.

Si cette hausse se confirme dans les mois à venir, la situation va devenir dramatique pour les particuliers et spécialement pour les locataires du parc social de la Métropole qui sont très majoritairement clients du chauffage urbain et donc, d'ELM.

Avez-vous pu regarder avec les bailleurs sociaux les possibilités d'accompagnement face à cette précarité énergétique nouvelle et supplémentaire par rapport à ce qui était déjà annoncé depuis plusieurs mois, les possibilités de lissage de cette hausse ?

Quelles actions supplémentaires sont envisagées au niveau des CCAS et des Maisons de la Métropole à destination des plus fragiles ? Comme l'a évoqué ma collègue Marion Carrier, cette hausse démontre l'urgence d'améliorer l'isolation des bâtiments et logements...

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci de conclure.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Permettant à la fois de réduire l'empreinte environnementale du chauffage, mais aussi la facture énergétique des ménages.

Vous avez prévu d'amplifier Écoréno'v, ce qui est une très bonne chose. Prévoyez-vous un dispositif spécifique à destination des bailleurs sociaux afin d'accélérer la rénovation thermique du parc existant, et quels sont vos objectifs à ce niveau ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au Vice-Président, monsieur Guelpa-Bonaro.

**M. le Vice-Président GUELPA-BONARO, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Monsieur Geourjon, deux ou trois éléments. D'abord, ce rapport que l'on vote aujourd'hui concerne l'année 2020 et absolument pas l'année 2021 sur laquelle il y a effectivement des augmentations, mais on verra en 2022 les rapports pour l'année 2021. Il est sans doute un peu trop tôt pour parler et décrire tous les soubresauts du service de chaleur pour l'année 2021.

Simplement pour répondre à votre question sur le biogaz -que je vais garder en ce qui me concerne- on a effectivement sur la Feyssine une exploitation qui fonctionne bien. Et avec ma collègue Anne Groperrin, on est en train d'étudier la faisabilité d'avoir la même chose sur la station de Pierre-Bénite donc avec une production bien plus importante, de l'ordre de 40 à 50 gigawattheures par an. Déjà que l'on fasse cela, je pense que ce sera très bien et que l'on laisse peut-être les biodéchets pour un retour à la terre, ce qui me semble un peu plus cohérent.

Enfin, pour la précarité énergétique, je rappelle quand même qu'effectivement, on a doublé l'enveloppe Écoréno'v de 33 M€ à 74 M€ et en fait, Écoréno'v concerne aussi et beaucoup les bailleurs sociaux. Donc, le dispositif est là. Il faut qu'on le communique mieux et qu'on aide les bailleurs sociaux à passer à l'action, mais le dispositif existe et on compte bien s'en servir.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

---

**N° 2021-0862 - proximité, environnement et agriculture** - Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés sur le territoire de la Ville de Lyon par les sociétés Enedis et EDF - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

**N° 2021-0864 - proximité, environnement et agriculture** - Rapport des délégataires de services publics - Concession de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon pour la société Gaz réseau distribution France (GRDF) - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0862 et 2021-0864 avec un avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller DEBÛ** : Merci, monsieur le Président. Vous connaissez notre attachement à ces deux entreprises historiques. Je ne pouvais pas laisser passer sans en dire un mot.

Je voudrais profiter de la présentation de ces deux rapports des délégataires de la distribution publique d'électricité et de gaz pour apporter quelques éléments qui nous paraissaient importants.

Tout d'abord, les deux délégataires (EDF et GDF ou ERDF Enedis et GRDF en attendant leur nouveau nom) participent aujourd'hui du service public national de l'énergie, élément indispensable à la cohésion nationale, que ce soit du point de vue des citoyens ou des territoires. En effet, le fameux principe de la péréquation est un puissant outil de l'égalité réelle des citoyens, ainsi que de la plus élémentaire solidarité entre les différents territoires. Cette solidarité entre toutes et tous ne peut s'inscrire que dans un cadre national, à défaut de créer de lourdes discriminations entre les différents usagers vivant dans des territoires soit riches soit pauvres.

C'est pourquoi nous sommes très attachés au tarif régulé de vente qui sera sacrifié bientôt sur l'hôtel des directives européennes de la concurrence libre et non faussée, et on peut s'attendre, évidemment, à ce que ces tarifs augmentent, puisque la démonstration est faite que la concurrence libre et non faussée a plutôt tendance à augmenter les prix qu'à les faire baisser. On appréciera, d'ailleurs, avant même cette ouverture, la hausse des prix de 35 % de l'électricité et de 85 % du gaz, malgré donc la logique qui voudrait que la concurrence soit à l'avantage du consommateur.

Là encore, c'est un outil de régulation et de justice sociale, ce tarif, un outil au service des citoyens qui est détruit au profit des profits particuliers. Nous sommes d'ailleurs, dans cette logique, partisans d'une TVA à 5,5 %, plutôt qu'à 20 %. Par ailleurs, c'est la nature même du réseau électrique et gazier que d'être national, au risque, sinon, d'être inefficace et nettement plus coûteux. Et c'est donc bien une responsabilité de l'État en premier chef.

Toutefois, notre collectivité a la responsabilité en ce qui concerne la distribution du gaz et de l'électricité. Et à ce titre, tous devons être exigeants et veiller à la qualité du service rendu aux usagers, notamment par rapport aux délais de raccordements ou d'intervention qui se sont beaucoup dégradés dans la dernière période et il y a eu de nombreuses remontées sur ce sujet et des délais qui se sont beaucoup étendus. La pandémie peut sans doute expliquer une partie de cette dégradation, mais il n'en reste pas moins que le délégataire doit pouvoir fournir un effort dans les prochains mois et pour la prochaine année.

De la même manière, nous avons collectivement une responsabilité dans la lutte contre la précarité énergétique qui touche, année après année, une part toujours plus importante de la population. Cette année, le rapport de la Fondation Abbé Pierre plaçait la part de la population en précarité énergétique à 50 %, c'est-à-dire un foyer sur cinq en France.

Et nous ne pouvons pas accepter que dans l'un des pays les plus riches du monde, près d'un Français sur trois déclare avoir froid chez lui, faute de pouvoir se chauffer correctement. Le droit à l'énergie est un droit fondamental, au même titre que l'accès à l'eau, à la santé ou à l'éducation, et c'est pourquoi il nous appartient de faire vivre concrètement ces droits. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier n° 2022-0862 aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Je mets le dossier n° 2022-0864 aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

---

**N° 2021-0868 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Projet d'aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0868 avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller PELAEZ** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne prendrai qu'une minute sur les cinq que j'avais prévues. Par cette délibération, vous nous proposez de conclure le bilan financier de l'opération de requalification des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu, ce magnifique projet mené dans le mandat précédent et porté à bout de bras par Gérard Collomb. Et c'est l'occasion pour nous de nous féliciter encore de ce magnifique projet. Ce dossier est la preuve que, dans les anciennes majorités, on savait bien faire de beaux projets et parfois même, pour moins cher qu'initialement prévu.

Alors j'aurais pu profiter de ce dossier pour parler du projet Rive droite, mais nos deux jours ont déjà été bien largement assez riches et ce n'est pas la peine d'en rajouter et de vous accabler. Nous aurons largement l'occasion d'en reparler pour vous faire part de nos craintes. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je m'associe à vos propos pour dire que la rénovation architecturale de l'Hôtel Dieu a été une grande réussite. Après, en termes d'usage de la cité de la gastronomie, on pourrait dire d'autres choses, mais comme vous, je vais m'en tenir à la délibération et donc passer au vote.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° 2021-0869 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Place Gabriel Péri - Approbation du projet d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0869 avec un avis favorable de la commission.

Plusieurs groupes ont demandé la parole. Je la donne au groupe Métropole en commun.

**M. le Conseiller AZCUÉ** : Intervention retirée monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, la Guillotière est devenue le symbole de problèmes associés auparavant aux seules banlieues. Permettez un commentaire à un Vénissien ayant pris le métro à la Guillotière et très content de retourner aux Minguettes : visiblement, les difficultés des quartiers

prioritaires ne sont liées ni aux tours ni à la mixité dite sociale. Ce sont bien les trafics qui pourrissent la vie sociale partout où ils s'installent et sont un facteur de développement des incivilités en général, du chacun pour soi et du laisser faire.

Les trafics n'existent pas parce qu'il y a des trafiquants, mais parce qu'il y a des acheteurs. C'est pourquoi il n'y a pas de réponse utile sans cohérence de toutes les politiques publiques de police, de justice, de prévention, de santé, d'éducation, d'urbanisme et de cadre de vie.

Cette délibération porte sur l'urbanisme, mais nous savons tous que le débat public porte sur les questions de sécurité, alors soyons clairs et directs. Les phrases chocs d'un Président et son karcher ont produit de 2007 à 2012 la suppression de 13 000 postes de police et de gendarmerie. Malgré des créations depuis, nous ne sommes toujours pas revenus aux effectifs de 2007.

En 10 ans, 2 700 postes de douaniers ont été supprimés. Cela continue, à raison de 250 par an. Le résultat est que la France est une passoire pour tous les trafics : le trafic de stupéfiant est le premier marché criminel de France estimé à 3,5 milliards €.

La sécurité est une mission régalienne de l'État, un droit fondamental inscrit dans la constitution. Or, avec le projet de loi de Sécurité globale, l'État poursuit son désengagement, se déchargeant sur les polices municipales ou privées, alors même que nous avons besoin d'un renforcement d'une police de la République sous statut, présente partout, formée et au service de tous, capable d'assurer la protection des personnes et des biens d'abord, ce qui implique la répression des trafics, mais ne peut s'y réduire.

Autour des trafics se développent des violences urbaines : des rodéos, des mortiers, des pétards, des incivilités du quotidien, des infractions au code de la route et de la rue, la perturbation de l'espace public et même parfois privé. Mais quel Maire de l'agglomération a demandé au Premier Ministre le durcissement de la réglementation sur la vente en ligne des pièces pyrotechniques ? Vous le savez, c'est Michèle Picard. Et c'est son ami André Chassaigne qui a proposé à l'assemblée d'interdire la vente des mortiers d'artifice au grand public, de sanctionner les acteurs de leur distribution et d'aligner le régime d'importation de ces produits sur celui des armes.

Aux Minguettes ou à la Guillotière, nous avons besoin d'une police nationale de proximité, d'un service public de prévention qui sorte les ados en rupture de l'école de la rue, d'un suivi social rigoureux des familles impliquées dans les trafics pour les soustraire à la domination des mafias, de moyens renforcés dans les écoles pour lutter contre toutes les violences, les harcèlements, les clans et les racismes, de moyens pour éduquer à un usage citoyen des réseaux sociaux et en chasser les représentations de ces violences, harcèlement et racisme.

Ce ne sont pas les outils techniques qui sont décisifs, ce sont les ressources humaines mobilisées par tous ces services publics avec les outils dont ils ont besoin. C'est un sujet qui mériterait une approche non politicienne, un consensus républicain pour faire respecter le droit fondamental à la sécurité en renforçant et en coordonnant les actions de police, de justice, de prévention, d'éducation et de santé. Il y a urgence.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, chers collègues, ce qui est bien, avec les Verts, c'est qu'à chaque problème, il y a une solution qui revient systématiquement et qui complètement recyclable. Cette solution, je l'appelle "PVC" pour piétonisation, végétalisation, concertation.

C'est encore une fois le contour exact de ce que vous nous proposez concernant l'action de la Métropole sur la place Gabriel Péri et plus largement sur la Guillotière.

Nous ne sommes pas opposés à ces solutions, bien au contraire, mais de la même manière qu'une réponse uniquement sécuritaire n'est pas la solution, une réponse centrée sur la piétonisation et la végétalisation n'est pas au niveau de la problématique.

Votre concertation sur la place Gabriel Péri a été fortement contestée dans sa méthode. On peut donc douter que votre conclusion sur l'utilité de la piétonisation et sur l'attente des habitants vis-à-vis de la piétonisation soit totalement partagée par les habitants et riverains.

En l'état, cette piétonisation risque au contraire d'étendre plus encore les nuisances. En effet, piétonner le nord de la rue de Marseille et une partie des rues Moncey et Paul Bert sans autres actions va aboutir à la thrombose de la grande rue de la Guillotière où le stationnement en double, voire triple file, est la norme, sans, semble-t-il, une action forte de la police municipale de la Ville de Lyon.

Nous regrettons comme vous que la Guillotière soit en passe de devenir la capitale médiatique française de l'insécurité sur laquelle surfent avec cynisme les extrêmes. Ce quartier, ses habitants et ses acteurs méritent mieux. J'habite la Guillotière et j'aime mon quartier. Un quartier qui a parfois des airs de village, un quartier commerçant, un quartier jeune avec les universités, un quartier cosmopolite, un quartier dynamique, un quartier au cœur de Lyon, un quartier qui ressemble à Lyon, mais force est de constater que depuis quelques mois, la situation se dégrade dans une partie de la Guillotière entre la place Gabriel Péri au nord et la place Mazagran au sud, la place Gabriel Péri étant la face immergée de l'iceberg.

Les habitants et les commerçants du quartier ont le sentiment que les auteurs de ces faits bénéficient d'une impunité et que les incivilités ne sont pas sanctionnées. Je souhaite remercier ici le Préfet qui a mobilisé pendant plusieurs semaines une trentaine de CRS (Compagnies républicaines de sécurité) tout au long de la journée au niveau de la place Gabriel Péri. Cette présence a permis de retrouver une situation plus apaisée, mais une telle mobilisation n'est pas tenable dans la durée. Ainsi, depuis quelques jours, les CRS sont repositionnés sur d'autres secteurs de la Métropole.

Pour que ce quartier de la Guillotière retrouve une qualité de vie, il faut en priorité plus de sécurité, mais dans le même temps, il faut mettre en œuvre un package d'actions. C'est ce que j'appelle un plan Marshall pour la Guillotière. Un plan associant sécurité, sanction, lutte contre les trafics, prévention, rénovation urbaine, action sociale, accompagnement des jeunes et des familles, soutien aux commerces de proximité et amélioration du cadre de vie.

Décidément, dans ce Conseil, le barycentre de ce Conseil est monsieur Millet et je rejoins en partie les propos qu'il a tenus tout à l'heure et notamment sur la cohérence de l'action publique.

La délibération que vous présentez aujourd'hui est l'exact inverse d'un plan d'action. Il s'agit simplement d'une liste d'actions minimalistes. Il est ainsi indiqué, en conclusion de votre délibération, que vous allez continuer les études avant d'envisager des actions concrètes. Vous avez par ailleurs déclaré préférer lancer des actions au fil de l'eau, plutôt qu'un plan d'action global pour la Guillotière.

Nous estimons que votre réponse, la réponse de la Métropole et de la Ville de Lyon, n'est pas satisfaisante et ne répond pas à l'urgence de la situation.

Pour que ce quartier de la Guillotière retrouve sérénité et qualité de vie, il faut que la Ville de Lyon, la Métropole et l'État parlent d'une seule voix conjointement et réaffirment qu'insécurité et incivilités doivent cesser, qu'ensemble, ils donnent une perspective à ce quartier et mettent en œuvre une réponse globale couvrant l'ensemble des champs de l'action publique. Ce n'est donc pas une question de compétence institutionnelle ni même de moyens, mais bien de volonté politique.

À ce jour, nous ne voyons pas où vous voulez aller, nous ne voyons pas votre volonté politique. Dans ces conditions, notre groupe votera contre votre rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**Mme la Conseillère PANASSIER** : Monsieur le Président, chers collègues, ce qui se passe à la Guillotière n'est pas nouveau, mais depuis la fin du confinement, les tensions se sont aggravées et le sentiment d'insécurité, mais aussi de colère des usagers et des riverains, en est à un niveau jamais atteint.

Ce que vivent les habitants est intolérable. L'insécurité, l'incivilité, mais aussi la saleté et une occupation illégale et anxiogène de l'espace public. Les forces de police mobilisées par le Préfet pour renforcer les polices nationale et municipale sur place ont momentanément atténué la situation. Cette présence policière massive et quotidienne offre un peu de répit, effectivement, à la place, mais comme le dit souvent le Maire de Lyon, et comme vous aimez à le répéter, la police n'est pas la solution.

Bien qu'aujourd'hui, cependant, vous reconnaissiez son pouvoir déterminant dans la régulation de la sécurité sur le secteur, elle ne peut être la solution à long terme et il est urgent désormais de porter un projet fort sur le quartier, un projet qui conjugue prévention, médiation, répression et bien sûr, aménagement urbain. Une action globale, comme l'ont évoqué Pierre-Alain Millet et Christophe Geourjon avant moi.

Dans cette perspective, la Métropole a un rôle central à jouer, car contrairement à ce que vous avez l'habitude de répéter, l'ensemble des compétences qu'elle centralise lui permet pleinement d'agir pour améliorer la sécurité des Grand Lyonnais et des Grand Lyonnaises.

Au lieu de rejeter la faute sur l'État qui ne ferait pas son travail ou les collectifs d'habitants qui ne seraient que des opposants instrumentalisés, je vous invite, monsieur le Président, à endosser ce rôle de chef d'orchestre qui vous incombe dans l'ensemble des politiques qui doivent être menées sur ce secteur.

La place Gabriel Péri est historique. Place centrale de ce quartier de l'autre côté du Pont, face à la ville, lieu de regroupement des populations issues des différentes vagues de l'immigration, d'abord du milieu rural, puis d'Europe, puis de plus loin et notamment du Maghreb. Devenue la place des Hommes debout, des actions pour endiguer ces regroupements avaient été mises en place dès les années 1980-1990, à l'exemple de bancs d'une place et demie et surtout, la création du Clip. Cet immense bâtiment devait marquer l'entrée de l'axe Moncey reliant Lyon à Villeurbanne après démolition de tout le quartier compris entre le cours de la Liberté, la rue Paul Bert et jusqu'à l'avenue de Saxe.

Après une mobilisation légitime et glorieuse des habitants, d'acteurs locaux et de certains politiques- et notamment d'Anne-Marie Comparini et de Martine Roure- Raymond Barre décide d'annuler la démolition totale des faubourgs, et seul l'îlot Saint-Jacques fait l'objet d'une requalification avec la création de la place Bahadourian et l'implantation du commissariat. Le Clip qui devait marquer l'entrée d'un axe reliant le centre-ville à Villeurbanne devenait de fait une frontière, un rempart, isolant le quartier du reste de la ville et l'occupation des places Gabriel Péri et Ballanche -Ballanche est la place à l'arrière du Clip- de plus en plus critiquables.

En 2018, nous avons demandé une étude du cabinet Suretis qui définissait trois axes pour améliorer la sécurité sur la place : la vidéo verbalisation, le réaménagement des transports en commun, la démolition de tout ou partie du Clip.

Nous avons mis en œuvre une expérimentation de vidéo verbalisation que vous avez poursuivie. Avec Myriam Picot, nous avons rencontré des collectifs d'habitants à maintes reprises. Avec le conseil citoyen et les conseils de quartier, nous avons commencé un travail de réflexion sur le devenir de la place, un travail profondément coopératif et très intéressant. Et avec les services de la Métropole et Michel Le Faou, nous avons travaillé sur différents scénarii d'aménagements. Ne niez pas l'histoire, ni les actions déjà conduites dans ce secteur, ni les projets que d'autres avaient élaborés avant vous et qui ne sont peut-être pas totalement idiots. La question de l'ouverture de la place est plus que jamais cruciale.

Malheureusement, nous craignons, à la lecture du projet d'aménagement que vous nous présentez ici, qu'en ce qui concerne l'urbanisme, vous n'ayez réellement pris la mesure de la tâche. Pour améliorer le cadre de vie sur place, vous nous proposez un projet aux contours flous qui prévoit :

- de conforter les arbres existants, c'est-à-dire ne pas faire grand-chose, puisqu'il y a le métro en dessous,
- de compléter la trame végétale existante en fonction des capacités du sous-sol, il y a non seulement le métro, mais aussi le parking du Clip, ce qui limite vraiment beaucoup les choses et nous avons déjà expérimenté -avec je dois le dire très peu de succès- des plantes mises en pot qui sont devenues de véritables poubelles,
- vous proposez aussi de supprimer le mobilier urbain gênant, soit, mais lequel ? Je vous rappelle que cela a déjà été fait dans les années 1980.
- enfin, de diversifier les usages.

Je ne ferai pas de mauvais esprit ici sur le projet de marché de brocante présenté par la Maire du 7ème arrondissement. J'aimerais par contre que nous puissions effectivement avoir des retours sur le droit de préemption que nous avons étudié et que vous avez pu mettre en place sur le secteur, car la solution, si nous voulons véritablement agir à long terme pour la sécurité et l'apaisement du quartier, nous la connaissons tous. Il faut se donner les moyens d'une transformation profonde du quartier. Il faut démolir tout ou partie de ce Clip qui s'érige aujourd'hui en muraille pour rouvrir le quartier sur la ville.

Récemment, monsieur le Président, vous nous avez annoncé avec le Maire de Lyon un projet de 100 M€ pour la rive droite du Rhône. On nous annonce plus de 8 M€ de coûts pour la création de la Régie de l'Eau. Comme vous avez l'habitude de le dire, ce sont des choix politiques que vous assumez.

Eh bien, nous constatons que pour la Guillotière, vous avez fait le choix du moindre coût sans la moindre protestation du Maire de Lyon et de ses Maires d'arrondissements. Or, les Lyonnais et les Lyonnaises n'attendent pas du Maire de Lyon -et j'espère que vous nous répondrez, monsieur le Maire, dans la prochaine intervention de six minutes de votre groupe- qu'il accepte toutes les décisions du Président de la Métropole ou dictées par solidarité de partis, mais la prise en compte de leurs préconisations. Non, les Lyonnaises et les Lyonnais n'attendent pas cela de vous. Ce ne sont pas quelques arbres en remplacement des forces de police sur la place qui régleront le problème des zones aveugles de la place Ballanche et de la rue Paul Bert.

Et c'est pourquoi nous voterons contre ce rapport aux contours particulièrement flous. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**M. le Vice-Président PAYRE** : Monsieur le Président, nous voulons saluer votre engagement et votre volonté d'agir aux côtés de l'État et de la Ville de Lyon en faveur des jeunes en errance autour de la place Gabriel Péri.

Cette action passera, vous l'avez dit, par la mise en place d'une cellule de suivi et de coordination pour identifier avec plus d'efficacité les auteurs d'infractions, quels qu'ils soient, et, notamment, ceux qui sont sous la protection de la Métropole.

Nous savons qu'aucune collectivité, aucune administration ne pourra agir seule face aux conséquences de la pauvreté et de la détresse sociale que sont l'addiction, la délinquance et la prostitution. C'est bien une exploitation des hommes et des femmes qui se cache derrière l'exploitation sexuelle, la contrainte à commettre des délits, la mendicité forcée ou encore l'exploitation par un travail bien souvent illégal.

L'excitation médiatique et la récupération politique ne permettent guère d'apporter des solutions. Vous défendez donc une action concrète et conjointe, non seulement avec la Ville de Lyon et l'État, mais aussi avec l'Agence régionale de santé et la protection judiciaire de la jeunesse.

Bien sûr, nous sommes toutes et tous indignés par la dégradation de la situation dans ce quartier depuis des décennies, comme cela a été dit, mais les difficultés ne se résument pas à la seule place Gabriel Péri. C'est aux habitants et habitantes des deux côtés du cours Gambetta que nous pensons en premier lieu. À elles et eux, nous voulons dire qu'ils doivent non seulement bénéficier de la même tranquillité que les habitants et habitantes d'autres quartiers, mais qu'ils doivent aussi bénéficier des mêmes réponses et des mêmes services à la population.

La Métropole de Lyon, accompagnée par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat et de la Ville de Lyon pilotent un programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne et dégradé. Il fait suite à des dispositifs mis en place dans les derniers mandats et même depuis 2006.

Sans entrer dans les détails, ce sont plus de 30 adresses qui font l'objet d'interventions dans le secteur Péri-Paul Bert, de la veille active à l'accompagnement jusqu'à, si nécessaire, des procédures coercitives conduites dans le cadre des prérogatives de la Métropole, de l'immeuble entier à l'appartement. Nous savons très bien que l'habitat indigne est à la fois vecteur et produit de personnes qui exploitent la misère, de marchands de sommeil qui n'ont pas leur place dans notre Métropole.

Nous avons aussi souhaité réunir très rapidement l'ensemble des bailleurs sociaux du quartier Moncey en présence des élus de la Ville de Lyon et des arrondissements, mais aussi des professionnels du centre social Bonnefoy pour que nous ouvrons un dialogue collectif sur la dégradation de certains immeubles, pour que nous puissions identifier des points de blocage et agir en conséquence. Le quartier présente, sur un périmètre très dense, une très grande diversité de bailleurs sociaux et nous devons inventer ensemble un nouvel outil de suivi, d'écoute et d'intervention.

Cette action du quotidien, menée par nos services et notre Exécutif en faveur de ce quartier, n'attire ni les chaînes d'information continue, ni les apprentis sorciers de la politique, mais elle œuvre sans aucun doute à l'amélioration réelle de la vie des habitants et des habitantes du quartier.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**Mme la Conseillère CROIZIER** : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est avec une réelle impatience que nous attendions cette délibération portant sur le projet d'aménagement de la place Gabriel Péri. J'avais bien essayé de vous interroger sur le sujet de la Guillotière lors de la Commission permanente du 22 novembre, puisque nous avons eu une délibération d'acquisition foncière dans ce quartier, mais dans un élan démocratique, madame la Vice-Présidente Vessiller m'avait répondu que ce n'était ni le moment ni le lieu. Souffrez donc, monsieur le Président, que ce soit aujourd'hui le moment et le lieu.

Désormais, pour le meilleur, mais hélas pour le pire, la place Gabriel Péri, la Guillotière est identifiée au niveau local métropolitain et national. Nous reconnaissons bien volontiers que le problème n'est pas nouveau, mais qu'il s'est véritablement amplifié au cours des derniers mois.

Certes, les périodes de confinement n'ont pas arrangé les choses, mais voilà, c'est vous qui êtes aux manettes et c'est donc à vous de trouver des solutions à ce que connaissent les habitants et les commerçants de ce quartier : agressions physiques et verbales, menaces, racket, vols à la tire, rixes, incivilités en tous genres, dégradations et prostitution.

Il n'est tellement pas nouveau, ce problème que, sous le mandat précédent, la Ville de Lyon avait diligenté une étude, étude dite Suretis, présentée en octobre 2019 expliquant bien la complexité de la situation et indiquant des pistes d'actions à court, moyen et long terme à prendre dès le début du mandat dans le domaine de la sécurité, de la police, des commerces et bien entendu de l'aménagement urbain, car les solutions sont globales.

Vous nous proposez aujourd'hui d'approuver un programme d'aménagement de la place Gabriel Péri qui se borne, semble-t-il, pour l'instant, à la reprise de traversées piétonnes du cours Gambetta. Et avec la Ville de Lyon, vous venez également de publier des arrêtés pour réaliser des pistes cyclables. Clairement, nous restons donc sur notre faim.

En commission, madame Vessiller nous annonce une nouvelle étude sur la sécurité avec le cabinet Cronos Conseil. Une nouvelle étude est-elle vraiment nécessaire ? Les conclusions de Suretis ne rentraient-elles pas dans votre doxa sur le sujet ? Ce que vit ce quartier au quotidien depuis 500 jours -vous savez, les fameux 500 jours- ne vous suffit pas ?

Comme le disait très justement Georges Clemenceau : "Quand on veut enterrer un problème, il suffit de créer une commission." Que proposez-vous pour le Clip ? Pour le déménagement de l'arrêt du tram Péri-Guillotière ? Et somme toute, pour l'aménagement de ce petit espace de moins de 2 000 mètres carrés ?

L'atelier citoyen sur le thème de l'urbanisme et des mobilités date du 2 mars dernier. À quoi a-t-il servi ? Bien sûr que les solutions ne sont pas évidentes et elles doivent toutes s'appuyer sur toutes les dimensions, mais là, comme sur d'autres sujets, vous ne partiez pas de rien, ni comme études, ni comme solutions possibles.

Les aménagements légers que vous proposez ne vont pas tenir bien longtemps face à la colère des habitants et le risque de saupoudrage de petites mesures sans présentation de plan d'ensemble à faire perdre leur valeur.

Notre groupe s'abstiendra sur ce dossier dans l'attente, enfin, d'un projet réel à la hauteur des enjeux. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**M. le Conseiller DOUCET :** Merci, monsieur le Président. Chers collègues, la place Gabriel Péri est aujourd'hui devenue un point de fixation médiatique tant au niveau local que national. Nous le déplorons et nous ne pouvons que condamner l'instrumentalisation qui en est faite à des fins électoralistes sur fond de débats toujours plus nauséabonds sur la sécurité et l'immigration.

La venue de Jordan Bardella le 24 novembre dernier en direct sur CNews avec monsieur Morandini en est la bien triste illustration. C'est inadmissible pour les habitantes et les habitants et c'est inquiétant pour notre démocratie. Et caricaturer ainsi la situation de la place Gabriel Péri et de la Guillotière ne permet en rien de faire avancer les solutions. Il est de notre devoir de dénoncer ces pratiques politiques et médiatiques et de ne pas les encourager.

À tous les groupes de l'opposition, vous, élus de la Ville ou de la Métropole en place pour un certain nombre d'entre vous depuis plusieurs années, qu'avez-vous fait ? Quelle a été l'action politique structurante depuis 20 ans sur cette portion de territoire ? Quelle solution a été trouvée pour le marché de la misère qui n'est pas apparu subitement en juillet 2020 ? Qu'a été proposé à la jeunesse précaire sujette à de multiples addictions ? Quelles décisions prises en matière d'urbanisme et de transformation de l'espace public ? Hormis une étude de sécurité et de faux chantiers, il n'y a pas eu d'action éducative, de santé publique, culturelle, un accompagnement soutenu pour permettre à ces personnes de se construire un futur avec un statut et des perspectives. Vous aviez bien identifié que les femmes n'avaient pas leur place sur la place, mais qu'avez-vous fait ?

La délibération qui est présentée aujourd'hui va permettre de mettre en œuvre des aménagements inscrits dans le plan d'action présenté le 30 juin dernier par moi-même et par la Vice-Présidente Vessiller. Un plan d'action construit à partir de propositions issues notamment de neuf ateliers de travail avec des habitants, des commerçants et plus largement, des usagers du quartier.

Le projet qui doit se construire sur ce territoire doit être établi depuis la place avec ses habitants, ses commerçants et ses usagers. C'est un projet fait de liens humains, un projet pour faire société sur cette portion de quelques centaines de mètres carrés. Un projet pour que nous transformions un carrefour routier en une grande place centrale agréable, animée et végétalisée où la priorité est redonnée aux piétons, où les gens du quartier, ainsi que les visiteurs qui viennent de toute la région, ont plaisir à faire leurs courses chez les petits commerçants.

Permettez-moi, à ce titre, de souligner leur engagement au quotidien et les actions qu'ils déploient pour retrouver une image positive et attractive du quartier. L'opération Noël portée par Gambetta Commerce ce week-end était une réussite et je les en remercie chaleureusement.

Les aménagements qui seront réalisés dans les mois et années à venir permettront d'apporter des réponses aux nombreux dysfonctionnements de l'espace public : création et reprise des traversées piétonnes sur le cours Gambetta, suppression de stationnements, piétonisation, réaménagement et végétalisation de la place, requalification de l'espace situé devant La Poste et insertion des Voies Lyonnaises dans la voirie. Les crédits engagés dès cette année permettront de poser les premiers aménagements à court terme.

Je tiens à remercier Béatrice Vessiller pour son implication lors des réunions publiques et ateliers avec les habitants et de sa grande vigilance pour l'avancement de ces différentes opérations. Je salue aussi le travail important qui a été mené par les services et les élus de la Métropole et de la Ville.

Le programme d'aménagements délibéré aujourd'hui vise à apporter des solutions concrètes en matière d'aménagement à court et moyen terme avec un engagement fort de la Métropole sur l'ensemble du mandat à hauteur de 2,3 M€ qui seront complétés par les 1,5 M€ inscrits à la PPI de la Ville de Lyon.

La concertation avec les habitantes et les habitants est encore en cours et elle permettra de préciser les contours exacts de ce projet de réaménagement de la place Gabriel Péri. Elle se poursuivra tout au long du mandat pour accompagner notre action.

Chers collègues, sachez que l'aménagement de l'espace public porté par la Métropole intervient en complémentarité avec d'autres actions que je porte en tant que Maire de Lyon, notamment un renforcement de l'accompagnement médicosocial des personnes en situation précaire et en situation d'addiction, notamment aussi un accent mis sur l'apaisement de la place avec une présence policière renforcée et rendue possible suite à mes demandes d'augmentation des effectifs de la police nationale.

L'action publique sur Péri est spécifique car la nécessité d'apporter des réponses rapides doit s'articuler avec un temps plus long qui est celui d'une amélioration générale sur le secteur. C'est collectivement que nous parviendrons à réussir ce projet de transformation, loin des polémiques.

J'ai pris à bras le corps le sujet de la place Gabriel Péri dès les premières semaines de mon mandat. Avec Véronique Dubois Bertrand et Fanny Dubot, les deux Maires d'arrondissement, avec le Président de la Métropole et du SYTRAL, avec monsieur le Préfet, mais surtout, avec les habitants, les conseils de quartier, les associations, les écoles, les commerçants, je l'ai déjà dit.

Pour finir, je voudrais dire mon attachement à la Guillotière. Ce quartier qui a vu passer de grands noms, artistes, notamment, est bien l'un de nos quartiers emblématiques.

Territoire historiquement lieu d'arrivée de populations en provenance d'autres régions et d'autres pays, la Guillotière se caractérise par son caractère cosmopolite et populaire. Notre enjeu est de consolider ces caractéristiques tout en répondant aux problématiques majeures aiguës qu'il rencontre.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est à la Vice-Présidente Vessiller.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Merci chers collègues de ce débat sur le quartier de la Guillotière.

Effectivement, je comprends que vous puissiez être déçus que l'on ne vous présente pas là un projet global, mais comme vient de le dire monsieur le Maire de Lyon, nous sommes bien dans une réflexion qui porte sur une approche intégrant tous les volets -l'accompagnement social, la sécurité, le commerce et la santé- mais aujourd'hui, nous avons préféré proposer une action à court terme parce que nous avons besoin de voter des crédits d'investissement pour un certain nombre d'aménagements urbains, mais évidemment, cela ne nous dédouane pas de tout le travail qui est mené en parallèle et en complément.

Pour vous rassurer, nous nous sommes bien appuyés sur l'étude Suretis, nous avons bien l'étude des scénarios de démolition totale ou partielle du Clip et la Ville de Lyon a engagé les ateliers de concertation courant 2021. Donc, tout cela est versé aux réflexions et à l'élaboration d'un plan d'action. Et si nous n'annonçons pas encore de décision sur le Clip, par exemple, c'est qu'effectivement la décision est assez complexe. Nous y travaillons et nous aurons à prendre des décisions prochainement.

Pour autant, on n'a pas besoin de voter des crédits pour poursuivre les actions de résorption de l'habitat indigne. Renaud Payre vient d'en parler et il y a un certain nombre d'opérations qui sont déjà engagées et d'autres qui vont l'être parce que ces immeubles vacants, insalubres et indignes contribuent effectivement au sentiment d'abandon ou de déshérence du quartier. Et pour cela, il est important de réhabiliter ces logements et d'y faire venir de nouveaux habitants.

Nous sommes attachés aussi, monsieur le Maire vient de le dire, au caractère populaire de ce quartier effectivement très multiculturel. Nous réaliserons les premiers aménagements urbains après avoir tiré le bilan de la concertation qui se termine dans quelques jours, et on verra bien ce qu'on retient des propositions qui ont été soumises à la concertation. Nous pensons qu'un certain nombre de ces opérations d'aménagement vont redonner de l'espace public à des usages autres que ceux qu'on ne souhaite pas effectivement.

Les opérations qui vont être menées le week-end prochain, comme celles qui ont été menées le week-end dernier, d'occupation de l'espace public par un certain nombre d'autres activités -et qui ont plutôt bien marché l'été dernier et le week-end dernier- sont toutes des choses positives, pour faire en sorte que le quartier retrouve une dimension d'espace public partagé, apaisé, pour l'ensemble des habitants et pas seulement les habitants puisque la particularité de ce quartier, c'est qu'il draine des populations de toute la Métropole qui viennent y faire leurs achats dans un certain nombre de commerces de la rue Paul Bert, de la rue de Marseille, etc. Là, je crois qu'on a, les uns et les autres, envie que ce caractère très diversifié puisse être préservé, mais dans un apaisement et une qualité de vie à la fois des habitants, des riverains, des commerçants et des usagers divers et variés qui viennent de toute la Métropole.

Donc, je vous rassure, c'est une première étape et nous en aurons d'autres pour reparler de la Guillotière, espace à vivre. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Chers collègues, les enjeux de sécurité sont naturellement essentiels sur la Métropole de Lyon -on parle de la place Gabriel Péri- mais également à beaucoup d'endroits sur le territoire.

Quand j'échange avec les Maires du territoire, je ne vois que des Maires, où qu'ils soient, quel que soient leur bord politique qui augmentent les moyens mis pour la sécurité, que ce soit en termes de policiers municipaux, parfois en termes de vidéosurveillance, mais en tout cas, tous les Maires du territoire, ces dernières années ou actuellement, quand ils viennent d'être élus, augmentent les moyens mis sur la sécurité avec des résultats qui ne sont, d'ailleurs, pas toujours ceux qu'on pourrait espérer, mais en tout cas, la volonté est là.

Et Place Gabriel Péri, indiscutablement, comme vous l'avez tous reconnu, la situation est ancienne et oui, elle s'est dégradée après le premier confinement. Et la lassitude et la colère des habitants et des commerçants sont naturellement légitimes.

Sur ce dossier, nous travaillons tous ensemble. Il a été dit que l'État serait critiqué. Je le dis, sur ce dossier, l'État est à nos côtés et fait ce qu'il peut faire. La Ville de Lyon n'a jamais eu une action aussi forte. Jamais un Maire de Lyon n'a eu une volonté aussi affirmée de s'investir personnellement sur le dossier de la place Gabriel Péri.

La Métropole a naturellement toute sa place également, comme le Vice-Président Renaud Payre l'a rappelé, sur l'accompagnement social, sur les aménagements urbains, la Vice-Présidente l'a également détaillé. C'est en travaillant tous ensemble, hors des polémiques ou des raccourcis, que nous y arriverons.

Je ne veux pas refaire le retour sur le passé pour dire ce que l'on a trouvé ou pas trouvé quand on est arrivés aux commandes, mais on ne peut pas naturellement résoudre ce problème en 15 ou 16 mois une fois arrivés. J'espère qu'on pourra le résoudre, mais il n'est pas simple et quand on voit les propositions concrètes qui sont apportées au débat, mais il va continuer ici, peut-être lors de prochaines séances, dès jeudi au conseil municipal de Lyon.

Il n'y a quand même pas énormément de propositions concrètes. La démolition du Clip est une possibilité. D'abord, il faut faire une DUP qui n'a pas été faite, donc ce sont 8 à 12 ans avant de pouvoir faire quelque chose, si c'est la solution qui était retenue. On ne peut pas attendre naturellement ce temps pour agir sur la place Gabriel Péri. Et je le redis, c'est une volonté politique forte aussi de la Métropole de Lyon d'accompagner la Ville et l'État pour améliorer la qualité de vie des habitants. Voilà, chers collègues.

Non, je vois d'autres interventions, mais chacun a pu s'exprimer. Vous continuerez...

**M. le Conseiller COLLOMB** : Je suis mis en cause.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Collomb, je n'ai mis personne en cause et bien au contraire, je n'ai pas parlé de chantier fictif ou de beaucoup d'autres choses que j'aurais pu faire.

**M. le Conseiller COLLOMB** : Je vous demande deux minutes.

(Huées)

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Collomb, votre groupe est intervenu et on y reviendra une prochaine fois... Tout à fait, à la Mairie de Lyon.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° 2021-0877 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - ZAC du Vallon des hôpitaux - Approbation du dossier de réalisation de la ZAC, de la convention financière fixant les participations de la commune et de la Métropole de Lyon - Approbation du projet de PEP - Approbation de la convention-type de participation financière des constructeurs au financement des équipements publics et de la convention avec l'opérateur SAGS concernant le lot E0 - Autorisation d'engagement complémentaire - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0877. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Nous sommes sur le Vallon des hôpitaux à Saint-Genis-Laval.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur** : Il s'agit du dossier de réalisation de la ZAC du Vallon des hôpitaux qui est un grand projet urbain autour du métro B qui arrivera dans ce secteur-là fin 2023 et pour lequel un projet a été élaboré il y a maintenant deux ans. Donc, on est donc en phase d'approbation, du dossier des réalisations de la ZAC, puisqu'il s'agit de confirmer à la fois la programmation urbaine en termes de logements avec une part de 60 % de logements abordables, la partie tertiaire et activités, la partie équipements publics et le niveau de participation des constructeurs qui opéreront dans cette ZAC.

Donc, c'est un projet important pour lequel l'approche environnementale et paysagère dans un site aux caractéristiques naturelles sensibles a été très poussée. Ces caractéristiques sont préservées dans le projet urbain, puisque sur plus de 55 hectares, on aura une vingtaine d'hectares d'espaces naturels avec une grande attention portée à ces questions-là et où, la programmation, comme je l'ai dit, sera intéressante sur le plan du logement abordable notamment.

La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller COLLOMB** : Monsieur le Président, cela tombe bien, puisque je reprends la parole.

*(Rires)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous l'avez pour huit minutes, cher Gérard Collomb.

**M. le Conseiller COLLOMB** : Dans tous ces quartiers et dans l'agglomération, nous en avons quelques-uns - j'allais même dire beaucoup- qui dysfonctionnent. Les problèmes de peuplement sont évidemment essentiels. On peut se cacher ce type de questions, mais je crois que l'on ira de pire en pire dans la gestion de cette agglomération.

Lorsque, par exemple, sur le quartier du Vallon des hôpitaux, vous envisagez 60 % de logement social ou, comme vous le dites, abordables, si vous ne regardez pas les problèmes de peuplement vous risquez d'avoir demain, dans ce quartier, les mêmes problèmes que dans un certain nombre d'autres.

Parce que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Lorsque l'on construisait de manière massive à la Duchère des tours et des barres pour loger les populations, lorsque l'on faisait de même aux Minguettes, tout le monde était plein de bonnes intentions, mais derrière, la situation s'est terriblement dégradée.

Elle ne s'est pas simplement dégradée dans l'agglomération lyonnaise. Lorsque j'étais au ministère de l'Intérieur, j'ai visité beaucoup de grandes villes et j'ai vu à quel point nous étions aujourd'hui dans des difficultés. Vous vous souvenez, c'était il n'y a pas si longtemps, lorsque Jean-Pierre Chevènement était ministre de l'Intérieur, il parlait de "sauvageons". Aujourd'hui, qui peut dire que celles et ceux qui, comme le disait monsieur Millet, sèment le trouble dans les quartiers sont des "sauvageons" quand ils sont armés d'armes de poing, de kalachnikov et que

désormais, ils s'en prennent à la police ? Donc, ne pas vouloir poser ce type de problème est évidemment une erreur profonde.

Vous parliez du rapport qui a été fait sur le quartier de la Guillotière et qui a été fait par un ancien commissaire de police qui montre qu'il y a des aspects bâtis, mais pas uniquement, qui analyse par qui est réalisée la délinquance ou la criminalité dans ce type de quartiers. Si l'on veut se cacher la face, demain, on aura les mêmes problèmes.

J'ai vu, par exemple, sur la Guillotière, qu'un certain nombre de personnes qui étaient demandeurs d'asile MNA étaient logées sans accompagnement sur des hôtels, voir dans le Clip en face. Évidemment, quand la police venait, les gars pliaient tout et regagnaient le Clip et les hôtels, mais ils étaient à cinq minutes de la Guillotière, donc dès que la police était partie, ils revenaient. Si on ne pose pas ce type de problème, pas seulement sur la Guillotière, mais dans tous nos quartiers, nous irons vers des difficultés qui seront chaque jour croissantes.

J'en appelle à la responsabilité de chacun parce qu'aujourd'hui, nous sommes, on va dire, au bord du gouffre et je crains que demain, la situation ne devienne totalement incontrôlable, comme elle l'est déjà dans un certain nombre de nos villes.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller LE FAOU :** Monsieur le Président, mes chers collègues, en préalable à mon intervention et pour faire le relais aux interventions précédentes sur le sujet de la Guillotière et pour faire le lien avec l'intervention de monsieur le Maire de Lyon et de madame la Vice-Présidente à l'Urbanisme de la Métropole, je suggère que pour que nous puissions un petit peu dépassionner ce sujet, nous ayons une réunion pour déjà faire le point sur ce qui avait été réalisé sur le précédent mandat avec, bien évidemment les élus qui étaient à l'époque en charge de ces sujets, tant à la Ville qu'à la Métropole. Et je voudrais ici aussi associer mon collègue Jean-Yves Sècheresse qui était en charge de la sécurité à la Ville de Lyon et qui est toujours élu au niveau de la Ville de Lyon, pour qu'on puisse avoir un état exhaustif de tout cela et que l'on puisse, je dirais, travailler raisonnablement ce sujet. Je pense que cela le mérite et il faut dépassionner un certain nombre d'enjeux sur ces questions.

Pour en revenir à la ZAC du Vallon des hôpitaux avec la Saulaie, le Vallon des hôpitaux est l'un des principaux chantiers de ces prochaines années pour notre Métropole avec près de 1 350 logements qui seront donc construits d'ici 2035, l'arrivée prochaine du métro en 2023 qui entraînera la création d'un pôle d'échanges multimodal et de nombreux équipements publics. Ce projet, lancé au cours de la précédente mandature sera un marqueur fort du développement de la Métropole de Lyon dans les prochaines années sur ce secteur de l'agglomération.

Je ne reviendrai pas sur la question du parc relais, malgré le flou artistique que vous entretenez depuis le début sur cette question. Au départ, programmée à 900 places de voitures, certains de vos Vice-Présidents s'exprimant sur 600. Vous aviez donc envisagé une forte réduction du nombre de places et j'en veux pour preuve le flou sur ce sujet en Commission urbanisme ou, pourtant, votre Vice-Présidente qui siège dans la majorité du SYTRAL, n'était pas en capacité de nous en préciser les contours définitifs avant que nous recevions hier, c'est-à-dire sept jours après la Commission, la programmation définitive de ce parc de stationnement à 848 places de voitures, dont quelques-unes seront réservées à des covoitureurs.

Espérons que nous n'aurons pas de nouvelles mauvaises surprises dans les semaines à venir et que certains membres de votre majorité ne vous feront pas encore faire marche arrière sur ce sujet.

Je saisis aussi l'opportunité de cette délibération pour vous faire part de mon inquiétude, car, en sus des projets que nous vous avons laissés en héritage, vous n'affichez quasiment aucun grand projet d'urbanisme à un horizon de 15 à 20 ans, comme nous avions pu le faire sous les précédentes mandatures avec les projets de la Confluence, de Gerland, de Part-Dieu ou encore du Carré de Soie qui verrons leur terminaison d'ici la fin du mandat, qui plus est quand vous coupez les ailes d'un projet comme celui de la Part-Dieu.

Et les grands projets urbains que vous lancez ne sont que des projets issus de la précédente mandature. Or, vous affichez des ambitions réaffirmées de production de 8 500 logements par an, donc 6 000 logements sociaux ou en BRS (bail réel solidaire). Comme vous le savez sans doute, les chiffres le montrent, la production actuelle rencontre quelques difficultés, mais je ne vous en ferai pas complètement le procès car je sais que nous traversons une période complexe à la jonction de plusieurs phénomènes : dureté foncière, crise Covid, crise du coût des matériaux et aussi et enfin, une mise en route de nouveaux exécutifs locaux complexes avec beaucoup de réinterrogations, de projets qui sont soumis en permanence à des *stop and go*, je pense notamment sur la Ville de Lyon.

Mais revenons-en à cette délibération. Je m'interroge de la répartition des constructions résidentielles dans cette ZAC. Vous avez décidé de consacrer 60 % des 1 350 logements à du locatif social et à de l'accession abordable en BRS. D'une part, la moitié de ces 60 % de logements sociaux et abordables seront réalisés en BRS. Nous ne

sommes pas bien évidemment opposés au bail réel solidaire. Nous l'avons créé et comme les projets urbains antérieurs, vous en bénéficiez.

Mais je veux cependant rappeler ici qu'un couple avec deux salaires égaux et un enfant à charge ne doit, par exemple, pas dépasser environ 1 410 € net par mois et par personne pour être éligible au bail réel solidaire. À titre de comparaison, le salaire médian en France est de 1 940 € net.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci de conclure.

**M. le Conseiller LE FAOU** : Vous n'avez pas coupé la parole à monsieur le Maire, tout à l'heure, quand il a dépassé son temps et vous n'avez pas le quorum dans cette assemblée, si nous quittons l'assemblée, vous n'avez pas le quorum et vous n'êtes pas en mesure de délibérer monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Écoutez, je vous demande de conclure, donc ne perdez pas de temps.

**M. le Conseiller LE FAOU** : Faites la même chose avec le Maire de Lyon.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Le Faou, je vous demande de conclure une nouvelle fois, donc si vous voulez encore finir en trente secondes, allez-y.

**M. le Conseiller LE FAOU** : J'ai plus que cela et je prendrai tout mon temps, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Donc, vous ne respectez pas les prises de parole de cette assemblée.

**M. le Conseiller LE FAOU** : J'ai pris un temps de parole pour compléter tout à l'heure l'intervention de ma collègue sur la Guillotière et pour demander un temps de réunion. Et sachez que si nous quittons la salle, vous n'êtes pas en capacité de pouvoir délibérer parce que vous n'avez pas le quorum.

**M. LE PRÉSIDENT** : Mais monsieur, gardez vos menaces, finissez votre intervention et apprenez à compter.

**M. le Conseiller LE FAOU** : D'autre part, l'autre moitié des 60 % sera réservée à du logement locatif social. C'est une bonne chose car cela correspond aux objectifs du PLU-H. Je rappelle ici que le niveau de revenu plafond pour le même ménage -un couple avec un enfant en logement PLUS (prêt locatif à usage social)- est de 1 401 € net par personne et par mois.

En définitive, vous allez reproduire les erreurs d'un passé lointain en concentrant dans un même quartier un nombre important de ménages avec de faibles revenus et en même temps, vous allez rendre l'accès plus difficile au logement dans ce quartier aux classes moyennes qui, au final, en seront absentes. Car en définitive, vous allez réaliser un quartier à deux vitesses, d'un côté, ceux qui ont des ressources faibles et de l'autre, ceux qui en ont beaucoup, car, vous le savez, il y a une péréquation à financer et les professionnels vous l'ont encore rappelé dernièrement.

Soyons clairs : un ménage qui gagnera un peu plus que le SMIC pourra difficilement accéder à 60 % des logements de cette ZAC sans pour autant être particulièrement aisés financièrement pour accéder à la propriété.

Madame la Vice-Présidente a plaidé en Commission urbanisme une différence de vision. Je souhaite simplement rappeler que jusqu'à présent, notre objectif a toujours été d'avoir un mix équilibré entre l'accession à la propriété, l'accession à prix maîtrisés...

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci.

**M. le Conseiller LE FAOU** : ...le plan 3A que vous avez clôturé, le BRS, le logement libre intermédiaire que vous n'aimez pas car porté par des investisseurs institutionnels...

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Le Faou.

**M. le Conseiller LE FAOU** : ...comme la CDC habitat social ou encore Action logement, et le logement social classique. Bref, une large palette de produits très diversifiée...

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien.

**M. le Conseiller LE FAOU** : ...répondant vraiment à la mixité sociale à laquelle nous aspirons tous. C'est comme cela que nous pouvons créer réellement de la mixité sociale partout dans la Métropole, plutôt que de simplement essayer de faire du chiffre, comme vous cherchez à le faire avec le BRS.

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien.

**M. le Conseiller LE FAOU** : Le BRS est une bonne chose.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Le Faou, ce n'est pas possible.

**M. le Conseiller LE FAOU** : Laissez-moi terminer, monsieur le Président, s'il vous plaît.

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous avez dépassé de trois ou quatre minutes déjà.

**M. le Conseiller LE FAOU** : Vous n'avez pas coupé les autres.

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous voulez y passer la nuit ?

**M. le Conseiller LE FAOU** : Notamment dans l'hypercentre de l'agglomération et c'est dans ce sens que nous l'avons créé. Comme nous évoquons un projet situé à proximité de l'hôpital Lyon Sud, le BRS, comme tout bon médicament, dans notre politique du logement, dans certains cas, il ne faut pas dépasser la dose prescrite...

**M. LE PRÉSIDENT** : J'aurais aimé vous répondre monsieur Le Faou.

**M. le Conseiller LE FAOU** : ... car le remède sera alors pire que le mal, y compris pour nos finances.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Vous parlez chiffres. Indiscutablement, dans la Métropole, personne ne peut le contester, depuis 2017, on construit moins. Personne ne peut contester que pour construire du logement, il faut quelques années. Donc, je constate simplement que la politique menée depuis 2014 a conduit à moins construire sur l'agglomération.

Ensuite, vous dites que l'on n'a pas de projet futur et vous dites Confluence et Gerland, projets magnifiques au demeurant, mais ils se sont faits en quelques mois ? Et des projets futurs, on en a beaucoup. Il y a La Loupe à Albigny-Couzon qu'on est en train de lancer avec les deux Maires concernés. Il y a le Technicentre de La Mulatière, il y a, à Villeurbanne, le terrain Bobst que l'on a acheté dernièrement. Il y a encore toute l'étude que nous avons lancée sur la Porte des Alpes. Donc, il y aura naturellement d'autres projets importants et nous pourrons naturellement avancer et construire des logements et c'est un objectif.

Ensuite, monsieur Collomb, je n'ai pas forcément tout suivi parce que vous êtes un peu revenu sur Gabriel Péri, mais il m'a semblé vous entendre parler de parallèles entre le futur quartier du Vallon des hôpitaux, la Duchère, les Minguettes et la kalachnikov. Tout cela fait un peu peur.

Cet équilibre que nous avons fait avec les Vice-Présidents Renaud Payre et Béatrice Vessiller et la Maire de Saint-Genis-Laval est équilibré. Parce que 30 % de logements sociaux à la location, 30 % de BRS et 40 % de logements privés, c'est un équilibre qui est plutôt bénéfique. Oui, il faut construire des logements sociaux. Et le BRS va permettre à plusieurs centaines de foyers d'avoir accès à la propriété, ce qu'ils n'auraient pas la possibilité, sans le BRS puisqu'il permet d'acheter environ à la moitié du prix du marché, puisque l'on n'achète que le bâti et que derrière, il y a un coût de location pour le foncier.

Ensuite, un mot quand même sur le parking relais parce que quand même, il était prévu ce parking relais : 900 places de voitures prévues et 200 places de vélos. J'ai un courrier du 6 octobre 2020 de la Maire de Saint-Genis-Laval qui était naturellement dans le Copil du Vallon des hôpitaux, nouvellement élue, comme nous, et qui a souhaité réinterroger un certain nombre de choses.

Donc, elle prend donc acte de la répartition des logements, des 60 %. Nous sommes aussi en accord. Je remercie le Vice-Président Fabien Bagnon d'avoir travaillé sur ce dossier pour que le prolongement de l'avenue de Gadagne soit réservé aux transports en commun et aux modes doux et sur le parc relais, elle me demande de réduire de 900 à 400 places pour les voitures. Vous voyez, il n'y a pas que cette majorité qui veut réduire les places de voitures à Saint-Genis-Laval, mais il y a aussi la Maire de Saint-Genis-Laval. Donc, nous l'avons étudié.

L'arbitrage qui a été fait au SYTRAL est de rejeter la demande qui consistait à réduire la taille du parking relais, puisque c'était la demande initiale de la Maire de Saint-Genis-Laval, pour maintenir le bâtiment existant. Par contre, nous avons remodifié la répartition entre voitures et vélos. De initialement 900 places de voitures et 200 places de vélos, nous sommes passés, vous l'avez dit monsieur Le Faou, à 848 places de voitures et 450 places de vélos, donc, finalement, d'une capacité de 1 100 places, à plus de 1 300 places.

Et puisque l'on parle beaucoup des parcs relais, dans le mandat précédent, j'ai quand même regardé ce qui avait été fait. À part la suppression du parc relais de Gerland de 450 places, qui n'était d'ailleurs pas forcément une mauvaise chose là où il était situé, je n'ai pas vu non plus grand-chose sur ces politiques. Donc, j'appelle chacun à quand même faire preuve de mesure sur ce dossier.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° 2021-0878 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Secteur Vaillant Couturier sud - Convention de projet urbain partenarial (PUP) entre la société SNC LNC YODA Promotion, la Ville de Vénissieux et la Métropole de Lyon - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0878 avec un avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller LE FAOU** : Monsieur le Président, c'est encore moi.

*(Rires)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Respectez votre temps de parole, monsieur Le Faou.

**M. le Conseiller LE FAOU** : Très bien. En complément de mon intervention précédente, je veux vous rappeler que vous bénéficiez de bons outils mis en place sous la précédente mandature, et notamment dans le cas présent, d'un périmètre de prise en compte de projets élaboré conjointement avec la Métropole, la Ville de Lyon, en lien avec le 8ème arrondissement, et la Ville de Vénissieux, notamment Yolande Peytavin qui est adjointe à l'Urbanisme, ainsi que les procédures de projets urbains partenariaux qui existaient donc sous la précédente mandature.

Au travers de ces délibérations successives - il y en a deux parce qu'il y en a une qui concerne Fontaines et l'autre, Vénissieux- nous voyons la poursuite d'une politique de financement des équipements publics en lien avec des opérations d'aménagements immobilières, ce dont nous nous félicitons, car, quand c'est bien, il faut aussi le dire, surtout lorsque vous employez des outils et des procédures que nous avons lancés sous le précédent mandat.

Pour illustrer mon propos, monsieur le Président, je reviens sur les 10 M€ d'aides aux communes que vous nous ressassez depuis hier comme un totem, mais 10 M€, monsieur le Président, à répartir sur 59 communes, cela fait à peine 170 000 € par commune.

Demandez à un Maire ce qu'il peut financer avec 170 000 €. En réalité, pas grand-chose. Et comparez cela à ce que peut produire un projet urbain partenarial en termes de financements. Jugez sur Fontaines-sur-Saône, pas moins de 759 000 € HT de financements dégagés pour la commune et sur Vénissieux, il s'agira de 238 000 € qui seront levés au profit des investissements communaux alors qu'il s'agit d'une petite opération.

Dans les deux cas, quand bien même vous ayez eu à disposition une TA (taxe d'aménagement) majorée à son taux maximum, vous n'auriez jamais levé autant de financements et cela ne coûte rien, ni aux contribuables, ni aux collectivités, juste un peu de temps d'ingénierie communale et métropolitaine.

Certes, vous allez nous rétorquer que vous travaillez à l'élaboration expérimentale de deux ou trois périmètres sur la Métropole de taxes d'aménagement renforcée, mais pour en avoir fait déjà l'exercice à blanc sous le précédent mandat, je peux vous faire la preuve que son rendement sera limité et que la question de la répartition entre communes et Métropole se posera avec, entre autres, la question d'égalité entre les communes qui en bénéficieraient et celles qui n'en bénéficieraient pas.

La semaine dernière, au SYTRAL, sous votre autre casquette de Président, vous avez acté le tracé définitif des nouvelles lignes de tramway T6 nord, T9 et T10. On le sait tous, par expérience : la mise en place de nouvelles

lignes de transports en commun est un moteur puissant de transformation urbaine. Nous avons pu le constater ces dernières années. Il convient donc de piloter ces mutations et de faire en sorte qu'une partie de la rente foncière revienne aux collectivités, notamment les communes, car elles subissent généralement de plein fouet les besoins en équipements.

Alors monsieur le Président, n'hésitez pas à poursuivre la voie tracée par vos prédécesseurs dans l'utilisation des bons outils que sont le périmètre de prise en considération de projets et le projet urbain partenarial, notamment en analysant les secteurs de mutabilité foncière le long des faisceaux des trois lignes, mais aussi sur d'autres communes où la mutabilité foncière est prégnante. Si certains, dans votre majorité, soutiennent en sourdine une voix décroissante consistant à attendre que les mutations ne se fassent pas, mais elles se réaliseront quoi qu'il arrive, car cela reste inhérent d'une part, aux besoins importants en logement et d'autre part, à l'effet de levier que présente, entre autres, la réalisation de nouvelles lignes de tramway sur le territoire et aussi l'attractivité générale de notre Métropole.

J'ai multiplié, ces derniers temps, des interventions en commission à l'intention de votre Vice-Présidente sur ce sujet, mais comme sur bien d'autres, il est toujours très compliqué d'avoir une écoute et un retour sur ces sujets. Alors, monsieur le Président, n'hésitez pas à les bousculer, n'ayez pas peur d'anticiper ces mutations et affichez vos ambitions le long de ces faisceaux de transport en cohérence avec vos ambitions en matière de production de logements et surtout, avec ces outils qui vous permettront de drainer des financements en direction des communes concernées qui en ont bien besoin, sans qu'il n'en coûte pour les contribuables et les finances métropolitaines et communales. Il serait maintenant intéressant de faire en sorte que ces périmètres soient mis à l'étude et que nous puissions assez rapidement délibérer sur le sujet pour anticiper les mutations à venir.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci du respect du temps de parole et de votre soutien à ce projet. Monsieur Cochet, je ne donne plus la parole à ceux qui ne l'avaient pas demandée.

**M. le Conseiller COCHET** : Nous avons un problème de quorum. Je vois le Maire de Lyon qui s'en va. Si le quorum n'est pas présent, nous ne serons pas amenés à délibérer dans cette situation.

**M. LE PRÉSIDENT** : Soit vous nous demandez de recompter le quorum qui, je vous le rappelle, est à 50. Il est très largement possible. Ne vous inquiétez pas, on a des élus qui sont en salle parce qu'on a respecté les jauges qu'on a données, donc il y a plein d'élus qui peuvent entrer.

**M. le Conseiller COCHET** : Je demande le quorum.

**M. LE PRÉSIDENT** : Demandez le quorum, mais il se fait en début de délibération, donc je vais passer au vote et on fera le quorum juste après.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

*Les élus de l'opposition quittent la salle à 16 h 25.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous étions à la numéro 2021-0878. Un peu de patience, il n'en reste plus que trois.

Je rappelle que le quorum est fixé à 50 élus. Je rappelle qu'après un accord unanime des Présidents de groupes, il avait été acté que l'on avait une jauge à 60 % pour limiter les risques sanitaires. Donc on va naturellement refaire le quorum et attendre quelques minutes que ce quorum soit atteint pour voter les trois dernières délibérations.

Écoutez, je continue puisque le quorum est naturellement atteint. Tout le monde voit que nous sommes plus de 50.

---

**N° 2021-0880 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Cycle de l'eau - Instauration d'un droit de préemption urbain (DPU) dans les périmètres de protection rapprochée (PPR) des prélèvements d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0880 avec un avis favorable de la commission.

J'ai une demande d'intervention du groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

**M. le Conseiller LEGENDRE** : Monsieur le Président, c'est l'occasion pour nous d'apporter un soutien à tous les riverains et toutes les associations pour la protection de l'environnement qui subissent les nuisances de l'entreprise Béton Lyonnais à Décines qui se trouve dans le périmètre de captage de secours de la Rubina. À vrai dire, nous avons été très surpris que la Préfecture autorise, très récemment, l'entreprise Béton Lyonnais à réaliser un nouveau forage dans le périmètre de captage et que la Préfecture et la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) viennent d'autoriser que cette activité industrielle puisse continuer dans notre périmètre, en sachant que l'on est à la fois concernés par un périmètre de protection de captage d'eau potable, mais aussi dans un périmètre PENAP, de protection naturelle et agricole périurbain.

Je voulais vraiment attirer l'attention des Conseillers métropolitains sur ce point et notre désaccord total avec la décision récente de la Préfecture.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il y avait une intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile. Je pense qu'elle est retirée.

Est-ce que madame la Vice-Présidente Anne Groperrin souhaite apporter un élément de réponse ?

**Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN, rapporteur** : Oui, rapidement, je partage votre étonnement. Néanmoins, on a tenté de s'opposer à ce forage, mais il n'est pas dans le périmètre rapproché. Il est dans le périmètre éloigné. Donc, la Préfecture a toute latitude pour juger de sa pertinence. Ce qui est très étonnant, c'est qu'on est, effectivement, sur un territoire PENAP sur lequel, effectivement, l'entreprise Béton Lyonnais a des pratiques qui posent vraiment question du point de vue environnemental depuis longtemps.

Vous le savez, je me suis beaucoup intéressée à ce dossier et je continue, d'ailleurs, à le suivre et nous reprendrons donc contact avec la Préfecture pour voir prochainement ce que nous pouvons faire à nouveau. Mais, en tous cas, sur le forage, nous n'avons pas de levier d'intervention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

---

**N° 2021-0906 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Secteur place de Milan - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0906 avec un avis favorable de la commission.

Il y avait une intervention du groupe Inventer la Métropole de demain. Je suppose qu'elle a été retirée.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté, M. DEBÛ Raphaël, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société ICF Sud-Est Méditerranée, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° 2021-0788 - déplacements et voirie** - Mission d'information et d'évaluation relative à la qualité et l'adaptation des infrastructures routières au regard des besoins de développement de la Métropole de Lyon - Demande de création - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous attaquons la dernière délibération.

Je voudrais d'abord remercier tous les élus qui sont restés jusqu'au bout du Conseil aujourd'hui. Je remercie à nouveau nos services et la DAAJA pour le travail effectué.

Donc, il s'agit de la demande de création d'une mission d'information et d'évaluation déposée par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile qui *a priori* ne souhaite pas présenter sa demande. Il y avait également une intervention pour le groupe Progressistes et républicains et une pour le groupe Les écologistes.

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Il y a en a une pour le groupe Les écologistes.

**M. le Conseiller MONOT** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, en effet, je vais quand même répondre. Le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, comme le règlement intérieur le permet, a fait la demande de création d'une mission d'information et d'évaluation relative "*à la qualité et l'adaptation des infrastructures routières au regard des besoins de développement de la Métropole de Lyon.*"

Alors, je constate le peu d'intérêt que ces élus portent eux-mêmes à leur demande, ayant déjà toutes et tous quitté notre Conseil avant la fin des débats.

Je vais quand même leur répondre, mais je regrette ce manque de sérieux et de responsabilité.

Des échanges ont eu lieu en commission. Ils ont montré que la demande ne pouvait être satisfaite en l'état et nécessitait d'être précisée et élargie.

L'approche monomodale des déplacements ne peut, en effet, pas suffire à étudier les déplacements de façon satisfaisante et la dimension prospective évoquée, le développement de la Métropole, ne pourrait être traité par une telle mission d'information.

Nulle volonté de notre part de brider les débats sur ces sujets importants, au contraire. Monsieur Grivel, hier, vous regrettiez des commissions durant parfois trois heures. Oui, c'est le cas. C'est là que se tiennent ces discussions riches et passionnantes qui permettent d'échanger sur ces sujets importants.

Ainsi, de nombreux sujets abordés dans cette demande sont régulièrement traités en Commission déplacements et voirie et ont fait ou pourront faire l'objet de points d'information spécifiques. Ce fut, par exemple, le cas le 28 juin pour les ponts et tunnels évoqués dans la demande avec la présentation de la stratégie générale des ouvrages d'art et les intentions d'intervention sur le mandat. Ce sera prochainement le cas aussi avec le bilan de la sécurité routière, la ville 30, la vision zéro, poursuivie pour garantir la sécurité de tous et toutes sur les rues de notre Métropole.

Ils affirment qu'une situation de thrombose se serait établie dans notre Métropole, du fait de l'évolution et de la répartition de la voirie routière entre véhicules légers, transports en commun et pistes cyclables. Alors, je n'entrerai pas ici dans le débat de fonds, mais il y aurait beaucoup à dire sur cette vision restrictive des mobilités, sur la situation des années précédentes, sur la désaffection des transports en commun qui persiste post-Covid, ou

encore, sur l'urbanisme transitoire mis en place avec raison au mandat dernier et pérennisé par le Vice-Président Fabien Bagnon.

Là aussi, toutes ces données pourront être préparées, étudiées, présentées et discutées en Commission voirie. Nous sommes évidemment tout à fait d'accord, si le temps des commissions ne suffisait pas, à organiser des réunions d'échanges supplémentaires pour débattre sereinement de ces sujets.

Enfin, il y a, dans la demande, un volet plus prospective qui nécessite une approche multimodale, sans doute en requestionnant les hypothèses d'évolution démographique et économique du SCoT. Quelques années après le plan de déplacements urbains établi en 2017, à l'heure où l'établissement public SYTRAL et la Métropole vont engager le travail important du futur plan de mobilité, une telle mission de six mois n'aurait pas de sens.

Face à cette demande partielle, laissant craindre un travail partial, la Commission n'a pas souhaité étendre d'avis, renvoyant à des discussions ultérieures. Nous appelons donc aujourd'hui à rejeter cette demande inchangée et nous proposons de traiter les demandes d'information dans le cadre de la Commission déplacements et voirie et d'aborder le volet prospectif dans le cadre des travaux du plan de mobilité auquel le Conseil de la Métropole et ses groupes politiques pourront être pleinement associés.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur le Président de la Commission. J'ajoute que nous aurons le PDM (plan de mobilité) à discuter entre 2022 et 2024 où il sera tout à fait possible d'aborder ces sujets. Je vous demande donc de rejeter cette demande.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Rejetée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons terminé notre ordre du jour. Le prochain Conseil se tiendra les lundi 24 et mardi 25 janvier 2022. Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

*La séance levée à 16 heures 35.*

## Annexe 1 (1/17)

### Résultats des votes

#### - Vérification du quorum (13/12 matin) -

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	6	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	23	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>122</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### - Procédure d'urgence relative aux dossiers n° 2021-0908 et 2021-0909 : approbation de principe -

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	2	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>133</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### N° 2021-0908 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement, d'une cave et d'un garage situés 17 rue Suzanne Melk dans la copropriété La Caravelle

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	6	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	6	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	23	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	6	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>126</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

#### N° 2021-0909 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés 4 rue Hélène Boucher

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	6	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	6	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	23	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	6	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>126</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

#### N° 2021-0841 - Cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035 - Axes directeurs

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	9	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	3	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	30	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	1	0
<b>Totaux</b>		<b>97</b>	<b>39</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

## Annexe (2/17)

**N° 2021-0842 - Création de la Régie publique de l'eau potable - Approbation des statuts - Désignation des représentants de la Métropole - Désignation du directeur - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets - VOTE SUR LE RAPPORT**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	3	6	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	0	9	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	2	0	28	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	2	0
<b>Totaux</b>		<b>97</b>	<b>6</b>	<b>39</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0842 - Création de la Régie publique de l'eau potable - Approbation des statuts - Désignation des représentants de la Métropole - Désignation du directeur - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets - VOTE SUR LA DÉSIGNATION**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	3	1	7	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	2	0	27	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>108</b>	<b>1</b>	<b>34</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0843 - Régie publique de l'eau potable - Organisation de la phase de préfiguration - Convention de gestion pour l'année 2022**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	11	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	0	9	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	28	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Abstention	0	0	10	0
<b>Totaux</b>		<b>86</b>	<b>39</b>	<b>19</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0844 - Service public de production et de distribution d'eau potable - Avenant n°4 - Protocole de fin du contrat de délégation de service public (DSP)**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	11	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	0	10	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Abstention	0	0	9	0
<b>Totaux</b>		<b>115</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0823 - Rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Plan d'actions 2021-2023**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	23	0	3	2
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>137</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

## Annexe (3/17)

## N° 2021-0839 - Rapport Transitions et résilience - Edition 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	prend pas part au vote	0	0	0	10
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	prend pas part au vote	0	0	0	23
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	5	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>101</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33</b>

## N° 2021-0824 - Débat d'orientations budgétaires 2022 - Tous budgets

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	prend pas part au vote	3	0	0	7
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	2	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	23	0	0	8
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>129</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>15</b>

## N° 2021-0790 - Approbation du schéma de développement du tourisme responsable pour la période 2021-2026

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	6	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>140</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0791 - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Approbation du schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) pour la période 2021-2026

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	0	0	9	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>136</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0795 - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Création de 2 pôles d'entrepreneurs - Fonciers et études - Individualisations partielles d'autorisations de programmes

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>137</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe (4/17)

## N° 2021-0803 - Schéma de promotion des achats responsables (SPAR) - Adoption du programme d'actions de la Métropole de Lyon

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>145</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0866 - Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Arrêt du bilan de concertation

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	0	2	8	0
La métropole pour tous	Non défini	1	0	1	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	0	11	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	1	29	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>90</b>	<b>31</b>	<b>20</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0867 - Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Arrêt du projet

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	0	2	9	0
La métropole pour tous	Abstention	0	0	2	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	0	11	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	1	27	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>92</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0810 - Politique d'hospitalité - paragraphes a), c) et d) du 1° du DELIBERE (subvention de 47 000 € au FNDSA pour l'action de suivi social et médico-social organisée sur le site de Lassagne à Caluire et Cuire ; subventions d'équipement à la Fondation de l'armée du salut et à FNDSA ; subventions dans le cadre du contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	3	0	8	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	26	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>127</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>1</b>

## N° 2021-0810 - Politique d'hospitalité - paragraphes b) et e) du 1° du DELIBERE (subvention de 332 000 € au FNDSA pour la prise en charge des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans organisée sur le site des Grandes Voisines à Francheville-Craponne ; conventions de subventions)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	4	0	7	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	0	2	24	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>100</b>	<b>2</b>	<b>31</b>	<b>1</b>

## Annexe (5/17)

## N° 2021-0810 - Politique d'hospitalité - projet de délibération à jour des divisions adoptées

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	4	0	7	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	3	2	7	6
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>106</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>7</b>

## N° 2021-0810 - Politique d'hospitalité - reste du DELIBERE.

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	4	0	7	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	53	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	4	0	11	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>107</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>1</b>

## - Vérification du quorum (14/12 matin) -

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	3	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	5	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	49	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	3	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	16	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>93</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0773 - Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1er août 2021 au 31 octobre 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	18	0	1	8
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	1	0
<b>Totaux</b>		<b>123</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>8</b>

## N° 2021-0774 - Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 29 juillet 2021 et le 15 octobre 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 -

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	18	1	8
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	1	0
<b>Totaux</b>		<b>105</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>8</b>

## Annexe (6/17)

## N° 2021-0907 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes - Prévention et gestion des déchets - Exercices 2015 et suivants

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	20	0	1	8
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	6	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>128</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>8</b>

## N° 2021-0827 - Modification de la délibération du Conseil n° 2020-0216 du 5 octobre 2020 portant programme de financement obligatoire Euro Medium Term Notes (EMTN) - Application de la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 portant délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon au Président

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	24	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>138</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0830 - Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>140</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0835 - Règlement des frais occasionnés pour les déplacements temporaires des agents de la Métropole de Lyon et instauration du forfait mobilité durable

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>145</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0775 - Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) se substituant à l'actuel Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Accord unanime sur les participations financières des membres à verser à l'AOMTL pour l'exercice 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	26	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>107</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe (7/17)

**N° 2021-0776 - Conseil d'administration de l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) se substituant à l'actuel Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation des représentants de la Métropole**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Non défini	0	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	3	0
Métropole en commun	prend pas part au v	1	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Non défini	0	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Non défini	0	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Non défini	0	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>81</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

**N° 2021-0778 - Saint-Priest - Vénissieux - Plateforme logistique multimodale Saint-Priest-Vénissieux - Travaux d'aménagement de performance - Attribution d'une subvention d'investissement à SNCF Réseau - Approbation de la convention de financement partenariale entre SNCF Réseau, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'État et la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	23	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>133</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0779 - Etoile ferroviaire lyonnaise (EFL) - Régularisation comptable et administrative - Attribution d'une subvention d'équipement à SNCF Réseau - Approbation de la convention partenariale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	2	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0782 - Plan Oxygène - Zone à faibles émissions mobilité (ZFEm) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions - Abrogation partielle des délibérations du Conseil n° 2020-0133 du 27 juillet 2020 et n° 2021-0565 du 21 juin 2021**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	22	0	0	5
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>138</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>

## Annexe (8/17)

**N° 2021-0789 - Assemblée générale du groupement d'intérêt public (GIP) Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique (CRAIG) - Désignation de représentants de la Métropole**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	0	0	3	0
La métropole pour tous	Non défini	0	0	0	0
Les écologistes	Pour	38	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	2	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	2	0	6	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	0	0	31	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	6	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>68</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0793 - Attribution d'une subvention à l'Association de solidarité et d'entraide métouienne (ASEM) pour son action d'urgence en Tunisie dans le cadre de la crise sanitaire**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	1	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	48	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	6	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	31	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Abstention	0	0	10	0
<b>Totaux</b>		<b>90</b>	<b>31</b>	<b>11</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0801 - France Relance - Fonds Transformation numérique des collectivités territoriales et Coconstruction de services numériques - Projets d'expérimentation et de services numériques - Conventions de financement avec l'État et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	42	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	29	2	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>127</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0807 - Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 - Espace d'accueil et d'accompagnement social commun à la Métropole de Lyon et au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Lyon - Renouvellement de la convention de gestion de l'espace**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	3	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	7	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>137</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0808 - Feyzin - Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 - Délégation de gestion du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Feyzin à la Métropole de Lyon - Renouvellement de la convention**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Abstention	0	0	6	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	6	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	1	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>133</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>

## Annexe (9/17)

**N° 2021-0809 - Proposition d'attribution de subventions aux associations sur les axes de déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté -**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	53	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>134</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0811 - Personnes âgées - Personnes handicapées - Soutien financier aux SAAD associatifs prestataires mettant en œuvre les revalorisations salariales de l'avenant 43 à la convention collective nationale de la branche de l'aide à domicile (BAD) - Taux directeur d'évolution pour les SAAD prestataires signataires des CPOM pour la prise en charge de publics spécifiques (2020-2022) et enveloppe globale de financement**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	1
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>147</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

**N° 2021-0813 - Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens - Approbation de la charte portée par le Réseau environnement santé**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	2	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	7	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	2	0	22	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>105</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0814 - Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Fontaines-sur-Saône - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 1er - Lyon 3ème - Lyon 4ème - Lyon 5ème - Lyon 8ème - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Villeurbanne - Restauration scolaire - Avenant n° 1 aux 4 contrats de délégation de service public (DSP)**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	3	0	2	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	26	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>137</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0815 - Culture - Soutien au développement de l'éducation artistique et culturelle**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Non défini	0	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	2	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>139</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

## Annexe (10/17)

## N° 2021-0817 - Lyon 8ème - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Non défini	0	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	2
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	2	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>138</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

## N° 2021-0851 - Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti et développement des énergies renouvelables - Individualisations partielle et complémentaire d'autorisations de programmes

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>143</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0854 - Politique agricole - Partenariat avec l'association Terre de liens Rhône-Alpes - Attribution d'une subvention

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	3	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	11	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	29	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>100</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0859 - Lyon Rhône solaire - Augmentation de capital par intégration d'une partie des comptes courants d'associés

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Contre	0	6	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	2
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Non défini	6	6	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>132</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

## N° 2021-0861 - Rapport des délégués de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés ELM, EGMI, Elyde, Vénissieux Energies, V3E et PNE - Exercice 2020

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	50	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	27	0	0	4
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>135</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

## Annexe (11/17)

**N° 2021-0862 - Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés sur le territoire de la Ville de Lyon par les sociétés Enedis et EDF - Exercice 2020**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	18	0	0	9
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>130</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>

**N° 2021-0864 - Lyon - Rapport des délégataires de services publics - Concession de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon pour la société Gaz réseau distribution France (GRDF) - Exercice 2020 - Délégation Pilotage ingénierie ad**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	18	0	2	7
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	6	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>121</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>7</b>

**N° 2021-0868 - Lyon 2ème - Projet d'aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	53	0	0	0
Métropole en commun	Abstention	1	0	2	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	27	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>139</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0869 - Lyon 3ème - Lyon 7ème - Place Gabriel Péri - Approbation du projet d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	10	0	0
La métropole pour tous	Abstention	0	0	2	0
Les écologistes	Pour	51	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Contre	3	5	4	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	0	2	28	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Abstention	0	0	10	0
<b>Totaux</b>		<b>80</b>	<b>17</b>	<b>44</b>	<b>1</b>

**N° 2021-0877 - Saint-Genis-Laval - ZAC du Vallon des hôpitaux - Approbation du dossier de réalisation de la ZAC, de la convention financière fixant les participations de la commune et de la Métropole de Lyon - Approbation du projet de PEP - Approbation de la convention-type de participation financière des constructeurs au financement des équipements publics et de la convention avec l'opérateur SAGS concernant le lot E0 - Autorisation d'engagement complémentaire**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	9	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Contre	0	11	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	30	0	1	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Contre	0	10	0	0
<b>Totaux</b>		<b>111</b>	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

## Annexe (12/17)

**N° 2021-0878 - Vénissieux - Secteur Vaillant Couturier sud - Convention de projet urbain partenarial (PUP) entre la société SNC LNC YODA Promotion, la Ville de Vénissieux et la Métropole de Lyon**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Non défini	0	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	53	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	4	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	10	0	0	0
Synergies-Métropole	Non défini	2	0	2	0
<b>Totaux</b>		<b>92</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0880 - Corbas - Fleurieu-sur-Saône - Jonage - Meyzieu - Mions - Rillieux-la-Pape - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Cycle de l'eau - Instauration d'un droit de préemption urbain (DPU) dans les périmètres de protection rapprochée (PPR) des prélèvements d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	1	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Non défini	0	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>94</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0906 - Lyon 3ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Secteur place de Milan - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	3	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	1	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	50	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	3	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Non défini	0	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>86</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0788 - Mission d'information et d'évaluation relative à la qualité et l'adaptation des infrastructures routières au regard des besoins de développement de la Métropole de Lyon - Demande de création**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Contre	0	3	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	1	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Contre	5	48	0	0
Métropole en commun	Contre	0	3	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Contre	0	4	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Non défini	0	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Contre	0	13	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>23</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

---

**Annexe (13/17)**

Liste des demandes de rectification de votes portées au procès-verbal, pour information, par leur auteur

**N° 2021-0775** *Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL) se substituant à l'actuel Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Accord unanime sur les participations financières des membres à verser à l'AOMTL pour l'exercice 2022*

- Mme Florence Delaunay (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à M. Portier) vote POUR.
- M. Sylvain Godinot (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à M. Portier) vote POUR.
- M. Elie Portier (groupe Les écologistes) vote POUR.

**N° 2021-0778** *Saint-Priest - Vénissieux - Plateforme logistique multimodale Saint-Priest-Vénissieux - Travaux d'aménagement de performance - Attribution d'une subvention d'investissement à SNCF Réseau - Approbation de la convention de financement partenariale entre SNCF Réseau, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'État et la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme*

- M. François-Noël Buffet (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) (pouvoir confié à Mme Pouzergue) vote POUR.
- Mme Clotilde Pouzergue (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

**N° 2021-0779** *Etoile ferroviaire lyonnaise (EFL) - Régularisation comptable et administrative - Attribution d'une subvention d'équipement à SNCF Réseau - Approbation de la convention partenariale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale*

- M. Idir Boumertit (groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire) vote POUR.
- M. Florestant Groult (groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire) vote POUR.
- M. Jean Mône (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

**N° 2021-0788** *Mission d'information et d'évaluation relative à la qualité et l'adaptation des infrastructures routières au regard des besoins de développement de la Métropole de Lyon - Demande de création*

- Mme Monique Guérin (groupe Les écologistes) vote CONTRE.

**N° 2021-0789** *Assemblée générale du groupement d'intérêt public (GIP) Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique (CRAIG) - Désignation de représentants de la Métropole*

- Mme Florence Delaunay (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à M. Portier) vote POUR.
- M. Sylvain Godinot (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à M. Portier) vote POUR.
- M. Elie Portier (groupe Les écologistes) vote POUR.

**N° 2021-0793** *Attribution d'une subvention à l'Association de solidarité et d'entraide métouienne (ASEM) pour son action d'urgence en Tunisie dans le cadre de la crise sanitaire*

- Mme Catherine Creuze (groupe Les écologistes) vote POUR.
- M. Valentin Lungenstrass (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à Mme Creuze) vote POUR.

**N° 2021-0795** *Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Création de 2 pôles d'entrepreneurs - Fonciers et études - Individualisations partielles d'autorisations de programmes*

- Mme Hélène Dromain (groupe Les écologistes) vote POUR.

---

**Annexe (14/17)**

- N° 2021-0803**      *Schéma de promotion des achats responsables (SPAR) - Adoption du programme d'actions de la Métropole de Lyon*
- M. Fabien Bagnon (groupe Les écologistes) vote POUR.
- N° 2021-0809**      *Proposition d'attribution de subventions aux associations sur les axes de déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté*
- Mme Catherine Creuze (groupe Les écologistes) vote POUR.
- M. Valentin Lungenstrass (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à Mme Creuze) vote POUR.
- N° 2021-0810**      *Politique d'hospitalité - Les Grandes Voisines - Attribution de subventions à la Fondation de l'armée du salut et au Foyer Notre Dame des sans-abri (FNDSA) - Attribution de subventions aux associations et structures agissant en faveur de l'accueil et intégration des bénéficiaires d'une protection internationale - Année 2021*
- M. Mohamed Chihi (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à Mme Collin) vote POUR.
- Mme Blandine Collin (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Sonia Zdorovtsoff (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à Mme Collin) vote POUR.
- N° 2021-0813**      *Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens - Approbation de la charte portée par le Réseau environnement santé*
- Mme Nathalie Bramet-Reynaud (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) s'ABSTIENT.
- Mme Florence Delaunay (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à M. Portier) vote POUR.
- M. Gilles Gascon (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) (pouvoir confié à Mme Bramet-Reynaud) s'ABSTIENT.
- M. Sylvain Godinot (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à M. Portier) vote POUR.
- M. Elie Portier (groupe Les écologistes) vote POUR.
- N° 2021-0814**      *Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Fontaines-sur-Saône - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 1er - Lyon 3ème - Lyon 4ème - Lyon 5ème - Lyon 8ème - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Villeurbanne - Restauration scolaire - Avenant n° 1 aux 4 contrats de délégation de service public (DSP)*
- Mme Nathalie Bramet-Reynaud (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.
- M. Gilles Gascon (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) (pouvoir confié à Mme Bramet-Reynaud) vote POUR.
- M. Pierre-Alain Millet (groupe Communiste et républicain) s'ABSTIENT.
- N° 2021-0823**      *Rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Plan d'actions 2021-2023*
- Mme Fatiha Benahmed (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Marie-Christine Burricand (groupe Communiste et républicain) vote POUR.
- Mme Séverine Hémain (groupe Les écologistes) vote POUR.
- N° 2021-0824**      *Débat d'orientations budgétaires 2022 - Tous budgets*
- Mme Brigitte Jannot (groupe Progressistes et républicains) vote POUR.
- Mme Catherine Panassier (groupe Progressistes et républicains) (pouvoir confié à Mme Jannot) vote POUR.

---

**Annexe (15/17)****N° 2021-0830** *Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2021*

- Mme Florence Delaunay (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à M. Portier) vote POUR.
- M. Sylvain Godinot (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à M. Portier) vote POUR.
- M. Elie Portier (groupe Les écologistes) vote POUR.

**N° 2021-0841** *Cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035 - Axes directeurs*

- Mme Gisèle Coin (groupe Synergies-Métropole) vote POUR.
- Mme Laurence Croizier (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.
- M. Guy Corazzol (groupe Progressistes et républicains) s'ABSTIENT.
- M. David Kimelfeld (groupe Progressistes et républicains) s'ABSTIENT.
- Mme Myriam Picot (groupe Progressistes et républicains) (pouvoir confié à M. Corazzol) s'ABSTIENT.
- M. Gilles Pillon (groupe Synergies-Métropole) (pouvoir confié à Mme Coin) vote POUR.

**N° 2021-0842** *Création de la Régie publique de l'eau potable - Approbation des statuts - Désignation des représentants de la Métropole - Désignation du directeur*

\*Vote sur le dossier

- Mme Florence Asti-Lapperrière (groupe Synergies-Métropole) (pouvoir confié à M. Grivel) s'ABSTIENT.
- M. Fabien Bagnon (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Corinne Cardona (groupe Synergies-Métropole) s'ABSTIENT.
- M. Pascal David (groupe Synergies-Métropole) s'ABSTIENT.
- Mme Rose-France Fournillon (groupe Synergies-Métropole) (pouvoir confié à M. Vincent) s'ABSTIENT.
- M. Marc Grivel (groupe Synergies-Métropole) s'ABSTIENT.
- M. Renaud Payre (groupe Socialistes, gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- Mme Maryline Saint-Cyr (groupe Synergies-Métropole) (pouvoir confié à M. David) s'ABSTIENT.
- M. Eric Vergiat (groupe Synergies-Métropole) s'ABSTIENT.
- M. Max Vincent (groupe Synergies-Métropole) s'ABSTIENT.

\*Vote sur la désignation

- Mme Florence Asti-Lapperrière (groupe Synergies-Métropole) (pouvoir confié à M. Grivel) vote POUR.
- M. Marc Grivel (groupe Synergies-Métropole) vote POUR.

**N° 2021-0844** *Service public de production et de distribution d'eau potable - Avenant n°4 - Protocole de fin du contrat de délégation de service public (DSP)*

- M. Jean-Charles Kohlhaas (groupe Les écologistes) vote POUR.

**N° 2021-0854** *Politique agricole - Partenariat avec l'association Terre de liens Rhône-Alpes - Attribution d'une subvention*

- Mme Blandine Collin (groupe Les écologistes) vote POUR.

---

**Annexe (16/17)**

**N° 2021-0861** *Rapport des délégués de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés ELM, EGMI, Elyde, Vénissieux Energies, V3E et PNE - Exercice 2020*

- M. Mohamed Chihi (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à Mme Guérin) vote POUR.
- Mme Nathalie Dehan (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à Mme Guérin) vote POUR.
- Mme Monique Guérin (groupe Les écologistes) vote POUR.

**N° 2021-0866** *Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Arrêt du bilan de concertation*

- Mme Fatiha Benahmed (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Véronique Moreira (groupe Les écologistes) vote POUR.

**N° 2021-0869** *Lyon 3ème - Lyon 7ème - Place Gabriel Péri - Approbation du projet d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme*

- Mme Camille Augey (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à Mme Percet) vote POUR.
- M. Bruno Bernard (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Fatiha Benahmed (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à Mme Percet) vote POUR.
- Mme Joëlle Percet (groupe Les écologistes) vote POUR.

**N° 2021-0878** *Vénissieux - Secteur Vaillant Couturier sud - Convention de projet urbain partenarial (PUP) entre la société SNC LNC YODA Promotion, la Ville de Vénissieux et la Métropole de Lyon*

- M. Gilbert-Luc Devinaz (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) (pouvoir confié à Mme Reveyrand) vote POUR.
- Mme Hélène Dromain (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Anne Reveyrand (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

**N° 2021-0879** *Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) et autres documents de planification - Dépenses afférentes aux procédures courantes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme*

- Mme Hélène Geoffroy (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

**N° 2021-0880** *Corbas - Fleurieu-sur-Saône - Jonage - Meyzieu - Mions - Rillieux-la-Pape - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Villeurbanne - Cycle de l'eau - Instauration d'un droit de préemption urbain (DPU) dans les périmètres de protection rapprochée (PPR) des prélèvements d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines*

- M. François Thevenieau (groupe Les écologistes) vote POUR.

**N° 2021-0906** *Lyon 3ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Secteur place de Milan - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme*

- M. François Thevenieau (groupe Les écologistes) vote POUR.

---

**Annexe (17/17)**

- Vote sur le principe de l'urgence pour les dossiers **N° 2021-0908 et N° 2021-0909** -

- M. Gérard Collomb (groupe Inventer la Métropole de demain) vote POUR.
- Mme Brigitte Jannot (groupe Progressistes et républicains) (pouvoir confié à Mme Panassier) vote POUR.
- Mme Catherine Panassier (groupe Progressistes et républicains) vote POUR.
- M. Julien Smati (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

**N° 2021-0908**      *Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU)  
Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement, d'une cave et  
d'un garage situés 17 rue Suzanne Melk dans la copropriété La Caravelle*

- M. Gérard Collomb (groupe Inventer la Métropole de demain) vote POUR.
- Mme Brigitte Jannot (groupe Progressistes et républicains) (pouvoir confié à Mme Panassier) vote POUR.
- Mme Catherine Panassier (groupe Progressistes et républicains) vote POUR.
- M. Julien Smati (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

**N° 2021-0909**      *Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU)  
Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave  
situés 4 rue Hélène Boucher*

- M. Gérard Collomb (groupe Inventer la Métropole de demain) vote POUR.
- Mme Brigitte Jannot (groupe Progressistes et républicains) (pouvoir confié à Mme Panassier) vote POUR.
- Mme Catherine Panassier (groupe Progressistes et républicains) vote POUR.
- M. Julien Smati (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

Annexe 2 (1/3)

Cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-02035 - Axes directeurs  
(dossier n° 2021-0841)

Document projeté lors de la présentation du dossier par madame la Vice-Présidente Groperrin

la métropole  
**GRAND LYON**

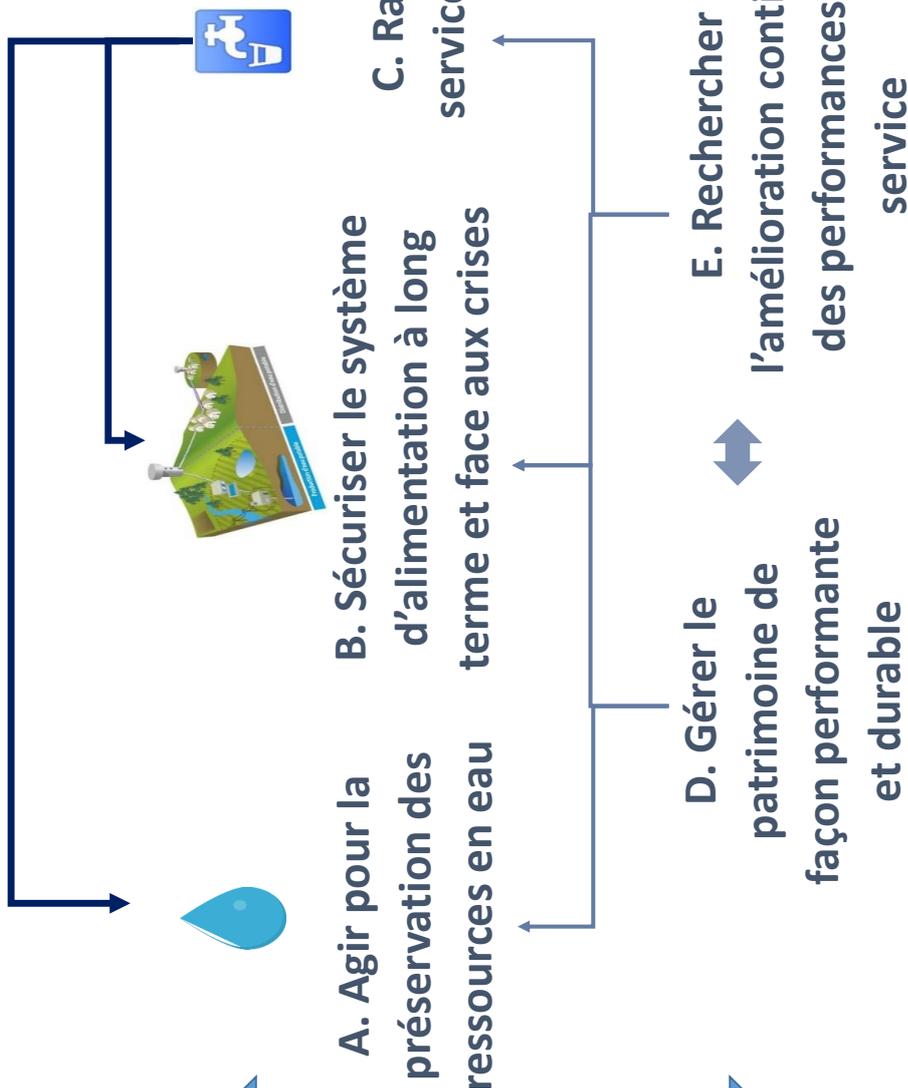
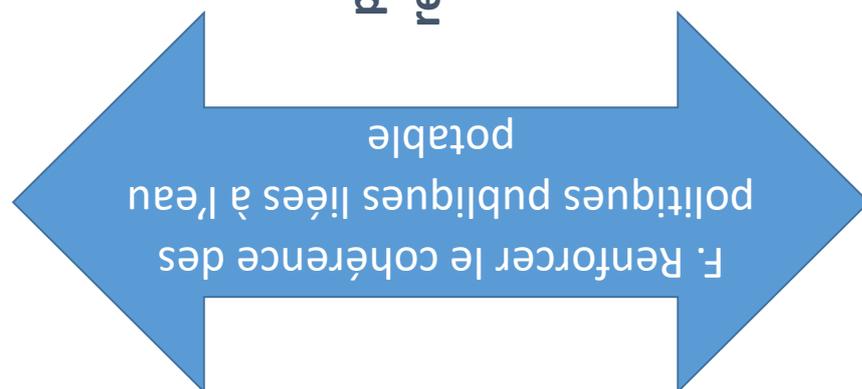
# Cadre stratégique Service public eau potable Régie publique de l'eau

Conseil métropolitain 13 décembre 2021

 **LA DIVERSITÉ,  
ENSEMBLE**

1

# Cadre stratégique pour le service public de l'eau potable : six axes



## Annexe (3/3)

## Une régie publique qui s'inscrit dans ces ambitions

- Création juridique de la régie au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une mise en service opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- La Métropole reste l'autorité organisatrice et s'assure de l'articulation de toutes les politiques publiques en lien avec le grand cycle de l'eau
- Conseil d'administration de 20 membres respectant la parité :
  - 14 représentants issus du Conseil de la Métropole
  - 4 représentants des usagers
  - 2 représentants des salariés

## Annexe 3 (1/2)

Annexe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2021-0842

**Commission consultative des services publics locaux  
(CCSPL)  
Séance plénière du 2 décembre 2021**

**Dossier :****Service public industriel et commercial de l'eau potable****Régie publique de la production et de la distribution de l'eau potable sur le territoire de la Métropole de Lyon****Avis de la CCSPL sur les statuts et la création de la régie publique d'eau potable, et sur le fonctionnement des relations entre Régie et Métropole pour l'année 2022 (convention de gestion)**

En application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante dans le cadre de la reprise en régie du service public industriel et commercial de l'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur le territoire géré actuellement par le contrat de délégation de service public confié à Eau du Grand Lyon.

La CCSPL est sollicitée pour un avis sur **les statuts et la création de la Régie** publique de l'eau potable de la Métropole de Lyon, dénommée "Eau du Grand Lyon - la Régie", et **sur le fonctionnement des relations** entre Régie et Métropole **pour l'année 2022**, au moyen d'une convention de gestion transitoire.

**Au vu :**

- du rapport sur le passage en régie de la production et de la distribution d'eau potable : statuts, création effective de la Régie et convention de gestion transitoire,

**Considérant que la CCSPL :**

- s'est prononcée favorablement, le 1<sup>er</sup> décembre 2020, sur la reprise en régie du service public de l'eau potable, et sur le choix du type de régie, à autonomie financière et dotée de la personnalité morale,

---

**Annexe (2/2)**

- a également émis un avis intermédiaire favorable, le 8 juin 2021, et pris notamment acte de l'état d'avancement du processus global de création de la régie et des propositions faites sur l'organisation et la structuration du service public de l'eau potable et des grandes étapes de la démarche, dont la date de création de la régie au 1er janvier 2022,
- prend acte de l'étape et des enjeux importants que constitue l'organisation en mode préfiguration de la Régie, ainsi que des mesures prises à cet effet, pour une mise en œuvre de la période transitoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- réaffirme l'attention qu'elle porte à la large représentativité des usagers au sein du Conseil d'Administration et à une forme de gouvernance permettant de leur conférer une participation et une implication effectives,
- demande à être informée et formée, au fil de la concertation « technique » sur la régie publique de l'eau potable, initiée avec le groupe de travail « acteurs »,
- sera attentive aux conditions de transfert du personnel vers la Régie,
- alerte sur la nécessité que l'intégration des systèmes d'information dans l'environnement de la future Régie puisse garantir un fonctionnement optimum du système clientèle, et notamment une bonne gestion des raccordements et des abonnements,
- rappelle l'attention qu'elle porte au sujet de la ressource en eau.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis FAVORABLE

Rappel des votes (39 membres présents / représentés)

- 31 pour
- 1 contre
- 6 abstentions
- 1 membre n'a pas pris part au vote

Cet avis sera communiqué préalablement au Conseil de la Métropole du 13 décembre 2021, lequel doit délibérer notamment sur la création, au 1er janvier 2022, de la Régie publique de l'eau potable dénommée "Eau du Grand Lyon - la Régie", les statuts de la Régie, les modalités d'organisation de la phase de préfiguration permettant à la Régie publique de l'eau potable, créée le 1er janvier 2022, d'être pleinement opérationnelle le 1er janvier 2023, et la convention de gestion à conclure.

## Annexe 4 (1/2)

Annexe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2021-0843

**Commission consultative des services publics locaux  
(CCSPL)  
Séance plénière du 2 décembre 2021**

**Dossier :****Service public industriel et commercial de l'eau potable****Régie publique de la production et de la distribution de l'eau potable sur le territoire de la Métropole de Lyon****Avis de la CCSPL sur les statuts et la création de la régie publique d'eau potable, et sur le fonctionnement des relations entre Régie et Métropole pour l'année 2022 (convention de gestion)**

En application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante dans le cadre de la reprise en régie du service public industriel et commercial de l'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur le territoire géré actuellement par le contrat de délégation de service public confié à Eau du Grand Lyon.

La CCSPL est sollicitée pour un avis sur **les statuts et la création de la Régie** publique de l'eau potable de la Métropole de Lyon, dénommée "Eau du Grand Lyon - la Régie", et **sur le fonctionnement des relations** entre Régie et Métropole **pour l'année 2022**, au moyen d'une convention de gestion transitoire.

**Au vu :**

- du rapport sur le passage en régie de la production et de la distribution d'eau potable : statuts, création effective de la Régie et convention de gestion transitoire,

**Considérant que la CCSPL :**

- s'est prononcée favorablement, le 1<sup>er</sup> décembre 2020, sur la reprise en régie du service public de l'eau potable, et sur le choix du type de régie, à autonomie financière et dotée de la personnalité morale,

---

**Annexe (2/2)**

- a également émis un avis intermédiaire favorable, le 8 juin 2021, et pris notamment acte de l'état d'avancement du processus global de création de la régie et des propositions faites sur l'organisation et la structuration du service public de l'eau potable et des grandes étapes de la démarche, dont la date de création de la régie au 1er janvier 2022,
- prend acte de l'étape et des enjeux importants que constitue l'organisation en mode préfiguration de la Régie, ainsi que des mesures prises à cet effet, pour une mise en œuvre de la période transitoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- réaffirme l'attention qu'elle porte à la large représentativité des usagers au sein du Conseil d'Administration et à une forme de gouvernance permettant de leur conférer une participation et une implication effectives,
- demande à être informée et formée, au fil de la concertation « technique » sur la régie publique de l'eau potable, initiée avec le groupe de travail « acteurs »,
- sera attentive aux conditions de transfert du personnel vers la Régie,
- alerte sur la nécessité que l'intégration des systèmes d'information dans l'environnement de la future Régie puisse garantir un fonctionnement optimum du système clientèle, et notamment une bonne gestion des raccordements et des abonnements,
- rappelle l'attention qu'elle porte au sujet de la ressource en eau.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis FAVORABLE

Rappel des votes (39 membres présents / représentés)

- 31 pour
- 1 contre
- 6 abstentions
- 1 membre n'a pas pris part au vote

Cet avis sera communiqué préalablement au Conseil de la Métropole du 13 décembre 2021, lequel doit délibérer notamment sur la création, au 1er janvier 2022, de la Régie publique de l'eau potable dénommée "Eau du Grand Lyon - la Régie", les statuts de la Régie, les modalités d'organisation de la phase de préfiguration permettant à la Régie publique de l'eau potable, créée le 1er janvier 2022, d'être pleinement opérationnelle le 1er janvier 2023, et la convention de gestion à conclure.

## Annexe 5 (1/13)

Rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes  
(dossier n° 2021-0823)

Document projeté lors de la présentation du dossier par madame la Vice-Présidente Picard

la métropole  
**GRAND LYON**

# Présentation du Rapport Égalité Femmes-Hommes 2021

Conseil métropolitain 13 décembre 2021

 **LA DIVERSITÉ.  
ENSEMBLE**

Annexe (2/13)

# Sommaire

- 3** Éditoriaux
- 5** Préambule / Pourquoi défendre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ?
- 6** Les concepts clés de l'égalité
- 7** Quelques dates clés
- 8** Une Métropole de Lyon mobilisée
- 9** État des lieux de l'égalité femmes-hommes / Données du bilan RH 2020
- 20** Actions de la Métropole de Lyon pour l'égalité depuis septembre 2020
- 21** Orientations et objectifs retenus pour 2021/2023
- 22** Le plan d'actions métropolitain pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Le rapport de situation comparée (27 indicateurs)

Les grandes orientations et le plan d'actions

Métropole de Lyon

**Rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

Plan d'actions 2021-2023



Décembre 2021

la métropole  
**GRAND LYON**

# 1. Le rapport de situation comparé (RSC)

- Grandes tendances similaires à celles de 2020
- **Les principaux enseignements :**
  - Peu de mixité dans les équipes métropolitaines
  - Différentiel de rémunération à la défaveur des femmes (analyse par filière)
  - Des postes de management occupés proportionnellement plus par des hommes
- **Des leviers d’actions intégrés dans le plan d’actions**



# Un renforcement de la politique métropolitaine en faveur de l'égalité FH

Un premier plan d'actions 2018/2020

2020

Un deuxième plan d'actions 2021/2023

54 actions

84 actions

Nouvel exécutif

1 VP en charge de l'égalité F/H et de la lutte contre les discriminations

Des référents désignés dans les directions opérationnelles



# Le plan d'actions 2021/2023

Un plan d'actions en **3 parties** :

1/ Agir pour mieux structurer notre action et diffuser une culture commune de l'égalité en interne et en externe

2/ Promouvoir l'égalité femmes-hommes dans ses politiques de Ressources Humaines

3/ La Métropole s'engage à promouvoir l'égalité femmes-hommes dans ses politiques publiques

réunissant **20 grandes orientations et 84 actions**



## **Partie 1 → Agir pour mieux structurer notre action et diffuser une culture commune de l'égalité en interne et en externe**

### **5 orientations et 25 actions :**

- Poursuivre la structuration de la démarche égalité femmes-hommes au sein de la Métropole de Lyon
- Communiquer, sensibiliser et former aux enjeux de l'égalité femmes-hommes en interne
- Sensibiliser aux enjeux de l'égalité femmes-hommes en externe
- Poursuivre la structuration de la démarche égalité femmes-hommes et soutenir les initiatives dédiées sur le territoire métropolitain
- Lutter contre l'invisibilité des femmes



## Extraits de la partie 1

### ORIENTATION 1.1 Poursuivre la structuration de la démarche égalité femmes-hommes au sein de la Métropole de Lyon

**Action 1** : Assurer un portage politique et technique fort de l'égalité femmes-hommes (vice-présidence dédiée)

**Action 2** : Assurer la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans chaque direction ou délégation métropolitaine par la mise en place d'un réseau d'agents métropolitains « référents égalité femmes-hommes »

**Action 3** : Mettre en place et animer un comité de pilotage politique sur la question de l'égalité femmes-hommes.

**Action 4** : Établir un plan d'actions pluriannuel, l'évaluer et le faire évoluer annuellement.

**Action 5** : Tendre vers plus de mixité dans les instances Métropolitaines

**Action 6** : Poursuivre le dialogue engagé avec les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle

**Action 7** : Entrer progressivement dans une démarche de budgétisation sensible au genre.

**Action 8** : Prise en compte progressive du genre dans les futurs schémas et plan d'actions métropolitains : pour une meilleure prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans nos politiques de développement économique, d'insertion, d'éducation, de déplacements, ....

**Action 9** : Prendre en compte l'égalité femmes-hommes dans la commande publique métropolitaine, l'intégrer comme un objectif du Schéma de Promotion des Achats Responsables et en assurer son évaluation annuelle au sein du bilan Achats.

### ORIENTATION 1.2 Communiquer, Sensibiliser et former aux enjeux de l'égalité femmes-hommes en interne

**Action 10** : Confirmer l'inscription des actions de sensibilisation et de formation des agents à l'égalité femmes-hommes dans le plan de formation métropolitain pour faire monter en compétences tous les agents face à cet enjeu.

**Action 11** : Transmettre les valeurs de non-discrimination, d'égalité femmes-hommes et de diversité lors de l'intégration des nouveaux agents y compris pour les alternants, apprentis, et stagiaires.

**Action 12** : Poursuivre la sensibilisation et la formation des agents chargés du recrutement et de la mobilité à un recrutement qui exclut toute discrimination

**Action 13** : Proposer des formations spécifiques aux agents des services médicaux-sociaux du personnel sur les questions du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles

**Action 14** : Proposer des temps et actions d'animation collective à destination des agents métropolitains pour les sensibiliser à l'égalité

**Action 15** : Mettre des outils et des ressources (documents, podcast, articles, rapports...) à disposition des agents qui souhaitent s'informer et mieux intégrer les enjeux liés à l'égalité et à la lutte contre les discriminations dans leur pratique professionnelle.

**Action 16** : « Faire de l'égalité femmes – hommes un axe éditorial fort des supports de communication interne (journal et intranet notamment)

### ORIENTATION 1.5 Lutter contre l'invisibilité des femmes

**Action 23** : Poursuivre le rééquilibrage hommes-femmes en matière de dénomination des espaces et équipements métropolitains pour rendre plus visible les femmes illustres et inspirantes(en interne et sur le territoire)

**Action 24** : Favoriser l'expression et une participation plus forte des habitantes

**Action 25** : Création d'un « groupe consultatif des femmes métropolitaines » pour analyser les politiques publiques et projets métropolitains à l'aune de leur impact sur les femmes et les filles du territoire.

## **Partie 2 → Promouvoir l'égalité femmes-hommes dans ses politiques de Ressources Humaines**

Les actions en matière d'égalité professionnelle se déclinent en

### **6 orientations et 18 actions**

- Valoriser et promouvoir la mixité professionnelle au sein des collectifs de travail
- Lutter contre la discrimination sexiste au moment du recrutement et de l'évolution de carrière
- Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- Garantir à tous les agents un déroulement de carrière non discriminant et non précaire
- Travailler vers une meilleure articulation des temps de vie
- Prévenir les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral

## Partie 2 : Agir pour l'égalité professionnelle des agentes et agents de la Métropole

la métropole  
GRAND LYON

### ORIENTATION 2.1 Valoriser et promouvoir la mixité professionnelle au sein des collectifs de travail

Action n° 26: Lutter contre les stéréotypes en valorisant la mixité professionnelle au sein des collectifs de travail et en incitant à une plus grande mixité dans les collectifs de travail

Action n° 27 : Améliorer les modalités d'accueil et les conditions de travail des femmes et hommes dans les équipes peu mixtes

### ORIENTATION 2.4 Garantir à tous les agents un déroulement de carrière non discriminant et non précaire

Action n°35 : Effectuer un diagnostic sur l'évolution de carrière et les parcours professionnels entre les femmes-hommes et prendre des mesures correctives le cas échéant

Action n°36: Mieux informer les agentes et agents sur les règles applicables et sur l'impact des interruptions de carrière et du travail à

temps partiel sur leur rémunération et leurs retraites

Action n°37: Favoriser la mise en œuvre effective des actions accompagnant les interruptions volontaires de carrières et la reprise d'activité

### ORIENTATION 2.2 Lutter contre la discrimination sexiste au moment du recrutement et de l'évolution de carrière

Action n°28 : Produire et suivre des données statistiques sexuées lors du processus de recrutement

Action n°29 : Assurer un processus de recrutement sans discrimination et qui promeut la mixité

Action n°30 : Favoriser l'égalité femmes-hommes dans la procédure de recrutement en systématisant les jurys de recrutement mixtes

Action n°31 : Se conformer aux ratios obligatoires de mixité femmes-hommes dans les nominations aux postes d'emplois supérieurs et de direction

Action n°32 : Porter une attention particulière aux ratios de mixité femmes-hommes dans les

avancements de grade ou promotions internes en cohérence avec la part F/H dans les effectifs

### ORIENTATION 2.5 Travailler vers une meilleure articulation des temps de vie

Action n°38 : Réaliser une enquête auprès des agents sur leurs besoins, ressentis et attentes en termes d'articulation des temps de vie

Action n°39 : Poursuivre le déploiement du télétravail pour les emplois le permettant, afin de faciliter la conciliation des temps professionnels et personnels

Action n°40 : Acculturer l'ensemble de la ligne managériale aux enjeux d'une meilleure articulation des temps de vie notamment en matière de congés parentaux et temps partiels.

Action n°41 : Réinterroger le rôle de la conciergerie et de ses prestations pour les agents

### ORIENTATION 2.3 Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Action n°33 : Réaliser un diagnostic de la politique salariale pour identifier les potentielles inégalités ainsi que les pistes d'actions possibles pour réduire les écarts.

Action n°34 : Veiller à assurer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes lors de l'intégration au sein de la collectivité et mettre en œuvre les actions correctives le cas échéant

### ORIENTATION 2.6 Prévenir les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral

Action n°42 : Mise en place d'action de sensibilisation et de prévention des actes de sexisme ordinaire et de violences sexistes en interne

Action n°43 : Renforcer et faire connaître le dispositif de signalement mis en place pour les agents métropolitains qui sont témoins ou s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes

## **Partie 3 → Agir pour l'égalité de toutes les habitantes et tous les habitants**

### **9 orientations et 41 actions**

- Soutenir un accès égalitaire à l'emploi et lutter contre l'emploi féminin précaire
- Inscrire l'égalité femmes-hommes au cœur de nos coopérations internationales
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers la culture, le sport et la vie associative
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers l'éducation
- Lutter contre les violences faites aux femmes
- Prise en compte des spécificités de genre dans la lutte contre la grande pauvreté ou vulnérabilité
- Lutter contre le renoncement aux soins des femmes et contre les conduites à risque
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers l'action sociale
- Proposer une Métropole accessible à toutes et à tous (habitat, logement, aménagement urbain, transport...)

## Extraits de la partie 2 : Agir pour l'égalité de toutes les habitantes et tous les habitants

### ORIENTATION 3.1 Soutenir un accès égalitaire à l'emploi et lutter contre l'emploi féminin précaire

Action n°44 : Renforcer les données statistiques permettant d'analyser et d'objectiver les freins à l'entrepreneuriat féminin sur le territoire métropolitain

Action n°45 : Mieux soutenir l'accès des femmes à l'entrepreneuriat

Action n°46 : Renforcer et soutenir les actions d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des femmes éloignées de l'emploi menées par les structures d'insertion par l'activité économique

Action n°47 : Mobiliser les entreprises par l'intermédiaire des CLEE et de la charte des 1000 pour un travail spécifique pour l'insertion des femmes

Action n°48 : Diversifier les postes concernés par les clauses d'insertion pour qu'ils bénéficient à une plus grande diversité de publics et notamment les femmes

Action n°49 : Mener un travail avec la filière du « service à la personne » pour mieux la structurer et ouvrir des opportunités de carrière aux femmes comme aux hommes

Action n°50 : Renforcer la production de données concernant l'insertion professionnelle des femmes sur le territoire métropolitain pour analyser et objectiver les freins.

### ORIENTATION 3.2 Inscire l'égalité femmes-hommes au cœur de nos coopérations internationales

Action n°51 : Repenser la prise en compte de l'égalité femme/homme dans le soutien aux acteurs internationaux du territoire.

Action n°52 : Développer les échanges et les partenariats avec les collectivités françaises, européennes et internationales sur le sujet de l'égalité femmes-hommes (bilatéral)

Action n°53 : Identifier et partager les bonnes pratiques pour la promotion de l'égalité femmes-hommes dans les relations internationales avec les réseaux nationaux/européens de collectivités (multilatéral)

Action n°54 : Travailler en collaboration avec la Commission européenne pour la mise en œuvre de la stratégie égalité femmes-hommes

### ORIENTATION 3.3 Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers la culture, le sport et la vie associative

Action n°55 : Encourager la pratique sportive des femmes et des filles

Action n°56 : Soutenir et encourager le développement de sections sportives féminines

Action n°57 : Soutenir le sport de haut-niveau féminin et les événements sportifs féminins

Action n°58 : Inciter les associations à prendre en compte l'égalité f/h dans leur organisation interne et dans leurs actions et projets et notamment celles qui agissent en direction des jeunes

Action n°59 : Soutenir la place des femmes et de leurs œuvres dans la production et la diffusion culturelle sur le territoire métropolitain

Action n°60 : Développer la parité dans l'enseignement des pratiques artistiques en s'appuyant notamment sur le schéma des enseignements artistiques 2022-2027

### ORIENTATION 3.4 Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers l'éducation

Action n°61 : Prévenir et lutter contre l'installation des stéréotypes de genre auprès des collégiens

Action n°62 : Sensibiliser et outiller les professionnels « éducateurs » à l'égalité et à la lutte contre les stéréotypes

Action n°63 : Valoriser auprès du jeune public les parcours de femmes inspirantes, notamment des femmes métropolitaines

Action n°64 : Promouvoir la mixité des filières et des métiers auprès des jeunes

Action n°65 : Travailler sur la mixité des usages dans les collèges de la métropole et notamment dans les cours de récréation

Action n°66 : Écouter, informer, sensibiliser et accompagner filles et garçons dans leur développement en matière de vie affective et de sexualité

## Extraits de la partie 2 : Agir pour l'égalité de toutes les habitantes et tous les habitants

### ORIENTATION 3.5 Lutter contre les violences faites aux femmes

Action n° 67 : Poursuivre le travail partenarial engagé autour des violences faites aux femmes

Action n° 68 : Renforcer les réponses apportées à la lutte contre les violences intrafamiliales

Action 69 : Sensibiliser contre les violences sexistes et sexuelles chez les jeunes et notamment en matière de cyber-sexisme et au cyber-harcèlement sexuel

Action 70 : Renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public

### ORIENTATION 3.8 Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers l'action sociale

Action n° 76 : Soutenir et soulager la population des « aidants », en très grande majorité constituée de femmes

Action n°77 : Promouvoir auprès du grand public et des pères, une parentalité plus partagée pour une meilleure articulation des temps de vie

### ORIENTATION 3.9 Proposer une Métropole accessible à toutes et à tous (habitat, logement, aménagement urbain, transport...)

Action n° 78 : Mieux prendre en compte l'utilisation et l'appropriation différenciée des femmes et des hommes des espaces publics

femmes dans la Métropole de Lyon et élaborer des réponses

Action n°82 : Intégrer de manière systématique l'analyse genrée dans les enquêtes et données collectées sur la mobilité et déplacements

Action n°79 : Expérimenter des aménagements de l'espace qui permettent à toutes et tous un usage équitable de la ville et réduisent les inégalités spatiales entre femmes et hommes

Action n°83 : S'assurer de la prise en compte du genre dans l'élaboration des politiques de mobilité

Action n°80 : Promouvoir et encourager les actions qui concourent à plus d'égalité entre les femmes et les hommes dans les quartiers en politique de la ville via le Contrat de Ville

Action n°84 : Prendre en compte les spécificités de genre dans la « politique modes actifs » métropolitaine

### ORIENTATION 3.7 Lutter contre le renoncement aux soins des femmes et contre les conduites à risque

Action n°74 : Sensibiliser les femmes à l'importance de se soigner et d'être suivi médicalement, notamment celles à la tête de famille monoparentale plus encline à renoncer aux soins en faveur de leurs enfants

Action n°75: Soutenir l'accès à la contraception de toutes et notamment les jeunes filles

Métropole de Lyon

**Rapport 2021 sur la situation  
en matière d'égalité entre les  
femmes et les hommes**

**Plan d'actions 2021-2023**



---

Annexe 6 (1/11)

Débat d'orientations budgétaires 2022 - Tous budgets

(dossier n° 2021-0824)

Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Artigny

# Débat d'orientations budgétaires 2022

Conseil de la Métropole

13 décembre 2021

la métropole  
**GRAND LYON**

1



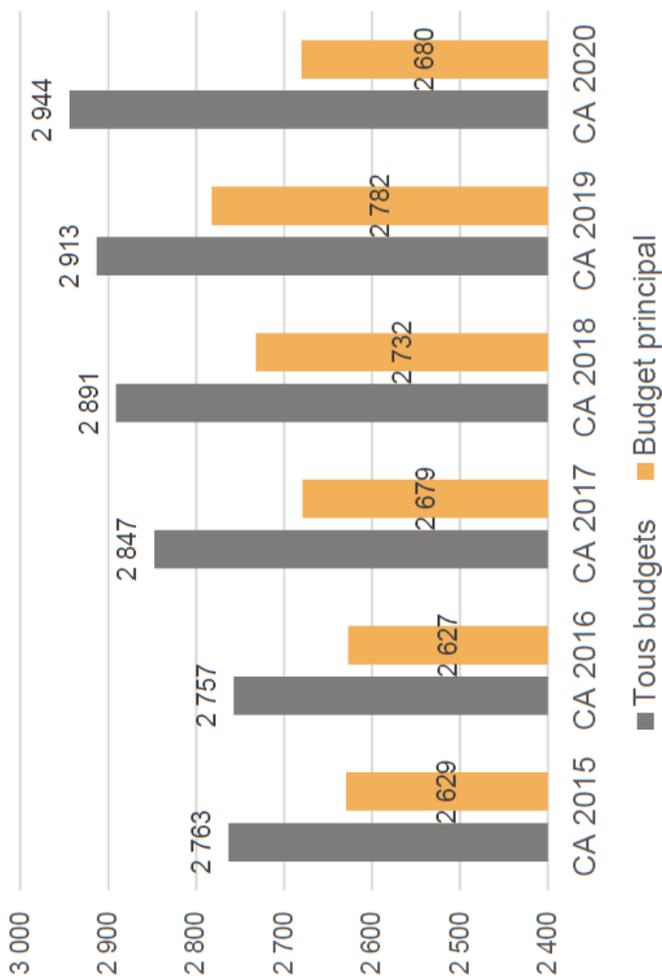
## Un budget 2022 pour accélérer la transformation écologique et sociale du territoire

- **Protection et préservation des ressources communes**, eau, énergie, sols agricoles et biodiversité: régie de l'eau, plan nature, rénovation thermique avec Ecoréno'v
- **Accompagnement au changement des habitants et des acteurs socioéconomiques**: collecte et compostage des déchets alimentaires, prime Air-bois, fonds d'amorçage industriel
- **Territorialisation des politiques métropolitaines** au plus près des habitants et de leurs besoins: voies lyonnaises, plan piéton, restructurations lourdes et ouverture de collèges

## Une conjoncture économique favorable mais encore incertaine

- Rebond de l'activité économique : + 5,9 % du PIB dans le monde / + 6,3 % en France → dynamisme des recettes de TVA
- Maintien au PLF 2022 des dotations sans péréquation supplémentaire horizontale pour la MdL
- Un contexte local favorable
  - Maintien du nombre de transactions immobilières / baisse du nombre de demandeurs d'emploi au 3<sup>e</sup> trim. 2021 (Métropole - 3,5 % sur un an)
- Incertitudes sur la situation sanitaire et sur les modalités de fin des politiques monétaire et budgétaire accommodantes

## Les recettes de fonctionnement



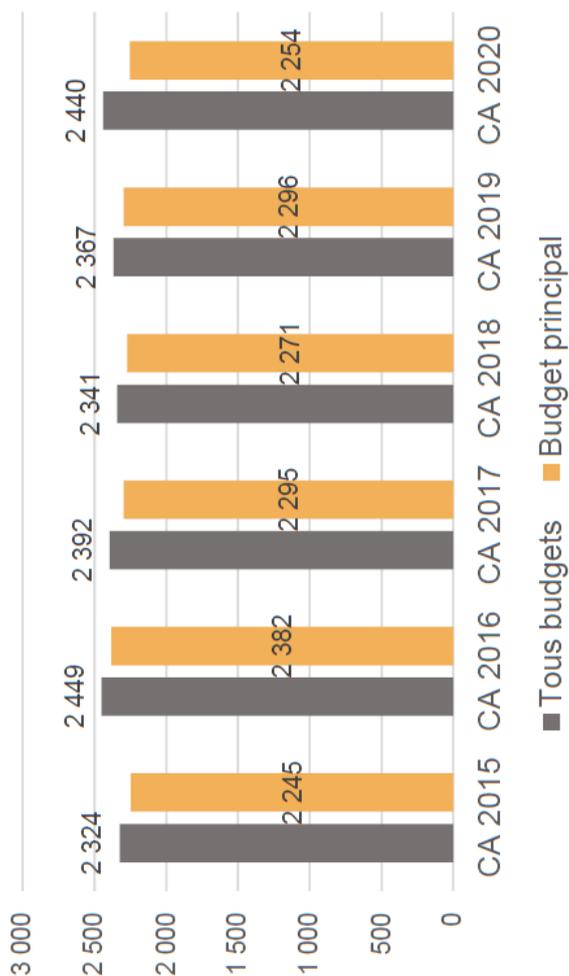
En 2021, les recettes de fonctionnement au budget principal devraient être proches de 2700 M€

Au budget principal 2022, prévisions de:

- Stabilité/légère baisse pour les impôts ménages, les DMTO et les impôts entreprises
- Dynamisme affiché des produits de TVA
- Stabilité des dotations de l'État (environ 490M€)

Gestion prudente des produits de gestion (environ 300M€) face à la persistance de la crise sanitaire

## Les dépenses de fonctionnement

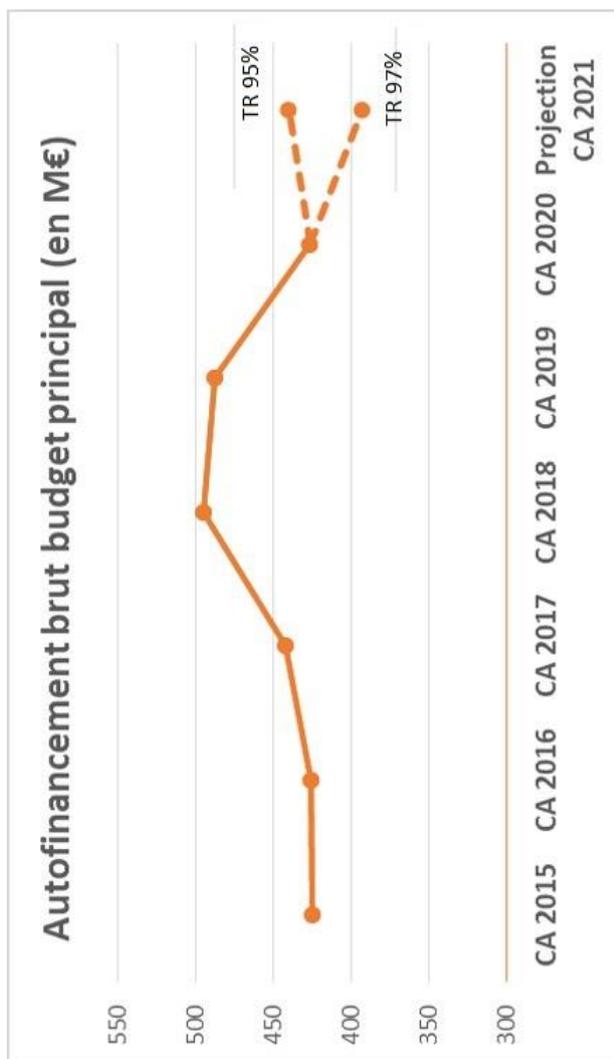


En 2021, les dépenses de fonctionnement au budget principal devraient être proches de 2300 M€

### Au budget principal 2022:

- Dépenses de fonctionnement contenues pour maintenir l'autofinancement
- Inscription des crédits nécessaires à la poursuite des priorités du mandat
- Évolution de 2% de la masse salariale (hors créations de postes financés) pour poursuivre feuille de route RH, assurer qualité de service face aux extensions de périmètre d'intervention métropolitaine, assumer les mesures réglementaires nationales

## Une capacité d'autofinancement préservée



- Selon le taux de réalisation (TR) des dépenses de fonctionnement, l'autofinancement devrait rester stable au CA 2021, autour de 400 M€
- En 2022, maintien de la capacité d'autofinancement projetée pour développer une politique ambitieuse d'investissements
- Une notation financière AA confirmée par Fitch en 2021
- Une gestion prudentielle de la dette pour soutenir l'investissement

## Structure et gestion de la dette

- Un encours de dette estimé entre 1 900 M€ et 2 000 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Une stratégie de répartition taux fixe-taux variable réaménagée compte tenu de la faiblesse des taux
- 100% de l'encours classé A1 ou B1 selon la charte Gissler
- Un taux moyen estimé à 1,44% tous budgets

## La PPI

Montant des réalisations en crédits de paiement (en M€)



En 2021, les dépenses d'investissements PPI devraient être proches de 600 M€.

- Pour le budget 2022:
- Inscriptions d'AP et de CP supérieures aux années antérieures pour accélérer la réalisation de la PPI et correspondre au rythme des projets
  - Recherche active de financements auprès de ses principaux partenaires, notamment dans le cadre du prochain CPER

---

Annexe (9/11)



6

# Annexe RH



## La politique de gestion des ressources humaines

- Poursuite de la refonte de l'organisation interne : première étape de la territorialisation
- Revalorisation des salaires des agents de catégorie C : alignement des premiers échelons avec le SMIC
- Poursuite des mesures en faveur du personnel (télétravail, politique handicap...).

## La feuille de route RH

- Soutenir les jeunes du territoire touchés par la crise sanitaire et sociale : contrats aidés, apprentis, stagiaires
- Ajuster les moyens alloués aux services grâce à une GPEC :
  - Prospective des besoins RH avec un dialogue de gestion renouvelé,
  - Diagnostic des procédures de recrutements infructueux,
  - Travail sur les métiers sensibles.
- Poursuivre la feuille de route RH ambitieuse :
  - Corriger les inégalités grades et filières selon une approche d'équité Femmes Hommes,
  - Prendre en compte les problématiques d'attractivité de la rémunération au sein de la Métropole,
  - Définir les conditions de valorisation des contraintes de travail et de l'investissement individuel.

## Annexe 7 (1/4)

Approbation du schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Approbation du schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) pour la période 2021-2026

(dossier n° 2021-0790)

Document projeté lors de la présentation du dossier par madame la Vice-Présidente Dromain



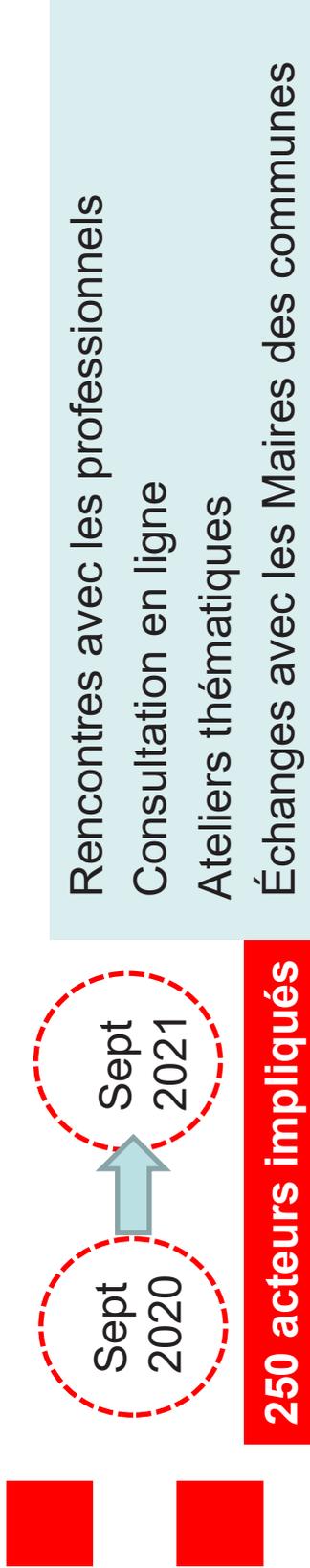
# Présentation du Schéma de développement du tourisme responsable 2021-2026



## Conseil métropolitain 13 décembre 2021

## Annexe (2/4)

## ○ . . . . Une démarche participative



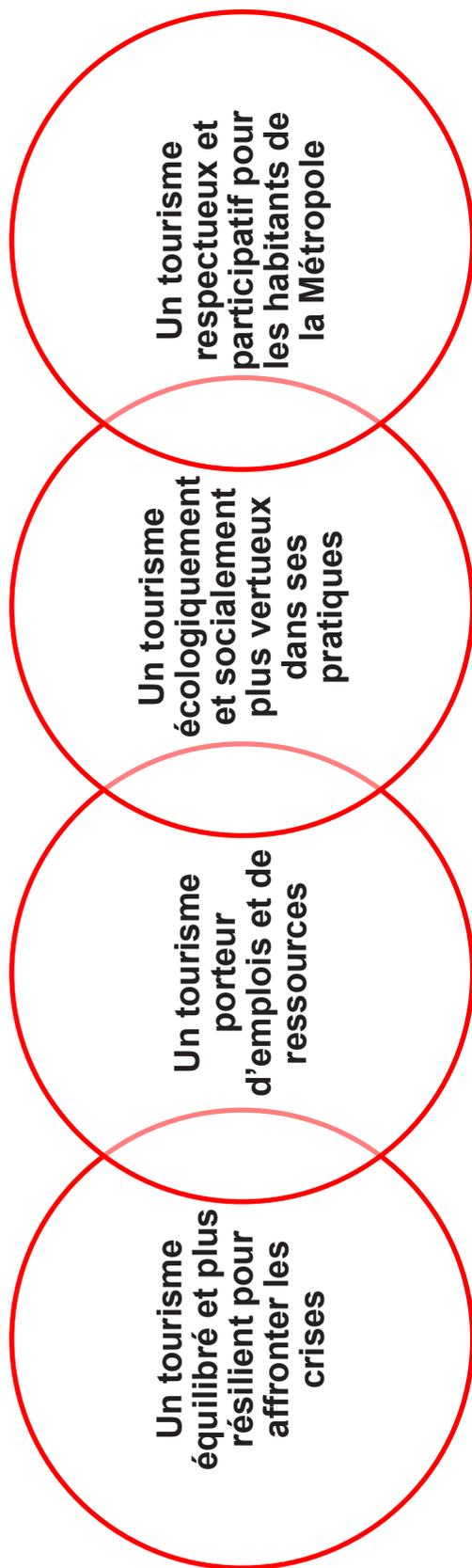
## ○ . . . . L'ambition : faire de la Métropole de Lyon une référence du tourisme responsable

↑ **Poursuivre les actions qui ont fait leur preuve** pour développer un tourisme créateur d'emplois et de valeur pour le territoire

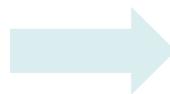
↑ **Tout en engageant la destination et l'ensemble de ses acteurs vers un tourisme plus responsable**

## Annexe (3/4)

## 4 grands objectifs

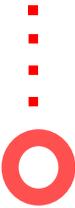


**30** orientations stratégiques



Déclinés dans les **plans d'actions**  
de l'Office de tourisme et de la Métropole de Lyon

## Annexe (4/4)

 Exemples concrets

Évènements territoriaux  
« aux 4 coins de la  
Métropole »

Ouverture d'un hôtel  
entreprise d'insertion  
Les Grandes Voisines

Appel à projet  
modernisation des  
hébergements  
touristiques tourné vers  
la transition écologique

Obtention de la  
labélisation  
Destination pour tous

---

**Annexe 8 (1/5)**

**Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Création de 2 pôles d'entrepreneurs - Fonciers et études  
Individualisations partielles d'autorisations de programmes  
(dossier n° 2021-0795)**

**Document projeté lors de la présentation du dossier par madame la Vice-Présidente Baume**

**Pôles Entrepreneurs Arc Est**

**Conseil métropolitain 13 décembre 2021**

1



## Contexte



### Périmètre et enjeux:

- En 2020 28 918 créations d'entreprises sur la Métropole dont 1 sur 2 en périphérie
- Compléter le maillage territorial pour un développement équilibré du territoire
- Accompagner la forte dynamique entrepreneuriale de l'Est pour pérenniser les activités et créer de l'emploi (+123% de créations entre 2009 et 2019)
- Des outils inclusifs et de proximité à vocation entrepreneuriale

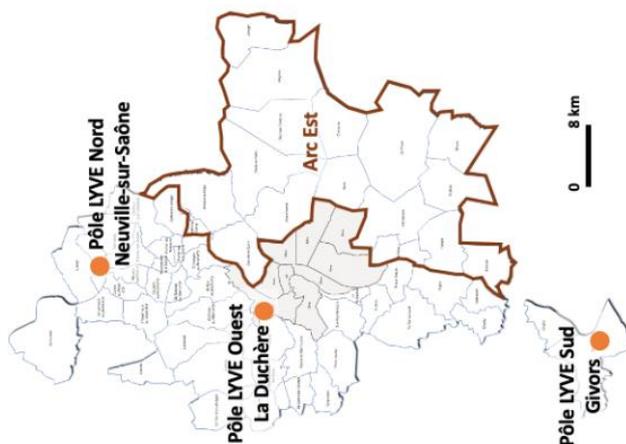
### Quelques chiffres à 24 mois des pôles de l'Arc Ouest:

- + de 1000 porteurs de projets ont été reçus par les partenaires présents dans les 3 pôles,
- 205 entrepreneurs ont suivi les programmes LYVE IN ou EARLYVE,
- 45 entreprises ont été sélectionnées dans le programme LYVE UP (local + accompagnement). Les domaines d'activités sont variés (alimentation, sport et loisirs, services aux entreprises, conseil RH, environnement, artisanat, textile, ...) créant de belles synergies entre entreprises.

Pour les 45 LYVE UP, le taux de pérennité observé est de 95%

Les 38 LYVE UP actuels, avec une moyenne d'âge d'entreprise de 2,5 ans, représentent 127 emplois (associés opérationnels + salariés).

### Annexe (2/5)



## Annexe (3/5)

# Contexte



## Principales Conclusions de l'étude de préfiguration

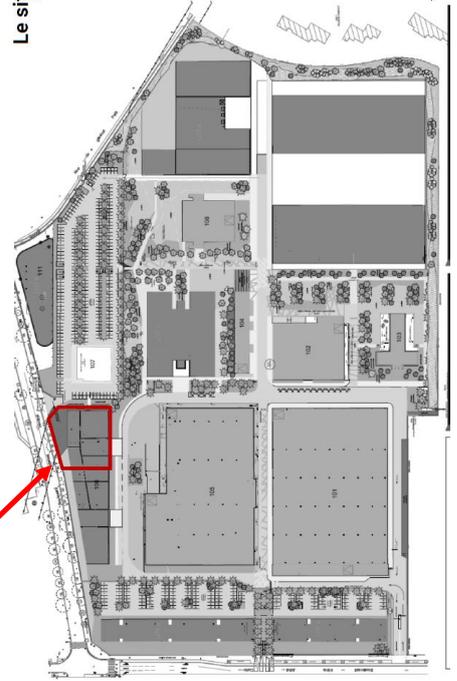
- Étude de l'impact fiscal et économique (AMO Stratorial et Terre d'Avance)
  - Retombées économiques de la création de 2 pôles:
    - ✓ Sur les 10ères années : la création de 120 entreprises (2\*60) générant la création de 260 emplois (2\*130)
    - ✓ Au-delà des 10 ans : 8 à 10 entreprises issues des 2 pôles continueraient à s'implanter annuellement sur le territoire métropolitain soit + 80 à 100 nouveaux emplois par an.
  - Retombées fiscales de la création de 2 pôles:
    - ✓ A 10 ans : 350K€ (175\*2) de retombées fiscales brutes annuelles (CFE, CVAE, TFB) générées sur le territoire de la Métropole de Lyon
    - ✓ Sur les 10ères années : un cumul de +1 280K€ (640K€ \*2) de produits fiscaux
- Étude des sites d'implantation (AMO Terre d'Avance et expertises services internes)
  - 2 pôles pour couvrir les besoins de l'arc Est de la Métropole sur les polarités suivantes:
    - ✓ Nord Est: pôle multimodal du Carré de Soie et de l'axe structurant T3
    - ✓ Sud Est : pôle multimodal de Vénissieux et de l'axe structurant T10
  - Démarche collective croisant les expertises internes pour identifier et analyser les sites sur les 2 zones de recherche
    - 2 sites retenus :
      - ✓ Nord Est: 4 allée du textile et partie des sheds sur le secteur TASE à Vaulx-en-Velin
      - ✓ Sud Est : site USIN à Vénissieux

# Site et montage

Secteur sud-est



Le site retenu  
2,000 m<sup>2</sup>



## USIN - Vénissieux

- Bail à construction (1882m<sup>2</sup> d'emprise pour une SDP d'environ 1800 m<sup>2</sup> SDP avec mutualisation voiries, aire de retournement, parking,...)
- Construction en MOA et MOE interne

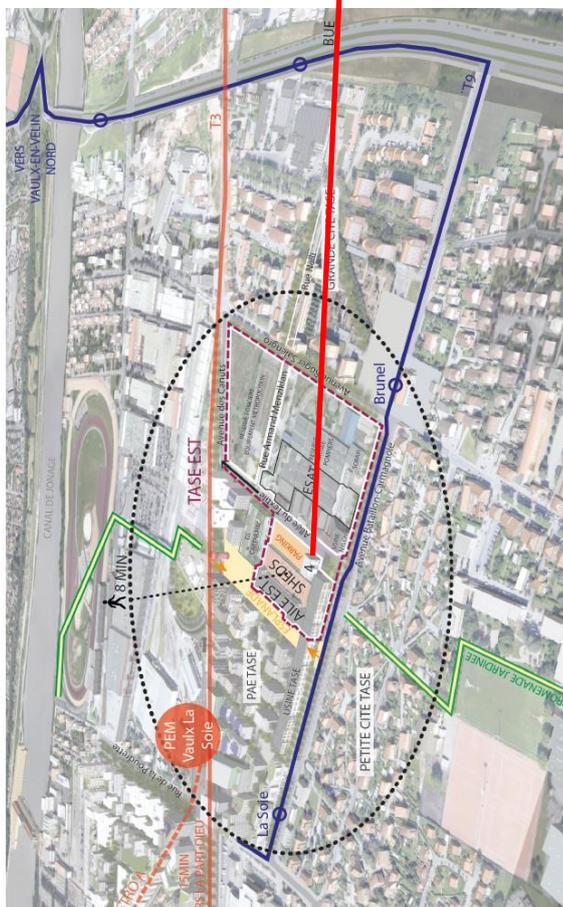


# Site et montage

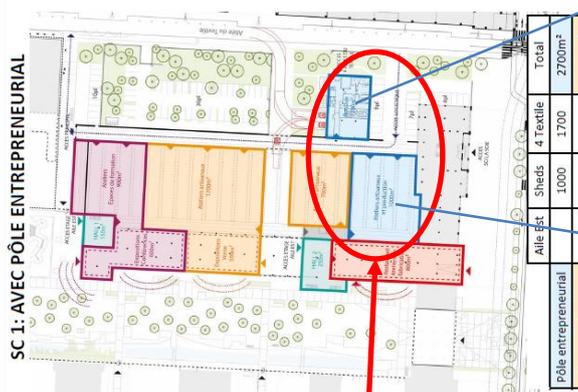
Secteur nord-est



## TASE EST, UN SITE EN DEVENIR



## Annexe (5/5)



## TASE (sheds+4 allée du textile) – Vaux-en-Velin

- Patrimoine Métropole (remarquable sur les sheds)
- Réhabilitation - MOA et MOE interne



Annexe 9 (1/8)

Schéma de promotion des achats responsables (SPAR) - Adoption du programme d'actions  
de la Métropole de Lyon  
(dossier n° 2021-0803)

Document projeté lors de la présentation du dossier par madame la Vice-Présidente Baume

**Schéma de promotion des achats responsables**

**Conseil métropolitain 13 décembre 2021**



## Annexe (2/8)

## Enjeux stratégiques

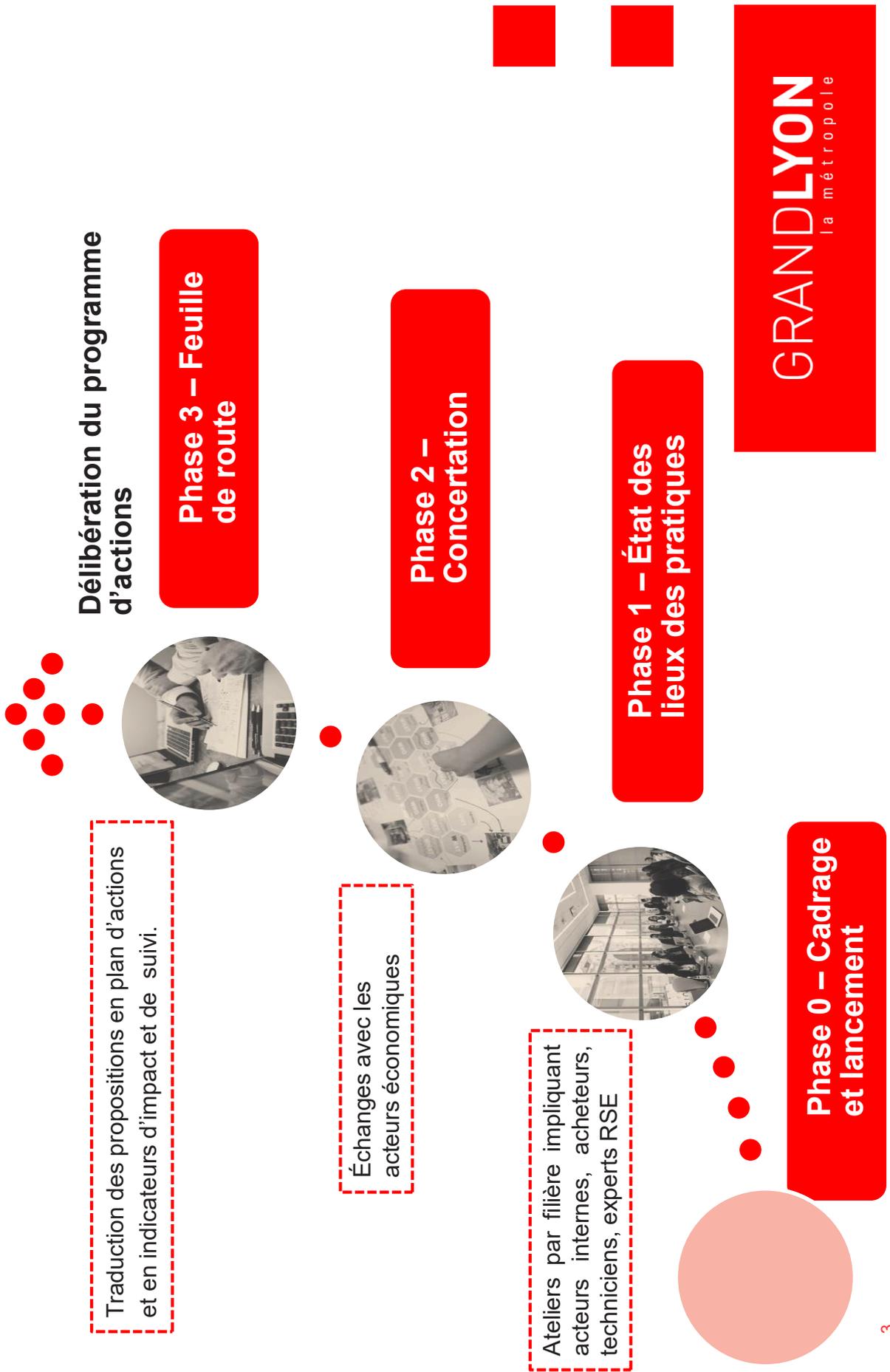
- **Cadre normatif**
  - Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS et loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, codifiées à l'article L. 2111-3 du CPP : le SPAR « *détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social [...] et à caractère écologique* »
  - Loi n°2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ces effets : le SPAR « *comporte des indicateurs précis, exprimés en nombre de contrats ou en valeur et publiés tous les deux ans, sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement et écologiquement responsable parmi les achats publics réalisés par la collectivité ou l'acheteur concerné.* ».
- **Orientations stratégiques**
  - Le SPAR formalise les orientations stratégiques de la politique achat en étroite articulation avec l'ensemble des cadres de politiques publiques portées par la collectivité

➤ Le SPAR a pour objectif de faire de la commande publique un **outil de promotion de nouveaux modèles économiques** et un **levier de la transformation écologique et sociale du territoire.**

**GRANDLYON**  
la métropole

Annexe (3/8)

# Rappel de la démarche



## Annexe (4/8)

## Programme d'action : les deux volets

### Orientations de la politique d'achat responsable et transformation des cadres d'achat

- **Promotion de modèles économiques durables**
  - Simplifier l'action des petites structures économiques à la commande publique
  - Soutenir l'économie sociale et solidaire
  - Stimuler les offres de biens, services et procédés innovants
  - Soutenir le développement d'une offre créatrice de valeur environnementale et sociale
- **Viabilité environnementale**
  - Réduire l'empreinte carbone
  - Augmenter la circularité des matières et matériaux
  - Préserver la santé et le bien-être des habitants
- **Inclusion & justice sociale**
  - Contribuer au retour à l'emploi et améliorer la qualité de l'insertion professionnelle
  - Soutenir les structures favorisant l'insertion par l'activité économique et le travail des personnes en situation de handicap
  - Agir en faveur de la promotion de l'égalité femme-homme et des non discriminations

### Actions de transformation dans les pratiques internes et vis-à-vis des acteurs économiques

- **Pour un dialogue renforcé avec les acteurs économiques**
  - Renforcer la coopération entre les acteurs
  - Établir notre programmation des achats et la communiquer aux acteurs économiques
  - Développer le sourcing pour mieux prendre en compte les enjeux de justice sociale et de transition écologique dans les marchés publics
  - Suivre la performance des achats et évaluer les fournisseurs
- **Transformation des pratiques internes d'achat**
  - Adapter les processus internes de la commande pour intégrer les enjeux du développement durable
  - Partager des outils et des ressources
- **Gouvernance du SPAR**
  - Assurer le pilotage interne du SPAR
  - Coopérer avec les acheteurs publics du territoire

## Programme d'action : les priorités

- **Priorités de déploiement du SPAR dans les prochains mois, déterminées en prenant en compte les attentes du tissu économique local :**
  - Permettre une meilleure **prévisibilité du programme d'achat** de la collectivité
  - Renforcer **l'usage du sourcing** sous ses différentes modalités, indispensable à une meilleure connaissance des marchés et capacités d'adaptation ou d'innovation présentes sur le territoire
  - Réinvestir dans **le suivi de l'exécution des contrats**, pour permettre d'y inclure des clauses de progrès, notamment pour les marchés pluriannuels.
  - Préparer et tester en 2022 les **indicateurs de suivi** pertinents pour le SPAR
  - Essaimer les orientations du SPAR dans le cadre des collaborations nouées avec d'autres acteurs publics ou privés, notamment via la centrale d'achat

Annexe (5/8)

**GRANDLYON**  
la métropole

---

Annexe (6/8)

# ANNEXE



## Annexe (7/8)

## Retour sur la phase de dialogue avec les entreprises du territoire

### Forte participation des PME

 <p>Filières caractéristiques</p>	 <p><b>1000+</b> Participants sur 4 mois</p>	<p>Près de <b>100</b> agents de la Métropole mobilisés</p> 
<p><b>3</b> Filières caractéristiques</p>	<p><b>200</b> Propositions</p> 	<p><b>97,7%</b> des participants aux émissions ont envie d'aller plus loin avec le SPAR (tout à fait ou plutôt)</p>
<p>Interviews approfondies</p>  <p><b>4</b> Émissions en streaming</p> 	<p><b>13</b> groupes de travail en ateliers</p> 	<p><b>70</b> Répondants à l'enquête en ligne</p> 

**GRANDLYON**  
la métropole

## Annexe (8/8)

## À retenir du dialogue avec les entreprises du territoire

- **Enjeux économiques :**
  - Renforcer le dialogue avec les acheteurs publics (*sourcing* en particulier)
  - Un meilleur accès de la commande publique pour les petites entreprises de moins de 20 salariés
  - Un recours plus adapté à l'allotissement et à la sous-traitance
  - Un suivi plus soutenu de l'exécution des marchés
- **Enjeux sociaux :**
  - Des clauses sociales à diversifier pour mieux valoriser la création d'emplois pérennes sur le territoire
  - Coopérations plus efficaces entre acteurs éco et ESS
- **Enjeux environnementaux :**
  - Convergence d'intérêts sur la transition écologique
  - Une réserve partagée sur les labels ;
  - Attachement aux filières locales et aux circuits courts



Annexe 10 (1/9)

Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon -

Arrêt du bilan de concertation (dossier n° 2021-0866)

Arrêt du projet (dossier n° 2021-0867)

Document projeté lors de la présentation des dossiers par monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro



# Élaboration du RLP : Bilan de la concertation & Arrêt de projet

## Présentation au Conseil Métropolitain 13 décembre 2021

# Contexte politique et réglementaire

2/9

**2012** : Le **Grenelle de l'environnement** oblige les collectivités à revoir leur RLP pour notamment réduire la surcharge de la publicité sur l'espace public

**2021** : La **Loi Climat & Résilience** renforce légèrement les capacités de réglementation

**2019** : La **Convention Citoyenne pour le Climat** identifie la réduction de la publicité comme un levier majeur pour la préservation du climat

**2021** : Le **GIEC** et la **Cop 26** renforcent la nécessité de réduire nos consommations d'énergie et de ressources pour faire baisser nos émissions de gaz à effet de serre et préserver le climat.

**2018** : Le **Conseil National des Villes et Villages Fleuris** affirme la nécessité d'une maîtrise de la publicité et des enseignes pour l'attribution du label

**2020** : Des ONG et commerçants lyonnais s'engagent avec la **Charte Chauve-Souris** pour la réduction de la pollution lumineuse liée aux éclairages d'enseignes

**2020-2021** : De nombreuses communes de la Métropole comme **St Genis Laval**, **Vernaison**, **Jonage**, **Meyzieu**, **Charly**, **Lyon** ... s'engagent dans des démarches de réduction de la pollution lumineuse liée à l'éclairage public



## La nuit fut belle, le 21 mai dernier !

9 communes du territoire du SigerLy ont participé à l'événement « La Nuit Est Belle ». Organisation, mise en place, contraintes... Découvrez les coulisses de l'événement + d'infos



## Annexe (3/9)

# Un travail collectif démarré en 2017

- **12/2017** : Lancement de la démarche de rédaction d'un RLP métropolitain et des modalités de concertation
- **01/2018 – 04/2019** : Concertation avec le grand public, les associations de protection du cadre de vie et les professionnels de l'affichage
- **01/2018 – 12/2019** : Co-construction du RLP avec les communes, négociations abouties tardivement en 2019
- **03/2020 – 07/2020** : Renouvellement des exécutifs municipaux et métropolitain
- **09/2020** : Reprise et appropriation du travail déjà fourni et présentation des orientations renforcées
- **11/2020 – 10/2021** : Co-construction du RLP avec les nouveaux exécutifs et échanges réguliers avec les associations de protection du cadre de vie et les professionnels de l'affichage
- **12/2021** : Bilan de la concertation et arrêt de projet du RLP
- **T1 2022** : Avis des Conseils Municipaux des 59 communes de la Métropole



# Bilan de la concertation

- Dispositifs numériques
- Bâches de chantier et grands formats
- Tailles et densités des dispositifs de publicité
- Impact sur le commerce local
- Pollution lumineuse
- Différenciation enseignes / publicités

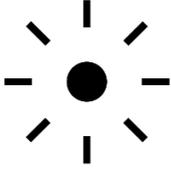


# 4 orientations pour renforcer le projet de RLP



Created by Julia Dushimimana from Noun Project

1. La préservation de la qualité paysagère et urbaine



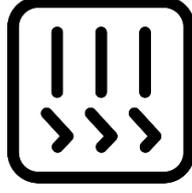
Created by Celine from Noun Project

2. La lutte contre la pollution lumineuse



Created by Noun Project from Noun Project

3. Le développement d'un cadre de vie apaisé



Created by Noun Project from Noun Project

4. Une harmonisation réglementaire pour une équité territoriale



# Chiffres-clés de la coopération Métropole-Communes

**A partir de 2020 :**

**2 plénières des Maires** en 2020 et 2021

**10 Conférences Territoriales des Maires** de décembre 2020 à avril 2021

**21 réunions** complémentaires avec les Maires ou Adjoint.e.s des communes entre avril et août 2021

**23 communes** n'avaient **aucune remarque** à formuler sur le projet de RLP présenté cet été.

**68%** des demandes des communes sur les zonages **acceptées**.



# Extraits du projet de RLP

## Annexe (7/9)

### PUBLICITES

Publicité sur bâti ou terrain privé  
Max : 4m<sup>2</sup>  
Densités : 20-40-100 ou 20-60-100



Publicité sur mobilier urbain d'information (MUPI)

Max : 8m<sup>2</sup> puis 2m<sup>2</sup> en 2026-2028



Bâches publicitaires

- Événementiel
- Chantier
- Pérennes



Publicité numérique ou lumineuse  
Numérique interdit, sauf en vitrine



### ENSEIGNES

Enseignes parallèles ou drapeau  
// : Lettres découpées  
Drapeau : max 0,80 m<sup>2</sup>



Horaires d'extinctions\*  
23h – 7h en zone animée ou de centralité  
19h – 7h ailleurs

\* Après arrêt de l'activité



Enseignes scellées au sol  
Limitées à 12m<sup>2</sup> (RNP), inscrites dans un rectangle de 6x2 ou 2x6



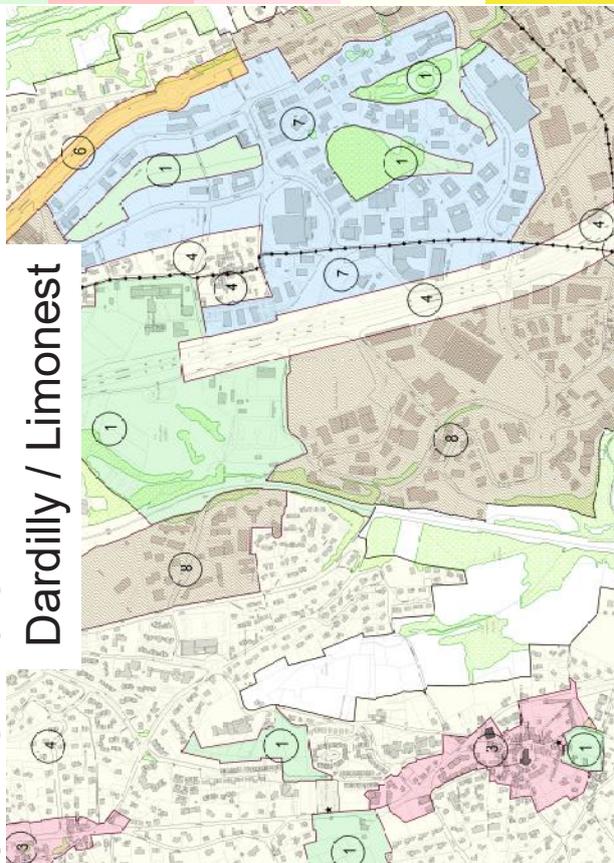
Enseignes sur totem  
Mutualisation entre plusieurs enseignes encouragées ; tailles max en fonction de la zone



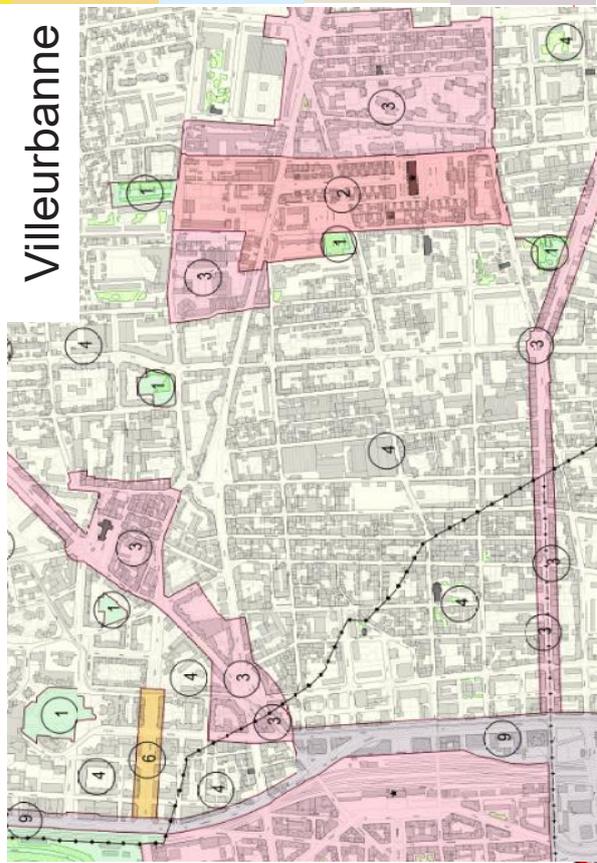
## Annexe (8/9)

## 9 zones

## Dardilly / Limonest



## Villeurbanne



## Zone 1 : Espaces de nature

- ➔ Quasi toute pub interdite, sauf bâches événementielles
- ➔ Enseignes réduites (éteintes 19h-7h)

## Zone 2 : Patrimoine remarquable

- ➔ Quasi toute pub interdite, sauf bâches événementielles
- ➔ Enseignes réduites et très qualitatives (éteintes 23h-7h)

## Zone 3 : Centralités villes et quartiers

- ➔ Pub privée interdite, MUPI 2m<sup>2</sup> permis
- ➔ Enseignes réduites et très qualitatives (éteintes 23h-7h)

## Zone 4 : Résidentiel et sites paysagers

- ➔ Pub privée interdite, MUPI 2m<sup>2</sup> permis
- ➔ Enseignes réduites (éteintes 19h-7h)

## Zone 5 : Axes routiers avec bâti bas

- ➔ Pub privée 2m<sup>2</sup>, MUPI 8 m<sup>2</sup> permis ➔ 2026 puis 2m<sup>2</sup>
- ➔ Enseignes adaptées au tissu urbain (éteintes 19h-7h)

## Zone 6 : Axes routiers avec bâti élevé

- ➔ Pub privée 4m<sup>2</sup>, MUPI 8 m<sup>2</sup> permis ➔ 2026 puis 2m<sup>2</sup>
- ➔ Enseignes adaptées au tissu urbain (éteintes 19h-7h)

## Zone 7 : Zones d'activités paysagères

- ➔ Pub privée interdite, MUPI 8 m<sup>2</sup> permis ➔ 2026 puis 2m<sup>2</sup>
- ➔ Enseignes plus grandes : 12m<sup>2</sup> (éteintes 19h-7h)

## Zone 8 : Zones d'activités classiques

- ➔ Pub privée 4m<sup>2</sup>, MUPI 8 m<sup>2</sup> permis ➔ 2026 puis 2m<sup>2</sup>
- ➔ Enseignes plus grandes : 12m<sup>2</sup> (éteintes 19h-7h)

## Zone 9 : Grands équipements, sites tertiaires

- ➔ Pub privée 2m<sup>2</sup>, MUPI 8 m<sup>2</sup> permis ➔ 2026 puis 2m<sup>2</sup>
- ➔ Enseignes plus grandes : 12m<sup>2</sup> (éteintes 23h-7h)



# Les prochaines étapes

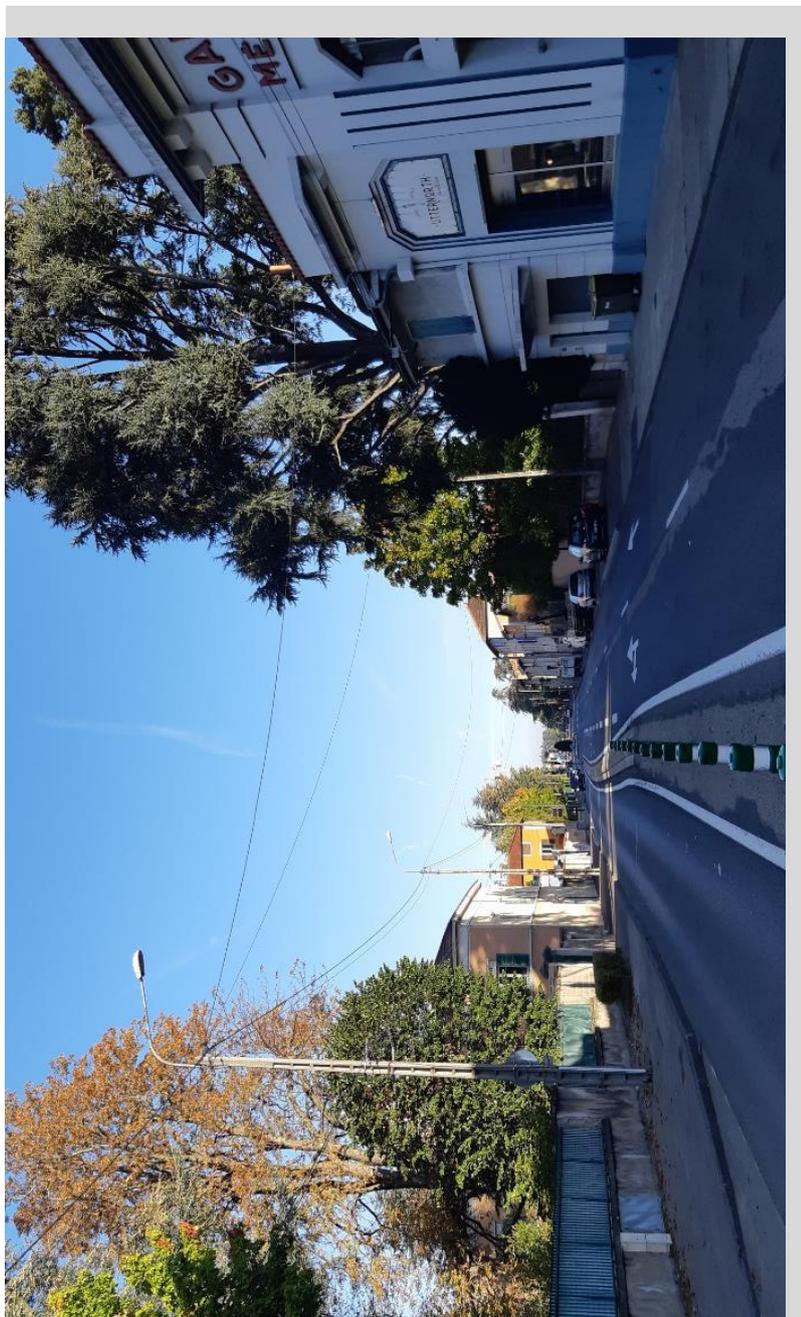
- Jusqu'au 13/03/2022 : **Avis des communes par délibération**  
Et avis des services de l'Etat, des chambres consulaires, région AURA, ...
- Juin ou septembre 2022 : **Enquête publique**
- Décembre 2022 ou janvier 2023 : **Vote final du RLP**
- Début 2024 : **Prise de compétence du contrôle de la publicité et des enseignes par la Métropole de Lyon (sous réserve d'une Loi de Finances)**
- Fin 2024 : **Délai maximal pour mise en conformité des dispositifs publicitaires existants**
- Fin 2027 : **Délai maximal pour dépose des MUPI de 8m<sup>2</sup>**
- Fin 2028 : **Délai maximal pour mise en conformité des enseignes existantes**



## Annexe 11 (1/2)

Charbonnières-les-Bains - Tassin-la-Demi-Lune - Projet Voie Lyonnaise n° 8 - Requalification de la route de Paris au nord du giratoire Montcelard - Approbation du bilan de concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme  
(dossier n° 2021-0780)

Document projeté lors de la présentation des dossiers par monsieur le Vice-Président Bagnon



Charbonnières-les-bains / Tassin la Demi-lune

## PROJET VOIE LYONNAISE 8 – REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE PARIS (RD307)

la métropole  
**GRAND LYON**

Conseil du 13 décembre 2021

- Approbation du bilan de concertation, du programme
- Individualisation complémentaire d'autorisation de programme



## PROJET

Requalification de la route de paris (RD307)

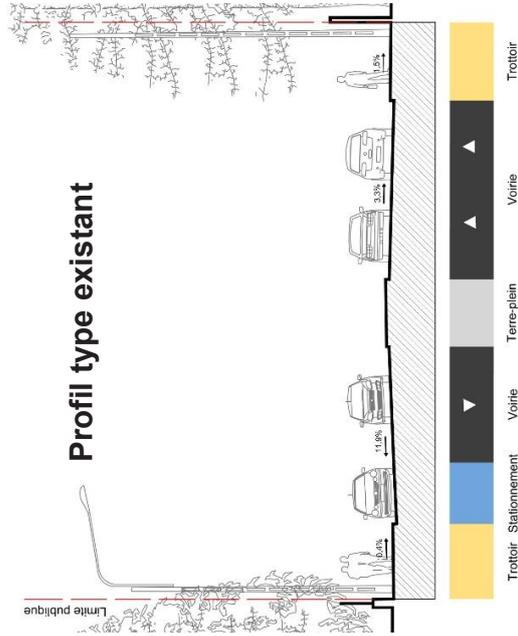
- **Les orientations d'aménagement**

### Rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public afin de :

- Intégrer les modes actifs cyclistes (Les voies Lyonnaises) et piétons (marchabilité de l'espace public) ;
- Végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleurs urbains) ;
- Maintenir voire améliorer la qualité de desserte par les transports en communs.

### le tout en maintenant une capacité d'écoulement du trafic raisonnable

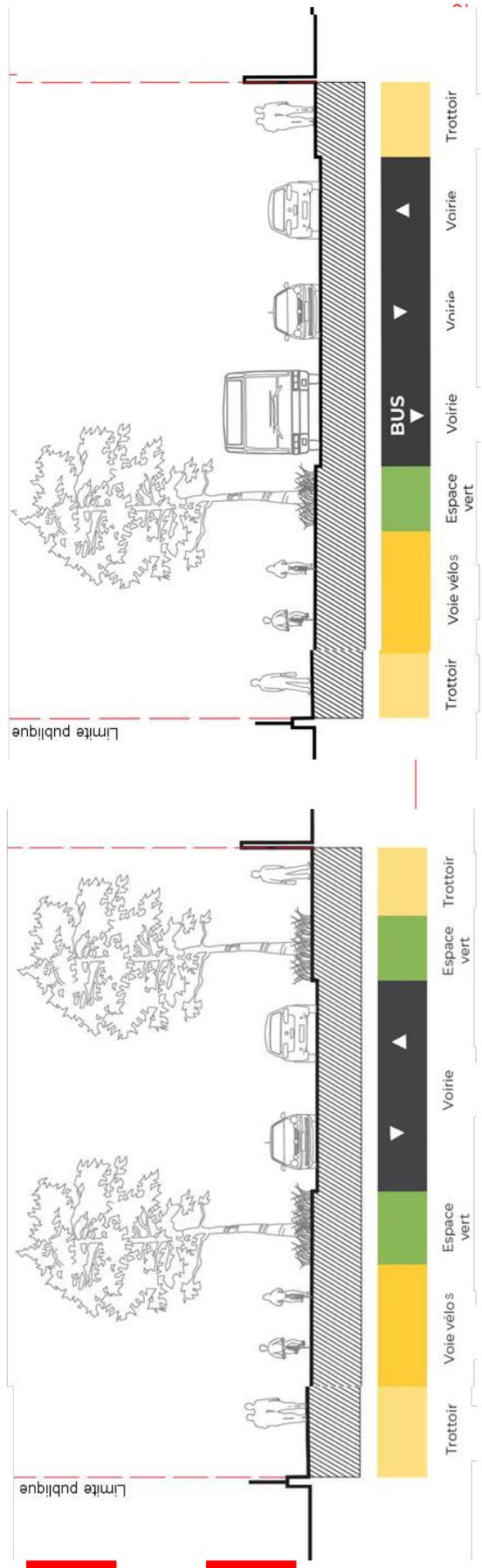
#### Annexe (2/2)



EN SECTION COURANTE SANS VOIE BUS



A L'APPROCHE D'UN CARREFOUR AVEC UNE VOIE BUS



#### Profils types du projet

## Annexe 12

## Amendement déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain

Charbonnières-les-Bains - Tassin-la-Demi-Lune - Projet Voie Lyonnaise n° 8 - Requalification de la route de Paris  
au nord du giratoire Montcelard - Approbation du bilan de concertation et du programme de l'opération -  
Individualisation complémentaire d'autorisation de programme  
(dossier n° 2021-0780)



Conseil de la Métropole  
13 et 14 décembre 2021

DAAJA - Gestion séance  
Amendement 1

## Amendement n°1 Projet Voie Lyonnaise

Projet de délibération N°2021-0780 Requalification de la route de Paris au nord du giratoire Montcelard

### Exposé des motifs :

Le plan de développement des Voies Lyonnaises ne couvre qu'une partie des besoins en matière de cyclabilité sur le territoire.

Si la logique métropolitaine est intéressante, elle occulte pour autant les petites voiries et les acheminements communaux qui nécessitent tout autant d'être rafraîchis et sécurisés pour les cyclistes, en plus de se mettre en conformité avec les dispositifs réglementaires.

C'est la qualité voir l'existence même de ces pistes sur les premiers/derniers kilomètre qui permettra d'avoir un réel report modal vers les mobilités cyclables.

Ainsi, les communes doivent désormais intégrer la cyclabilité dans leurs projets de voirie de proximité, financés par leurs enveloppes FIC et PROX. Pour autant, ces enveloppes tendent à être réaffectées par la Métropole sur divers projets. Or, la mobilité est bien une compétence métropolitaine.

Enfin, certaines communes ne bénéficieront pas du passage des Voies Lyonnaises sur leur territoire, ce qui engendre une inéquité territoriale.

**La Métropole se doit donc d'accompagner toutes les communes dans l'élaboration de leur plan de cyclabilité des voies dites « secondaires » pour établir un réseau global cohérent ; réseaux secondaires qui doivent financés par la Métropole comme c'est le cas pour les Voies Lyonnaises.**

En l'absence d'une telle connexion, les Voies Lyonnaises perdraient beaucoup de leur intérêt.

Aussi la réalisation de ces connexions, par la Métropole, après concertation avec les communes ou arrondissement, doit être incluse dans chaque projet de Voie Lyonnaise.

### Amendement :

Dans le « DELIBERE » :

### Ajoute :

*« 3° - Décide de s'engager dans une démarche d'accompagnement et de financement des communes dans le cadre de leur plan de cyclabilité afin de réaliser des connexions entre les pistes cyclables de calibre dits « secondaires » et les pistes dites « express » des Voies Lyonnaises. »*

---

---

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 14 mars 2022.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

---

---